9-F
6
6 M H
50
BIBLIOTECA NACIONAL
ARGENTINA

Z VIII. no. 13.

7 – 9. F. 13.

HISTOIRE
DES
HELVETIENS,
Aujourd'hui connus ſous le nom
DE
SUISSES.

OU

Traité ſur leur Origine, leurs Guerres, leurs Alliances, & leur Gouvernement.

PAR

M. le BARON d'ALT *de Tieffenthal, Avoïer de la Ville & Republique de Fribourg, & Commandant Général du Militaire.*

TOME CINQUIEME.

BIBLIOTECA NAZ
ROMA
VITTORIO EMANUELE

A FRIBOURG en SUISSE,

Chez HENRI IGNACE NICOMEDE HAUTT,
Imprimeur de la Ville,
M. DCC L.

HISTOIRE

Des Helvétiens aujourd'hui connus ſous le nom de Suiſſes.

TOME CINQUIEME

LIVRE I.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

SIx ſemaines avant la mort du Connêtable de *Saint Pol*, le *Roi de France* avoit fait un Traité avec le *Duc de Brétagne*, par lequel il s'engageoit à le laiſſer joüir de tous ſes Etats, dans la même liberté, & avec les mêmes franchiſes, & priviléges, qu'il avoit ſous le Régne de *Charles VII.* De ſon côté le Duc renonçoit entiérement, & ſincérement à toutes les Alliances, qu'il avoit

faites juſqu'alors au préjudice de *Loüis XI.*; & il y avoit une Ligue défenſive ſignée entr'eux. Cette Alliance jointe à la Tréve pour neuf ans, que ſa Majeſté avoit faite avec le *Duc de Bourgogne*, la mettoit en repos, d'autant plus, qu'elle paroiſſoit n'avoir rien à craindre de l'inconſtance de ce Duc, qui étoit prêt à s'engager dans de grands embarras du côté de l'*Allemagne* en attaquant les *Suiſſes*. Il étoit preſque maitre de toute la *Lorraine*, s'il prenoit *Nanci*. *Loüis XI.*, par un article ſecret, s'étoit engagé à ne prendre aucune part dans les affaires du Duc *René*: Le *Duc de Bourgogne*, qui l'avoit ſçû, penſa à étendre ſes Etats, à ſecoüer le joug de la *France*, dont il étoit feudataire; à ſe rendre maitre du Païs des *Suiſſes*, dont il vouloit ſe venger; à unir la *Savoie*, & la *Provence*, à ce qu'il poſſedoit déja; à y joindre même le *Duché de Milan*, & le Roiaume de *Nâples*.

Yolande Ducheſſe de Savoie avoit perdu toute ſon inclination pour la *France* ſa chere Patrie, fâchée peut-être de l'échange faite en ſa perſonne, lorſqu'on l'avoit donnée en mariage à *Amedée* pour avoir *Charlotte* ſœur du même, en qualité d'epouſe de *Loüis XI.*, ou plûtôt elle étoit tellement portée en faveur de *Philibert* ſon fils, que cet amour avoit éteint dans ſon ame toutes les autres tendreſſes. Le *Duc de Bourgogne* pour

la

la gagner, lui fit propoſer le mariage de ſa fille avec le jeune *Duc de Savoie* : & la Ducheſſe n'eut pas plûtôt écouté la propoſition, qu'au préjudice du *Roi de France* ſon propre frére, elle entra dans le projet chimérique du Duc; elle leva cinq mille hommes parmi les ſujets les plus aguerris de ſon fils, & les joignit à l'armée des Bourguignons. Par cette Alliance ce Prince auroit formé une ſuite d'Etats d'une très grande étenduë, depuis l'extrémité de la *Friſe*, juſqu'au *Duché de Milan*, qui étoit le ſecond objet de l'ambition du *Duc de Bourgogne*. Le Duc de Milan étoit alors *Galéas Sforce*.

Les *Milanois* accoutumés à la domination moderée de *François Sforce*, regardoient *Galéas*, comme un monſtre, qu'il falloit exterminer ; & la conſpiration, dans laquelle il fut depuis maſſacré, étoit déja preſque formée. Il devoit s'en douter ; & comme le ſeul bruit de l'alliance de l'héritiére de *Bourgogne* avec le *Duc de Savoie*, lui avoit donné lieu de craindre, qu'elle n'eut été concluë, que pour le punir de ce, qu'il avoit autre fois fourni quatre cens lances au ſecours de *Louis XI.* durant la guerre du *bien public*, il crut devoir aller au devant de l'orage, qu'il appréhendoit.

Il envoïa au *Duc de Bourgogne* un homme de confiance, pour lui demander ſon amitié. La propoſition fut acceptée avec aſ-

ſés de mépris, à cauſe de la lâcheté, qu'on lui voïoit commettre; mais le deſſein du *Duc de Bourgogne* étoit de tirer de *Galéas* des ſecours d'argent, & de ſoldats. Il en tira en effet, juſqu'à quinze mille hommes, & réduiſit le *Duc de Milan* dans un tel état, que l'armée des Bourguignons n'avoit, qu'à mettre le pied dans ſon Duché pour le conquérir.

Le Roïaume de *Nâples* flattoit encore l'ambition du *Duc de Bourgogne*. La Maiſon d'*Anjou* en avoit été chaſſée ſans eſpérance de s'y rétablir. *René d'Anjou* étoit fort vieux, & il ne lui reſtoit, que *René Duc de Lorraine*, fils de ſa fille, qui alloit être dépoüillé de ſes Etats, & qui par conſéquent ne ſeroit pas en état de recouvrer le Roïaume de *Nâples*. *Louis XI.* non ſeulement n'avoit jamais voulu ſecourir *René d'Anjou*; mais il s'étoit depuis peu emparé des châteaux d'*Angers*, & de *Bar*, où *René* avoit garniſon, de peur, qu'il ne lui prît envie, pour ſe venger, de les remettre aux ennemis de la France. *René*, irrité à l'excès de cette derniere injure, ne penſa plus, qu'à la vengeance; & comme il joüiſſoit de la *Provence*, il vouloit choiſir le *Duc de Bourgogne*, & le faire héritier de ce Comté, lorſqu'il en fut adroitement détourné par *Jean Coſſa* ſon favori, & grand Sénéchal de Provence. Il ne reſtoit plus au

Duc

Duc de Bourgogne, pour exécuter ces vaſtes projets, que de ſe faire un paſſage par la *Suiſſe*, d'où il prétendoit pénétrer dans le *Duché de Milan :* mais pour en venir à bout, il falloit déclarer la guerre aux *Suiſſes*, & le ſujet, qu'il en avoit étoit fort plauſible, puiſqu'ils l'avoient chaſſé du *Comté de Ferrette* ; & qu'ils s'étoient rendus maitres de tout le *Païs de Vaud* ſur le *Comte de Romont*, & le Seigneur de *Château-Guion*, frére du Prince d'Orange Le *Duc de Bourgogne* prit le parti de ces deux Seigneurs, & promit de les ſecourir ; en ſorte, qu'auſſi-tôt, qu'il fut maitre de *Nanci*, il ſe mit en devoir de s'acquiter de ſa promeſſe.

Je décrirai cette guerre avec la même ſincérité & impartialité, que j'ai marqué dans les autres époques, qui ont intereſſé la *Suiſſe* en général ou quelques Cantons en particulier ; ſoit dans la guerre contre la *Maiſon d'Autriche*, ſoit dans la conquête de l'*Argau* & l'*Ergau*, où je n'ai emploié que les lumieres, qui m'ont été données par les différens Hiſtoriens, que j'ai nommé dans ma Préface, ſur tout par *Lauffer*, le dernier Auteur, qui m'en a fourni le plus abondamment, & dont je n'ai ſuivis que les idées ſans y rien mettre du mien, qu'autant qu'il en a fallu pour remplir le vuide, qu'il fait ſentir, & qu'il démontre ſous le *ſous-entendu*. De ſorte, que je prie le Lec-

teur de croire, que je n'ai d'autre vuë dans cet ouvrage, que d'en donner une traduction fidéle en ſuivant exactement ceux, qui ont écrit avant moi, à qui on doit attribuer les reflexions, qu'ils m'y ont fait faire eû égard même à mon propre Canton, comme on aura pû s'en convaincre en liſant les Tomes précédens.

Guichenon & *Fleuri* diſent, que les *Suiſſes*, qui craignoient de ſuccomber, rentrerent en eux-mêmes, & propoſerent des conditions ſi avantageuſes, qu'il n'y avoit aucune apparence, qu'on les refusât. Ils offrirent de demander en poſture de ſupplians la paix, & l'Alliance du Duc, de renoncer à toutes les Alliances étrangéres, de donner aux *Comtes de Romont*, & de *Château-Guion* toute la ſatisfaction, qu'on jugeroit raiſonnable, & de fournir ſix mille hommes au Duc. Mais les Députés des *Suiſſes* ne furent point écoutés, & le *Duc de Bourgogne* ſe prépara à les attaquer. Il y a dans ce récit plus d'envie de ternir la réputation des Suiſſes, & plus de paſſion, que de vraiſemblance. La conduite des Confédérés juſqu'à préſent ne mérite pas ces expreſſions. Ils n'ont jamais montré d'appréhenſion pour les préparatifs de guerre de leurs ennemis; encore moins pour ceux du *Duc de Bourgogne*, qu'ils venoient de vaincre en la perſonne du *Prince Antoine* ſon frére bâtard, &

qu'ils

qu'ils venoient de chaſſer du *Comté de Ferrette*, comme l'exprime *Fleuri*. Ainſi ſi cet Auteur eût fait attention à ſes propres paroles, il n'auroit pas jugé un moment aprés les *Suiſſes* victorieux capables d'une baſſeſſe, telle, qu'il la leur attribue, en diſant, qu'ils offrirent de demander la paix en poſture de ſupplians.

Il eſt vrai, que le *Marquis de Hochberg*, 1476
Comte de Neufchâtel ſe donna bien des mouvemens pour procurer une Tréve entre le *Duc de Bourgogne*, & les *Suiſſes*; Qu'il emploïa pour cet effet *Simon de Cleron* Gentil-Homme Bourguignon, & *Joſſe de Silinen* ou *Silmen Prevôt de Munſter*; Qu'il convoqua un congrès dans le mois de *Janvier* à *Neufchâtel* eſpérant de parvenir à ſon but; mais le *Duc de Bourgogne*, qui venoit à *Beſançon* après avoir triomphé du *Duc de Lorraine*, ne voulut entendre à aucune propoſition de paix, comptant d'avoir auſſi bon marché de la *Suiſſe*, qu'il avoit eu de la *Lorraine*. *Charles* reçut le Comte avec beaucoup de fierté; mais il n'en put pas faire autant aux Députés *Suiſſes*, puiſqu'on ne lui en envoïa point.

Le *Marquis de Hochberg* ne voïant aucune apparence, ni de paix, ni de Tréve, vint en perſonne à *Berne* le mécredi avant la fête de *ſaint Pierre aux liens*. Il ſe préſenta devant les Deux-Cens, & y proteſta de

ſa fidélité à l'égard de la République avec aſsûrance de plûtôt abandonner tout ce qu'il poſſedoit en *Bourgogne*, que de trahir le devoir, que lui impoſoit la qualité de Citoien. Il pria en même tems, qu'on permît à *Philippe* ſon fils de continuer le ſervice dans les armées du Duc, puiſqu'il y étoit entré du conſentement de l'Etat de *Berne*. Il remit pour sûreté entre les mains des *Bernois*, & des *Soloriens* ſa ville de *Neufchâtel*, quoique le *Duc de Bourgogne* lui eût ordonné d'y laiſſer entrer ſes Troupes. Il y mit cinq cens hommes de ſes terres de *Rotelen* ſous le commandement des Capitaines de *Berne* & de *Soleure*.

L'Etat donna avis de cette conduite du Comte à ſes Généraux, qui étoient déja en campagne, on leur marqua la diſpoſition, qu'on avoit faite de ces Troupes : que la Ville de *Neufchâtel* ſeroit gardée par deux cens Bernois, cent Soloriens, & cent Rotelois, ſous les ordres d'un Capitaine de *Berne* : que les quatre cens autres Rotelois ſeroient poſtés ſçavoir, deux cens au pont de la *Thiéle*, & deux cens dans le Bourg du *Landron*.

Pendant qu'on faiſoit cet arrangement, on eut des avis réïterés de la marche de l'armée du *Duc de Bourgogne* vers la *Suiſſe*, & on ne douta plus d'avoir bientôt la guerre dans le païs. Comme l'on crut, que *Charles*

les commenceroit par la prise de *Montbéliard* les *Bernois* avertirent ceux de *Bâle* d'y envoïer incessamment du secours exhortant en même tems *Marquard de Stein*, & la Bourgeoisie de *Montbéliard* de se défendre vaillamment, avec promesse de veiller exactement sur leurs interêts. Ils écrivirent aussi aux *Zuriquois*, pour les prier de convoquer sans délai une Diette à *Lucerne* pour la *Chandeleur*, & de ne pas manquer d'avertir les Ballifs *Autrichiens* de tenir leurs Troupes prêtes à tout évenément. Après cette précaution ils envoierent conjointement avec les *Fribourgeois* de fortes garnisons à *Yverdun* & à *Granson*.

Commines dit, que le *Duc de Bourgogne* après la conquête de la *Lorraine*, & après que *Louis XI.* lui eut remis *Saint-Quentin*, *Ham*, *Bouchain*, & les meubles du Connêtable de *Saint Pol*, souhaita d'avoir une entrevûë avec le Roi sur le même pied, que les deux *Rois d'Angleterre* & de *France* l'avoient eüe à *Pequiny*, pour laisser pendant ce tems là reposer ses Troupes, qui étoient fort délabrées par le siége de *Nuiz*, & par la petite guerre de *Lorraine*. Son dessein étoit de les mettre en garnison dans quelques places du *Païs de Vaud*, afin qu'elles fussent à portée des Villes de *Berne* & de *Fribourg*, auxquelles il vouloit faire la guerre. *Louis XI.* en apparence le détournoit de cette entreprise, en lui con-

ſeillant de laiſſer les Suiſſes en paix. Le *Comte de Romont* le ſollicitoit d'un autre côté de venir le ſecourir en perſonne ; mais le Duc mépriſa un conſeil, qui ſeul pouvoit lui être avantageux eu égard à la ſaiſon, & ſe détermina abſolument à porter la guerre en *Suiſſe*. *Goulu* dans ſes *Memoires de Bourgogne* dit là-deſſus ces paroles conformes au langage de ſon tems : *Or conſiderant la vertu guerriere de ſes ennemis, il fait avec ſinguliere curioſité dreſſer ſon Armée, & la fait fournir de toutes choſes néceſſaires, affin qu'elle fût ſuffiſante pour répondre aux ennemis : ſoit que la guerre allât en longueur, ſoit certes qu'à bataille rangée, & à une premiere vûë l'on vînt aux mains, & au combat.* Ces expreſſions prouvent clairement, que la vertu guerriere des Suiſſes ne leur permit pas de demander la paix à genoux à un Prince, qui eſtimoit cette vertu.

Louis XI. pendant ces entrefaites étoit à *Lion* ſans ſe donner le moindre mouvement, qui pût faire eſpérer aux Suiſſes, qu'il les traiteroit en ami & en bon Allié. Le bruit s'étoit répandu, que ſon deſſein, en envoiant une Armée en *Provence*, étoit d'empêcher *René d'Anjou* de mettre cette Province entre les mains du *Duc de Bourgogne*, & de ſe ſaiſir auſſi du *Comtat d'Avignon*, qui appartenoit à l'Egliſe ; mais le Roi avoit traité avec *René d'Anjou*, qui lui avoit

cedé

cedé la *Provence* à certaines conditions, & par là il avoit fruſtré le *Duc de Bourgogne* de ſes prétentions imaginaires. Le Duc ſe flattant toûjours qu'il ſeroit maitre de cette Province, avoit dans cette vûe déclaré la guerre aux *Suiſſes*. Il entra dans leur païs avec une armée de cinquante mille hommes; une nombreuſe artillerie, & un équipage de grand Prince, voulant par là ſe faire honneur auprès des Ambaſſadeurs d'*Allemagne*, & d'*Italie*; qui le ſuivoient.

Il paſſa par *Joigne*, & alla mettre le ſiége devant *Lauſanne*, qu'il trouvoit convenable pour en faire ſa place d'armes. La Ville ne tint pas longtems. Mais les *Bernois* & les *Fribourgeois*, pendant que le *Prince de Tarente* étoit occupé à ce ſiége, envoierent inceſſamment renforcer la garniſon de *Granſon*, où ils avoient appris, que le Duc vouloit marcher après la priſe de *Lauſanne*. On y tranſporta les munitions de guerre & de bouche, & l'artillerie, qui étoit à *Yverdun*, afin de pouvoir faire une vigoureuſe réſiſtance, & d'arrêter le Duc, en donnant le tems aux Cantons d'envoier le ſecours, qu'on attendoit de jour en jour de leur part. Au moien de cette jonction on avoit réſolu d'agir de concert avec toute l'activité poſſible pour faire lever le ſiége de *Granſon*, où le *Duc de Bourgogne* étoit actuellement arrivé, aiant formé un camp, qui reſſemblo

bloit plûtôt à une Ville, qu'à un campement. En effet, rien n'y manquoit ; il y avoit étalé ſa magnificence, & ſa pompe, & on l'admiroit d'autant plus, qu'aucun Prince de l'*Europe* n'auroit été en état de paroître avec autant de richeſſes. Tous les marchands y étoient accourus pour avoir le plaiſir de voir la deſtruction des Suiſſes.

Les *Bernois* firent marcher un Corps de huit mille hommes à *Morat* ſous les ordres de *Nicolas de Scharnachtal* Avoïer, & de *Jean de Halweil* Officier experimenté, & qui avoit donné des preuves de ſa valeur dans les guerres précédentes de *Bourgogne*, de *Bohéme*, & de *Hongrie*. *Jean Kutler* portoit la Banniére. Les *Soloriens* & les *Fribourgeois* allerent les y joindre. *Pierre de Fauſſigni* étoit le Général des Fribourgeois, *Guillaume*, & *Jean Techterman*, *Ulric de Garmiswil*, & *Jean Gougelberg* commnadoient ſous lui: *Jean Herman* portoit la Banniére. Ces Troupes campérent dans cet endroit là en attendant le ſecours des Confédérés, & des Alliés.

Pendant qu'on ſe donnoit ces mouvemens, les Bourguignons faiſoient du progrès devant *Granſon*, & ils ſe trouverent en état le Dimanche avant la *Saint Mathias* de donner un aſſaut à la Ville, d'où les Suiſſes furent obligés de déloger pour ſe retirer dans le Château. Le Duc prit ſur le champ les meſſures néceſſaires pour l'aſſieger ; &

il y

il y trouva d'autant plus de facilité, qu'il n'avoit qu'un côté à attaquer, n'aiant rien à craindre de celui du Lac, dont les bords étoient munis de canons pour empêcher, qu'il n'arrivât du secours. Bien en prit aux Bourguignons d'avoir usé de cette précaution; car les Suisses, qui n'avoient aucun avis de l'état du siége, envoierent *Henri Ditlinger* de *Berne* à la tête de trois cens hommes, avec ordre de s'embarquer à *Neufchâtel* pour tâcher de se jetter dans la place. *Ditlinger* arriva effectivement à la hauteur de *Granson*; mais il lui fut impossible d'aborder, à cause du feu continuel, que les Bourguignons faisoient sur lui. Dans cet embarras il fit battre la caisse, & joüer ses fifres pour faire voir à la Garnison, que leurs Compatriotes ne les oublioient pas. Ceux, qui étoient dans le Château, voulant montrer de leur côté, qu'ils les avoient apperçus, & que le courage ne leur manquoit pas encore, se mirent à dancer, en faisant retentir l'air de leurs cris d'allegresse; mais leur joie ne fut pas de longue durée; leurs canoniers aiant été tués, & le feu, qui prit aux poudres, aiant blessé un grand nombre de soldats, ils furent enfin obligés de capituler, après un siége de dix jours, & après avoir soutenu deux ou trois assauts. Au reste ils manquoient de tout dans la place, & ils avoient été réduits

réduits à manger du bled cuit avec de l'eau & du ſel.

Charles, qui ne ſçavoit pas la ſituation des aſſiegés, & qui croioit, que le Château tiendroit encore quelque tems, dans l'eſpérance d'être ſecouru, fit propoſer au Commandant de ſe rendre, en lui promettant la vie ſauve. Il emploia pour ce ſujet un Gentil-homme Allemand, que les uns appellent *de Runtſchan*, & d'autres *de Ramſchwag*; quelques Auteurs prétendent, que ce fut un Bourguignon, qui parloit la Langue Allemande. Cet homme, quel qu'il ait été, ſéduiſit la Garniſon, en lui faiſant entendre, que les Suiſſes n'étoient pas unis entr'eux; que les Bernois, les Fribourgeois & les Soloriens n'avoient aucun ſecours à eſpérer; & que par conſéquent ceux du Château ne devoient pas ſe flatter d'en recevoir: que le *Duc de Bourgogne* s'étoit déja rendu maître de la Ville de *Fribourg*, où il avoit fait paſſer au fil de l'épée hommes, femmes, enfans, Prêtres, & tout ce, qui s'étoit rencontré dans la Ville: qu'une partie de ſon Armée étoit actuellement en marche pour ſe rendre à *Berne*, dans le deſſein de pénétrer encore plus avant dans la *Suiſſe*: que les Bernois & les autres Confédérés avoient cherché à s'inſinuer dans les bonnes graces du *Duc de Bourgogne*; mais que ce Prince, bien-loin de les écouter, pourſuivoit

voit ſa route pour envahir leur païs, & pour les punir de la guerre, qu'ils lui avoient faite. *Jean Wiler*, qui commandoit dans le Château, & à qui ce jeu commencoit à déplaire, fit gouter ces raiſons aux ſoldats, qui ſe laiſſerent entrainer, en ſe livrant à la perfidie *de Runtſchan.*

Dès que le Château fut rendu, on attacha les ſoldats de la Garniſon par dixaine, & on les promena ainſi dans le camp Bourguignon, pour leur faire ſentir tout le mépris, qu'on faiſoit d'eux. Ce fut le *Mecredi des Cendres*, que *Granſon* paſſa entre les mains des ennemis, & qu'on fit cette avanie aux Suiſſes, qui s'y étoient ſi bien défendus.

Le *Duc de Bourgogne* peu ſatisfait, d'avoir déshonnoré tant de braves gens, leur manqua encore de parole, & par la plus grande barbarie il en fit pendre trois cens, tandis que par ſes ordres on en jetta deux cens autres dans le lac, où ils furent noiés. Cette action tirannique du *Duc de Bourgogne* indiſpoſa tout le monde contre lui, & ſes amis mêmes en furent indignés.

Après la priſe du château de *Granſon*, il tint un Conſeil pour déliberer, ſur ce qu'il devoit entreprendre. On y fut de différens avis. Les uns vouloient, qu'il aſſiégeât ou *Fribourg*, ou *Berne*, affin que par l'extinction d'une de ces deux Villes, il épouvantât tellement les autres, qu'elles n'oſaſſent

plus

plus lui réſiſter. Les autres lui conſeilloient de déſoler entiérement le païs, de mettre tout à feu & à ſang, & de ne point s'amuſer aux places fortes, qui tombéroient d'elles-mêmes, dès que la campagne ne pourroit plus fournir à leur ſubſiſtance. Les plus ſages lui firent comprendre, qu'il feroit mieux de gagner les *Suiſſes* par des marques de ſa bienveillance, & de ſa bonté; vû, qu'ils étoient préſentement convaincus de ſa grande puiſſance, qui les obligeroit à faire une paix avec lui telle, qu'il ſouhaiteroit; qu'il valoit mieux avoir des Alliés ſoumis, que des Sujets involontaires, & forcés, & que ſi l'on procédoit trop violamment contr'eux, on pourroit non ſeulement s'attirer ſur les bras la Ligue du *Rhin* mais peut-être toute l'*Allemagne*, avec le *Roi de France*.

Les deux premiers ſentimens furent du gout de *Charles le Hardi*; ſon inclination, & ſon naturel n'y répugnoient pas; mais l'arrivée de l'armée des *Suiſſes* ne lui donna pas le tems d'opter; il fallut penſer à leur tenir tête.

Thuring de Ringoltingen, & *Pierre de Wabren*, qui avoient été envoiés auprès des Confédérés, pour les ſolliciter à fournir le Contingent confédéral, rapportérent, que les Cantons ſacrifieroient leurs biens & leurs vies pour la conſervation de leurs Alliés; mais

mais qu'ils proteſtoient de n'être emploïés à aucun ſiége, ni de Villes, ni de Châteaux, ſe contentant d'aller droit au *Duc de Bourgogne* pour lui livrer la bataille. En effet, ils tinrent parole; car ils ne furent pas plûtôt joints aux *Bernois*, aux *Fribourgeois*, & aux *Soloriens*, qui étoient campés proche de *Morat*, que toute l'armée au nombre de vint mille hommes; dont la plus grande partie étoit compoſée d'infanterie, décampa dans le deſſein de faire lever le ſiége de *Granſon*, & d'aller enſuite attaquer l'armée du *Duc de Bourgogne*.

Quand les *Suiſſes* furent arrivés à *Neufchâtel*, ils apprirent ſeulement alors le barbare traitement, que *Charles* avoit fait aux Troupes aſſiégées. La douleur, qu'ils en conçurent, les anima à venger cette perfidie, & ils tinrent Conſeil de guerre pour en venir à une prompte exécution. Le Duc s'étoit emparé du château de *Vaumarcus*, après la reddition de celui de *Granſon*, & y avoit mis une garniſon compoſée de ce, qu'il avoit de meilleur tant en Officiers, qu'en Soldats. Ce poſte important lui fit eſperer d'être bientôt maître de la Ville de *Neufchâtel*, par où il comptoit enſuite pouvoir entrer dans la *Suiſſe*. Mais pendant, qu'il ſe repaiſſoit de cette vaine eſpérance, les *Suiſſes* décampérent de *Neufchâtel* la veille des *Brandons*, bien réſolus d'attaquer le château

de *Vaumarcus*, & de le forcer à ſe rendre, pour pouvoir enſuite aller au *Duc de Bourgogne*, qu'ils vouloient abſolument combattre. Mais comme leur artillerie, & leurs machines tardoient à venir, ils ne hâtérent pas leur marche. Il n'y eut que quelques volontaires, qui s'approchant du château, eſſuïerent tout le feu des Bourguignons. Ce qui donnant l'allarme dans le camp Ducal, détermina *Charles*, contre l'avis de ſes Capitaines, de venir au combat, & d'épargner la moitié du chemin à ſes ennemis. On lui remontra, que les *Suiſſes* ne s'étoient avancés juſques-là, que dans l'eſpérance de ſecourir *Granſon*; qu'ils ſeroient fort embarraſſés de leur contenance, lorſqu'ils ſçauroient, que la place avoit été priſe; qu'ils n'avoient point apporté de vivre avec eux, & qu'ils ſeroient bientôt contraints de s'en retourner, à moins qu'ils ne priſſent le parti de deſcendre dans la plaine, où leur défaite étoit aſſurée.

Le Duc étoit poſté dans un lieu fort avantageux pour les attendre, aïant le lac à ſa droite, la montagne à ſa gauche, ſon front de Banniére garni de toute ſon artillerie, & ſes derriéres fermés par les chariots de l'armée, qui ſervoient de retranchemens. Mais *Charles*, qui courroit à ſon malheur, & à ſa propre perte, n'écouta point ces avis. Il fit trois corps de ſon armée L'avant-

vant-garde compoſée de dix mille Savoiards, & Lombards, étoit commandée par *Antoine*, & *Baudoüin* bâtards de Bourgogne, & par le *Prince d'Orange*. Il conduiſoit lui même le corps de bataille, où étoient ſes meilleures Troupes. L'arriére-garde marchoit ſous les ordres de *Jean* fils du Duc de Cléves, & de *Frederic d'Aigemont*; du *Duc de Juliers*, & du *Comte d'Iſelſtein*.

Le terrein, où les deux armées ſe trouvoient, étoit raboteux & inégal, rempli de buiſſons, & entre-coupé de ruiſſeaux, qui deſcendoient des montagnes. En ſorte, que la Cavalerie ne pouvoit pas manœuvrer, ni le Duc ſe ſervir de ſon canon. Les Banniéres de *Schweitz*, & de *Thun* avoient gagné une petite hauteur au deſſus de *Vaumarcus*, & s'étoient poſtées avantageuſement; Mais fort éloignées des autres, ce qui les mettoit en danger d'être rompues, & ſéparées du corps de l'armée. Les *Bernois*, & les *Fribourgeois* remarquant, que les *Bourguignons* alloient à ces deux Banniéres, y accoururent promptement, & arrivérent avant l'attaque. Alors les deux Armées s'arrêtérent pendant ce moment, qu'on donne ordinairement à la priere avant le combat. Les *Suiſſes* ſe mirent à genoux, & dans cette poſture ils demandérent à Dieu la victoire. Les *Bourguignons* crurent, qu'ils mettoient armes bas, dans le deſſein de ſe ren-

dre ; mais ce n'étoit pas là leur intention.

Le Duc commanda à ſon avant-garde de forcer par la montagne ; il la ſuivit de près lui même avec le corps de bataille, & l'arriére-garde marcha dans une diſtance proportionnée. Les *Suiſſes* les attendirent de pied ferme, aiant poſté leurs Arquebuſiers, & leurs Arbalétriers dans des chemins creux ; une partie de l'armée attendoit l'ennemi dans l'enfoncement du chemin, laiſſant devant elle une eſpace ſuffiſant pour contenir toute l'avant-garde du Duc. L'autre partie occupoit à droite & à gauche la premiere gorge de la montagne, affin de fermer le paſſage, lorſqu'il y ſeroit entré un aſſés grand nombre de *Bourguignons*, & de les prendre en même tems par derriére.

L'affaire arriva comme les *Suiſſes* l'avoient projetté. Une partie de l'avant-garde des *Bourguignons* entra dans les défilés ſans aucun obſtacle. Les premiers Soldats coururent précipitamment contre le gros des *Suiſſes*, qui les attendoient. Le nombre de ceux, qui les ſuivoient fut ſi grand, que le vuide laiſſé à deſſein fut remoli dans un inſtant ; alors on donna le ſignal ; & les *Suiſſes*, diſpoſés à droite, & à gauche ſur l'avenuë, fermerent en repouſſant le reſte de l'avant-garde, qui ne pouvoit plus avancer à cauſe du Bataillon, qui lui préſentoit les piques, & l'autre ni reculer à cauſe de

ceux

ceux, qui l'attaquoient par derriére. Les *Bourguignons* furent ſi preſſés, qu'ils ne pouvoient pas même ſe remüer. Ils ſe ſentirent perçés ſans voir, d'où venoit le coup, & tous ceux, qui étoient paſſés entre les montagnes, furent tués, ſans qu'il s'en ſauvât un ſeul. Le reſte de l'avant-garde voulant fuïr ſe renverſa ſur le Corps de bataille. Les *Suiſſes* profitérent de ce déſordre, & s'étant réünis en un ſeul Corps, ils ſe mirent à ſes trouſſes. Ils n'eurent pas beſoin de combattre pour achéver de remporter la victoire, parce que la peur ſaiſit le reſte, qui ne ſongeant plus qu'à fuïr ſe renverſa ſur le *Duc de Bourgogne*, qui après avoir évité un grand nombre de dangers ſe ſauva à toutes jambes vers *Joigne*, premiere place du *Comté de Bourgogne*, où il arriva lui cinquiéme, aïant fait plus de cinq liëues ſans débrider. Il ne perdit, que ſept Cavaliers, parce qu'il n'y en eut que ſept, qui firent leur devoir. *Pierre de Lignane*, *les Seigneurs de Château-Guion*, *de Mont-Saint-Sorlin*, *de Lalain*, & *de Pruſelli* abandonnés du Soldat, demeurérent ſur la place. Toute l'infanterie, tous les Canons devinrent la proie des vainqueurs, avec le bagage du Duc, ſon argent, & ſes pierreries.

Il ſemble, que les *Suiſſes*, ce peuple groſſier, & qui ne connoiſſoit pas encore ſes forces, ſi l'on en croit *Fleuri*, ne marquerent

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

rent pas une extrême groſſiereté dans la diſpoſition de leur bataille ; il paroit au contraire, qu'ils avoient une grande connoiſſance de leurs forces, puiſqu'ils ſçurent ranger leur monde avec tant d'art, & qu'ils s'en ſervirent ſi bien en frapant un peu groſſiérement à la verité, mais avec une gloire immortelle pour eux, ſuivant l'aveu même de l'Auteur que j'ai cité.

Le peu de cas, que fit le Soldat *Suiſſe* du gros Diamant du *Duc de Bourgogne*, n'eſt pas une preuve de la groſſiéreté de la Nation, mais un témoignage, qu'elle n'étoit pas encore gâtée par l'éclat des richeſſes, puiſqu'elle en connoiſſoit ſi peu le prix : & certainement ce n'étoit pas là un grand mal ; plût à Dieu, qu'elle ne fût encore dans cette loüable innocence ; on n'en ſeroit, que plus heureux en *Suiſſe* ; mais les Services étrangers l'ont miſe au niveau des autres Nations.

Ce Diamant fut vendu par ce Soldat à un Prêtre, qui en païa un florins d'Empire. *Barthélemi de May* l'acheta enſuite pour la ſomme de cinq mille florins. Il le revendit à *Guillaume de Diesbach* pour cinq mille quatre cens florins ; & celui-ci à des marchands Génois, qui en eurent onze mille Ducats d'or du *Duc de Milan*, qui en accommoda le Pape *Jules II.* moiennant la ſomme de vint mille Ducats d'or ; délà il eſt

parvenu

parvenu à la *Maiſon de Médicis*, & ſi elle l'a conſervé, il eſt aujourd'hui entre les mains de *François I. Empereur des Romains.*

Les Vainqueurs trouvérent dans le Camp du *Duc de Bourgogne* quatre cens vint pieces de Canons, la plus part coulevrines, qui ont fait le fond des Arſenaux Suiſſes. On les conduiſit d'abord à *Nidau*, enſuite ils furent partagés entre les Confédérés. Quatre cens Tentes, qui appartenoient au Duc, doublées de velours, & le dehors de ſoie avec les écus brodés d'or & de perles. Six cens Banniéres & Drapeaux, en partie pris dans l'action, les autres trouvés dans des coffres. La Chancelerie, ſon argent, & ſa vaiſſaile; en un mot on eſtime ſa perte à un million de florins d'Empire; les Auteurs Allemans la font monter à trois millions; ce qui étoit exorbitant dans ce tems là. Le partage de ces dépoüilles ſe fit amiablement entre ceux, qui les avoient conquiſes. Bien des gens, qui n'étoient pas riches, le devinrent par ce moien là. Mais cela ne ſignifie pas, que les *Suiſſes* fuſſent pauvres avant cette Bataille, comme bien des Auteurs étrangers l'écrivent ſans connoiſſance de fait. Leurs guerres, leurs Tournois, & le brillant équipage de la nombreuſe Nobleſſe prouvent ſuffiſamment, que ſi les *Suiſſes* n'étoient pas opulents, ils étoient au moins à leur aiſe, & aſſés riches pour mettre des armées

ſur pied, ce qui ne ſe fait pas ſans argent; & pour paroître avec diſtinction dans les Tournois, & autres occaſions, où il falloit de la dépenſe, pour y être admis.

Les *Suiſſes* après leur Victoire reprirent *Granſon*, & firent à la garniſon Bourguignonne le même traitement, qu'on leur avoit fait à l'exception de quelques jeunes Gentils-Hommes, qui n'étoient que des enfans, & du Seigneur *Darin*, qu'ils échangérent contre *Brandolphe de Stein* leur Capitaine, qui avoit été fait priſonnier à la priſe de la Ville. Ils y reſtérent pendant trois jours, pour faire enterrer leurs morts, & ceux des ennemis.

Ils auroient pouſſé leur Victoire, ſi la ſaiſon l'avoit permis, mais on n'étoit qu'au 5. de *Mars*, la Bataille aïant été donnée le deux. D'ailleurs le butin conſidérable, les chariots, & les chevaux chargés méritoient bien, qu'on les mît en lieu de ſûreté. Ainſi triomphans, & vengés de la mort de leurs Soldats, que le Duc avoit fait pendre, & noïer, ils ſe retirérent dans leurs païs en attendant ce, que la Providence ordonneroit plus outre.

Louis XI. étoit au *Puy-en-Velay*, quand il apprit la déroute de l'armée du *Duc de Bourgogne*. Il ſçut aſſés moderer ſa joïe, & cette moderation, quoique feinte, lui fit beaucoup d'honneur. *Commines* dit auſſi :

Qu'il

Qu'il en eut très grande joïe, & ne lui déplaiſoit, ajoutet-il, *que du petit nombre de gens, qui avoient été perdus.* En effet la perte des Bourguignons ne paſſoit pas deux mille hommes reſtés ſur le champ de bataille. *Du Puy* il ſe rendit à *Lion*, où *Contay* le vint trouver de la part du Duc. Cette Ambaſſade n'étoit plus conforme à l'humeur de celui, de qui elle venoit. *Contay* ſe mit en poſture de ſuppliant. Il ne diſſimula pas la peur, qu'avoit ſon Maitre, que la *France* ne voulût tirer avantage du malheur, qui venoit de lui arriver, & il repréſenta au Roi tous les motifs de généroſité, qui devoient le porter à ne pas rompre la Tréve. Sa Majeſté reçut fort gratieuſement *Contay*, & le renvoia avec toutes les aſſûrances, qu'il demandoit. Il lui promit, que la Tréve ſeroit religieuſement obſervée, & lui témoigna, qu'il ne penſoit, qu'à vivre tranquille & en repos. Ce Roi ne ſe ſouvenoit pas, qu'il s'étoit obligé par le Traité fait avec les *Suiſſes* en 1474., de donner aux Cantons aide, ſecours, & défenſe dans toutes les guerres, & ſpécialement contre le *Duc de Bourgogne.*

Après que *Contay* fut parti de *Lion*, le Roi reçut une autre Ambaſſade de *Galéas Sforce* Duc de Milan. Il n'y avoit que 21. jours, que ce Duc avoit conclu avec le *Duc de Bourgogne* une Ligue offenſive, &

défenſive envers & contre tous ſans en excepter la *France*. Il s'en étoit répenti dans la crainte, que la perte de la Bataille de *Granſon* ne rejaillît ſur lui. Il ne donna point d'autre inſtruction, que de vive voix à ſon Député, qui étoit un homme inconnu, & ſa lettre de Créance étoit conçûë en termes fort généraux. Le Député ne laiſſa pas de réüſſir. Il avoüa ingenüement au Roi, que le *Duc de Milan* avoit fait une faute de s'allier avec le *Duc de Bourgogne*, & qu'il s'en répentoit. Il offrit de renoncer à cette alliance, de confirmer celle de *France*, & d'ajoûter cent mille Ducats, ſi le Roi vouloit profiter du mauvais état de ce Duc. Le Roi ne voulut ni le rébuter entiérement, pour ne pas perdre l'occaſion d'ôter un Allié au *Duc de Bourgogne*, ni lui accorder tout ce, qu'il demandoit, de peur, que cette impunité ne le portât à faire de nouvelles fautes. Il lui répondit, qu'il n'avoit pas beſoin de l'argent de ſon maitre; mais que ſi le *Duc de Milan* ſe repentoit ſincerement de s'être détaché de ſon Alliance, il conſentoit de la renouveller dans les propres termes, qu'elle avoit été conçûë. Le Milanois y conſentit; & le même jour le Traité fut ſigné, ratifié, & publié à *Paris* à l'inſçû du *Duc de Bourgogne*.

Ce ne fut pas la ſeule protection, qu'il perdit. *René d'Anjou Roi de Sicile* l'abandon-

na

na auſſi, & le Duc perdit avec cet appui la *Provence*, que *René* devoit lui céder. Tout s'élevoit contre le Duc. *Château-Guion*, qu'il avoit envoié en *Piémont* pour y lever des Troupes, avec leſquelles il devoit s'emparer de la *Provence*, fut dépoüillé de l'argent deſtiné à faire cette levée par *Philippe Comte de Breſſe*, cadet de la Maiſon de Savoie. Il eut bien de la peine à ſe ſauver lui même, on arrêta ſes Domeſtiques; on ſe ſaiſit de ſes papiers, & l'on y trouva le projet du Duc ſur la *Provence*. Le *Comte de Breſſe* l'envoia auſſi-tôt au Roi, qui après l'avoir examiné, & reconnu l'avantage, qu'il en pouvoit tirer, le fit communiquer au *Roi de Sicile* ſon Oncle. Celui-ci ne l'eut pas plûtôt vû, qu'il fut indigné contre le *Duc de Bourgogne*. Il le traita d'ingrat, & le jugea indigne de ſa ſucceſſion.

Coſſe, qui avoit mis l'affaire en train en faveur de *Louis XI.*, profita de ces diſpoſitions. Il remontra au *Roi de Sicile*, que pour éviter les pourſuites du *Duc de Bourgogne*, qui peut-être voudroit s'emparer de la *Provence* par la voïe des armes, il falloit s'accommoder avec le *Roi de France*, qui du moins le laiſſeroit joüir de ſes Etats pendant ſa vie. *René* goûta ſi bien ces raiſons, qu'il donna ſur le champ ordre à *Coſſe* de ménager ſa réconciliation avec le *Roi de France* ſon Neveu. *Coſſe* écrivit auſſi-tôt à *Louis XI.*

XI., qu'il n'y avoit point de tems à perdre, que s'il vouloit être maître de la *Provence*, il rendît promptement à son Oncle les Châteaux d'*Angers & de Bar.* Le Roi répondit, qu'il y consentoit ; mais que pour témoigner, que *René* le faisoit volontairement, il prioit ce Prince de venir le trouver à *Lion*, où il recevroit toute la satisfaction, qu'il pouvoit souhaiter. *René* vint effectivement à *Lion*, où il fut reçu avec des marques d'affection, qui le charmerent ; & ce fut là, où *Cosse* prit la liberté d'expliquer devant les deux Rois, qu'elle avoit été sa conduite.

Commines, qui se trouva à cette entrevûë, & qui entendit tout l'entretien, rapporte ces paroles de *Cosse* à *Louis XI.* SIRE ! *Ne vous émerveillés pas, si le Roi mon Maître vôtre Oncle a offert au Duc de Bourgogne de le faire son héritier ; car il en a été conseillé par ses Serviteurs, & spécialement par moi : Vû que vous, qui êtes fils de sa Sœur, & son propre Neveu, lui avés fait si grand tort, que de lui enlever les Châteaux d'Angers & de Bar, & l'avés si mal traité dans toutes les autres affaires. Nous avons bien voulu mettre en avant ce marché avec le dit Duc, affin que vous en aprissies la nouvelle pour vous donner envie de nous faire raison, & connoitre, que le Roi mon Maitre est vôtre Oncle ; mais nous n'eûmes jamais envie de mener ce marché jusqu'au bout.*

Le Roi, continue *Commines*, reçut très bien

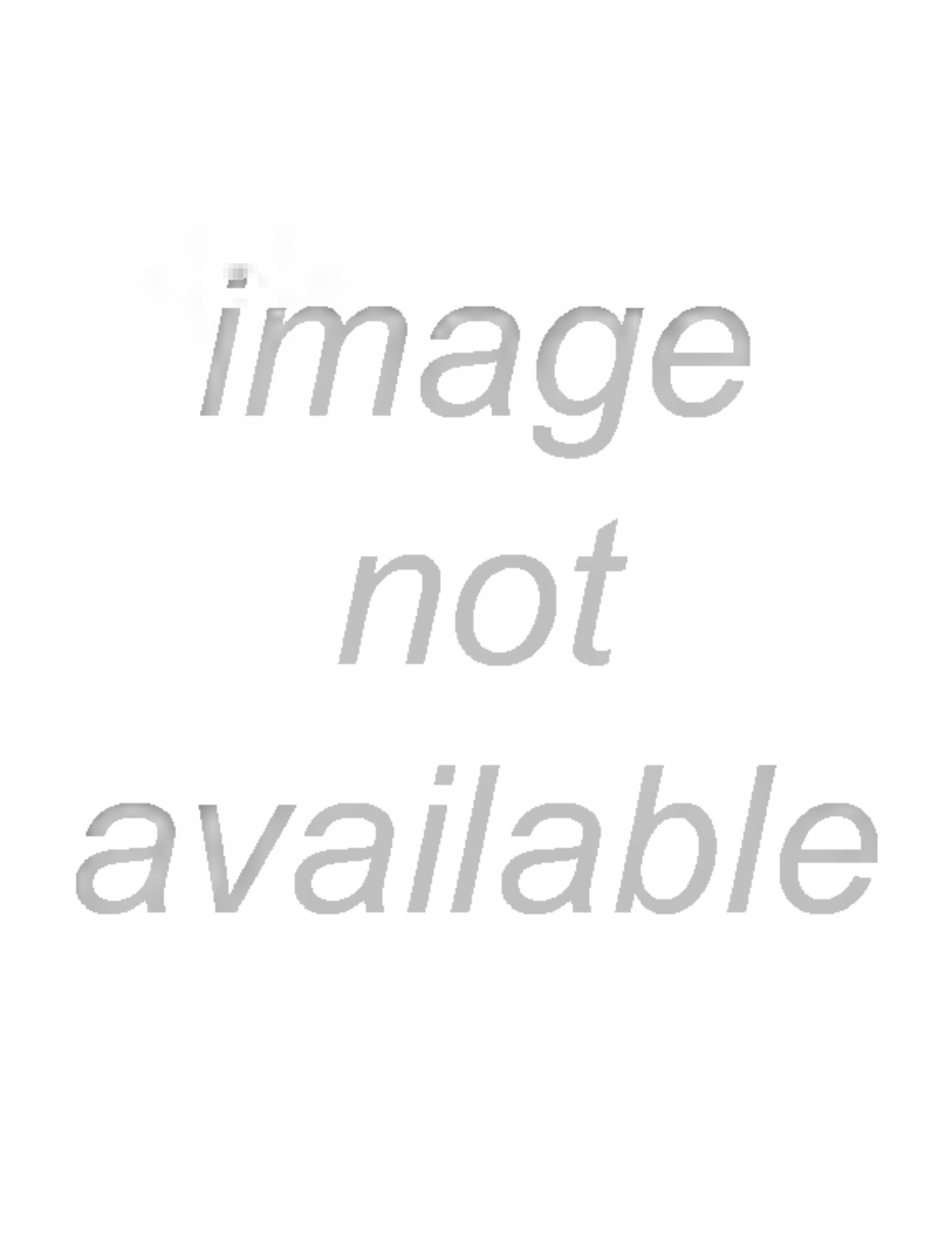
image
not
available

meſures, pour n'être pas enveloppés dans la ruine, qui les menaçoit. *Ferdinand* rappella le *Prince Fredéric* ſon fils, qu'il avoit envoïé à la Cour de *Bourgogne*, eſperant d'avoir la fille du Duc, & ſa ſeule héritiere. Mais *Charles* entretenoit alors la *Ducheſſe de Savoie* pour le ſien, & l'Empereur pour le Prince *Maximilien*. La Ducheſſe ne doutant pas, que *Louis XI.* ne traversât le mariage du *Duc de Savoie* ſon fils, & informée de la défaite du Duc à *Granſon*, elle craignit de perdre les Etats de ſon fils en penſant y ajoûter les *Païs-Bas*.

Cette Princeſſe avoit paſſé les monts pour voir de plus près la fin de cette guerre, & vint juſqu'à *Genéve* avec le jeune Duc & ſes deux fréres. Après avoir fait ſes réflexions elle dépêcha vers *Louis XI.* un Gentil-homme de mérite, nommé *Montaigni*, pour travailler à ſa réconciliation. Le Roi ne rebuta pas cet Envoié, mais il ne voulut rien conclure, qu'il n'eût vû le ſuccès des nouvelles Troupes, que le *Duc de Bourgogne* levoit. Tels étoient auſſi les ſentimens de la Ducheſſe; parce que l'un & l'autre avoient reſpectivement de ſecrets interêts à ménager pendant que cette guerre dureroit.

Le *Duc de Bourgogne* aiant réſolu de faire un ſecond effort contre les *Suiſſes*, ſollicita la Ducheſſe de l'aſſiſter. Le Roi, qui vouloit la ruine entiére du Duc ſon enne-

ennemi, & qui étoit offenſé de ce, qu'elle avoit déja fait en ſa faveur, s'y oppoſa. Cependant *Yolande* ne put s'empêcher d'y donner les mains ; car outre les étroites Alliances, qui ſubſiſtoient entre les Maiſons de *Bourgogne*, & de *Savoie*, & le voiſinage de leurs Etats, qui l'engageoit à ce ſecours le *Païs de Vaud*, & le *Comté de Romont*, dont les *Bernois* & les *Fribourgeois* s'étoient emparés ſur *Jaque de Savoie* ſon Beau-frère, étoient de la Souveraineté de *Savoie*. D'ailleurs elle avoit grand ſujet de craindre, que les *Suiſſes* enflés de tant de favorables ſuccès, ne pouſſaſſent plus avant leurs conquêtes dans les autres terres de ſon Fils. Elle réſolut donc de faire encore une Levée de quatre mille hommes, dont elle donna la conduite à *Antoine d'Orly* Gouverneur de Nice. Mais les *Fribourgeois* les défirent en chemin avant qu'ils puſſent joindre l'Armée du *Duc de Bourgogne*, qui étoit déja au ſiége de *Morat*.

Ce Prince, que la perte de ſa gloire, & de ſa réputation tourmentoit juſqu'au point de perdre tout repos, & toute tranquillité d'eſprit, raſſembla dans ſon ancien Camp de *Lauſanne* une armée de ſoixante mille hommes, tant de ſes propres Troupes, que de celles, qui étoient à ſa ſolde. Il fit fondre cent cinquante Canons, & fit venir ceux, qu'il avoit encore en *Bourgogne* ; en ſorte, qu'il

qu'il ſe revit en état de prendre ſa revanche. Le jour, qu'il fit la revûë de ſon armée, il harangua le Soldat, & parla avec beaucoup de véhémence, ſe plaignant du tort, que les *Suiſſes* lui avoient fait en ravageant ſes païs, & de l'affront qu'il avoit ſouffert par la mort injuſte & déshonnorable, qu'on avoit fait ſouffrir à *Pierre de Haguebach* ſon Ballif en *Alſace*; ſur quoi il eſperoit, qu'on l'aideroit à tirer vengeance de tant d'injuſtices, & à recouvrer la gloire du Nom *Bourguignon*. A ces paroles il ſe fit un grand bruit d'armes, avec des cris de *Vive Charles Duc de Bourgogne*.

Pendant que l'Armée du Duc étoit auprès de *Lauſanne*, le *Comte de Romont* reprit une partie des Villes & des Châteaux, que les *Suiſſes* lui avoient enlevés. La *Ducheſſe de Savoie* lui en fournit une grande facilité; car quoiqu'elle n'osât plus ſe déclarer ouvertement contre les *Suiſſes*, depuis la perte de la Bataille de *Granſon*, elle ne laiſſoit pas d'appuier ſous mains & le *Duc de Bourgogne*, & le *Comte de Romont*. Elle fournit au premier tout ce, qui lui étoit néceſſaire pour ſe remettre en équipage.

De leur côté les Confederés ne reſtoient pas les bras croiſés. Les *Valaiſans* défirent un corps de *Lombards*, qui aiant été réformés chez les *Vénitiens*, venoient par le mont *Saint Bernard* au ſervice du *Duc de Bourgogne*.

ne. Ils en coucherent dix-huit cens sur le carreau, & il n'en périt pas moins dans les neiges. Cet échec les engagea à faire une course dans la *Savoie*, où ils prirent quelques Châteaux, & tuérent un grand nombre d'ennemis.

Les *Cantons* s'assemblerent aussi le quinziéme de *Mars* à *Lucerne*, où ils firent une nouvelle Ordonnance militaire; mais comme quelques Alliés marquoient de la répugnance à venir si loin, & à si grands frais, pour faire la guerre hors des Limites prescrites par les Alliances, les *Bernois* firent constter leur droit sur *Morat* depuis deux cens ans. D'un autre côté les *Zuriquois* & les *Lucernois* firent comprendre, combien il étoit important pour le bien des Ligues de ne pas abandonner les *Bernois*, & les *Fribourgeois* dans une occasion, qui interessoit tout le *Corps Helvétique*, & ses Alliés, par l'influence, que cette guerre avec le *Duc de Bourgogne* pouvoit avoir d'un païs à l'autre. Ainsi les esprits s'étant rendus à ce raisonnement, l'on convint des contingents, & de toutes les mesures qu'il falloit prendre pour faire une vigoureuse résistance.

On trouva dabord, qu'il étoit nécessaire de mettre une bonne & forte garnison dans *Fribourg*, comme étant la Ville la plus voisine des Ennemis, & la premiere, qui seroit attaquée. On y destina mille hommes d'en-

tre les Cantons, avec quelques Eſcadrons de Cavalerie de *Strasbourg*. Les *Bernois* envoierent deux mille hommes à *Morat* ſous les ordres d'*Adrien de Bubenberg* Capitaine experimenté. *Benoit Krum & Jean Wanner* furent ſes Conſeillers ; & *Rodolphe de Bubenberg*, *Jean Rodolphe d'Erlach*, & *Pierre Starken* devoient les relever. Les *Fribourgeois* y envoierent leur contingent ſous les ordres de *Guillaume d'Avri*.

Le *Comte de Romont*, qui avoit dans ſa Ville quatre mille hommes, voulut faire une invaſion dans le païs de *Bulle*, & de *Gruieres* ; ceux de *Fribourg*, qui en eurent avis le prévinrent, en faiſant occuper les paſſages par quelques unes de leurs Troupes. On envoia auſſi du monde au *Pont de Guinenen*, & *Pierre de Fauſſigni* en eut le commandement de la part de l'Etat de *Fribourg*. Mais ce poſte ſe replia bientôt après ſur *Morat*, pour venir joindre l'Armée, qui alloit combattre le Duc de Bourgogne. *Nicolas Zurkinden* Châtelain du *Haut Sibenthal* eut ordre de marcher avec ceux de ſon Ballage du côté de *Vevei*, & de la *Tour de Peil* pour empêcher le paſſage aux *Lombards*, que la *Ducheſſe de Savoie* continuoit de favoriſer, & pour s'oppoſer à leur jonction avec les *Bourguignons*. Il mit le feu à la Ville, & défit entiérement un corps de Lombards & de Savoiards, qu'il rencontra. On voulut

encore

encore tenter la même choſe du côté de *Romont*, d'où le Comte faiſoit beaucoup de ravage. Un Corps conſidérable de Bernois, commandé par *Pierre de Wabren*, & *Guillaume de Diesbach*, s'étant joint avec quelques *Fribourgeois*, ſe rendit à *Romont*. Ceux de *Fribourg* avoient à leur tête *Rodolphe de Vuippens*, *Guillaume Techterman*, *Jean Amman*, & *Jean de Fegeli* *Jean Seiler* portoit la Banniere; mais quand ils furent près de la Ville, appréhendant, que le Duc n'envoiât au ſecours, & conſidérant d'ailleurs l'impoſſibilité jointe au danger qu'il y avoit d'entreprendre ce ſiége, ils ſe contenterent de bruler les Fauxbourgs, & revinrent ſur leurs pas.

Pendant qu'on ſe harceloit ainſi des deux côtés par de petits combats, qui ne décidoient de rien, les *Bernois* avertirent les *Confédérés* de ſe tenir prets à marcher au premier avis, qu'ils recevroient de l'approche des ennemis. Ils écrivirent en même tems à *Louis XI.* pour ſe plaindre de la conduite partiale, & ennemie de la *Ducheſſe de Savoie* ſa Sœur, le priant de ne pas permettre, que le jeune Duc *Philibert* fût gouverné par le *Duc de Bourgogne*, & d'avoir un fidéle égard au Traité d'Alliance qu'ils avoient conclu avec lui.

Charles s'étoit préparé pendant trois mois à venir fondre ſur les *Suiſſes*; enfin le vint-

ſeptiéme de *Mai* il quitta ſon Camp, & les environs de *Lauſanne* pour faire camper ſa droite au mont *Jorens*, & ſa gauche au Château *Goumöens*, appellé aujourd'hui *Saint Barthelemi*. Il fit encore une fois la revûë de ſon Armée, qui ſe trouva forte de ſoixante mille combattans. Il avoit cent piéces de campagne & deux gros canons. Ce Prince étoit convaleſcent, & avoit encore aſſés mauvaiſe mine : *Car il fut en une grande maladie*, dit Commines, *qu'il eût de douleur, & de triſteſſe de cette honte, qu'il avoit reçûë. Et à bien dire la verité*, continuë cet Auteur, *je crois, que jamais depuis il n'eut l'entendement ſi bon, qu'il l'avoit eu auparavant cette bataille.* Les Troupes de la *Gueldres* s'en retournoient dans leur païs, parceque *Charles* ne les païoit pas. On ſçut en même tems, que la *Ducheſſe de Savoie* étoit venüe de *Genéve* à *Lauſanne*, & que le *Comte de Romont* étoit à *Stavaié*. Les *Bernois* donnérent avis aux *Confédérés* de toutes ces circonſtances, en les priant de hâter leur marche. Ils écrivirent une ſeconde fois à *Louis XI.* qui reſtoit toûjours immobile à *Lion*, & lui rendirent compte des grands préparatifs, que le *Duc de Bourgogne* faiſoit contr'eux avec le ſecours & l'aſſiſtance de la Ducheſſe ſa Sœur ; ils le prierent de le rappeller, qu'ils l'avoient humblement ſupplié de venir avec toutes ſes forces contre leur ennemi

ennemi commun ; que cependant loin d'en avoir rien fait, il les avoit laiſſé expoſés à toute la rage de *Charles* ; que cette conduite du Roi étoit entiérement oppoſée à toutes les promeſſes, que *Nicolas de Diesbach*, & le *Prévôt de Munſter* leur avoient faites de ſa part : Que le Duc paroiſſoit s'aſſûrer, que le Roi n'entreprendroit rien contre lui, ce qui rendoit ce Prince plus actif, & lui donnoit plus de confiance dans ſon entrepriſe, pendant que de leur côté ils n'auroient jamais dû douter du ſecours, qu'il leur avoit promis ; ils ajoûterent, que cette inaction du Roi les inquiétoit avec raiſon en les expoſant au plus grand danger, & que, puiſque le Duc étoit déja en pleine marche pour les attaquer, ils prioient ſa Majeſté de remplir ſes engagemens, en venant avec toutes ſes forces au travers de la *Savoie* pour ſe joindre à eux ; d'autant plus, qu'elle n'ignoroit pas, qu'ils n'avoient commencé cette guerre, que ſur l'eſpérance, & la promeſſe du ſecours ſtipulé par les Alliances. Ils conjurerent encore le Roi de faire réflexion, que ſi le Duc devoit remporter la victoire, il courroit riſque de l'avoir enſuite ſur les bras, puiſqu'il ſçavoit, qu'on n'avoit pris les armes, qu'à la ſollicitation de ſa Majeſté même. Qu'ainſi ils ſe flattoient, qu'il ne tarderoit pas d'en venir aux mains avec ce Prince, pendant qu'ils l'attaqueroient de leur

côté. C'eſt ce, que les *Bernois* manderent à *Louis XI.*; mais il n'en devint pas plus actif pour tout cela.

On voit parfaitement le caractére de ce Prince dans cette conduite. Il appréhendoit *Charles de Bourgogne*, comme étant en effet un Rival à craindre, parce qu'il étoit heureux, & que c'étoit un Prince d'une valeur, à laquelle, juſqu'à la guerre contre les *Suiſſes*, aucune autre Puiſſance n'avoit réſiſté *Louis XI.* lui même n'oſoit pas l'entreprendre; & ce qu'il avoit conſeillé à la Nation, devint un ſujet d'appréhenſion pour lui méme. Il ne ſouhaitoit pas mieux, que d'être délivré d'un ennemi, qu'il trouvoit toûjours ſur ſon chemin. Il en laiſſa la gloire aux *Suiſſes*, & ſe contenta ſuivant *Commines*, de leur dorer la pillule. *Car*, dit il, *les victoires, & eſtimations, en quoi le Roi les mit dès-lors, & les biens, qu'il leur a faits, leur ont fait recouvrer infini argent. Chacun Ambaſſadeurs des leurs, qui vint vers le Roi à ce commencement, eut grands dons de lui, en argent, ou en vaiſſelle; & par ce moien les contentoit de ce, qu'il ne s'étoit déclaré pour eux: il les renvoioit les bourſes pleines, & revêtus de draps de ſoie: & ſe prit à leur promettre penſion, qu'il païa bien dupuis.* Il paroit, que *Commines* dans ſon récit ne ſe rappelle pas, ce qu'il a dit un moment auparavant, ſçavoir, que les Ligues voïant l'inaction obſtinée

ſtinée de *Louis XI* dirent aux Ambaſſadeurs, qu'il avoit envoiés auprès des *Suiſſes*, & Alliés. *Dites au Roi, que s'il ne ſe déclare, nous nous appointerons, & nous nous déclarerons contre lui.* Cette circonſtance fait bien voir, que les *Suiſſes* demandoient des Troupes, & non pas de l'argent, qui ne leur ſervoit de rien contre les piques des Bourguignons, au moment qu'on alloit combattre; & ſi les Ambaſſadeurs des Suiſſes en avoient reçu, comme l'aſſûre *Commines*, *Louis XI.* n'étoit pas moins obligé de remplir ſon engagement, lorsque le *Corps Helvétique* l'en ſollicitoit, puiſqu'il n'entroit point dans la malverſation de ces particuliers. D'un autre côté, ſi le *Duc de Bourgogne* dans ces circonſtances avoit connu ſon véritable interêt, il auroit cherché à faire la paix avec les *Confédérés*; & il ne faut pas douter, qu'alors les choſes n'euſſent pris une autre face; mais le deſir de ſe venger, & de triompher d'une Nation, qui avoit oſé lui réſiſter, ſurmonta une politique, qui alloit ſon chemin.

Il décampa le quatriéme de *Juin*; le ſixiéme il joignit le *Comte de Romont* proche de *Stavaie*, où il reſta juſqu'au dixiéme; de là il paſſa par *Paierne* pour ſe rendre au village de *Foû*, d'où il fit inveſtir la Ville de *Morat*.

Adrien de Bubenberg, & *Guillaume d'Avri* avoient fait faire des ouvrages au bord du

Lac pour empêcher l'abordage, en cas que le Duc eût voulu faire une descente de ce côté là, comme il y avoit lieu de l'appréhender. Les entre-deux étoient palissadés, & fresés. La Ville, outre qu'elle étoit munie de tout le nécessaire, avoit une garnison, sur laquelle les *Suisses* pouvoient se reposer, tandis que les *Bernois*, & les *Fribourgeois* attendroient l'arrivée des Troupes des *Confédérés*, pour faire lever le siége.

Ce fut dans ce tems là, que les quatre mille hommes, que la *Ducheſſe de Savoie* avoit envoiés pour le service du *Duc de Bourgogne*, aiant le Gouverneur de *Nice* à leur tête, furent défaits par les *Fribourgeois*, qui les aïant coupés entre *Romont* & *Morat*, les attaquerent, & en tuerent une grande partie, pendant que les autres gagnerent, comme ils purent, *Romont* leur ancienne garnison. *Bubenberg*, qui de son côté avoit appris la marche des *Bourguignons*, jugeant par la route, qu'ils prenoient, que c'étoit à lui, à qui ils en vouloient, envoïa deux cens hommes, avec quelque Cavalerie pour les reconnoitre. Ce détachement rencontra le Campement; il l'attaqua, & le repoussa jusques au délà d'*Avanche*. Un Gentil-homme Bourguignon fut du nombre des prisonniers, & découvrit à *Adrien* le dessein qu'avoit le Duc de faire le siége de *Morat*. Il en donna sur le champ avis à *Berne*, & à *Fribourg*,

Fribourg, en leur mandant, qu'il les prioit de ne pas preſſer le ſecours, & de ne point entreprendre de faire lever le ſiége avant l'arrivée des Alliés, parce qu'il eſperoit de tenir bon juſqu'à ce tems là.

Le *Comte de Romont* avoit ſon Quartier du côté de la porte de *Berne* avec un corps de huit mille hommes. *Antome Bâtard de Bourgogne* avoit ſa gauche appuïée au Lac, & ſa droite à *Meiri*, aïant ſous lui trente mille hommes. Le Duc avec le reſte de l'Armée campoit ſur la hauteur, où s'élévoit une Bute, où il fit conſtruire une maiſon de bois, qui régnoit ſur toute l'Armée, & d'où il découvroit tout ce, qui ſe paſſoit au ſiége.

Les premieres attaques de la part des *Bourguignons* furent vives. Le *Comte de Romont* dirigeoit le ſiége, & avoit un interêt particulier de le pouſſer vivement. Dans ce tems là, il ne paroit pas, qu'on fît des batteries, parceque alors les Villes n'étant pas fortifiées, comme aujourd'hui, n'aïant ni baſtions, ni demi-lunes, & les aſſiégeans n'aïant pas un grand attirail; ils mettoient leurs Canons à barbette, & faiſoient brêche de cette maniere. Le Comte fit jetter dans la Ville des billets attachés à des fléches, par où il inſultoit aux aſſiégés, les menaçant d'une mort cruelle, & leurs faiſant entendre, qu'ils n'avoient aucun ſecours à eſpérer.

Adrien de Bubenberg & *Guillaume d'Avri*, qui jugeoient mieux de la conduite de leurs Compatriotes, que les *Bourguignons*, ne se laissèrent point épouvanter. Ils se tinrent tranquilles dans la Ville, se préparant à soutenir l'assaut, en cas que les *Suisses* laissassent à leurs ennemis le tems de le donner. Cependant ils faisoient réparer pendant la nuit la brêche, que le Canon des Bourguignons avoit faite pendant le jour; ils étoient continuellement en garde contre toute surprise; mais ils ne purent pas empêcher, que la muraille ne fût renversée en partie un jour, que le Duc avoit résolu de donner un assaut général. Il fit faire ce jour là un feu d'Enfer; & s'approcha de la Ville avec un si grand nombre de Troupes, qu'elles ne pouvoient pas se remuer dans leurs divisions; il leur fit faire des cris, & un bruit d'instrumens militaires si grand, qu'il crut par ce seul tintamarre obliger les assiegés de se rendre. Les *Bernois* & les *Fribourgeois* soutinrent l'attaque avec une valeur digne des Chefs, qui les commandoient. Ils repoussèrent plus d'une fois les ennemis, & les forcerent enfin à se retirer avec perte de mille Bourguignons, qui restèrent sur la place. Cette action fit un honneur infini aux Commandans de *Morat*, qui se comportèrent comme de grands Capitaines, voulant sauver leur Patrie, & tenir parole à leurs Maîtres.

Le Secours des Alliés arriva pendant ce tems là; les premiers furent les *Underwaldnois*, & ceux de l'*Entlibuch*, qui se joignirent aux cinq mille cinq cens hommes, qui gardoient les deux ponts de *Guimenen*, & de la *Singine*. Ils vinrent tous ensemble à *Ulmitz*. Ensuite vinrent les autres Confédérés de *Fribourg*, de *Lucerne*, d'*Uri*, de *Schweitz*, de *Glaris*, de *Soleure*, de *Bienne*, & le *Comte Louis d'Oetingen* avec quatre cens Gens-d'armes, trois cens arquebusiers, & douze canons de *Strasbourg*. Le *Comte Oswald de Thierstein* amena deux cens Gens-d'armes Autrichiens avec les Troupes de *Colmar*, de *Séleſtat*, & de *Keisersberg*. Le *Comte de Gruieres*, ceux de *Schaffhausen*, de *Rothweil*, de *Saint Gal*, & d'*Appenzel* arriverent aussi au camp. Les *Zuriquois*, & les *Turgovins*, avec ceux de *Baden*, de *Mellingen*, & de *Bremgarten* vinrent avec cinq mille hommes; enfin arriva *René Duc de Lorraine* avec trois ou quatre cens Gens-d'armes.

Louis XI. s'en étoit défait, lui aiant donné une bonne somme à son départ de *France*, & l'aiant fait escorter au travers de la *Lorraine* par un Corps de Cavalerie, qui le conduisit en *Alsace*, d'où il vint joindre les Alliés, au moment, qu'ils avoient déja conclu de livrer la Bataille au *Duc de Bourgogne*. *René* ne vint pas pour commander l'Armée des Confédérés, comme le dit *Fleuri*.

Un

Un Prince, qui n'avoit que vint trois ans, ne devoit pas eſpérer d'être mis à la tête d'une Armée, qui avoit beſoin de Chefs conſommés dans le métier, puiſqu'il s'agiſſoit du ſalut de la Patrie, & d'une partie de l'*Europe*. Les *Suiſſes* ne manquoient point non plus de Général, comme le dit encore *Fleuri*. Ils en avoient d'experimentés & d'habiles, comme ils en donnerent des marques convainquantes.

Leur Armée étoit de trente mille hommes d'Infanterie, & de quatre mille chevaux. Ils la partagerent en trois corps; dont le premier fut commandé par *Jean de Hallweil* de *Berne*, qui avoit ſous lui *Rodolphe de Vuippens*, & *Jean de Fegeli* de *Fribourg*. Le premier commandoit l'aile droite, & le ſecond l'aile gauche. Le ſecond corps fut ſous les ordres de *Jean Waldman* Capitaine expérimenté de *Zurich*, qui eut ſous lui *Guillaume Harter de Strasbourg*. L'Arriere-garde étoit conduite par *Gaſpar de Hertenſtein de Lucerne*. On mit tous les Drapeaux & les Banniéres ſous la garde d'une vaillante Jeuneſſe, dont l'unique fonction étoit de les bien garder.

L'on voit par cet ordre de Bataille, que les Auteurs étrangers ont attribué un honneur au *Duc de Lorraine*, dont il ne joüit pas en cette journée; car il fut à la tête des Gens d'armes avec les *Comtes d'Oetingen* & de *Thierſtein*,

mais

mais ſans aucun commandement; & comme un ſimple volontaire n'aiant été fait Chevalier, qu'un moment avant la Bataille avec trois cens jeunes Cavaliers *Suiſſes* & *Alſatiens* par le *Comte d'Oetingen*, qui après l'action rendit bon témoignage de la valeur du *Duc de Lorraine*, & de ces nouveaux Chevaliers.

A l'exception de *Guillaume Harter*, il n'y eut pas un ſeul fantaſſin étranger avec les *Suiſſes* dans cette Bataille. Ce furent eux, qui ſçurent ſi bien prendre leurs meſures dans ce païs entre coupé de haïes & de bois ſur les hauteurs, dont ils s'emparerent; dans le deſſein d'attaquer le Duc dans ſon camp, en laiſſant le *Comte de Romont* tranquille dans le ſien. *Charles* de ſon côté ne ſouhaitoit rien, avec tant d'ardeur, que d'en venir aux mains; & comme il ne vouloit pas attendre ſes ennemis dans ſon camp, il en ſortit pour ſe ranger en bataille dans la plaine, qui s'éleve en amphiteatre depuis le Lac à l'Orient & au Midi, de telle façon cependant, que la Cavalerie bien loin d'être embarraſſée, avoit au contraire toute la liberté de manœuvrer comme dans la plaine. Les hauteurs & les bois, dont elles étoient couronnées, étoient occupées par les *Suiſſes*, comme l'on vient de le dire.

L'Armée de *Bourgogne* avoit cet avantage dans ſon terrain, qu'elle étoit derriere

une

une haïe vive fort touffüe, qui lui ſervoit de retranchement. Les deux Armées reſterent pendant quelques heures dans cette poſition ſans qu'aucune voulut perdre l'avantage du terrain, qu'elle occupoit. Il faiſoit alors une très-grande pluïe, que les *Bourguignons* eſſuierent pendant ſix heures, ce qui les fatigua beaucoup auſſi bien, que leurs chevaux, & mit leurs arcs & leurs autres armes fort en déſordre. Sur le Midi le *Duc de Bourgogne* voiant, que l'ennemi ne ſortoit point de ſes retranchemens, & perſuadé, que la Bataille ſeroit renvoïée au lendemain, fit retirer ſes Troupes, laiſſant ſeulement un aſſez grand corps à la tête de ſon camp dans l'endroit, par où ſes ennemis pouvoient s'en approcher. Les *Suiſſes* profiterent de cette conjoncture, qu'ils avoient prévûë. *De Halweil* mettant l'épée à la main, & ſe tournant vers ſes Troupes : *Vous avez*, leur dit-il, *devant vous les Bourguignons nos plus cruels ennemis, qui ont juré la perte de nôtre Patrie, & réſolu d'éteindre juſqu'au nom* Suiſſe ; *vous avez ici la plus belle occaſion du monde de tirer vengeance des deſſeins ambitieux de nos ennemis, & de la mort barbare, qu'ils ont fait ſouffrir à vos fréres & à vos parens à la priſe de Granſon. Rappellés-vous, que nos Ancêtres la veille du jour, où nous nous trouvons, quoiqu'étant en très-petit nombre, ont remporté la glorieuſe Victoire de Laupen ;*

Laupen ; célébrons-en aujourd'hui l'Anniverſaire, & rendons cette Journée auſſi mémorable pour la Poſterité par une deuxiéme Victoire, que l'a été juſqu'à nos jours celle, dont je vous parle. Implorés le ſecours du Ciel, de qui vous devez tout attendre ; vôtre valeur achevera le reſte. Pendant qu'on faiſoit la priere, les nuages ſe ſéparerent, & le Soleil parut avec éclat. *De Halweil*, à qui l'expérience avoit appris, que dans la guerre le moindre événement faiſoit impreſſion ſur l'eſprit du Soldat, ſe jetta à genoux : *Le Ciel*, s'écria-t-il, *a exaucé nos prieres ; le Soleil va éclairer nos actions heroïques, affin que les ténébres ne les dérobent pas à la gloire, qu'elles mériteront. La Victoire nous tend la main, ſuivés-moi, mes chers Compagnons ! & imités mon exemple.*

Il arriva encore une choſe aſſés remarquable, & qu'on regarda comme un préſage aſſûré de la Victoire. Pendant que les Armées étoient en préſence, les chiens des deux côtés s'attaquerent dans l'eſpace, qu'il y avoit entre les deux camps. Les chiens Bourguignons furent domptés, & mis en fuite par les autres.

Les *Suiſſes*, après le diſcours de *Halweil*, marcherent aux *Bourguignons* avec une ardeur indicible. Ils eſſuïerent d'abord le feu de huit pieces de Canon, que le Duc avoit à la tête de ſon Armée ; mais comme elles étoient pointées trop haut, elles ne firent aucun

aucun ravage, que dans les bois, où les boulets donnerent. La haie vive arrêta un moment cette impetuosité ; mais elle fut bientôt percée, & foulée aux pieds par l'intrepide Soldat. Ils attaquerent alors les premiers rangs de l'Armée ennemie, les mirent en désordre, s'emparerent du Canon, & le tournerent contr'eux mêmes. Ils percerent même jusqu'à la garde du Prince, & aux Arquebusiers *Anglois*, qui arrêterent pour un instant la valeur des *Suisses*, en les faisant même reculer ; mais le Corps de bataille commandé par *Waldman* arrivant tout à propos, & celui qui étoit sous les ordres de *Gaspar de Hertenstein* les prenant en flanc, il fut impossible aux braves *Anglois* de résister plus longtems. Ils se défendirent avec cette valeur, qui est naturelle à leur Nation ; mais ils ne laisserent pas d'être vaincus, & hâchés en pieces.

Hertenstein voïant, que la victoire se déclaroit absolument pour les *Suisses*, quitta le combat de ce côté là pour aller avec ses Troupes, filant le long de la hauteur, se mettre entre *Avanche*, & le Champ de bataille, afin d'empêcher la retraite des *Bourguignons*. Ce mouvement d'un habile Général, fut la cause de la destruction de l'Armée de *Charles* ; car ce qui ne se sauva pas avant, que d'avoir été coupé, fut enfermé entre les différens Corps des *Suisses*. Un de

dix

dix mille ennemis, qui vouloit gagner les hauteurs pour ſe ſauver du côté de *Romont*, fut rencontré par *Hertenſtein*, qui le chaſſa dans les mains des autres Confédérés victorieux.

Adrien de Bubenberg, & *Guillaume d'Avri* voïant la défaite de l'Armée Ducale, firent une ſortie avec ſix cens hommes, coulerent le lond du Lac, & mirent par là les ennemis entre deux feux. On les pouſſa juſqu'au Lac, & les uns furent tués au bord, les autres dans l'eau, les troiſiémes canardés; les ondes furent teintes du ſang ennemi, & l'on voïoit flotter les cadavres ſur la ſurface. Il n'y en eut qu'un ſeul de ces dix mille qui ſe ſauva à la nage.

Le *Comte de Romont*, pendant l'action, avoit voulu donner un aſſaut à la Ville de *Morat*, mais apprenant la défaite des ſiens, il ſe retira à la hâte, laiſſant tout ſon équipage, & ſon Canon au pillage. Les Gens d'armes le pourſuivirent, & lui tuérent beaucoup de monde. Comme les *Suiſſes* étoient à la pourſuite des Bourguignons du côté d'*Avanches*, on vint leur dire, que le *Comte de Romont* étoit rentré dans le Camp du Duc avec des Troupes fraiches; cette nouvelle les fit retourner en arriére; mais en arrivant ils ne trouverent perſonne; alors ils ſe jetterent à genoux pour remercier Dieu de la victoire, qu'il leur avoit donnée. Ils reſterent ſuivant la coutume trois jours ſur le champ de bataille.

Ainſi, comme le *Duc de Bourgogne* avoit perdu ſes richeſſes à *Granſon*, il perdit l'élite de ſes Troupes à *Morat*. On enterra vint deux mille cinquante cinq *Bourguignons*, qui avoient été tués ſur la place. Si l'on ajoute à ce nombre, ceux qui furent noiés, il faudra convenir avec *Lauffer*, que le *Duc de Bourgogne* perdit trente mille hommes dans cette bataille.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le monument, qui eſt encore aujourd'hui auprès de *Morat*, prouve une terrible défaite. C'eſt un grand Charnier, où l'on jetta les os de *Bourguignons*, qu'on trouva dans la terre. *Stetler* dit, que les Auteurs ne conviennent pas du nombre des morts. Il y en a, qui le font monter à vint ſix mille, d'autres à trente mille, parmi leſquels il y eut quinze cens Gentils-Hommes. Voici comment parle *Commines* ſur ce ſujet. *Le Seigneur de Contay, qui arriva vers le Roi, toſt après la bataille, confeſſa au Roi, moi préſent, qu'en la dite bataiue étoient morts huit mille hommes du parti du Duc, prenans gages de lui, & d'autres menues gens aſſes. Et crois, à ce que j'en ai pû entendre, qu'il y avoit bien dix huit mille perſonnes en tout : & étoit aiſe à croire, tant par le grand nombre de Gens-de-cheval, qu'il y avoit, qu'avoient pluſieurs Seigneurs d'Allemagne, qu'auſſi pour ceux, qui étoient encore au ſiége de Morat.* *Fleuri* dit, *Que*

quelques

quelques Hiſtoriens font monter la perte des Bourguignons, qui furent tués, ou noiés dans le Lac de Morat, à quatorze mille hommes, d'autres à dix huit, ou vint. Le Fils aîné du Connétable de Saint Pol *Jean de Luxembourg; le Seigneur de Grimberge, le Seigneur d'Aimeri, le Duc de Sommerſet*, qui commandoit les Arbalétriers Anglois à cheval, & *Jaque de Maës* qui portoit un Etendart furent du nombre des morts; celui-ci fut trouvé ſon Etendart enveloppé à l'entour de ſon bras. Le *Duc de Bourgogne* perdit encore en cette journée tout ce, qu'il avoit amené avec lui.

Les *Suiſſes* donnerent à *René Duc de Lorraine* les Canons, que *Charles* avoit fait conduire de *Lorraine* en *Suiſſe*; le reſte du butin, qui fut immenſe, fut partagé entre les Confédérés. Si les *Suiſſes* avoient voulu donner dans le ſentiment du Capitaine *Harter de Strasbourg*, qui leur conſeilloit avant la Bataille, de ſe renfermer dans le Camp retranché des Gens d'armes, & des Cavaliers, il eſt à préſumer, qu'ils n'auroient pas eu l'avantage, qu'ils ont remporté, & que le Duc ne les auroit point attaqué, dans l'eſpérance, qu'une ſi grande Armée, ſuivant l'uſage des *Suiſſes*, n'auroit pas eu des vivres pour ſoutenir une longue Campagne. *Felix Keller de Zurich*, à qui il fit cette propoſition, lui répondit: *Nous autres les Suiſſes, ſuivant l'exemple de nos glorieux Ancêtres,*

ne connoiſſons pas d'autre parti à prendre, que celui d'attaquer nos ennemis, dès que nous les rencontrons: & ſi les Gens-d'armes ont envie de nous imiter, & de répandre leur ſang pour le bien commun, ils peuvent s'avancer, & nous ſuivre. Là deſſus *Harter* pouſſa au Camp de la Cavalerie, leur fit connoitre la réſolution des *Suiſſes*, & les amena avec lui au combat, où ils firent des merveilles.

La Maiſon de *Hertenſtein* eſt très diſtinguée à *Lucerne*, non ſeulement par celui, qui a commandé l'arriere-garde à la Bataille de *Morat*, mais par ſa Poſtérité, dont il en a eu des Chanoines du Haut Chapitre de *Bâle*. Celle de *Göldlin de Tieffenau* en a fourni à *Bâle* & à *Conſtance*. *Gaſpar de Göldlin* commanda les Troupes de *Lucerne* à la Bataille de *Dornac*. Les de *Féer*, les d'*Heredingen*, les de *Butisholtz*, les de *Schneider de Wartenſée*, les de *Keller*, les de *Schwitzer de Buenaas*, & autres nobles Familles ont dans tous les tems ſervi la Patrie avec un zèle & un amour, qui les ont fait conſidérer infiniment en *Suiſſe* & dans les Païs étrangers.

Le *Duc de Bourgogne* prit au plus vite la route de *Beſançon*. *Stettler* dit, de la Riviere, dans la crainte, que les Vainqueurs ne s'emparaſſent de ce païs. Ce Prince s'enferma dans ſon appartement, ſans vouloir admettre aucune conſolation, ſur la grande perte, qu'il venoit de faire. Il s'aban-

bandonna à ſon humeur noire, & mélancolique ; & rien ne l'en put tirer, que la nouvelle, qu'il reçut de la négotiationde la *Ducheſſe de Savoie* avec *Louis XI.* Dans l'appréhenſion, qu'il eut, que cette Princeſſe n'abandonnât ſon parti, il vint à *Gex*, ſuivi du *Comte de Romont*, & après y avoir demeuré quelques jours ſous prétexte de favoriſer la retraite de ſes Troupes, il forma le deſſein de faire enlever la Ducheſſe & ſes Enfans, pour les faire conduire en *Bourgogne.* La commiſſion en fut donnée à *Olivier de la Marche* ſon Conſeiller & ſon Chambellan, qui étoit à *Genéve.* La Ducheſſe avoit été invitée par le *Duc de Bourgogne* de ſe retirer en *Comté* avec ſes Enfans, pour éviter la fureur des *Suiſſes*, dit *Guichenon.* Cette Princeſſe. qui conçut quelque défiance, s'en excuſa, & ſe mit en chemin pour aller à *Genéve.* Mais *Olivier de la Marche*, qui étoit en embuſcade près des portes de la Ville, l'arrêta avec le *Prince Charles* ſecond de ſes Fils, & deux de ſes Filles ; la mit en croupe ſur ſon cheval, força ſes Demoiſelles à la ſuivre, & les emmena de nuit juſqu'à la Vallée de *Mijou* ; délà à *Saint Claude*, enſuite au Château de *Rouvre* dans le *Duché de Bourgogne.* Le *Duc Philibert* avoit été pris comme les autres. *Geoffroi Seigneur de Riverol* Gentil-homme

Piémontois ſon Gouverneur, l'enleva des mains de ceux, qui s'en étoient ſaiſis. *Louis de Vilette* Gentil-homme Savoiard ſauva auſſi *Jaque Louis de Savoie* ſon frére, pendant que *Claude Seigneur de Raconis Maréchal de Savoie*, *Louis de Taillant* Capitaine, & d'autres Officiers de la Ducheſſe faiſoient réſiſtance aux Bourguignons. L'Evêque de *Genéve*, & *Menthon* aïant appris ce déſaſtre, ſortirent de *Genéve* avec des Troupes, afin de pourſuivre *Olivier de la Marche*, qui fit ſi grande diligence, & ſe défendit ſi bien, qu'on ne lui put ôter ſa proïe : mais il fut mal reçu du *Duc de Bourgogne*, parce qu'il n'amenoit pas le *Duc Philibert*.

Louis XI, qui craignoit, que le Duc ne s'emparât des Etats de *Savoie*, voulut avoir en ſa puiſſance le jeune *Duc de Savoie*, & ſon autre frére, avec les Châteaux de *Chambéri*, & de *Montmeillan*. Il gagna l'Evêque de *Genéve* par préſens & par promeſſes, & les deux Princes furent conduits à *Lion* ſous bonne eſcorte, & mis auprès du *Dauphin*. Le Gouvernement de la Savoie fut laiſſé à l'Evêque, & celui de Piémont au *Comte de Breſſe*. *Guichenon* donne un tour de ſa façon à cette époque. Il dit, que le Duc étoit pupil ; que les Princes du ſang ſouhaitoient le Gouvernement, & qu'on regardoit comme un bonheur, que le Prince *Philibert* ne fût pas entre les mains du *Duc de Bourgogne*

gogne; qu'on appréhendoit auſſi, que ſi le Roi s'en rendoit le maitre, la *Savoie* ne courût le même riſque. D'ailleurs le tems du retour de la Régente étoit incertain, & le *Duc de Bourgogne* ne l'avoit pas fait prendre pour la rendre ſitôt. Il fallut donc s'accomoder au tems, & puiſque *Charles* par une action ſi lâche s'étoit déclaré ennemi de la *Maiſon de Savoie*, la raiſon d'Etat vouloit, que l'on renonçat à ſon alliance, pour ſe ranger du parti du Roi, de qui les inſtructions ne pouvoient être ſoupçonnées, puiſqu'il étoit Oncle du Duc. Ainſi les trois Etats députerent le *Comte de Breſſe*, & l'Evêque de *Genéve* à *Roänne*, où étoit le Roi, pour ſupplier ſa Majeſté de mettre leur Prince & ſes Etats ſous ſa protection.

Au bout de trois jours, que les *Suiſſes* avoient paſſés ſur le champ de bataille, comme nous l'avons dit, ils penſerent à décamper pour s'en retourner chez eux, & l'abondance, qu'il trouverent dans le Camp ennemi, ne put pas les y arrêter plus longtems. Les vins vieux de Bourgogne, qui étoient purs & ſans aucun mélange, leur parurent délicieux. L'inclination & le gout, que les *Bernois* & les *Fribourgeois* ont encore aujourd'hui pour ce vin, pourroit bien leur venir de la Bataille de *Morat*, où ils apprirent à en faire la différence.

Ce que les *Bernois* avoient fort à cœur

dans ces conjonctures, c'étoit de faire sentir à la *Ducheſſe de Savoie*, qu'elle auroit mieux fait de ne point prendre le parti entre deux Alliés. Ils marquerent ſur cela leurs ſentimens aux Généraux de l'Armée, affin qu'ils le communiquaſſent aux Députés des Etats, qui la ſuivoient.

C'eſt un uſage, que les *Hollandois* ont pris, & qui ſubſiſte dans toutes les Républiques, que d'avoir des Conſeillers de guerre, pour aider de leur conſeil l'Officier, qui commande en chef. Pour cet effet les Députés accorderent douze mille hommes, & avec ce Corps on entreprit la conquête du *Païs de Vaud*, pendant que les autres Troupes reprenoient le chemin de leur païs. On commença par *Romont*; la crainte du chatiment, qu'ils avoient mérité, engagea les Bourgeois à abandonner la Ville, où l'on ne trouva, que le Clergé, & les femmes avec leurs enfans. *Otton de Fauſſigni*, *Conrad de Fegeli*, *& Ulric de Garmisvil* commandoient les *Fribourgeois*, qui étant les plus intereſſés dans cette expédition de même que les *Bernois*, avoient auſſi fourni un contingent plus conſidérable. *Surpierre*, *Moudon*, *Lucens*, *& Vevei* porterent leurs clés aux Vainqueurs. *Louis Comte de Gruieres* prit les avances, & alla piller *Lauſanne*, qui ſe trouva déſerte, lorſque les *Suiſſes* y arriverent. Mais pendant le ſéjour, qu'ils y

firent

firent, vinrent les Députés de *Savoie*, & de *Genéve* pour demander la Paix, promettant de ſe ſoumettre agréablement à tout ce que les *Suiſſes* exigeroient d'eux. Comme *Louis XI.* s'intereſſoit en faveur de ſa Sœur la Ducheſſe *Yolande*; l'on convint d'une Tréve, & enſuitte d'une Diette pour le vint-cinquiéme *Juillet* à *Fribourg*. Après la concluſion de cet Article, les Troupes retournerent dans leur païs.

Yolande n'étoit pas détenuë à *Rouvre* avec tant de ſévérité, qu'il ne lui fût permis de ſe ſervir des domeſtiques, qui l'avoient ſuivie, & de recevoir les viſites, que lui firent le *Marquis de Rotelen*, & le *Seigneur de Château-Guion*, qui vouloient être ſes Gendres. Elle eut par ce moien la facilité de dépêcher à *Louis XI.* le Secrétaire *Cavorret*, & ne pouvant écrire, elle lui remit une bague, que ſa Majeſté lui avoit donnée le jour de ſes nôces, affin qu'elle lui ſervît de lettre de créance, le chargeant de faire inſtance de ſa part auprès du Roi pour la tirer de priſon. *Yolande* fit cette démarche avec beaucoup de répugnance, parce qu'il y avoit de la froideur entre le Roi, & elle; mais c'étoit le ſeul moien, qu'elle eût pour ſe faire délivrer.

Dés que *Cavorret* fut arrivé, il demanda audiance. Le Roi le fit arrêter, parce qu'il étoit habillé à la Bourguignonne, & quoi-

qu'il pût dire, il ne put jamais obtenir la faveur de parler à ſa Majeſté, le Roi lui reprochant, qu'il étoit eſpion du *Duc de Bourgogne*, & qu'il avoit pris à la Ducheſſe la bague, qu'il montroit pour marque de ſa députation. *Yolande*, qui ne recevoit point de nouvelles de ſon Secrétaire, envoia *Geoffroi Seigneur de Riverol* ſon maitre d'hôtel, qui avoit été Gouverneur du Duc *Philibert*. D'un autre côté les Etats de *Savoie* députerent *Claude de Seiſſel Seigneur d'Aix*, pour ſupplier le Roi de faire délivrer la Ducheſſe, & ſes Enfans; Celui-ci arriva le premier à la Cour, & fut cauſe de la délivrance de *Cavorret*, à qui il ſauva la vie, aiant aſſûré le Roi, qu'il étoit Secretaire de la Ducheſſe, & nullement attaché au Service du *Duc de Bourgogne*.

Ces deux Ambaſſadeurs négotierent ſi bien auprès de *Louis XI.*, qu'il promit de travailler à la liberté de ſa Sœur; ainſi *Riverol* retourna à *Rouvre*, & *Seiſſel* en *Savoi*. Mais *Yolande*, qui connoiſſoit le génie du Roi, avant que de ſe jetter entre ſes bras, tira parole de ſa Majeſté, qu'il la laiſſeroit retourner en *Savoie*, qu'il lui rendroit ſes Enfans, & ſes Places, & la maintiendroit dans ſa premiere Autorité; c'eſt ce, que le Roi lui accorda avec généroſité, & en même tems il fit partir *Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont* avec trois cens Lances, qui arriverent

arriverent de nuit auprès de *Rouvre*. *Yolande* en avoit été avertie par *Cavorret*, que le Roi lui avoit envoié. *Chaumont* par le moien des intelligences, qu'il avoit dans la Place, y entra, & emmena la Ducheſſe, ſon fils, & ſes deux filles en marchant toute la nuit.

Le Roi étoit alors à *Tours*, où il ſouhaita de voir ſa Sœur : Un grand nombre de perſonnes allerent à ſa rencontre, & lui même l'alla recevoir à la porte du Château du *Pleſſis du Parc*, & lui dit en riant : *Madame de Bourgogne ſoïés la très bien venuë.* Elle connut bien au viſage du Roi, qu'il ne faiſoit que badiner, elle répartit, *qu'elle étoit bonne Françoiſe, & prête d'obéir à ſa Majeſté.* Le Roi la mena dans ſa chambre, *Commines* dit avec ſa naïveté ordinaire : *Qu'il la fit bien traiter, quoiqu'il eût grande envie d'en être débarraſſé, & qu'elle de ſon côté, qui connoiſoit bien l'humeur du Roi, ne deſiroit pas moins de s'en retourner en Savoie.* Elle demeura ſept ou huit jours au *Pleſſis*. Le Roi par une promeſſe écrite de ſa main le deuxiéme de *Novembre* 1476. en préſence du *Seigneur de Beaujeu, du Comte de Dunois, du bâtard de Bourbon Amiral de France*, & de *Commines*, s'obligea de la défendre, & de ſoutenir le Duc ſon fils, & ſes Etats contre tous, même contre le *Duc de Bourgogne*, & ceux qui voudroient la troubler dans ſa Régence.

ce. Sur cette assûrance, elle prit congé de sa Majesté, qui lui rendit ses Enfans, avec ses joïaux, & donna les ordres nécessaires pour retirer les Places de *Chambéri*, & de *Montmeillan*, d'entre les mains de ceux, à qui il les avoit confiées. Mais avant le départ de la Ducheſſe, le Secrétaire *Du Pui*, qui s'étoit échappé de la prison, se vint plaindre à elle, de la violence du *Comte de Bresse*, & lui fit connoitre, que difficilement il renonceroit au Gouvernement du *Piémont*. *Yolande* en parla au Roi, qui répartit, qu'aïant donné cette charge au *Comte de Bresse*, il seroit de mauvaise grace, qu'il la lui ôtât; mais que si la Ducheſſe pouvoit l'obliger à la quitter, sa Majesté ne s'y oppoſeroit point. Sur cette parole *Yolande* écrivit par *Du Pui* à *Galéas Sforce* Duc de Milan, beaupére du Duc *Philibert*, & le pria de se rendre maitres des principales Places du *Piémont*, pour forcer le *Comte de Bresse* à se retirer.

Le *Duc de Milan* intereſſé à la conservation des Etats de son Gendre, se mit incontinent en Campagne avec une puiſſante Armée, dans laquelle étoient à sa solde les *Marquis de Mantouë*, & de *Montferrat*, le *Comte de Vintimille*, & d'autres Seigneurs Italiens. Il se préſenta aux Portes de *Verceil*. Le Gouverneur refusa de les ouvrir, & lui dit, *Que quand il seroit entré dans Turin, Verceil le recevroit;* delà *Sforce* alla à *Sainthia*, qui obéit;

it ; mais comme ſes Troupes s'y comporterent inſolemment en commettant de grands déſordres, & qu'il avoit lui même fait piller *St. Germain*, après l'avoir pris par force ; *Jean de Compeys Archevêque de Turin* appréhenda, que le *Duc de Milan* n'eût deſſein de s'emparer du *Piémont* ; de ſorte qu'après avoir mis quelques gens ſur pied pour s'y oppoſer, il pria le *Comte de Breſſe*, pour éviter la ruine entiere du païs, & pour ôter ce prétexte de guerre, de ſe défaire du Gouvernement, puiſque d'ailleurs la Régente étoit en liberté, & actuellement en chemin ; c'eſt à quoi il conſentit, moiennant que le *Duc de Milan* ſe retirât. La choſe fut ainſi exécutée à la priére de *Jean de Champion Préſident*, *d'Ambroiſe Vignat*, & *de Pierre Carra* Conſeillers du Conſeil de Turin, qui lui furent députés.

Le Vendredi avant la *Saint Jaque* arriverent les Ambaſſadeurs, & les Intereſſés à la Diette de *Fribourg*, dont on étoit convenu à *Lauſanne*, avec ceux de Savoie & de Genéve. *René Duc de Lorraine* s'y rendit en perſonne, de même que l'*Amiral de France bâtard de Bourbon*, *Jean Louis de Savoie Evêque de Genéve*, *Louis Comte de Gruiéres*, & pluſieurs autres perſonnes de qualité. Vinrent auſſi les Ambaſſadeurs de *Sigiſmond Duc d'Autriche* ; ceux de l'*Electeur Palatin du Rhin* ; *des Evêques de Bâle*, & *de Strasbourg*, *du Duc*

de

de Savoie & des trois bonnes Villes du *Païs de Vaud.* Les Ambaſſadeurs du *Corps Helvétique* ; ſçavoir de Zurich, *Henri Goldli* ; de Berne, *Adrien de Bubenberg*, *Pierre de Wabren*, *Nicolas de Scharnachtal*, *Guillaume de Diesbach*, tous Chevaliers, & le Docteur *Turing Friker.* De Lucerne, *Gaſpar de Hertenſtein*, *Albin de Silinen* tous deux Chevaliers, & *Henri Hasfurter.* D'Uri *Jean Imhoff.* De Schweitz, L'*Amman Dietrich.* De Zug, L'*Amman Yto.* De Glaris, le Ballif *Schidler.* De Fribourg, *Rodolphe de Vuppens*, & *Pierre de Fauſſigni.* On ignore les noms des Députés d'*Underwalden*, *de Soleure*, & d'*Appenzel* ; Celui de Bâle fut *Pierre de Rott* Chevalier ; de Colmar *Jean Huter*, & de *Séleſtat*, *Jean Heilman.*

Les deux Villes porterent leurs plaintes contre la Ducheſſe Régente de Savoie par devant *René Duc de Lorraine ; le Bâtard de Bourbon Amiral de France ; Louis Comte de Gruieres ; & Guillaume Harter* Chevalier, que les Parties avoient choiſis pour terminer leurs conteſtations amiablement. Les *Bernois*, & les *Fribourgeois* expoſerent : *Que, lorſqu'ils eurent le malheur d'entrer en guerre ouverte contre le Duc de Bourgogne, la Ducheſſe de Savoie, malgré les Alliances conclües entre la Maiſon de Savoie & les deux Villes, avoit non ſeulement fourni aux Lombards la ſubſiſtance dans ſon païs, mais qu'elle leur avoit encore*

core accordé le paſſage, pour aller joindre l'Armée de leur ennemi : Que les lettres, qu'on lui avoit écrites à ce ſujet, n'avoient produit d'autre effet, qu'une connivance de ſa part, qui étoit inſultante pour les deux Villes, ſans qu'elle ſe fût miſe en devoir de ſatisfaire aux Traités. Qu'elle avoit permis à la Nobleſſe de Savoie de prendre les armes contre les Suiſſes, & de ſe mettre en garniſon dans les châteaux & les Villes d'Orbe, & de Granſon pour les défendre en faveur du Comte de Romont, contre ſes propres Alliés. Qu'elle avoit empêché l'Election de Burcard de Ster à l'Evêché de Lauſanne, & par là avoit cauſé aux deux Villes des frais immenſes, dont elles prétendoient être rembourſées. Que les Genévois avoient agi contre le droit des gens, en inſultant Nicolas de Diesbach dans leur Ville, quoiqu'ils ſçuſſent parfaitement, qu'il étoit leur Ambaſſadeur, & celui du Corps Helvétique. Qu'après la priſe des Villes de Joigne, de Granſon, & d'Orbe, Yolande n'avoit fait aucune juſtice des meurtriers de quelques Bourgeois de Berne, & de Fribourg, qui avoient été aſſaſſinés dans le Païs de Vaud. Que la Ducheſſe avoit donné libre paſſage dans les terres de ſa domination à Frederic fils du Roi de Nâples, & à Antoine bâtard de Bourgogne leurs ennemis. Que les Officiers Savoiards avoient été complices de la révolte d'Yverdun, ou qu'en aiant connoiſſance, ils n'en avoient point aviſé les deux Villes, comme ils y étoient engagés par l'Alliance.

Que

Que la Ducheſſe avoit rompu tout commerce avec les Sujets de Berne & de Fribourg, & avoit exercé à leur égard toutes ſortes d'hoſtilités. Ce qui les avoit portés à une juſte repréſaille, afin de ſe mettre en ſureté contre une ennemie declarée. Qu'elle avoit ſollicité le Duc de Bourgogne, lorſqu'il étoit occupé au ſiége de Nanci, de venir fondre avec ſon Armée ſur les deux Villes, & que ce fut à ſa ſollicitation, qu'il preſſa ſa marche, & que le Duc de Milan lui fournit des Troupes. Que la Ducheſſe l'avoit aidé d'hommes, & de vivres; & ne lui avoit pas ſeulement donné paſſage ſur ſes terres, mais lui avoit permis de Camper proche de Lauſanne, d'y aſſembler par deux fois ſon Armée, & de prendre toutes les meſures, & les camps, qui lui furent néceſſaires, & propres, pour pouvoir faire la guerre à des Alliés, qu'elle devoit défendre. Que les deux Villes de Berne, & de Fribourg étoient cautions de la ſomme de vint cinq mille, ſix cens gouldes, dont elle païoient de gros interéts pour la Maiſon de Savoie. De ſorte, que les Députés conclurent à ne point reſtituer leurs conquêtes dans le Païs de Vaud.

Les Ambaſſadeurs de *Philibert* répondirent au nom de ce Duc : *Que leur Maitre n'ignoroit pas les Alliances, que ſa Maiſon avoit avec les Villes de Fribourg & de Berne, & ce qu'il leur devoit par rapport à ces Traités, & a l'amitié, que Louis XI. leur portoit : Qu'ils pouvoient aſſûrer, que le paſſage n'avoit point été*

accordé

accordé aux Lombards par ſon ordre, ni par ſa connivance : Que le Duc n'entroit point, dans ce, que pouvoit avoir fait la Ducheſſe ſa mere, qui avoit peut-être ſuivi des conſeils ennemis, & de la Maiſon de Savoie, & de la Maiſon de Bourgogne. Que quand au Prince de Nâples, & au bâtard de Bourgogne, l'Evêque de Genéve avoit fait tout ſon poſſible, pour leur empêcher le paſſage au travers des terres de la domination du Duc, mais qu'ils avoient choiſi des chemins, que perſonne ne connoit, que les Pâtres, & les chévres ; Que les Lombards avoient paſſé ſous des habillemens inconnus, & qui les déguiſoient ſi fort, qu'on ne put pas les connoitre : Qu'on ne devoit pas déſaprouver, que les Gentils-hommes de Savoie euſſent cherché à ſe diſtinguer à la guerre ; qu'il étoit en uſage en Europe, que la Nobleſſe courroit les Armées, ſans qu'on pût l'accuſer de partialité, ou d'être ennemie : Que cependant le Duc n'y avoit point donné les mains, & que ces Gentils-hommes s'étoient trouvés dans les Villes de Granſon & d'Orbe ſans ſon conſentement, ni ſa volonté : Que le Duc n'avoit point de part à l'outrage, que Nicolas de Diesbach avoit reçu à Genéve ; quoiqu'il n'eût pas puni les coupables par raiſon d'Etat, & pour conſerver la paix dans ſon Duché : Enfin, que Philibert ne prétendoit pas mêler ſon affaire particuliere, avec celle de l'Etat, qu'il offroit de païer la ſomme, pour laquelle les deux

Villes étoient cautions, suivant les engagemens de sa Maison.

Les Arbitres prononcerent : *Que la Ville de Genéve païeroit aux Suisses les vint-quatre mille florins d'Empire, qu'elle leur devoit, à tems marqué, & que pour cet effet elle envoieroit des ôtages à Berne : En deuxiéme lieu, que l'appanage du Comte de Romont resteroit aux Confédérés, jusqu'à ce, qu'ils fussent païés des frais de la guerre par la somme de cinquante mille goulds ; après quoi ce Païs seroit restitué au Duc pour être incorporé, & unis au Duché de Savoie, & non rendu au Comte de Romont. Que Morat, Grandcour, & Cudrefin resteroient aux deux Villes de Fribourg & de Berne, comme en étant déja en possession : Que le Duc païeroit au plûtôt aux Fribourgeois les vint-cinq mille six cens goulds, pour lesquels ils étoient cautions à Bâle & à Strasbourg. Que les péages demeureroient sur l'ancien pied, sans augmentation : Que les passages seroient libres & assûrés ; Que le fils du Conseiller Arsens de Fribourg, & celui de Jean Perrin, de Valais, qui avoient été faits prisonniers, seroient mis en liberté sans rançon. Enfin que la prononciation amiable seroit ratifiée, & approuvée par le Roi de France Louis XI. & par l'Evêque de Genéve en tant, que Gouverneur de la Savoie. Passé à Fribourg le treiziéme d'Août* 1476.

René Duc de Lorraine avoit fait de fortes instances auprès des *Suisses* pendant cette Diéte,

étte, pour les porter à lui accorder du ſecours pour reprendre ſon païs; mais les *Confédérés* firent difficulté de lui accorder ſa demande. Ils avoient eſſuïé tant de révolutions, & couru tant de riſques, qu'ils ne jugerent pas à propos de ſe replonger dans une nouvelle guerre, & de la porter dans un païs ſi éloigné. Néanmoins ils lui promirent, que ſi on les laiſſoit tranquilles, & qu'ils n'euſſent plus d'invaſion à craindre dans la *Suiſſe*, ils lui donneroient du ſecours; & que cela ſe manifeſteroit dans peu. L'*Evêque de Bâle* ne voulut pas entrer dans cet engagement, il prétexta le voiſinage de ſon Evêché avec la Bourgogne, & le beſoin, qu'il avoit de ſes Troupes pour garder ſon propre païs; qu'il lui falloit des garniſons à *Pourrentrui*, à *Saint Urſitz*, à *Goldenfels*, & autres endroits: Qu'ainſi il ne pouvoit pas condeſcendre à la propoſition du Duc; & que peut être lui même réclameroit le ſecours des *Suiſſes*.

Ainſi finit ce fameux Congrès de *Fribourg*. Le *Bâtard de Bourbon* avoit demandé de la part de *Louis XI.*, que les *Suiſſes* lui envoiaſſent en *France* leurs Ambaſſadeurs, pour achever la négotiation, que *Nicolas de Diesbach* avoit commencée pour le bien des deux Nations. *Stettler* dit, que le Roi fut curieux de voir des hommes, dont les hauts faits les rendoient ſi recommandables. On

nomma à *Berne* pour cette Ambaſſade le brave *Adrien de Bubenberg*, & *Guillaume de Diesbach*. *Rodolphe de Vuippens*, & *Jean de Fegeli* furent Députés de la part de *Fribourg*. C'étoient les quatre Généraux, qui avoient le plus contribué à la Victoire, & à la défenſe de la Ville de *Morat*. *Zurich* députa *Jean de Waldman* Chevalier, & tous les Cantons ceux, qui avoient commandé leurs Troupes à la derniere Bataille.

La négotiation ne comprenoit, que les interets de la *Maiſon de Savoie*, & le deſſein de la part de *Louis XI.*, de maintenir les *Suiſſes* dans l'affection pour la *France*. Ce Prince en connoiſſoit le prix, & pendant, que celui de *Bourgogne* vivoit; l'amitié des *Confédérés* étoit un excellent antidote contre la jalouſie des deux Maiſons de *France*, & de *Bourgogne*. Le Roi reçut les Ambaſſadeurs très gratieuſement, & avec toutes ſortes de témoignages d'amitié. Il leur demanda un détail de la guerre, & des Batailles, qu'ils avoient livrées au *Duc de Bourgogne*, & ſur tout de la maniere heröique, dont on avoit ſoutenu le ſiége de *Morat*, & de la belle défenſe, qu'on y avoit faite. *Louis XI.* leur fit enſuite païer les vint quatre mille florins du Rhin, ſtipulés par l'Alliance, & fit donner à chacun des Ambaſſadeurs mille écus pour les frais du voiage. Il diſtingua *Adrien de Bubenberg* en l'honnorant du

collier

collier de l'Ordre de *Saint Michel*, qu'il avoit établi, & en lui donnant cent marcs d'argent en récompense de la bravoure avec laquelle il avoit si bien défendu *Morat*. Ce Monarque distingua aussi la valeur de *Jean de Fegeli*, qui avoit soutenu à la Bataille les efforts des Anglois avec tant d'intrepidité, & de conduite, qu'il donna le tems au Corps de bataille de venir achever de rompre l'Armée du *Duc de Bourgogne*. Il lui donna une Compagnie de trois cens hommes, le fit Maitre d'hôtel ordinaire de sa Maison, & Conseiller en tous ses Conseils, afin de le retenir par tant de bienfaits dans son Service. *Commines* s'exprime en ces termes : *Mais il vit la seconde Bataille avant, & leur promit quarante mille florins du Rhin tous les ans ; les vint mille pour les Villes, & les autres vint mille pour les Particuliers, qui auroient le Gouvernement des dites Villes ; & ne pense point mentir de dire, que je croi, que depuis la premiere Bataille de Granson, jusqu'au trépas du Roi nôtre dit maitre, les dites Villes, & Particuliers des dits Suisses, ont amendé de nôtre Roi d'un million de florins du Rhin ; & n'entens de Villes que quatre : Berne, Lucerne, Fribourg, Zurich, & leurs Cantons, qui sont leurs montagnes.* Il y a apparance, que *Commines* dit vrai, car dès ce tems là, ces pensions ont été assés exactement païées en vertu des Alliances, & comme un subside pour les

Troupes Suiſſes, que les Rois de France ont continuellement euës à leur Service; & il n'y a là rien d'extraordinaire, ni de blamable, puiſque ces ſubſides ſont donnés à tous les Princes, qui fourniſſent des Troupes aux Rois, aux Empereurs, & aux Républiques, ſans que jamais perſonne ne ſe ſoit avilé d'y trouver à redire, ni qu'aucun Prince les ait refuſé, ou ſe ſoit fait un ſcrupule de les recevoir. En ſorte que ſi l'on dit, *point d'argent, point de Suiſſes*, on peut dire par un juſte parallele à l'égard des autres Princes, *point d'argent, point de Troupes* Cependant ce badinage ne déshonnore perſonne, parce qu'il n'y a rien en effet dans cette conduite, qui puiſſe faire déshonneur.

La Renommée des *Suiſſes* ne ſe borna pas à la *France*, elle paſſa encore plus loin. Le *Roi de Hongrie Mathias I.* préſenta ſa médiation aux *Suiſſes*, & voulut faire la paix entr'eux, & le *Duc de Bourgogne*. Il envoia pour cela *George de Stein* aux Confédérés, qui lui firent une courte réponſe conſiſtant à remercier le *Roi d'Hongrie* de la peine, qu'il vouloit prendre. Le *Pape*, qui envoia ſon Légat à *Bâle* pour le même ſujet, ne fut pas mieux reçu. On remercia auſſi Sa Sainteté du ſoin Paternel, qu'elle ſe donnoit, parce que le *Duc de Bourgogne* ne vouloit point reſtituer la *Lorraine* au Duc, ſon légitime maitre, & que c'étoit un préliminaire

naire, que les *Suiſſes* demandoient, ſans quoi, il n'y avoit rien à négotier.

Pendant ces intrigues la Garniſon de *Joigne*, & quelques autres Troupes Bourguignonnes, qui étoient aux environs, tomberent dans le *Comté de Vallangin*, & emmenerent une grande quantité de betail, qu'ils prirent dans cette Contrée. Les Paiſans irrités de cette perte s'attrouperent, rompirent les ponts, par où les Bourguignons devoient paſſer à leur retour, & leur dreſſerent une embuſcade, dans laquelle ils donnerent, & où ils furent entierement défaits. On leur reprit tout le bétail, & l'on revint leſtement chez ſoi, chacun avec ſon cheval, ſa vache, & ſon bœuf, qu'on lui avoit enlevé.

Le *Duc de Bourgogne* n'eût pas laiſſé impuni cet attentat, ſi une affaire plus intereſſante ne l'eût obligé à conduire ailleurs ce, qui lui reſtoit de Troupes. *Stettler* les fait monter à quarante mille hommes, tant Lombards, Napolitains, & Flamans, que Bourguignons. Mais les Auteurs *François*, & *Bourguignons* le contrediſent; & n'en comptent guéres que quatre mille en état de combattre. Le *Duc de Lorraine* étoit allé mettre le ſiége devant *Nanci*, dont la garniſon étoit de douze cens hommes, parmi leſquels il y avoit trois cens *Anglois*, commandés par un nommé *Cochin*; & le Gouverneur de la Ville étoit le *Seigneur*

de Bievres. Les Assiégeans avancerent peu leurs travaux en quarante jours de siége ; cependant les assiégés ne laissoient pas de presser le *Duc de Bourgogne* de venir les dégager. Mais ce Prince étoit alors possedé d'une mélancolie si noire, qu'il avoit perdu, & la santé du corps, & la tranquillité d'esprit. Il étoit tellement échauffé, qu'il ne pouvoit se rafraichir, quoique reduit à la ptisanne sans ôter boire du vin Un excès de bile noire succeda, & le Duc souffrit autant de froid, qu'il avoit ressenti de chaleur, le meilleur vin n'étoit pas capable de le réchauffer ; & *Commines* dit : *Qu'il falloit mettre des étoupes ardentes dans des ventouses, & les appliquer à l'endroit du cœur, pour y attirer le sang.* Son chagrin entretint cette mauvaise humeur, qui dégénéra en une mélancolie hipocondriaque, ce qui lui fit remettre à *Campo Basso* le soin de dégager *Nanci.* Mais *Campo Basso* au lieu de reconnoitre la confiance, que ce Prince avoit en lui, ne chercha que de nouvelles occasions de le perdre. Il sollicita encore une fois *Louis XI.* par l'entremise du *Seigneur de Craön,* qui commandoit un camp volant pour la *France* dans le Barrois ; & sur le refus réiteré du Roi, il s'addressa au *Duc de Lorraine*, & lui promit d'empêcher le secours de *Nanci.* Il amusa le *Duc de Bourgogne*, qui étoit avec son Armée à quatre lieües de là, & lui fit

ît accroire, que les aſſiégés n'étoient pas ſi preſſés, qu'ils le mandoient. Cependant la Place capitula le ſixiéme d'*Octobre*. Les *Anglois*, dont le Capitaine avoit été tué, ne voulurent plus obéir au Gouverneur, & dreſſérent eux mêmes les articles d'une capitulation avec le *Duc de Lorraine*. Ils contraignirent le Gouverneur à la ſigner, après avoir ſoulevé contre lui la meilleure partie de la garniſon. La Place fut donc renduë, & le lendemain de ſa reddition le *Duc de Bourgogne* arriva devant la Ville. Il connut, que s'il s'étoit hâté, il l'auroit infailliblement ſauvée. Sa premiere penſée fut de bloquer la Ville; & tous ſes Officiers, excepté *Campo Baſſo*, furent de cet avis. Ce traitre, pour venir plus facilement à bout d'exécuter le deſſein, qu'il avoit formé de tuer le Duc, ou de procurer ſa priſe, & la défaite de ſon Armée, ſoutint ſeul avec beaucoup d'opiniâtreté, qu'il falloit aſſiéger la Place réguliérement. Elle fut donc aſſiégée en forme, & tellement preſſée, que le *Duc de Lorraine*, en attendant le ſecours, qu'on lui préparoit, hazarda un grand convoi, ſur l'aſſûrance, que *Campo Baſſo* lui donna, qu'on le laiſſeroit entrer dans la Ville. Cependant le convoi fut attaqué, & ceux, qui le conduiſirent, tués, ou pris. Parmi les Priſonniers ſe trouva un Gentil-homme Provençal, nommé *Cifron*, domeſtique du *Duc de*

Lorraine, avec lequel *Campo Basso* avoit eu plusieurs conférences, & qui sçavoit le secret de tout ce, qui se trâmoit contre le *Duc de Bourgogne*. Le perfide Officier conseilla au Duc de le faire pendre, & l'ordre en fut aussi-tôt donné, quoique contre les loix de la guerre. *Cifron* surpris de ce genre de mort, crut pouvoir sauver sa vie en découvrant la trahison de *Campo Basso*. Il fit dire au Duc, qu'il avoit un secret important à lui révéler, & de telle conséquence, qu'il ne pouvoit être confié, qu'à lui seul. Le Duc en fut averti, mais le Napolitain sçut détourner adroitement le coup, & envoia un ordre précis au bourreau de pendre *Cifron*; ce qui fut fait, sans que ce malheureux eût rien déclaré de ce, qu'il sçavoit. A la faveur de ce silence *Campo Basso* travailla sans embarras à exécuter sa trahison.

Le siége de *Nanci* continuoit toûjours avec vigueur & *Louis XI.* convint de secourir le *Duc de Lorraine* par des voïes secrettes. Il écrivit au *Seigneur de Craon*, qui commandoit ses Troupes de s'approcher de *Nanci* le plus près, qu'il pourroit, sans toutefois entrer sur les terres de *Lorraine*, & d'assembler un grand convoi, pour faire croire aux assiégeans, qu'on pensoit à soulager les assiégés, affin que le *Duc de Bourgogne* fit quelque détachement de son Armée. Ce qui fait voir, qu'elle etoit plûtôt de quarante mille

mille hommes, que de quatre, avec lesquels *Charles* n'auroit pas entrepris un siége en presence d'un ennemi, qui en avoit passé le double.

Le Roi licentia encore quelques Régimens de Cavalerie, pour fournir aux Cavaliers l'occasion d'aller servir sous le *Duc de Lorraine*. Enfin il fit entendre à la Noblesse de *Champagne*, & de *Picardie* l'interêt, quelle avoit de ne pas laisser augmenter la puissance des *Bourguignons*, qui ne l'incommodoit deja que trop: Plusieurs Gentils-Hommes allerent secourir le *Duc de Lorraine*, à qui le Roi fit toucher vint-trois mille écus d'or.

René avoit été en personne à *Berne* solliciter du secours. Les *Bernois* le consolerent en le renvoiant à une Diétte à *Lucerne*, où les *Suisses* à ses instantes prieres lui accorderent un Corps de huit mille hommes, sous les ordres de *Jean de Waldman de Zurich*, & de *Brandolphe de Stein de Berne*. Ce secours eut son rendés-vous à *Bâle*, où il fut joint par trois mille *Allemands* alliés, & six cens *Bâlois*.

Le *Duc René* eu égard au grand froid, n'osant pas embarquer son Armée sur le *Rhin*; fut obligé d'aller par terre. Il prit par *Colmar*, *Ensisheim*, & *Séleſtat*; passa la montagne, & arriva le Dimanche avant *les Rois* au *Pont de Saint Nicolas*: Là étant joint par

ses

ſes autres Troupes, il ſe vit à la tête d'une Armée de quinze mille hommes. Par cette diligence il prévint les *Bourguignons*, & ſe ſaiſit du *Pont de Saint Nicolas*, comme on vint de le dire; ce qui ranima la valeur des aſſiégés prêts à ſe rendre à diſcrétion.

Le *Duc de Bourgogne* là-deſſus aſſembla ſon Conſeil, & tous lui conſeillerent de ſe retirer ſous le canon de *Pont-à-Mouſſon*, & de s'y retrancher. Mais ſur l'avis de *Campo-Baſſo*, il réſolut la Bataille, quoiqu'il n'eût, que quatre mille hommes & la plûpart malades. Ce qui ne paroit pas croiable; à moins, que conduit par ſon mauvais Génie, comme *Brutus*, il n'ait voulu périr abſolument. Il tira ſes Troupes de ſes retranchemens, n'aiant pas aſſez de monde pour les garder, & alla ſe poſter à la *Maladrerie de la Magdelaine.*

1477 Les deux Armées en vinrent aux mains. Les *Bourguignons* expoſés à la rigueur du froid, qui étoit violent alors, & aïant dans les yeux la neige, qui tomboit en abondance, ne pouvoient ni ſûrement tirer leurs coups, ni éviter ceux, que les *Lorrains* leur portoient. Mais ils étoient à couverts de tous côtés par un défilé, par un ruiſſeau, par une forte haie, par des collines, & par un bois Le *Duc de Lorraine* ne ſçachant comment les attaquer, prit un chemin par les collines, que les ſeuls habitans du païs connoiſ-

onnoiſſoient. Il évita par ce moien l'artil-
rie des *Bourguignons* placée à l'avant-gar-
e, & tomba, lorſqu'ils y penſoient le moins,
u haut en bas ſur le flanc gauche de leur
orps de bataille. La Cavalerie ſoutint aſ-
z vigoureuſement les efforts de l'ennemi ;
ais l'Infanterie lâcha le pied, & ſe retira
ans le bois, où les païſans firent main-
aſſe ſur elle. Les hommes d'armes furent
reſque tous tués, ou priſonniers. L'avant-
arde, & l'arriere-garde, voïant tailler en
iéces leur corps de bataille, prirent la fui-
: vers *Condé*, petite Ville proche de là, où
'ampo *Baſſo* les attendoit. Tout ce qui s'y
réſenta fut arrêté, maſſacré, dépoüillé ; il
en mourut un plus grand nombre, qu'il
'en étoit reſté ſur le champ de bataille.
luſieurs ſe jetterent dans la riviere, & y
érirent. Cette Bataille fut donnée le cin-
uiéme de *Janvier*, qui étoit un Dimanche
eille *des Rois* de l'année 1477., quoique
Commines la marque en 1476. ; ce qui ſera
rai, ſelon la maniere de compter de ce tems
à, où l'on ne commençoit l'année, qu'au
ois de *Mars*. Les principaux Seigneurs,
ui périrent dans cette action furent *Jean*
e Rubempré, *Contay*, *Croy*, *Chimay*, *& la*
Vieu-ville. *Olivier de la Marche*, *& Lalain*
irent faits priſonniers, avec le *Comte de Naſ-*
au, *le Marquis de Rotelen*, *fils du Comte de*
Neufchâtel, *le fils aîné de Contay*, *le jeune Mon-*
taigu,

taigu, *les deux bâtards de Bourgogne*, & plusieurs autres Gentils Hommes.

Le *Duc de Bourgogne* lui même demeura mort sur le champ de bataille ; mais on fut quelque tems sans être informé de sa mort, & sans sçavoir ce, qu'il étoit devenu. Ce ne fut, que le lendemain de la Bataille, que *Campo Basso* présenta au *Duc de Lorraine* un Page, qui l'assûra, que le *Duc de Bourgogne* avoit été tué, & qui lui montra le lieu, où l'on devoit trouver son corps. On l'y chercha, & on le reconnut. Il étoit tout nud, couché sur le ventre, son visage tenant à un glaçon. Il avoit été blessé de trois coups ; l'un étoit un coup de hâche, qui lui avoit fendu la machoire ; les deux autres étoient des coups de pique, dont l'un lui perçoit les deux cuisses de part en part, & l'autre étoit dans le fondement. *Commines* dit, que quelques uns le virent tomber par terre, sans pouvoir le secourir, parcequ'ils étoient prisonniers ; qu'il ne fut point tué devant eux ; qu'une foule de Soldats étant survenuë, le mirent à mort, & le dépoüillerent sans le connoitre. D'autres observent, qu'il périt à cent pas de la chambre, où il avoit signé l'ordre, pour livrer aux François le *Connétable de Saint Pol.* Il étoit dans sa quarante sixiéme année, & avoit gouverné ses Etats près de dix ans.

Le *Duc de Lorraine* fit porter son corps à

Nanci

Nanci, où il fut exposé sur un lit de parade, dans une salle tenduë de velours noir. Il y vint en habit de deüil avec une grande barbe dorées, à la mode des anciens Preux, dit *Mezerai*, jetta sur son corps de l'eau benite, & le fit inhumer dans l'Eglise principale de *Nanci*. Le peuple, toujours crédule, s'imagina, que le Prince s'étoit sauvé, & que la honte d'avoir été ainsi battu, l'avoit obligé de s'aller cacher dans un hermitage, d'où il ne devoit sortir, qu'après sept ans de pénitence; en sorte, que plusieurs prêtoient de l'argent à un gros intêret; c'est-à-dire, à rendre le double, quand il reviendroit. Son humeur atrabilaire, & certain homme, qu'on avoit vû dans la *Suabe*, qui lui ressembloit fort, donna lieu à cette fable.

En rapportant la mort du Duc de Bourgogne, *Commines* dit: *Que le fameux Angelo Catto, qui aïant été domestique de ce Duc, l'avoit quitté après la bataille de Morat pour se donner à Louis XI., disant la Messe en présence de sa Majesté, dans l'Eglise de Saint Martin de Tours, lorsqu'on se battoit à Nanci, présenta au Roi la Patène à baiser, & lui dit ces paroles en latin:* Consummatum est. SIRE, *Dieu vous donne la paix; il ne tiendra désormais qu'à vôtre Majesté d'en profiter, l'Armée du Duc de Bourgogne vient présentement d'être défaite, & lui même d'être tué. Louis* écouta

le

le discours de *Catto*, qu'il avoit fait Archevêque de *Vienne*, avec un transport mêlé de surprise, & de joïe. Il y a apparance, qu'il étoit déja prévenu, aussi bien que *Commines*, & beaucoup d'autres Courtisans, que ce Prélat étoit un vrai Prophéte, puisque dans le moment sa Majesté promit par vœu de changer en un grillage d'argent celui de fer, qui environnoît le tombeau de *Saint Martin*, ce qu'elle executa en 1479.

Lauffer prétend, que le *Duc de Bourgogne* se voïant dans l'extremité, après la perte des deux Batailles de *Granson*, & de *Morat*, envoia aux *Suisses* un Gentil-hommes Liégeois, pour les engager à faire la paix avec lui; mais qu'il ne fut point écouté.

René marqua beaucoup de courage, & de conduite dans cette journée; il partagea son Armée en deux corps, & se garda le Commandement du premier, où il fit des merveilles. Le second fut sous les ordres d'*Eptingen*, *de Guillaume Harter*, *de Jean Waldman*, *& de Rodolphe de Vuippens Avoier de Fribourg*.

Les Auteurs ne conviennent pas de la maniere, dont le *Duc de Bourgogne* fut tué. Les *Suisses* disent, que ce fut le Châtelain de *Saint-Dié*, qui tua ce Prince sans le connoitre, quoique *Charles* lui déclina son nom, mais comme le Châtelain, nommé *Claude de Bausmont*, ou *Blaumont*, étoit sourd, il n'entendit

n'entendit pas, ce que le Duc lui disoit; & que dans cette ignorance il le tua, comme un simple Cavalier. *Golot* est de ce sentiment, & dit, que *Charles de Bourgogne* fut tué par *Claude de Beaumont* Gentil homme Lorrain. Il y en a, qui croient, qu'il fut assassiné par un des domestiques du Comte *Campo Basso*. Mais outre, qu'il n'y a là dessus que des conjectures, & que *Campo Basso* avoit quitté *Charles* avec sa Cavalerie, avant le commencement de la Bataille; quelques uns remarquent, que la cotte de maille de *Charles*, qui échut aux *Bâlois* dans la part du butin, & qui est encore conservée dans l'arsenal de *Bâle*, montre que la blessure fut faite plûtôt avec la hallebarde d'un fantassin, qu'avec aucune autre arme, puisqu'il y a à l'endroit, qui couvre la bas ventre, une ouverture d'environ un demi pied de long. Cependant on avouë, que cela n'est pas décisif, & qu'un Assassin apôsté peut aussi avoir fait une telle ouverture. *Mezerai* en l'an 1477. dit expressément, que *Campo Basso* laissa douze ou quinze hommes auprès du Duc, pour l'assassiner dans la descente, & qu'il reçut trois coups. L'Anonime de *Mr. Amelot de la Houssaie* dit aussi, que le Duc fuiant pour gagner le chemin de *Metz*, fut arrêté au passage d'un ruisseau, où son cheval s'embourba, & où il fut tué de trois coups, qu'il reçut en même tems, l'un

proche du fondement, l'autre dans une cuiſſe, & le troiſiéme au deſſus de l'oreille, lequel lui ouvrit la tête juſqu'aux dents. Il eſt ſûr, ſi l'anonime dit vrai, que le premier coup ne fut pas donné par un homme apoſté, puiſqu'il partit de *Claude de Beauzemont, ou Blaumont, ou Beaumont*, qui l'abattit de cheval d'un coup de Lance, qu'il lui donna à l'endroit de la croupiere, & cela ſans le connoitre; car lorſqu'il apprit, que c'étoit le Duc, il en eut un tel regret, qu'il en mourut. Pour les deux autres coups, ils peuvent avoir été donnés par les Aſſaſſins, que *Mezerai* dit, avoir été laiſſés par *Campo Baſſo*.

Paul Jove dans ſon *Dialogue des Deviſes militaires* indique la cauſe du mécontentement de *Campo Baſſo*, ou *Niccolò di Combatiſſa* contre le *Duc de Bourgogne*. Il dit, que ce fut à cauſe d'un ſoufflet, que le Duc avoit donné au Comte dans un Conſeil de guerre. L'Auteur Anonime cité par *Amelot de la Houſſaïe* découvre l'occaſion, à laquelle ce ſoufflet fut donné à *Campo Baſſo*. Ce fut à cauſe, qu'il s'oppoſoit à la réſolution du Duc, qui vouloit faire pendre *Chiffron de la Vachiere*, Gentil-homme Provençal au Service du *Duc de Lorraine*, & qui avoit été ſurpris, voulant s'introduire dans *Nanci* aſſiégée par le *Duc de Bourgogne*, comme on l'a dit. *Chiffron* fut pendu. Mais le *Duc René*

René vengea ſa mort ſur plus de cent-vint Bourguignons, qui ſe trouverent dans les Villes d'*Epinal*, *Mirecourt &c.*, & qui furent tous pendus. On leur attacha cet écriteau, qui marquoit la cauſe de leur mort. *Pour le meurtre commis cruellement en la perſonne de feu le bon Chiffron de Vachière, pris, en bien, & loïalement ſervant ſon maitre, par le Duc de Bourgogne, qui par ſa tirannie ne peut ſe ſouler de répandre le ſang humain.* Cela peut ſervir à réfuter, ce que dit *Commines*, que *Campo Baſſo* avoit hâté le ſuplice de *Chiffron*, parceque ce dernier vouloit découvrir au *Duc de Bourgogne* les intrigues du Comte avec le *Duc de Lorraine*. Le *Duc René* n'auroit pas honnoré, & vengé la mort de *Chiffron*, s'il s'étoit montré prêt à trahir le ſecret, pour ſauver ſa vie. *Campo Baſſo* toûjours occupé de ſa vengeance ſe retira avec l'élite du monde, qu'il commandoit; *Mezerai* dit avec quatre cens chevaux, & s'alla jetter aux pieds du *Duc René*, qui lui fit un bon accuëil, & lui fit expedier des Patentes d'une ſeconde donnation de la Ville & Seigneurie de *Commerci*. Douze ou quinze hommes, que le Comte avoit laiſſés auprès du *Duc de Bourgogne* pour l'aſſaſſiner dans la déroute, qu'il prévoïoit, s'aquiterent de leur barbare commiſſion en le perçant de trois coups. Voilà les différentes opinions ſur la mort du *Duc de Bourgogne*.

Charles avoit eu trois femmes. La premiere étoit *Catherine*, fille de *Charles VII. Roi de France.* La seconde *Iſabelle*, fille de *Charles Duc de Bourbon*, & la troiſiéme *Marguerite* fille de *Richard Duc d'Yorh*, & ſœur d'*Edoüard IV. Roi d'Angleterre.* Ce fut de la seconde, qu'il eut *Marie* ſa fille unique, qu'il donna en mariage à *Maximilien I.*, & qui apporta à la *Maiſon d'Autriche* les Provinces des *Païs-Bas*, & la *Franche Comté.* Pour ce qui eſt du *Duché de* Bourgogne, *Louis XI.* le retira, comme un appanage appartenant à la couronne de *France.*

LIVRE SECOND.

CHARLES, *dernier Duc de Bourgogne*, étoit de médiocre taille, de bonne ſanté, & élevé dés ſa jeuneſſe au travail, & aux fatigues de la guerre. Il avoit les cheveux noirs, le front large & relevé, l'œil vif, & le nez un peu écraſé. Ce Prince étoit d'un abord fier & martial. Il étoit entreprenant, mais inquiet dans ſes entrepriſes. Ennemi implacable, & ami trop facile. Jaloux de ſa réputation, jaloux de ſes ſentimens : prévenu de ſa gloire, prévenu de ſon mérite. Rempliſſant bien le devoir d'un Héros ; grand Général, bon Soldat ; toûjours le premier armé, & le dernier

dernier déſarmé. Il s'eſtimoit trop ; & c'eſt ce qui le perdit. On conſerve encore aujourd'hui ſes ordonnances militaires. Il les faiſoit exécuter par ſon exemple, & la diſcipline étoit ſi auſtere, qu'il ne laiſſoit pas impunie la moindre faute. Ce Prince aimoit la juſtice partout, où ſon ambition n'avoit point de part. Il aimoit uniquement ſa femme, & n'a jamais ſoüillé le lit nuptial. C'étoit un grand homme en tout genre. L'*Europe* n'a peut-être jamais eu un Prince plus grand en vertus, ni plus grand en vices. *Louis XI.* le craignoit, & l'eſtimoit. Il n'oſa jamais l'attaquer ouvertement; C'eſt ce qui fait dire à *Golut L'eſprit ennemi de Louis XI., à la ruine de la Maiſon de Bourgogne, prenant grand eſpoir, de voir ce grand Duc, rangé du tout, par le ſang, & par le travail d'autrui, & ſans qu'il s'y empêchat, ou qu'il travaillât grandement.* En effet *Louis XI.* n'a contribué à la ruine de ce grand Prince, que par ſes négotiations, en quoi *Commines* prétend, que la *Nation Françoiſe* eſt la plus habile ; & ſi le Roiaume de *France* doit les premiers fondemens de la Grandeur, & de la Puiſſance, qui le rendent aujourd'hui formidable à toute l'*Europe*, à l'adreſſe de *Louis XI.*, il eſt permis de dire, qu'il ne les doit pas moins à ceux, qui par leur valeur, l'ont delivré d'un Rival, & d'un ennemi, qui étoit le plus fort obſtacle à ſon agrandiſſement.

Les *Suiſſes*, après avoir demeuré à l'ordinaire, trois jours ſur le champ de bataille, & avoir rendu leurs actions de grace à Dieu, pour la victoire, qu'il leur avoit donnée, décamperent pour retourner chez eux, très ſatisfaits de leurs ſuccès, & de *René Duc de Lorraine*. Le butin fut encore conſidérable; ils prirent cent-trente canons, quelques Drapeaux, des armes & des bijoux. Leur perte ne conſiſta au plus, que dans les Sujets Romans de *Berne*, qui par rapport à leur langage, furent tués par leurs propres gens.

Le vint-ſixiéme de *Décembre* 1476. *Galéas Duc de Milan* fut aſſaſſiné à la porte de l'Egliſe de *Saint Etienne* de cette Ville. *Jean André Lampugnan*, ſorti d'une noble, & illuſtre famille de *Milan*, & qui avoit été élevé à la Cour de *François Sforce*, eut une diſpute avec l'*Evêque de Côme* de la famille des *Caſtillons*, au ſujet d'un bénéfice, où l'un, & l'autre prétendoient. L'Evêque étoit favori du Duc, & par ſon crédit il faiſoit trainer l'affaire depuis pluſieurs années. *Lampugnan* s'en étoit plaint pluſieurs fois au Duc, & quelquefois avec aigreur, & même avec menaces. Une fois entr'autres il lui dit en colere, *Que c'étoit un grand mal de ne point rendre la Juſtice à des Citoïens.* Le Duc irrité le menaça de le faire pendre, ce qui aigrit encore davantage l'eſprit de *Lampugnan*,

pugnan, & depuis ce moment il ne s'occupa plus, que du deſſein d'aſſaſſiner *Galéas*. Il s'en ouvrit à *Jérôme Olgiati* d'une noble famille, jeune homme lettré, & courageux. Il n'eut pas de peine à le gagner. Quelques mois après, ils s'aſſocierent un nommé *Charles Viſconti*. Il étoit Secrétaire, ou Chancelier auprès des Seigneurs du Conſeil ſecret du Duc. *Jean* & *Jérôme* ſe répentirent quelque tems après, de lui avoir découvert leur deſſein, & réſolurent de le tuer. Mais s'étant plus aſſûré de ſa fidélité, ils agirent tous les trois de concert. L'occaſion favorable à leur deſſein ſe préſenta enfin. Le jour de *Saint Etienne* vint-ſixiéme de *Décembre*, le Duc ſortit à cheval accompagné d'un grand nombre de Soldats, & de gens de ſa Cour, pour ſe trouver à l'office, que l'on alloit célébrer dans l'Egliſe de *Saint Etienne*. Les Conjurés, qui en furent informés le dévancerent. Quand le Duc fut près de la porte de l'Egliſe, *Jean* ſe préſenta ſous prétexte de faire retirer le peuple, & de donner au Duc un paſſage plus libre; & dans l'inſtant aïant tiré le poignard, qu'il tenoit caché, il en bleſſa le Duc mortellement du premier coup. Les deux Compagnons le ſeconderent auſſi-tôt, attaquerent le Duc par derriere, & ſe firent tomber ſous leurs coups. *Galéas* reçut quatorze bleſſures, dont onze étoient mortelles,

& il mourut ſans avoir dit un ſeul mot. Il ne fit qu'un leger ſoupir, que l'on entendit à peine. Un domeſtique de *Jean André*, qui avoit frapé le Duc, fut tué par un de ſes gardes, & ſa mort fut auſſi-tôt vengée par les deux Compagnons de *Jean*, qui tuerent le garde. *Jean André* voulant ſe ſauver par l'Egliſe, fut arrêté par le nombre des femmes, qui étoient à genoux, & les gardes le tuerent auſſi. *Jérôme & Charles*, s'etant mêlés parmi les hommes, ne furent point reconnus. Ils reſterent deux jours cachés chez quelques-uns de leurs amis; mais enfin aïant été decouverts, ils furent pris, & enfermés dans les priſons de *Milan*. On les condamna à être écartelés, ce qui fut exécuté.

Ceux du Conſeil de *Galéas* demanderent à *Jérôme* au milieu des tourmens, pourquoi il avoit oſé mettre la main ſur ſon Prince: *Je l'ai fait*, dit-il, *parce que je ſçavois bien, que vous le haïſſiés plus que moi, & que vous deſiriés de vous en défaire, mais vous ne l'avés pas executé, parce que vous n'en avés pas eu le courage. Pour moi, je ne peux me repentir de l'avoir tué, parce que j'ai crû, qu'un Prince, qui ne gardoit aucune de ſes promeſſes, & qui s'étoit rendu odieux par tant de vices, n'étoit pas digne de vivre. C'eſt le bien public, que j'ai eu en vûë. Le Tiran eſt mort, je ne me ſoucie plus de vivre moi même.* Il dit encore

pluſieurs

plusieurs autres choses pour relever les deux Compagnons, & mourut ainsi en prétendant toûjours justifier une action aussi horrible, par des sentimens dignes de la même exécration.

Galéas, malgré ses débauches, étoit libéral, magnifique, aimoit les lettres, & les hommes sçavans. Il n'avoit qu'environ trente trois ans, lorsqu'il fut tué. On l'enterra avec beaucoup de pompe dans la grande Eglise de *Nôtre Dame*. Le trouble, que sa mort causa dans *Milan*, & dont le *Pape* appréhendoit les suites, à cause du grand nombre de Prétendans au Duché, fut bien-tôt appaisé par le consentement unanime des *Milanois*, qui proclamerent *Jean-Galéas-Marie* fils aîné du défunt encore enfant, sous la tutelle de sa mere, avec un Conseil des principaux Seigneurs, qui fut établi pour ce sujet.

D'abord après la mort du *Duc de Bourgogne* parurent les Prétendans à cette riche succession. *Louis XI.*, *Sigismond Duc d'Autriche*; *René Duc de Lorraine*; *la Princesse de Bourgogne*, fille unique du défunt, & les *Suisses*. Le Roi *Louis XI.*, qui avoit établi l'usage des postes en *France* par un Edit de 1464. fut bientôt informé de la défaite de l'Armée Bourguignonne devant *Nanci* par un Courrier, que lui envoia le *Seigneur de Crâon*; mais on ne lui apprenoit encore rien de la

mort du Duc. Cette incertitude ſuſpendit pour quelque tems l'exécution de ſes projets ; Mais à peine eut-il la nouvelle de cette mort, qu'il ne penſa plus, qu'à s'emparer d'une partie des Etats de ce Prince, en gagnant les Seigneurs des *deux Bourgognes*, qui étoient entiérement dévoüés aux interêts de la *Princeſſe de Bourgogne* leur Héritiere. Il fit entrer dans ſes interêts *Antoine de Bourgogne* frére naturel du Duc, qui avoit été fait priſonnier devant *Nanci*. Le *Duc de Lorraine* l'envoia au Roi ſur les inſtances, qu'il lui en fit, & ſa Majeſté le combla de tant de biens, qu'il n'eut pas ſujet de ſe répentir d'avoir changé de maitre, & de s'être donné à la *France*.

Louis XI. ſe concilia enſuite les *Maiſons de Neufchâtel*, *de Vergi*, *de Vienne*, *de Châlon*, & lorſqu'il ſe crut aſſés fort pour obtenir à la pluralité des ſuffrages, ce qu'il prétendoit, il convoqua les Etats du *Duché de Bourgogne* pour la fin du mois de *Janvier* 1477. On y repréſenta de ſa part, qu'il avoit trois Titres à l'égard de l'héritiere. Le premier, qu'il étoit *Seigneur ſuzerin* de cette Princeſſe, à cauſe du *Duché de Bourgogne*, *des Comtés de Flandres*, *d'Artois*, *de Charolois*, & de pluſieurs autres Terres enfermées dans les *Païs-Bas*, qui relevoient de lui. Le ſecond, qu'il étoit ſon plus proche parent, & qu'en cette qualité, il avoit plus d'interêt

rêt de prendre garde, que ſes biens ne paſſaſſent en des mains étrangéres. Le troiſiéme, qu'il étoit ſon Parain : Qu'il ſe fondoit là-deſſus pour demander aux Etats, que le *Duché de Bourgogne* lui fût remis pour le garder à leur Princeſſe, juſqu'à ce, qu'elle eût achevé de recüeillir la ſucceſſion de ſon Pére : qu'il leur donnoit ſa parole Roïale, qu'il le rendroit alors de bonne foi.

Les Etats y conſentirent ; & *Louis* fut mis en poſſeſſion du *Duché de Bourgogne*, à l'exception de quelques Villes, qui s'y oppoſerent. Il ne réüſſit pas ſi bien à l'égard du *Comté de Bourgogne*, qu'on appelle la *Franche Comté*, quoiqu'il eût crû avoir pris d'aſſez juſtes meſures pour s'en rendre le maître. Ce grand coup étoit réſervé pour *Louis XIV.* Mais comme *Louis XI.* avoit auſſi ſes vûës ſur les Villes de *Picardie*, *d'Artois*, & *de Flandres*, comme des fiefs, qui relevoient de la *Monarchie Françoiſe* ; il envoia le *Bâtard de Bourgogne*, & *Commines* pour s'en ſaiſir. Le *Seigneur de Torci* s'étoit déja emparé d'*Abbeville*, après avoir pris le parti du Roi. *Arras* ne ſe rendit pas ſi facilement. *Raveſtein* frére du *Seigneur de Cléves*, & le *Seigneur de Crévecœur*, qu'on appelloit *des Cordes*, ou *de Querdes* y avoit été mis par le *Duc de Bourgogne*. Ils répondirent, *Que le Comté d'Artois étoit un fief féminin porté par Marguerite de Flandre dans la Maiſon*

Maiſon de Bourgogne ; que Marie, qui ſuccedoit à ſon Pére, étoit la ſeule héritiere ; & que puiſque la Tréve concluë entre les Etats, & la France duroit encore, il convenoit de donner à une Orpheline le loiſir de pleurer en paix la mort de ſon Pére, qu'elle venoit de perdre dans des circonſtances ſi affligeantes. Il y eut une entrevûë de ces Seigneurs avec les Députés du Roi, dans l'Abbaïe du *Mont Saint Eloi*, proche la Ville d'*Arras* : mais le conférences ne durerent pas longtems. *Commines* pendant ce tems là ne ſe retira pas, dans l'eſpérance de gagner quelques Seigneurs, qui devinrent dans la ſuite de bons ſerviteurs du Roi. *Louis XI.* étoit parti de *Tours* pour venir en *Artois*, & avoit fait écrire pluſieurs lettres, pour engager les Seigneurs du Païs à épouſer ſes interêts. Il apprit en chemin, que les Villes de *Saint Quentin*, *de Bohain*, *de Péronne*, & *de Ham* étoient rentrées dans ſon obeiſſance. Ce qui lui cauſa une grande joïe, & dès-lors il changea le deſſein, qu'il avoit d'abord de marier le *Dauphin* ſon fils avec l'héritiere de *Bourgogne* ; c'eſt de quoi *Commines* le blâme fort. Il eſt vrai, que le jeune Prince n'avoit que ſept ans, & la Princeſſe en avoit vint un. Mais le Roi pouvoit lui donner pour époux, quelque autre Seigneur du Roïaume, comme le *Comte d'Angoulême*, qui fut Pére de *François I.*

Le changement du Roi n'étoit, qu'un

effet

effet de l'averſion extrême, qu'il avoit pour la Maiſon de Bourgogne. Les *Flamans* cependant ſouhaitoient ce mariage, & les Seigneurs, qui ſervoient de Conſeil à la Ducheſſe, ſe firent députer vers *Louis XI.* pour lui en faire la propoſition. Ces Seigneurs étoient d'*Imbercourt*, *de la Vere*, *de Grutuſe*, *le Chancelier Hugonet*, & pluſieurs autres, avec leſquels ſa Majeſté s'entretint pluſieurs fois dans la vûë de les détacher du parti de la Princeſſe ; mais il ne put en venir à bout, & ils perſiſterent avec fermeté dans les propoſitions, qu'ils lui étoient venus faire. Ces Seigneurs étant arrivés à *Peronne*, où étoit le Roi, furent admis à ſon audiance. Ils lui propoſerent le mariage de leur *Ducheſſe* avec le *Dauphin*. Sa Majeſté ne ſe retrancha, que ſur l'âge de ſon fils, qui étoit d'une très foible complexion, & fort délicat : cela fit connoitre aux Députés, que ce Prince ne vouloit pas y conſentir, & les engagea à demander en la place du *Dauphin le Comte d'Angoulême*. A cette propoſition le Roi répondit bruſquement, qu'une expérience de neuf ans ne lui avoit, que trop appris le malheur, auquel on s'expoſoit d'avoir pour voiſin un Prince du ſang, Maitre des *Païs-Bas* ; que Dieu l'en avoit délivré, qu'ainſi il n'avoit garde de ſe jetter dans le même embarras, & qu'il lui étoit moins préjudiciable, que *Marie de Bourgogne*

gogne epouſât un Prince de quelque autre Maiſon Souveraine, que de celle de *France*, à moins qu'elle, & ſes ſujets n'aimaſſent mieux attendre, que le *Dauphin* fût en état de ſe marier.

Ce diſcours déconcerta les *Flamans*; ils s'imaginerent, que *Louis* vouloit être maître des Villes, & Provinces de la *Maiſon de Bourgogne*, avant qu'on parlât de mariage, affin qu'on ne prétendit pas un jour, que tous ces Etats n'avoient été rendus, qu'en conſidération de cette alliance, & non préciſément, parce qu'ils étoient des fiefs réverſibles à la *France* au défaut d'héritiers mâles. Sur cette ſuppoſition imaginaire, les *Flamans*, qui avoient ordre de la *Ducheſſe* de ne rien épargner pour la faire *Dauphine*, prierent le Roi de s'expliquer plus nettement; & comme il leur demandoit la Cité d'*Arras* dont *des Cordes* étoit Gouverneur, ils répondirent, *qu'il falloit auparavant diſpoſer les Bourgeois à devenir François, qu'ils alloient y travailler en engageant la Ducheſſe à établir un Conſeil de perſonnes affectionnées à la France, affin qu'on ſatisfit le Roi*; & pour convaincre *Louis XI.* de ce qu'ils avançoient, il lui rendirent une lettre écrite, & ſignée par la *Ducheſſe*, qui déclaroit la liaiſon, dans laquelle elle vouloit vivre avec la *France*, & promettoit que ſon Conſeil ne ſeroit compoſé, que de quatre perſonnes toutes affection

fectionnées à cette Couronne. Sçavoir la *Ducheſſe de Bourgogne ſa belle Mere*, *Raveſtein ſon Oncle*, *Hugonet ſon Chancelier*, & *le Seigneur d'Imbercourt*. La choſe arriva ſuivant les vûës du Roi. Les *Flamans* retournés à *Gand*, où étoit *Marie de Bourgogne*, excepté *des Cordes*, qui reſta auprès du Roi, firent convenir la Ducheſſe de livrer la Cité d'*Arras* à *Louis XI.*, & *de Cordes* alla introduire *du Lude* avec une forte Garniſon, & revint enſuite auprès du Roi. Il ne s'agiſſoit, que de la Cité, que *du Lude* vexa beaucoup par ſes concuſſions. Les habitans de la Ville craignant d'être traités de même firent venir de *Doüai* du ſecours pour ſe défendre; Mais ces Troupes commandées par *Vergi* furent taillées en pieces ſur le chemin. *Vergi* lui même fut fait priſonnier, & mis dans un Câchot, d'où il ne ſortit, qu'en prenant le parti du Roi à la ſollicitation de ſa Mere, qui ne trouvoit pas d'autre moïen pour procurer la liberté de ſon Fils. La défaite de ces Troupes déconcerta fort les habitans de la Ville d'*Arras*; d'autant plus, que le Roi arriva le l'endemain dans la Cité avec ſon armée, qu'il fit pendre une bonne partie des priſonniers, qu'on avoit faits, & dreſſer une batterie de Canons contre la Ville. *Des Cordes* s'étant haſardé d'y entrer, ménagea les eſprits avec tant d'adreſſe, qu'ils

ouvrirent leurs portes aux *François*. Le Roi fit pendre les plus mutins, y mit une bonne garnison, & condamna les habitans à païer Soixante mille écus. Quelques uns furent si apiniâtres, qu'ils aimerent mieux mourir, que de crier, *Vive le Roi*. Ce fut à cette occasion, que *Louis XI.* voulut changer le nom d'*Arras* en celui de *Franchise*, ou *Francie*, comme on le voit encore nommé dans quelques actes publics. *Franchise aliàs Arras*. Mais il n'en put venir à bout, le premier nom étant toûjours resté.

Les deux Ducs d'*Autriche* & de *Lorraine* formoient leurs prétentions sur le droit de Conquête. Ce dernier se fondoit sur ce, que le *Duc de Bourgogne* étoit mort vaincu dans son pais; & le premier disoit, qu'il avoit été la premiere cause de la guerre; & sur ces principes les deux Princes comptoient également sur le sucours des *Suisses*, qui ne voulurent rien entendre, exhortant ces deux Ducs à se contenter de l'avantage, qu'ils avoient d'avoir tous les deux reconquis leurs Pais; dont ils étoient actuellement tranquilles possesseurs.

La *Princesse Marie* avoit inconteſtablement le meilleur droit à l'héritage de son Père; mais elle avoit à faire à un Prince, dont l'aversion pour sa Maison étoit invincible, & qui avoit le secret, sans coup fé-

rir, de s'aproprier l'une après l'autre, les villes, ſur leſquelles elle devoit naturellement regner.

Marie ſe trouva à *Gand* à la mort du Duc ſon Pére ; & ce fut ſon malheur. Car les *Gantois* aïant été privés de tous leurs priviléges ſous la domination de la *Maiſon de Bourgogne*, ils voulurent en revenir dans cette occaſion. Ils avoient été fort maltraités ſous *Philippe le bon*, & ſous *Charles* ſon fils. Celui-ci leur avoit ôté le pouvoir d'élire leurs Magiſtrats, & leur avoit donné vint-ſix hommes affidés, qui ſous prétexte de leur rendre juſtice, les contenoient dans le devoir. A peine ces peuples eurent-ils appris la mort de leur Duc, qu'ils penſerent à recouvrer leur ancienne liberté. Ils prirent, ſous un prétexte aſſez leger, la réſolution de maſſacrer ces vint-ſix juges. Ils coururent à leurs maiſons, les tuerent, s'aſſûrerent de la Ducheſſe, & s'emparerent du gouvernement des *Païs-Bas*.

Louis XI. travailla à entretenir cette revolte dans l'eſpérance de dépoüiller la Princeſſe. Il ſçavoit l'extrême averſion, que les *Gantois* avoient pour *Hugonet*, & pour d'*Imbercourt*. Il craignoit, que ſi ces deux Seigneurs gagnoient les habitans, la *France* ne fût fruſtré de la conquête des *Païs-Bas* ; & pour prévenir cet inconvenient, il prit la réſolution d'exciter les *Gantois* à faire mou-

rir ces deux Miniſtres. L'occaſion en étoit d'autant plus favorable, que ces peuples avoient député vers le Roi, pour lui rendre raiſon, comme à leur *Seigneur Suzerain*, de ce qu'ils venoient de faire. Ces Députés arriverent au camp devant *Arras*, où le Roi étoit encore. Ils le prierent de ſuſpendre l'effet de ſes armes ; de convenir avec eux d'une Tréve aſſez longue, où toutes les affaires entre ſa Majeſté, & *Marie de Bourgogne* ſeroient terminées, & déclarerent, que cette Princeſſe ſe conduiroit à l'avenir par le Conſeil des trois Etats des *Païs-Bas*, qui haiſſoient mortellement les Bourguignons. Le Roi leur répondit : *Qu'ils ſe trompoient, que Marie de* Bourgogne *n'avoit pas tant de confiance en eux, qu'ils s'imaginoient ; qu'elle s'étoit fait un Conſeil compoſé ſeulement de quatre perſonnes, qui toutes intereſſées à la continuation de la guerre, la feroient durer, autant qu'elles pourroient.* Les Députés, pour convaincre le Roi du contraire, lui montrerent leurs ordres écrits, & ſignés de la *Ducheſſe.* Mais *Louis XI.* de ſon côté produiſit la lettre, qu'*Hugonet* & d'*Imbercourt* lui avoient laiſſée à *Péronne.* Les Députés l'examinerent, la connurent véritable, & conjurerent dans le moment la perte de ces deux Seigneurs, en priant ſa Majeſté de leur laiſſer cette lettre ; à quoi elle conſentit avec d'autant plus de facilité, qu'elle ne la leur avoit montrée,

que

que pour leur faire naitre un plus grand desir de l'avoir.

Les Députés s'en retournerent à *Gand*, bien résolus de se venger de l'affront, qu'on leur faisoit. Ils firent leur rapport en public devant la *Ducheſſe* assistée de sa Belle-Mere, du *Duc de Cléves*, *de Raveſtein*, *des Evêques de Liége*, *& de Téroüanne*, *de Hugonet*, *& d'Imbercourt*. Ils reprocherent à leur Souveraine, qu'elle avoit écrit, que son Conseil ne seroit composé, que de quatre personnes affidées; ce qui étoit renverser l'ordre du Gouvernement. Soit que la Princesse ne se souvînt plus d'avoir écrit cette lettre, ou qu'elle ne crût pas, que le Roi eût découvert son secret, elle nia absolument, qu'elle eût jamais rien écrit de semblable, & qu'elle ne sçavoit ce, que le Roi vouloit dire. Mais elle n'eut pas plûtôt lâché ces paroles, qu'on lui mit la lettre entre les mains. La *Ducheſſe* rougit plus de dépit, que de honte, d'avoir été convaincuë d'un mensonge dans une assemblée si célébre. Elle rompit l'assemblée, & elle alla prendre de funestes mesures, pour se venger du Roi, qui l'avoit ainsi trahie, pour se rendre malheureuse, & pour envelopper dans une commune misére ses Sujets avec ceux du Roi.

On arrêta *Hugonet* & d'*Imbercourt*, & on leur donna des juges. On les accusa d'avoir

autoriſé *des Cordes* à rendre la Cité d'*Arras* aux *François ;* que dans un procès intenté à *Gand* contre un Bourgeois particulier, ils avoient pris de l'argent ; & qu'ils avoient donné atteinte aux privileges de la Ville. Ces deux Miniſtres habiles, & innocens ſe ſeroient aiſément défendus de tous ces chefs d'accuſation, ſi on leur en avoit donné le loiſir. Mais leurs parties furent leurs juges ; leurs meilleurs amis les abandonnerent, & on ne leur donna, que trois heures pour ſe préparer à la mort.

Marie de Bourgogne l'apprit avec un dépit, qui dégénéra preſque en fureur. Elle connoiſſoit la probité de ces deux Seigneurs ; Elle ſçavoit, avec quelle fidélité ils avoient ſervi ſon aïeul & ſon Pére. Elle parut en ſuppliante devant un Tribunal compoſé de ſes propres Sujets. Elle y demanda une grace, qu'elle auroit dû accorder, & elle eut le chagrin d'être refuſée. On les conduiſit dans la place, où l'échaffaut étoit dreſſé. Elle s'y tranſporta. Elle la trouva pleine de peuple. Elle y parut ſans cöeffure, les cheveux épars, les yeux baignés de larmes, & en habit fort négligé. Peu s'en fallut, que ſon éloquence ne l'emporta ſur l'averſion, & l'envie du Gouvernement. Ceux, qu'elle avoit émus furent ſur le point de tourner leurs armes contre ceux, qui demeuroient inflexibles. Pluſieurs même

crierent

crierent *Grace.* Mais les plus furieux ſe trouverent les plus forts ; & les bourreaux intimidés trancherent les deux têtes à la vûë de la Princeſſe, qu'on remporta pâmée dans ſon Palais. La *Ducheſſe de Bourgogne* revenuë à elle, crut que les *Gantois* ſeroient contens d'avoir affermi leur autorité par le ſupplice de deux hommes ſi célébres. Mais elle reconnut bientôt, qu'elle ſe trompoit. La *Ducheſſe doüairiere* ſa belle mere fut obligée de ſortir de la Ville, auſſi bien que *Raveſtein.* Les *Gantois* garderent leur Souveraine à vûë, changerent tous ſes domeſtiques, proſcrivirent tous ceux, qui lui avoient été attachés, pillerent leurs maiſons, & confiſquerent leurs biens. Ils leverent quinze mille hommes d'Infanterie, & quelques Troupes de Cavalerie, dont ils donnerent le Commandement à *Adolphe Duc de Gueldres*, que *Charles Duc de Bourgogne* avoit fait enfermer dans le château de *Namur*, comme on l'a dit. Ils le déclarerent leur Général ; & pour achever d'accabler la *Ducheſſe*, ils voulurent lui faire épouſer *Adolphe*, un des plus méchans hommes & des plus débauchés, qui fuſſent au monde. Mais le Roi ſans y penſer, la délivra de cette alliance.

Il voulut négotier ſecrettement avec elle, & dans ce deſſein, il envoïa en *Flandres* un homme, qui étoit né dans le village d'*Odenfort*, proche de *Gand*, & qui par ſon eſprit,

& ſes manieres enjoüées, s'étoit inſinué fort avant dans les bonnes graces de *Louis XI.* Il fut dabord ſon barbier, & ſa Majeſté lui donna le nom d'*Olivier le Daim.* Comme il ſçavoit le Flamand, & qu'il pouvoit paſſer pour Gantois, *Louis* jetta les yeux ſur lui pour l'envoïer à la *Ducheſſe*, ſans lui rien donner par écrit. Le ſujet de ſa commiſſion étoit de parler en particulier à l'héritiere de *Bourgogne*, de lui marquer le chagrin, que donnoit au Roi la contrainte, où elle étoit, & de convenir avec elles des meſures, qu'il y auroit à prendre en cas, qu'elle voulût ſe livrer aux *François* pour la délivrer de la Tirannie de ceux de *Gand*, de ſonder enſuite ceux-ci pour connoitre leurs diſpoſitions à l'égard de la *France*, & leur promettre le rétabliſſement de leurs priviléges, s'ils vouloient entrer dans ſon parti.

Le *Daim* ſe traveſtit, & prit le nom de *Comte de Meulan.* Il préſenta ſes lettres de créance au Conſeil de la Princeſſe; mais il ne put jamais lui parler en particulier. On le reconnut, & intimidé par quelques menaces, il ſe ſauva à *Tournai*, où il n'étoit pas moins en ſûreté, qu'à la Cour de *France.* Il trouva moien de ſurprendre cette Ville, en y faiſant entrer pendant la nuit des Troupes, par une porte, dont il avoit corrompu les Gardes. Les *Gantois* pour en chaſſer les *François* envoïerent *Adolphe de Gueldres*

Gueldres avec leur Armée, & lui promirent, qu'à ſon retour ils contraindroient leur *Ducheſſe* à l'épouſer. Mais il y fut tué, & la joïe, qu'en eut la Princeſſe, fit qu'elle fut peu touchée de la nouvelle, qu'elle reçut de la perte des deux *Bourgognes*, dont le Roi s'empara par la négotiation du *Prince d'Orange.*

Louis XI. pendant tout ceci continuoit ſes intrigues dans les *Païs-Bas.* Il tenta la Ville de *S. Omer* ſans aucun ſuccès. *Du Lude*, qui ne cherchoit, que ſes interêts, fit des propoſitions ſi exorbitantes à la Nobleſſe, qui marchandoit pour ſe rendre *Françoiſe*, que ſes Députés choqués rompirent la conférence, & ſe retirerent. Le Roi ne trouva de quoi ſe conſoler de tous ſes contretems, que dans la reddition volontaire de *Cambrai*, qui lui étoit d'une très grande conſéquence, avec ſon petit territoire. Cette Ville étoit impériale, & ſes Evêques y paſſoient pour Souverains temporels, partageant toutefois l'autorité avec les Magiſtrats. Comme les habitans mépriſoient fort leur Prélat, qui ne ſçavoit pas ſe faire obéir, & qu'ils n'avoient pas beaucoup d'eſtime pour leurs Magiſtrats incapables de commander, ils traiterent avec les *François*, qui ſe préſenterent devant la Ville, & y furent introduits. Ils n'y firent aucun changement. Ils

ſe contenterent d'en garder les murailles ſans toucher aux priviléges, & aux libertés.

On étoit fort ſurpris, au milieu de toutes ces Couquêtes de la *France*, que le *Roi d'Angleterre* reſtât dans l'inaction, & n'empechât pas l'agrandiſſement de *Louis XI.*; d'autant plus, que ce Prince augmentoit ſes Etats du côté de *Calais*, & étoit déja maitre de *Boulogne*, qu'il avoit euë de *Bertrand de la Tour Comte d'Auvergne*, en échange du *Lauraguais* érigé en Comté. Les *Anglois* en murmuroient; mais *Edoüard* aimoit trop le repos pour s'engager dans une nouvelle guerre. Cinquante mille écus d'or, que la *France* lui païoit tous les ans; l'eſpérance de marier ſa fille au *Dauphin*; & l'argent, que *Louis* diſtribuoit dans le Conſeil d'*Angleterre*, furent cauſe, qu'il ſe contenta ſeulement de faire au *Roi de France* quelques remontrances ſur les interêts de *Marie de Bourgogne*, qui l'en ſollicitoit. Mais tout cela n'aboutit à rien. Une ſeule raiſon l'auroit pû faire agir; c'étoit ſi l'héritiere de *Bourgogne* eût épouſe le *Comte de Riviers* frére de la *Reine d'Angleterre*. Les *Anglois* promettoient de rompre la Tréve avec la *France* en cas, que ce mariage ſe fit, & de faire une ligue avec les *Païs-Bas* contre *Louis XI.*; mais le *Comte de Riviers* n'étant pas d'une Maiſon Souveraine, *Marie de Bourgogne* ſe tourna du côté de *Maximilien*, fils de l'Empereur *Frederic*.

Le

Le *Roi de France*, informé de ce deſſein de la *Ducheſſe*, mit tout en uſage pour empêcher cette alliance. Il projetta de rappeller les *Anglois* en *France*, ſans penſer, qu'il s'expoſoit par là à rentrer dans le labirinthe, dont *Charles VII.* ſon Pére n'étoit ſorti, que par miracle. Il invita *Edoüard* à la conquête de la *Flandres*, & du *Brabant*. Il lui en applanit toutes les difficultés. Il lui propoſa de lui céder ces Souverainetés, ſans qu'elles relevaſſent à l'avenir de la *Monarchie Françoiſe*. Il offrit de donner par avance la ſolde de dix mille Archers pour quatre mois; de faire entrer dans le *Hainaut* ſon Armée en même tems, que les *Anglois* entreroient en *Flandres*; de faire conduire à *Calais* autant de piéces d'Artillerie, qu'il en demanderoit, ſans qu'il leur en coutât rien. Enfin il promit de faire à ſes frais le ſiége des quatre plus grandes Villes de *Brabant*, & de les donner enſuite aux *Anglois*.

Mais quelques avantageuſes, que furent ces offres, *Edoüard* avoit une ſi grande averſion pour la guerre, qu'il ſe contenta de remercier *Louis XI.*, ſans que la négotiation allât plus avant. Celle, qui ſe faiſoit à la Cour de *Bourgogne*, pour donner un Epoux à la *Ducheſſe*, ſe termina plus heureuſement.

Le choix de la *Ducheſſe* rouloit ſur quatre perſonnes; *le Dauphin de France*, *le Comte d'Angoulême*, *le fils du Duc de Cléves*, &

l'Archiduc Maximilien, fils de l'Empereur Frederic. Quoique *Louis XI.* parût n'y plus penſer pour ſon fils, *Louis de Bourbon Evêque de Liége, & Oncle de Marie de Bourgogne* n'avoit pas laiſſé de former par ſon crédit une puiſſante brigue à la Cour de *Flandres* en faveur du *Dauphin.* Mais il ſuccomba par la perfidie de *Guillaume de la Mark* ſon favori, qui le tua de ſa propre main, le dépoüilla, le traina juſqu'au bord de la *Meuſe*, & le jetta dans cette riviere, dans le deſſein de mettre le puiné de ſes enfans ſur le ſiége de l'Egliſe de *Liége.* Par cette mort la *Ducheſſe* fut délivrée de la faction favorable au *Dauphin.* Elle ſe délivra elle même du fils ainé du *Duc de Cléves*, qui n'avoit que deux ans plus qu'elle, parce que les *Gantois* ne vouloient pas de Prince, qui eût ſes Etats auprès d'eux. Ainſi l'averſion, que la Princeſſe avoit pour lui, jointe à l'oppoſition, que formoient ceux de *Gand*, lui donna l'excluſion. Pour le *Comte d'Angoulême*, on ſçavoit, que *Louis XI.* n'y conſentiroit jamais, ne voulant pas, qu'une ſucceſſion ſi conſidérable échût à un Prince de ſon ſang, qui parlà deviendroit ſon plus grand ennemi. Il ne reſtoit, que *Maximilien*, qui étoit dans ſa vint-uniéme année, bien fait, avec aſſez d'eſprit, & qui n'avoit point d'autre défaut, que d'aimer un peu

trop

:op la chaſſe. Il eſpéroit de ſuccéder à *Empereur* étant ſon fils unique.

Son Pére, Prince le plus avare, & le lus pareſſeux de ſon tems, l'avoit abandonné à lui même, par le ſeul motif d'épargner la dépenſe d'un Gouverneur, & d'un naitre ; de ſorte, qu'il n'avoit, que ce que ournit un bon naturel, & la ſobrieté le diinguoit des autres Princes Allemans. Il éoit donc celui, qui convenoit le mieux à a *Ducheſſe de Bourgogne*, & il y avoit eu quelues avances faites de la part du feu Duc ; uiſqu'il avoit obligé ſa fille dans le tems, u'il négotioit ce mariage, d'envoïer à l'*Arhiduc* une lettre écrite de ſa propre main, ui contenoit une promeſſe de l'épouſer, & laquelle elle avoit joint un anneau d'or nrichi d'un beau diamant.

Les *Allemans* informés de l'éloignement, u'avoit *Louis XI.* pour conclure le mariage e ſon fils avec la *Ducheſſe*, engagerent *Maimilien* à en profiter. *Frederic* ſon Pére envoïa ſes Ambaſſadeurs pour en faire la demande. Ils arriverent à *Bruxelles*, où le *Duc le Cléves* n'oublia rien pour les rebuter. Mais a *Doüairiere de Bourgogne* retirée à *Malines* es preſſa de paſſer outre, & de ſe rendre nceſſamment à *Gand*, où tout étoit diſpoſé, pour les bien recevoir, & leur donna les inſtructions néceſſaires. Ils arriverent donc à *Gand* ; ce qui chagrina fort *Louis XI.*

qui

qui reconnut sa faute, mais trop tard, & qui pour traverser ce mariage envoïa en *Flandres Robert Gaguin*, *Général des Trinitaires*; dont le voiage fut sans succès.

Les Ambassadeurs furent admis à l'Audiance de la Princesse, & lui exposerent le sujet de leur députation. Ils lui montrerent la lettre avec l'anneau, qu'elle avoit envoïé à *Maximilien*, du consentement du *Duc de Bourgogne* son Pére, & la prierent d'exécuter sa promesse. *Marie de Bourgogne* leur répondit favorablement. On travailla au Traité de mariage; on envoïa des Ambassadeurs à *Maximilien*, qui s'étoit avancé jusqu'à *Cologne* sans équipage, parce que son Pére étoit trop avare pour lui en fournir un. La Princesse y suppléa, & lui envoïa huit cens chevaux, & de l'argent pour son voïage depuis *Cologne* jusqu'à *Gand*, où il fut trés bien reçu, & où la *Ducheſſe* l'épousa le dix-huitieme d'*Août* 1477.

Marie de Bourgogne ne tira pas d'abord de grands avantages de l'Epoux, qu'elle venoit de prendre. Il n'étoit point secouru de l'*Empereur* son Pére, ni de *Sigiſmond* son Cousin, qui étoit presque imbécile, & qui ne prenoit aucune part aux affaires. *Maximilien* eut donc recours aux *Flamans*, qui lui leverent une Armée, à laquelle joignant huit cens chevaux, qui lui vinrent d'*Allemagne*, il alla du côté de *Valenciennes*, &

de

de *Doüai* pour s'oppoſer à l'Armée Françoiſe. *Louis XI.* ſurpris de voir l'*Archiduc* ſitôt en Campagne, lui fit propoſer une Tréve par le *Comte de Chimai*, en même tems la reddition du *Quênoi*, *de Bouchain*, & la neutralité de *Cambrai*. *Maximilien* accepta ces offres ; & la Tréve fut concluë à *Lens* le dix-huitieme de *Septembre* ; mais elle ne dura pas longtems.

Quoique les *Suiſſes* ne deſiraſſent pas de pouſſer leur domination au délà de leurs limites, néanmoins, comme ils avoient ſoutenu tout le fardeau de la guerre, ils n'auroient pas été fâchés de pouvoir profiter des dépoüilles de leur Ennemi. Les *Francs-Comtois*, pendant que le *Duc de Bourgogne* vivoit encore, avoient envoié une députation à *Neufchâtel* pour tâcher de faire une Tréve avec les *Suiſſes* ; mais lorſqu'ils apprirent la mort de leur Souverain, ils firent tout ce, qu'ils purent pour obtenir une Paix. L'*Archevêque de Beſançon* avec les Députés des trois Etats vint en *Suiſſe* pour la troiſiéme fois demander la protection du *Corps Helvétique*, ou ſi elle ne pouvoit pas leur être accordée, d'être reçus au nombre de leurs Sujets avec la réſerve de leurs priviléges & Franchiſes.

Ils firent dabord cette propoſition à la République de *Berne* ; mais les *Bernois* ne ſe croïant pas aſſez puiſſans, pour conſerver

par

par leurs propres forces la *Franche-Comté* ſous leur protection, les renvoïerent au *Corps Helvétique*, qui fit la faute de les refuſer, émû d'une crainte frivole, qui lui fit perdre une riche Province, qui ne ſeroit pas aujourd'hui le moins brillant des Cantons. Les *Confédérés* ſe contenterent de leur propoſer une paix perpétuelle, en païant cent cinquante mille florins d'Empire, pour les dédomager des frais de la guerre. Le Païs ne crut pas pouvoir trouver une ſomme ſi conſiderable; il étoit dans la miſére, & l'*Archevêque* n'avoit pas appoſé ſon ſceau au Traité, qu'on avoit fait à ce ſujet; ainſi *Louis XI.*, qui avoit l'œil par tout, offrit aux *Suiſſes* les cent-cinquante mille florins, qu'ils accepterent en remettant à ce Monarque les prétentions, qu'ils avoient ſur la *Franche-Comté*, réſervant néanmoins la paix perpétuelle, qu'ils avoient faite avec cette Province, & ne voulant point contribuer à ſa Conquête en faveur de *Louis XI.*

Cette convention ne fit pas honneur aux *Confédérés*. On les en blama, & l'on dit, qu'ils ſçavoient vaincre, mais qu'ils ne ſçavoient pas profiter de leurs victoires. En effet, ils avoient la plus belle occaſion du monde d'étendre leurs limites ſans coup férir, & d'entrer en poſſeſſion d'un païs, qui ſe jettoit entre leurs bras. Le Roi même leur avoit propoſée de partager ce Comté avec

vec eux, où ſi cela ne leur convenoit pas, de le leur laiſſer poſſeder tranquillement, moiennant, qu'ils continuaſſent à lui fournir les ſecours, qui étoient ſtipulés entre les deux Nations. La petite *Bourgogne* étoit ſans contredit la Province, qui convenoit le mieux au *Corps Helvétique*, & qui lui auroit apporté le plus de profit par ſes Salines ; mais le Ciel ne voulut pas permettre, que la *Suiſſe* ſortît de la dépendance naturelle, & du beſoin, que Dieu a établi d'une Province à l'autre, affin de lier les peuples, & de conſerver entr'eux une amitié, & un Commerce, qui fait la douceur de la condition humaine.

Les *Suiſſes* crurent, qu'une domination trop étenduë leur ſeroit préjudiciable ; qu'il falloit ſe contenter d'un païs, qui fourniſſoit aſſez par lui même, pour conſerver ſa liberté ; que *Sparte* & *Athénes* s'étoient perduës, en voulant attenter ſur celle de leurs voiſins, & que celui, qui poſſedoit beaucoup, avoit auſſi beaucoup à défendre, & ne vivoit jamais en paix. Ce beau raiſonnement de l'antiquité ne peut pas juſtifier les *Suiſſes* de la faute, qu'ils ont faite, & ne doit même jamais pouvoir les en conſoler. *Lauffer* prétend inſinuer, que les Cantons éloignés conçurent de la jalouſie, parcequ'ils n'étoient pas à portée de pouvoir profiter de ce voiſinage de la *Bourgogne*, comme les

trois

trois Villes de *Berne*, *de Fribourg*, *& de Soleure*, qui en ſont ſi près ; que ce fut là la cauſe, pour laquelle on fit ce Traité avec le Monarque François, & qu'on abandonna une Province, que les conjonctures feront toûjours regréter.

Il y a apparence, que les *Suiſſes* ébloüis par les grandes richeſſes, qu'ils avoient conquiſes, ne penſerent, qu'à les partager, & que cette occupation leur fit oublier les plus eſſentielles. Ce fut par ce partage, & par les penſions, que commencerent à naître les diviſions, & les jalouſies. Les mœurs n'étoient plus ſi innocentes ; la guerre, & les richeſſes avoient terni cette heureuſe ſimplicité, dont les *Suiſſes* faiſoient auparavant parade.

Une bande de jeunes libertins des Cantons d'*Uri*, *de Schweitz*, *& d'Underwalden*, avec quelques uns de *Lucerne & de Zurich* s'étant aſſemblés pendant le Carnaval à *Zug*, s'y firent appeller par débauche, *Les Enfans d'Epicure* : ils firent un Drapeau, où d'un côté ils firent peindre un cochon, & de l'autre un veau. Ces jeunes gens ſe propoſerent d'aller à *Genéve*, forcer cette Ville de leur livrer l'argent de contribution, qu'elle avoit promis de païer à un terme fixe ; diſant que les grands Seigneurs des Villes de *Berne*, *de Fribourg*, & d'autres avoient été corrompus, & ſollicitoient pour faire céder aux *Genévois*

les

les ſommes, qui devoient provenir de cette contribution.

La Diétte de *Lucerne* eut beau leur faire des corrections à ce ſujet, ces *Enfans d'Epicure* bien loin de les reſpecter, & de s'y ſoumettre, s'aſſemblerent au nombre de ſept cens pour aller camper avec beaucoup de bruit aux environs de *Berthoud*, d'où ils envoïerent demander aux *Bernois* le paſſage au travers de leur Ville, en attendant l'arrivée de leurs Compagnons. Les *Bernois* firent entrer trois mille hommes, pour ſervir de garniſon à leur Ville, & de défenſe en même tems, & les laiſſerent enſuite paſſer. Quand ils furent à *Fribourg*, le nombre s'en augmenta, juſqu'à deux mille, qui les y vinrent joindre. Les *Genévois*, qui en furent informés, envoïerent des Députés à *Fribourg*; où par la médiation des *Suiſſes*, & des Villes de *Colmar*, & de *Seléſtat*, on traita avec les *Enfans d'Epicure*, enſorte que moiennant quelque argent, qu'on leur donna pour leur voiage, on les perſuada de s'en retourner, après que les Députés de *Genéve* eurent promis tout de nouveau de païer les contributions, & qu'ils en eurent donné des aſſûrances en laiſſant des ôtages à *Fribourg*.

Cette vivacité de ces jeunes gens fut cauſe, que les Villes de *Zurich*, *de Berne*, & *de Lucerne* firent une alliance défenſive avec cel-

les de *Fribourg*, & de *Soleure*; de façon, que les trois Cantons *Uri*, *Schweitz*, & *Underwalden* en prirent ombrage, & ne ceſſerent de travailler, juſqu'à ce qu'elle fut rompuë; ce qui arriva 1481., où *Fribourg* & *Soleure* entrerent dans l'Union Helvétique.

La paix, dont joüiſſoit la *Suiſſe*, engendra l'oiſiveté; & celle-ci y introduiſit tous les vices, dont elle eſt la ſource ordinaire. Le Païſan, déshabitué du travail, s'abandonna au vin, & à la débauche, pendant que l'argent, qu'il avoit gagné à la guerre, put fournir; l'aiant mangé, il ſe vit forcé de faire le métier de voleur, & d'aſſaſſin. La République fut obligée d'y mettre ordre, & d'en venir à des exécutions ſanglantes Elle en fit pendre, & roüer quinze cens dans une année; & par cette voïe de rigueur elle rétablit la ſûreté dans le païs.

La Régente de *Savoie*, qui à ſes propres dépens avoit appris à connoitre les *Suiſſes*, penſa à ſe reconcilier avec eux. Pour y parvenir *Yolande* crut, qu'il falloit renouveller l'ancienne Alliance de la *Maiſon de Savoie* avec les *Bernois*. Ceux-ci conſidérant les grands Services, qu'eux en particulier, & le *Corps Helvétique* en général, avoient reçus des *Fribourgeois*, ne voulurent point écouter les propoſitions de la Ducheſſe, à moins, qu'elle ne conſentît à rendre la liberté à leurs Combourgeois de *Fribourg*.

La

La puiſſance de la *Maiſon d'Autriche*, ſous la quelle les *Fribourgeois* avoient ſi long tems étés, & ſous laquelle les deux Villes avoient ſi ſouvent pris les armes l'une contre l'autre, malgré leur Combourgéoiſie, & leur Traités, étoit pour eux l'objet d'un triſte ſouvenir. Ils appréhendoient avec raiſon, que la *Maiſon de Savoie*, qui ne cédoit en rien à celle d'*Autriche*, ne fût encore une pomme de diſcorde entre les deux Etats. Les *Fribourgeois*, qui ſous ces deux Dominations avoient preſque été anéantis, par les maux, que leurs Seigneurs leur avoient fait ſouffrir, ne demandoient pas mieux, que d'être delivrés de la protection de *Savoie*, comme ils l'avoient été de celle d'*Autriche*. D'ailleurs ils avoient été reçus dans la Combourgeoiſie perpétuelle des quatre Villes; ils étoient alliés avec le *Comte de Gruieres*, & d'autres Villes; ce qui leur fit conclure, qu'ils étoient en état de ſe ſoutenir par eux mêmes avec le ſecours de leurs Confédérés. Les Députés de la Ducheſſe, envoïés à *Berne*, étoient *Urbain de Cifron Abbé de Saint Amedée, Bernard de Menthon, & Bertrand Deira Docteur en Droit.* Ceux de *Fribourg* furent *Jaque de Felga, Rodolphe de Vuippens, Pierre de Fouſſigni, du Conſeil; Guillaume, & Jean Techerman, Banherets; Jean Furer, Grand-Sautier; & Jean Larri des Deux Cens.* L'on convint, que la Régente, au nom du *Duc*

Philibert ſon fils, déchargeroit les *Fribourgeois* de tous devoirs ſans exception à l'égard de la *Maiſon de Savoie*, moiennant dix mille Florins d'Empire, de rabais, que la Ville de *Fribourg* faiſoit à la *Maiſon de Savoie* ſur le Capital de vient cinq mille, & ſix cens Gouldes, pour les quels elle étoit caution à *Bâle*, & à *Strasbourg*, pour la dépenſe du Couronnement du *Pape Felix*, *Amedée huitiéme.* Les reſtans quinze mille & ſix cens florins, furent aſſignés ſur la *Baronnie de Montagni* ſous grace de réachat. Ainſi *Fribourg* ne fut, que vint cinq ans, ſous la domination de *Savoie.* Cette ville y entra an 1452. & en fut relevée en 1477. Elle fut alors indépendante, & ſouveraine, ſans plus rien devoir qu'à Dieu, & à ſon épée. On peut dire, que *Fribourg* eſt le ſeul Canton de la Suiſſe, ſur le quel aucune puiſſance n'a droit de former la moindre prétention.

Guichenon ſe récrie ſur ce Traité du vintiéme *Juillet*, & prétend, que la Régente ne pouvoit pas faire cette aliénation ſans le conſentement des Etats généraux; à quoi l'on répond, que la Régente confirma cette aliénation à *Turin* le dixiéme de *Septembre*, en préſence de ſon Conſeil, nommément de *Jean de Compeis Evêque de Turin; Urbain Bonnivard Evêque de Verceil, Pierre de Saint Michel Chancelier de Savoie, Urbain de Cifron Abbé*

bé de Saint Amedée ; Gabriel de Seixel Seigneur d'Aix, Boniface de Challant Seigneur de Vuarra ; George de Menthon, Antoine de la Saſte Preſident, & de Joſſe de Rippavoit : L'inſtrument eſt ſigné par ſon Secrétaire *De Puteo.*

La Régente renouvella enſuite le Traité d'alliance avec les deux Républiques de *Berne*, & de *Fribourg ;* celle-ci ôta la croix blanche pour arborer l'Aigle couronnée, qu'on quitta auſſi à la Paix de *Munſter* avec toute la *Suiſſe.*

Louis XI. avoit pris le *Duché de Bourgogne,* avec le ſecours du *Prince d'Orange.* Il voulut auſſi par la même voie ſe rendre maitre de la *Franche-Comté* ; mais ce Prince quitta le parti du Roi pour embraſſer celui des *Francs-Comtois*, qui étoient ennemis mortels de la domination Françoiſe. Le *Prince d'Orange* en prenant le parti de *Louis XI.* s'étoit laiſſé aller au reſſentiment, qu'il avoit contre la *Maiſon de Bourgogne*, parce que le *Duc Charles* l'avoit condamné dans un procès, qu'il avoit eu avec ſon Germain le *Comte de Château-Guion* ; mais comme il remarqua, que malgré le ſervice, qu'il avoit rendu au Roi, le *Comte de Crâon* avoit tout pouvoir auprès de ſa Majeſté, & que ce Monarque ne lui rendoit pas ſes biens, comme il le lui avoit promis, il abandonna l'eſpérance du Gouvernement des *deux Bourgognes*, dont *Louis XI.* l'avoit flatté, pour ſe ranger

ſous les Etendards de l'*Archiducheſſe Marie* ſa maitreſſe.

Dole s'étoit déclarée pour Elle; cette Capitale n'avoit pas voulu ſuivre le parti du Roi. Cinq mille *Suiſſes* volontaires, & ſans l'aveu de leurs Républiques, s'étoient joints aux *Francs-Comtois*, qui ſoutinrent contre les *François* la guerre pendant l'hiver. Il y eut quelques rencontres entre les Troupes des deux Princes, où tantôt les uns, & tantôt les autres remporterent l'avantage. *Louis XI.* s'en plaignit à *Adrien de Bubenberg*, qui fut obligé de ſe retirer de la Cour, où il avoit été envoié avec *Jean de Waldman de Zuvich*, & *Jean Imhoff d'Uri.* Ce Prince crut, que les *Bernois* avoient connivé à cet armement.

Louis de Savoie Evêque de Genéve aiant deſiré d'entrer dans la Combourgeoiſie de *Fribourg* & de *Berne*, on lui accorda agréablement ſa demande. La *Ducheſſe de Milan Bonne de Savoie Tante de Philibert* renouvella auſſi l'ancienne amitié, & bonne correſpondance, que les *Ducs de Milan* avoient euë ci-devant avec la République; & *Sigiſmond d'Autriche* fit la premiere union héréditaire avec les Villes *de Zurich*, *de Berne*, *de Lucerne*, *d'Uri*, & *de Soleure.* Ces deux premiers Cantons renouvellerent leur Combourgeoiſie par des raiſons d'une politique particuliere, qui

paroit

paroit ſubſiſter encore aujourd'hui avec une grande intelligence entre les deux Etats.

Cette Année finit par une mortalité cauſée par la cherté, que la guerre entraine ordinairement après elle. Les femmes, & les petits enfans furent les principales victimes, qui calmèrent la juſte colere du Seigneur. La Ville d'*Arberg* fut auſſi entiérement brulée par le feu, qui prit chez le *Banneret Pierre Cuntzis*; on ne put ſauver que l'Egliſe, & le Presbitére. Tous ces maux engagerent les Etats à faire une réforme dans les mœurs, affin d'appaiſer le Ciel irrité par les déſordres des hommes.

L'*Empereur Frederic*, qui commencoit à connoitre, que le mariage de ſon fils valoit bien la peine, qu'il donnât l'effort à ſon argent, pour en ſoutenir l'éclat, & celui de la *Maiſon d'Autriche*, écrivit à ceux de *Dole* pour les exhorter à reſter fidélement attachés à la *Princeſſe Marie* leur Souveraine en les aſſûrant, que les ſecours ne leur manqueroient pas. En effet, la Tréve que le *Prince Maximilien* avoit faite avec *Louis XI*, étant finie, & le premier voïant la ſucceſſion des *Pais-Bas* affermie dans ſa Maiſon par la naiſſance d'un fils, dont *Marie de Bourgogne* accoucha, il ſe propoſa de recouvrer, ce que les *François* en avoient détaché; & les hoſtilités recommencerent de part & d'autre. *Louis XI.* ſe rendit maitre de *Condé*; & pour 1478

empêcher l'*Archiduc* de le reprendre, il y fit mettre le feu, de même qu'à *Mortagne*. Le *Roi d'Angleterre* offrit ſa médiation par un Député, qu'il envoia en *France*; c'étoit le *Seigneur Hawart*. Le *Pape* fit auſſi agir ſon Légat pour le même ſujet. Ces négotiations produiſirent une ſuſpenſion d'armes dans les *Païs-Bas* pour quelque tems; mais non pas en *Bourgogne*, où le *Prince d'Orange* donnoit beaucoup d'exercice aux *François*. Il ſe rejoignit avec *Claude de Waudrey*, & quelques autres Seigneurs du païs, & engagea preſque toute la Province dans les interêts de l'*Archiduc*. Il eſt vrai, que la Bataille, qu'il perdit enſuite près de *Montguion*, ramena au Roi le *Duché de Bourgogne*; mais la guerre ne finit pas pour cela dans le Comté. Le *Seigneur de la Trimoüille Seigneur de Craon* leva honteuſement le ſiége de *Dole*, & y perdit toute ſon artillerie. Le Roi en fut ſi irrité, qu'il le rappella pour mettre en ſa place *Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont*, qui rétablit ſur un bon pied les affaires du Roi.

La conduite ſage & prudente de ce Seigneur, fit rentrer pluſieurs Villes ſous l'obéiſſance de *Louis*. Il reprit *Dole*, & y mit le feu: Il aſſiégea *Auſonne*, qui ſe rendit. *Beſançon* le reçut avec beaucoup d'honneurs; & par ce moien toute la Province fut ſoumiſe à l'exception du *Château de joux*, & de deux ou trois autres, qui tenoient encore pour

la

la *Ducheſſe de Bourgogne*. Toutes ces conquêtes engagerent l'*Archiduc* à renouveller la Tréve pour quelques mois ſeulement. Elle fut ſignée dans le mois de *Juillet* à *Arras*, où *Maximilien*, & les Villes de *Flandres* avoient envoïés leurs Députés.

Pendant cette Tréve le Roi fit un Traité avec *Philippe Comte de Breſſe*, *Oncle du Duc de Savoie*, & il s'obligea de lui faire une penſion de douze mille livres, & de lui donner en *France* une terre de quatre mille livres de rente avec le tître de *Comté*. La mort de la *Ducheſſe de Savoie*, qui arriva cette année, obligea encore *Louis* à veiller de ce côté-là ſur les interêts du jeune *Duc Philibert* ſon neveu, & ſur le gouvernement de cet Etat pendant la minorité de ce Prince.

Yolande, après avoir fait les nôces de ſa fille ainée avec le *Prince de Tarente*, mourut au Château de *Mont-Caprel* au grand regret de toute la Cour. Cette mort jetta les choſes dans un grand déſordre, parce que le Duc n'étoit pas encore en âge de conduire ſes Etats, n'aïant que douze ans, & les peuples appréhendoient, que l'ambition de régner, & de commander ne mît la diviſion entre les Princes ſes Oncles, & que cela n'excitât une guerre civile. Il fut donc réſolu de convoquer les principaux, & les notables de l'Etat à *Rumilli en Albanois*, pour voir à qui la Régence appartiendroit. Cette aſſem-

blée ſe fit au mois de *Novembre ;* le *Comte de Genéve & de Breſſe* s'y trouverent avec le *Comte de la Chambre*, *Miolans*, & d'autres Gentils-hommes plus qualifiés. Il y fut conclu, qu'on envoieroit au Roi pour ſçavoir ſon ſentiment. En attendant on élut douze Seigneurs, ſix de *Savoie*, & ſix de *Piémont*, pour décider de toutes les affaires, qui ſurviendroient. Le Gouvernement de la perſonne du Duc fut laiſſé à *Grolée Luys*, qui étoit à *Turin.*

L'*Evêque de Turin* conduiſit peu de tems après en France *Marie & Loüiſe de Savoie*, Sœurs du Duc. Le Roi ſur cette déférence, chargea le *Comte de la Chambre* du Gouvernement de *Savoie*, & de *Piémont*, juſqu'à la majorité du Duc, & créa *Miolans Maréchal de Savoie.* Mais le *Comte de la Chambre* uſa ſi mal de ſon autorité, & fit tant de violences aux principaux habitans de *Coni*, pour une querelle particuliere, que les plaintes en aïant été portées au Roi par le *Sécretaire Du Pui*, il y eut un ordre ſecret de ſa Majeſté à l'*Evêque de Genéve* de prendre le Gouvernement de l'Etat. Il partit donc en diligence, & ſe rendit à *Turin* ſuivi de *Claude de Savoie Seigneur de Racouis*, *de Thomas de Saluces*, *d'Urbain de Bonnivard Evêque de Verceil*, & de quelques autres.

Les *Suiſſes* de leur côté n'étoient pas fort tranquilles. Il s'excita une nouvelle conteſtation

ſtation entr'eux & le *Duc de Milan*, ſur ce que les ſujets du *Canton d'Uri* dans la vallée de *Lévine*, furent maltraités par les *Milanois*; cela engagea les *Uraniens* à prendre les armes contre la volonté des autres *Confédérés*. Ils envoierent leurs Troupes avec la Banniére, pour en tirer vengeance. Ils recoururent aux Cantons, qui leur accorderent un ſecours conſidérable. Mais les *Bernois*, *les Fribourgeois*, *& les Soloriens* donnerent ordre à leurs Ambaſſadeurs de ne rien oublier pour moienner une paix, affin d'éviter une grande effuſion de ſang. *Rodolphe d'Erlach*, *& Antoine Archer*, y furent envoiés; *Adrien de*, *Bubenberg & Guillaume de Diesbach* commandoient les Troupes de *Berne*; celle de *Fribourg* étoient ſous les ordres de *Pierre de Pavillard*; *Conrad Vogt* étoit à la tête de celles de *Soleure*.

Les Députés du *Duc de Milan*, qui ſe trouverent à *Bellinzone*, reçurent parfaitement bien la propoſition, que leur firent les Ambaſſadeurs des trois Villes; mais il ſurvint pendant la négotiation, un tumulte dans le camp des *Confédérés*, qui interrompit non ſeulement le congrès, mais, qui mit les Ambaſſadeurs Suiſſes en grand danger de la vie; & ils eurent bien de la peine à pouvoir ſe retirer; parce que ce tumulte avoit été cauſé par les partiſans des Cantons en ce païs là, qui apparamment ne voulant

lant point de Paix entre les parties belligérentes, à cauſe du profit qu'ils en eſperoient, avoient pris les armes pour empêcher, qu'elle ne ſe conclût.

On fit donc le ſiége de *Bellinzone* dans les formes, & l'on monta quelques fois à l'aſſaut ſans pouvoir ſe rendre maitre de la Ville. La défenſe étoit belle & vigoureuſe. Les *Suiſſes*, peu obeiſſans aux commendemens de leurs Chefs, s'écarterent de leurs devoirs, & peu-à-peu ennuiés du ſiége, ils l'abandonnerent abſolument. Les *Uraniens* reſterent au délà des *Alpes*, avec quelques Troupes Suiſſes, qui n'avoient point ſuivis le mauvais exemple de leurs Compagnons; ils ſe tinrent prets à tout événement. Les *Milanois* de leur côté, aïant aſſemblé une Armée de dix-huit mille hommes, vinrent fondre ſur eux, dans l'eſpérance de les défaire entierement; mais les *Suiſſes*, quoiqu'en petit nombre, les reçurent avec tant de bravoure, qu'ils vainquirent ceux, qui comptoient de les hâcher en piéces. Il reſta quinze cens *Milanois* ſur le champ de bataille. Ils abandonnerent une partie de leurs équipages, & laiſſerent deux cens *Biſcaïens* à la diſcrétion des vainqueurs. On mit enſuite dans *Irnis* une forte garniſon compoſée de *Zuriquois*, *de Bernois*, *de Lucernois*, *de Fribourgeois*, *& de Soloriens*, qui tinrent tout ce païs en reſpect, pendant que les Ambaſſadeurs

baſſadeurs de *Louis XI.*, qui étoient à *Milan* travailloient à faire une Paix. Les *Suiſſes* exigeoient cent mille Ducats pour les frais de la guerre, & la *Ducheſſe* ne vouloit rien donner. Ce qui obligea les *Uraniens* à redemander le ſecours *Helvétique*, & en même tems la *Ducheſſe de Milan* à entrer dans des ſentimens pacifiques. Elle donna ſur le champ vint-quatre mille gouldes du Rhin aux *Suiſſes*; & les *Evêques de Coire*, & *de Sion* acheverent de fixer les conditions de la Paix, qui ſe terminerent à obſerver des deux côtés le Traité du Capitulat.

Au retour de cette expédition, les deux Ligues, la haute & la baſſe tinrent deux Diéttes, où *René Duc de Lorraine*, & *l'Archevêque de Beſançon Quentin de Flavigni* ſe trouverent en perſonnes; Le *Pape*, *l'Empereur*, & *l'Archiduc Maximilien* y envoierent leurs Ambaſſadeurs. Les *Ligues* y renouvellerent leur Alliance pour quinze ans. En ſecond lieu; *l'Empereur*, *l'Autriche*, & *la Bourgogne* demanderent le renouvellement de l'Union héréditaire, & le *Pape*, qu'on empêchât *Louis XI.* de s'emparer de la *Franche-Comté*; au contraire le *Roi de France* demanda un ſecours aux *Suiſſes* pour la conquête de cette Province, s'offrant à la partager avec eux, comme il l'avoit déjà fait ci-devant.

Les *Suiſſes* ne voulurent point entrer pour cette fois dans les idées de *Louis*, ſuppliant le

le Roi de ne pas contûer la guerre dans la *Franche-Comté*, vû qu'ils la comprenoient dans leur alliance perpétuelle moiennant la ſomme de cent cinquante mille florins du Rhin, païables en différens termes. *L'Archiduc & le Duc de Lorraine* firent entr'eux un Traité concernant particuliérement la *Bourgogne*; & enfin l'on confirma dans ces Diéttes la Paix avec la *Savoie*, à qui l'on reſtitua le *Païs de Vaud* moiennant vint cinq mille florins, que le Duc païeroit aux *Suiſſes*, & *Genéve* onze mille. Cette ſomme fut bientôt aquitée à *Berne*. Les *Bernois*, & les *Fribourgeois* garderent pour eux *Morat*, *Granſon*, & *Echallens*, qu'ils ont depuis toûjours Gouverné à l'alternative. La *République de Berne* conſerva en propre pour elle ſeule *Aigle*, *Château Dés*, & *le Rougemont*.

On fit enſuite publier une défenſe ſur peine de la vie pour toutes ſortes de perſonnes d'aller ſervir ni dans les Armées de *Louis XI.*, ni dans celles de *Bourgogne*; & de rien entreprendre par violence contre eux, avec qui l'on étoit en Paix.

Le *Pape* demanda cette année à faire alliance avec le *Corps Helvétique*; mais on ne conclut rien alors, & cette négotiation fut renvoïée à l'année ſuivante. *Sa Sainteté* avoit envoié aux *Suiſſes* une Banniére pour leur marquer ſa conſidération. *Henri Mul-*

ler

ler Prévôt de Munſter dans l'Argau, & Burcard Stören Prévôt d'Anſoltingen dans le païs Bernois, s'en étant chargés, la perdirent en chemin, ou elle leur fut enlevée. Mais le Pontife leur fit inſinuer par ces deux Eccléſiaſtiques, qu'il avoit deſſein de faire du *Duché de Milan* une République ; & qu'il avoit pour cela des intelligences avec *Zéco* fameux Juriſconſulte *Calabrien*, qui avoit été *Chancelier* de feu *Galéas Sforce Duc de Milan.* Le deſſein du *Pape* ne réuſſit pas ; car *Zéco* fut découvert, & pris. On lui coupa la tête à *Pavie*, où ſon procès lui fut fait, comme étant coupable du crime de haute trahiſon.

On rapporte à cette année, ſelon *Mariana*, l'établiſſement de l'*Inquiſition*, ou plûtôt de certains Juges de la Foi, pour connoitre des crimes d'héréſies, & d'infidélité dans le Roïaume de *Caſtille.* Le *Roi Ferdinand & Iſabelle* voïant que pluſieurs *Maures*, & *Iuifs* convertis retournoient tous les jours au *Mahométiſme*, & au *Judaïſme*, en pervertiſſant même quelques *Chrétiens*, ils eurent recours à ce remede, & établirent une *Inquiſition* indépendante des Evêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'*Eſpagne* : ce qu'ils firent par le conſeil du *Cardinal Pierre Gonzalés de Mendoſſa Archevêque de Seville*, & par Autorité du Pape *Sixte IV.* De là après la priſe de *Grénade*. & des autres Places des *Maures*, elle s'étendit dans tout

tout le païs conquis. Elle fut auſſi établie dans les Roïaumes de *Sicile*, & de *Sardaigne*, dans les *Indes*, & généralement dans tous les Etats du *Roi d'Eſpagne*, à la réſerve du Roïaume de *Naples*, & des *Païs-Bas*; où toutes les fois, qu'on a tâché de l'introduire les peuples ſe ſont ſoulevés, n'en pouvant pas ſeulement ſouffrir le nom, comme il arriva ſous *l'Empereur Charles Quint* en 1550., & ſous *Philippe II. Roi d'Eſpagne*, quelques années après.

Dés les premiers ſiécles de l'Egliſe, juſqu'à la converſion de l'*Empereur Conſtantin*, on ne puniſſoit les Hérétiqnes, que par l'excommunication; & il n'y avoit point d'autre Tribunal, que celui des Evêques, non ſeulement pour juger de la Doctrine, mais encore pour punir ceux, qui s'obſtinoient à ſoutenir celle, qu'on avoit condamnée d'héréſie. Dans la ſuite les Empereurs firent des loix pour faire le procès à ceux, que les Evêques avoient déclarés hérétiques; & cela dura juſqu'au douzieme ſiécle. Mais les héréſies venant à ſe multiplier, & les hérétiques s'étant rendus trop puiſſans, on fut contraint de tollerer beaucoup de choſes, aux quelles on ne pouvoit pas rémedier. Tout ce que purent faire les Evêques; & ſur tout les Papes, ce fut d'envoier des Prédicateurs, & des Légats pour convertir les hérétiques, & particulierement les *Albigeois*; qui

qui causoient de grands desordres en *Languedoc*, c'est à quoi s'appliqua le Pape *Innocent III.*; mais en 1229. le *Cardinal Romain de Saint Ange* Légat du Pape *Grégoire IX.* tint à *Toulouse* un Concile, où l'on fit seize decrets touchant les moïens, qu'on devoit emploïer pour rechercher, & pour punir les hérétiques. Et c'est-là proprement, qu'on a commencé d'établir une *Inquisition* réglée, qui dépendoit alors entiérement des Evêques, comme étant les Juges naturels de la Doctrine. Le Pape *Grégoire*, plein de zéle, ne trouva pas, que les Evêques agissent assez sévérement à son gré; & il attribua trois ans après aux seuls Religieux de *Saint Dominique* ce Tribunal de l'*Inquisition*. Ces Religieux voulant éviter, ce qu'on avoit blamé dans la conduite des Evêques accusés d'avoir été trop indulgens, donnerent dans l'autre extrémité, & exercerent leur charge avec tant de rigueur, que le Comte, & le peuple de *Toulouse* chasserent de leur Ville ces *Inquisiteurs*, avec tous les autres *Dominiquains*, & l'Evêque même, nommé *Raimond*, qui étant de leur ordre, les favorisoit beaucoup. Ils furent pourtant rétablis quelques années après; mais on leur donna pour Collégue un sçavant *Cordelier*, affin que par sa prudence il moderât la trop grande ardeur de leur zéle. Ce tempérament n'empêcha pas, qu'on ne trouvât l'*Inquisition*

encore trop rude, & l'on ne put s'en accommoder en *France*.

L'*Empereur Frederic II.* fit en 1244. un Edit très sévére contre les Hérétiques, & prit sous sa protection les *Inquisiteurs*, auxquels il ordonna d'examiner ceux, qui seroient accusés d'héréſie, pour être condamnés au feu, par les Juges séculiers, s'ils étoient opiniâtres, ou à une prison perpétuelle, s'ils abjuroient. Mais comme immédiatement après il eut de nouveaux démêlés avec le Pape *Innocent IV.*, qui le déposa de l'Empire au Concile de *Lion*; cet Edit ne fut point exécuté, & l'héréſie durant ces troubles s'accrut beaucoup, sans qu'on pût agir efficacement contre ceux, qui l'embrasserent, jusqu'à la mort de cet Empereur, qui arriva en 1250. Alors le Pape *Innocent*, qui pouvoit faire valoir plus aisément son autorité en *Italie*, y rétablit l'*Inquisition* en 1251., & en confia l'administration aux *Dominiquains*, & aux *Cordeliers*, mais conjointement avec les Evêques, comme Juges légitimes du crime d'héréſie, & les Asseſſeurs nommés par le Magiſtrat, pour condamner les coupables aux peines portées par la loi.

L'*Inquisition*, ainsi réglée par le Pape, fut reçuë dans une bonne partie de l'*Italie*, & cette jurisdiction fut nommée le *Saint Office*. Elle n'eſt qu'une jurisdiction Eccléſiaſtique établie

établie dans les Etats *du Pape*, *du Roi d'Eſpagne*, *& du Roi de Portugal*, pour connoitre des crimes d'*Héréſie*, *de Judaïſme*, *de Mahométisme*, *de Sortilége*, *de Sodomie*, *& de Poligamie.*

La coutume eſt, que le *Roi d'Eſpagne* nomme au *Pape* un *Inquiſiteur Géneral* pour tous les Roïaumes, & *Sa Sainteté* le confirme. Cet *Inquiſiteur général* nomme enſuite les *Inquiſiteurs* particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent pourtant exercer leur charge ſans le conſentement, & l'agrément du Roi. De plus, le Prince établit un Conſeil, ou un Sénat pour cette matiere, dans le lieu, où eſt le Souverain *Inquiſiteur*, ou Préſident; & ce Conſeil a une juriſdiction ſouveraine ſur toutes les affaires, qui regardent l'*Inquiſition.* On choiſit les Seigneurs les plus conſidérables pour ſes Officiers, qui exercent ſous le nom de *Familiers.* Leur fonction eſt de faire la capture des accuſés.

Le grand reſpect, qu'on leur porte, & la terreur, que cette juriſdiction jette dans les eſprits, autoriſent ſi fort les empriſonnemens, qu'un accuſé ſe laiſſe emmener ſans ôſer rien dire, dès qu'un des *Familiers* lui a prononcé ces paroles. *De la part de la ſainte Inquiſition.* Aucun voiſin n'ôſe murmurer. Le Pére même livre ſes enfans, & le mari ſa femme: & s'il arrivoit quelque révolte, on mettroit en la place du Criminel tous

ceux, qui auroient refuſé de donner main-forte pour empêcher l'évaſion du coupable.

On met les priſonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent pluſieurs mois ſans être interrogés, & l'on attend, qu'ils déclarent eux mêmes le ſujet de leur empriſonnement, & qu'ils ſoïent leurs propres accuſateurs. Dabord tous les parens du Criminel s'habillent en deüil, & en parlent, comme d'un homme mort, ils n'oſent ſolliciter pour lui, ni même approcher de ſa priſon, tant ils craignent d'être ſuſpects, & enveloppés dans le même malheur; juſques là, que les parens ſe réfugient quelquefois dans les païs étrangers, dans l'appréhenſion d'être pris pour complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accuſé, on le renvoïe, après une longue priſon; mais il perd toûjours la meilleure partie de ſon bien, qui ſe conſume aux frais de l'*Inquiſition*. Le ſecret de toute la procedure eſt gardé ſi étroitement, qu'on ne ſçait jamais le jour deſtiné à prononcer la ſentence. Ce jugement ſe fait pour tous les accuſés une fois l'année en un jour choiſi par les *Inquiſiteurs*. L'arrêt, qu'on y rend, s'appelle *Auto de fé*. C'eſt à dire, *un Arrêt de Foi, ou en matieres de Religion*; & il eſt ſuivi de l'exécution des coupables. On prononce cet Arrêt en public avec de grandes ſolemnités.

On éleve en *Portugal* un grand Théatre de charpente, qui occupe presque toute la place publique, & qui peut contenir, jusqu'à trois mille personnes. On y dresse un Autel richement paré, aux côtés du quel on place des siéges en façon d'amphitéatre, pour faire asseoir les *Familiers*, & les Accusés. Vis-à-vis est une chaire fort haute, où un des *Inquisiteurs* appelle chaque accusé l'un après l'autre, pour écouter la lecture des crimes, dont on le charge, & l'Arrêt de condamnation, qu'on lui prononce. Les prisonniers, qui sortent de la prison pour venir sur ce téatre, jugent de leur destinée par les differens habits, qu'on leur a donnés. Ceux, qui ont leurs habits ordinaires, en sont quittes pour un amende. Ceux, qui ont un *San-benito*, qui est une maniere de juste-au-corps jaune sans manches chargé d'une croix rouge de *Saint André* cousuë dessus, sont assurés de la vie; mais ils perdent leur bien, ou la plus grande partie, qui est confisquée au profit de l'*Inquisition*, c'est-à-dire, de la Chambre Roïale, pour païer les frais de l'*Inquisition*. Ceux, à qui l'on fait porter sur leur *Sau Benito* quantité de flammes de serge rouge, sans aucune croix, sont convaincus d'être relaps, & d'avoir déja eu une fois leur grace; ce qui signifie, qu'ils sont menacés d'être brulés en cas de rechûte. Mais ceux, qui outre ces flammes rouges

portent leur propre tableau environné de figures de Diables, ſont deſtinée à la mort. Il y a impunité juſqu'à deux fois pour ceux, qui promettent de renoncer au *Judaïsme*, & qui ont fidélement révélé tous les Complices; mais à la troiſiéme fois, il n'y a plus de pardon. Les *Inquiſiteurs* étant Eccléſiaſtiques, ne prononcent point l'Arrêt de mort. Ils dreſſent ſeulement un acte, qu'ils liſent à l'accuſé, où ils marquent, que le coupable aïant été convaincu d'un tel crime, & l'aïant lui même avoüé, l'*Inquiſition* le livre au bras ſéculier. Cet acte eſt mis entre les mains des ſept Juges, qui ſont au côté gauche de l'Autel, leſquels condamnent les criminels à être brulés, après avoir été étranglés.

Ferdinand & Iſabelle, après avoir ainſi établi l'*Inquiſition* dans leur Roïaume, ſans en prévoir les conſéquences, ne penſerent plus, qu'à s'établir contre les prétentions de *Jeanne* fille de *Henri*, réputée ſa bâtarde. Ils firent un Traité avec *Edoüard Roi d'Angleterre & l'Archiduc Maximilien*, qui intrigua fort *Louis XI.*; mais il ſçut ſi bien tourner l'Eſprit des Monarques Eſpagnols, qu'il les engagea à rompre ce Traité avec les Anglois, & les Autrichiens.

La République de *Florence* fut fort troublée pendant le cours de l'année 1478., par la diviſion, qui ſe mit entre les deux familles *des Medicis & des Pazzis*, qui ſurpaſſoient toutes

toutes les autres en crédit, & en richeſſes. Ceux-ci étoient plus anciens, & fort riches; mais ceux-là avoient plus d'Autorité dans *Florence*, & même dans toute l'*Italie*. Néanmoins *Alexandre Sardi* rapporte, qu'en 1162. *Anſelme de Medicis* défendoit *Alexandrie* contre *Frederic I. Empereur*, ce qui prouve une ancienneté de tige, que la Maiſon de *Pazzis* aura bien de la peine à ſurpaſſer. Quoi qu'il en ſoit, les *Medicis* étoient redevables de leur Autorité au vieux *Côme*, un des plus ſages, & des plus honnêtes hommes de ſon ſiécle, que le bonheur, la gloire, & l'amour des peuples accompagnerent juſqu'au tombeau, & qu'on appelloit à juſte titre le *Pere du Peuple*, & *le Libérateur de la Patrie*. *Côme* laiſſa ſon fils *Pierre* héritier de ſon autorité, & de ſes richeſſes; Ce fils n'aïant pas vécu long tems, eut pour Succeſſeurs deux de ſes enfans *Laurent* & *Julien*, qui moins heureux, que leur Aïeul & leur Pere, ſentirent tous les effets les plus funeſtes, que la jalouſie, & l'envie peuvent inſpirer à des ames ambitieuſes, qui veulent s'élever au deſſus des autres aux dépens de l'honneur, & de l'équité.

Le Pape n'aimoit point les *Medicis*, parce qu'ils s'oppoſoient à la grandeur de *Jérôme Riario* ſon neveu. Les *Pazzis* avoient toute ſon eſtime. Que n'ôſe-t-on point, quand on ſe ſent de l'autorité & du credit?

Les *Pazzis* se trouvant dans cette situation, conspirerent contre les deux fréres *Laurent & Julien.* Chacun avoit cependant ses partisans en grand nombre, & fort puissans. Cela devisa l'*Italie* en deux factions.

Ferdinand Roi de Naples s'unit au *Pape* pour agir de concert avec les *Pazzis.* Les *Venitiens, & le Duc de Milan* s'alliérent aux *Florentins* en faveur des *Medicis.* *Alphonse* fils de *Ferdinand* vint les attaquer avec une Armée, sous prétexte de retirer quelques places du Patrimoine de l'Eglise, occupées dans la *Toscane* par quelques Seigneurs ; mais en effet pour perdre les *Medicis*, affin qu'après leur mort le *Pape* pût disposer de *Florence* en maitre absolu. Le nombre des Conjurés étoit grand. Le neveu du *Pape* les animoit, & les protégeoit, autant qu'il étoit en lui. Leur dessein étoit de faire mourir les deux fréres *Laurent & Julien.* Pour l'exécuter, ils prierent *Sixte IV.*, qui n'étoit point informé de leur projet, de leur envoïer le Cardinal de *Saint George*, fils de la Sœur de *Jérôme Riario*, & petit neveu du *Pape*, pour voir la Ville de *Florence* par divertissement, affin qu'à cette occasion, ils pussent s'assembler sans soupçon, & mieux surprendre *Laurent & Julien*, lorsqu'ils viendroient rendre leurs devoirs au Cardinal. Mais n'aïant pû réüssir ni dans la visite, que les *Medicis* rendirent au petit-neveu du *Pape*,

pe, ni dans le repas, qu'ils lui donnerent, ils réſolurent, pour ne pas manquer leur coup, de tuer les deux fréres un Dimanche vint-ſixieme d'Avril, lorſque le Cardinal iroit entendre la Meſſe, qu'on célébreroit ſolemnellement dans la grande Egliſe de *Florence*, dite de *Sainte Réparée*, & à laquelle les *Medicis* ne manqueroient pas d'aſſiſter. L'on prit le ſignal pour l'execution, le tems auquel le Prêtre diroit le *Sanctus*. *Julien* fut poignardé, & mourut ſur la place. *Laurent*, qui étoit ſon aîné, n'aïant reçu qu'une legére bleſſure à la gorge, ſe ſauva dans la Sacriſtie, où l'on ferma ſur lui les portes de cuivre, que ſon Pére y avoit fait mettre. Un Serviteur, qu'il avoit tiré de priſon deux jours auparavant, lui fut d'un grand ſecours dans cette occaſion, & reçut pluſieurs bleſſures.

La faction des *Pazzis*, qui ne fut pas ſecondée par le peuple, autant qu'on l'eſperoit, fut fort déconcertée, lorſqu'elle apprit, que *Laurent* s'étoit ſauvé. Quelques Conjurés, qui croïoient d'abord avoir tout gagné, monterent au Palais, dans le deſſein d'égorger les Magiſtrats, qui y étoient au nombre de neuf; mais il ne furent pas ſuivis. L'on ferma la porte ſur eux. Ces Conjurés, qui n'étoient que quatre, ou cinq, fort épouvantés, ne ſçavoient quel parti prendre. Les Magiſtrats, & leurs do-

meſtiques ſe mirent aux fenêtres, d'où ils apperçurent l'émotion de la Ville, & un des *Pazzis* criant dans la place : *Libertà, libertà, & Popolo, Popolo*, qui étoit le ſignal, dont on étoit convenu pour exciter le peuple à la révolte. Mais tout le monde étoit demeuré tranquille ſans prendre aucun parti : *Jaque de Pazzis* commença à prendre la fuite. confus d'avoir ſi mal réüſſi. Les Magiſtrats enfermés dans le palais, ſe voïant les plus forts, ſe ſaiſirent des quatre ou cinq Conjurés, qui y étoient montés pour les ſurprendre, & les firent pendre ſur le champ aux fenêtres du palais. Preſque tous les autres furent auſſi arrêtés, & punis. *François Salviati Archevêque de Piſe*, étant du nombre des Conjurés, qui étoient entrés au palais, fut auſſi pendu avec les autres ; & c'eſt ce qui fournit au *Pape* un prétexte pour excommunier les *Florentins*. La plûpart des *Pazzis* furent différemment punis, & leurs biens pillés. On traina dans les ruës les corps de ceux, qui avoient été mis à mort, ſans que le peuple ſe mît beaucoup en peine de la liberté, qu'ils lui avoient annoncée. Il redoubla au contraire ſon affection pour *Laurent de Medicis* de telle maniere, qu'on lui donna des gardes pour la ſûreté de ſa perſonne, & qu'on le combla de biens. Les Magiſtrats voïant toute la Ville ſe déclarer en ſa faveur, envoïerent des Troupes ſur

les

les chemins, pour arrêter tous ceux, qui avoient pris la fuite, & pour les amener à *Florence.*

Jaques de Pazzis fut pris avec un Officier, que le *Pape* avoit envoié pour commander quelques Troupes ſous le *Comte Jérôme Riario.* Cet Officier eut la tête tranchée, & *Jaques* fut pendu avec *Franciſque*, qui étoit de la famille de *Pazzis.* Ceux, qu'on exécuta, furent au nombre de quatorze ou quinze, ſans compter quelques Serviteurs, qui furent tués dans la Ville.

Julien fut ſolemnellement enterré. Il laiſſa d'un Mariage clandeſtin un fils poſtume, qui fut depuis *Pape* ſous le nom de *Clement VII.*

Le *Pape Sixte IV.* aïant appris tout ce, qui venoit d'être fait à *Florence*, déclara la guerre aux *Florentins*, interdit leur Ville, tant pour divers ſujets de plainte, que ces peuples lui avoient déja donnés, que pour avoir fait pendre ſans connoiſſance de cauſe, & ſans aucune procedure juridique l'*Archevêque de Piſe*, & arrêté le Cardinal de *Saint George* ſur de faux ſoupçons. Il excommunia auſſi *Laurent de Medicis*, comme en aïant été l'Auteur, & fit inſinuer aux *Florentins*, que s'ils vouloient chaſſer *Laurent* de leur Ville, ils ſeroient bientôt d'accord avec Sa Sainteté. Les *Florentins* au contraire rejettant toute la faute ſur le *Pape*, qui avoit

donné

donné occaſion à un ſi grand crime, commis dans l'Egliſe, pendant la célébration des divins Miſtéres, implorerent le ſecours du *Roi de France*, *des Vénitiens*, *& du Duc de Milan*; aſſemblerent les Evêques de *Toſcane*, affin d'appeller le *Pape* au Concile général, & tâcherent par leurs lettres, & par leurs Députations d'exciter les Princes Chrêtiens contre le Souverain Pontife, obligeant les Prêtres à célébrer la Meſſe, & le Service divin malgré l'interdit. Cependant pour ne pas irriter d'avantage Sa Sainteté contr'eux, ils laiſſerent aller à *Rome* le Cardinal de *Saint George*, ſçachant bien, qu'il n'avoit point trempé dans la conjuration contre les *Médicis*.

Quoique les *Vénitiens* ſe fuſſent excuſés, d'envoier du ſecours aux *Florentins*, parce que leurs affaires ne regardoient, que *Laurent* en particulier, & non pas le public; ils ne laiſſerent pas de les aſſiſter ſecretement par d'autres voies. Le *Roi de France*, auquel ils s'étoient auſſi adreſſé en vertu des Traités d'Alliance faits avec les Rois ſes Prédéceſſeurs, s'excuſa ſur la guerre, qu'il avoit en *Flandre*, & ſe contenta de leur députer *Philippe de Commines*, qu'il fit partir promptement avec ordre de demander en paſſant des Troupes à la *Ducheſſe de Savoïe*, & au *Duc de Milan*, & de tâcher par ſa prudence, & par ſon credit de rétablir la Paix, & de réunir les eſprits.

Le *Duc de Milan* lui accorda trois cens Cavaliers. Avec ces Troupes, & d'autres, qui vinrent enſuite, jointes avec les ſecours des *Princes de Mantouë*, *& de Ferrare*, *Louis* ſoutint quelque tems ceux de *Florence*; mais voiant, qu'il ne pouvoit les ſecourir longtems, comme il l'auroit voulu, parce qu'il avoit beſoin de toutes ſes forces pour s'oppoſer à l'*Archiduc*, qui faiſoit venir une Armée d'*Allemagne*, & ſe préparoit à lui faire la guerre, dès que la Tréve ſeroit finie, il s'aviſa d'un autre expédient pour embarraſſer le *Pape*. Il aſſembla ſon Clergé, & les Grands de ſon Roiaume à *Orleans* pour rétablir la *Pragmatique Sanction*, & abolir les *Annates*. Le Roi envoia enſuite ſes Ambaſſadeurs à Sa Sainteté pour la prier de lever l'interdit de *Florence*, & punir les coupables, ou aſſembler un Concile général. Le Chef de cette Ambaſſade étoit *Gui d'Arpajou Vicomte de Lautrec*, *& Chambellan*. Il étoit chargé, en cas de refus de la part du *Pape*, de faire ſes proteſtations, de manacer Sa Sainteté, qu'il ſe ſouſtrairoit de ſon obéiſſance; qu'il appelleroit au Concile, & qu'il y feroit appeller les *Vénitiens*, & le *Duc de Milan*. Il ordonna auſſi à tous les Bénéficiers de *France* d'aller au plûtôt réſider dans leurs bénéfices, ſur peine d'être privés de leur revenu.

Sixte

Sixte IV. voulut intereſſer les *Suiſſes* dans
1479 cette guerre. Il leur envoia *Gentilis de Spolete* élû *Evêque d'Anagnia.* Le Saint-Pere leur fit dire, que le *Marquis de Montferrat*, *le Comte d'Arona*, *la Famille de Viſconti*, & la plus grande partie de la Nobleſſe de *Milan*, ennuiés du violent Gouvernement du Chancelier *Zéco*, & de la Ducheſſe Régente étoient réſolus de ſe remettre ſous l'Empire; & que ſi les *Suiſſes* vouloient les ſoutenir dans ce deſſein, ils étoient prêts de ſe ſoumettre à eux, & de leur ouvrir leurs Villes & leurs Châteaux, moiennant que chacun reſtât tranquille dans la poſſeſſion de ſes biens, & de ſon patrimoine. Que le *Marquis* ſe joindroit à eux auprès de *Domo* avec ſes Troupes; & que s'ils doutoient de la ſincerité de cette propoſition, la *Nobleſſe Milanoiſe*, & les plus notables des Habitans viendroient eux mêmes leur en donner l'aſſûrance, & être leurs ôtages. *Gentilis* ajouta, que le tréſor fourniroit à l'Armement & à la ſolde des Troupes Suiſſes; que Sa Sainteté feroit paier aux Cantons par la Chambre Apoſtolique un ſubſide annuel de quarante mille Ducats, & en un mot, que le requerant ſoutiendroit les frais des ſecours mutuels, qu'on demanderoit en cas, que l'Alliance ſe fit entre le Saint Siége, & le *Corps Helvetique.*

Lauffer

Lauffer croit, que ce furent ces promeſſes, qui attirérent les *Uraniens*, & les autres Cantons au délà des Alpes pour faire le ſiége de *Bellinzona*, ſans qu'il y eut une Alliance entre le *Pape* & les *Suiſſes*, contre le ſentiment de *Stettler*, qui dit, que le Traité fut fait entre Sa Sainteté & le *Corps Helvétique*, & qui attribue néanmoins ce ſiége à la vengeance, que ceux d'*Uri* voulurent prendre du mauvais traitement, que les *Milanois* avoient fait à leurs Sujets de la *Vallée de Lévine*. Il paroit, qu'il il y a ici une implication, ou une contradiction entre ces deux Auteurs, qui arrivent cependant au même fait; mais par differentes circonſtances. Tous les deux conviennent du ſiége de *Bellinzona*, & de la Bataille *d'Irnis*. L'un veut, que ces opérations aient été faites en vertu de l'Alliance entre *Sixte IV.* & les *Suiſſes*. L'autre prétend, que la promeſſe des quarante mille ducats, & l'eſpérance d'être poſſeſſeur du *Milanois* aient engagé les *Suiſſes* à porter la guerre en *Italie*. Ce qui ne ſemble pas vrai-ſemblable, parce que pendant, que la *Ducheſſe de Milan Bonne de Savoie*, pouvoit eſpérer le ſecours du Duc ſon Neveu, & celui de *France*, il n'y avoit pas apparence d'une idée de République dans une Ville, où elle étoit Régente & Maîtreſſe par la volonté unanime de la Nobleſſe & du Peuple, &

où

où elle avoit des forces suffisantes pour l'empêcher. En second lieu ; les *Suisses* ne pouvoient pas naturellement beaucoup compter sur le subside de la Chambre Apostolique, qui change d'interêt, & de Gouvernement à chaque changement de *Pape*, & qui d'ailleurs n'a pas assés de fonds pour se charger d'une distribution si considérable au détriment de tant d'autres dépenses, qui paroissent aux *Papes* plus nécessaires pour le bien de l'Eglise, & pour l'avancement de leur propre sang, dans ceux, qui ont le bonheur de leur appartenir.

Mathias Roi de Hongrie demanda cette même année à faire une Alliance avec les *Suisses*. Il semble, que ce Prince, par l'éloignement des pais, ne devoit pas y penser ; mais l'estime, qu'il avoit pour la *Nation Suisse*, qui avoit la valeur de commun avec lui ; & la politique d'avoir des Alliés, dont la *Maison d'Autriche*, avec laquelle il étoit en guerre continuelle, ne pourroit se servir contre ce Monarque, l'engagérent à cette démarche. Les *Confédérés* trouvoient le même avantage pour eux, & ils crurent, que l'Alliance avec un tel Prince ne pouvoit manquer de leur procurer un grand bien, parce qu'en cas, qu'ils eussent le malheur de rentrer en guerre contre la *Maison d'Autriche*, *Mathias* pourroit faire une puissante diversion en leur faveur :

veur : de ſorte, que l'Alliance entre le *Roi de Hongrie*, & le *Corps Helvétique* fut concluë & ſignée le vint-ſixiéme de *Mars* pour onze ans ; il y fut ſtipulé, qu'on vivroit en bonne paix entre les deux Nations ; qu'il y auroit liberté de commerce ; & que l'on ſe garantiroit réciproquement de tout dommage.

L'*Archiduc Maximilien* tenta une ſeconde fois d'attirer les *Suiſſes* dans ſon parti ; ce Prince leur fit repréſenter, qu'étant *Allemand*, leur Compatriote, & leur bon ami, il eſperoit, qu'ils l'aideroient à reprendre le *Duché de Bourgogne*, & à lui conſerver la *Franche-Comté* ; mais les *Suiſſes* lui répondirent, qu'ils étoient particuliérement alliés du *Roi de France*, qui étoit le ſeul Prince, qui les eût aſſiſtés pendant la ſanglante guerre, qu'ils avoient ſoutenuë contre le *Duc Charles le hardi* ; qu'ainſi il ne leur convenoit pas de ſe déclarer contre un Monarque, à qui ils avoient des obligations ſi récentes. Que néanmoins ils ſe porteroient à tout ce, qui pourroit contribuer à la tranquillité, au repos, & à la paix des deux Maiſons d'*Autriche* & de *Bourgogne* ; que pour cela ils auroient ſoin de ne commettre aucun acte d'hoſtilité dans les pais, qui appartenoient à ces deux Auguſtes Maiſons, qu'ils ſe contenteroient ſuivant l'Alliance, qu'ils avoient avec la *France*, de défendre

cette Couronne, en cas, qu'elle fut attaquée, ſans offenſer l'*Archiduc* ni en ſon pais, ni en ſes gens.

Il fallut dans les conjonctures ſe ſatisfaire de cette réponſe, puiſque dans le fond *Maximilien* connoiſſoit par lui même, qu'il ne pouvoit pas obliger les *Suiſſes* à prendre les armes contre *Louis XI.* leur premier Allié. *Golut* dit dans ſes mémoires des Bourguignons, que les *Ligues* avoient compris entre les *Confédérés* ceux de la *Franche-Comté* ſous les mêmes conditions, que la *Maiſon d'Autriche* y étoit compriſe par *l'Union héréditaire* en 1474. le trentieme jour de *Mars*; & que par le moien de cette Confédération le Comté n'eut rien à craindre de la part des *Suiſſes*; mais que le *Roi de France*, qui prévoioit, qu'il feroit difficilement des conquêtes, s'il n'empêchoit le ſecours, que la *Bourgogne* tiroit clandeſtinement de la *Suiſſe*, pratiqua l'Alliance avec eux, & ſe fit recevoir Combourgeois de *Berne*, de *Lucerne*, de *Zurich*, & de *Fribourg*, en leur octroiant vint mille livres de penſion; & de plus il promit de ſoudoier, & d'entretenir ordinairement ſix mille *Suiſſes* à ſa ſolde, à trois écus de païe par homme. „ *Cet Accord*, continüe Golut, *fit grande difficulté puis après, aux affaires de Bourgogne; car auparavant l'on tiroit toûjours de ce pais bon nombre de ſoldats pour la guer-*

„ *re*

„ *re, desquels puis après l'on ne pouvoit avoir* „ *nombre.* Quand la Tréve entre la *France* & la *Bourgogne* fut finie, d'*Amboise*, qui commandoit dans le Duché, ne voulut pas attendre, qu'il fut attaqué par les Troupes de l'*Archiduc*, comme il l'avoit été l'année précédente. Il se mit en campagne de bonne heure avec une Armée plus puissante, que les *François* n'avoient encore euë en *Franche-Comté*, esperant par cette diligence de prévenir les ennemis, & de pouvoir venir à bout de ses desseins, avant que l'on fut en état dans le pais de lui opposer des Troupes. Il ne trouva presque aucune résistance. *Dole* seule lui en fit. Le *Château de Joux* lui avoit été livré par d'*Arban*, qui y commandoit, moiennant quatorze mille écus. Les premiers explois, que *Charles d'Amboise* fit ensuite, furent sur les Châtelets, Bourgs, & Villages proche de *Dole.* Il y dressa une embuscade, & mit des Troupes dans la forêt de *Chaux*, d'où il envoia un petit détachement pour enlever le bétail de *Dole*, qui venoit paturer dans les praïries entre cette Ville, & la forêt. Il ne douta point, que sur le rapport, qu'en feroit le berger, la Bourgeoisie ne vînt pour tâcher de le reprendre ; c'est en effet ce, qui arriva. Les jeunes gens sortirent en désordre, & poussérent de même jusqu'aux bords de la fo-

rêt, où ils furent assaillis, enveloppés, & hâchés en pieces. Après cette défaite d'*Amboise* se rendit maître de *Rochefort*, & de *Gendré*. Enfin il vint camper devant *Dole* avec toutes ses forces, & en entreprit le siége en prenant mieux ses mesures, que n'avoit fait *Pierre de Crâon*, qui avoit échoüé devant cette Ville. Il dressa ses batteries, & les fit servir à force, affin de faire un grand feu, & d'abattre les murailles pour pouvoir donner l'assaut.

Auparavant il s'étoit emparé du *Château de Bon-Champ*, que les Bourgeois de *Dole* reprirent, après l'avoir repoussé dans un assaut, qu'il donna à la Ville. *Tannegui-du-Châtel* Gouverneur du *Roussillon* y fut tué. Cette valeur des *Dolois* fit déterminer d'*Amboise* à un siége dans les formes, voiant bien, qu'il ne feroit rien autrement ; parce que *Dole* étoit suffisamment pourvüe de provisions de guerre, & de bouche; & que la Garnison en étoit renforcée par des Troupes Alsatiennes, que *Sigismond* avoit permis de lever pour le service de *Maximilien* son Neveu. Mais ces Troupes auxiliaires, dit *Golut*, se laisserent gagner par *Amboise* ; de sorte, qu'elles furent corrompuës, & complottérent de laisser entrer avec elles un grand nombre de *Francs-Archers* du camp ennemi, dans la résolution de se saisir des portes, quand la plûpart seroient entrés.

Les

Les habitans les reçurent indiſcrettement, & ſans les bien faire reconnoître, ſe contentant à l'entrée de la Ville de faire jurer les Chefs, & les ſoldats, qu'ils rendroient loïal devoir de la guerre. Pour prêter ce ſerment, à l'entrée de la *Porte verte*, que l'on nomme de *Beſançon*; d'autres diſent, des *Arénes*, ou celle *du Pont* plus commode pour le ſecours, fut dreſſé un Autel, ſur lequel étoit le précieux Corps de Nôtre Rédempteur, qui fut préſenté par un Eccléſiaſtique en habits ſacerdotaux, pour faire prêter le ſerment par les Chefs des compagnies en préſence du Magiſtrat, & des notables de la Ville. Enſuite les ſoldats levant les mains, & les armes, faiſoient leur ſerment en paſſant en bon ordre, & prenoient en même tems un morceau de pain, & un verre de vin de la main des Habitans; qui étoient chargé de le leur préſenter dans la ruë; le long de laquelle on avoit dreſſé pluſieurs tables à ce ſujet. Les traitres garderent une contenance paiſible, juſqu'à ce, que les premiers rangs furent arrivés dans la ruë des *Arénes Paroiſſe de Saint-Jacques*, vis-à-vis la ruë *Saint-Jacques*, ou *Pétrarque*, dite *de la diablerie*. Ce fut alors, qu'ils levérent le maſque, étant aſſurés, par la parole, qu'ils ſe donnoient de rang en rang, que la porte étoit entre les mains des *François*,

& que les Habitans ne pouvoient plus la fermer. En ce moment ils criérent : *Ville gagnée !* Les deux grands Corps-de garde, qui étoient devant la grande Eglise, & devant la maison du *Sieur de Montbarré*, entendant le bruit, se mirent en devoir d'enfoncer les ennemis, & de les chasser de la Ville ; mais comme ils étoient maîtres des deux portes, tous ces efforts furent inutiles. Les Habitans ne laisserent pas de se joindre à la garnison, & ne voiant aucune ressource, que de mourir pour la Patrie, ils attaquerent tous ensemble, & les *François*, & les Traitres *Alsatiens* avec beaucoup de résolution & de valeur ; mais sans autre succès, que celui de vendre chérement leurs vies & leur liberté. Le plus grand combat fut proche de l'Eglise de *Nôtre Dame*, où est présentement une descente de la croix, qu'on y mit quelques années après, pour marquer le tombeau des Habitans, qui perdirent la vie pour la Patrie.

On ne peut pas combattre plus vaillamment, que les *Dolois* le firent en cette mémorable journée ; mais enfin par la trop grande multitude d'ennemis, qui entroient dans la Ville, la Garde fut forcée, & la plûpart des Citoiens taillés en piéces. Quelques uns furent faits prisonniers, entr'autres *Sieur de Toisi*, qui fut serré pendant sept ans dans une cage de bois. Quelques

ques uns ſe ſauverent par la Porte du pont, abandonnant la Ville, & leurs biens à l'ennemi, qui étant demeuré maître, pilla & ſaccagea tout pendant deux jours entiers, & mit enſuite le feu à la Ville, où il ne reſta qu'une demie maiſon appartenante à *Jean Vurri Tréſorier général du païs*, né de très-anciens Bourgeois, & des plus nobles & riches de la Ville, deſquels eſt deſcendu *Etienne Vurry* Pere d'*Antoinette* Femme de l'*Hiſtorien Golut*. Pluſieurs femmes & filles, qui s'étoient ſauvées dans l'Egliſe des *Cordeliers* furent faites priſonnieres avec un grand nombre d'hommes, & envoiées à *Auxonne*, pour y être miſes à rançon. Entre les malheurs, que la Ville reſſentit, l'on compte la ruine du Château, & des principaux bâtimens, avec les archives, qui furent brulées. *Salins*, *Poligni*, & *Arbois* éprouvérent le ſort de la guerre, & participerent à ſes maux; mais non pas avec tant de rigueur. *Château-Guion* paſſa chez les *François*, & fit rendre *Poligni*, & le *Château de Griefmont*, où étoient toutes les chartres. D'*Amboiſe* fit emporter tous les titres, qui pouvoient ſervir à l'autorité, & à la grandeur de la *Maiſon de Bourgogne*, même ſur le *Vicomté d'Auxonne*, le reſſort de *Saint Laurent*, les *Seigneuries de Vignorri*, *Til-Château*, *Terres de Scerſeance*, *Montbéliard*, *Orbe*, *Vallangin*,

Neufchâtel, *le Comté de Ferrette*, & autres en grand nombre.

Auxonne aiant perdu *Claude de Vaudrey*, fut encore prise au moien de l'argent du Général François, qui suborna celui, qui commandoit dans la Ville. *Vesoul*, *Luxeuil*, *Faucogney*, *Rougemont*, *Noirot*, *Mont-Justin*, & presque toutes les autres places, ou furent forcées, ou se rendirent, comme, si les armes leur fussent tombées des mains depuis la prise de *Dole*. *Lauffer* dit, que quelques *Suisses* volontaires s'engagerent parmi les *Alsatiens*, & qu'à leur retour au païs ils furent sévérement punis, quelques uns même aiant perdu la vie.

La République de *Gênes* secoüa cette année le joug du *Duc de Milan*, qu'elle souffroit depuis environ quinze ans. Après beaucoup de troubles, qui produisirent des guerres civiles, & qui couterent la vie à un grand nombre, ils élûrent pour leur Chef *Jean-Baptiste Frégose*, & lui donnerent huit Conseillers pour gouverner conjointement avec lui. Le *Duc de Milan*, fâché de cette perte, tâcha de la réparer. Comme il tenoit la Principauté de *Gênes* du *Roi de France*, *Bonne de Savoie* Mere de *Galéas*, en fit hommage avec serment de fidélité au nom de son Fils à *Philippe de Commines*, qui revenoit de *France*, & passoit par *Milan*; ce qu'il faisoit, disent quelques Auteurs,

teurs, pour engager *Louis XI.* au recouvrement de cet Etat ; mais ce Prince s'en mettoit aſſés peu en peine, ne voulant pas faire paſſer ſes Troupes hors de ſon Roiaume, ni s'engager avec des peuples, ſur leſquels on ne pouvoit jamais compter. On dit même, que les *Génois* lui aiant un jour offert de ſe donner à lui, il ne leur fit point d'autre réponſe, que celle-ci : *Vous vous donnés à moi ; & moi, je vous donne au diable.* Leur faiſant entendre par là, qu'il ne vouloit point d'eux, & qu'ils les connoiſſoit trop inconſtans, pour compter ſur leur fidélité.

Les *Ducs de Milan* néanmoins lui faiſoient toûjours hommage pour *Génes*, & le Roi lui même prenoit la qualité de *Seigneur de Génes.* Pendant que *Louis XI.* faiſoit ſi peu de cas des offres des *Génois*, il emploioit toutes ſortes de moiens pour entretenir le *Roi d'Angleterre* dans ſon parti, ou au moins pour l'engager à demeurer neutre. *Maximilien d'Autriche* de ſon côté, faiſoit tous ſes efforts pour rompre les engagemens, qu'*Edoüard* avoit avec la *France*, & pour l'obliger à entrer dans ſes interêts. Il l'en avoit fait ſolliciter l'année précédente par ſon Parlement, & il n'y avoit point d'*Anglois*, qui ne ſouhaitât la guerre avec les *François*, & qui ne repréſentât à ſon Roi la néceſſité de ſe liguer avec les *Flamans* 1480

contre la *France*. Comme *Louis XI.* prévoïoit l'orage, qui le menaçoit, il augmenta les penſions de ceux, qui pouvoient le ſervir en *Angleterre*. Il combloit d'honneurs les Envoiés d'*Edoüard*, & rendoit d'avantageux témoignages de leur habileté. *Haſtings Grand-Chancelier d'Angleterre* fut celui, qui le ſervit plus efficacement, en devenant Penſionnaire de *Louis XI.* L'argent, diſtribué avec tant de largeſſe en *Angleterre*, produiſit une prolongation de la Tréve; mais ce ne fut pas ſans obſtacles.

Maximilien avoit prié *Marguerite d'Yorc* Belle-Mere de ſon Epouſe, & Sœur du *Roi Edoüard IV.* de ſe charger de la négotiation auprès de ſon Frère. Il avoit ſes vûës en l'éloignant. Il avoit appris, que *Julien de la Roüere*, Cardinal de *Saint-Pierre aux liens*, & depuis Pape ſous le nom de *Jules II.* devoit venir en qualité de Légat auprès de *Louis XI.* qu'enſuite il devoit aller en *Flandres* propoſer à cette *Ducheſſe Doüairiere de Bourgogne* un mariage avantageux, avec de grands biens, pourvû, qu'elle s'engageât à lui rendre ſervice. Si la *Ducheſſe* eut gouté les propoſitions du Légat, cela auroit fort dérangé les affaires de *Maximilien*. Auſſi pour y mettre ordre, il la pria d'aller elle méme en *Angleterre*, & elle y conſentit. Elle fit le voiage, & travailla à détacher ſon Frère des engagemens, qu'il

avoit

avoit avec la *France*, & à en obtenir des Troupes. Mais les engagemens d'*Edoüard* étoient trop forts pour, qu'on pût ſi aiſément les rompre. Une penſion de cinquante mille écus, qui lui étoit exactement paiée; le mariage d'*Eliſabeth* ſa Fille arrêté avec le *Dauphin*, étoient des liens, qu'il n'étoit pas facile de rompre. Loin de s'en dégager, il traita avec la *France*. Le Traité fut conclu à *Londres* dans le mois de *Janvier*. *Edoüard* y prend la qualité de *Roi de France*.

Maximilien ainſi abandonné par le *Roi d'Angleterre*, ſe propoſa d'interreſſer l'*Allemagne* dans ſon différend avec *Loüis XI.* mais ce fut ſans ſuccès; c'eſt ce, qui l'obligea de recourir aux *Flamans*, & la conjoncture étoit favorable pour cela. L'Archiduc avoit un Fils, à qui ces peuples vouloient conſerver la ſucceſſion de ſon Aïeul auſſi entiere, que celui-ci l'avoit laiſſée. Ils lui fournirent donc vint cinq mille hommes, & lui donnerent aſſés d'argent pour faire des levées conſidérables en *Allemagne*. Toutes ces avances lui firent refuſer de prolonger la Trêve avec la *France*. Le Roi lui avoit envoié à ce ſujet le *Seigneur de Courton*, & *Blandelli*. Ils trouverent l'Archiduc au *Pont-Aventin* avec ſon Armée de *Flamans*, auxquels il avoit joint quelques *Allemans*, & environ trois cens *Anglois*.

Maximi-

Maximilien rebuta ces Envoiés avec beaucoup de fierté. Peu de tems après réfléchissant sur la faute, qu'il venoit de commettre, il renvoia *Olivier de la Marche* au Roi pour lui proposer une entrevûë; mais celui ci aiant été aussi mal reçu, que les Envoiés de Sa Majesté, on ne pensa plus, qu'à la guerre. L'*Archiduc* se flattoit déja pour son coup d'essai de reprendre tout ce, que *Louis XI.* avoit enlevé à son Epouse. Il passa le *Pont-Aventin*, & vint dans le mois d'*Août* mettre le siége devant *Téroüanne*. Le *Seigneur de Saint André*, qui en étoit Gouverneur, se défendit avec beaucoup de valeur. *Des Cordes*, qui commandoit l'Armée Françoise en *Picardie*, s'avança pour combattre *Maximilien*, & l'obliger à lever le siége. L'Archiduc fit une faute. Il ne voulut ni demeurer dans ses lignes, ni diviser ses Troupes. Il leva le siége, & ména toute son Armée contre les François. Il n'en avoit fait, qu'un Corps, dont l'Infanterie, qu'il commandoit lui-même avec les *Comtes de Nassau*, & de *Romont*, occupoit le milieu. *Golut* dit, que ce fut le Fils du *Roi de Pologne*, & non le *Comte de Nassau*, qui accompagnoit l'Archiduc. La Cavalerie sous la conduite du *Seigneur de Raveſtein*, étoit sur les aîles.

Des Cordes le trouva dans cette situation à *Guinegate*, entre les Villes d'*Aire*, & de

& de *Téroüanne*, & mit ſes Troupes en bataille. Il ſe réſerva l'Infanterie, & donna ordre à *Jean d'Etouteville Seigneur de Torci*, de ſe mettre à la tête de la Cavalerie, & de la mener au combat. *Torci* fit au déla de ce, qu'avoit eſperé ſon Général, quoiqu'il n'eût, qu'une partie de ſes Gens d'armes, l'autre aiant été laiſſée pour ſoutenir l'Infanterie. Il chargea avec tant de vigueur la Cavalerie ennemie de l'aîle droite, qu'il la mit en fuite, ſans eſpérance de pouvoir ſe rallier. Mais ce commencement de bonheur ne fut pas ſuivi. *Des Cordes*, jaloux du ſuccès de ſon Lieutenant, voulut y avoir part. Il ſe mit à la tête du reſte de la Cavalerie, & donna ſur l'aîle gauche de *Maximilien*. Il l'ébranla au premier choc, & la renverſa au ſecond. Les Cavaliers, qu'il venoit de battre, & ceux, que *Torci* avoit battu, fuïoient vers *Aire*, & il ſuffiſoit de mettre à leurs trouſſes une partie de la Cavalerie Françoiſe pour les empêcher de ſe rallier, & joindre le reſte à l'Infanterie Françoiſe. Mais *Des Cordes* plus Soldat, que Capitaine, non ſeulement envoia *Torci* à la pourſuite des fuiards, il voulut encore y aller lui même. La Cavalerie Françoiſe ſe trouva, ſans y penſer, ſi éloignée de ſon Infanterie, qu'elle ne pouvoit plus la ſecourir au beſoin. Les Généraux de *Maximilien* profiterent de cette impru-

imprudence. Ils arrêterent l'Infanterie *Flamande* prête à prendre la fuite, en lui repréſentant, que ſi elle n'avoit point de Cavalerie pour la ſoutenir, les *François* n'en avoient point non plus, & que les *Flamans* étoient beaucoup plus forts, que leurs ennemis. Ces remontrances eurent leur effet, l'Infanterie Flamande attaqua, & vainquit la Françoiſe, enſorte, que le champ de bataille demeura à l'*Archiduc*, à qui l'on ajugea l'avantage, quoiqu'il y eut plus de morts de ſon côté, que de l'autre; dequoi *Golut* ne veut pas convenir.

La perte, que fit *Maximilien*, ne laiſſa pas d'être aſſés grande pour l'empêcher de continuer le ſiége de *Téroüanne*. Il alla s'amuſer mal à propos devant le *Château de Malaunoy*, où il y avoit environ cent cinquante *Gaſcons*, commandés par un nommé *Raimonnet*, qui exerça longtems l'*Archiduc*. Ces *Gaſcons* ne ſuccomberent, qu'à un troiſiéme aſſaut. Ils ſe firent preſque tous égorger ſur la brêche, & *Raimonnet* fait priſonnier, fut conduit à *Maximilien*, qui le fit pendre contre les loix de la guerre. *Louis XI.* outré, vengea cette mort honteuſe par celle de cinquante des meilleurs priſonniers faits à *Guinegate*, qui furent tous pendus en différens endroits. Sept des plus diſtingués dans le même lieu, où *Raimonnet* avoit été exé-

exécuté ; dix devant la Ville de *Doüai*, & autant devant *Saint Omer*, *Arras*, & *Lille*. Ces exécutions furent faites par le bourreau accompagné du *Grand-Prévôt*, avec huit cens lances, & ſix mille francs-archers, qui après s'être acquités de leur commiſſion, vinrent dans le *Comté de Guines*, & delà en *Flandres*, ſe ſaiſirent de dix-ſept places, ou châteaux, tuerent, ou bruleront tout ce, qui ſe préſenta, emmenerent bœufs, vaches, chevaux, & mirent tout à feu, & à ſang.

Un Corſaire *Normand*, nommé *Coulon*, punit encore les *Flamans*, en leur enlevant quatre vints vaiſſeaux, qui venoient de charger des bleds en *Pruſſe*, & toute la pêche des harangs. Ce qui cauſa beaucoup de dommage à tout le pais. La campagne finit de bonne heure, & l'on ne fit plus rien du reſte de l'année. Dans la ſuivante on parla de paix, & le *Pape*, pour en être le Médiateur, envoia ſon Légat en *France*. Ce Légat étoit le Cardinal *Julien de la Roüere*, du titre de *Saint Pierre aux-liens*. Il avoit déja paru en *France* avec le même titre quatre ans auparavant. Sa principale commiſſion étoit de ſe rendre l'arbitre de la paix entre le Roi *Louis XI.* & *Maximilien Archiduc d'Autriche*. Il arriva à *Paris* dans le mois de *Septembre* de cette année 1480. & y fut reçu avec toutes ſortes d'honneurs.

Il

Il trouva le Roi beaucoup plus disposé à la paix, qu'il ne s'étoit imaginé. Ce Monarque étoit fort touché de la journée de *Guinegate*. Il croioit, qu'il y avoit beaucoup plus de *François* tués, qu'on ne lui avoit dit, & il ne doutoit pas, que *Maximilien* n'eut recouvré tout ce, que son Epouse avoit perdu dans les *Païs-Bas*, s'il eut sçû user de sa victoire.

Des Cordes n'avoit eu permission de hazarder le combat, que parce que la suite des prospérités presque continuelles de *Loüis XI.* depuis la mort du *Duc de Bourgogne*, l'avoit fait consentir, contre son inclination naturelle à cette Bataille. Il pensoit d'ailleurs, que s'il l'eut gagnée, il auroit infailliblement conquis le reste des *Païs-Bas*. Une autre raison, qui faisoit souhaiter la paix à ce Prince, étoit, que sa santé diminuoit tous les jours. Il sçavoit aussi, que tous les Grands de son Roiaume le haissoient. Son Fils étoit mineur, & selon toutes les apparences, l'Etat en changeant de maître, risquoit d'entrer dans une guerre civile. La raison vouloit, que son Fils ne se trouvât embarrassé d'aucune guerre étrangere; & sans cette précaution il ne pouvoit manquer de perdre tout ce, qu'il avoit pris sur l'héritiére de *Bourgogne*. Ces considérations lui ôterent l'esperance de conquérir le reste des *Païs-Bas*, ne lui laisserent

que

que le ſoin de conſerver ce, qu'il y avoit acquis. Ce fut ce, qui l'obligea de donner ſi aiſément dans les vûës du Légat, & de répondre au deſſein, qu'il avoit de ménager la paix entre lui & l'*Archiduc*. Ce *Cardinal* étoit l'homme du monde le plus propre à cette négotiation. Quoique Neveu du Pape, il avoit l'inclination toute Françoiſe, & ſembloit être né pour les grandes choſes. Il y avoit déja une Tréve entre *Louis XI.* & l'*Archiduc*. C'étoit celui-ci, qui en avoit propoſé les conditions, & il paroit, que le *Roi de France* les avoit acceptées. Cette Tréve fut concluë au mois d'*Août*, & devoit durer ſept mois. On étoit convenu, qu'on ne la publieroit d'abord, que pour trois mois, leſquels étant expirés, on feroit une ſeconde publication pour quatre mois : Que le *Roi d'Angleterre*, & le *Duc de Brétagne* ſeroient les garants de la Tréve : que pendant ce tems là on ne feroit aucune hoſtilité : que les Ambaſſadeurs engageroient le Roi à remettre au *Seigneur de Romont* l'une de ces trois Villes, *Téroüanne*, *Bethune*, ou *Péronne*, ſans toute fois, que le refus du Roi les arrêtât, & que cette Tréve devant être regardée comme un acheminement à la Paix, le Roi ſeroit prié d'envoier ſes Ambaſſadeurs pour le quinziéme d'*Octobre* à *Téroüanne*, *Bethune*, ou *Arras* pendant que

l'*Archiduc d'Autriche* envoieroit le ſiens à *Saint Omer*, à *Lille*, ou à *Doüai*.

Marguerite Ducheſſe doüairiere de Bourgogne, qui n'étoit pas encore de retour d'*Angleterre*, & qui avoit aſſuré, que l'*Archiduc* ſe laiſſeroit entiérement conduire par *Edoüard*, & qu'il ne feroit rien ſans ſa participation, informée de toute cette négociation, en écrivit à *Maximilien*, & lui apprit le mécontentement du Conſeil d'*Angleterre* touchant la Tréve, qu'il venoit de faire avec la *France*, ſans la participation du Roi d'*Edoüard*; l'entrevûë propoſée avec *Louis XI.* ſes intelligences avec le *Roi d'Ecoſſe*, le départ des Troupes Angloiſes pour la *Flandres*, & ſon prochain départ. Sa lettre eſt du quatorziéme de *Septembre* datée de *Rocheſter*. Dans une autre lettre du troiſiéme d'*Octobre* elle lui mande, qu'elle avoit fait au *Roi d'Angleterre* ſes excuſes de ce, qu'il s'étoit engagé ſans ſa participation à une conférence, pour les différens, qu'il avoit avec *Louis XI.* qu'elle avoit des affaires ſecrettes à lui communiquer avant cette conférence, & qu'elle lui feroit ſçavoir la réponſe d'*Edoüard* touchant le *Cardinal-Légat*.

Ce Cardinal s'étoit avancé juſqu'à *Péronne*, pour traiter avec les Députés de l'*Archiduc*. Mais n'aiant pû obtenir de ſauf-conduit, il fut obligé de revenir à *Paris*, d'où il lui écrivit d'abord le cinquiéme de *Septembre*, pour

pour l'informer, qu'il étoit arrivé en *France* dans le deſſein d'exhorter *Louis XI.* à la Paix, & qu'il l'y avoit trouvé tout-a-fait diſpoſé. Il ajoute, qu'après avoir reſté ſeulement quatre jours à *Vendôme*, il étoit venu à *Paris*, d'où il devoit aller le trouver en *Flandres*, pour l'engager à conſentir à une ſi bonne œuvre. *Maximilien* vouloit bien le recevoir comme *Cardinal*, mais non comme *Légat*.

Le *Pape*, qui avoit été informé d'abord de ce refus, envoïa un Bref à l'*Archiduc*, où il lui repréſente, que le *Cardinal* avoit déja fait la fonction de *Légat* en *France*, & le prie de le reconnoitre en cette qualité. Ce Bref eſt du ſeiziéme *Septembre*. Comme il ne fit point changer de réſolution à l'*Archiduc*, le *Légat* lui écrivit de *Péronne* dans le même mois, pour le prier de ne le pas tenir plus longtems en ſuſpens ſur ſon voiage dans les *Pais-Bas*, vû, qu'il ne pouvoit ſans déshonneur reſter, où il étoit. En même tems il donna une lettre de créance à *Marc Archevêque de Colocza en Hongrie*, & à un Docteur en droit, qu'il envoïoit à *Maximilien* pour ſçavoir ſa volonté ſur le voïage des *Pais-Bas*, auquel il ſe diſpoſoit, & ſi ce Prince l'agréeroit.

LIVRE TROISIEME.

COmme l'*Archiduc* perſiſtoit toûjours dans ſon refus, le *Légat* ſe plaignit vivement du peu d'égard, qu'il avoit au Bref du *Pape*, & le pria de l'informer du parti, qu'il devoit prendre. Cette lettre eſt datée de *Péronne* le cinquiéme d'*Octobre*. Il lui en écrivit une autre le vintiéme du même mois, pour lui demander la permiſſion de ſe rendre auprès de lui, au moins dans un lieu neutre, & ſans aucunes conditions, eſpérant que par cette voïe il quitteroit les juſtes ſoupçons, qu'il avoit conçus contre lui. L'*Archiduc* envoïa enfin ſes inſtructions à *Jean d'Auffay Maitre des requêtes de ſon Conſeil*, pour traiter avec le *Légat*. Il prit ce parti ſur une lettre, qu'il reçut du *Roi d'Angleterre*, dans laquelle ſa Majeſté lui mandoit, qu'il pouvoit donner audiance au *Légat*, & le prioit en même tems de ne rien conclure avec lui ſans l'en avoir auparavant averti. Le *Légat* étoit trop habile pour n'avoir pas informé la Cour d'*Angleterre* du ſujet de ſa légation, & la *Douairiere de Bourgogne* des vûes, que le *Roi de France* avoit de la remarier richement. D'un autre côté *Maximilien* négotioit ſéparément pour tâcher de s'accommoder avec *Louis XI.*

&

& pour y réüſſir il convint de cette Conférence, dont on a déja parlé, qui devoit ſe tenir le quinziéme d'*Octobre*, & propoſa même une entrevûë avec le Roi.

Edouard n'auroit pas été fâché, que le *Légat* fût entré dans cette négociation, il croioit ſon entremiſe néceſſaire pour fixer la légereté de l'*Archiduc*, qui s'obſtinoit toûjours à ne point recevoir ce *Cardinal*, qui lui étoit ſuſpect; en ſorte, que malgré les inſtructions, qu'il avoit envoiées à un de ſes Conſeillers, il lui refuſa toûjours une audiance particuliere.

La maladie dangereuſe de *Louis* dérangea ces négociations. Le *Roi d'Angleterre* changea même de vûës; & au lieu de travailler à la Paix, comme il paroiſſoit y être porté, il conſeilla à l'*Archiduc* d'obtenir une Tréve de deux ans, en attendant la mort du *Roi de France*, qui paroiſſoit certaine. Sa maladie fut une attaque d'apoplexie, qui le ſurprit pendant ſon diné dans un village proche la Ville de *Chinon en Touraine*. Il perdit dans un moment l'uſage de tous ſes ſens, & ne reconnut plus perſonne. Ses domeſtiques le porterent au lit, & avec quelques remedes il eut le courage de retourner coucher à *Forges*, d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours après; mais ce qu'il diſoit, étoit ſi peu articulé, qu'il n'y avoit, que ſes Officiers, qui l'entendiſſent.

Comme pendant ſon attaque d'apoplexie il s'étoit efforcé d'approcher de la fenêtre, on l'avoit fermée de peur, qu'il ne ſe précipitât, & on le gardoit à vûë. Quand il fut un peu revenu à lui même, il demanda, qui étoient ceux, qui l'avoient retiré de cette fenêtre; & à peine en eut-il ſçu les noms, qu'il les chaſſa tous de ſa Maiſon, & ôta les emplois à pluſieurs. C'eſt qu'il avoit honte de voir ceux, qui avoient été témoins de ſa foibleſſe. Ce fut par une même délicateſſe, que pour perſuader au public, qu'il étoit encore capable de grandes affaires, dix, ou douze jours après ſon attaque d'apoplexie, il aſſembla ſon Conſeil pour s'informer des expéditions, qu'on avoit faites pendant ce tems-là. Il fit appeller les ſix perſonnes, qui lui ſervoient alors de Miniſtres, le *Comte de Beaujeu*, *Charles d'Amboiſe*, *l'Evêque d'Autun*, *Pierre de Rohan Maréchal de Gié*, *Philippes de Commines*, & le *Seigneur de Lude*. Il les obligea tous, les uns après les autres à parler ſur les matieres, dont il s'agiſſoit; & quoiqu'il n'entendit pas trop, ce qu'on diſoit, il ne laiſſoit pas de faire ſemblant de l'entendre. Il prenoit les lettres entre ſes mains, & vouloit quelque fois lire, ſans y rien comprendre, dit *Commines*. Il les tournoit ſouvent à rebours, ajoute un autre Hiſtorien; mais il ne falloit pas faire con-

noître

noître, qu'on s'en apperçût. Enfin il n'oublioit rien pour faire accroire au public, qu'il étoit parfaitement guéri, & qu'il reprenoit avec autant d'exactitude, qu'auparavant le ſoin des affaires de ſon Roïaume.

Le *Légat* profita de cette indiſpoſition du Roi, pour lui demander la liberté du *Cardinal Baluë*, qui depuis treize ou quatorze ans languiſſoit dans une étroite priſon, pour expier ſa perfidie, & ſes trahiſons. Les ſollicitations preſque continuelles de la *Cour de Rome* durant un ſi longtems n'avoient pû le délivrer. Le *Légat* pria le Roi avec tant d'inſtance de lui rendre la liberté, que *Louis*, qui croïoit d'ailleurs ſa vengeance aſſés ſatisfaite par la longue captivité du *Cardinal*, lui en accorda enfin la délivrance. *Commines* dit, que le Roi ſe fit abſoudre de la conduite, qu'il avoit tenuë envers *Baluë*, par un bref, que le *Pape* envoia à ſa requête.

La Tréve, que *Louis* venoit de faire avec *Maximilien*, l'obligea de réformer ſes Troupes. Il caſſa tous les Francs-archers établis par *Charles VII.* parce qu'ils étoient extrêmement à charge au peuple, & qu'ils nuiſoient plus, qu'ils n'étoient utiles dans un jour de bataille, étant trop ardens au pillage, comme il avoit paru à la journée de *Guinegate*.

Le Roi pour les remplacer fit venir en *France* un grand nombre de *Suiſſes*, qu'il ſe chargea de défraïer lui-même. Cette Nation s'étoit obligée à fournir toujours ſix mille ſoldats au Roïaume, par un Traité fait en 1477. On arma ces *Suiſſes* de piques, de hallebardes, & de larges épées, comme des ſabres, au lieu des arquebuſes, dont on avoit armé les Francs-archers. Les Capitaines de *Berne* furent *Guillaume de Diesbach*, & *Henri Matter*. De *Fribourg*, *Jacques de Fauſſigni*, & *Jean de Fegeli*. Ils revinrent au bout de quelque tems, avec leurs Troupes. Celles de *Glaris*, de *Zug*, & de *Baden*, qui ſe mirent ſur l'*Aar à Soleure*, périrent en partie au Pont de *Brugg*, où elles firent naufrage.

Ces Soldats ennemis du travail s'abandonnerent à la fainéantiſe, & commencerent à infeſter les grands chemins, & à dévaliſer les paſſans. Les *Suiſſes*, qui vouloient une ſûreté entiere dans leur païs, & que tout le monde pût profiter de la liberté, dont ils joüiſſoient, s'aſſemblerent à *Baden*, où ils firent des ordonnances très-ſévéres contre ces voleurs, & ordonnerent, qu'ils fuſſent punis ſans miſéricorde, ſuivant l'exigeance du fait. Cette ſévérité, qui n'eſt que Juſtice, rendit les paſſages libres, & les commerçans de même, que les voïageurs paſſent dès ce tems-là libre-

ment

ment dans la *Suiſſe*, ſans aucune appréhenſion. La maréchauſſée, qu'on y a établi, purge ce pais de toute la canaille, & de tous les gens inutiles, autant, qu'il eſt poſſible. Si les Armées pouvoient empêcher la déſertion, on y ſeroit fort tranquille. Il n'y a, que ces fauſſaires, qui y font preſque tout le mal, & qui apprennent aux naturels du païs la maniere de le commettre.

Les *Suiſſes* devinrent les Arbitres de leurs voiſins. Ils emploierent utilement leur médiation dans la Ville de *Rothweil* à l'égard de *Sigiſmond Duc d'Autriche*, qui étoit en conteſtation avec *Ulric* & *Eberhard Comtes* de *Wittenberg*, avec les *Griſons*, & avec le *Comte de Sultz*. Ils terminerent la même année differentes difficultés entre les *Comtes de Wittenberg*, & ceux de *Friedingen*. Ils réconcilierent le *Comte de Sonnenberg* avec l'*Abbé de Vettingen*; & les *Comtes de Thierſtein*, avec la Ville de *Soleure*. Ils rétablirent la Paix entre cette derniere & celle de *Bâle* au ſujet de la haute Juriſdiction ſur *Wallenbourg*. Ils raccommoderent *Conrad Comte de Fürſtenberg* avec les *Spiſer de Dieſſenhoffen*. L'*Evêque d'Augſpourg* avec le *Couvent d'Oten-Buren*; L'*Abbé de S. Gal* avec la Ville de ce nom; & ceux de *Conſtance* avec les ſix Cantons au ſujet du Réachat du Balliage de *Frauenfelden*, & de

renferment tout le fondement des priviléges, dont les Officiers & Soldats *Suiſſes* ſont en droit de joüir en *France*; & l'on peut dire, que quoiqu'il y ait eu ſur ce ſujet une augmentation dans les Actes, & Traités, qui ſe ſont faits dans la ſuite. Ceux de cette Nation, qui ſont au Service du Roi, croiroient n'avoir rien à deſirer, ſi ceux, qui ſont prépoſés, pour exécuter les intentions du Prince, vouloient ſuivre à leur égard le contenu de ces Lettres-Patentes.

Elle contiennent en ſubſtance : *Que tous ceux de cette Nation, qui étoient alors, ou ſeroient à l'avenir au Service de ſa Majeſté, à ſes gages, & à ſa ſolde, & qui étoient mariés, ou habitués, ſe marieroient, ou habitueroient ci-après dans le Roïaume, pourroient y acquerir tous les biens meubles, & immeubles, les poſſeder, & en diſpoſer par teſtament, ainſi que bon leur ſembleroit, & que leurs femmes, enfans, ou héritiers pourroient les recuëillir, & leur ſucceder, comme s'ils étoient natifs du Roïaume, à l'effet de quoi le Roi les déclare autoriſez, & habitués, ſans qu'eux, leurs femmes, enfans, ou héritiers puiſſent être tenus de païer pour raiſon de ce aucune finance, ni indemnité, dont il leur fait déslors don, à quelque ſomme, quelle puiſſe monter : & affin que les gens de guerre de la dite Nation, qui demeuroient alors, ou viendroient dans la ſuite demeurer dans le Roïaume, & qui ſeroient à ſes gages, & à ſa*

ſolde

ſolde, puiſſent mieux vivre, & s'entretenir honnêtement ſans être inquietés, & que les autres aïent meilleur courage de s'y habituer en plus grand nombre, eux & leurs femmes veuves, durant leur viduité, ſeront leur vie durant exempts de toutes tailles, impôts, aides, & ſubvention quelconques miſes, ou à mettre dans le Roïaume, ſoit pour l'entretenement des gens de guerre, ou autrement pour quelque cauſe, ou prétexte, que ce ſoit, & qu'ils ſoïent exempts du guet & garde des Portes en quelque lieu du Roïaume, qu'ils demeurent. Il ſemble, que ces Lettres Patentes ne ſuppoſent pas une broüillerie antécedente entre *Louis XI.* & les *Suiſſes*. Les ſervices importans, que ce Monarque en avoit reçu, ne devoient pas permettre, que pour une légere occaſion ce Prince voulût ôter ſon amitié à une Nation, qui de ſon côté en avoit trop fait pour la *France* pour diſcontinuer cette inclination, & cette préférance dont elle avoit donné des marques ſi éclatantes. Ainſi il paroit, que *Stettler*, qui n'aura pas pris la peine d'examiner les choſes de ſi près, que *Vogel* a donné dans une erreur, que l'éloignement des tems lui a fait commettre.

Quoiqu'il en ſoit, les *Suiſſes* au commencement de cette année s'aſſemblerent à *Berne*, où les Députés des Villes Impériales, & ceux de l'Empereur *Frédéric*, & de *Sigiſmond Duc d'Autriche* ſe rencontrerent.

rent. Ces derniers prierent les *Confédérés*, d'envoier une Députation auprès de Sa Majeſté Impériale, & du Duc pour travailler à augmenter l'*Union héréditaire* avec la *Maiſon d'Autriche*, & négotier une parfaite intelligence entre les *Suiſſes*, & les *Princes de l'Empire*. Les premiers venoient demander un ſecours contre les *Turcs*, dont on craignoit l'entrée en *Hongrie*; mais les *Suiſſes* n'accorderent ni les treize cens cinquante fantaſſins avec deux cens cinquante hommes d'armes, que les Villes Impériales leur demanderent, parce que la *Hongrie* étoit trop éloignée d'eux, ni la Députation, que l'*Empereur* ſouhaitoit; la raiſon de ce refus étoit, qu'ils ne vouloient pas s'engager dans une guerre, qui n'aboutiſſoit à rien pour eux.

L'année précédente *Mahomet II.* après avoir fait quelques incurſions en *Italie*, ne pouvant ſouffrir, que l'*Isle de Rhodes* fut ſi proche de ſes Etats, & poſſedée par les *Chevaliers de Saint Jean de Jéruſalem*, qui ôtoient à ſes ſujets la liberté de la mer, & qui les avoient ſi ſouvent battus avec perte, prit enfin la réſolution d'aſſiéger cette Isle, ou plûtôt la Ville, qui en eſt la Capitale. Ce qu'il ne fit, qu'après une mûre, & longue déliberation; ſollicité par quelques traitres, qui s'étoient réfugiés vers lui. Aïant donc fait équipper une nombreuſe flotte le plus ſecrettement, qu'il lui fut

poſſi-

poſſible, il en donna le commandement au *Viſir Meſſith Iſſu* de la race des *Paléologues*, qui deſcendit avec ſon Armée dans l'Isle le vint-troiſiéme de *Maï* 1480. Cette Isle eſt dans l'*Aſie* ſur la Mer méditerranée ; du côté du Septentrion elle regarde la *Caramanie* partie de la *Natolie* ; le canal de Mer entre-deux eſt de la largeur d'environ vint milles. Du côté du Levant elle a l'*Isle de Chipre*, au Couchant celle de *Candie*, & au Midi l'*Egipte*. Elle a environ ſix vint milles de tour. La Ville Capitale eſt ſituée au bord de la Mer ſur la pente d'une colline, qui s'éleve inſenſiblement, & dans une plaine agréable au Septentrion de cette Isle. Elle avoit alors une double enceinte de murailles fortifiées de pluſieurs groſſes tours ; mais au midi, & du côté, que les Juifs habitoient dans la baſſe Ville les tours étoient plus éloignées les unes des autres ; ce qui rendoit cet endroit plus foible. Le Quartier, où demeuroient les Chevaliers, étoit le plus fort. Car outre, que la Mer l'enfermoit au Septentrion, & à l'Orient il étoit défendu par des baſtions, & par des tours. Le *Golfe*, qui regarde le Septentrion, étoit fermé par un mole, qui entroit plus de trois cens pas dans la Mer, & à l'extremité de ce mole, il y avoit un fort, qu'on appelloit *la Tour de Saint Nicolas*. *Mahomet* regardoit cette Isle comme un lieu,

qui

qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'*Egipte*, & de la *Sirie*. Sa flotte étoit composée de cent-soixante voiles, & faisoit pour le moins cent mille combattans. Les *Turcs* aïant mis pied à terre, se logerent d'abord sur le *Mont Saint Etienne*, & dans les plaines voisines. A peine furent-ils campés, qu'une troupe d'avanturiers alla escarmoucher jusqu'aux portes de la Ville; mais ils furent taillés en pieces par le *Vicomte de Monteil* Frère aîné du Grand-Maître *Pierre d'Aubusson*. *Démétrius*, qui les conduisoit, eut l'avantage d'y mourir les armes à la main. Mort trop belle, & trop glorieuse pour un Renégat, & un Traitre.

Ces premieres tentatives n'aïant pas réussi aux infideles, un Ingenieur Allemand nommé *George Frapan* fut d'avis, qu'on attaquât, & qu'on battit la *tour de Saint Nicolas*. Le lendemain cet Ingenieur se présenta au bord du fossé de la Ville vis-à-vis du Palais du Grand-Maitre, & demanda à entrer; ce qu'on lui accorda. Il feignit de se vouloir ranger du côté des assiégés, préferant l'interêt de son salut à celui de sa fortune. Le *Grand-Maitre* crut, qu'il falloit se servir de cet Ingénieur sans toutefois se fier à lui, & il le fit observer, comme un espion, toûjours suivi par des gens, qui le gardoient à vûë.

Dans ces circonstances le *Visir Mesith* fit conduire des plus grosses pieces d'artillerie dans

dans l'endroit, où l'on avoit dreſſé la premiere batterie. La tour de *Saint Nicolas* fut ébranlée, & fracaſſée en divers endroits. L'épouvante aïant ſaiſi les habitans, les eſprits furent raſſûrés par les exhortations d'*Antoine Fradin Religieux Cordelier*, qui faiſoit preſque à *Rhodes*, ce que *Jean Capiſtran* avoit fait à *Belgrade*.

Le *Grand-Maitre* ſçachant de quelle importance étoit ce poſte, pour la conſervation de la Ville, n'épargna rien pendant la nuit pour le mettre en état de défenſe, & s'enferma dans la tour avec ſon frére le *Vicomte de Monteil*. Le lendemain les *Turcs* leverent l'ancre de devant le *mont Saint Etienne*, & s'approcherent de la *tour de Saint Nicolas*, au ſon des tambours, & des trompettes. Les Infideles ſauterent à terre, & monterent à l'aſſaut avec fureur. Du côté des aſſiégés les feux d'artifices, & les volées de Canon, avec une grêle de mouſquetades, de flêches, & de pierres, faiſoient un effet terrible. D'ailleurs les brulots mirent le feu à pluſieurs galeres des *Turcs*, & l'artillerie de la Ville les maltraita fort. Enfin les ennemis prirent la fuite, & rentrérent dans leurs galéres avec précipitation.

Le *Viſir* aïant ſi mal réuſſi de ce côté-là, fit conduire huit groſſes pieces de canon devant la muraille des Juifs, proche du poſte d'*Italie*, où les canons & les mortiers

des

des *Turcs* faiſoient un ſi horrible fracas, que les *Italiens* avec les *Eſpagnols* cabaloient déja pour exciter le Grand-Maître à rendre la Ville. Mais leur propoſition ne ſervit, qu'à faire connoître leur lâcheté, dont ils ſe répentirent bientôt. Le *Viſir*, qui avoit prétendu réduire la place par la décharge de ſes groſſes pieces, voiant, que les aſſiegés ne parloient point de capituler, & ne voulant point hazarder l'aſſaut, eut recours à la trahiſon. Il vint deux transfuges, qui étoient paſſés au camp des *Turcs* dès le commencement, & avoient abjuré la Foi Chrêtienne. Il leur propoſa une grande récompenſe, ſi entrant dans la Ville, ils pouvoient aſſaſſiner le *Grand-Maître*, ou l'empoiſonner. Les transfuges renégats s'offrirent à faire le coup, & retournérent à *Rhodes*, feignant, qu'ils étoient tombés entre les mains des *Turcs* à la ſeconde ſortie. Ils y furent reçus comme des gens, qui s'etoient ſauvés de la captivité ; mais on découvrit leur trahiſon, & on les exécuta publiquement. Alors le *Viſir* ne ſongea plus, qu'à emporter de force, ce qu'il ne pouvoit gagner par artifice. Il tourna tous ſes efforts contre la *Tour de Saint Nicolas*, qu'il avoit abandonnée. Pour cette nouvelle attaque il fit conſtruire un pont de bois, affin d'approcher de la Tour, & y donna un furieux aſſaut, qui fut vi-

goureuſement ſoutenu par le *Grand Maître*. Le pont fut mis en piéces par les batteries de la Tour, qui coulerent auſſi à fond quatre galéres, avec pluſieurs vaiſſeaux de guerre. Cela n'empêcha pas les Infidéles de continuer opiniatrément leur attaque, où leurs Chefs les plus diſtingués demeurerent ſur la place, entr'autres *Ibrahim Gendre de Mahomet*. La mort de ce Chef rallentit l'ardeur des Barbares. Ils lâcherent le pied malgré les remontrances du *Viſir*, qui les exhortoit à venger la mort du *Gendre* du Grand Seigneur. Une retraite ſi honteuſe le jetta dans une profonde triſteſſe, & l'obligea à ne plus rien entreprendre contre *la Tour de Saint Nicolas*, qui lui parut imprénable.

Il conçut le deſſein de réduire la Ville en diviſant les aſſiégés, & en formant ſes attaques en pluſieurs endroits dans le même tems. Au reſte l'Ingenieur Allemand fut reconnu pour un traitre, & après avoir confeſſé ſon crime, il fut pendu dans la grande place. Le *Viſir* fut fort affligé de la mort de ce renégat, ſur lequel il comptoit beaucoup; & après avoir fait ſommer la Ville de ſe rendre, d'abord avec de belles promeſſes, enſuite avec de grandes menaces, il commanda, qu'on mît en œuvre toutes les machines, & qu'on battît la Ville jour & nuit. On tira en peu de tems plus de trois

mille

mille cinq cens coups ; mais cela n'éffraïa pas les *Rhodiens*, qui ſe préparerent à ſoutenir l'aſſaut. Enfin le vint-ſeptiéme de *Juillet* l'Armée *Turque* attaqua la Ville de tous les côtés, & gagna d'abord le Quartier des *Juifs*, que les Chevaliers reprirent après un combat de deux heures. Les Infideles revinrent à la charge, & eurent ordre du *Viſir* de choiſir le *Grand-Maitre* dans la mêlée, & de ne le pas manquer. Ces gens frais ſe jetterent, comme des bêtes féroces ſur les Chrétiens, & les plus hardis avancerent contre le *Grand-Maitre*, qui reçut dans cette occaſion cinq bleſſures. Ils furent toutefois contrains de prendre la fuite, & les autres *Turcs*, qui avoient trouvé une vigoureuſe réſiſtance de tous côtés, quitterent leurs attaques, dès qu'ils virent la muraille des *Juifs* abandonnée. Les *Rhodiens* ſortirent en foule en même tems par les brêches, & pourſuivirent l'Armée ennemie juſques dans ſon camp. Le *Viſir* tâcha inutilement de rallier ſes Troupes, & fut forcé lui-même de regagner le rivage.

Les Chevaliers victorieux rentrerent dans la Ville avec l'Etendart Impérial, qu'ils avoient enlevé devant la tente du *Viſir*. Pluſieurs transfuges, qui ſe vinrent rendre aux Chevaliers dans le tems, que les Troupes victorieuſes revenoient, raconterent, que dans la chaleur du combat, les *Turcs* avoient

apperçu dans l'air une croix d'or toute entourée de lumiere, qu'ils avoient vû une Dame extrêmement belle, vêtuë d'une robe blanche, la lance à la main, & le bouclier au bras, accompagnée d'un homme ſévére, qui portoit un vêtement de poil de chameau, & ſuivi d'une Troupe de jeunes guerriers tous armés d'épées flamboïantes. Ils ajouterent, que cette viſion avoit fort allarmé les Infideles, & que quand on éleva l'Etendart de la Religion, où les images de la *Sainte Vierge, & de Saint Jean-Baptiſte* étoient peintes, pluſieurs étoient tombés morts, ſans avoir reçu aucunes bleſſures des ennemis. C'eſt *Chalcondyle*, qui rapporte ces viſions dignes d'un Auteur *Grec*, & auxquelles on doit moins attribuer la retraite des *Turcs*, qu'à la valeur, & à la prudence du *Grand-Maitre Pierre d'Aubuſſon.*

Pendant, que les *Turcs* embarquoient leurs machines de guerre, & tout leur bagage; deux grands navires envoïés par *Ferdinand Roi de Nâples*, parurent à la vûë de l'Isle, pour venir au ſecours des *Rhodiens.* Le *Viſir* les fit battre dès le rivage avec les pieces d'artillerie, qui n'étoient point encore embarquées, ne pouvant les faire attaquer par ſes Vaiſſeaux, qui avoient le vent contraire. Un de ces navires entra heureuſement dans le port: L'autre relâcha dans le Canal à cauſe de la tourmente, & ſe

trouva

trouva le lendemain assez près de la flotte des Infideles. Le *Visir* envoïa vint galéres pour s'en saisir, & ordonna à celui, qui commandoit ces galéres de s'y comporter vaillamment. Mais après un sanglant combat, qui dura près de trois heures, les *Turcs* furent obligés de céder, & la mort du Commandant des galéres leur fit abandonner le navire de *Nâples*. Ainsi la flotte Ottomane quitta la rade le dix-neuviéme du mois d'*Août*, & fit voile vers le port de *Fisco*, où aïant débarqué l'Armée de terre, elle continua son chemin vers *Constantinople*.

Le siége, que les *Turcs* avoient mis devant *Rhodes*, fut en partie cause de la Paix, que le *Pape* accorda aux *Florentins*, après l'avoir refusée pendant plus de deux ans. Comme cette Paix fut faite à l'insçu des *Vénitiens*, ceux-ci s'en plaignirent hautement, irriterent fort le *Pape*, & causerent dans *Florence* de grands troubles, qu'on ne put appaiser, qu'en envoïant aux *Vénitiens* des Députés pour les informer du fait. Les *Florentins* envoïerent aussi leurs Ambassadeurs à sa Sainteté, mais ils ne furent admis à son audiance, qu'à condition, qu'ils accepteroient les conditions de Paix proposées par elle-même, & par *Ferdinand Roi de Nâples*. Ce qu'ils promirent. On les admit donc à l'entrée de l'Eglise de *Saint Pierre*, où étant prosternés, on leur donna l'absolution, & cha-

cun d'eux reçut un coup de verge ſelon la coutume. Ils entrerent enſuite dans l'Egliſe, & y aſſiſterent à la Meſſe.

Un des Articles de cette Paix étoit, que les *Florentins* fourniroient quinze Vaiſſeaux au *Roi Ferdinand* pour s'oppoſer aux *Turcs*, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'Armée de *Mahomet* ſeroit en *Italie*, où les Infideles vinrent faire beaucoup de ravages, irrités, & furieux de n'avoir pû forcer *Rhodes*; & c'eſt ce, qui fut cauſe, que le *Pape* conſentit ſi aiſément à cette Paix. Celui, qui commandoit l'Armée Turque en *Italie*, étoit le *Bacha Geduc Acmet*. Son deſſein étoit de ſe rendre maitre principalement du *Roïaume de Nâples*, & d'en dépoüiller *Ferdinand*.. Soit que les *Vénitiens*, ſelon *Krantzius*, l'y euſſent excité, parceque au préjudice de leurs droits, ce Prince avoit voulu s'emparer du *Roïaume de Chipre*, ſoit qu'*Acmet* voulût ſe venger du *Roi de Nâples*, qui avoit ſouvent procuré du ſecours aux Chrêtiens contre les *Turcs*. Enfin de quelque motif, que le *Bacha* fût animé, s'étant embarqué à la *Valonne en Epire*, il aborda le vint-huitiéme d'*Août* 1480. à *Otrante* Ville maritime de la *Calabre*, qui n'en n'eſt éloignée, que de ſoixante mille; & il ne ceſſa de la battre jour & nuit, en ſorte, qu'il la força en dix-ſept jours, & mit tout à feu & à ſang. L'on compta juſqu'à douze mille

le Chrêtiens tués, ou fait prisonniers, parmi lesquels se trouva l'*Archevêque* fort infirme, & accablé de vieillesse, qui tenant la Croix, & exhortant les Chrêtiens à demeurer fermes dans la Foi, fut scié en deux avec une scie de bois, selon quelques Historiens, & écorché tout vif, selon d'autres. Huit cens furent menés hors de la Ville tout nuds, & égorgés dans une petite Vallée, qu'on a nommée depuis la *Vallée des Martirs*, parcequ'ils aimerent mieux souffrir la mort, que de renoncer à leur Religion.

La prise d'*Otrante* étonna tellement toute l'*Italie*, qu'on pensoit plûtôt à prendre la fuite, qu'à la défendre. *Bonfinius* ajoûte, que le *Pape* eut dessein d'abord de quitter *Rome*, & de se retirer en *France*; mais qu'étant un peu revenu de sa crainte, & de sa timidité, il prit des mesures plus justes pour conserver les terres de l'Etat Ecclésiastique. Il engagea *Ferdinand Roi de Nâples* à faire revenir son fils *Alphonse* de la *Toscane*. Il exhorta l'Empereur, les Rois, & les Princes à donner du secours aux Chrêtiens, & fit conduire dans la *Poüille* avec tout le soin, & toute la diligence, qu'on y put apporter, les vint-quatre galéres, qu'on avoit préparées pour secourir les *Chevaliers de Rhodes*. Enfin il invita les Princes, & les Prélats à se trouver à *Rome* au plûtôt pour prendre tous ensemble les mesures nécessaires à la

conſervation de la Religion Chrétienne. Ces précautions étoient de la derniere importance pour arrêter les progrès du *Bacha Acmet*, qui prit encore quelques places, & courut toutes les côtes de la mer *Adriatique*, dans le deſſein d'aller piller *Nôtre-Dame de Lorette*; mais auſſi-tôt, qu'il eut apperçu la flotte des Chrêtiens; il prit le parti de ſe retirer promptement, & même avec beaucoup de fraïeur. Le zéle du *Pape* alla à engager les Princes Chrêtiens à s'unir contre l'ennemi commun de la Foi, & à faire la Paix entr'eux, ou du moins une Tréve pour trois ans, affin d'envoïer leurs Troupes contre le Infideles, & de les commander en perſonne, s'il leur étoit poſſible. Le Saint-Pere, pour leur donner l'exemple, fit équipper vint-quatre galéres à *Génes*. *Ferdinand & Iſabelle Roi de Caſtille & d'Arragon* firent quelques efforts, qui n'eurent point de ſuccès. *Mathias Roi de Hongrie* envoïa deux mille hommes de bonnes Troupes aguerries pour ſecourir ſon Beau-pere *Ferdinand Roi de Nâples*; & le *Roi d'Ecoſſe* ſacrifia ſes propres interêts, pour obéir aux ordres du ſaint Siége, dans un tems, où il avoit ſon Armée toute prête pour tirer vengeance de l'injure, qu'il avoit reçuë des *Anglois*. Le *Cardinal*, qui étoit Légat en *Angleterre*, aïant défendu à ce Prince de paſſer outre, il obéit, quoique l'Armée des *Anglois*,

glois, ſans aucun égard aux ordres du *Pape*, ne laiſſât pas de faire beaucoup de dégat dans l'*Ecoſſe*.

Cependant tout le zéle du *Pape*, & les préparatifs de quelques Princes auroient été inutiles, ſi Dieu n'eût pris lui-même la défenſe de ſa Religion, en ôtant du monde celui, qui s'en étoit déclaré le plus grand ennemi. Heureuſement pour toute l'*Italie* *Mahomet II.* mourut à *Nicomedie* le troiſiéme jour de *Mai* 1481., lorſqu'il étoit ſur le point de remettre le ſiége devant *Rhodes*, & d'envoïer une nouvelle Armée à *Otrante*. Il étoit alors âgé d'environ cinquante trois ans, & en avoit regné trente-un. Son grand courage ne régloit pas ſeul ſes conquêtes; ſa prudence, & ſa politique y avoient beaucoup de part. *Commines* dit, que *Mahomet*, *Louis XI.*, *& Mathias Roi d'Hongrie* étoient les trois plus grands hommes, qui euſſent régné depuis cent ans. Il ajoute, en parlant du premier, qu'il ordonna par ſon teſtament, qu'il avoit vû, d'abolir un impôt nouvellement mis ſur ſes Sujets.

Mathias Roi de Hongrie voulant tirer avantage de la mort de *Mahomet*, & de la diviſion, qui régnoit entre ſes deux fils *Bajazet*, *& Zizim*, qui ſe diſputoient l'Empire *Ottomau*, penſa à recouvrer la *Myſie*, *l'Illirie*, *& la Dace*. A cet effet il raſſembla promptement ſes Troupes, & les conduiſit dans ces

Provinces. Mais il s'arrêta en apprenant dans le même tems, que l'Armée Impériale étoit entrée dans la *haute Hongrie*, & y commettoit des hoſtilités. On dit, que ces déſordres ne venoient, que des Officiers de l'Empereur, qui les commettoient à ſon inſçû, & qu'il les réprima, dès qu'il en fut informé. Cependant *Mathias* abandonnant le deſſein d'attaquer les Infideles, tourna ſes armes contre l'Empereur, & fit alliance avec *Etienne Vaivode de Valachie*, enſuite il entra dans l'*Autriche*, où il ſe rendit maitre de pluſieurs places. C'eſt ainſi par la jalouſie des Princes Chrêtiens, que le fier *Ottoman* a toûjours proſperé en *Europe*.

A cette occaſion le *Roi d'Hongrie* demanda aux *Suiſſes* le ſecours, ſuivant l'alliance, par ſes envoïés l'*Evêque de Thion*, & ſon Secrétaire *Jaques de Sevoltzhauſen*, qui ſe plaignirent extrêmement au nom de leur maitre de la conduite de l'*Empereur Fréderic*, qui interrompoit les conquêtes, que *Mathias* méditoit de faire ſur l'ennemi du nom *Chrêtien*; qu'ainſi il eſperoient, que les *Suiſſes* aideroient leur maitre à tirer vengeance contre un Prince, qui mépriſoit ſi fort les devoirs de la Religion, & qui préferoit ſon interêt particulier au bien de toute la Chrêtienté. Les *Confedérés* gouterent fort les raiſons des Ambaſſadeurs; ils écrivirent à *Louis XI.* en faveur du *Roi d'Hongrie*, & le priérent de

le

le ſecourir ; mais il ne voulurent point ſe broüiller de nouveau avec la *Maiſon d'Autriche*, avec laquelle ils étoient en alliance auſſi-bien, qu'avec *Mathias*, quoiqu'ils fuſſent dans d'autres idées, lorſqu'ils contracterent avec ce dernier. Il eſt vrai, que depuis la guerre de *Bourgogne*, le *Corps Helvétique* ne vivoit plus dans cette parfaite union, qui avoit lié les Cantons auparavant : & c'eſt ce, qui peut avoir cauſé avec raiſon le refus, qu'ils firent aux Députés de *Mathias* de donner des Troupes à ce Monarque.

La jalouſie, l'interêt particulier, & la défiance s'étoient gliſſée parmi eux. Les Villes appréhendoient une ſeconde levée de boucliers de la part de ces jeunes gens des *Cantons Démocratiques*, qui avoient parus avec tant d'audace, il n'y avoit pas longtems, & craignoient que cette Confrérie bachique ne débauchât leurs Sujets. Les Villes ne croïoient pas non plus, qu'il y eût de la juſtice à partager les dépoüilles, qu'on avoit faites ſur les ennemis, par égales portions. Il leur ſembloit, qu'aïant fourni plus de Troupes, par conſéquent aïant eu plus de frais, les *Cantons populaires* ne devoient pas participer aux mêmes avantages. Ceux-ci en échange n'approuvoient pas l'alliance perpétuelle, que les cinq Villes avoient faite au préjudice, leur ſembloit-il, de la *Confédération Helvétique*, & qui pouvoit avoir

des

des conſéquences funeſtes pour eux, vû, que s'il prenoit envie aux Villes de leur impoſer le joug, elles pourroient facilement le faire, par leur grande ſupériorité, & venir enfin à bout de ravir leur liberté, qui leur coutoit tant de ſang.

Dans cette penſée les *Cantons populaires* refuſerent conſtamment, qu'on admît les deux Villes de *Fribourg*, & *de Soleure* dans l'Alliance, quoique les *Zuriquois*, *les Bernois*, & *les Lucernois* leur remontraſſent, que ces deux Etats avoient contribué de leurs biens, & de leurs vies, non ſeulement pendant la guerre de *Bourgogne*, mais auſſi dans d'autres, & qu'ils euſſent autant de part à la gloire, que les *Suiſſes* s'étoient acquiſe, que les *Suiſſes* eux-mêmes. L'apréhenſion chez les *Démocratiques* étoit une crainte frivole, qu'ils faiſoient paroitre, que les Villes ne ſe prévaluſſent des *Majora* dans les Diettes, & qu'ils ne leur devinſſent trop ſupérieurs. Cette vaine idée fut auſſi la cauſe, que la belle Ville de *Conſtance*, qui étoit compriſe dans les limites de *Jules Céſar*, n'entra point dans la *Confédération Helvétique*, mais qu'elle reſta à la *Maiſon d'Autriche*, malgré l'avantage, & l'inclination, qu'elle avoit de ſe lier avec les *Suiſſes*, comme étant un ancien appanage de l'*Helvétie*. Cette crainte fut encore la cauſe, que la *Suiſſe* ne pouſſa pas ſes conquêtes plus loin; car les Cantons,

tons de l'*Orient*, ne voulant pas se charger de la défense du *Comté de Bourgogne*, parce que ceux du *Couchant* en pouvoient avoir le plus de profit, ceux-ci ne voulurent pas non plus contribuer à ce, que les autres pussent s'étendre du côté de l'*Italie*. De sorte, que le *Corps Helvétique* par sa propre division, par sa mésintelligence, & par une jalousie mal placée toucha au moment de sa destruction, & se vit sur le point de ruiner un ouvrage de plusieurs siécles, cimenté par le sang de tant de Héros.

Dès le commencement de cette année 1481. les *Etats populaires* voulurent forcer les Villes de renoncer à leur Alliance, comme étant contraire à l'*Union Helvétique*, qui portoit : *Que chaque Canton assisteroit, & secourroit les autres de toutes ses forces, & à ses propres dépens, contre toutes les personnes, & tous les Etats, qui pourroient les attaquer, ou inquieter. Qu'aucun des Cantons ne se soumettroit à un nouveau Souverain, sans la connoissance, & le consentement des autres. Qu'aucun d'eux n'entreroit dans quel engagement, ou dans quelle Alliance, que ce pût être, avec un autre Prince, ou Etat, sans le dit consentement; & que lorsqu'il naitroit quelque différend entre deux des Cantons Confédérés, le troisiéme en seroit l'Arbitre, & qu'il seroit obligé d'assister le Canton, qui se soumettroit à son arbitrage, contre celui, qui le refuseroit.* Les *Populaires* se tinrent

tinrent au *troiſiéme Article*, ſuivant lequel ils prétendirent, que les trois Villes de *Berne*, *de Zurich*, & *de Lucerne* n'avoient pas pû ſans leur conſentement s'allier perpétuellement avec celles de *Soleure*, & *de Fribourg*. En échange les *Zuriquois*, & *les Bernois* ſe fondrent ſur la liberté, qu'ils s'étoient réſervée de pouvoir contracter Alliance, avec qui bon leur ſembleroit, ſans le conſentement & la volonté des autres Cantons. Mais comme *Lucerne* n'étoit pas dans le même cas, les *Populaires* l'accuſerent d'avoir manqué au Traité, & en demanderent juſtice, s'obſtinant à démontrer, que les *Lucernois* ne pouvoient pas faire une Alliance avec un Etat étranger ſans leur approbation & conſentement; que c'étoit là la condition contennë dans les Traités primordiaux.

Cette affaire, qui donna beaucoup à faire aux Cantons, affoiblit, & altera infiniment l'amitié confédérale. On tint à ce ſujet pluſieurs Diettes, & Conférences pour tâcher de rétablir la tranquillité dans le *Corps Helvétique*. Nulle partie ne vouloit céder, & cette opiniatreté faillit à livrer la *Suiſſe* en proïe à ſes ennemis. Enfin on remit la déciſion de cette delicate conteſtation au jugement du ſaint homme *Nicolas de Flué*.

Ce pieux Hermite vivoit très ſaintement dans ſon deſert, où depuis pluſieurs années il travailloit à renouveller la Sainteté des anciens

siens Anacoretes en faisant revivre, & admirer en *Suisse* les miracles de pénitence, qui avoient cessé dans l'*Egipte*.

Croiset se récrie, & paroit donner dans l'entousiasme en parlant de *Saint Nicolas*. *Cherchés un Saint dans tout l'Univers*, dit il, *le trouvât-on chez les Hiroquois, ou chez les Caffres*. Il semble, que ce Légendiste a de la peine à s'imaginer, que les *Suisses* puissent aimer Dieu comme les autres hommes, & qu'ils puissent être susceptibles de sentimens. Il cherche une comparaison chés les *Hiroquois*, & chés les *Caffres*, pendant qu'il écrit sa Légende à *Lion*, presqu'aux frontieres de la *Suisse*. *Beati humiles corde, quoniam ipsorum est Regnum Cœlorum. Nicolas de Flué* sortit de son desert pour rendre service à sa Patrie, & assigna une journée aux Cantons à *Stantz*, Bourg capital d'*Underwalden*, où ce saint Homme avoit été *Land Amman*. Après avoir entendu les raisons réciproques des Cantons, il prononça, que les Alliances séparées devoient être annullées; mais que les deux Villes de *Fribourg* & de *Soleure* seroient reçuës au nombre des *Confédérés*; c'est ce, qui arriva le Samedi avant la *Saint Thomas*. *Fribourg* aiant eu le pas, devint le neuviéme Canton, & *Soleure* le dixiéme. On cessa d'être allié avec l'*Evêque de Constance*, & ce fut une faute irréparable.

Nicolas

Nicolas de Flué aiant calmé les eſprits, & rétabli la bonne harmonie entre les Cantons, on renouvella l'*Union Helvétique*, que les huit Anciens Cantons avoient faite entr'eux, & dont voici la teneur: *L'Alliance ſera défenſive ſeulement, & aucun des Cantons ne ſera obligé d'en aſſiſter un autre dans une guerre offenſive. Pour prévenir des guerres témérairement entrepriſes, le ſujet de plainte donné à l'un des Cantons, ſera communiqué à tous les autres, qui jugeront, s'il eſt juſte, ou non; & lorſqu'ils trouveront ce Canton bien fondé, & le motif ſuffiſant pour faire la guerre, ils l'aſſiſteront, mais pas autrement. Cependant, quelque ſoit le motif, ils envoieront premierement des Députés à la partie offenſante, pour tâcher d'ajuſter le différend, s'il eſt poſſible, afin que les Cantons n'en viennent à une guerre, qu'après avoir perdu toute eſpérance d'accommodement. Lorſque la guerre ſera commencée, tous les Cantons, ſans autre ſommation, ni délai, envoieront tout ce, qu'ils ont de forces au ſecours du Canton attaqué, ou emploïeront leurs Troupes à faire telles diverſions, qu'ils jugeront les plus convenables. Tandis, que la guerre durera, les Troupes auxiliaires ſeront entretenuës par les divers Cantons, qui les envoïent. S'il faut former un ſiége pour le ſervice de quelque Canton en particulier, ce Canton en ſupportera tous les frais extraordinaires; mais ſi on l'entreprend pour l'interêt commun de tous,*

chacun

chacun en païera ſa quote part. Sous quelque prétexte, que ce ſoit, aucun Canton ne ſera obligé de faire marcher ſes Troupes auxiliaires hors des limites de la Suiſſe. S'il arrive des broüilleries entre deux, ou pluſieurs Cantons, les autres feront tous leurs efforts pour les accommoder. Pour cet effet chaque partie pourra choiſir, ſi elle veut, deux Juges d'entre ſes propres Cantons, qui s'engageront par ſerment à juger du fait ſans partialité. Et au cas, que ceux ci ne puiſſent pas convenir entr'eux, l'on choiſira un cinquiéme Juge, qui en qualité d'arbitre décidera le différend par une ſentence définitive, à l'exécution de laquelle tous les Cantons enſemble ſeront obligés de concourir, de même, qu'ils ſeront obligés de ſecourir la partie, qui ſera prête à s'en tenir au jugement de l'arbitre, contre celle, qui voudra le decliner. Les cinq premiers Cantons s'engagent de ne point faire d'Alliance avec quel Prince, ou Etat étranger, que ce ſoit, ſans le conſentement des autres; mais les trois autres ſe réſervent cette liberté, pourvû que la Ligue, dans laquelle ils entrent. ne déroge en rien à la Confédération préſente, qui comme la plus ancienne, devra toûjours être préferée à toute autre. Enfin cette Alliance ſera jurée ſolemnellement tous les cinq ans, ou tous les dix, pour le plus tard.

Voila toute la teneur de l'Alliance concluë entre les huit plus anciens Cantons, excepté quelques articles, qui regardent le cri-

minel, & d'autres, qui ſont de trop peu d'importance à l'égard du public, pour mériter, qu'on en faſſe une mention particuliere. Mais bientôt après cette Alliance il ſe tint une autre Aſſemblée des huit anciens Cantons à *Stantz*, où les deux articles ſuivans furent ajoutés. Premierément: *Que tous les Cantons ſeroient obligés de s'aſſiſter l'un l'autre dans le maintien de la forme de Gouvernement, qui étoit établie alors dans chacun. En ſecond lieu, qu'un certain recüeil de loix militaires, auquel on ſe rapporte, ſeroit reçû, & ſuivi de toute la Nation.*

Les deux Républiques de *Berne* & de *Fribourg* convinrent néanmoins entr'elles, que l'Alliance confédérale ne dérogeroit point au Traité de leur Combourgeoiſie perpétuelle, qui auroit toûjours la préférence en tous points, & en toutes les occaſions poſſibles.

Louis XI. eut encore cette année une nouvelle attaque d'apoplexie dans ſon château du *Pleſſis-lés-Tours*; mais les ſuites n'en furent pas plus fâcheuſes, que de celle, qu'il avoit déja euë à *Chinon*. Il fit des voïages à ſon ordinaire. Il alla au *Pont-de-l'Arche en Normandie*, auſſi-tôt, qu'il put ſouffrir l'agitation du cheval, pour y voir le camp, que *des Cordes* lui avoit perſuadé de former, affin d'avoir toûjours une Armée aguerrie toute prête en cas de beſoin.

Celle-

Celle-ci étoit compoſée de quinze cens lances, de dix mille hommes d'Infanterie, & de deux mille cinq cens Pionniers, avec beaucoup de bagage & d'artillerie. En un mot, il fit fortifier ce camp, comme ſi l'ennemi eût été en préſence diſpoſé à l'attaquer. Mais parce qu'on lui fit comprendre, que dans le deſſein, où il étoit de faire la Paix avec *Maximilien*, ce ſeroit lui faire ombrage, que d'avoir une Armée ſi conſidérable ſur pied, il licentia ſes Troupes, & s'en retourna à *Tours*.

En chemin il fut obligé de s'arrêter durant un mois dans le Château d'*Argenton* chés *Philippe de Commines*, delà il alla à *Thoüars*, d'où il envoia le même *Commines* avec un Corps de Cavalerie, pour accorder un différend ſurvenu entre le *Comte de la Chambre Gouverneur du Duc de Savoie*, & les Oncles de ce jeune Prince. Comme ce Comte s'étoit fait extrêmement haïr par ſes violences, & par ſes concuſſions, on s'en plaignit au Roi. C'étoit lui, qui l'avoit nommé après la mort de la Régente, & il avoit donné au jeune Duc le *Seigneur de Grolée-Luys* pour avoir ſoin de ſon éducation. *Louis XI.* ſur ces plaintes envoïa un ordre ſecret à l'*Evêque de Genéve* Oncle du Duc, de ſe charger du Gouvernement, & à *Grolée-Luys* de conduire le jeune Prince en *Dauphiné*. Mais *la Chambre*

en étant informé, arrêta le Duc, l'engagea à demeurer en *Savoïe*, & obtint son consentement, pour faire arrêter *Grolée-Luys*, qu'il envoïa à *Saint-Jean de Maurienne* pour être mis en prison. Il leva encore une Armée, qu'il fit marcher contre l'*Evêque de Genéve* en *Piémont*. Le *Seigneur de Miolans* commandoit cette Armée. Il mit le siége devant *Verceil*, où étoit le *Seigneur de Raconis*, qui avoit interêt de bien défendre cette place, qu'il gardoit en nantissement d'une somme, qu'il avoit prêtée au Duc.

Louis XI. irrité du procedé du *Comte de la Chambre*, traita secrettement avec le *Comte de Bresse* Frére de l'*Evêque de Genéve*, & l'autorisa pour faire arrêter *la Chambre*; & dans la vûë de mieux couvrir son dessein, il fit semblant d'être fort en colére contre le *Comte de Bresse*, qui par la crainte du *Seigneur de la Chambre* plûtôt, que par inclination, s'étoit engagé dans l'Armée, qui faisoit la guerre à l'*Evêque de Genéve*. Ce Comte, dont on n'avoit aucune défiance à la *Cour de Savoïe*, gagna quelques Officiers, & entr'autres *Thomas de Saluces*, qui vint à *Turin*, se fit ouvrir la chambre du Duc, où le Comte étoit couché, l'arrêta sur le champ de la part du Roi, & le fit escorter en prison par près de quinze cens hommes, qu'il avoit amenés avec lui.

Pen-

Pendant que *Commines* s'acquitoit ainſi de ſa commiſſion dans les Etats du *Duc de Savoïe*, *Louis XI.* fit un voïage à *Saint Claude en Franche-Comté*, affin d'accomplir un vœu, qu'on y avoit fait pour lui. Ce voïage le fatigua beaucoup, quoiqu'il le fit en partie par eau. Après s'être acquité du vœu, il revint à *Lion*, & delà à *Grenoble*, où arriva auſſi le *Duc de Savoie*. Le Roi après cette entrevûë vint au *Pleſſis lés-Tours*, d'où il depêcha *Commines* pour négotier avec *Maximilien*; mais ce fut dabord ſans aucun fruit. L'*Archiduc* parut inflexible, parce qu'il s'étoit imaginé, que *Louis XI.* mouroit bientôt, & qu'immédiatement après cette mort, la *France* achéteroit la Paix aux dépens de tout ce, qu'elle avoit pris ſur la *Maiſon de Bourgogne*. Il différoit ainſi de conclure ſur divers prétextes; & ſon eſpérance ſe nourriſſoit par les avis, qu'il recevoit de tems en tems, que le Roi n'étoit pas moins malade d'eſprit, que de corps. D'un autre côté les *Suiſſes* négotierent un accommodement entre le *Comte Eberhard de Virtemberg*, & la *Ville de Rothweil*, qui étoient dès long-tems dans une déſunion, qui auroit pû engager les parties dans une cruelle guerre. Les deux Comtes *Eberhard de Virtemberg* firent enſuite Alliance avec les *Suiſſes*, comme l'avoit déja faite le *Comte Ulric* leur Pére. Le *Com-*

te *Henri de Virtemberg* ne fut point compris dans cette Alliance, parce qu'aiant abuſé de la Fille de *Conrad d'Ærgew* Citoïen de *Berne*, il avoit négligé de païer l'amende, à laquelle il avoit été condamné; ce qui dans ce tems là étoit irrémiſſible, & l'on étoit alors d'autant plus exact à châtier le vice, qu'il y avoit une cherté extraordinaire en *Suiſſe*. On renouvella à ſujet tous les Decrets de Réforme pour les mœurs, & pour l'habillement; on mit un impôt ſur le vin, pour empêcher les étrangers de venir faire leur proviſion dans les quartiers, où il y en avoit. On ramaſſa tous les bleds ſuperflus des Couvents, & on les diſtribua aux Pauvres néceſſiteux. On défendit les cabarets à toutes les perſonnes inutiles, & faineantes, à qui l'on ordonna de s'appliquer au travail, ou d'abandonner le païs. On avoit permis à *Berne* une eſpéce de *Muſico*, où la jeuneſſe ſe perdit; *Jean de Stein*, très-zélé Curé de la Ville, repréſenta dans cette occaſion les maux horribles, qui ſe commettoient dans cette maiſon déteſtable; les horribles ſcandales, qui en dérivoient, & le juſte ſujet de colére, qu'on donnoit au Seigneur de venger la pudicité ainſi leſée publiquement.

Ce Saint Paſteur obtint, que cette maiſon de réprobation fut changée en une maiſon de correction, qui ſubſiſte encore aujourd'hui.

hui. *Nicolas Widenboſch* de l'Ordre de Saint *Bernard* y fut mis pour en être le Directeur; mais il ne reſta pas longtems dans ce poſte, parce qu'il fut fait *Abbé de Baumgarten.* Ce qui joint aux dégouts, qu'on donna au Curé, fut cauſe, que ce Saint Homme quitta *Berne* pour s'aller jetter dans la Chartreuſe de *Bâle*, où il finit ſaintement ſa vie.

Maximilien par un accident imprévû fut 1482
extrêmement dérangé dans ſes projets. Il perdit la *Ducheſſe de Bourgogne* ſon Epouſe, qui mourut dans le tems, que ſes affaires commençoient à ſe rétablir; ce qui excita de nouvelles broüilleries, & un nouveau déſordre parmi les *Flamans.* Cette Princeſſe étant à la chaſſe, tomba de cheval, & ſe bleſſa. La fiévre la prit, quelque tems après ſa bleſſure, & elle mourut à *Bruges* le dix-huitiéme, ou ſelon les preuves des mémoires de *Commines*, le vint ſeptiéme de *Mars*, peu de tems avant *Pâques* de cette année 1482. On crut même, qu'elle étoit enceinte alors. En quatre ans de mariage, elle avoit eu trois enfans, *Philippe*, qui fut le premier du nom *Roi d'Eſpagne*, & baptiſé dans l'Egliſe de *Sainte Gudule à Bruxelles*, ſelon *Olivier de la Marche. Marguerite*, que *Louis XI.* voulut avoir pour Epouſe du *Dauphin* ſon fils, & qui fut renvoïée en 1493. Enfin *François*, qui vécut fort peu de tems.

Comme l'*Archiduc* n'étoit point aimé des *Flamans*, ils voulurent, que les enfans, qu'il avoit, fuſſent confiés à la garde des *Gantois*, & ils députerent vers le *Roi de France*, pour traiter avec lui de la Paix, & du mariage de *Marguerite d'Autriche* avec le *Dauphin*. Ce fut une néceſſité pour *Maximilien* de ſuivre ce torrent ; & cette négotiation produiſit bien-tôt le fameux Traité d'*Arras*, qui fut fait promptement malgré l'*Archiduc*.

Mais avant ce Traité *des Cordes* ſe rendit maitre de la Ville d'*Aire en Artois*. L'*Archiduc* fut très ſenſible à la perte de cette place ; mais ce qui augmentoit ſon chagrin, c'eſt qu'il ne voïoit point de reméde à ſes maux. Les *Gantois* l'inquietoient continuellement, & communiquoient leur eſprit de révolte aux autres Villes de *Flandres*. Ils ne penſoient, qu'à affoiblir leur Prince, afin qu'il ne pût pas les ſoumettre ; & le Roi *Louis XI.* ſçavoit profiter de toutes ces diſpoſitions. Il ménageoit ces peuples ; il les traitoit avec beaucoup d'honneur ; & il leur fit propoſer le mariage de *Marguerite* avec le *Dauphin*, ne demandant pour dot, que les deux *Bourgognes*, & s'offrant de rendre *Arras* avec tout ce, qu'il avoit dans l'*Artois*.

La négotiation conduite par *des Cordes* réuſſit. Les *Gantois*, après avoir chagriné l'*Archiduc* en mille manieres, l'obligerent à conſentir à ce mariage, & à faire ſa Paix avec

vec la *France.* Dès qu'on eut obtenu ſon conſentement, les Députés des *Gantois* vinrent trouver *Louis XI.*, qui étoit à *Cléri*, & furent très bien reçûs. Sa Majeſté leur promit d'envoïer ſes Ambaſſadeurs à *Arras*, qui étoit le lieu des Conférences, dont on étoit convenu. *Des Cordes* s'y rendit de la part du Roi avec *Quateman Lieutenant du Roi de cette Ville*, *Jean de la Vacquerie*, & *Jean Guerin Maître d'Hôtel du Roi. Maximilien* y eut auſſi ſes Députés, qui furent *Jean Dauffay Conſeiller*, *& Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel*, *Gort Rolland Conſeiller penſionnaire de Bruxelles*, *Jacques de Steenweſper* pour la Ville de *Gand*, & d'autres des principales Villes des *Païs-Bas.* L'on y conclut une Paix finale, & une Alliance perpétuelle entre le Roi *Louis XI. le Dauphin*, & le Roiaume d'une part; l'*Archiduc d'Autriche*, ſes Enfans *Philippe* & *Marguerite* de l'autre. En même tems le Traité de mariage du *Dauphin* avec la Princeſſe *Marguerite*, en la maniere, qui eſt contenuë dans les articles ſuivans. Le premier regarde la Paix jurée entre les deux Parties. Le ſecond le mariage du *Dauphin* avec *Marguerite d'Autriche.* Le troiſiéme, que la Princeſſe ſeroit amenée à *Arras*, & miſe entre les mains du *Comte de Beaujeu* pour être conduite à la Cour de *France.* Le quatriéme, que le dit Comte jureroit au nom

du Roi, que la Princeſſe, âgée ſeulement de trois ans, ſeroit mariée au *Dauphin*, qui avoit douze ans, lorſqu'elle ſeroit en âge; & qu'alors le mariage ſeroit conſommé. Le cinquiéme, qu'elle auroit pour dot les Comtés *d'Artois*, *de Bourgogne*, *les Terres & Seigneuries de Mâconois*, *Auxerrois*, *Salins*, *Bar-ſur-Seine*, *& Noïers*, leſquelles Terres retourneroient au *Duc Philippe* faute d'hoirs mâles, & femelles. Le ſixiéme, que s'il arrivoit, que les dits Comtés, Terres, & Seigneuries tombaſſent en d'autres mains, que celles du *Dauphin*, ou de ſes Enfans; en ce cas le *Roi*, le *Dauphin*, & leurs Succeſſeurs *Rois de France* pourroient poſſeder les dits Etats, juſqu'à ce, qu'on eût jugé ſur le droit, qu'ils prétendent à l'égard des Châtellenies de *Lille*, *Doüai*, & *d'Orchies*, en promettant de décider le différend dans l'eſpace de trois ans. Le ſeptiéme, que les dits Comtés, excepté *Saint Omer*, ſeroient gouvernés ſelon leurs uſages, & priviléges, & maintenus dans leurs droits, ſous le nom du *Dauphin*, & de la Princeſſe. Le huitiéme, qu'on le conduiroit de même à l'égard du *Comté de Bourgogne*. Le neuviéme, que la Ville d'*Arras* ſeroit remiſe dans ſon ancien gouvernement ſous le nom du *Dauphin*. Le dixiéme, qu'il ne joüiroit de *Saint-Omer*, qu'après la conſommation du mariage. Le onziéme, que cette

Ville,

Ville ſeroit laiſſée en la garde, & Gouvernement des Nobles, du Clerge, & des Bourgeois, qui feroient ſerment de fidélité au Roi. Le douziéme, que le Domaine de cette Ville demeureroit durant la minorité de la Princeſſe, au profit de la même Ville, que l'*Archiduc* en nommeroit les Officiers, qui ſeroient confirmés par le *Dauphin*. Le treiziéme, que ſi le mariage n'étoit pas conſommé, & venoit à ſe rompre, on rendroit à *Maximilien*, ou à ſon Fils les *Comtés d'Artois*, *de Bourgogne*, & autres Seigneuries; le Roi renonçant aux Châtellenies de *Lille*, *Doüai*, & *Orchies*. Le quatorziéme, que le *Roi*, & le *Dauphin* ſe chargeroient de paier ce, qui eſt dû aux Particuliers ſur les dites Seigneuries, en l'acquit de la défunte *Ducheſſe de Bourgogne*, & de *Charles* ſon Pére. Le quinziéme, que ſi le *Dauphin* venoit à mourir ſans poſtérité, la Princeſſe ſon Epouſe joüiroit des dits *Comtés d'Artois*, *de Bourgogne*, & autres nommés, comme de ſa dot, avec cinquante mille livres tournoiſes par ans, qui lui ſeroient aſſignées ſur les plus belles Villes de *Champagne*, *Berri*, & *Tourraine*. Les autres articles concernent les ſûretés néceſſaires pour l'exécution du Traité, & les interêts de quelques Particuliers, comme du *Prince d'Orange*, *des Héritiers du Connêtable de Saint Pol*, *des Seigneurs de Croy*, *de Toulongeon*, *de Joigny*, & d'autres.

Le deſſein du Roi n'étoit pas d'avoir le *Comté d'Artois*; mais les *Gantois* voulurent l'y ajouter, affin d'affoiblir ſi fort leur Prince, qu'il ne fut jamais en état de les dominer. Ce Traité fut conclu le vint-troiſiéme de *Décembre* à *Arras*, & *Louis* le ratifia au *Pleſſis-les-Tours* au commencement de *Janvier* 1483. *Maximilien* n'en étoit pas content, parce qu'il faiſoit perdre & à lui, & à ſon Fils de ſi belles Provinces. Il n'avoit pas été tout à fait libre, en le faiſant, aiant été en quelque façon obligé de ſuivre les mouvemens impétueux des *Gantois*, qui lui avoient déclaré hautement, qu'ils feroient ſeuls ce mariage, s'il ne vouloit pas y conſentir. Il trouvoit d'ailleurs les conditions trop dures, & la dot de *Marguerite* ſa Fille trop forte; enſorte qu'il ſe plaignoit, que le Roi *Louis XI.* avoit pouſſé trop loin ſon autorité, en faiſant démolir quelques places en *Bourgogne*.

Guillaume de la Mark, que les *Liégeois* appelloient le *Sanglier des Ardennes*, ſoit dans l'eſpérance de ſe rendre maître de la Ville de *Liége*, ſoit à cauſe de l'extrême averſion, qu'il portoit à *Louis de Bourbon*, qui en étoit l'Evêque, conſpira contre ce Prélat, & ne penſa plus, qu'à s'en défaire. On a dit, que *Louis XI.* lui avoit donné des ſoldats, & de l'argent pour exécuter

une

une ſi cruelle entrepriſe, parce que cet Evêque étoit dans les interêts de l'*Archiduc d'Autriche*. *La Mark* aſſembla donc ſes gens, qu'il fit habiller de rouge, portant ſur la manche gauche la figure d'une *Hure de Sanglier*, & les conduiſit juſqu'au Païs de *Liége*, où il avoit des intelligences avec quelques habitans de la Ville. Ceux ci perſuaderent à leur Evêque d'aller au devant de ſon ennemi, & de ne point attendre, qu'il vint aſſiéger la place, promettant de le ſuivre, & de le défendre au péril de leur vie. L'Evêque fut aſſés crédule pour ajouter foi à ces belles proteſtations. Il ſortit de la Ville, & vint au devant de *la Mark*; mais dès que les deux Armées furent en préſence, les Traîtres abandonnerent le Prélat en ſe rangeant du côté de ſon ennemi, qui n'eut pas de peine à s'en ſaiſir. Il le prit, & le maſſacra cruellement lui-même; enſuite il fit trainer ſon corps dans la Ville de *Liége*, & l'expoſa à la vûë du peuple devant la porte de l'Egliſe de *Saint Lambert*. Après ces cruautés il fit élire ſon Fils par violence en la place de celui, qu'il venoit de tuer; mais peu de tems après le *Pape* excommunia *Guillaume*, & Dieu permit, qu'il fut pris par le *Seigneur de Horn* Frère de celui, que le *Chapître de Liége* avoit élû canoniquement pour être Succeſſeur de *Louis de Bourbon*. *De Horn* prit le parti de ſon

Frère

Frére, & fit trancher la tête au meurtrier de *Louis* dans la Ville de *Maſtrich*, ſelon *Mezeray*, ou à *Utrecht* ſelon *Sponde*.

Quelques Auteurs ont avancé ſans fondement, que la maladie, dont *Louis XI.* fut attaqué, lui étoit arrivée en punition du ſecours, qu'il avoit donné à *la Mark* pour ôter la vie à l'*Evêque de Liége*; puiſqu'il y avoit alors près de deux ans, qu'il étoit malade, & qu'il étoit même déja dans un ſi mauvais état, lorſque les Députés de *Gand* vinrent lui apporter le Traité pour être ratifié, qu'à peine voulut-il ſouffrir, qu'ils le viſſent. On peut croire, qu'on lui a fait tort, mais *Louis XI.* n'étoit pas moins capable d'un trait ſi noir, témoin ſon *Grand-Prévôt Triſtan.* Ce Prince cherchoit tous les remédes imaginables à ſes maux. Il fit venir un grand nombre de joüeurs d'inſtrumens, & même des Bergers du *Bas-Poitou* pour joüer devant lui, & pour le réjoüir. Il fit faire par tout des prieres publiques, & des proceſſions. Il fit lui-même beaucoup de préſens aux Egliſes, & pluſieurs pélerinages, tantôt à *Saint Claude*, tantôt à *Nôtre Dame de Cléri*, où étoit ſa grande dévotion. Juſqu'alors il avoit toûjours été vêtu fort ſimplement; tout d'un coup il ſe fit habiller magnifiquement. Ses robbes étoient de ſatin cramoiſi, fourrées de martres zibelines.

On

On n'oſoit rien lui demander. Il falloit attendre, que la volonté lui vint de donner. Il affectoit beaucoup de ſévérité pour ſe faire du moins craindre, s'il n'étoit pas aimé. Son plaiſir étoit de faire & de défaire, affin qu'on ne crut pas, qu'il fut ſi proche de la mort. Il faiſoit acheter dans les pais étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chaſſe, des animaux rares, & d'autres choſes curieuſes, affin qu'on crut, qu'il joüiſſoit d'une ſanté parfaite. Cependant avec toute cette bizarrerie, il conſervoit une grande préſence d'eſprit pour les affaires. Elle parut dans la maniere, dont il conduiſit le Traité d'*Arras*, & on le voit encore mieux dans l'inſtruction, qu'il donna au *Dauphin* ſon Fils, qu'il tenoit enfermé à *Amboiſe*, craignant, que le *Duc de Bourbon*, & le *Comte de Beaujeu* ne lui donnaſſent des impreſſions fâcheuſes contre le Gouvernement. Il jugea à propos de l'inſtruire de vive voix, & ce fut peut-être affin, qu'il fit plus de réflexion ſur ce, qu'il avoit à lui dire, qu'il ſe fit porter à *Amboiſe* ſur la fin de *Septembre* de cette année. Le *P. Daniel* dit, qu'il fit venir le *Dauphin* au *Pleſſis*; mais cela n'eſt pas contraire à ce, que je dis, puiſque ce ne fut, que pour lui répéter les mêmes leçons, qu'il lui avoit données quelque tems auparavant à *Amboiſe*, & qu'il fit mettre dans

les

les Régiſtres du Parlement de *Bourgogne*, & de la *Chambre des Comptes*, comme un monument de ſon zéle, & de ſon affection pour ſes ſujets. *La premiere choſe, qu'il recommanda au* Dauphin, *fut de ne pas ſuivre ſon exemple en ce, qu'à ſon avenement à la Couronne, il avoit mépriſé les Princes du Sang, & ôté les charges à la principale Nobleſſe, à qui ſon Pére étoit redevable du recouvrement de la* Normandie, *& de la* Güienne *ſur les Anglois; d'où il étoit arrivé, que tant de perſonnes de qualité & de mérite ſe voïant diſgraciées, s'en étoient hautement vengées, en expoſant le Roïaume à ſa ruine entiere par la Ligue du Bien public. Il ajouta, qu'il avoit reconnu ſa faute, ſans qu'il lui eût été poſſible de la réparer durant tout ſon régne.* Il lui dit encore: *Que les Grands de ſon Roïaume l'avoient contraint à une Paix tout à-fait honteuſe pour lui; que déſlors il n'avoit rien oublié de ce, qui pouvoit contribuer à les gagner, ſans avoir jamais pû recouvrer leur amitié. Que l'averſion de la Nobleſſe lui avoit attiré celle du Peuple, parce la défiance, dans laquelle il avoit vêcu à l'égard des Grands, l'avoit réduit à demeurer toûjours armé pour ſe garantir de leurs inſultes. Qu'il lui avoit fallu impoſer à ſes Peuples de grands tributs, qu'il avoit augmenté les tailles juſqu'à quatre millions, cinq cens mille livres, quoique ſon Prédéceſſeur n'eut tiré de ſes ſujets au plus fort des guerres con-*

tre

tre les Anglois, que dix ſept cens mille livres. (on étoit bien ſcrupuleux dans ce tems là) *Que puiſque la* France *joüiſſoit à préſent de la Paix, il étoit aiſé de la ſoulager. Que la Nobleſſe du Roïaume aimoit naturellement ſes Rois, & qu'elle rentreroit bien-tôt dans ſon devoir, pourvû qu'elle fut bien traitée. Qu'il falloit ſur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point élever les roturiers au préjudice des Seigneurs. Il l'exhorta encore à ſe gouverner par le conſeil des Princes du Sang, & des autres perſonnes diſtinguées, à ne point changer les Officiers après ſa mort, à aimer la jeune Princeſſe* Marguerite d'Autriche, *comme devant être ſon Epouſe, à conſerver la Paix avec les Flamans, ſur tout durant les cinq ou ſix premieres années de ſon régne; à ſe gouverner par les conſeils d'*Anne de France *ſa Tante, & du* Duc de Beaujeu *ſon Epoux, à ménager ceux, qui l'avoient le plus fidélement ſervi, & lui nomme entre autres* Philippe de Commines; le Seigneur de Bouchage, Gui Pot Bailli de Vermandois, Olivier de Daim, & des Cordes, *à qu'il devoit laiſſer le commandement des Armées,* & Jean Doïac, *à qui il croïoit devoir la prolongation de ſa vie. Il lui recommanda de plus de ne pas trop ſe fier à la Reine ſa Mere* Charlotte de Savoïe, *parce qu'il l'avoit toûjours reconnuë plus affectionnée à la* Maiſon de Bourgogne, *qu'à celle de* France. *Enfin*

il lui fit une eſpece d'excuſe de ce, qu'il ne lui avoit point fait épouſer Marie de Bourgogne; *& la raiſon, qu'il en apporta, fut, que cette Princeſſe avoit treize ans & quelques mois plus, que lui.* Telles furent les inſtructions de *Louis XI.* au *Dauphin.* Ce qui prouve, qu'il n'y a point de Philoſophe à la mort; ces inſtructions du Roi à ſon Fils étant une preuve démonſtrative, qu'on penſe autrement dans ce terrible moment, qu'on n'a fait pendant la vie. Une des dévotions de ce Prince étoit d'avoir toûjours avec ſoi les reliques, qu'on lui envoïoit de toutes parts, pour ſa guériſon. Il les baiſoit, & y mettoit toute ſa confiance.

Louis XI. étant venu à *Lion*, & aïant ſouhaité de voir le *Duc de Savoie*; le *Comte de Breſſe* le conduiſit à *Grénoble*, où le *Maréchal de Bourgogne*, *le Marquis de Hochberg Seigneur de Rotelen*, *& Commines* lui allerent à la rencontre. Il fut reçu du Roi avec toutes les démonſtrations de joïe, & d'amitié, qu'il pouvoit ſouhaiter : il y arriva au commençement de *Mars* de cette année 1482. & ce fut là, où à la priere de Sa Majeſté, il donna le Gouvernement de la *Savoie* à l'*Evêque de Genéve* par Patentes du dix-ſeptiéme du même mois. Le même jour il donna auſſi le Gouvernement du *Piémont* au *Comte de Breſſe.* L'*Evêque de Genéve* partit dans l'inſtant, pour

aller

aller prendre poſſeſſion de ſa charge ; mais le *Comte de Breſſe* reſta auprès du Duc. Ce Prince, pour avoir fait des excès à la chaſſe, en des Tournois, & des courſes de bagues à *Lion*, y tomba malade, & mourut le vint-deuxiéme d'*Avril*. Ses entrailles furent inhumées dans l'Egliſe des *Céleſtins de Lion*, & ſon corps fut porté à *Haute-Combe*. Ses funérailles ſe firent à *Lion* avec beaucoup de ſolemnité ; les *Comtes de Breſſe, & de Dunois, & Pierre Doriole Chancelier de France* y aſſiſterent.

Philibert mourut à l'âge de dix-ſept ans, Prince de grande eſpérance, ſage au deſſus de ceux de ſon âge, devot, bon, & généreux. Il avoit eu pour Précepteur *François Beroäld* renommé pour ſa doctrine, & qui l'avoit élevé aux belles lettres. On lui donna le ſurnom de *Chaſſeur*, parceque la chaſſe étoit tout ſon divertiſſement. Il mourut ſans laiſſer aucun Enfans de *Blanche Marie Sforce* ſon Epouſe, Fille de *Galéas Marie Sforce Duc de Milan*, & de *Bonne de Savoie*.

Corio écrit, que pendant, que l'on faiſoit la cérémonie du mariage avec les Ambaſſadeurs de *Savoie*, une des clefs de la voute de la chambre, où l'on étoit aſſemblé, ſe détacha avec tant de violence, que ſi l'on ne ſe fût pas ôté promptement, il n'en ſeroit pas échapé un ſeul ; Préſage, que ce Mariage ne ſeroit pas de longue durée.

Après le décès du *Duc Philibert*, *Blanche Marie* ſa Veuve fut accordée en mariage à *Jean Mathieu* fils aîné de *Mathias Roi de Hongrie* par la négotiation de l'*Evêque de Varadin*; mais ce Prince étant mort peu de tems après, elle épouſa l'*Empereur Maximilien*.

Cette année la peſte jointe à la famine fit bien du ravage en *Suiſſe*. Il eſt vrai, que cette maladie n'étoit pas extrêmement meurtriére; mais ceux, qui en furent atteints, entroient dans une furie, dont ils ne guériſſoient, qu'après avoir jetté une quantité de vers par le nez, & par les oreilles. Ceux, qui n'avoient pas cet avantage, étoient aſſurés de mourir. *Berne*, *Fribourg*, *& Soleure* prirent conjointement les meſures convenables pour ſoulager, autant qu'il étoit poſſible, le pauvre peuple dans ce tems critique & dangereux.

Au milieu de ces calamités il ſurvint différentes conteſtations entre gens, qui auroient dû ſe lâſſer de les voir continuellement renaitre parmi eux. *Benoit de Montferrat Evêque de Lauſanne* ſe broüilla avec la Ville en impoſant aux Sujets de nouvelles tailles, & en empriſonnant quelque Citoïens; c'eſt ce qu'on regarda, comme des nouveautés inſoutenables. Il y eut même un membre du *Chapitre*, qui s'oublia juſqu'à tuer un *Lauſannois*. Les Bourgeois aigris & irrités de cette violence, leverent l'éten-

l'étendart de la rébellion, pillerent quelques maiſons des Chanoines, & ſouffrirent avec plaiſir, & ſans dire mot l'invaſion, que quelques Troupes de *Savoie* firent dans le terriroire Epiſcopal, en déſolant & pillant la Ville de *Lutri*. Le Prélat pris le parti de recourir aux *Fribourgeois*, & aux *Bernois*, à qui il demanda du ſecours contre ſes Sujets rébelles, tandis que ceux-ci implorerent l'aſſiſtance de l'*Empereur*, & du *Duc de Savoie*.

Les Républiques prirent l'affaire en main, en conſeillant au *Duc de Savoie*, & à la Bourgeoiſie de *Lauſanne* de contenter l'*Evêque*, de lui païer les frais, que cette révolution lui avoit cauſés, de punir les coupables, & de rétablir le bon ordre parmi la Bourgeoiſie. Comme d'un autre côté le Prélat avoit fait empriſonner quelques Citoïens, elles envoierent une Députation à *Lauſanne* pour tâcher de mettre fin à la mauvaiſe conduite des deux parties. Mais tous ces ſoins furent inutiles, parce que la Bourgeoiſie aiant réclamé la protection de l'*Empereur*, & du *Duc*, les deux Villes ne purent pas agir, comme elles l'auroient ſouhaité. Leurs Députés ſe contenterent donc de faire arborer les armes de *Berne*, & de *Fribourg* ſur les maiſons & châteaux de l'*Evêque*, pour marquer, que *Benoit de Montferrat* étoit ſous la protection de ces deux Républiques. En effet elles lui envoierent des Troupes, ſous les or-

dres de *Guillaume Alwand de Berne*, pour lui ſervir de garniſon dans l'Evêché, & pour garder ſa perſonne contre les inſultes des *Lauſannois*. *Alwand* eut ordre de ne commettre aucune hoſtilité, à moins qu'on ne l'attaquât, & de tâcher de contenir les uns, & les autres dans le devoir autant, qu'il lui ſeroit poſſible.

Brandolphe de Stein, ſage Gentil-homme de *Berne*, fut envoié enſuite à *Lauſanne*, pour calmer les eſprits, ou par la douceur, ou par les voies juridiques. *De Stein* conduiſit cette affaire avec tant de prudence, & de dextérité, que l'*Evêque*, & les *Lauſannois* s'accommoderent le troiſiéme de *Novembre* à *Fribourg*, où leurs Députés étoient venus. Le *Duc de Savoie* ratifia ce Traité dans le mois de *Janvier* 1483. à la priere de l'Etat de *Berne*.

Le célébre Ecrivain de *Genéve*, qui par la pureté de ſon ſtile & ſa diction élégante, s'eſt mis à l'abri de la critique des deux vers du fameux *Rouſſeau*, qu'il nous cite dans ſon Eſſaï ſur l'*Hiſtoire des Suiſſes*, addreſſé à *Mr. Remond de Sainte Albine* en *Decemb.* 1749. *II. Volume* donne une déſcription du *Païs de Vaud* bien riante. Cet admirable génie, qui veut peut-être faire l'ornement du *Mercure de France*, quoiqu'il ne ſoit né ni François ni Allemand, repréſente ce Païs dans une perſpective, dont

on

on n'a le paralelle, que dans l'*Hiſtoire de Mr. de Scudéri.* L'idée des *Cyclades*, Isles de la *Mer Egée*, qui ſortent du *Lac Léman*, nous conduit agréablement dans ces lieux enchantés du *Grand-Cyrus*, où *Scudéri* fait trouver ſes Héros pour s'entretenir de leur amoureux Martire. Ce Style nouveau pour l'*Hiſtoire*, quoique élégant, n'ajoûte rien au mérite des Habitans, ni à la beauté du Païs, car en effet il eſt le plus beau de la *Suiſſe*, & n'a pas beſoin de broderie pour en convaincre les voïageurs.

La Ville de *Bâle* ſe reſſentit auſſi des troubles, qui agitoient l'*Helvétie*. Les *Bâlois* par ordre du *Pape* voulurent réformer l'Abbaïe de *Klingenthal*, où les Religieuſes vivoient aſſés peu exemplairement. Les Parens des Religieuſes, qui étoient des Gens de qualité, prirent leur parti contre les *Bâlois*, & ſoutinrent leurs Sœurs, & leurs Parentes contre la juſte correction, qu'on vouloit leur faire, pour rétablir dans ce Couvent l'Ordre, la Régle, & la ſubordination. Mais ce, qui cauſa le plus de mal dans *Bâle*, fut, qu'on y ſouffrit l'*Archevêque de Crain*, qui prêchoit ouvertement contre le Saint Siége, & qui flattoit les *Bâlois* d'un nouveau Concile dans leur Ville.

Le *Pape* outré de l'azile, que ce Prélat avoit trouvé à *Bâle*, & de ce, qu'on

y permettoit, qu'il déclamât publiquement contre Sa Sainteté, mit cette Ville au Ban de l'Egliſe par une excommunication, lâchée contr'elle au Vatican. *Gaſpar de Rhein* leur Evêque profita de cet interdit. Il révoqua à l'égard des *Bâlois* les priviléges, & les franchiſes, que ſes Prédéceſſeurs leur avoient accordées; il fit même monter la joüiſſance des biens, & des juriſdictions, qu'ils avoient euës à la ſomme de cent mille florins d'Empire, que ce Prélat prétendit, qu'on lui rembourſât. Cependant le tout ſe calma par la ſoumiſſion au Saint Siége, & par la priſon de l'Archevêque, qui y fut gardé à *Bâle* juſqu'à ſa mort, quoique l'Empereur *Frédéric* ne parût d'abord pas fort contraire aux idées du Prélat.

Les Villes de *Zurich* & de *Strasbourg*, deux intimes amies, tomberent auſſi cette année 1482. dans une mésintelligence, qui immanquablement auroit excité une nouvelle guerre bien dangereuſe, & bien cruelle, ſi l'on n'avoit pas eu ſoin de la prévenir. *Richard de Hochenbourg*, Gentil homme Alſatien, d'une Famille très-diſtinguée, épouſa la Fille de *Conrad Boken* Chevalier, & Bourgeois de *Strasbourg* ſous la condition, que les biens immenſes de ſon Pére ſeroient dévolus comme par ſucceſſion à *Richard de Hochenbourg* ſon mari. C'étoit là le Traité de mariage bien différent de ceux, qu'on fait

fait aujourd'hui, par lesquels les hommes se dépoüillent du plus beau & du plus clair de leur bien en faveur de leurs femmes sous le nom *de Préciput*, *de Doüaire*, *de Deüil*, & de mille autres choses, qu'on ignoroit dans l'antiquité ; mais qui aujourd'hui placent les héritiers du défunt vis-à-vis de rien, quand il n'y a point d'enfans, ou qui les engagent dans des procès, qui ne finissent jamais. Par la Loi de *Fribourg en Suisse* le mari a l'usufruit du bien de sa femme, s'il y a des enfans ; s'il n'y en a point, il n'en peut être usufructier, que par un acte testamentaire, ou autre déclaration légale, que la femme fait en faveur d'un mari, qui a eu pour elle les égards & la déférence convenable dans l'Etat du mariage ; mais la femme n'est jamais joüissante du bien de son mari, que par un acte, qui l'établit usufructiere, quand de son côté aussi elle le mérite par ses attentions, & son obéissance. Cet usage maintient entre le mari & la femme un certain ordre, qui les engage à avoir des égards mutuels. C'est aussi un frain pour les enfans, qui les retient dans le respect, & la soumission. Ceux-ci partagent les biens maternels par égales portions. Les fils sont avantagés du tiers sur les Paternels. Cette prudente prérogative n'a rien d'injuste, & ne réduit pas les cadets, & les filles dans la triste nécessité de

choisir un *Couvent*, & un *mousquet*, comme en *France*, & en *Allemagne*; mais elle laisse à tous les enfans du Père & de la Mere de quoi vivre de leur patrimoine sans le secours des païs étrangers, des Maisons Religieuses, & de la guerre. Cet arrangement n'attire point de malédiction à l'aîné, parce que ses frères & ses sœurs ne manquent pas de bien. D'ailleurs l'intention du sage Législateur en accordant un certain avantage aux mâles a été de maintenir avec honneur le nom des familles.

Richard de Hochenbourg, dont nous venons de parler, étant accusé du vice de *Sodomie*, sa femme ne voulut plus habiter avec lui. Elle retourna chez son Pere, qui approuva sa conduite, tandis que de son côté le Magistrat de *Strasbourg* l'approuva aussi. Par là *Richard* se vit tout à la fois privé & de son épouse, & de l'espérance d'une riche succession. Il n'osa porter ses plaintes ni à l'*Evêque*, ni au *Comte Palatin du Rhin*, auprès des quels il étoit en très mauvaise odeur. Il s'addressa néanmoins au Souverain Pontife *Sixte IV.*, & à l'Empereur *Frédéric*. Il pria le premier de lui accorder un monitoire, le second d'ordonner, qu'on lui rendît justice, & qu'on ne lui reprochât pas un crime, dont il vouloit se purger. Il obtint l'un & l'autre. Mais personne ne voulut se charger de la défense d'un homme si absolument décrié.

Dans cette triſte ſituation *Hochenbourg* prit le parti de quitter l'*Alſace*, & de venir implorer la protection des *Suiſſes*, qu'il ſçavoit être les défenſeurs des affligés, & des perſécutés injuſtement. Comme il avoit un procès à *Berne* contre *George Freiburger*, il y vint ſous ce prétexte, & demanda à la République d'être admis avec tous ſes biens au nombre de ſes Citoiens. Les *Bernois* n'aiant pas acquieſcé à ſa demande, il alla à *Zurich*, où elle lui fut accordée. Quelques tems après *Conrad Boken* ſon Beau-Pere étant mort, il ſollicita ſa femme de le venir rejoindre avec l'heritage de ſon Pere. Comme elle le refuſa, & que les *Strasbourgeois* ne furent pas d'avis non plus, qu'elle ſuivit un mari ſi abominable, *Richard* s'en plaignit aux *Zuriquois*, qui écrivirent en ſa faveur à *Strasbourg*. Mais cette lettre, quoique très ſérieuſe, fut ſans effet. Ce qui engagea l'Etat de *Zurich* à envoier à *Strasbourg* ſon Bourguemaitre *Henri de Göldli Chevalier*, & *Jean Dachſelhoffer du Conſeil*. Ces Députés propoſerent de faire décider cette conteſtation par le Droit en préſence des Evêques & des Villes de *Bâle*, & de *Conſtance*. Les *Strasbourgeois*, à qui la vie déteſtable de *Richard de Hochenbourg* étoit parfaitement connuë, refuſerent de donner les mains à cette propoſition, enſorte que *de Göldli*, & *Dachſelhoffer* revinrent à *Zurich*, ſans avoir rien conclu.

Les

Les *Zuriquois* ſe croiant déshonnorés par ce refus, firent entrer leurs Troupes dans la Ville, & conclurent la guerre contre *Strasbourg* en plein Sénat la Banniere déploïée hors de la fenêtre de leur Maiſon de Ville. Ils ſommerent auſſi les Confédérés de leur donner le ſecours ordinaire, & firent arrêter quelques Gentils-hommes, & quelques Marchands, qui alloient en pélérinage à *Einſidlen*.

Les *Strasbourgeois* de leur côté informerent le *Corps Helvetique* de la réalité du fait, & ne trouverent pas mauvais, que cette vilaine affaire fût examinée par les *Villes Impériales*, ou par les *Ligues Suiſſes*, au choix des *Confédérés*. On s'aſſembla ſans délai à *Lucerne*, & on eut tout le tems d'avertir les *Zuriquois* de ne point ſe mettre en campagne, avant qu'on eût déliberé, comment on pourroit éviter une rupture avec *Strasbourg*, Ville anciennement alliée & amie des *Suiſſes*. La Diette envoia des Députés aux *Zuriquois* avec ordre de leur repréſenter : *Qu'il n'étoit pas glorieux pour eux, de prendre tellement à cœur les interêts d'un homme auſſi décrié que l'étoit Hochenbourg, ni d'armer pour un Sujet, qui certainement n'en valoit pas la peine. Qu'il y auroit plus d'équité & de gloire pour eux de ſe rappeller les fidéles ſervices, que le Corps Helvétique avoit reçus des Strasbourgeois pendant les guerres de Bourgogne, & ceux qu'ils avoient rendus contre Pierre de Haguebach, lorſque les*

armes

armes à la main ils avoient procuré la liberté à tant de Marchands Suiſſes, que ce tiran avoit fait prendre ſur le Rhin; qu'au reſte cette Ville étoit actuellement compriſe dans l'Union Confédérale. Les *Zuriquois* ſentant la force de ces raiſons conſentirent à un accommodement amiable, & licentierent par préliminaires les Troupes, qu'ils avoient aſſemblés.

Pour terminer ce differend les *Suiſſes* s'aſſemblerent pluſieurs fois à *Einſidlen*, *à Baden*, *& à Zurich*, où enfin Dieu permit, qu'on vînt à bout de réconcilier les parties. *Hochenbourg* fut admis à plaider ſa demande, & les *Strasbourgeois* condamnés à païer huit mille gouldes aux *Zuriquois*. Le *Comte Oſwald de Thierſtein* au nom de la *Maiſon d'Autriche* ſcéla le Traité le ſecond *Septembre*, & au nom des *Suiſſes* ce fut *Pierre de Wabren*, *& Gaſpar de Hertenſtein.*

Après bien des perquiſitions, & les recherches les plus exactes l'Etat de *Zurich* connut enfin, que les plaintes de la femme de *Hochenbourg* n'étoient pas s'en fondement. On arrêta *Richard*, & ſon Valet de chambre, qui avoüa ſon crime, & le ſoutint en préſence de ſon maitre. Celui-ci ne laiſſa pas de le nier conſtamment. mais aïant été convaincu, il fut condamné à être brulé. En allant au lieu du ſupplice, il apperçut le *Bourguemaitre Waldman*, à qui il reprocha la ſentence, qu'on avoit prononcé contre lui,

& le

& le cita à paroitre dans la *Vallée de Josaphat* trois jours après sa mort. *Waldman* le contenta de lui répondre, que sa tentence étoit juste, & qu'il méritoit la mort, à la quelle il étoit condamné; qu'aureste il remettoit le soin de sa vie entre les mains du Seigneur, qui en étoit le maitre; & qu'ainsi il n'apprehendoit pas la vaine citation.

On lui ôta le collier de l'ordre, & en présence des Députés de *Strasbourg* on le jetta sur le bûcher, où il périt miserablement, sans avoir donné le moindre signe de répentir, pendant que son complice mourut dans de grands sentimens de pénitence. Ainsi finit cette affaire, dont on n'avoit point encore eu d'exemple en *Suisse*. Cette Paix avec les *Strasbourgeois* ne tranquillisa pas entierement la *Suisse*. Les *Lucernois* n'etoient pas clairs avec la Ville d'*Augspourg* au sujet d'*Olden-Buren*. Les *Underwaldnois* étoient en contestation avec celle de *Lindau* à cause de *Jaques Motelin*, & ceux de *Zug* vouloient avoir satisfaction des paroles mépriſantes, que le *Baron Martin de Stauffen* avoit lâché contre leur Etat.

L'Empereur *Frederic* auroit mis le comble au désordre, si la République de *Berne* n'avoit eu la prudence de supprimer pour quelque tems une lettre remplie de menaces & de mépris, que ce Monarque avoit écrite au *Corps Helvétique*, pour l'exhorter à ne point

point donner de Troupes au *Roi de Hongrie*. Si cette lettre avoit été lûe plûtôt, il eſt certain, que les *Suiſſes* ſe ſeroient mis en mouvement, & auroient fort embarraſſé l'Empereur; en faiſant une diverſion dans la *Haute-Autriche* en faveur du *Roi Mathias*. Cette ſage conduite des *Bernois*, dans l'occaſion, dont je parle, fut cauſe, qu'on évita une guerre, qui auroit enveloppé une partie de l'*Allemagne*.

Malgré la derniere Alliance, les *Suiſſes* n'étoient pas encore entiérement d'accord entr'eux. On devoit en jurer l'obſervation le Dimanche après la *Saint Ulric*, ſuivant le convenu fait à *Stantz*. Néanmoins les cinq Cantons Démocratiques *Uri*, *Schweiz*, *Underwalden*, *Zug*, & *Glaris* firent naître des obſtacles, qui empêcherent cette ſolemnité, & obligerent les cinq Villes Ariſtocratiques *Zurich*, *Berne*, *Lucerne*, *Fribourg*, & *Soleure* de convoquer entr'elles une Diétte à *Zoffingen*; où l'on convint, pour le Bien public, & pour conſerver une bonne & conſtante union, de donner aux eſpeces d'or & d'argent avec les monnoies le même cours dans toute la *Suiſſe*; affin de faciliter le commerce, & par là même donner aux danrées le même tau. En ſecond lieu on voulut convenir de ne recevoir aucun Bourgeois étranger, & de ne donner à perſonne le droit de Naturalité, à

te, à moins, que ceux, qui demanderoient l'un ou l'autre n'eussent fait une entiere & perpétuelle renonciation à toutes les prétentions, qu'ils avoient dans le païs, qu'ils abandonnoient, pour venir habiter en *Suisse*. Cette sage précaution étoit regardée comme le seul moien de n'avoir plus rien à contester avec les Souverains de la Domination, d'où ils sortiroient; mais les *Bernois*, & les *Zuriquois* ne voulurent pas démordre de leur ancien usage, & de la liberté, que chaque Etat s'étoit réservée d'agréger au nombre de ses Bourgeois, & des Naturels du pais ceux, qu'il jugeroit à propos. Ainsi cet article ne passa pas, comme les autres Cantons l'auroient souhaité pour le repos & la tranquillité du *Corps Helvétique*.

1483 L'Année 1483. le *Pape* voulant profiter de la tranquillité parfaite, qui régnoit en *Italie*, & de l'union, qui étoit entre les Princes, fit construire l'Eglise *de la Paix* au milieu de *Rome*, pour s'acquiter d'un vœu, qu'il avoit fait, & y fit placer une Image miraculeuse de la *Sainte Vierge*, dont on rapporte beaucoup de choses extraordinaires. Mais son zéle parut encore davantage envers cette Sainte Mere de Dieu par la Bulle, qu'il fit en faveur de Son *immaculée Conception*, pour appaiser les disputes survenuës entre les Religieux de *Saint Dominique*, &

ceux

ceux de *Saint François*. Cette Bulle eſt datée de *Rome* le quatorziéme de *Septembre* 1483. Sa Sainteté s'y plaint des excès, dans leſquels donnoient quelques Prédicateurs, & auxquels il veut rémédier, pour éviter le danger, qu'il y auroit à les laiſſer impunis, & pour leur ôter l'occaſion de répandre à l'avenir leurs erreurs dans le public. Enſuite il paſſe au ſujet de ſa Bulle : *La ſainte Egliſe Romaine*, dit-il, *aïant établi la Fête de la Conception de l'Immaculée & toûjours Vierge* Marie, *de même, qu'un Office propre pour cette Fête, Nous apprenons toutefois, que quelques Prédicateurs de différens Ordres ne ceſſent de prêcher tous les jours au peuple, que tous ceux, qui croïent, que cette Glorieuſe Vierge a été conçuë ſans la tâche du peché originel, péchent mortellement, ou ſont héretiques ; que ceux, qui en diſent l'Office, ou entendent les Sermons des Prédicateurs enſeignans le contraire, péchent auſſi griévement. Nous pour arrêter leurs entrepriſes téméraires, & ſcandaleuſes, & pour obvier aux maux, qui à cette occaſion pourroient naître dans l'Egliſe, de Nôtre propre mouvement, & de Nôtre ſcience certaine, Nous condamnons les propoſitions de ces Prédicateurs, qui oſent aſſûrer, que ceux, qui tiennent la Conception de la Mere de Dieu Immaculée, péchent mortellement, que ceux, qui en célébrent l'Office, & en écoutent les Sermons, ne ſont pas exempts de peché. Nous déclarons*

ces propoſitions fauſſes, erronées, & entiérement contraires à la verité. Nous réprouvons les livres faits contre cette doctrine, & leurs Auteurs de quelque condition, qu'ils ſoïent, & Nous prononçons contr'eux la peine d'Excommunication, dont ils ne pourront être abſous par d'autres, que par le Souverain Pontife, ſi ce n'eſt à l'article de la mort. Et affin, qu'on n'en prétende cauſe d'ignorance, Nous ordonnons aux Ordinaires des Lieux de faire publier cette Bulle dans les Paroiſſes de leurs Diocéſes, à la grande Meſſe, & au Sermon. Si quelqu'un préſume d'agir, de prêcher, ou d'écrire contre ce Decret, Nous déclarons, qu'il encourrera l'Indignation de Dieu, & des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul.

Dès ce tems là on ſe tut ſur l'*Immaculée Conception* de la Sainte Vierge, parceque perſonne n'en doute, & qu'elle eſt conſtatée par elle même, eu égard au titre de Mere de DIEU.

Marguerite d'Autriche Fille de *Maximilien* devoit être rémiſe entre les mains de *Louis XI.* pour être l'Epouſe du *Dauphin*, dès la fin de l'année précédente; mais comme il y avoit encore quelques difficultés à terminer, les *Gantois* ne l'amenerent en *France*, qu'au mois d'*Avril* 1483. & les nôces furent magnifiquement célébrées à *Amboiſe* ſur la fin de *Juillet*. Le *Roi d'Angleterre*, qui s'étoit tellement flatté de voir ſa Fille *Dauphine de France*, qu'il la faiſoit déja

appel-

appeller ainſi, ſe voïant joüé par les *François*, & raillé par ſes ſujets, en eut tant de confuſion & de douleur, qu'il en tomba malade, & mourut le quatriéme d'*Avril* délivrant la *France* par ſa mort de bien des maux, qu'il auroit pû lui faire dans la ſuite.

Louis XI. ne ſe trouvoit pas dans une ſituation beaucoup meilleure. Il n'étoit pas mort ; mais il ne s'en falloit guéres. On lit avec plaiſir dans les Hiſtoriens tout ce, que la crainte de la mort, & celle de perdre ſon autorité, faiſoient faire à *Louis XI.* durant les derniers mois de ſon régne. Les danſes de jeunes filles autour de ſon logis ; les bandes de joüeurs de flute, qu'on ramaſſoit de toutes parts, pour le divertir ; les proceſſions, qu'on ordonnoit par tout le Roïaume, pour ſa ſanté ; les prieres publiques à Dieu, pour empêcher le vent de *Bize*, qui l'incommodoit fort, un grand amas de Reliques, qu'il ſe faiſoit apporter de tous côtés ; les bains du ſang des enfans, dont il ſe ſervoit pour adoucir ſes humeurs âcres & cuiſantes ; tout cela fut mis en œuvre, ſans qu'il put prolonger ſa vie.

Le Pape *Sixte IV.* lui avoit envoïé de *Rome* pluſieurs Reliques. Le *Sultan Bajazet II.* lui offrit par une Ambaſſade ſolemnelle, qui vint juſqu'à *Marſeille*, non ſeulement de rendre au Roi toutes celles, qui s'étoient trouvées à *Conſtantinople*, lorſque

cette Ville avoit été prise, mais encore de païer tous les ans à la *France* une somme très-considérable d'argent, pourvû, qu'il tirât le Prince *Zizim* son Frère d'entre les mains des *Chevaliers des Rhôdes*, & qu'il s'assurât de sa personne. Mais *Louis XI.* bien loin de consentir à voir les Ambassadeurs, les renvoia de *Marseille*, & leur manda, qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec l'Ennemi capital des Chrêtiens; ce qui a bien changé depuis ce tems là.

Commines dit, que la Sainte Ampoule, qui n'avoit jamais été transportée ailleurs, lui fut apportée de *Reims*, jusques dans sa chambre au *Plessis-lès-Tours*. Il avoit fait enfermer ce *Château de Plessis* d'un grillage de gros barraux de fer, & planter aux murailles, & à la porte des broches de fer à plusieurs pointes, avec ordre à quarante Arbalêtriers de garder les fossés pendant la nuit. Quatre cens archers se promenoient pendant le jour autour du Château, & n'en permettoient l'entrée, qu'à très-peu de personnes. Le Roi ne s'entretenoit, qu'avec ceux de ses domestiques, qu'il estimoit le moins, & leur avoit défendu de lui parler d'autres affaires, que de celles, qui regardoient son autorité, & la conservation du Roiaume. Il leur donnoit avec profusion, & sur tout à son medecin, nommé *Jacques Coctier*, qui tiroit de ce Prince tous

les

les mois plus de dix mille écus. Ce medecin avoit pris un tel aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il le traitoit, dit *Mezeray*, comme s'il eût été un valet, & qu'il lui faiſoit faire tout ce, qu'il vouloit. *Je ſçai bien*, lui diſoit-il, *quelques fois, qu'un bon matin, vous me renvoïerés, comme vous l'avez fait à l'égard de quelques autres; mais je vous déclare, que vous ne ſerez pas en vie huit jours après.* Il prononçoit tout cela en jurant, effraiant tellement le Roi, qu'il n'oſoit rien lui refuſer, & ſouffroit patiemment toutes ſes brutalités, & ſes inſolences, quelque délicat, qu'il fut ſur l'article du reſpect, qui lui étoit dû.

Le Roi, qui avoit grande confiance aux prieres des gens de bien, & qui croïoit par là prolonger ſes jours, avoit entendu parler d'un ſaint Hermite en *Calabre*, appellé *François de Paule* Fondateur de l'Ordre des Religieux *Minimes*. Le bruit de Sa Sainteté, & de ſes miracles s'étant répandu au delà de l'*Italie*, vint juſqu'à la Cour de *France*; & *Louis XI.* prit la réſolution de le faire venir. Il lui fit écrire d'abord pour l'y inviter, en lui promettant tous les avantages, qu'il pouvoit ſouhaiter pour l'établiſſement de ſon Ordre, & pour lui même. Mais aiant appris, que le Saint n'avoit point été touché de ſes promeſſes, il en fit parler au *Roi de Naples* par ſon Ambaſſadeur. Ce Prince, qui ſe ſoucioit

peu de retenir le Saint dans ſes Etats, fit ce, qu'il put pour l'engager à donner cette ſatisfaction au *Roi de France*. Mais *François de Paule* dit nettement, *qu'il ne tenteroit point Dieu, & qu'il ne pouvoit entreprendre un voïage de quatre cens lieuës pour ſatisfaire des gens, qui ne demandoient un miracle, que par des voïes baſſes, & trop humaines.* *Louïs*, que le mal rendoit impatient, n'aiant pas réüſſi de ce côté là, s'adreſſa au Pape *Sixte IV.* qui envoia deux Brefs, fort près l'un de l'autre au ſaint Hermite, pour l'obliger d'aller inceſſamment trouver le Roi.

François ſans déliberer d'avantage, ſe mit en chemin avec le Maitre d'hôtel de *Louïs XI.*, qui l'étoit venu chercher. Il paſſa par *Nâples*, & par *Rome*, & alla s'embarquer à *Oſtie* pour prendre la route de *France*, où il arriva enfin. Dès que le Roi eut appris ſon arrivée, il en eut tant de joïe, qu'il fit préſent à celui, qui lui en porta la nouvelle, d'une bourſe de dix mille écus; & quand *François de Paule* fut proche de la *Tourraine*, *Louïs* manda au *Dauphin* ſon fils de l'aller recevoir à *Amboiſe*; ce qu'il fit avec toutes ſortes de témoignages d'eſtime & de reſpect. Le Saint arriva au Château du *Pleſſis* le vint quatriéme d'*Avril* 1483. & le Roi étant allé au devant de lui, accompagné de ſa Cour, le reçut avec autant d'honneur, & de ſoumiſſion, dit *Commes*,

nes, que ſi c'eût été le *Pape*. Il ſe jetta à genoux devant lui, le conjurant de faire enſorte, que Dieu voulût lui prolonger la vie. Le Saint lui fit entendre, que la vie des Rois avoit ſes bornes comme celles des autres hommes, & qu'au lieu de prétendre, que Dieu voulut changer ſur cela ce, qu'il a une fois arrêté, & qui eſt immüable, il n'y avoit pas d'autre parti à prendre, que celui de la ſoumiſſion à ſes Ordres. Le Roi le fit loger dans la baſſe-cour du Château dans un petit appartement proche la Chapelle de *Saint Mathieu*, & il lui donna un interprête, nomme *Ambroiſe Rembaul*; il chargea en même tems deux de ſes Officiers du ſoin de ſa ſubſiſtance, & de celle des Religieux, qui l'avoient accompagné dans ſon voiage.

Le ſaint Hermite alla ſouvent entretenir le Roi des affaires de ſon ſalut; & comme l'aſſûre *Commines*, qui y étoit preſque toûjours préſent, il parloit à ce Prince avec tant de ſageſſe, & d'élévation, qu'on étoit perſuadé, qu'il étoit inſpiré de Dieu, & que c'étoit le Saint Eſprit, qui parloit par ſa bouche; car de lui même il n'étoit pas capable de penſer, & de parler comme il faiſoit, n'aïant aucune teinture des lettres. Auſſi la vénération, que le Roi, les Princes, & les Seigneurs de la Cour les plus ſenſés avoient pour lui, n'empêcha

pas, que plusieurs Courtisans ne se mocquassent de sa simplicité, en l'appellant *le bon homme* par dérision. Ils le tournoient même en ridicule sur ses habits, sur ses cheveux, qu'il n'avoit jamais coupés, & sur tout son exterieur négligé. Le Medécin du Roi *Jacques Coctier* fut du nombre de ces derniers, par je ne sçais, quelle basse jalousie, qui le porta à faire souvent tenter par le Roi le désintéressement du Saint, & son amour pour la pauvreté, quoiqu'il s'unît à lui pour disposer enfin le Roi à la mort, qu'il craignoit tant.

Ainsi *Louis XI* se sentant affoiblir de jour en jour, fit venir d'*Amboise* le *Dauphin*, & lui répéta les instructions, qu'il lui avoit déja données. Comme il eut une troisiéme rechûte le vint-sixiéme d'*Août* avec les mêmes symptômes, l'on crut être obligé de lui représenter, qu'il n'avoit plus rien à prétendre dans ce monde, & qu'il falloit se préparer pour l'autre. La commission étoit délicate. Ce Prince avoit dit plus d'une fois en pleine santé, que quand on verroit approcher sa fin, l'on devoit éviter avec soin de lui parler de la mort, & l'avertir simplement de mettre sa conscience en bon état, parce qu'il ne se sentoit pas assés ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt, sans perdre connoissance, & sans ressentir dans toutes les parties

parties de ſon corps des convulſions, qu'emporteroient à l'inſtant.

Olivier le Daim, & quelques autres Domeſtiques l'avoient entendu parler ainſi, & ſçavoient d'ailleurs, que jamais perſonne n'avoit tant appréhendé la mort, ni cherché tant de préſervatifs pour s'en garantir. Cependant ils voulurent bien être les porteurs d'une ſi triſte nouvelle, & ils s'en acquitterent même ſans garder aucunes meſures. *Sire!* lui dirent-ils, *il faut, que nous nous acquittions de nôtre devoir; n'aïés plus d'eſpérance en ce ſaint Homme, c'en eſt fait de vous abſolument; ainſi penſés à vôtre conſcience, car il n'y a plus de reméde.* Chacun des aſſiſtans lui dit auſſi quelque mot; & le Roi leur répondit: *J'ai l'eſpérance, que Dieu m'aidera, car par avanture je ne ſuis pas ſi malade, que vous penſés.* Ceux, qui l'avertirent de penſer à la mort, furent aſſés heureux pour être écoutés.

Il recommanda le *Dauphin* ſon fils au *Seigneur de Beaujeu* ſon Gendre. Il envoia le Chancelier porter les Sçeaux au *Dauphin*, qu'il nomma Roi. exhortant chacun à lui être fidéle, & à le bien ſervir. Il lui recommanda en particulier de donner le Commandement de ſes Troupes à *des Cordes*, à qui il falloit défendre d'exécuter l'entrepriſe, qu'il avoit formée ſur *Calais*, affin de renvoier inceſſamment les *Anglois* au delà de la mer,

parce que le *Dauphin* étoit trop jeune pour ſe debarraſſer habilement d'une ſemblable affaire; ſoit qu'elle réüſſit, ou qu'elle ne réuſſit pas; qu'il falloit au moins pendant cinq ou ſix ans conſerver la Paix avec tout le monde. Il donna tous ſes ordres avec une ſi grande préſence d'eſprit, qu'il parut, dit *Commines*, n'avoir jamais eu tant de bon ſens.

Il vécut encore quelques jours ſans ſe plaindre dans ſa maladie. Il reçut tous les Sacremens, qu'on donne aux malades, avec beaucoup de dévotion, parlant toûjours de Dieu, & récitant quelques prieres à la Sainte Vierge, affin de lui obtenir la grace de mourir un Sammedi. C'eſt auſſi ce, qui arriva, puiſqu'il mourut le Sammedi trentiéme du mois d'*Août* à huit heures du ſoir, dans la ſoixante-uniéme année de ſon âge, & la vint-troiſiéme de ſon Régne. Il ordonna, que ſon corps fût porté à *Nôtre Dame de Cléri* près d'*Orleans*, où il avoit une très particuliere dévotion; il avoit tellement à cœur, qu'on l'inhumât dans cette Egliſe, qu'il obtint du Pape *Sixte IV.* une bulle d'excommunication contre ceux, qui feroient tranſporter ſon corps ailleurs.

Jean de Serres en parlant de *Louis XI.* s'exprime ainſi: *C'étoit un Prince accord, prudent, & ſage en adverſité; courageux & très réſolu aux grands affaires, laborieux, vigilant, induſtrieux, humble en paroles, modeſte en habits, de ſens*

de ſens parfaittement bon ; & de jugement bien net, ne hazardant jamais, ce qu'il pouvoit exécuter par ruſe, diſſimulation, argent, ou autre induſtrie. Il avoit de la dévotion, mais il la laiſſoit aiſément dégénerer en ſuperſtition, & bigotterie. Liberal au poſſible envers les Egliſes, envers ſes penſionnaires etrangers, & tous autres, qu'il connoiſſoit utiles, & néceſſaires à ſes deſſeins. Vertus Roïales, s'il les eût exercées autrement, que par l'oppreſſion de ſes peuples, qui en étoient le Sacrifice. Mais ſes heroïques, & généreuſes vertus étoient contrepointées par des vices, qui ſe ſont faits plus paroitre en ſon adverſité, qu'en ſa proſperité. Médiſant, vindicatif, cruel, trompeur, diſſimulé, méfiant, inconſtant. Ennemi des Grands, qu'il tâchoit néanmoins de radoucir, lorſqu'il leur avoit fait du tort dans ſes momens de colere, & de vivacité. Irréconciliable avec ceux, qui l'avoient offenſé, nommément avec ceux, qu'il ſoupçonnoit d'avoir été du ſentiment de transferer à ſon Frère la Couronne, que le droit d'aineſſe, & la loi du Roïaume lui devoient mettre ſur la tête. Le ſouvenir de cet outrage, les révoltes, & les broüilleries de ſes ſujets, les traverſes de ſes voiſins, jointes à ſon naturel turbulent, le rendirent inquiet pendant ſon régne, pendant ſa vie, & à ſa mort. Ce Prince ſe diſtingua par ſa generoſité, & contre l'ordinaire des Grands, l'Hiſtoire fait l'éloge de ſa continence aïant religieuſement gardé la foi conjugale, ſe faiſant gloire de ne connoître jamais autre femme, que la ſienne.

Mezeray dit, qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille perſonnes, la plûpart ſans forme de procès, pluſieurs noïés, d'autres précipités en paſſant ſur une baſcule, d'où ils tomboient ſur des rouës armées de pointes & de tranchans. Il ne prenoit conſeil, que de lui ſeul. Il ne pouvoit ſouffrir les perſonnes de qualité. En un mot, jamais il n'y eut de Cour, où la mauvaiſe foi régnât plus impunément, que dans la ſienne par l'exemple, qu'il en donnoit lui-même.

Le Succeſſeur de *Louis XI.* fut *Charles VIII.* ſon Fils, qui avoit treize ans accomplis, & deux mois. Il étoit majeur ſuivant l'ordonnance de *Charles V.* ſon Triſaïeul. Le Roi défunt en mourant avoit laiſſé par ſon teſtament l'adminiſtration du Roïaume à *Anne de France* ſa Fille mariée au *Seigneur de Beaujeu*, juſqu'à ce, que *Charles* fut en état de gouverner par lui même; elle avoit de l'eſprit, de la pénétration, du courage, & de la fermeté, en un mot, toutes les qualités néceſſaires pour bien s'acquiter de cet emploi; mais la paſſion de commander s'empara de tous ceux, qui y avoient quelque droit; & toutes les précautions, que le défunt Roi avoit pû prendre, ne furent pas capables d'arrêter les troubles, que ſurvinrent à cette occaſion.

Les

Les *Suiſſes* étoient prêts d'envoïer une Ambaſſade à ce nouveau Roi, pour lui faire leur compliment de condoléance ſur la mort de *Louis XI.* ſon Père; pour le féliciter en même tems ſur ſon avénement au Trône, pour ſolliciter les arrérages des penſions, qui leur étoient dûës, & pour tâcher de renouveller l'Alliance, qu'ils avoient faite avec le défunt Roi, s'ils voioient, que le Monarque y fut incliné; mais ils furent prévenus par les Ambaſſadeurs, que *Charles VIII.* leur envoia; c'étoient *Louis d'Orleans, le Seigneur de Lins, & le premier Préſident de Toulouſe.* Un des prémiers ſoins de ce Roi à ſon avenement à la Couronne fut de renouveller avec les huit Cantons de *Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schweitz, Soleure, Underwalden,* & *Fribourg* l'Alliance, dont ſon Pere *Louis XI.* avoit tiré de ſi grands avantages. Ce Traité fut enſuite ménagé par le Chancelier de Bourgogne *Philippe Bodet*, & *Jean Dandilot* Gouverneur de cette Province nouvellement conquiſe, que le Roi avoit envoïé pour Ambaſſadeurs vers les Cantons, outre la confirmation des engagemens faits ſous le régne précédent, il renferme ces deux articles nouveaux: *Que le Roi ne pourra retenir aucun des ſoldats des Cantons, ſans leur conſentement, & que d'abord que les Cantons auront guerre contre quelqu'un de leurs ennemis, le Roi ſera obligé*

de

de la lui déclarer, de l'attaquer, & de le pourſuivre comme ſon ennemi propre, ſans fraude, ni dol.

Cette Alliance concluë à *Lucerne* dans l'aſſemblée générale du Conſeil le quatriéme d'*Août* 1484. ſe trouve ſignée de la part des Cantons par *Jean Waltman* Chevalier & Bourguemaître de *Zurich*; par *Guillaume de Diesbach* Chevalier, & *Pierre de Waberen* Avoiers de *Berne*; par *Gaſpar de Hertenſtein* Avoier; & *Wernier de Meggen*, *Nicolas de Meran*, *Jean Ruſs*, *Ulric Reiſs*, & *Conrad de Meggen* Conſeillers de *Lucerne*. Au nom du Canton d'*Uri* par *Valter Inder-Gaſſen* Capitaine général du Pais, & *Chriſtophe Umacker*; pour celui de *Schweitz* par *Rodolphe de Réding* Capitaine général; pour *Underwalden* par *Rodolphe Wirtz* Tréſorier, & *Marquart Zelger*; pour *Fribourg* par *Pierre de Fouſſigny* Chevalier & Ancien Avoier; & au nom du Canton de *Soleure* par *Jean de Staal* Secrétaire d'Etat. Les *Suiſſes*, comme ils avoient decreté, envoierent cette année 1483. leurs Ambaſſadeurs au *Roi de France*, après que les ſiens furent retournés à *Paris*. Cette Ambaſſade donna lieu à une ſeconde de la part du Roi, qui conclut l'Alliance, dont on vient de parler, l'année ſuivante.

Charles, qui avoit ſuccédé au *Duché de Savoie* par la mort prématurée de ſon Frère *Philibert*, envoia ſes Ambaſſadeurs

à *Berne*

à *Berne*, ſçavoir *Urbain de Chiffron*, *Philippe de Chemerin Préſident de Savoie*, *Amedée de Viry*, & *Etienne Paccot*, pour renouveller l'Alliance avec cette République, qui y conſentit en effet. Mais comme cette Ville, & celle de *Fribourg* avoient divers points de conteſtation avec le *Comte de Neufchâtel*, *Louis Comte de la Chambre*, *les Comtes de Gruiéres*, & *l'Evêque de Lauſanne*, & que les Ambaſſadeurs de *Savoie* n'avoient nul pouvoir d'entrer en négotiation à ce ſujet, les deux Villes envoierent les leurs au Duc, avec lequel ils convinrent amiablement de tous les articles conteſtés, après s'être donné bien des mouvemens pour y réüſſir.

Dans le mois de *Mai* on s'aſſembla à *Conſtance* pour terminer certaines difficultés, qui reſtoient encore à liquider avec la *Maiſon d'Autriche*, au ſujet des quatre Villes Forêtieres *Rhinfelden*, *Seggingen*, *Lauffenbourg*, & *Waltzhut*, où les *Suiſſes* prétendoient avoir un accès libre, & les portes ouvertes. C'eſt dequoi ces Villes ne vouloient pas convenir, parce qu'elles croïoient devoir être compriſes dans le Traité de l'*Union héréditaire*.

Maximilien étoit de cet avis, & ſollicitoit vivement les *Confédérés* de les y admettre. On tint une Diette à *Zurich*, où il fut décidé, que l'on renonceroit à l'*Union*

nion héréditaire, pour s'en tenir uniquement au Traité, que *Louis XI.* avoit fait ci-devant entre *Sigiſmond* & les *Suiſſes*, & par lequel il donnoit à ces derniers le libre accès dans les *Villes Forêtières*, & dans toute la *Forêt-noire*. Le ſecond point, qui ſe traita à *Conſtance*, regardoit le *Comte de Metſch* Gouverneur du Tirol au nom de *Sigiſmond Duc d'Autriche*; il avança fauſſement, que les *Suiſſes* avoient eu deſſein d'empoiſonner le Prince ſon Maître, comme ils l'avoient aſſés marqué en lui refuſant du ſecours contre la Ducheſſe de Milan *Bonne de Savoïe*; & par les meſures, qu'ils avoient priſes pour ſurprendre les Villes de *Brégance*, & de *Feldkirch*. Le Comte pour donner une couleur à ſa calomnie, fit empriſonner ſoixante & douze ſoldats, & Bourgeois de ces deux Villes, qu'il accuſoit d'intelligence avec les *Suiſſes*. Il en fit mourir quelques uns, & traita les autres fort cruellement.

Les *Confédérés*, dont l'honneur étoit intereſſé en ce-ci, ne pouvant ſouffrir ſans mot dire une accuſation auſſi diffamante, ſommerent le *Comte de Metſch* de leur en donner ſatisfaction, & le citerent par devant ſon juge, comme les traités, & l'uſage de ces tems-là l'ordonnoient. *Hildebrand Raſp*, & *Jean de Liebenfels* Conſeillers intimes de la *Maiſon d'Autriche*, furent envoiez

envoiez à *Conſtance* à ce ſujet, & accommoderent cette mauvaiſe affaire en faiſant connoître aux *Suiſſes* la fauſſeté du rapport, qu'on leur avoit fait. Le troiſiéme article regardoit la conteſtation, qu'il y avoit entre les ſept Cantons & la Ville de *Conſtance*, par rapport au Balliage de *Frauwenfelden*, & de la Juſtice rurale de la *Tourgovie*. L'*Evêque de Conſtance*, & *Pierre de Stein* Député de *Berne* furent les deux Arbitres, qui contribuerent le plus à mettre cette affaire en régle. Il fut décidé pour bonne Paix : *Que les Cantons reprendroient les trois mille goulides, qui étoient en dépôt à Saint Gal. Que le Ballif de* Conſtance *préteroit ſerment à celui des Cantons d'être fidéle dans ſa régence, & dans la perception des deniers du Seigneur ; en échange, que le Ballif des Cantons feroit le même ſerment à la Ville de* Conſtance ; *& qu'au partage des revenus de ce païs, les* Suiſſes *percevroient le troiſiéme, & la Ville de* Conſtance *le quatriéme denier. Enfin, que les criminels ſeroient punis ſévérement, & qu'en cas, que la Ville de* Conſtance *marquât trop d'indulgence à leur égard, il ſeroit permis aux* Suiſſes *de faire la réviſion du procès, pour qu'il leur fut adminiſtré la juſtice, qu'ils méritoient.* On finit par l'Alliance, que les Cantons, à celui de *Berne* près, firent avec l'Evêque de *Conſtance Otton de Sonnenberg*. De cette grande quantité de Nobleſſe, qu'il y avoit en ce tems-

là dans la *Turgovïe*, il n'en reſte aujourd'hui que les *Barons de Réding*, *de Giel*, *d'Ulm*, *de la Tour*, *de Beroldingen*, *& de Riplin.*

Mais pendant, que les *Suiſſes* cherchoient ainſi à vivre en paix avec leurs voiſins, il s'excita une nouvelle queſtion entre eux, au ſujet des conquêtes, qu'ils avoient faites pendant la guerre de *Bourgogne*; & dont ils ne vouloient pas faire part aux *Fribourgeois.* Ceux ci furent cités à paroître à *Wiliſau* en droit *Helvétique*; & comme les *Bernois* n'étoient pas moins impliqués dans cette affaire, que les *Fribourgeois*, ils prirent fait & cauſe en main avec eux.

LIVRE QUATRIEME.

1484 LEs huit Anciens Cantons en recevant *Fribourg*, & *Soleure* au nombre des *Confédérés*, avoient expreſſément réſervé, que ce deux derniers n'opineroient point, & ne prendroient pas ſéance dans les matieres, qui concerneroient uniquement les huit Anciens Cantons. Les *Fribourgeois*, qui conjointement avec les *Bernois* s'étoient mis en poſſeſſion des Villes & Seigneuries d'*Echalens*, de *Morat*, & de *Grandſon*, conformément au Traité fait avec la *Maiſon de Savoïe* après la défaite, & la mort de *Charles*

les Duc de Bourgogne, n'étoient point dans cette époque là au nombre des Alliés, par conſéquent de l'avis des autres Cantons, ils n'étoient pas en droit de pouvoir profiter des conquêtes, qui avoient été faites au nom du *Corps Helvétique*. Ce fut pour les en débouter, que la Diette de *Wiliſau* les y apella. Mais ce procédé ne parut équitable ni aux *Fribourgeois*; qui avoient répandu leur ſang dans tant de Batailles pour la gloire de la Nation, & qui par conſéquent méritoient d'avoir part aux conquêtes; ni aux *Bernois*, qui connoiſſoient parfaitement l'injuſtice, qu'on vouloit leur faire.

Les Arbitres ne furent pas d'accord entr'eux, & le Sur-Arbitre, ſoit par politique, ſoit par crainte, ſe fit une peine de prononcer. Enfin après beaucoup de diſcuſſions, & de Conférences, on termina cette affaire le vintiéme *Mai* à *Munſter dans l'Argovie*, où il fut prononcé: *Que les Bernois, & les Fribourgeois conſerveroient, comme leurs biens propres, tous les Châteaux, Villes, & Seigneuries, qu'ils avoient pris enſembles* conjunctis viribus *avant & pendant les guerres de Bourgogne, & que les autres Cantons leur en laiſſeroient la tranquille poſſeſſion ſans les moleſter, moïennant vint mille florins d'Empire, que ces deux Villes aſſureroient aux Demandeurs, & pour l'interêt à chaque Canton cent & vint florins annuellement juſqu'à bout de païement.*

Cette difficulté étant finie, les deux Etats de *Berne*, & de *Fribourg* arrangerent ſi bien leurs affaires, qu'ils païerent en peu de tems, & en deux termes les vint mille gouldes, aux quels ils avoient été condamnés, & reſterent en poſſeſſion de ces belles terres dès ce jour là, juſqu'au tems où nous ſommes. Le Sur-Arbitre fut *Henri Göldlin, Chevalier, & ancien Bourguemaitre de Zurich*, & les Arbitres *Louis Krämer* du Conſeil de Lucerne, & *Pierre Käs* Chancelier d'Uri. De la part de Fribourg *Rodolphe de Wuippens, Chevalier, & ancien Avoïer, & Nicolas Perrotet ancien Bourguemaitre.* Les Députés des Cantons furent, ſçavoir *De Zurich Henri Royſt Bourguemaitre, & Jean Dachſelhoffer Maitre d'Abbaie : de Lucerne, Henri Feer : d'Uri Jean Zum Brunnen, ancien Landamman : de Schweitz Ulric ab Yberg, ancien Landamman : d'Underwalden, Henri Fruntz : de Zug Jean Schel, Amman : de Glaris, Henri Jenneli : de Soleure, Conrad Vogt, Avoïer.* Les Députés de *Berne* étoient *Guillaume de Diesbach, Chevalier & ancien Avoïer, & Thuring Fricker, Docteur en Droit :* Ceux de *Fribourg* furent *Pierre de Pavillard Chevalier, & Pierre de Foufſigni Chevalier, & Jean Gédéon.*

Le déſordre, que les Troupes *Suiſſes* réformées en *France* après la mort de *Louis XI.* cauſoient dans le Païs, par leurs débauches continuelles, & par la licence effrénée dont

elles

elles donnoient tous les jours des marques ſanglantes, engagea les *Confédérés* dans cette Diette à faire des réglemens & des loix, pour réprimer ces inſolences & pour empêcher les maux, qui en provenoient. Cette Milice accoutumée à la fainéantiſe, & dégoutée du travail, ſe répandoit dans les Cabarets, où elle dépenſa en peu de tems le peu d'argent, quelle avoit apporté du Service. Ainſi réduite à la mendicité, elle ſe mit à commettre des meurtres, à mépriſer les loix, à débaucher les jeunes gens en leur inſpirant du dégout pour la vie laborieuſe, unie, & Républicaine, & en les portant au libertinage, & au mépris des Magiſtrats.

La Diette ordonna donc: *Que ces faineans étant trouvés dans les cabarets, le Magiſtrat de l'endroit, où ils ſeroient rencontrés, quoi qu'il n'eut point de juridiction naturelle ſur eux, ſeroit néanmoins en droit de leur intimer le ſerment d'obéiſſance & de fidélité à l'égard de leurs Souverains naturels, & de les renvoier dans leurs païs. Que les Ballifs, & ceux, qui commandoient dans la* Turgovie, *à* Baden, *& dans l'*Oberland *auroient le même pouvoir. Que les étrangers, qui méneroient une vie vagabonde & oiſive, ſeroient mis en priſon, & chatiés rigoureuſement, & comme gens inutiles chaſſez du pais. Que tous les mâles, paſſé quatorze ans, feroient un ſerment ſolennel de ne point aller au ſervice d'aucune Puiſſance, ſans la permiſſion*

miſſion du Canton, où ils étoient nez, ſous peine d'être ſévérement punis, même de la confiſcation de tous leurs biens, & ſous peine de la vie, ſuivant l'exigence du fait. Que chaque Canton prendroit toutes les meſures néceſſaires pour rendre ſes ſujets aſſidus au travail, & pour empêcher parmi eux le luxe, les débauches, & les juremens. Que chaque Canton tâcheroit de prévenir les querelles & les débats, en puniſſant ſévérement ceux, qui en ſeroient les auteurs; qu'il puniroit de mort tous les enroleurs étrangers, & traiteroit comme fauſſaires tous ceux, qui ſe ſeroient engagés au ſervice de Bourgogne *contre la volonté du Souverain, dont ils dépendent. Enfin, qu'un meurtrier ne pourroit joüir d'aucun azile dans l'endroit, où il ſe retireroit; mais que le Juge du Canton feroit exécuter en ſa perſonne la ſentence portée contre lui par le Juge de l'endroit, où le le meurtre auroit été commis.*

Mais ces ordonnances, qu'on avoit faites pour la ſûreté du public furent bientôt oubliées, & énervées par la quantité de ceux, qui y contrevenoient. Les mœurs innocentes commençoient à ſe corrompre; la Simplicité Helvétique faiſoit inſenſiblement place à la dépravation des étrangers, & les *Suiſſes* avoient déja trop gouté des délices de *Capouë*. Les guerres étrangeres les avoient accoutumés à la maniere de vivre, & de penſer des Nations, qu'ils avoient vaincuës, ou qu'ils avoient ſecouruës:

ruës : & peu à peu ils rempliſſoient la meſure ; c'eſt ce, qui fut la cauſe de cette malheureuſe révolution, qui les a enveloppez avec une partie de l'*Allemagne*, de la *France*, & avec toute l'*Angleterre* dans les erreurs du *Calviniſme*, du *Zwinglianiſme*, & du *Luthéraniſme*.

Le célébre *Martin Luther* étoit déja né à *Isleben* le dixiéme de *Novembre* de l'année précédente 1483. ainſi la corruption de leurs mœurs étoit comme l'avant-coureur du changement de Religion.

Maximilien d'Autriche délivré par la mort de *Louis XI.* d'un ennemi puiſſant s'imagina, que le bas âge d'un Prince foible, lui ouvroit une voïe ſûre pour rentrer dans tous les païs, qu'il croioit lui appartenir. Dès la fin de l'année 1483. il fit repréſenter aux Princes du ſang, la violence, qu'on lui avoit faite en l'obligeant de ſigner le Traité d'*Arras*, offrant cependant de conſentir au mariage de ſa Fille, pourvû, que ce fut à d'autres conditions. Il chercha à faire une nouvelle Alliance avec le *Duc de Bretagne*, qu'il avoit fort négligé. Il fit agir auprès du *Duc de Lorraine*, dans le deſſein de ſe liguer avec lui contre la *France*. Il fit ſonder la bonne volonté des Peuples de *Bourgogne*, affin de les rendre favorables à ſes deſſeins.

On trouve dans *Commines* l'inſtruction, qui fut donnée à *Toulongeon* & à d'*Autreg* pour les *Bourguignons*; & une autre à ce dernier ſeul, pour tâcher degagner le *Comte de Neufchâtel* Fils du *Maréchal de Bourgogne*, qui uſant de la liberté du tems, avoit quitté le ſervice de *Maximilien*, pour ſe donner au Roi *Louis XI.* il ne doutoit point, que les *Suiſſes* ne s'engageaſſent peut être à lui rendre ſervice, s'il pouvoit détacher la *Maiſon de Neufchâtel* de celle de *Charles VIII.* d'un autre côté *Sixte IV.* mourut à *Rome* le treiziéme du mois d'*Août*, à l'âge de ſoixante & onze ans commencés, aïant occupé le Saint Siége treize ans, & cinq jours. Il fut enterré dans l'Egliſe de *Saint Pierre*, & mis dans un tombeau de bronze, que le *Cardinal Julien* ſon Neveu lui avoit fait faire. Le *Cardinal de Melphe*, noble *Génois*, Grec d'extraction, Fils d'*Aaron Cibo* Chevalier, Grand Capitaine, Lieutenant de *Naples* ſous les Rois *René*, & *Alphonſe*, & Sénateur de la Ville de *Rome* fut élu Pape, & eut le nombre des voix néceſſaire, par des intrigues, qui ne firent honneur ni à ſon Election, ni au Conclave. Car on découvrit dans la ſuite les moiens, dont on s'étoit ſervi pour gagner pluſieurs voix, & l'on apprit, que pour y réüſſir, on avoit donné au *Cardinal Savelli* le Château de *Monticelli* dans l'*Iſle* avec la Légation

tion de *Boulogne ;* au *Cardinal Colonne* le Château de *Ceperani* avec la Légation du *Patrimoine de Saint Pierre*, & vint-cinq mille ducats, pour le rembourſer des pertes, qu'il avoit faites, lorſqu'on avoit abattu & brulé ſa maiſon, avec promeſſe de lui conférer un bénéfice de ſept mille ducats de rente, lorſqu'il en vacqueroit un de pareil revenu; au *Cardinal des Urſins* le Château de *Serreterre*, avec la Légation de la *Marche d'Ancone*, qu'on ôta au *Camerlingue ;* à *Martinuſius* le Château de *Capranique*, & l'*Evêché d'Avignon ;* au Fils du *Roi d'Arragon Montecurvo ;* & au *Cardinal de Parme* la Palais de *Sain Laurent in Lucina*, qui étoit celui du *Cardinal de Melphe* avant ſon élection.

Ce Pape prit le nom d'*Innocent VIII.* en mémoire d'*Innocent IV.* ſon Compatriote. Son premier ſoin fut de travailler à accorder les différends des Princes d'*Italie*, & de réünir avec le Saint Siége ceux, que la trop grande ſévérité de ſon Prédéceſſeur en avoit éloignez.

Il naquit d'aſſez grandes conteſtations en *France* au ſujet du Gouvernement du Roïaume Le *Duc d'Orleans*, qui y prétendoit, crut, que pour favoriſer ſon parti, il lui étoit avantageux de s'unir avec *François II. Duc de Brétagne*, dont les Etats pouvoient lui ſervir de retraite en cas, qu'il

eut du deſſous. L'occaſion lui étoit favorable pour entrer dans cette Union. *Landais*, qui de fils de tailleur, étoit devenu le favori, & le premier Miniſtre du *Duc de Brétagne*, informé, que ce Duc n'étoit pas ſatisfait du Gouvernement, voiant avec chagrin la *Comteſſe de Beaujeu* maîtreſſe de toutes les affaires, engagea le *Duc de Brétagne* ſon Maître à lui écrire, pour lui donner avis de la révolte de quelques mutins, qui s'étoient ſoulevez contre lui, & pour l'inviter à venir en *Brétagne*, l'aſſûrant, que ce voïage ne lui ſeroit pas inutile. Le *Duc d'Orleans* reçut cette lettre avec plaiſir, parce qu'il ſe flattoit, que cette occaſion pourroit lui procurer l'avantage d'épouſer l'héritiére *de Brétagne*, le *Duc* n'aiant point d'enfans mâles; & qu'il lui ſeroit aiſé de s'inſinuer dans le cœur du père & de la fille; & quoiqu'il fut déja marié avec *Jeane de France*, ce n'étoit point là un obſtacle, puiſqu'il pourroit aiſément obtenir la diſſolution de ſon mariage; qu'enfin il ſeroit plus en état de recouvrer le *Duché de Milan*, que les *Sforces* lui avoient uſurpé.

Le *Comte de Dunois* ſon principal confident appuïa ce deſſein, & le *Duc d'Orleans* partit pour la *Brétagne* avec lui, & le *Duc d'Alençon*, qui vint les joindre à *Blois*. La *Comteſſe de Beaujeu* informée, que l'entrevûë s'étoit faite avec de grands témoignages

ges d'amitié, & craignant, que ces Princes n'agiſſent contr'elle, leur fit ordonner par le Roi de ſe rendre inceſſamment en *France*, pour aſſiſter aux *Etats de Tours*, & à ſon Sacre. Les Princes ne purent refuſer d'obéir. Ils quitterent la Cour de *Brétagne* avec regret, principalement le *Duc d'Orleans*, à qui l'héritiere Fille du Duc plaiſoit fort, & qui commençoit à en être aimé.

L'ouverture des Etats ſe fit au commençement de l'Eté de 1484. contre l'avis de *Mezeray*, qui la place ſans raiſon dans le mois de *Janvier*. Le Roi accompagné des Princes du ſang, & de tout ce, qu'il y avoit de plus grand dans ſon Roïaume, s'y rendit; *Guillaume de Rochefort* ſon Chancelier en fit l'ouverture. La premiere affaire, qu'on y traita, fut celle, qui regardoit la perſonne du Roi, & le Gouvernement du Roiaume. La *Comteſſe de Beaujeu*, qui avoit rendu ſa brigue aſſez forte par le rappel de quelques Seigneurs exilez ſous *Louis XI.* & qui craignoit le *Duc de Bourbon* ſon Beaufrère beaucoup plus, que le *Duc d'Orleans*, penſa à le faire déſiſter de ſes prétentions, & à l'engager à s'unir avec elle contre le Duc. Elle y réüſſit, elle lui fit donner la charge de *Connêtable de France*, quoique ſa foibleſſe, & ſes infirmités le rendiſſent incapable des fonctions de la guerre. Ainſi par le déſiſtement de ce Duc

la *Comteſſe de Beaujeu* fut chargée par les Etats, non pas de la Régence du Roiaume, parce que *Charles VIII.* étoit majeur, & avoit plus de quatorze ans, mais du ſoin de la perſonne du Roi juſqu'à ce, qu'il fut en âge de gouverner par lui-même; & pour détacher du *Duc d'Orleans* ceux, qui lui étoient trop favorables.

La *Comteſſe* n'eut l'adminiſtration des affaires, qu'à deux conditions: l'une, que les *Princes du ſang* entreroient dans le Conſeil étroit, où le Roi ne pourroit conclure aucune choſe importante, ſans le conſentement de la plus grande partie; l'autre, que les Etats choiſiroient douze perſonnes de leurs Corps, qui auroient voix déliberative, & déciſive. C'étoit faire d'un Roiaume, une République, & ſi cette déciſion des Etats avoit ſubſiſté, les Rois de *France* ſeroient au *Tau* des Rois d'*Angleterre*, de *Pologne*, & de *Suede*, & ce floriſſant Roiaume ne ſeroit pas dans l'état de grandeur & de force, où il ſe trouve aujourd'hui. Enfin les ſuffrages furent ſi généralement pour la *Comteſſe de Beaujeu*, que le *Duc d'Orleans* n'eut que ceux de ſon appanage. Dans une autre ſéance on écouta les griefs du Clergé de *France*. *Jean de Retz*, ou de *Rely Docteur de Sorbonne*, & *Chanoine de Nôtre-Dame de Paris*, fit un long diſcours, dans lequel il s'éleva beaucoup contre les vexations

tions de la Cour de *Rome*, & supplia le Roi de délivrer l'Eglise Gallicane, dont il étoit le Protecteur, des exactions onéreuses de cette cour. Il ajouta, que le Prince ne devoit point souffrir, que le *Pape* fit quelque chose au préjudice de la *Pragmatique Sanction* contre les libertez de l'Eglise de *France*, les droits du Roi, & les Canons des Conciles de *Constance*, & de *Bâle*. Il conclut enfin, que s'il se trouvoit quelque chose d'injurieux au Saint Siége dans les decrets de la *Pragmatique*, les trois Etats du Roiaume étoient prêts de déferer au jugement du Concile général, qui devoit se tenir.

La Séance ne se passa pas sans contestation. L'*Archevêque de Lion*, qui étoit le *Cardinal de Bourbon*, avec un autre Archevêque, forma opposition contre tout ce, que le Docteur venoit de dire; & l'on ne voulut rien déterminer là-dessus, parce qu'on ne vouloit pas se broüiller avec le *Pape*, & qu'au commencement d'un Régne on ne devoit faire aucune démarche, qui troublât la tranquillité de l'Etat. On fit quelque attention à la requête de la Noblesse, qui se plaignoit de la convocation trop fréquente du ban, & de l'arriere ban, trop à charge aux Gentils-hommes; du refus, qu'on leur faisoit de chasser sur leurs propres terres, & dans les bois, qui appartenoient au Roi; & des vexations; qu'on leur

leur faiſoit à ce ſujet. *Louis XI.* avoit été ſi jaloux de ce droit, qu'il le voulut ôter à ſon avénement à la Couronne, & défendit ſur peine de la vie à toutes ſortes de perſonnes la chaſſe & la vénerie en troupe, ou ſeul ſans une permiſſion nouvelle, & par écrit de Sa Majeſté.

Cette Loix étoit ſi générale, qu'elle s'étendoit juſqu'aux *Princes du ſang*; & l'on croit, que ce réglement fut la principale occaſion de la guerre du *Bien public.* La Nobleſſe s'en plaignit, & le Roi, qui ne vouloit pas l'aigrir, la rétablit dans ſes droits pour la chaſſe, & lui accorda le réachat des rentes, qu'elle demandoit encore; avec promeſſe, qu'à l'avenir on ne convoqueroit pas le ban, & l'arriere-ban ſans une extrême néceſſité. Le tiers Etat fut de même oüi dans ſes griefs. Il ſe plaignit fort de la diſette d'argent dans le Roïaume, cauſée par le tranſport, que les Légats du *Pape* en faiſoient, lorſqu'ils s'en retournoient à *Rome.* Il ajouta, qu'on en faiſoit auſſi beaucoup paſſer dans le pais étrangers par le moien des foires de *Lion.* Il s'étendit fort ſur les continuels paſſages des gens de guerre, qui étoient à charge au peuple, ſur les tailles exorbitantes, qu'on exigeoit durement, & ſans pitié, ſur la contrainte, qu'on faiſoit à ceux, qui n'avoient aucun fief de marcher à l'arriere-ban, quoiqu'ils

fuſſent

fuſſent ſujets à la taille. Il demandoit auſſi, qu'on rétablit la Gendarmerie ſur le même pied, qu'elle étoit du tems de *Charles VII.* qu'on lui permit de racheter les rentes des emprunts, qu'on avoit été obligé de faire ſous *Louis XI.* & qu'on le confirmât dans ſes anciens priviléges, auxquels on avoit donné atteinte ſous les Régnes précédens.

Le Roi accorda une partie de ces demandes, & refuſa l'autre. Mais il ne décida rien ſur ce, qui regardoit les Légats du *Pape*, & ſur l'argent, qu'on tranſportoit à *Rome.* L'Aſſemblée des Etats, après avoir été favorablement traitée, ſe piqua de ne pas céder en civilité, dit *Fleuri*, & fit part de ſes biens au Roi en lui accordant un don gratuit de deux millions cinq cens mille livres, outre trois cens mille, qu'on y ajouta pour ſon joieux avénement. Après quoi on ſe ſépara, en aſſûrant le Roi, qu'on lui ſeroit toûjours fidele.

Il ſemble, que le ſtile de ce tems-là étoit bien familier, & que les *Rois de France* n'exigeoient pas de leurs ſujets cette ſoumiſſion, & ce reſpect, qui fait aujourd'hui leur grandeur, leur puiſſance, & la gloire du Peuple François, & des Grands.

Les Etats ne furent pas plûtôt congediez, qu'on fit tous les préparatifs néceſſaires pour le Sacre de Sa Majeſté, qui fut

fait

fait à *Reims* le trentiéme de *Maï*, & où se trouverent le *Duc d'Orleans*, *le Duc d'Alençon*, *le Seigneur de Beaujeu*, *le Comte Dauphin d'Auvergne*, *le Comte de Vendôme*, & *Philippe de Savoïe Comte de Bresse*, qui représentoient les six *Pairs laïques*; *le Maréchal de Gié* faisant la fonction de *Connétable*.

Après cette cérémonie le Roi vint à *Paris*, y fit son entrée, renouvella l'ancienne Alliance avec le *Roi d'Ecosse*, confirma celle, qu'il avoit déja faite avec les *Suisses*, rapella plusieurs Seigneurs exilez, rétablit quelques Familles dans leurs biens, qu'on avoit confisquez, & ménagea un accommodement entre *Jean de Foix Vicomte de Narbonne*, & la *Princesse de Viane*, qui étoient fort broüillés assemble, jusqu'à vouloir prendre les armes, & en venir à une guerre ouverte.

Le *Duc d'Orleans* supportoit avec peine, que toute l'autorité fut entre les mains de la *Comtesse de Beaujeu*. Il se rendit à *Tours*, & de-là à *Paris*, où il travailla à se faire un parti considérable. Il assistoit avec assiduité au Conseil; mais pour contredire la Gouvernante du Roiaume, & affin de gagner les Grands. Il leur représentoit, qu'elle avoit supplanté le *Duc d'Orleans*, & que c'étoit un affront, qui réjailliſſoit sur eux.

La Cour étoit alors à *Melun*; le Duc s'y rendit, & étant entré dans une partie de

de paume, qu'on joüoit devant le Roi, une conteſtation, qui ſurvint ſur un coup, obligea de conſulter ceux, qui étoient préſens. La *Comteſſe de Beaujeu*, qui étoit du nombre, décida contre le Duc, qui en fut ſi irrité, qu'il s'échappa en injures groſſieres contre l'honneur & la réputation de la Gouvernante. Celle-ci ne voulant pas laiſſer un ſi mauvais traitement impuni, aſſembla extraordinairement le Conſeil, où l'on conclut d'arrêter le *Duc d'Orleans*. Mais il prévint le coup ; & ſur l'avis, que lui donna *Jean de Louvain*, un de ſes Gentilshommes, il ſe retira à *Verneüil* dans le *Perche* auprès de *René Duc d'Alençon*.

Dans ſa retraite il ne penſa qu'à lever des Troupes, & ſon crédit joint à celui du *Duc d'Alençon* alla juſqu'à mettre ſur pied cent Lances, & de l'Infanterie à proportion. Son parti devint puiſſant, & le *Comte de Dunois* y fit entrer des perſonnes, dont la *Comteſſe de Beaujeu* ſe défioit le moins. Celui, dont l'inconſtance la ſurprit d'avantage, fut le *Duc de Bourbon* ſon Beau-frère, qu'on venoit d'élever à la Charge de *Connêtable de France*. Elle apprit, qu'il aſſembloit pour le *Duc d'Orleans* des Troupes en *Auvergne* ; que le *Comte d'Angoulême* faiſoit de même en *Poitou* ; & que les *Seigneurs de Foix & d'Albret* étoient d'intelligence avec eux ; enfin, que le *Prince d'O-*

range, & le *Duc de Lorraine*, qui étoient alors en Cour, favoriſoient ſon ennemi, & étoient de ſon complot.

Il falloit en prévenir les ſuites fâcheuſes, & le meilleur reméde, qu'elle y pût apporter, fut de faire veiller ſur les démarches de ces Seigneurs, d'éloigner de la perſonne du Roi ceux, qui lui étoient contraires, & d'envoïer ordre aux Gouverneurs des Places des frontieres de *Bretagne* de prendre garde à tous ceux, qui paſſeroient dans cette Province; parce qu'on ne doutoit point, que le *Duc d'Orleans* n'y mit ſa principale reſſource. On arma auſſi quelques vaiſſeaux pour croiſer ſur ces côtes, & l'on envoïa des Troupes pour s'oppoſer au paſſage de celles, que les *Ducs de Bourbon* & d'*Angoulême* avoient aſſemblées.

Ces démarches déconcerterent le *Duc d'Orleans*, qui écouta quelques perſonnes affidées, qu'on lui avoit envoïées pour le ramener à la Cour. Elles lui promirent de le réconcilier avec la *Comteſſe de Beaujeu*, & de lui faire expédier une amniſtie pour plus de ſûreté. Quelque mauvaiſe opinion, qu'il eut de cette *Comteſſe* pour croire, qu'elle ſacrifiât de bonne foi le deſir de le venger au repos public, il ne laiſſa pas de partir, après avoir pris toutes ſes ſûretés, & de la venir trouver à *Evreux*, parce qu'il craignit, qu'on ne l'inveſtit dans *Verneüil*. Il

eut

eut une entrevûë avec elle ; mais commençant à craindre pour ſa perſonne, il partit bruſquement, & ſe retira à *Blois*, pour y prendre avec ſes amis les meſures néceſſaires.

Le *Comte de Dunois* lui conſeilla de commencer par la priſe d'*Orleans*, qui étoit la Capitale de ſon appanage. Ses raiſons étoient, que par là les mécontens établiroient leur réputation, & que leurs Troupes ſeroient en ſûreté ſous le canon de cette place, juſqu'à ce, qu'elles euſſent été renforcées par d'autres ; ce conſeil fut ſuivi. Mais comme la Cour avoit pénétré les deſſeins du Duc, on envoïa promptement dans cette Ville *Imbert de Batarnay Sieur de Bouchage*, pour confirmer la Bourgeoiſie dans la fidélité au Roi. Le ſuccès de ſa commiſſion fut ſi heureuſe, & quand les Envoiés du Duc arriverent, pour demander, qu'on y reçut ſes Troupes, la Bourgeoiſie ferma les portes de la Ville ſe mit ſous les armes, & aſſembla le Conſeil, où il fut reſolu tout d'une voix, de ne pas entendre ces Députez ſans le conſentement de la Cour.

Le *Duc d'Orleans* y vint lui-même, mais on lui fit le même compliment de deſſus les murailles. On lui répondit, qu'on étoit au déſeſpoir de l'incivilité, dont on uſoit à ſon égard, mais qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir au Roi, dont on ve-

noit de recevoir les ordres là-dessus. Comme le Duc n'avoit pas une Armée assez nombreuse pour forcer la Ville, n'étant composée, que de huit mille hommes d'Infanterie, & d'environ trois mille chevaux, il se retira à *Beaugenci*, pour attendre les Troupes, qu'on lui levoit en *Auvergne*, & en *Poitou*.

Peu de tems après il vint à *Paris*, pour tâcher d'engager le Parlement dans ses interêts. Ce fut *Denis le Mercier* son Chancelier, qui porta la parole; les Chambres assemblées, il exagera beaucoup l'ambition démesurée de la *Comtesse*, & se plaignit, qu'on eut attenté à la vie du Duc; mais *Jean de la Vacquerie* premier Président, bien loin d'applaudir à son discours, exhorta le Prince à rentrer dans son devoir, & à considérer ce, que la qualité de *Prince du sang* exigeoit de lui; c'est ce, qui le fit retourner à *Beaugenci*, où il apprit, que l'Armée du Roi, commandée par *de la Trimoüille*, s'avancoit vers *Orleans*.

On ne sçauroit s'empêcher d'admirer la vicissitude des choses humaines, & de s'écrier, en comparant ce commencement du Régne de *Charles VIII.* avec le commencement de celui de *Louis XIV.* & la fin du Régne de *Louis XIII. Mirabilia judicia tua Domine!* Le Parlement de *Paris* exhorta *Louis Duc d'Orleans* à rentrer dans

son

ſon devoir. Ce même Parlement prend les armes lui-même contre ſon Roi deux ſiécles après cette belle exhortation, qu'il oublie de faire à *Gaſton d'Orleans*, qui étoit auſſi héritier préſomptif de la Couronne. Ces écarts montrent les hommes par tout, & font voir, que la tête peut tourner dans les Roïaumes, comme dans les Républiques.

La *Comteſſe de Beaujeu* crut, qu'il étoit abſolument néceſſaire de mener le Roi contre le *Duc d'Orleans*, quand ce ne ſeroit, que pour obliger la meilleure partie de ſes Troupes à le quitter, quand elles verroient, qu'il leur ſeroit autrement impoſſible d'éviter le crime de rébellion, puiſqu'elles combattoient contre leur Roi.

La Cour arriva devant *Beaugenci* avant, que le *Duc d'Orleans* eut eu le temps de ſe fortifier. L'Armée Roïale étoit beaucoup ſupérieure à celle du Duc ; & le *Comte de Dunois* ſentit le beſoin d'un prompt accommodement pour éviter une ruine entiere. Il perſuada au Duc d'envoïer un Héraut à *la Trimoüille* pour entrer en négotiation. Le Général y conſentit, & ſur ce conſentement on lui envoïa le *Comte de Dunois* pour traiter au nom du Duc. *La Trimoüille*, qui avoit reçu ſes inſtructions de la Cour, demanda que le *Duc d'Orleans* renvoïât ceux, qui l'avoient ſuivi, & qu'il remit *Beaugenci* au Roi. Ce qui lui

fut accordé. Mais avant, que Sa Majesté ratifiât le Traité, on y ajouta deux articles. L'un, que le *Comte de Dunois* seroit relegué au delà des *Alpes*, & confiné dans la Ville d'*Asti* en *Piémont*, jusqu'à ce, qu'il plut au Roi de le rappeller. L'autre, que le *Duc d'Orleans* se retireroit dans la Ville capitale de son appanage, après avoir désarmé, & renvoié ses Troupes.

Quelques dures, que fussent ces conditions, il fallut s'y soumettre; & le *Comte de Dunois*, qui gouvernoit absolument le *Duc d'Orleans*, & qui etoit si avant dans sa faveur, qu'ils ne pouvoient se passer l'un de l'autre, se fit un mérite de s'en séparer, croiant, qu'il lui étoit glorieux d'être banni à sa considération. Il prit sans peine le chemin de *Piemont*; & les autres Princes obtinrent leur grace chacun en son particulier. Le *Duc de Bourbon*, & le *Comte d'Angoulême*, à condition, qu'ils congedieroient leurs Troupes, *Alain d'Albret* en mettant bas les armes.

Le Comte de *Romont Jacques de Savoïe* demanda aux *Bernois* & aux *Fribourgeois* la restitution de son pais. Le *Duc de Savoie*, qui n'auroit pas été fâché, qu'on le lui rendît, se donna pour ce sujet bien des mouvemens; mais on leur répondit, qu'ils n'ignoroient pas les Traités, qui avoient été faits sur ce point; que les deux Républi-

ques

ques ne vouloient y donner, ni permettre, qu'il y fut donné atteinte, qu'ainſi on prioit Son Alteſſe de ne point ſolliciter une reſtitution, qui ne pouvoit pas ſe faire.

Le *Seigneur de Château-Guion* s'y prit d'une autre maniere. Il crut plus aiſément parvenir à ſon but, en demandant aux deux Villes de pouvoir revendiquer la *Baronnie de Grandſon*, ce qui lui fut refuſé par deux fois, en lui laiſſant la liberté de recourir à une proteſtation réiterée, qui ceſſa dès que cette Maiſon fut établie en *Hollande.*

Bien loin, que les deux Etats vouluſſent ſe défaire des belles terres, qu'ils avoient dans le *Pais de Vaud*, celui de *Fribourg* acheta cette année là la *Baronnie de Pont en Ogoz.* Les Seigneurs de ce nom avoient fini; & il ne reſtoit plus de mâles de cette Illuſtre Maiſon. Deux Filles avoient tranſporté cette Seigneurie par leurs mariages dans des Familles étrangeres. L'ainée avoit épouſé le *Baron de Lagni*, auquel elle avoit apporté le tiers de la *Baronnie de Pont.* *Lagni* mourut ſans enfans, & laiſſa avec le conſentement de ſa femme ce tiers au *Baron de Menton*; la Cadette fut mariée au *Comte de Challant*, dont le deſcendant, qui poſſedoit les deux autres tiers, vendit conjointement avec *Antoine de Menton* toute la Baronnie à la Ville de *Fribourg* cette année 1484. La

Maiſon de Challant poſſédoit encore la Terre de *Villarſel.* Il fallut traiter avec le *Duc de Savoïe* pour être en droit d'unir la *Baronnie de Pont* au Domaine de la République, parce que c'étoit un fief de *Savoie*, qu'il falloit demembrer pour en joüir en toute ſouveraineté. Ce Prince y conſentit, & *Pont* fut enclavé dans le diſtrict, qu'on appelle *les Terres anciennes*, quoique cette Baronnie ſoit dans le *Païs de Vaud.*

Il y eut encore cette année une petite guerre entre *Joſſe de Silinen* Evêque de *Valais*, & le *Comte d'Arona* Vaſſal du *Duc de Milan*, à l'occaſion du trocq d'un cheval, qui fit prendre les armes au Prélat. Il envoia des Troupes ſous la conduite d'*Albain de Silinen* ſon Frère dans le Comté d'*Arona.* Quelques *Suiſſes* ſans la permiſſion de leurs Souverains, & contre le ſerment, qu'ils avoient prêté de n'entrer dans aucun ſervice ſans leur conſentement, ſe joignirent aux *Valaiſans*, ſe mirent à leur tête, devinrent leurs Capitaines, brulant & pillant cette contrée ſans miſéricorde. Le *Duc de Milan* prit parti pour le *Comte*, & fut fort ſcandaliſé de la démarche des *Suiſſes*, qui agiſſoient dans cette rencontre contre le Traité du *Capitulat.* Il en écrivit aux Cantons, & les ſomma de reſter au précis de ce *Concordat.* Ceux ci, qui n'avoient aucune part à la levée de bouclier des leurs, la déſapprou-

ve-

verent hautement. Ils tâcherent de porter l'Evêque à des ſentimens pacifiques, & l'engagerent à ſoumettre cette conteſtation à la déciſion du droit. Après quoi il rappella ſes Troupes ; & l'Hiſtoire ne dit pas, que les Cantons aient punis leurs ſujets fauſſaires, & réfractaires.

Cette indulgence étoit une ſuite malheureuſe de cette dépravation des mœurs, qui fut la ſource de la triſte révolution, dont il ſera parlé dans ſon tems.

René Duc de Lorraine formoit auſſi des 1485
prétentions contre *Jean Comte de Vallengin*, au ſujet de la *Seigneurie de Beauffremont*, que ce dernier poſſedoit par droit de ſucceſſion paternelle ; cela obligea les *Bernois* à ſoutenir le *Comte*, comme étant leur Combourgeois. Le Duc de ſon côté expoſoit un prétendu droit de ſa Mere ſur cette terre. Comme cette matiere méritoit d'être diſcutée ; les *Bernois* diſpoſerent *René* à envoier ſes Ambaſſadeurs à *Lauſanne* pour le premier de *Septembre*, affin de tâcher d'y ajuſter cette affaire le mieux, qu'il ſeroit poſſible par le moién des arbitres, qu'on choiſiroit. *Philippe Bandet Chancelier de Bourgogne*, & *Jan Dachey Ballif d'Auxois* y furent de la part de la *France* pour le *Duc de Lorraine*. *Adrien du Bubenberg*, *George de Stein*, & *Henri de Matter* au nom de *Berne* ; & *Pierre de Fouſſigni* de *Fribourg* de la part des

Suiſſes pour le *Comte de Vallengin.* Mais ces Arbitres ne purent pas terminer alors les difficultés, qu'il y avoit entre les deux Princes.

Comme les *Suiſſes* avoient auſſi eu bien de la peine d'être paiez de leurs penſions arriérées, & les Capitaines de leur ſolde, ils envoierent au nom du *Corps Helvétique Barthelemi de May à Lion*, pour ſolliciter l'un & l'autre. Celui-ci ſe trouva à la foire de cette Ville l'année précédante 1484. qui étoit le terme, dont on étoit convenu pour les paiemens. Après l'avoir bien balotté, on le chargea de mauvaiſe monnoie, que les Commis du Bureau lui arrêterent.

Jean & Thierri de Halweil furent les plus maltraités, quoiqu'ils euſſent ſervi *Louis XI.* avec honneur, & réputation. Il y a apparence, que les *Suiſſes* en auroient demandé ſatisfaction, & que la choſe ſe ſeroit pouſſée à l'extremité entre les deux Nations, ſi le Roi *Charles VIII.* n'avoit pas renouvellé l'Alliance, qui remit les eſprits dans une aſſiette plus tranquille. Il ſembloit aux *Suiſſes*, que les ſervices, qu'ils avoient rendus à la *France* ne méritoient pas un traitement, tel que de *May*, & les deux de *Halweil* avoient reçu à *Lion*, par la mauvaiſe volonté des Miniſtres du Roi; & que l'Alliance, qu'ils avoient contractée avec *Louis XI.* devoit les mettre à l'abri de pareilles incartades de la part de

ceux

ceux, qui devoient religieuſement exécuter la volonté du Maître en obſervant ſcrupuleuſement les Traités, qu'il lui avoit plû de faire, au lieu de les enfreindre, comme ils avoient fait.

Le zéle du Souverain Pontife pour les libertés de l'Egliſe lui fit déclarer la guerre à *Ferdinand Roi de Nâples*, qui exerçoit une violente tirannie ſur les ſujets de l'*Etat Eccléſiaſtique*, & qui contre toutes les loix avoit fait mourir ſur divers ſoupçons le *Comte de Sarno*, avec pluſieurs autres. Un grand nombre de Seigneurs du *Roiaume de Nâples* avoient imploré le ſecours du *Pape*, qui les aſſiſta avec d'autant plus de plaiſir, que depuis le commencement de ſon Pontificat, il ſe plaignoit de ce Prince, qui refuſoit à l'*Egliſe Romaine* le tribut, qu'il étoit engagé de païer ſur prétexte, que le *Comtat d'Avignon* n'avoit été cedé au Saint Siége par la *Reine Jeanne*, que pour remplacer ce tribut, qui montoit à quarante mille écus.

Innocent offenſé de ce refus, & invité par les Seigneurs du Roïaume de *Nâples*, leva une Armée, dont il donna le commandement à *Robert de San-Severino*, & appella *René Duc de Lorraine* à cette entrepriſe, comme celui, à qui le Roïaume appartenoit. Ce Duc y conſentit volontiers, & ſe mit en voïage pour ſe rendre en *Ita-*

lie.

lie. Le *Pape* avoit envoïé en Suiſſe *Barthelemi de Plancens* Archi-Prêtre, *Jean Blâzen* Chanoine de *Conſtance*, & l'Abbé de *Saint-Gal*, pour renouveller avec le *Corps Helvétique* l'Alliance, que ſon Prédéceſſeur avoit faite avec les *Suiſſes*. Ceux-ci ne firent aucune difficulté d'entrer avec *Innocent VIII.* dans les mêmes engagemens, qu'ils avoient contractés avec *Sixte IV.* ſon Prédéceſſeur.

Après ce Traité fait, ils écrivirent au *Duc de Milan* de ne pas ſe ſéparer des interêts du Saint Siége, & de ne point ſe mettre du parti de *Ferdinand*, s'il vouloit conſerver l'amitié des *Confédérés*. Et le *Duc René* fut à peine arrivé à *Lion*, que *Charles VIII.* lui manda de ne pas aller plus loin, ſe réſervant le droit d'appaiſer ces différends, comme y étant le plus intereſſé à cauſe du droit, qui lui avoit été cédé.

Ferdinand, pour s'oppoſer au *Pape*, commença par appaiſer les Seigneurs de ſon Roïaume, qu'il avoit ſi fort maltraités. Il rendit la liberté au *Comte*, & à la *Comteſſe de Montoire*, qu'il tenoit en priſon, & tâcha d'engager le Souverain Pontife dans une guerre civile, affin qu'aïant de l'occupation dans *Rome*, il ne portât pas ſes armes ailleurs. Aïant attiré dans ſon parti le *Duc des Urſins*, il ne penſa plus, qu'à ſemer la diviſion dans *Rome*. Il fit des courſes juſqu'aux portes de cette Ville. Il emploia

ploïa les promeſſes, les menaces, & toutes ſortes d'artifices pour faire révolter les Cardinaux, & le Peuple contre *Innocent VIII.* Il eut ſoin de répandre des écrits, qui faiſoient voir, que l'Election du *Pape* n'étoit pas légitime, aïant été faite par des Cardinaux revêtus de la pourpre ſans aucun droit; & il promettoit ſon ſecours aux factieux pour élire une autre Souverain Pontife.

Innocent ſe trouva fort embarraſſé; les dangers l'environnoient de tous côtés; ſes ennemis s'étoient déja rendus maîtres du *Pont Lamentano*, & y avoient mis une forte garniſon, qui ravageoit tous les environs de *Rome*. *San-Severino* pour arrêter ces incurſions s'avança avec ſon Armée le vint-huitiéme *Décembre*, chaſſa l'ennemi du Pont, qu'il occupoit, & fit mourir ceux, qu'on arrêta. Ces déſordres mirent toute l'*Italie* en feu. *Ferdinand* étoit appuïé des *Florentins*, & *de Sforce Duc de Milan*, qui n'avoit pas écouté la repréſentation des *Suiſſes* en faveur du Saint Siége. Le *Pape* avoit pour lui les *Vénitiens*, & les *Génois*. Mais auſſi-tôt, que le *Roi de Nâples* eut appris le départ du *Duc de Lorraine*, la crainte lui fit écouter les propoſitions de Paix, qui lui furent faites par quelques Cardinaux. Il les accepta, & elles furent avantageuſes au Souverain Pontife.

D'un

D'un autre côté la guerre de *Baviére* finit à la vérité; mais celle d'*Autriche* devint plus violente. *Mathias Roi de Hongrie*, après être convenu d'une Tréve avec les *Turcs*, vint aſſiéger *Vienne*, & obligea cette Ville à ſe rendre après ſix mois de ſiége. L'Empereur *Frédéric* envoïa ſes Ambaſſadeurs à *Zurich*, pour demander au *Corps Helvétique* du ſecours contre *Mathias*, & contre les *Ottomans*, qui menaçoient d'entrer dans l'*Empire*. Il demanda encore la liberté d'un des ſiens, qui étoit en priſon en repréſſaille d'un nommé *Mettelin*, que l'Empereur avoit fait ſaiſir. Ce *Mettelin* étoit un riche Marchand de *Lindau*, que *Frédéric* fit arrêter ſous prétexte de vol; mais dont peut-être la veritable raiſon étoit ſes trop grandes richeſſes, qui avoient tenté l'avarice du Monarque. *Ulric Baron de Sax* neveu de *Mettelin*, & ſes Partiſans eurent aſſés de crédit pour obtenir du *Canton d'Underwalden*, que ſon Oncle fût reçu au nombre de leurs Bourgeois. On tâcha enſuite par les voïes de la douceur de lui procurer la liberté; mais la choſe n'aïant pas réüſſi, les *Underwaldnois* prirent quelques *Lindovains*, qu'ils mirent dans leurs priſons, & le *Baron de Sax* eut aſſés de hardieſſe, pour vouloir le ſaiſir de la perſonne de l'Empereur dans une promenade, qu'il fit dans l'Iſle de *Richenau* accompagné de peu de monde; mais

il

il manqua ſon coup. On en vint aux hoſtilités, & les Cantons ſoutenant celui d'*Underwalden*, ce dernier déclara la guerre à *Frédéric*, & à la Ville de *Lindau*.

Cependant *Sigiſmond Duc d'Autriche* & quelques Villes Impériales s'entremirent avec tant de zéle, & de ſuccès, que la Paix ſe fit à *Conſtance* au bout de quatre ans, moïennant quinze mille gouldes, que *Mettelin* païa pour ſa liberté, & celle des *Landovains*, qui furent relâchés ſans rançon. *Mettelin* abandonna les terres de l'Empire, ne s'y croïant pas en ſûreté contre la vengeance de *Frédéric*. Il acheta la Seigneurie de *Phin* dans la *Tourgovie*, où il ſe mit à l'abri des pourſuites de ſes ennemis. Comme cette conteſtation avoit cauſé quelques brigandages, & que les grands chemins étoient infeſtés, *Sigiſmond d'Autriche*, les *Chevaliers de Saint George dans l'Hégau*, & la *Nobleſſe de l'Aargau* firent inſtance à *Baden* auprès des Cantons aſſemblés, pour les engager à y mettre ordre, & à procurer la ſûreté publique.

Mathias Roi d'Hongrie envoïa de ſon côté le *Prévôt de Presbourg* pour demander aux *Suiſſes* la continuation de leur amitié confédérale ; ainſi la demande des deux Monarques retint le *Corps Helvétique* dans une exacte neutralité ne voulant offenſer ni l'Empereur, ni le Roi en prenant parti

pour

pour l'un ou pour l'autre de ces Princes. Au reſte la Ville de *Vienne* fut priſe le premier jour de *Juin*, ſans que *Frédéric* s'en mit guéres plus en peine, que ſi cette affaire ne l'eut pas regardé. Ainſi bien loin de ſe diſpoſer à ſauver une place, que la qualité de Capitale d'une grande Province ſembloit rendre très-conſidérable, il l'abandonna à la diſcrétion du vainqueur, & pour témoigner, que ſa diſgrace le touchoit fort peu, il prit cette conjoncture pour aller viſiter ſon Fils *Maximilien* dans les *Païs-Bas*, répétant ſouvent cette maxime, que l'oubli eſt le ſeul reméde des choſes perduës, quand elles ſont irréparables.

La Paix avantageuſe, que le *Pape* avoit faite avec le *Roi de Nâples*, rendoit Sa Sainteté extrêmement acceſſible, & gratieuſe. Les articles furent, que *Ferdinand* païeroit au *Pape* quatre-vints mille écus d'or à la place de la haquenée, ou du cheval blanc, dont *Sixte IV.* s'étoit contenté tous les ans, comme d'un hommage pour le Roïaume de *Nâples*. Qu'il traiteroit les Grands avec douceur. Que ceux d'*Aquila* auroient la liberté de ſe ſoumettre au Saint Père, ou au *Roi de Nâples*. Que tous les bénéfices du Roïaume ſeroient conferés à la volonté du Souverain Pontife, qui pourroit fournir des vivres, & donner paſſage aux *François*, s'ils tentoient de recouvrer *Nâples*.

Que

Que *Virginie des Urſins*, qui s'étoit révolté contre Sa Sainteté, viendroit lui demander pardon à genoux, nuds pieds, & tête nuë, avec la corde au col ; & que les autres de la même Famille des *Urſins* ſubiroient le châtiment, qu'elle voudroit leur impoſer. *Ferdinand* promit d'obſerver tous ces articles ; mais ſes promeſſes furent ſans effet, quoique le Roi *Catholique*, le *Duc de Milan*, & *Laurent de Medicis* euſſent été ſes cautions.

Les *Bernois* profiterent du contentement, que cette Paix donnoit au Pape. L'*Ordre Teutonique* poſſédoit l'Egliſe de *St. Vincent* à *Berne*, & la faiſoit deſſervir. Mais comme les Chevaliers déplûrent au Magiſtrat par une conduite peu conforme à l'Etat Eccleſiaſtique, & que ceux, qui chantoient pour eux, & qui faiſoient le Service divin, ceſſerent de mener une vie exemplaire en s'abandonnant à une conduite voluptueuſe, cela fit naître aux *Bernois* la penſée d'ériger leur *Paroiſſiale* en *Collégiale* par l'autorité du *Pape*. Dans ce deſſein ils envoierent à Rome *Jean Armbroſt* Doïen du Chapître de *Sion de Valais*, qui étoit leur Combourgeois, avec ordre de ſolliciter cette nouvelle erection auprès du Saint Siége. La Collégiale devoit conſiſter en vint-quatre Chanoines, & un Chef, ſous le nom de *Prévôt*, qui fut mitré, & croſſé

croſſé avec les dignitez & prérogatives quaſi Epiſcopales. *Innocent VIII.* qui étoit Allié des *Suiſſes*, & qui comptoit pouvoir ſe ſervir avantageuſement de cette Alliance, ne fit aucune difficulté d'accorder aux *Bernois*, ce qu'ils demandoient; & quoique ce privilége du Prévôt croſſé & mitré fut une diſtinction rare, & un honneur tout particulier, puiſque ce Prévôt devenoit le troiſiéme de cette qualité dans l'*Europe*, néanmoins le *Pape* voulut marquer cette conſidération pour une République, qui tenoit un rang parmi les Souverains, & qui avoit un grand aſcendant en *Suiſſe*, outre que leur attachement pour le Saint Siége méritoit bien, que Sa Sainteté leur marquât un égard, qui les lui attachât encore d'avantage. La Bulle d'*Innocent VIII.* s'énonce en ces termes quant au Prévôt: *Nos igitur, qui Eccleſiarum & Eccleſiaſticarum Perſonarum quarumlibet decus, & venuſtatem ſinceris deſideriis exoptamus, hujuſmodi ſupplicationibus inclinati, Authoritate Apoſtolicâ tenore præſentium ſtatuimus & ordinamus, quòd quàmprimùm dicta Eccleſia in Collegiatam Eccleſiam erecta, & in ea Præpoſitus canonicè inſtitutus fuerit, ex tunc deinceps perpetuis futuris temporibus, Præpoſitus pro tempore exiſtens ejuſdem Eccleſiæ, mitrâ, annulo, baculo paſtorali, & aliis Inſigniis Pontificalibus, in dicta Eccleſia, ac Proceſſionibus,*

bus, quæ in illa & dicto Oppido pro tempore ſolemniter fiunt, in Feſtis ſolemnibus uti, ac poſt Miſſarum matutinarum, & Veſperarum ſolemnia inibi (dummodo aliquis Antiſtes aut Apoſtolicæ Sedis Legatus præſens non fuerit) ſuper populum elargiri, nec non tam in Eccleſia & Oppido prædictis, quam alibi ubicumque locorum, rochetum, & caputium ad modum Prælatorum deferre liberè & licitè valeat, non obſtantibus, &c. Nulli ergo hominum, &c.

Jean d'Armbroſt fut nommé le premier à cette Prévôté de *Berne* par *Innocent VIII.* qui lui fit expédier la Bulle ſuivante : *Innocentius, &c. Dilecto Filio* Johanni Baliſtary, *Præpoſito Eccleſiæ ſancti Vincentii Martyris, Oppidi Bernenſis, Lauſannenſis Diœceſis ſalutem & Apoſtolicam Benedictionem. Tuæ devotionis, quam ad Nos & Romanam Eccleſiam gerere comprobaris, non indignè meretur, ut tum te, quem ſpeciali dilectione proſequimur, cùm Succeſſores tuos Præpoſitos Eccleſiæ ſancti Vincentii Martyris Oppidi Bernenſis, Diœceſis Lauſannenſis, qui pro tempore fuerint, condignis attollamus honoribus, & favoribus proſequamur, gratiâ ſpeciali; hinc eſt, quod Nos tibi; & eiſdem Succeſſoribus ut omnibus, & ſingulis incolis, & habitatoribus dicti Oppidi, Militiæ clericali adſcribi volentibus, alio non obſtante canonico impedimento, omnes minores Ordines conferre, ac omnes & ſingulos utriuſque ſexûs incolas & habitatores dicti Oppidi, in quibuſ-*

cumque casibus, in quibus locorum Ordinarii absolvere possunt, eorum confessionibus diligenter auditis, per te, vel à te deputandos absolvere, & eis pœnitentiam salutarem injungere; nec non vestes, pallas, & alia ornamenta in dicta Ecclesia necessaria benedicere; præsentatos quoque ad perpetuos Vicarios quarumvis Parochialium Ecclesiarum eidem Ecclesiæ unitarum, vel subjectarum, aut ab ea dependentium, in quarum juris instituendi possessione, vel quasi ex istis instituere; nec non contra quoscumque criminosos & delinquentes Clericos dictæ Ecclesiæ, etiam usque ad degradationem exclusivé procedere, & licitè valeatis, &c.

Mais, affin qu'il ne naquît point de difficulté, & de contestations scandaleuses dans la suite entre l'Ordinaire de *Lausanne*, & le Prévôt de *Berne*; la République fit appeller *Benoit de Montferrat* Evêque de *Lausanne*, auquel l'exécution des Bulles Papales avoit été commise de la part du Saint Siége, pour faire l'installation du Prévôt, & des Chanoines de l'Eglise de *Saint Vincent*. Ce Prélat y vint le Lundi après le Dimanche *Oculi*, & fut reçu avec tous les honneurs, qui lui étoient dûs. *Benoit* installa *Armbrost* dans sa Prévôtée, & les Chanoines dans leurs Canonicats avec une connoissance parfaite des droits, priviléges, & prérogatives, qui détachoient cette nouvelle Collégiale de la juriſdiction de l'Ordinaire.

naire. Il y consentit par cet acte solemnel, & voulut bien dès-lors abandonner ce Chapître à la juriſdiction de ſon Prévôt pour autant, que les Bulles l'exemptoient de la ſienne. On chanta enſuite le *Te Deum* en muſique.

On incorpora par la permiſſion du *Pape* à l'Egliſe de *Saint Vincent* pour la ſubſiſtance des Chanoines, & du Prévôt, l'Abbaïe d'*Amſoldingen*, la *Commanderie Teutonique*; la Prévôtée de *Thärſtetten*; le Prieuré de *Rüeggiſperg*, *Wyler*, & *l'Isle*, les Maiſons Religieuſes de *Hinterlachen*, & de *Cappelen*; où on laiſſa néanmoins des rentes ſuffiſantes pour l'entrêtien des fondations, que le *Pape* avoit réduites à la menſe néceſſaire.

Celle de la Collégiale mit le Prévôt & les Chanoines fort à leur aiſe. Le Prévôt eut ſix mille livres Bernoiſes de revenu annuel; ce qui faiſoit une grande ſomme dans ces tems-là. Les dignitez, & les Chanoines à proportion. Le Grand Commandeur du Balliage *Loup de Klingenberg*, & le Commandeur de *Königs Chriſtophe de Reich* firent leur repréſentation par devant les Deux Cens à *Berne*, & demanderent à être conſervés dans leurs droits, & rétablis dans le Service de l'Egliſe de *St. Vincent*. L'Ordre porta ſes plaintes au *Pape*, à l'Empereur, à *Sigiſmond Duc d'Autriche*, & au *Corps Helvétique*, de ce, qu'on les avoit ex-

pulsez sans leur donner le tems de justifier la conduite des prétendus coupables. Mais la mauvaise réputation des uns & des autres fut cause, qu'ils n'eurent aucun accès ni à la Cour de *Rome*, ni à celle de l'*Empereur*. Ils plaiderent long-tems en *Suisse*; mais enfin fatiguez de leur propre procédure, ils traiterent avec les *Bernois*, moïenant leur protection pour les deux Commanderies de *Königz* & de *Summiswald ad aterna tempora*, avec trois mille & quatre cens florins du Rhin pour tout dédommagement. Cette affaire ainsi concluë tranquillisa les *Bernois* de ce côté là; mais un calomniateur, nommé *Henri Grasweil*, qui après avoir été banni de *Soleure*, dont il étoit Citoïen, joüissoit à *Berne* d'un asile, dont il se rendit indigne, en fit naître une autre. Il fit représenter par devant le Conseil de *Soleure*, & rapporter, que *Fribourg*, & *Berne* avoient conclu de ravager, & de piller leur Païs, jusqu'à la Capitale. Les *Soloriens* peut être frappés d'un dessein si peu fraternel, envoïerent une Députation à *Berne* sur la circonstance, que *Grasweil* avoit ajoutée, que sans *Pierre de Wabren* l'exécution auroit déja suivi; & qu'il n'étoit porté à decouvrir cette trahison, que pour donner à son Souverain une preuve de sa fidélité dans l'espérance néanmoins, qu'elle lui vaudroit son pardon,

pardon, & ſa grace. Les Députés, au lieu de ſe plaindre d'un attentat, dont ils n'avoient pas des preuves ſuffiſantes, & dont ils pouvoient hardiment douter, demanderent aux *Bernois* la punition du Calomniateur. Ils firent entendre, que leur Etat n'avoit jamais eu la moindre défiance, ni le moindre ſoupçon, que les deux Villes de *Berne* & de *Fribourg* vouluſſent manquer à la fidélité des Traités; mais qu'il convenoit pour la ſûreté publique, & pour l'exemple, que *Grasweil* reçût le chatiment, que ſa calomnie méritoit, & qu'il fut chatié dans ſon corps, & par la perte de ſa vie.

Les *Bernois* remercierent les Députés de *Soleure* de leurs bons ſentimens, en les aſſûrant de la continuation de leur Amitié confédérale. Il fut enſuite décreté en préſence de *Thierri d'Engliſperg* Député de la République de *Fribourg*, que *Grasweil* auroit grace pour la vie, mais qu'il paieroit cent florins du Rhin à l'Egliſe de *Saint Vincent*, en cas, qu'il ne put pas prouver ſon innocence.

Cette douceur à l'égard d'un homme, qui avoit cherché à mettre en guerre les trois Républiques du *Nüchtland*, ne paroit pas avoir été en ſa place. Il ſemble ſuivant la politique adoptée préſentement par les Souverains de l'*Europe*, que *Grasweil* auroit dû être puni de mort, pour avoir rapporté

té une choſe capitale, qui reſtoit incertaine dès que les Princes fuioient des deux côtés un éclairciſſement, qui auroit juſtifié, ou condamné le coupable; il falloit une peine, qui ne compromit ni l'un ni l'autre. Au lieu, que par là *Soleure* fit une démarche, dont la vûë ſatisfactoire fut éludée; & les deux Etats de *Berne* & de *Fribourg* en firent une autre, qui ne contente pas la poſtérité.

La découverte des *Indes Occidentales* commença cette année. On la doit aux ſoins de *Chriſtophe Colomb.* Il étoit né à *Aigurier*, petit Bourg proche de *Gênes.* Après avoir aſſez bien étudié la *Coſmographie* & l'*Aſtronomie*, il s'appliqua à la navigation, & paſſa d'abord en *Portugal* avec *Doria*, que la République de *Gênes* envoioit au Roi *Dom Juan* en qualité d'Ambaſſadeur. Il ſe maria à *Lisbonne* avec *Philippe Mogmez* Fille du fameux *Periſtiello*, qui avoit découvert les *Isles de Madère*, & de *Porto-Santo.* Les fréquentes converſations, qu'il eut avec ſa belle mere, jointes aux obſervations, qu'il avoit faites, lui firent concevoir le deſſein de découvrir les *Indes Occidentales*; mais comme il ne pouvoit ſoutenir lui ſeul une ſi grande entrepriſe, il en fit la propoſition au *Roi de Portugal*, auquel il demanda de ſi grands avantages, que ce Prince eſſaia d'en faire la découverte par un autre

fur

ſur les inſtructions de *Colomb*. Il fit partir ſecrettement une Caravelle, feignant d'envoier des vivres, & du ſecours aux Isles du *Cap vert* : celui, qui la commandoit, n'entendant ni l'*Aſtronomie*, ni la *Navigation*, ne put ſuivre la route, que *Colomb* avoit marquée, & à ſon retour il perſuada à *Dom Juan*, que tout ce, que lui avoit dit ce *Génois*, étoit chimérique. *Colomb* n'aiant pas été écouté favorablement du *Roi de Portugal*, paſſa en *Caſtille* avec ſon Frère *Jacques Colomb*, & envoia en *Angleterre* ſon Frère *Barthelemi Colomb*, pour faire la même propoſition à *Henri VII.* qui venoit de monter ſur le Trône.

Chriſtophe étant arrivé à *Cordoüe*, où *Ferdinand* étoit alors, expoſa ſon deſſein à *Louis de Saint-Ange*, homme de qualité d'*Arragon*, qui le préſenta au Roi, & ce Prince donna la commiſſion au *Prieur de Prado*, depuis *Archevêque de Grenade*, d'examiner le projet de cette découverte. Mais ceux, que *Ferdinand* emploia pour cet examen, n'étant pas aſſez habiles, n'y purent rien comprendre, & renvoierent *Colomb*, qui rebuté de tous ces obſtacles, voulut paſſer en *France*, & de là en *Angleterre*, pour avoir des nouvelles de ſon Frère ; mais le *Prieur Jean Pérez*, à qui il communiqua ſon deſſein, le pria de différer juſqu'à ce, qu'il eut parlé à la *Reine Iſabelle*. Il alla

trouver cette Princeſſe à *Loxa* ; & *Colomb*, qui ne fut pas plus heureux cette ſeconde fois, que la premiere, étoit ſur le point de ſe retirer, & de partir pour la *France*, lorſque *Saint-Ange* offrit à la Reine de faire les avances pour la premiere navigation. *Iſabelle* l'accepta, & l'on courut après *Colomb* pour le conduire à *Loxa*. Là *Dom Juam de Colonia* Secrétaire d'Etat lui expédia des lettres-patentes, par leſquelles il étoit déclaré *Amiral de l'Ocean*, & *Vice-Roi de Terre ferme*, & *des Isles*, qu'il découvriroit, avec plein pouvoir de mettre & d'ôter les Gouverneurs, & les Juges à ſa volonté. Quoique toute cette négotiation ait commencé dans cette année, il ſe paſſa beaucoup de tems juſqu'à l'exécution, puiſqu'il paroit, que *Colomb* ne partit, que dans le mois d'*Août* 1492. & qu'il ne découvrit la *Floride*, que dans le mois d'*Octobre* de la même année. Mais on penſe, qu'il s'agiſſoit alors d'un ſecond départ au nom de *Ferdinand*, qui étoit ravi, que *Colomb* eût ſi bien réüſſi dans ſon premier voiage, & qui vouloit, que les premieres découvertes, qu'il feroit dans la ſuite, fuſſent en ſon nom, & qu'il en eut le profit. Il paroit donc, que *Colomb* après avoir reçu ces premieres expéditions dans cette année 1485. fit équiper trois Caravelles, avec leſquelles il mit à la voile. Il prit la route

des

des *Canaries*, où il s'arrêta quelques jours, & après avoir eſſuié pluſieurs perils, & ſouffert le murmure de ſes gens, qui le menaçoient de ſe révolter, parce qu'ils croioient ſes entrepriſes impoſſibles; il découvrit à la fin les *Isles de Lucaïes*, dont on prit poſſeſſion au nom du *Roi d'Arragon & de Caſtille*. Il nomma la principale l'Isle de *Saint Sauveur*. Il en gagna les habitans, en leur donnant des colliers de verre, qu'ils eſtimerent plus, que des diamans. *Colomb* découvrit enſuite d'autres Isles, aux quelles il donna différens noms, *de la Conception*, *de Fernandine*, *de la Saomete*, & *d'Iſabelle*. Il remit enſuite à la voile, & alla moüiller à *l'Isle de Cuba*, où il fit radouber ſes vaiſſeaux. Après s'être embarqué avec douze *Indiens*, qu'il fit monter ſur ſon bord, il arriva à *l'Isle de* Bochio, qu'il appella l'*Eſpagnole*, & y fut viſité par le Roi de cette Isle, qui entra dans ſon navire, & dîna avec lui. Un de ſes vaiſſeaux aiant échoüé ſur un banc de ſable, il fut ſecouru par ce Prince, & avec ce ſecours il trouva le moien de ſauver tout ſon équipage. Des débris de la Caravelle échoüée, il fit faire une tour, & y aiant laiſſé quelques *Eſpagnols*, du conſentement du Roi du pais, il partit pour l'*Eſpagne*; mais tout ce, qu'on vient de rapporter, n'arriva que dans les années ſuivantes. Ce que je dis ici pour ne pas ſ-

ſuier

ſuier le reproche d'avoir manqué à la Cronologie en ce fait ; comme je tâcherai de ne pas y manquer dans d'autres, ſi les Auteurs, que je ſuis, ſont fidéles.

Quoique le *Duc d'Orleans* perdit beaucoup à la mort de *Landais*, ce fameux Favori du *Duc de Brétagne*, qui fut condamné, & pendu à *Nantes* le dix-neuviéme de *Juillet* pour toutes ſortes de crimes, qu'il avoit commis. Il ne laiſſa pas de ménager des intrigues à la Cour du Duc, pour traverſer la Gouvernante du Roiaume. Il gagna le *Prince d'Orange*, & le *Comte de Comminges*, qui étoient en *Brétagne*.

Sur les avis, qu'en eut la *Conteſſe de Beaujeu*, elle engagea le Roi à prier ce Duc, qui étoit toûjours à *Orleans* de venir joindre la Cour à *Amboiſe*, pour y reprendre ſa place dans le Conſeil, & ſur ſon refus, le *Maréchal de Gié* lui fut envoïé pour réiterer ces mêmes ordres. Le Duc ſe détermina enfin à partir ; mais à peine fut-il arrivé, que ſous prétexte d'une partie de chaſſe, il ſe retira d'abord à *Fontevraux*, dont ſa Sœur étoit Abbeſſe, & enſuite en *Brétagne*. On ſçut, qu'il y avoit une Ligue ſignée entre le *Duc de Brétagne* & lui, la *Dame de Château-Briand*, & *le Maréchal de Rieux*, que le *Comte de Dunois* y étoit entré avec le *Comte d'Angoulême*, *le Duc de Lorraine*, *le Seigneur d'Albret*, & *Maximi-*

lien

lien d'Autriche. Le prétexte de cette Ligue étoit de conſerver la *Bretagne* pour les deux Princeſſes, que le Duc avoit déclarées ſes héritieres contre les prétentions de *Charles VIII.* qui de ſon côté s'en alla en *Guienne* pour s'aſſûrer des places, dont le *Comte de Comminges* avoit le Gouvernement.

La conteſtation, dont nous avons parlé, entre *René Duc de Lorraine*, & *Jean Comte de Vallangin*, ſe renouvelloit, bien loin d'être aſſoupie ; le *Comte Oſwald de Thierſtein*, Ballif de l'*Alſace* pour la *Maiſon d'Autriche*, favoriſoit le Duc, & les *Bernois* prenoient à cœur les interêts du Comte, qui étoit leur Citoïen. *René* avoit déja mis ſur pied un certain nombre de Troupes, avec leſquelles il prétendoit ſe rendre maître du château, & de la Seigneurie de *Beaufrémont.* Les *Bernois* écrivirent au *Comte de Thierſtein*, & à la Ville de *Mülhauſen* de ne point permettre à leurs Troupes de ſe joindre à celles du *Duc de Lorraine*, pendant, que d'un autre côté *Charles VIII.* aſſigna aux deux Compétiteurs une journée à *Lauſanne*, pour y voir terminer leur difficulté à l'amiable. Le Roi en donna avis à *Berne*, qui envoia à *Lauſanne* une Députation pour ſoutenir les droits du *Comte de Vallangin.* Ces Députés y reſterent quelques jours ſans qu'on eut aucune nouvelle du *Duc de Lorraine*, ni d'aucun Ambaſſadeur de ſa part.

part. Les *Bernois* ſe trouverent offenſés de cette conduite, & ſe plaignirent au *Roi de France*, & à *Philippe de Hochberg Comte de Neufchâtel* de l'extrême ingratitude du Duc, qui paroiſſoit par cette démarche mépriſante avoir oublié les ſervices importans, que les *Suiſſes* lui avoient rendus à la guerre de *Bourgogne*. Néanmoins après une longue diſcuſſion, que le *Duc de Lorraine* n'ôſa plus renvoier, ce Prince fut condamné à abandonner la *Seigneurie de Beauffremont* au *Comte de Vallangin*, qui s'en mit en poſſeſſion par le droit de ſucceſſion.

1486 Une conteſtation plus dangereuſe, que celle, dont on vient de parler, s'éleva l'année ſuivante au ſujet du *Prieuré de Munſter* dans le *Granfeld* (Môtier-Granval) *Jean Dörfflinger* ſe démit du Prieuré de *Munſter*, peut être pour n'y pas être forcé. *Gaſpar de Rhein Evêque de Bâle* propoſa *Jean de Pfeiffer de Zurich* pour lui ſucceder; mais *Dörfflinger* l'avoit prévenu en faveur de *Jean Meyer* Curé de *Buren*, & Bourgeois de *Berne*, par la précaution, qu'il avoit euë de procurer à ce dernier les Bulles de *Rome* néceſſaires pour ſon inſtallation. *Meyer* préſenta ces Bulles à ſes Seigneurs de *Berne* avec priere de l'aider à ſe mettre en poſſeſſion de ſon Prieuré. Les *Bernois* ordonnerent à leurs ſujets de *Buren* de lui tendre main,

main, & l'inſtalerent ainſi d'une maniére violente. *Pfeiffer* fut obligé de céder à la force, quoiqu'il eut déja reçu l'hommage des ſujets dépendans de ſon Prieuré. L'*Evêque de Bâle* avoit promis de ne point ſe mêler de cette affaire ; mais le *Maire de Délemont*, qui n'avoit pas fait la même promeſſe, vint avec les gens de ſon reſſort aſſiéger *Meyer* dans ſon Egliſe, enſorte, qu'il ſe vit Prieur ſans ôſer ſe ſervir de ſes droits

Les *Bernois* n'eurent pas plûtôt appris l'extrémité, où ſe trouvoit *Meyer*, qu'ils envoierent *Louis Ditlinger*, un de leurs Bannerets, avec les Troupes de *Nidau*, & celles des Balliages voiſins au ſecours de leur Bourgeois aſſiégé ; ordonnant à tous leurs ſujets de ſe tenir prêts à marcher au premier ordre. La choſe commençoit à dévenir ſérieuſe, & il ſembloit, que tout ſe préparoit à une ſanglante guerre, lorſque l'*Evêque de Bâle* conſentit à une déciſion amiable. Les *Zuriquois*, qui ſoutenoient *Pfeiffer*, envoierent à *Rennendorff*, où étoit l'Arbitrage *Louis Amman* leur Secrétaire d'Etat. Les *Bernois* prenoient le parti de *Meyer*. Après l'examen des raiſons alleguées par les deux Concurrens, il fut décidé, que *Mòtier-Granval* ſeroit cedé aux *Bernois*, & que l'*Evêque de Bâle* leur païeroit cinq mille livres Bernoiſes pour les frais. Cette déciſion ne paroiſſant pas équitable ; le Prélat vint lui même

en

en perſonne à *Berne* avec *Hartman d'Eptingen*, *Hartman de Hallweil*, l'Avoïer de Fribourg *Thierri d'Engliſperg*, & d'autres Interceſſeurs de la part de *Bienne* & de la *Neuville*, qui négotierent ſi bien auprès du Magiſtrat, que *Grandval* fut rendu à ſon Evêché ; mais ſous l'expreſſe réſerve, que la Bourgeoiſie entre *Berne* & le *Munſterthal* reſteroit dans ſa vigueur & force, & que l'*Evêque de Bâle* acquitteroit les cinq mille livres Bernoiſes au jour marqué, & convenu à *Rennendorff*.

Les Princes Electeurs d'*Allemagne* ſollicitoient depuis long-tems l'Empereur *Frédéric* de convoquer une Diétte, où l'on pût lui choiſir un Succeſſeur, affin d'aſſurer l'Empire à ſon Fils *Maximilien*. Sa Majeſté Impériale n'y conſentit, qu'avec peine, & la Diétte fut convoquée à *Franckfort*. L'Empereur s'y rendit avec ſon Fils le vintiéme de *Janvier*, & le ſeiziéme de *Février Maximilien* fut élû *Roi des Romains* ſelon toutes les loix de la Bulle d'or. Il y avoit ſix Electeurs, les *Archevêques de Maïence*, *de Cologne*, & de *Tréves*, *le Comte Palatin*, *le Duc de Saxe*, & le *Marquis de Brandebourg*. Dès que l'Ambaſſadeur de *Maximilien* à *Rome* eut appris la nouvelle de l'élection de ſon Maître, il voulut précéder les Ambaſſadeurs des autres Rois & Princes. L'affaire fut propoſée dans un Conſiſtoire,

&

& l'on y décida, que les choſes demeureroient dans le même état juſqu'à ce, que *Maximilien* eut fait ſes ſoumiſſions au *Pape*, & en eut été reconnu pour *Roi des Romains*.

Udislas Roi de Bohéme ne ſe trouva point à la Diétte de *Francfort*, & n'y fut pas même invité. L'on ſçavoit, qu'il n'avoit pas lieu d'être content de *Frédéric*, qui lui avoit refuſé toutes ſortes de ſecours; & l'Alliance, qu'il avoit faite avec le *Roi de Hongrie*, pouvoit faire craindre, qu'il ne fut oppoſé à l'élection de *Maximilien*. Car ce, qui occupoit le plus *Mathias*, étoit le deſſein de ſe rendre maître de la *Haute Autriche*. C'eſt pourquoi il tint une Aſſemblée à *Iglaw* dans la *Moravie*, où il confirma l'Alliance, qu'il avoit faite avec *Udislas*. Cette confirmation fut cauſe, que le *Roi de Bohéme* ne fut pas appellé à la Diétte; c'eſt dequoi *Udislas* ſe plaignit au *Pape*, en le priant d'écrire aux Princes Electeurs de ne le point priver de ſon droit. Mais malgré ces plaintes *Maximilien* fut élû. La derniere cérémonie ſe fit à *Aix-la-Chapelle* le neuviéme d'*Avril*, & l'*Archevêque de Cologne*, ſuivant le privilége, qu'il prétendoit lui appartenir, lui mit ſur la tête la Couronne de *Charle-magne*. On s'étoit muni du conſentement d'*Innocent VIII.* qui après s'être aſſûré de l'obéiſſance de *Maximilien*, confirma ſon élection, & l'en félicita par

un Bref. Il écrivit en même tems à l'Empereur *Frédéric* pour l'assûrer de la joïe, qu'il avoit d'apprendre, qu'on lui avoit donné un si digne Successeur dans la personne de son Fils. Ces deux Princes du consentement des Electeurs, & des Communautez de l'Empire, firent une loi touchant la Paix. Ils s'engagerent à la faire garder inviolablement durant dix années entieres dans tout l'Empire. Pour cela ils manderent à tous leurs sujets de l'observer, & réglerent, que quiconque en viendroit aux voïes de fait l'un contre l'autre, de quelque état ou condition, qu'il fut, seroit mis au *Ban de l'Empire*; de même, que ceux, qui contribueroient par leurs conseils, ou par leur secours à violer cette paix. Il y en eut beaucoup, qui l'accepterent. D'autres s'en mirent peu en peine. Parmi ceux, qui y consentirent, les Peuples de la *Soüabe* l'observerent avec plus d'exactitude; ce qui les rendit si redoutables à leurs voisins, que plusieurs Villes Impériales, & des Princes assez puissans rechercherent leur Alliance. C'est ce, qu'on a nommé l'*Alliance de Soüabe*.

Maximilien après la cérémonie de son Couronnement prit la route de *Flandres*, où étant arrivé, il écrivit de *Bruges* au Roi *Charles VIII.* des lettres très-vives, & pleines de ressentiment sans ménager la réputation de la *Comtesse de Beaujeu*, ni celle

de

de ſon Epoux. Il prétendoit, qu'au préjudice de la Paix faite entre *Louis XI.* & les *Flamans*, les *François* exerçoient tous les jours des hoſtilités, qui le forceroient enfin à une rupture ouverte, ſi l'on refuſoit d'accepter les voïes d'accommodement pour la réparation des entrepriſes, & des inexécutions, dont il ſe plaignoit. Il avertiſſoit le Roi d'aſſembler les États de ſon Roïaume, affin d'y remedier. La réponſe de *Charles VIII.* à cette lettre fût encore plus vive, & piqua tellement *Maximilien*, qu'il aſſembla les Communautez de *Flandres*, & leur remontra, de quelle importance il étoit de ne pas ſouffrir, que les *François* travaillaſſent impunément à troubler leur repos. Il tâcha de reveiller en eux le deſir de la guerre, en leur rappellant le ſouvenir de la *Bataille de Guinegate.* Il inſta ſur-tout ſur la néceſſité de fournir abondamment aux frais de cette guerre. Peut être la ſouhaitoit-il moins, que de l'argent pour ſoutenir avec éclat les dignitez, dont il étoit revêtu; *Frédéric* ſon Pere lui faiſant des avances ſi peu conſidérables, qu'il étoit obligé pour ſubſiſter d'avoir recours à toute ſorte de prétextes. Quelles que fuſſent ſes vûës, il ſe ſervit encore, pour autoriſer la guerre, qu'il alloit déclarer à la *France* d'une raiſon fort ſpécieuſe en apparence. Il étoit entré dans la Ligue des *Ducs d'Or-*

leans, & de *Brétagne*, & ceux-ci étant prêts de faire la guerre en *France*, il ne pouvoit, disoit-il, leur refuser de joindre ses Troupes aux leurs. Mais cet artifice ne lui réüssit pas. *Charles VIII.* par son habileté, dissipa bien-tôt tous les projets du *Duc d'Orleans*. Le *Comte de Comminges* fut dépoüillé de son Gouvernement de *Guienne*, & son Comté réüni à la Couronne ; celui d'*Angoulême* rentra dans son devoir, & le Roi s'étant avancé avec des Troupes sur les frontiéres de la *Brétagne*, il jetta tellement l'allarme parmi les *Brétons*, que les Seigneurs du païs se trouverent divisés. Les uns furent d'avis, que pour ne pas exposer l'Etat mal à-propos, il falloit abandonner le *Duc d'Orleans*. Les autres résolus de se défendre, vouloient, qu'on armât contre la *France*, si elle leur déclaroit la guerre ; mais ce n'étoit pas l'intention du Roi. Il ne cherchoit, qu'à s'assûrer de leurs sentimens. Aussi dès, qu'il eut appris, que le *Maréchal de Rieux* étoit un des plus opposez à la guerre, il lui dépêcha d'*Epinay Archevêque de Bourdeaux*, *Bréton* de naissance, & le *Seigneur de Bouchage*, pour le prier d'assûrer le *Duc de Brétagne*, qu'il n'avoit point dessein de lui faire la guerre ; mais qu'il vouloit seulement l'engager à ne point protéger des sujets rébelles. Ils avoient ordre d'ajouter, que si le Duc refusoit de se rendre

dre à ſa priere ; le Roi ne pourroit s'empêcher de fournir aux Seigneurs Brétons les Troupes néceſſaires pour obliger le *Duc d'Orleans* à ſe retirer.

Cette négotiation n'empêcha pas le *Roi des Romains* de commencer la guerre ; après s'être accommodé avec les *Flamans*, & les avoir obligé à le reconnoître pour tuteur de l'*Archiduc* ſon Fils, il vint ſurprendre la Ville de *Téroüanne* ; mais preſſé vivement par *des Cordes*, qui commandoit en ce païs là, il écrivit aux Villes du Roïaume, qui s'étoient obligées à la garantie du Traité, qu'il avoit conclu avec le Roi, ſe plaignant de l'injuſtice, que lui faiſoient le *Comte* & la *Comteſſe de Beaujeu* ſous le nom de ce Prince. La lettre fut apportée à *Paris* par un Héraut, & luë dans une Aſſemblée tenüe à l'Hôtel de Ville ; mais le Héraut ne reçut d'autre réponſe, que celle, qu'il plut aux gens du Roi de dicter. Cette tentative n'aiant pas réüſſi à *Maximilien*, il en fit une ſur la Ville de *Guiſe*, qui ne lui fut pas plus heureuſe. Il conduiſit enſuite ſon Armée, compoſée de dix à douze mille hommes, dans le *Cambreſis* ; mais manquant de vivres, & d'argent, & les *Maréchaux de Gié* & *des Cordes* ne ceſſant de le harceler, ſes Troupes ſe débanderent Une grande partie des Soldats *Allemands* déſerta, & il fut contraint lui-même de ſe retirer à *Malines*.

Maximilien s'étoit néanmoins rendu maître de la Ville de *Gand*, qui lui retenoit le *Prince Philippe* son Fils, & n'avoit pas été malheureux dans ses entreprises contre les *Flamands*, qui étoient en continuelle contestation avec lui; il les avoit réduit à lui rendre obéissance, & à concourir à la guerre, qu'il méditoit contre la *France*. Ce Prince eut dans cette expédition quantité de *Suisses*, qui allerent le servir sans l'aveu, & la permission de leurs Souverains. Ils furent triplement punis de leur désobeissance. Les *Autrichiens* ne les païerent point, & les traiterent très-mal; ce qui fit, qu'une partie se jetta dans les Armées du *Roi de France*, où ils furent regardés comme gens, qui avoient agi contre les Alliances, & furent renvoiés chez eux avec mépris. Leurs Magistrats les punirent comme des réfractaires, qui avoient fauſſé leur serment, & les trouverent dignes d'être inscrits dans le livre fatal.

De leur côté ils s'abandonnerent en paroles hardies, & peu respectueuses contre les deux Rois, & leurs Souverains, ensorte, qu'on fut obligé d'y mettre ordre, & de faire des réglemens sévéres contr'eux, & contre tous ceux, qui s'oublieroient ainsi dans la suite. Par ce moien l'on vint à bout de leur imposer silence, & de les faire rentrer dans leur devoir.

En

En même tems il arriva, que quelques *Suiſſes* à l'exemple de ceux, dont on vient de parler, aiderent le *Comte Palatin du Rhin* à prendre le fort de *Geroltzegk*, & à chaſſer les deux Frères *Diobold* & *Gangolf Barons de Geroltzegk*, de leur château & de leur Seigneurie.

Sigiſmond Duc d'Autriche fit de fortes inſtances auprès du *Corps Helvétique*, pour l'engager à ſecourir ces deux Frères contre le *Palatin*, & les remettre en poſſeſſion de leur terre, & de la fortereſſe de *Geroltzegk*, que ce Prince leur avoit enlevée. Les *Confédérés* accepterent la commiſſion pour donner à *Sigiſmond* des preuves évidentes, qu'en le ſervant ils étoient réſolus d'accomplir exactement la Paix perpétuelle, qu'ils avoient faites avec lui, & pour marquer à ce Prince une amitié plus étroite, les Villes de *Zurich*, de *Berne*, de *Zug*, & de *Soleure* entrerent à ſon inſtance réïterée dans le projet d'une Alliance avec le *Roi des Romains*, qui fut ſolemniſée l'année ſuivante.

Charles VIII. apprenant, qu'on traitoit en *Suiſſe* d'une union avec *Maximilien*, y envoïa ſes Ambaſſadeurs, pour exhorter les *Confédérés* à ne point s'allier avec ce Prince ennemi de ſa Couronne, & à s'en tenir uniquement à celle, que la *France* avoit concluë avec eux. Le Roi appuïa ces remontrances par le paiement des ſom-

mes, que *Louis XI.* ſon Père leur avoit promis au ſujet du Traité pour la *Franche-Comté*.

Les *Bernois*, qui faiſoient en *Suiſſe* le commerce du ſel, ſe ſervirent de cette occaſion pour demander au *Roi de France*, qu'il leur permit d'acheter librement du ſel de *Salins*. *Caſpar Hezel*, & *Brandolf de Stein*, qu'on envoia pour ce ſujet à *Charles VIII.* obtinrent gratieuſement cette permiſſion du Monarque.

Dans ce tems de paix & de tranquillité la République de *Berne* invita celle de *Schwitz* à venir paſſer le Carnaval dans ſa Capitale; & pour faire plus d'honneur, & marquer plus d'amitié aux *Suiſſes*, l'on y invita auſſi *Rodolphe Comte de Neufchâtel*, avec les Villes de *Fribourg*, de *Soleure*, & de *Bienne*. Les *Bernois* ordonnerent à quelques Gentils-hommes du pais d'*Argaw* de venir augmenter le nombre des convives. *Jean de Halweil*, *Herman de Müllenen*, *Rodolphe de Luternaw*, *Arnold de Segenſſer*, & *Gaſpar d'Eſſinger* ſe trouverent à *Berne* pour cette fête, qui dura pendant huit jours avec beaucoup de pompe, & de magnificence.

C'eſt ainſi, que les anciens *Suiſſes* lioient des parties d'amitié, qui contribuoient à cimenter une correſpondance amicale, & qui ſerroient les nœuds d'une parfaite union. Cette méthode eſt encore aujourd'hui en uſage entre les *Bernois* & les *Fribourgeois*, quand

quand il eſt queſtion de la préſentation des Baillifs, qui dépendent des deux Souverainetés. Cette cérémonie renouvelle les ſentimens de la confiance & de la concorde, qui doit régner entre les deux Etats voiſins, & que la proximité des pais, & la reſſemblance des mœurs ne doit pas laiſſer altérer.

Le *Comte Philippe de Hochberg*, Fils de *Rodolphe Comte de Neufchâtel* étoit ſoupçonné, d'avoir beaucoup contribué à la mort horrible de la garniſon de *Grandſon*, lorſque le *Duc de Bourgogne* s'en rendit maître quelques jours avant la Bataille; & que ce Prince étoit à ſon ſervice. Ce ſoupçon lui attira tellement la haine des *Bernois* & des *Fribourgeois*, que les femmes même de *Nidau*, & d'*Erlach* le menaçoient de le faire mourir ſous le poid de leurs quenoüilles. Cela étoit d'autant plus ſurprenant, que ces deux Balliages dépendoient avant ces tems là du *Comté de Neufchâtel*, dont ils étoient membres. Par où il ſemble, qu'on ne devoit pat s'attendre, que l'inclination pour ſon Prince naturel ſe fut ſi tôt démentie dans le ſang de ſes ſujets. Néanmoins l'Etat de *Berne* eu égard à la conſidération, que les *Suiſſes* avoient pour le Père, & pour les bons ſervices, que *Rodolphe de Hochberg* avoit rendus au *Corps Helvétique*, calma les eſprits animés contre *Philippe*, & l'admit

au nombre de ſes Citoiens, comme ſes Prédéceſſeurs les *Comtes de Neufchâtel.*

Hugues de Châlon Seigneur de Châteauguïon, & *Baron de Nozeroi* demanda auſſi d'être incorporé dans la Bourgeoiſie de *Berne*; & cette faveur lui fut accordée à condition, qu'il n'entreprendroit aucune guerre ſans le conſentement de la République; qu'il paieroit cent livres à la Ville annuellement le jour de *Saint André*, & qu'il emploieroit ſes bons ſoins pour obtenir aux *Bernois* du ſel de *Salins.*

Depuis que la liberté étoit établie en *Suiſſe*, on ſouffroit avec peine, que quelques Seigneurs traitaſſent encore leurs ſujets comme des eſclaves; c'eſt ce, que pratiquoit en particulier l'*Ordre de Malthe* à l'égard des ſujets de la Commanderie de *Buchſée.* L'Etat de *Berne* fit ſçavoir au Commandeur, qu'il prétendoit, que chacun eut l'avantage de joüir d'une entiere liberté dans l'étenduë de ſa ſouveraineté; & qu'il ordonnoit à cette occaſion à tous les eſclaves du pais *Bernois* d'en ſortir dans le terme d'une année; à moins qu'ils ne fuſſent ſujets à la taille Impériale.

Comme l'*Evêque de Bâle* ſe trouvoit trop reſerré par le Traité de *Môtier-Granval*, dont il avoit obtenu la reſtitution par l'interceſſion des Villes de *Fribourg*, de *Bienne*, & de *Neufchâtel*, il eut recours

aux

aux *Suiſſes* pour tâcher d'avoir par leur moien de meilleures conditions de l'Etat de *Berne*. Cette République aiant conſervé à ce pais le droit de Bourgeoiſie dans toute ſon étenduë, elle réduiſoit le pouvoir de l'Evêque à la ſimple qualité de Prince territorial; & par là ſon autorité devenoit ſi mince, qu'elle ne lui laiſſoit plus que l'apparence d'un Souverain. Les Députés des Cantons arriverent à *Berne* le vint cinq de *Juin*, & parurent devant le Conſeil privé le vint-ſeptiéme. Ils y firent un diſcours précis & ſerré pour démontrer, que l'Evêque & le Haut Chapître de *Bâle* avoient poſſedé la *Vallée-Granval* dès un tems immémorial avec ſes tranchiſes ſans aucune médiation étrangére; qu'ainſi ils prioient la République, qu'il leur fut permis de rentrer en diſcuſſion, & de donner une information préciſe, puiſque l'Evêque de *Bâle* ne pouvoit pas y être admis, après avoir déja contracté à ce ſujet; mais, que l'inſtrument n'étant pas encore ſcéelé, ils eſperoient, qu'on ne leur refuſeroit pas la juſtice, qu'ils demandoient. On répondit, qu'il étoit ſurprenant, qu'on voulut engager la République à ſe prêter à une récapitulation d'un fait, qui avoit été examiné par d'habiles gens, en préſence de la partie intereſſée, qui en avoit accepté la déciſion ſans contrainte, & ſans réſerve; qu'on croioit

croioit être fondé à ne la point permettre, puiſque l'Etat de *Berne* n'avoit fait aucun tort ni à l'Evêque, ni au Haut Chapitre de *Bâle*. Qu'on ne pouvoit pas non plus accuſer la République d'avoir agi contre la juſtice en ſoutenant les Bulles Papales, qui avoient donné le *Prieuré de Môtier à Jean Meyer* leur Combourgeois; qu'ainſi aiant accordé une protection légitime, on prioit les Députés de ne pas exiger une recherche, qui n'avoit pour but, que l'infraction d'un Traité, qui n'en demandoit point. Que par toutes ces raiſons l'on eſperoit, que cette réponſe ſeroit ſatisfaiſante & conforme à l'équité. Néanmoins ſous prétexte de quelques autres conteſtations, qu'on fit naître apparemment à propos, l'on conclut le vint-huitiéme de *Novembre* 1486. le Traité ſuivant entre la Ville de *Berne*, l'Evêque, & le Chapître de *Bâle*: *Que le Village de* Reiben *proche de* Buren *reſteroit en pleine, haute, & baſſe juriſdiction à l'Evêque de* Bâle *& à la Ville de* Bienne *ſuivant l'accord fait entr'eux. Cependant qu'il ſeroit permit à la Ville de* Berne *de faire ſaiſir, dans le dit Village de* Reiben, *un criminel, qui aïant commis ſon crime riére la Souveraineté de* Berne, *s'y ſeroit réfugié; ſans que le Cimetiére puiſſe lui ſervir d'azile, ou de lieu de ſûreté. 2ò. Que la Montagne, nommé* Valiere, *ſeroit compriſe dans le territoire de* Buren, *& renfermée*

fermée dans ſes limites. 3ò *Que les* Biennois *ſeroient exempts de péage ſur le Lac de* Nidau, *avec ce, qui leur appartiendroit en propre; & en cas de fraude, l'amande, & la punition ſeroit réſervée à* Berne. 4ò. *Que la pêche ſur le Lac de* Nidau *ſeroit permiſe aux* Biennois, *comme aux* Bernois. 5ò. *Que les gagemens riére* Briel, Kragenberg, *& aux environs ſe feroient dans les endroits, où* Berne *avoit la haute & baſſe juriſdiction, par quatre prud-hommes; dont deux ſeroient nommés par le* Ballif *de* Nidau, *& les deux autres par la Ville de* Bienne, *& que l'eſtimation ou taxe, que ces quatre hommes auroient faite, devroit avoir lieu.* 6ò. *Que la* Vallée Granval *reſteroit ſous la domination de l'Evêque de* Bâle; *mais que la Combourgeoiſie, que ceux de cette Vallée avoient avec* Berne *ſubſiſteroit comme du paſſé; & en cas, que par malheur les* Bernois *& l'Evêque de* Bâle *euſſent dans la ſuite une guerre entr'eux, la* Vallée Granval *obſerveroit une exacte neutralité.* 7ò. *Qu'on laiſſeroit parvenir à l'Evêque toutes les droitures, ſans exception, que le Chapître de* Bâle *avoit poſſedées du paſſé dans* Môtier Granval, *& dans toute la Vallée.* 8ò. *Que la haute juriſdiction ſur le* Teſſenberg *appartiendroit aux* Bernois, *& que la punition du crime ſeroit procurée par le Ballif de* Nidau. 9ò. *Que ceux de* Bienne, *de* Nidau, *& de* Matt *joüiroient en Communauté du pâturage en deça & en déla du Pont de la Tielle;*

mais

mais que le revenu, qui en proviendroit, appartiendroit à la Ville de Berne. Ce Traité a été mis tout au long, affin de donner de l'éclairciſſement aux conteſtations, qu'il a cauſé dans la ſuite, & qui ſe trouvent dans les expreſſions, que *Lauffer* met dans l'article ſeptiéme, où il dit en langue Allemande : *Alle dem Stifft in dem Munſterthal zuſtehende Geiſt- und Weltliche Oberkeiten, Herrlichkeiten, und wie die daſelbſt von Alters herkommen ſind.* Que le *Mòtier Granval* s'acquittera à l'égard de l'Evêque de *Bâle* de toutes les droitures, qui à cauſe du Chapître appartiennent tant aux Souverains Eccléſiaſtiques, que Séculiers; comme du paſſé.

C'eſt ſans doute cette expréſſion, qui a fait naître tant de difficultés entre le *Prince de Pourentrui*, & la République de *Berne*; le premier expliquant ce mot *comme du paſſé* à l'avantage d'une pléine Souveraineté, de la même maniere, qu'il l'exerçoit avant ce Traité; les *Bernois* au contraire, comme Combourgeois, entendant une Souveraineté concomitante, qui réduit l'Evêque à ne pouvoir rien décider ſouverainement ſans la coöperation de la République. Il ſemble, que la *France* adhére à ce ſentiment par l'Alliance faite à *Soleure* le onziéme *Septembre* 1739 vû qu'elle paroit ne s'allier, que pour tranquilliſer, & pour rémédier aux troubles intérieurs, qui déſo-

déſoloient alors l'*Evêché de* Bâle ; ſans faire aucune mention de ce, qui pourroit dans la ſuite regarder l'explication du Traité de *Môtier Granval* ; en tout cas nous croïons devoir ici laiſſer à part cet article délicat, ſans vouloir en donner aucune idée, qui puiſſe faire eſperer au *Prince Evêque de* Bâle de rentrer dans ſes premiers & anciens droits ; ou lui en procurer un éclairciſſement.

Le *Roi de France* étoit allé de *Beauvais* à *Compiegne*, où il apprit, que le *Duc de Brétagne* étoit tombé malade, ce qui le détermina à venir juſqu'à *Tours* avec des Troupes. Mais la maladie du Duc n'aiant pas eu de ſuite, il retourna à *Amboiſe* pour attendre la fin de la négotiation de l'*Archevêque de Bourdeaux*, & du *Seigneur de Bouchage*. Le ſuccès en fut heureux, le Traité fut ſigné à *Château Briant* à ces conditions. Que le Roi ne feroit entrer dans le pais que quatre cens lances, & quatre mille hommes de pied ; qu'il les en tireroit dès, que le *Duc d'Orleans*, & ſes partiſans en ſortiroient, qu'il ne prendroit, ni aſſiégeroit aucune place, que du conſentement du *Maréchal de Rieux* ; & qu'il ne prétendroit rien au Duché. Car la crainte des *Brétons* étoit, que le Roi ne s'emparât de la *Brétagne*, & c'eſt à quoi ils vouloient obviér. Dans le même tems *Philippe de Commines* ſoupçonné d'entretenir des correſpondances avec

le

le *Duc d'Orleans*, fut arrêté avec le *Seigneur de Culant*, *Geoffroy de Pompadour Evêque de Perigueux*, *George d'Amboise Evêque de Montauban*, & *Bussi* son Frère. On avoit intercepté de la part de ceux-ci plusieurs lettres en ciffre, qui les convainquoient d'infidélité. *Commines* fut dabord conduit à *Loches*, où il demeura huit mois dans une cage de fer, comme il le dit lui même en parlant de l'*Eveque de Verdun*, qui après avoir été l'inventeur de ces cages, y fut enfermé le premier, & y demeura quatorze ans. *Commines* ajoute, qu'il y souffrit des peines incroiables, sans que le *Duc d'Orleans*, pour qui il s'étoit attiré cette affaire, fit la moindre chose pour le soulager. De *Loches*, on le transfera dans la prison des *Tournelles à Paris*, où il fut dix huit mois, avant que son Epouse put obtenir, qu'on lui donnât des Commissaires pour lui faire son procès. Enfin on l'interrogea juridiquement, & il répondit avec tant d'esprit, d'ordre, de netteté, & de vigueur, qu'il fut déclaré absous de tous les crimes, qu'on lui imputoit. Il se retira dans sa maison d'*Argenton* en *Poitou*, d'où il ne sortit, que pour accompagner le Roi *Charles VIII.* dans la guerre de *Naples*.

1487 Le Traité conclu l'année précédente entre la *France*, & quelques *Seigneurs de Bretons*,

tons, inquietoit beaucoup le *Duc de Brétagne*, & les Partiſans du *Duc d'Orleans*. Le mauvais ſuccès des négotiations de *Maximilien Roi des Romains* acheva de les déconcerter. Ils comptoient beaucoup ſur ce Prince, qui travailloit à former une Ligue contre la *France*, dans laquelle il prétendoit faire entrer le *Duc de Lorraine*, *les Rois Catholiques*, *le Duc de Savoïe*, *le Seigneur d'Albret*, *le Duc de Bourbon Connêtable de France*, & quelques autres. Mais toutes ces tentatives furent inutiles.

La *Comteſſe de Beaujeu* avoit ſçû fixer le *Duc de Lorraine*, en lui promettant la *Provence*, quoique réünie à la Couronne. La guerre avec les *Maures* occupoit aſſez le *Roi d'Arragon*. Le *Duc de Savoïe* flatté d'un accommodement touchant le *Marquiſat de Saluces*, n'oſoit rompre avec la *France*. Cette époque mérite d'être priſe de plus loin, affin d'être au fait de la mésintelligence entre la *Maiſon de Savoïe* ſous le Régne de *Charles Duc de Savoïe*, Fils de *Philibert*, & le *Marquis de Saluces*.

Pierre de Saint-Michel Chancelier de *Savoïe* étant mort en 1482. le *Duc Charles* alla à *Chambéri* au mois de *Février* 1483. & nomma en ſa place *Antoine de Champion*, Préſident du Conſeil de *Turin*, il acheva l'hiver en *Savoïe*, & le ſixiéme de *Juin* il paſſa le *Montcenis*; il ſéjourna quelque tems à *Suze*,

à *Pignerol*, & à *Carignan*, il reçut les *Abbés de Caſeneuve*, & de *Saint Benigne en Piémont* ſous ſa protection; puis il fit ſon entrée ſolemnelle à *Turin* le premier de *Novembre* ſuivant, qui eſt le tems, auquel ce Prince prit lui même la direction de ſes affaires, & de ſes Etats, parce que le Roi *Loüis XI.* étoit mort.

Son ſéjour en *Piémont* fut funeſte à *Claude de Savoïe Seigneur de Raconis*, *Maréchal de Savoïe*; parce qu'à la ſollicitation de *Miolans* le Duc lui ôta ſa charge de *Maréchal* avec le Gouvernement de *Verceil*. *Raconis* craignant, que le pouvoir de ſon ennemi ne portât le Duc à lui ôter encore *Sommerive de Boſq*, il y mit garniſon. Le Duc y envoia *Michel de Lugrin* ſon Ecuïer, & *Douris Procureur fiſcal de Piémont*, pour ſommer le Commandant, nommé *Bernardin de la Porte de Chivas*, de le rendre. Celui-ci le refuſa, diſant, qu'il ne pouvoit remettre cette place, qu'à *Raconis*, qui la lui avoit confiée. Le Prince y envoïa *Annequin de Valpergue* ſon Maître d'Hôtel, & le même *Douris*, qui ménagerent ſi bien l'eſprit *de la Porte*, qu'ils lui firent promettre de ſe rendre. Mais comme *Valpergue* ſe retiroit ſur cette aſſûrance; quelques ſoldats de la garniſon, à l'inſçû du Commandant, ſortirent du Château, lui couperent chemin, & l'aſſaſſinerent. *Douris* aïant rapporté cette nou-

nouvelle au Duc à *Turin*, il y eut ordre au *Maréchal de Miolans* d'aſſiéger *Sommerive*, qui ſe rendit à compoſition; à la réſerve des meurtriers d'*Annequin de Valpergue*, qui furent exécutés à *Turin*.

Le Duc donna le gouvernement de cette place à *Soumont*, ſurnommé le *Calabrois* Fils d'*Antoine de Soumont* Capitaine des Archers de ſa garde. *Jean Louis de Savoïe Evêque de Genéve* étoit mort le onziéme de *Juin* 1482. Le Duc avoit nommé à cet Evêché *François de Savoïe* ſon Oncle *Archevêque d'Auch*; *Abbés de Stafarde*, & d'*Aulps* Frère du Défunt. Le Chapitre en élut un du Corps, qui fut *Urbain de Villette*, *de Chevron* Le Pape *Sixte IV.* paſſionné pour la grandeur de ſa Maiſon, eut un autre deſſein. Il étoit natif de *Savonne* de fort bas lieu, & s'appelloit *François Ruere*; & pour faire croire, qu'il étoit de l'ancienne Famille des *Rueres*, Seigneurs de *Vineuf en Piémont* (quoiqu'il ne fut ſuivant la plûpart des Auteurs, que Fils de *Léonard Ruere pêcheur* au Village de *Celles* à cinq lieuës de *Savonne* juſques là, ajoutent-ils, qu'il avoit été lui même *pêcheur* ou *Marinier*) il écrivit aux habitans de *Turin* le vint-troiſiéme de *Mars* 1482. qu'il ne vouloit point oublier le lieu de la naiſſance de ſes Ancêtres; qu'il vouloit embellir leur Ville, & lui donner de grands privileges. Enſuite il fit *Cardinal Chriſtophe*

de Ruveres Archevêque de Tarantaiſe, qu'il préſuppoſoit ſon Parent, & après ſa mort, il honnora de la même dignité *Dominique de la Ruveres* ſon Frère, qui fut appellé le *Cardinal de Saint Clement*, à qui il vouloit faire avoir l'Evêché de *Turin*; & parce que *Jean de Compeys* en étoit Evêque, *Sixte* propoſa à celui-ci de lui donner l'*Evêché de Genéve*, à condition, qu'il remettroit celui de *Turin* au *Cardinal de St. Clement*.

Le Duc n'étoit pas fâché, que le *Pape* honnorât ſes ſujets de belles Charges Eccléſiaſtiques; mais il ne pouvoit ſouffrir, que ce fut aux dépens de ſon autorité; enſorte, qu'il ſe roidit à faire valoir ſa nomination. *Sixte*, qui étoit d'un eſprit violent, & impetueux, & qui ne ſe laiſſoit fléchir, ni par prieres, ni par raiſons, envoïa les proviſions de l'*Evêché de Genéve* à *Jean de Compeys*; lui commanda d'en prendre poſſeſſion, & fulmina contre ceux, qui s'y oppoſeroient; donnant en même tems l'*Evêché de Turin* au *Cardinal de Saint Clement*. *Charles* dans la crainte, où il étoit, de déroger à ſon droit de nomination à l'*Evêché de Genéve*, ou de réſiſter au *Pape*, ſe rendit en *Savoïe*.

Le *Comte de Breſſe* s'étoit depuis peu réconcilié avec lui; & comme il avoit donné par écrit des aſſûrances de ſa fidélite, le Prince de ſon côté l'aſſûra auſſi

de

de ſon amitié. Il lui parla de l'embarras où il ſe trouvoit & le pria de l'aider à ſortir de ce mauvais pas. *Philippe* alla à *Genéve*, en fit ſortir *Jean de Compeys*, mit garniſon à l'*Evêché*, ſe rendit maître de la Ville, & inſtalla *François de Savoïe* en l'Evêché.

Compeys ſe réfugia à *Rome*, où il fit ſes plaintes au *Pape*, demandant, qu'on lui rendît l'*Evêché de Turin*, ou qu'on le fit joüir de celui de *Genéve*. *Sixte* irrité, lâcha une excommunication contre le Conſeil Ducal, contre *Amedée de Gingin*, *Amedée de Greilly*, & d'autres, qui ſe portoient ouvertement pour *François de Savoïe*, & menaça *Genéve* de l'interdit. Le Duc envoïa à *Rome* pour juſtifier ſa conduite, & pour établir ſon droit. Enfin le *Pape*, contre ſon naturel, s'adoucit, & leva les cenſures; conſentant à l'inſtallation de l'Evêque *François*, & approuvant la nomination du Duc. Pour contenter *Compeys*, il lui donna l'Archevêché de *Tarantaiſe*. Après cet arrangement, le Duc fit ſon entrée à *Genéve*, où il fut magnifiquement reçû ſelon le tems. Le Pape *Innocent VIII.* aïant déclaré la guerre, comme on l'a dit à *Ferdinand Roi d'Arragon* & de *Sicile*; ce Prince en fit ſes plaintes au Duc par une lettre dattée du *Châteauneuf* de *Nâples* le premier de *Février* 1486. dans laquelle, après avoir blâmé le procédé du *Pape*, il conjure ce Prince

de prendre ſes interêts, & de s'oppoſer avec lui à l'ambition d'*Innocent*, lui repréſentant, de quelle importance il étoit pour ſa dignité, & pour ſa gloire d'empêcher l'oppreſſion d'un Prince, qui avoit toûjours été bien intentionné pour le Saint Siége.

Sa vûë étoit d'embarquer *Charles* dans une Ligue, qui ſe trâmoit en *Italie* contre le *Pape*, & dont *Ferdinand* ſe déclara le Chef. Le *Duc de Milan* y entra, comme nous l'avons déja remarqué, de même que les *Venitiens* & les *Florentins*. Mais *Charles* ne voulut jamais s'y engager, quoique les premiers progrès euſſent été heureux. Car ſur quelques avantages, que le *Duc de Calabre* Capitaine général de la Ligue, avoit remporté ſur les Troupes de l'Egliſe, *Jean Galéas Sforce Duc de Milan*, en écrivit avec empreſſement à *Charles* pour lui faire part de ce bon ſuccès. Mais toutes ces civilités ne furent pas capables d'ébranler la réſolution du Duc, qui ne pouvoit ſe réſoudre à ſe brouïller avec le Saint Siége. Et d'ailleurs ce Prince avoit déja quelque connoiſſance des deſſeins de *Raconis*, qui aïant été maltraité, & voiant, que ni *François de Savoïe Seigneur de Racon* ſon Père, ni *Cavours* ſon Oncle, qui étoient obligés de l'aſſiſter, ne s'intereſſoient point pour ſon rétabliſſement, il ſe retira auprès du *Marquis de Saluces*, & de *Manfroy de Saluces*

luces Seigneur de Cardé ſes Couſins. Mais comme de tout tems les *Marquis de Saluces* avoient donné des marques de leur averſion pour la *Maiſon de Savoie*, à cauſe des grands différens, qu'ils avoient eüs avec les Ducs, pour l'hommage de leur Marquiſat, & que *Louis II.* du nom *Marquis de Saluces* ſe ſentoit offensé du refus, que le Duc avoit tout récemment fait de le recevoir de lui par Procureur, & de ce, qu'il s'étoit opposé ſous main à *Rome* à l'erection de l'Egliſe *de Saluces* en Cathédrale, *Charles* appréhendoit avec raiſon, que *Raconis* dépité, ne portât la *Maiſon de Saluces* à entreprendre quelque choſe contre ſon état. Ce ſoupçon étoit juſte; car tandis que *Charles* prenoit ſes plaiſirs à *Verceil*, & qu'il députoit des Ambaſſadeurs à *Milan*, pour aſſiſter aux nôces, qui s'y préparoient entre le *Roi de Hongrie*, & *Blanche Marie de Milan*, *Veuve du Duc Philibert* ſon Frère, ſuivant la priere, que le *Duc de Milan* lui en avoit faite le ſeptiéme *Juin* 1486. On l'avertit, que le *Marquis de Saluces*, *Raconis*, & *Cardé* avoient comploté d'entrer dans ſes Etats moins pour lui faire la guerre, (au moins en apparence) que pour chaſſer d'auprès de lui, *Miolans*, *Menthon*, *la Forêt*, & *Marcoſſey* ſes favoris, ſous prétexte, qu'ils ne gouvernoient pas bien.

L'*Hiſtorien de Piémont* a un peu déguiſé la cauſe de cette guerre, par l'inclination, qu'il a eüe de favoriſer la *Maiſon de Saluces*, car il dit : *Que le Marquis aïant envoïé des gens à* Raconis *ſon Parent, pour quelques affaires particulieres, le Duc les avoit fait mettre en priſon au Château de* Sommerive : *& que cela l'avoit obligé de concert avec* Dominique de Monteil *Seigneur de* Saint-Front, *& le Seigneur de* Raconis, *d'aſſiéger cette place, pour délivrer ſes gens ; ce qui irrita tellement le Duc, qu'il lui déclara ouvertement la guerre.* Mais un Auteur contemporain prétend, que la veritable ſource de la guerre, dont nous parlons, fut l'envie, que le *Marquis de Saluces* avoit de rétablir *Raconis* dans ſes biens, & dans ſes charges ; & de ſe venger du *Maréchal de Miolans*, & des autres favoris du Duc, qui étoient ſes ennemis. C'eſt dequoi il crut pouvoir aiſément venir à bout, à cauſe de la jeuneſſe du Duc.

Ces mécontens partagerent donc entr' eux les Troupes, qu'ils avoient raſſemblées. *Raconis* & *Cardé* prirent les Villes de *Raconis*, *de Pancalier*, & de *Cavours*. Le *Marquis de Saluces* ſe ſaiſit de la Ville, & du Château de *Sommerive*, & d'un autre Château entre *Coni* & *Carmagnole*.

Le Duc, qui étoit à *Verceil*, voulant s'oppoſer à ces entrepriſes, écrivit de toutes parts, pour avoir du monde. Le *Duc de Mi-*

de Milan lui envoïa deux cens hommes d'armes, ſous la conduite du *Comte de Borello*, & de *Charles Comte de Beljoïeuſe* Capitaines renommés. Les *Bernois* firent auſſi partir trois cens hommes ſous les ordres de *Gilian Summerau*, dit *de Rümlingen*. Les *Fribourgeois* lui en envoïerent deux cens, à la tête deſquels étoit *Thierri d'Engliſperg*. Ils eurent pour Conſeillers de guerre *George de Stein* de *Berne*, & *Pierre de Pavillard* de *Fribourg*. Leur inſtruction portoit de tâcher d'engager les deux Princes à un accord amiable; & en cas, que le *Marquis de Saluces* ne voulut pas s'y prêter de lui déclarer la guerre, & d'embraſſer le parti du *Duc de Savoïe*. Le *Comte de Gruïeres*, & le *Seigneur d'Oron* ſon Frère lui amenerent douze cens hommes; *Amedée de Valpergue* cinquante hommes d'armes; ceux de *Verceil* fournirent douze cens hommes, & *Conrad Lorner de Soleure* arriva de *Flandre* avec trois cens *Suiſſes*, qui ſe joignirent à l'Armée du Duc.

Suivant *Guichenon*, il faut, que *Lorner* ait ramené quinze cens hommes pour remplir le nombre de deux mille, que cet Auteur dit, que les *Confédérés* fournirent au *Duc de Savoïe*, ou que le ſecours, que les *Suiſſes* envoïerent, aït été plus nombreux; comme en effet il le fut, puiſque les *Fribourgeois* à leur part envoïerent un ſecond Drapeau porté par *Jean de Reiff*, ſous les

ordres de *Nicolas Perrotet* Capitaine, & de *Rodolphe de Praroman* ſon Lieutenant.

Avec ces Troupes *Charles* ſe mit en campagne, reprit *Pancalier*, & fit pendre tous les ſoldats du *Marquis de Saluces*; le Gouverneur nommé *Manfroy de Benasque* fut décapité. Les garnitons de *Raconis*, *de Sommerive*, *de Cavours*, & de *Cardé*, étonnées de cet exemple, abandonnerent les places, qu'elles occupoient. *Serve*, Fils du *Maréchal de Miolans*, fut établi Gouverneur à *Cardé* & à *Raconis*; *Théodore de Rivieres à Sommerive*, & *George Scalengo à Cavours*. Ce n'étoit pas aſſés pour la ſatisfaction du Duc d'avoir réduit ces places ſous ſon obéiſſance; il falloit que le *Marquis de Saluces*, qui avoit été l'auteur de cette révolte, fut châtié. *Charles* y fut bientôt réſolu, car au commencement de l'année préſente il entra dans ſes terres, prit par force les Châteaux de *Coſtiglolles*, & de *Saint Front*, & le cinquiéme *Février* il aſſiégea *Saluces*, dont *Saſſenage* étoit Gouverneur. Celui-ci après une longue réſiſtance fut enfin obligé de rendre la place. Le Duc y entra la Semaine ſainte, & y laiſſa pour Gouverneur *Louis Tailland*. Pendant ce ſiége le *Marquis* eut recours à la *France*, à qui il demanda du ſecours. Le *Roi Charles*, qui ne vouloit pas rompre légerement avec le

Duc

Duc de Savoïe, lui envoïa le *Bouchage* & *Anjou*, pour lui perſuader de lever le ſiége, & de faire une Tréve pour un an avec le *Marquis*; mais le Duc n'y voulut pas conſentir.

En cette occaſion le *Roi de France* mortifié de ce, que *Berne* & *Fribourg* ſe déclaroient ainſi pour le *Duc de Savoïe*, il en témoigna ſon mécontentement à ces deux Républiques en leur inſinuant de ne point fournir de Troupes à ce Prince. Les Etats répondirent; qu'ils avoient envoïé au *Duc de Savoïe* ſon Couſin & leur Allié quelques Troupes pour la garde de ſa perſonne; & que leurs Ambaſſadeurs auprès de ce Prince avoient ordre d'emploïer tous leurs ſoins pour procurer la Paix entre les deux Belligerans, affin de complaire à Sa Majeſté.

Après la reddition de *Saluces* & de *Carmagnole*, qui fut rendu au Duc par *Jean Jacques de Saluces* Frère du *Marquis*, l'on fit une Tréve pour un an. Et comme le Duc apprit, qu'au préjudice des Alliances, qu'il avoit faites avec le *Duc de Milan*, le *Marquis de Saluces* ne laiſſoit pas de tirer de grands avantages du *Milanois*, il s'en plaignit à *Jean Galéas*, qui l'aſſûra, qu'il obſervoit inviolablement les Traités, que leurs Prédéceſſeurs avoient conclus, & qu'il feroit châtier ſévérement

ſes

ſes ſujets, au cas, qu'ils donnaſſent le moindre ſecours au *Marquis*, ou à ſes gens. Cette Tréve donna lieu à une Aſſemblée, qui ſe fit au *Pont de Beauvoiſin* au mois de *Septembre* ſuivant, entre les Députés du Roi, & ceux du Duc; au ſujet, que nous allons dire. Le Roi prétendoit d'avoir la Souveraineté ſur le *Marquiſat de Saluces*, & ſe diſoit par conſéquent obligé à proteger le *Marquis*. Le Duc au contraire ſoutenoit, que le *Marquis* étoit ſon vaſſal, & qu'il avoit pû juſtement lui faire la guerre, pour le punir de ſa rébellion.

Le *Duc de Milan*, les *Bernois*, & les *Fribourgeois* y envoïerent des Ambaſſadeurs pour travailler de leur mieux à un accommodement; mais on ne put rien conclure ſur la principale difficulté, parce que les Députés du Roi s'excuſerent de n'avoir pas apporté tous leurs titres. Cependant afin, que cette Conférence ne fut pas tout-à-fait inutile, on régla quelques limites entre le *Dauphiné*, & la *Savoïe*, qui faiſoient naître tous les jours des différends entre les Officiers de ces deux Princes.

Le Roi, pour favoriſer cette Conférence, s'étoit approché juſqu'à *Lion*, où le Duc l'alla viſiter, & ce fut en ce voïage, que le Duc ſaluant le Roi, Sa Majeſté lui dit: *Mon Couſin, mon Ami! vous ſoïés le très-bien venu. Je ſuis joïeux de vous voir;*

voir ; & ſur mon ame, vous avés bien fait car ſi ne fuſſiés venu, j'étois déliberé de vous aller voir en vos païs, où je vous euſſe porté beaucoup plus de dommage. A quoi le Duc répartit judicieuſement : *Monſeigneur ! il eſt difficile, qu'à ma volonté ſçuſſiés porter dommage. Tout le regret, que jaurois à vôtre arrivée en vos païs, & miens, ſeroit ſeulement, que ne pourriés être reçû, comme appartient à ſi haut & magnanime Prince, que vous êtes. Mais bien vous aviſe, que le cœur, le corps, le ſçavoir, & l'avoir, ſi Dieu y en a aucun mis, ſont en vôtre diſpoſition, autant que le moindre de vos ſujets.* C'eſt dequoi le Roi en rougiſſant un peu le remercia.

Quoique la Tréve ne fut pas encore expirée ; deux Capitaines *Gaſcons* avöués par le *Marquis de Saluces* ſurprirent *Caſtiglolles*, & *Saint Front* dans les terres du *Marquiſat*. Le Duc envoïa *François de Savoïe* Archevêque d'*Auch* ſon Oncle au Roi, pour ſe plaindre de cette infraction, & en demander ſatisfaction. Ces mêmes Capitaines ſe ſaiſirent de *Villefallet*, le pillerent, & le brulerent.

Charles, ne pouvant ſupporter cette inſolence, ſe mit en campagne, & reprit *Caſtiglolles*, & *Saint Front*, où tout fut paſſé au fil de l'épée. De là l'Armée alla juſqu'à *Dronero*, qui ſe rendit par compoſition, de même que toutes les autres places du *Marquiſat*, à la réſerve du Château de *Revel*,

où

où étoit *Jeanne de Montferrat Marquiſe de Saluces.* Le Duc y fit mettre le ſiége, & le leva depuis à la ſollicitation de la Marquiſe, qui étoit Sœur de ſa femme, & qui le ſupplia de lui laiſſer cette place pour lui ſervir de retraite.

L'Archevêque d'*Auch*, qui s'étoit allé plaindre au Roi *Charles VIII.* de ce, que les Troupes du Marquis avoient rompu la Tréve, fut mal reçu de Sa Majeſté; parce qu'en même tems la nouvelle arriva à la Cour, que le Duc s'étoit ſaiſi de tout le *Marquiſat*; ce qui irrita beaucoup le Roi. L'Archevêque répartit, que tandis, que les gens du *Marquis* n'avoient pris, que des places du *Marquiſat*, le Duc n'avoit pas remué; mais qu'aïant attaqué, & pris de ſes propres places, il avoit été obligé d'en tirer raiſon par la voïe des armes. Le Roi peu ſatisfait de cette réponſe, & ſe voïant preſſé par le *Marquis de Saluces*, ordonna à *Pierre Duc de Bourbon*, & à l'Archevêque d'*Auch*, de chercher un expédient pour corriger le mal; au défaut dequoi il envoïeroit une Armée contre le Duc. Ce pas étoit gliſſant. Il falloit appaiſer le Roi, & éviter une guerre au Duc; mais *François de Savoïe* n'avoit aucun pouvoir de traiter, & par conſéquent il n'étoit pas en état de rien conclure. Cependant il propoſa conjointement avec le *Duc de Bourbon*, en attendant,

tendant, que la queſtion de l'hommage du *Marquiſat* fut jugée, de mettre en ſéqueſtre les Villes de *Saluces*, & de *Carmagnole*, ſçavoir la premiere entre les mains de *Louis de Marafin Seigneur d'Ambres*, & la ſeconde entre celles de *Merle de Piozaſque Amiral de Rhôdes*; c'eſt à quoi le Roi voulut bien acquieſcer. Mais quand *François de Savoïe* fut arrivé en *Piémont*, le Duc désaprouva ſon procédé, vû, que par ſa facilité il lui ôtoit le principal fruit de ſa victoire; néanmoins il y conſentit enfin ſur l'aſſûrance, que le Roi lui donna, que s'il vouloit aller en *France*, Sa Majeſté eſſaieroit de le ſatisfaire.

LIVRE CINQUIEME.

TAndis, qu'on preſſoit vivement le *Duc de Savoie* d'entrer dans la Ligue, que *Maximilien* trâmoit contre la *France*, la *Comteſſe de Beaujeu* ſçut ſi bien le flatter d'un prochain accommodement au ſujet du *Marquiſat de Saluces*, qu'elle empêcha ce Prince de s'y livrer. Le *Connêtable de France* s'étoit réconcilié avec le *Comte de Beaujeu* ſon Frère, & avec la Gouvernante. Il n'y eut donc, que le *Seigneur d'Albret*, qui entra dans la Ligue, & qui dans l'eſpérance d'épouſer l'héritiére

de

de *Brétagne*, quoiqu'il eut pour Compétiteurs le *Roi des Romains*, & le *Duc d'Orleans*, conclut un Traité, par lequel il promettoit de tirer ſa compagnie de cent lances de l'Armée du Roi, où elle ſervoit actuellement, & de la faire paſſer en *Brétagne*.

Le Roi *Charles VIII.* qui avoit ſoumis les places de *Guienne*, & qui avoit fait ſon entrée à *Bourdeaux* le ſeptiéme de *Mars*, ſe rendit à *Poitiers*, & aiant fait ſommer *Parthenai* de ſe rendre, cette Ville capitula auſſi-tôt. Il diviſa enſuite ſon Armée en quatre corps, qui marcherent vers la *Brétagne*, avec ordre d'y entrer par quatre endroits différents; & affin de pouvoir apprendre plus promptement des nouvelles de cette expédition, il s'arrêta à *Laval* dans le *Maine*. Cette Armée trois fois plus nombreuſe, que ne portoit le Traité fait avec les *Brétons* mécontens, donna une terrible inquiétude au Duc. Il aſſembla ſur le champ des Troupes pour s'y oppoſer; mais il s'en vit preſque auſſitôt abandonné, & contraint avec quatre mille hommes, qui lui reſtoient, de s'aller enfermer dans *Vannes*. La crainte d'y être aſſiegé, ne lui permit pas d'y reſter long tems. Il s'embarqua, & vint au *Croiſie*, d'où il remonta juſqu'à *Nantes*.

Dans cet intervalle les *François* ſe rendirent maitres de *Ploermel*, & aſſiégerent

Van-

Vannes, qui ne fit point de réſiſtance. Alors les *Bretons* connurent, mais trop tard, la faute, qu'ils avoient faite d'introduire les *François* dans leur païs. Le dixiéme de *Juin* l'Armée de *Charles VIII.* vint mettre le ſiége devant *Nantes*, & le Roi pour en être plus près, quitta *Laval*, & s'avança juſqu'à *Ancenis*. La Ville de *Nantes* étoit grande, munie d'une garniſon nombreuſe, & réſoluë de ſe bien défendre. La préſence du *Duc de Bretagne*, qui la commandoit, redoubloit ſon courage. Il étoit accompagné du *Duc d'Orleans*, *du Prince d'Orange*, *du Comte de Comminges*, & d'autres Seigneurs *François*, & *Bretons*; car pour le *Comte de Dunois* il étoit allé demander du ſecours au *Roi d'Angleterre*; mais il ne put en amener, le vent lui aiant été ſi contraire, qu'il le rejetta juſqu'à trois fois dans le port de *Saint Malo*, où il s'étoit embarqué, & deux fois ſur les côtés de *Bretagne*. Lorſqu'il étoit prêt à s'embarquer pour la ſixiéme fois, le *Bâtard de Bourgogne* lui amena quinze cens hommes de l'Armée du *Roi des Romains*. Avec ce ſecours, & près de ſoixante mille hommes, qu'il aſſembla dans la *Baſſe Bretagne*, où chacun prit les armes, ſur l'avis, que leur Duc étoit aſſiégé dans *Nantes*, le Comte s'avança vers cette Ville. Mais ſes Troupes, qui étoient incapables de diſcipline, étant d'ailleurs mal armées,

& n'aïant jamais vû la guerre, ne ſçachant en un mot manier ni la pique, ni l'épée, ne lui furent d'aucune utilité.

Il choiſit ſeulement de cette Armée cinq à ſix mille hommes, & les aïant joints aux Troupes de *Flandres*, il entra avec eux dans *Nantes*, qui n'avoit pû être inveſtie du côté de la *Loire*, qu'on nomme *la Foſſe*, & contraignit les *François* à lever le ſiége ſur la fin de *Juillet*, après ſix ſemaines inutilement emploïées à cette entrepriſe. L'Armée Françoiſe ſe retira en bon ordre, & alla s'emparer de *Cliſon*, *de Vitré*, *de Dol*, & d'autres places; mais toutes ces conquêtes ne compenſoient pas la priſe de *Nantes*, qui eut rendu le Roi bientôt maître de toute la *Brétagne*. D'un autre côté le *Seigneur d'Albret*, qui avoit aſſemblé trois ou quatre mille hommes, pour venir au ſecours du Duc, fut arrêté dans ſon paſſage par le *Seigneur de Candale*, & inveſti dans le Château de *Nontron*, ſur les frontiéres du *Limouſſin*; ce qui l'obligea de capituler, & de congedier ſes Troupes, promettant d'être à l'avenir fidéle au Roi. En même tems *des Cordes*, qui commandoit l'Armée ſur les frontiéres d'*Artois*, ſurprit *Saint-Omer*, & *Théroüanne*, défit les Troupes de *Philippe de Cléves de Ravenſtein* à demi lieuë de *Béthune*, & celui-ci même fut fait priſonnier avec les *Comtes d'Egmond*, & de *Naſſau*,

Naſſau, *le Seigneur de Boſſu*, & quelques autres. Cette perte réduiſit *Maximilien* à l'impoſſibilité de tenir la campagne, & à abandonner les Provinces *Valonnes* à la diſcrétion des vainqueurs.

Le *Duc de Brétagne* ſe voïant ainſi fruſtré des ſecours étrangers, eſſaïa de ſe réconcilier avec la Nobleſſe de ſon Duché. Le *Maréchal de Rieux* étoit un des plus puiſſans. On lui fit les propoſitions les plus engageantes. On lui promit de le mettre à la tête des Armées, & de ne ſuivre, que ſes conſeils. On lui repreſenta, que le ſalut de la *Brétagne* dépendoit de lui; enfin on lui expoſa tant de raiſons, que ce Maréchal déja mécontant des *François*, qui n'avoient pas obſervé le Traité de *Château Briant*, conclut en ſecret ſa réconciliation avec le Duc, par la médiation du *Comte de Comminges*. Mais auparavant il écrivit au Roi, pour le prier de retirer ſes Troupes de la *Brétagne*, puiſqu'elles n'y avoient été introduites, que pour en faire ſortir le *Duc d'Orleans*; & que ce Prince avec ſes Partiſans offrant de ſe retirer, elles n'y pouvoient plus demeurer ſans contrevenir au Traité. Le Gentil-homme chargé de cette lettre avoit ordre en particulier de s'adreſſer à la *Comteſſe de Beaujeu*, pour ſonder ſes intentions. Sa réponſe les manifeſta. Celle, que reçut de *Comminges*, qui avoit été envoïé

par le Duc en Ambaſſade vers le Roi, ne fut pas plus favorable. Il n'en fallut pas davantage pour convaincre pleinement le *Maréchal de Rieux*, que la conquête de la *Brétagne* étoit le vrai motif de la guerre. Il abandonna les *François*, & ſon exemple fit rentrer pluſieurs Seigneurs *Brétons* dans le parti du Duc.

Charles VIII. apprenant, que *Mathias Roi de Hongrie* faiſoit la guerre à l'*Empereur Frédéric*, lui envoïa un Ambaſſadeur pour contracter avec lui une Alliance ſolide, & conſtante, affin que Sa Majeſté Impériale, & le *Roi des Romains* ſon Fils étant occupés à deux guerres en différents païs; l'une en *Autrîche*, & l'autre en *Flandre*, ne puſſent ſe donner aucun ſecours l'un à l'autre.

C'eſt ainſi, que la ſage politique de la Cour de *France* a toûjours trouvé le ſecret de détâcher quelque Prince en *Allemagne* pour pouvoir parvenir plus facilement à bout de réduire une Maiſon rivale, qui lui diſpute le premier pas dans l'*Europe*. *Mathias* aſſiégeoit alors *Cinquebourg*, Ville d'Autrîche. Dès qu'il eut appris, que l'Ambaſſadeur *François* arrivoit, il ordonna à tous les Seigneurs, & Prélats, qu'il avoit auprès de lui, de l'aller recevoir, & il le reçut lui même avec beaucoup de magnificence. L'Alliance fut ſignée, & il lui donna ſon audiance de congé, après lui avoir

avoir fait de riches préſens, *Jean Evêque de Varadin* vint enſuite en *France* en qualité d'Ambaſſadeur, pour aſſûrer le *Roi Charles* de l'entier dévouëment du *Roi de Hongrie*, & lui faire confirmer l'Alliance, qu'il venoit de ſigner. L'équipage de cet Ambaſſadeur étoit de plus ſuperbes ; il avoit avec lui trois cens chevaux d'un même poil, & de même taille, montés par trois cens jeunes Gentils-hommes vétus d'écarlate, & portant des toques. Leurs cheveux étoient entrelaſſés de diamans, & ils avoient au cou de riches colliers.

Dans le tems, que les Troupes *Suiſſes* revenoient de leur expédition du *Marquiſat de Saluces* ; *Joſſe de Silinen* Evêque de *Sion* en gagna une partie pour ſe joindre à celles, qu'il envoïoit contre le *Duc de Milan* dans l'*Eſchenthal*, où elles mirent tout à feu & à ſang ; mais les *Milanois*, qui arriverent tout à propos, prirent leur revanche d'une maniere bien cruelle. Ils attaquerent les *Valaiſans* avec tant de bravoure, qu'ils en étendirent ſur le carreau juſqu'au nombre de mille, parmi leſquels ſe trouverent trois cens *Lucernois* ; dont la mort excita un grand vacarme à *Lucerne*. Les *Suiſſes*, les Ambaſſadeurs du *Roi de Hongrie*, & ceux de pluſieurs Princes & Villes d'*Allemagne* emploïerent deux années entieres à calmer les eſprits à cette occa-

sion ; & ne pacifierent ces troubles qu'avec beaucoup de peine.

Une affaire auſſi ſérieuſe, que celle, dont nous parlons, ſurvint entre *Sigiſmond Duc d'Autriche*, & la République de *Veniſe*, au ſujet des limitrophes de ces deux Puiſſances dans l'*Engadine* ; & ce qui augmentoit encore la diviſion entr'elles, c'eſt que les *Vénitiens* avoient voulu détâcher du Service de *Sigiſmond* les *Comtes d'Arch*, de *Reiff*, & de *Lodron*. Le Duc envoïa une Armée devant *Rovérédo* ſous la conduite des *Comtes de Metſch*, & de *Sargans* ; mais comme ces deux Généraux s'endormoient devant cette place, où ils avoient été cinq ſemaines ſans pouvoir s'en rendre maîtres, il aſſembla une nouvelle Armée compoſée de *Suiſſes*, & de *Suabes*, qui ſous les ordres du *Seigneur de Cappel* emporta la Ville, & obligea le *Podeſtat Nicolas Priuli* de ſe retirer dans le château. La République envoïa au ſecours de *Rovérédo* le fameux Capitaine *Robert Sévérino*, & *Jules Céſar Camers* avec une Armée pour en faire lever le ſiége. *Sévérino* attaqua les aſſiégeans ; mais il fut repouſſé avec perte, & le château ſe rendit après cette défaite. L'argent manquant aux ſoldats de *Sigiſmond*, & n'y aiant plus de vivres dans le camp, il fallut ſe pourvoir de l'un & de l'autre. L'Armée ſe retira du côté de *Trente*,

te, après avoir mis le feu au château, qu'elle venoit de conquérir. *Sévérino* profita de cette retraite des *Autrichiens*. Il fit faire des ponts sur l'*Adige*, & passa cette riviere avec quatre mille *Vénitiens*. Il tomba dans le pais de *Sigismond*, où il ruina & désola tout ce, qu'il rencontra sur son chemin; mais les *Allemans* s'étant rassemblés lui tomberent sur le corps, lorsqu'il s'y attendoit le moins, & pousserent ses Troupes jusqu'au pont, où il en fut fait un grand carnage: deux mille resterent sur la place, & *Sévérino* lui même en voulant arrêter ses Troupes au bord de la Riviére fut entrainé par le courant, & périt misérablement. Les Ambassadeurs du *Pape* & de l'*Empereur* firent la Paix entre le Duc & les *Vénitiens*; & les *Suisses* revinrent chargés de gloire, & de dépoüilles.

Le vint-uniéme *Mars* de cette année mourut le Saint Homme *Nicolas de Flüe*, âgé de soixante & dix ans. *Lauffer* ne parle point de sa vie austére, ni de la Sainteté de sa mort, ni de ses sentimens Helvétiques. Il semble, que cet Auteur attribüe tout au hazard, & qu'il croit à la métempsicose, persuadé, que tout ce, qu'on peut dire ou penser de la vie éternelle, n'est qu'une pure illusion. *Stettler* n'en fait pas de même; & voici comment il s'explique là dessus *page* 300.: Dans ces tems nébu-

leux, le vint-uniéme de *Mars* passa du tems à l'éternité le dévot Serviteur de Dieu, & le bon Confédéré *Nicolas de Flüe*, né à *Underwalden* de Parens distingués. Il avoit épousé *Dorothée Wyß*, dont il eut cinq fils & cinq filles pendant qu'il vécut avec elle à *Ranfft*, qui étoit l'endroit, qu'il avoit choisi pour son habitation. Par une inspiration particuliere de Dieu il se jetta dans une solitude, où il mena pendant quelque tems une vie très-sainte, mais inconnuë au monde. Enfin il fut découvert par des chasseurs, qui ne le cherchoient point, on lui bâtit une petite maison, & une chapelle; où il passa le reste de sa vie à mortifier son corps & ses passions. Il couchoit sur la dure, n'aïant qu'un tronc de bois pour son coussin. Il portoit une veste de peau en hiver, avec une robbe de laine rude; il marchoit nuë tête & nuds pieds. On soutenoit avec peine son visage maceré par les mortifications. Il ne sortoit presque jamais avant midi, & rentroit dans sa cellule dabord après Vêpres. Il visitoit de tems en tems un Hérmite voisin, nommé *Frère Ulric*, & quelques fois sa femme & ses enfans, qu'il exhortoit à l'amour & au service de Dieu. Il recevoit avec douceur, ceux, qui le venoient voir, & les entretenoit de la grandeur de l'Etre supréme, & de l'obéissance, qu'ils devoient à leurs Souverains. Il tâchoit

choit d'inſpirer à ſes Compatriotes, & au *Corps Helvétique* en général, de ne point s'allier avec les Princes étrangers, & de diſcontinuer à en recevoir les penſions; les exhortant à n'emploier leurs ſoins, qu'à la conſervation de leur Patrie, & de la liberté, qu'ils avoient achetée au prix du ſang de leurs généreux Ancêtres; enfin de protéger l'Egliſe & les Serviteurs de Dieu; les veuves & les orphelins. Il avoit fort à cœur la proſperité, & le bien de la Patrie, & vécut ſans aliment pendant dix-neuf ans & ſix mois dans une auſtérité de vie ſi admirable, que l'*Evêque de Conſtance* ne put s'empêcher de ſoupçonner le ſaint Homme de quelque relâchement ſecret, juſques là, que pour découvrir la vérité du fait, il envoia le *Docteur Thomas* ſon Cöadjuter à *Underwalden*; celui-ci s'étant transporté à l'Hermitage de *Ranfft* il demanda à *Nicolas*, quelle vertu il eſtimoit le plus? Le ſaint Homme, lui répondit, que c'étoit l'obéiſſance. Alors *Thomas* lui préſenta trois morceaux de pain, qu'il lui commanda de manger. *Nicolas* le pria de partager un de ces morceaux en trois parties, & de lui en donner une, qu'il prit, & mit dans ſa bouche; il l'avala avec une peine, qui fit bien connoître aux aſſiſtans, qu'il n'y avoit point d'hipocriſie dans la vie auſtére de *Nicolas*.

Quelque tems après il tomba malade, & mourut en souffrant des douleurs très-aiguës à une jambe. Il fut généralement regrété, mais aussi généralement honnoré comme un grand Serviteur de Dieu. On fit dans tous les Cantons son Anniversaire; & *Sigismond Duc d'Autriche* lui fit un service, où se trouverent cent Prêtres, qui celébrérent la Messe pour le repos de son Ame. On conserva avec respect la mémoire de ses exhortations, & elles firent dabord un si grand fruit, que les *Suisses* refuserent l'Alliance, que les *Ducs George* & *Albert de Baviére* avoient envie de faire avec eux l'année de la mort de *Nicolas de Flüe*.

Mais les *Suisses* renouvellement entr'eux à *Berne* la *Confédération Helvétique*; cette cérémonie se passa avec de grandes démonstrations de joïe & d'amitié; & il parut alors, qu'on étoit bien convaincu de la nécessité, qu'il y avoit de suivre les sentimens de *Nicolas de Flüe*, dont on respectoit infiniment le souvenir.

On établit une Fête le vint-deuxiéme de *Juin* en actions de graces de la Victoire de *Morat*; on la célébre encore aujourd'hui solemnellement toutes les années à *Fribourg* par une Procession, où tout le Peuple assiste avec les Deux Cens, à l'exception des Bannerêts, & des vint-quatre Secrets, qui pendant ces précieux momens

sont

ſont occupés, ou à faire la correction aux Membres des Deux Cens, qui pendant l'année n'ont pas fait leur devoir, où à remplacer ceux, que la mort a enlevés dans l'intervalle de deux ans. On fit encore à *Berne* l'évalüation des eſpéces; & le Ducat ne fut eſtimé que trois livres & huit ſols, qui ne feroient aujourd'hui en argent de *Berne* que vint ſix baches deux kreitzer; pendant qu'un Ducat vaut actuellement dans le cours du commerce la ſomme de ſoixante & dix baches. Cette évalüation fera connoître la différence de la valeur des eſpéces pour en tirer la conſéquence en ſon époque, & pour faire voir, combien différente étoit la ſolde du Factionnaire *Suiſſe* dans les Services étrangers, de ce, qu'elle eſt aujourd'hui.

L'année ſuivante le *Roi des Romains* ſçachant, que de *Raſſinghem* lui étoit fort oppoſé, & faiſoit paroître beaucoup d'attachement à la *France*, le fit enlever par *Charles de Manneville*, qui le conduiſit au Château de *Vilvorde*. Un nommé *Liekerke* aïant découvert l'endroit, où il étoit, eut aſſez d'adreſſe pour tirer *Raſſinghem* de ce Château, & le conduire à *Tournai*. Peu de tems après tous deux ſe rendirent à *Gand*, où *Raſſinghem* repréſenta aux *Gantois* le traitement, qu'il avoit reçû de *Maximilien* pour avoir pris leurs interêts, & leur expoſa les 1488

rava-

ravages, que les *Allemans* faiſoient dans la *Flandre*. Il n'en fallut pas d'avantage pour exciter ces peuples à un ſoulevement général. Ils ſurprirent *Courtrai*; & *Ypres* ſe déclara pour eux. Ce qui irrita tellement le *Roi des Romains*, que dans le moment même il réſolut de rendre ſes volontés ſouveraines en *Flandre*, & de ranger ces peuples par la force ouverte. Le deſſein étoit grand. Ceux de *Brugges* en ſentirent les conſéquences, & comme ils avoient toûjours agi de concert avec les *Gantois*, ils penſerent, que ceux-ci étant réduits, on ne manqueroit pas de venir auſſitôt fondre ſur eux. Cette réflexion ſaiſit dabord l'eſprit des politiques, & ſe répandit bientôt parmi le peuple, qui en fut ſi fort allarmé, que le premier de *Février*, les Bourgeois voiant *Maximilien* dans leur Ville, où il s'étoit retiré, pour de là ſe rendre à *Gand*, ſe ſaiſirent des portes, des murailles, & des principales avenuës, & arrêterent priſonnier ce Prince, qui n'avoit avec lui, que ſes domeſtiques & ſa garde. Ils l'enfermerent dans la maiſon d'un droguiſte, dont ils firent griller toutes les fenêtres, & y placerent un corps de garde. Ils s'aſſemblerent enſuite dans la Maiſon de la Ville, déclarerent *Maximilien* incapable de gouverner les Etats de l'*Archiduc Philippe* ſon Fils, créérent de nouveaux Magiſtrats,

ſtrats, ne lui laiſſerent, que deux domeſtiques, mirent les autres en priſon, & firent enfin trancher la tête à pluſieurs Seigneurs, parce qu'ils étoient dans ſes interêts. *Meſſire Jean Seigneur de Carondelet, Chancelier de Bourgogne, l'Abbé de Saint Berthin, le Comte de Naſſau, le Seigneur de Villernon, Meſſire Philippe Loëtte Seigneur d'Areſche*, & pluſieurs autres furent mis entre les mains de ceux de *Gand*.

Dès que l'Empereur *Frédéric* eut appris ces violences, il ordonna aux *Flamans* de mettre ſon Fils en liberté, menaçant de s'unir avec tous les Princes d'*Allemagne* pour les écraſer, s'ils n'obéiſoient pas. Et ſans attendre davantage, il ſe rendit en *Flandres* avec quelques Troupes; mais il trouva *Maximilien* élargi. *Innocent VIII.* ſollicité par l'Empereur, avoit auſſi mandé à l'*Archevêque de Cologne* d'excommunier ceux de *Bruges* en cas de refus. L'*Archevêque* publia donc un monitoire pour les intimider; mais il paroit, qu'ils ne ſe rendirent, que parce qu'ils le voulurent, & qu'ils redoutoient peu les menaces de *Rome*. En délivrant *Maximilien*, ils impoſerent eux-mêmes des conditions. Sçavoir, que tous les ſoldats étrangers ſe retireroient de *Flandres* & des *Païs-Bas* dans ſept jours, qu'on licentieroit toutes les Troupes, qui étoient ſur pied; que le *Roi des Romains* emploïeroit

roit toutes les voies raiſonnables pour faire la Paix avec la *France*, & qu'il donneroit des ôtages aux *Gantois* pour la ſûreté de ces promeſſes. A ces conditions il fut mis en liberté vers le milieu du mois de *Mai*. Mais ne s'étant pas crû obligé de tenir ſa parole, la guerre civile ſe ralluma avec plus de violence, qu'auparavant. *Ferdinand Roi d'Arragon*, & *Iſabelle* ſon Epouſe voulurent entrer dans cette affaire ; ils envoierent des Ambaſſadeurs à ce ſujet, & dès lors on jetta les premiers fondemens du mariage, qui fut cauſe dans la ſuite de la grande élevation de la *Maiſon d'Antriche*.

Les *Flamans* avoient déliberé, s'ils livreroient *Maximilien* au Roi de *France*, mais ils ſe contenterent d'envoier le monitoire de l'*Archevêque de Cologne* au Parlement de *Paris*. Le Roi indigné contre ce monitoire s'en plaignit hautement, prétendant, que les *Flamands* n'aiant pas d'autre Souverain, que lui, le *Pape* n'avoit pas eu droit de proceder contr'eux avec une rigueur, qu'il n'avoit garde de lui imputer, perſuadé, que ſon intelligence dans les affaires le rendoit incapable d'une conduite ſi précipitée ; d'autant plus, que le *Pape* inſtruit des priviléges du Roiaume n'auroit pas ſi facilement conclu à y déroger, s'il n'avoit été prévenu par les artifices de quelque ennemi de la gloire, & du repos

de

de son Etat. Le Procureur général du Parlement de *Paris* appella des procédures du *Pape*, & déclara le monitoire subreptice, & injurieux à l'autorité du Roi. Sa Majesté en écrivit même à Sa Sainteté pour se plaindre.

Les mémoires de *Bourgogne* disent simplement, que l'Empereur aiant appris la prison de son Fils, passa en *Flandres* avec une puissante Armée, avec laquelle il rangea les rébelles, délivra *Maximilien*; & ensuite repassa en *Allemagne*, laissant *Albert Duc de Saxe* pour gouverner le pais. Quoiqu'il en soit, *Charles VIII.* ne manqua pas de profiter de ces troubles de *Flandres*, pour exécuter les desseins, qu'il avoit sur la *Bretagne*. Son Armée se mit en campagne au commencement du Printems. Il avoit fait auparavant ajourner les *Ducs de Brétagne & d'Orleans* à la table de marbre par le Prévôt de *Paris*, accompagné d'un Conseiller de la Cour, & du premier Huissier, & avoit pris contr'eux tous les défauts.

Le *Maréchal de Rieux*, qui s'étoit réconcilié avec le Duc son Souverain, avoit pris le commandement de son Armée, & reçu ses Troupes dans *Ancenis*, & il s'étoit rendu maître de *Vannes*, aidé de quelques Fantassins Anglois, & de mille chevaux. Par droit de représailles la *Trimoüille*, qui commandoit l'Armée du Roi, emporta *Cha-*

teau

teau-*Briant*, & fit raſer la place ; prit *Ancenis*, aſſiégea *Fougéres*, & *Saint-Aubin de Cormier*. Les *Bretons* & les *François* du parti du *Duc d'Orleans* s'étoient joints enſemble pour ſecourir *Fougéres* ; mais ils apprirent, que cette Ville avoit capitulé, de même, que *Saint-Aubin de Cormier*. La *Trimoüille* craignant, que ces Troupes n'allaſſent reprendre cette derniere place, alla à leur rencontre, & s'approcha de cette Ville le *Dimanche* vint-ſeptiéme de *Juillet*. L'Armée des *Bretons* ſe rangea en bataille, & fut attaquée par les *François*, qui s'étoient rangés ſur trois lignes. La premiere ſous les ordres d'*Adrien de l'Hôpital* ; la ſeconde commandée par la *Trimoüille* ; le *Maréchal de Baudricourt* commandoit l'arriére garde. L'artillerie fit un horrible fracas des deux côtés, parce que les Cavaliers n'étoient pas encore accoutumés à l'éviter en ouvrant leurs rangs, & les Fantaſſins en ſe couchaut par terres uſage, qui n'eſt pas de nos jours, non plus que de ce tems là. On reçoit aujourd'hui la canon tête levée, & avec une intrepidité étonnante.

La *Trimoüille* tout jeune, qu'il étoit, tomba ſur le *Maréchal de Rieux*, qu'il ne put cependant enfoncer ; ce qui l'obligea d'avancer un peu à côté, où ne trouvant, que de la Cavalerie legére, il la rompit

ailé-

aiſément, & venant fondre enſuite ſur le corps de bataille, il rencontra les *Brétons* montés ſur les chevaux des *François*, qui ne ſe trouvant pas aſſez fermes ſur les arçons, furent tout d'un coup renverſés par les Gensdarmes du Roi. Ils ne ſe rallierent point, & leur Infanterie abandonnée fut preſque toute taillée en piéces. Six mille hommes de l'Armée des *Brétons* reſterent ſur la place; & la *Trimoüille* eut la gloire d'avoir remporté la victoire la plus complette, qu'on eut gagnée depuis long tems.

Tremoille ou *Trimoüille* eſt une Maiſon illuſtre par ſon antiquité, & par ſes Alliances. Elle tire ſon origine de *Pierre*, *Seigneur de la Trémoille*, qui vivoit ſous *Henri* I. *Roi de France*, vers l'an 1040. *Loüis II.* de ce nom, *Seigneur de Trémoille*, *Vicomté de Thoüars*, *Prince de Talmond*, *Comte de Guines*, & *de Benon*, *Baron de Sully*, *de Craon*, *de Montagu*, *de l'Isle Bouchard*, *de Mauleon*, *de Isles de Ré*, & *de Marans*, *Amiral de Guienne*, & *de Brétagne*, *Chevalier de l'Ordre du Roi*, *Gouverneur* & *Lieutenant Général de Bourgogne*, *ſurnommé le Chevalier ſans reproche*, eſt le même, qui gagna la Bataille de *Saint-Aubin du Cormier* le vinthuitiéme de *Juillet* 1488. & dont on aura ſujet de parler beaucoup dans la ſuite, parce qu'il eut à faire aux *Suiſſes* juſqu'à ſa mort, qui arriva glorieuſement pour lui,

le vint-quatriéme *Février* 1525. à la Bataille de *Pavie*. Il étoit alors âgé de ſoixante cinq ans, & il en avoit vint-huit à celle de *Saint-Aubin*, étant né le vintiéme *Septembre* 1460. *Madelaine de la Trimoüille* épouſa en 1525. *Jean Fils de George de Maillardoz*. Dans la Généalogie de la Maiſon de ſon Mari ſes armes ſont écartelées, au premier & quatriéme d'or au chevron de gueule accompagné de trois aiglettes d'azur, au ſecond d'or ſemé de fleurs de lis d'azur, & au troiſiéme l'ozangé d'or, & de gueule. Le premier de cette Maiſon *de Maillardoz*, dont on ait eu connoiſſance, eſt noble *Ulric*, qui vivoit en 1230. dans le *Païs de Vaud*. La Seigneurie de *Rüe*, qui eſt préſentement un Balliage dans le Canton de *Fribourg*, leur appartenoit en partie; & cette Famille a toujours paſſé pour être d'une ancienne Nobleſſe ſous les *Ducs de Savoïe*, & aujourd'hui ſous la domination de la République de *Fribourg*, où elle a fourni des hommes pour l'Etat, & pour la guerre d'un merite diſtingué, & d'une integrité reconnuë, *François de Maillardoz*, *Lieutenant-Colonel* dans le Régiment d'*Erlach* en donna des preuves dans la belle défenſe, qu'il fit en 1713. dans le Château d'embas de *Fribourg en Brisgau*, où il tint les *François* pendant trois ſemaines ſans leur laiſſer prendre un pouce de terrain, dont le *Maréchal de Vilars* lui en fit compliment.

En

En 1533. qui fut l'Epoque du malheureux changement de Religion, y aïant bruit de guerre entre les Catholiques & les Réformés de la *Suiſſe*, Leurs Excellences de *Fribourg* demanderent ſecours à *Jean de Maillardoz*, en lui écrivant la lettre ſuivante: *Noble & prudent, très chier, & bon Ami! à vous nous nous recommandons; pour ce, que par ci-devant avons entendu vôtre bon vouloir à vous aider à nôtre beſoin à maintenir nôtre ancienne Foï. Sommes été avertis d'aucunes nouvelles, dont pouvons être contraints de mettre la main à la pâte. Vous prions, que vous vous tenez prêt, enſemble vôtre compagnie, affin quand vous manderons, que nous venez en aïde, comme en avons nôtre parfaite confiance en vous; laquelle choſe aïons à deſſervir envers vous de tout nôtre pouvoir, comment en avons bon vouloir, aïdant le Créateur, lequel prions être garde de vous. Datée en haſte de la Veille de la Touſſaints à quatre heures après midi anno* 1533. Ce monument marque l'eſtime & la conſidération, dans laquelle étoit alors la Maiſon *de Maillardoz*, ce qu'on en doit juger des tems antérieurs, & ce, qu'elle eſt aujourd'hui par les dignes deſcendans, qui nous en reſtent.

Le *Duc d'Orleans*, & le *Prince d'Orange* demeurerent priſonniers à la Bataille de *Saint-Aubin*. Ce dernier fut trouvé au milieu d'un tas de ſoldats tués, contrefaiſant le mort. Mais il fut reconnu par un archer.

La *Comteſſe de Beaujeu* peu de tems après lui rendit la liberté, parce qu'il avoit épouſé la Sœur de ſon mari ; & même elle le fit Lieutenant pour le Roi dans la *Brétagne*. Mais elle ne traita pas de même le *Duc d'Orleans* ; elle ne put contenir ſa joïe d'avoir en ſa diſpoſition un tel priſonnier. Elle le fit conduire d'abord au Château de *Luſignan en Poitou* ſous bonne garde, & quelque tems après dans la groſſe tour de *Bourges*, d'où il fut enſuite transferé à *Angers*, où le Roi étoit, & enfermé dans le château.

La *Trimoüille* profitant de ſa victoire, ſe rendit maître de *Dinant*, & de *Saint Mâlo*, par le moïen du *Vicomte de Rohan*. Ce Seigneur *Bréton* avoit embraſſé le parti des *François*, pour mieux faire valoir les prétentions, qu'il avoit ſur le *Duché de Brétagne*, fondé ſur ce, que *Marie de Brétagne* ſa Mere, & *Marguerite* ſa Sœur, premiere Femme du Duc, étoient ſeules héritiéres du Duc *François I.* Dans cette extrémité le Duc délibéra, s'il ne ſe retireroit point en *Angleterre* ; mais on lui conſeilla plûtôt de tenter un accommodement avec le Roi. Il y conſentit, & envoïa pour ce ſujet à *Charles VIII.* les *Comtes de Dunois*, & de *Comminges*, & lui écrivit en termes fort ſoumis. Il appelloit le Roi ſon ſouverain Seigneur, & ſe donnoit lui même la qualité de ſujet. Ils trouverent le Roi à *Angers* ;

& ce

& ce fut là, où Sa Majeſté leur donna audiance. *Charles VIII.* avoit de grandes prétentions ſur le *Duché de Brétagne*, en vertu de la ceſſion, que *Nicole de Bretagne*, héritiére du *Comte de Blois*, avoit faite de ſes droits à *Loüis XI.* Il fallut donc convenir des arbitres pour juger de ces droits; & il y eut pour cela quelques conférences dans le Château de *Vergi en Anjou*, qui appartenoit au *Maréchal de Gié.* Mais comme toute cette affaire demandoit de grandes diſcuſſions, & que ce, qui preſſoit d'avantage étoit de rétablir la tranquillité en *Brétagne*, le Roi voulut bien accorder la Paix à ces conditions, que le Duc renonceroit à toutes Ligues, & Alliances étrangeres, en congediant les *Anglois*. & les *Navarrois*, qu'il avoit dans ſon Armée. Qu'il ne marieroit point ſes Filles ſans le conſentement du Roi; ce qui ſeroit ratifié par les Etats de *Brétagne*, qui s'obligeroient à paier au Roi deux cens mille écus d'or en cas de contravention. Que le Duc ne feroit venir aucunes Troupes étrangeres dans ſes Etats pour faire la guerre à la *France.* Qu'il laiſſeroit au Roi les places, qu'il avoit conquiſes dans le pais, comme *Saint Mâlo*, *Saint Aubin*, *Dinant*, & *Fougéres.* Qu'en cas, que le Duc vint à mourir, ſes Filles pourroient faire valoir leurs droits ſur ces Villes, que le Roi leur rendroit, moiennant

le rembourſement de ſes dépenſes, s'il étoit prouvé, que Sa Majeſté ne fut pas bien fondée à les garder. Enfin que le Duc donneroit paſſage aux *François*, quand il ſeroit beſoin. Ce Traité fut conclu à *Sable* le vint-huitiéme d'*Août*; mais le *Duc de Bretagne* n'en vit pas l'exécution. Il mourut à *Nantes*, ou ſelon d'autres à *Covairon* le neuviéme de *Septembre* d'une chûte de cheval, accablé d'ennuis, & de malheurs. Il étoit âgé de cinquante trois ans, deux mois & ſeize jours; & avoit régné trente ans. Son corps fut enterré dans l'Egliſe des *Carmes de Nantes*. Par ſon teſtament il commit au *Maréchal de Rieux* le ſoin de ſes Filles, & lui joignit le *Comte de Comminges* ſon intime ami, avec *Françoiſe de Dinant*, Dame de *Château-Briant*, pour en être la Gouvernante. La cadette des deux Princeſſes, qui ſe nommoit *Iſabelle*, mourut peu de tems après. *Anne* ſa Sœur en héritant des Etats de ſon Père ſe vit encore plus expoſée, que lui à la jalouſie de ſes voiſins. Sans argent, ſans Troupes, ſans Alliés, de qui elle put tirer quelque ſecours, à peine put elle s'oppoſer à *Charles VIII.* qui conſervoit toujours ſes mêmes prétentions. Ce Prince lui envoia des Ambaſſadeurs, pour ajouter de nouvelles clauſes au dernier Traité. Il demandoit à être ſon Tuteur, à faire décider

par

par des Arbitres les droits, qu'il prétendoit avoir ſur la *Brétagne*, & que juſqu'à cette déciſion, elle ne prit point la qualité de *Ducheſſe*. Ces propoſitions ne furent point écoutées, & le Roi envoia ordre à ſes Troupes de s'emparer des Villes de *Brétagne*, qu'elles pourroient ſurprendre.

Les *Suiſſes*, dont l'inclination guerriére les empêchoit de demeurer chez eux pendant, qu'ils ſçavoient, qu'il y avoit des Armées en campagne, allerent en grand nombre en *Brétagne*, pour ſervir ſous les enſeignes de *Charles VIII.* Quoiqu'ils s'y fuſſent comportés à merveille, & ſur tout à la Bataille de *Saint-Aubin*, néanmoins comme ils y étoient allés ſans le conſentement de leurs Souverains, le *Corps Helvétique* écrivit au Roi de les renvoïer, ſuivant les Traités; & défendit ſévérement à ceux, qui étoient prêts de ſuivre les autres, de ſortir du pais. Mais le *Roi de France*, qui connoiſſoit l'avantage, qu'il y avoit d'avoir des *Suiſſes* dans ſes Armées, ni le *Roi des Romains*, à qui l'on avoit fait la même demande, ne firent pas ſemblant d'avoir reçu ces lettres. On ſe ſervit des Troupes de la Nation auſſi longtems, qu'on crut en avoir beſoin. *Maximilien*, qui fut fait priſonnier par ceux de *Bruges* peut parfaitement les avoir ignorées.

La Ligue de *Suabe*, qui fut faite cette année du consentement de l'Empereur, ne parut d'abord naître qu'à l'occasion des griefs, que les Princes avoient contre les Villes & des vols, qui se commettoient à la campagne. Cette Ligue fut faite dabord par les Villes, qui s'unirent ensemble, pour leur commune défense; & plusieurs Electeurs, & Etats de l'Empire y entrerent aussi, aiant pour leur Chef l'*Empereur* lui même. On l'appella au commencement la *Compagnie de Saint-George*, parce que dans les Banniéres & sur les écus l'image de ce Saint y étoit peinte ou gravée; mais communément elle étoit appellée *la Ligue de Suabe*; parce que la plus grande partie des Villes & des Etats, qui la composoient, étoient de *Suabe*.

Le but de cette Ligue (au moins aux yeux du public) étoit de maintenir la Paix du pais, & de se défendre contre les vols, & les brigandages, qui en ce tems-là étoient fort à la mode; desorte, qu'en très peu de tems les Troupes de la Ligue raserent plus de cent quarante Châteaux, qui servoient de retraite aux volours. Elle fut d'abord concluë & arrêtée pour dix ans, & ensuite prolongée jusqu'à trente, jusqu'à ce, qu'enfin sous le régne de *Charles V.* elle fut dissoute, à cause des abus, & des excès, qui s'y commettoient

toient. Voila l'idée, que l'Empereur *Frédéric* vouloit, qu'on eut de cette Ligue de *Suabe*, ou *Compagnie de Saint-George*; mais ce Monarque avoit une autre penſée, que le tems manifeſta enſuite d'une façon à ne plus laiſſer aucun doute. Il appréhendoit l'humeur guerriere des *Suiſſes*, & cela l'inquiétoit par rapport à l'*Autriche Antérieure*, qu'il craignoit, que la Nation ne lui enlevât. Ainſi ce Prince crut, qu'il falloit lui oppoſer une digue, qui l'empêchât de ſe répandre dans ſon pais; en effet il n'auroit pas été difficile aux *Suiſſes* de s'emparer de *Conſtance*, *de Waltzhut*, *de Lauffenbourg*, *de Seckingen*, & *de Rheinfelden* juſqu'à *Bâle*; au moien dequoi ils ſeroient parvenus aux anciennes limites, que *Céſar* a donné à l'*Helvétie*, ce qui l'auroit fermée au Nord, & à l'Orient par le *Rhin*. La choſe étoit d'autant plus facile, que *Mathias Roi de Hongrie*, avec lequel ils étoient alliés, ravageoit la *Baſſe-Autriche*, s'étant même déja rendu maître de *Vienne*, qui en eſt la Capitale.

Frédéric voulut donc prévenir cette invaſion, qu'il appréhendoit, en formant la grande *Ligue de Suabe*; & affin, que les *Suiſſes* n'en ſoupçonnaſſent pas le vrai motif, *Sigiſmond Duc d'Autriche*, & les Villes firent propoſer aux *Confédérés* par leurs Ambaſſadeurs cette Alliance comme une

Union, qui étoit l'appui de la liberté, & l'unique moïen de ſe conſerver mutuellement contre le droit du plus fort ; mais dans le fond il eſperoit, que ſi les *Suiſſes* entroient dans cette Ligue, ſa propre force la détruiroit peu à peu par elle-même, puiſqu'il paroiſſoit impoſſible, qu'un ſi grand corps pût reſter long-tems dans une ſituation tranquille & pacifique ; ſurtout étant compoſé de tant de Nations différentes, & de peuples, qui ne manqueroient pas d'avoir des interêts oppoſés, qui les conduiroient inſenſiblement à leur ruine, & à la déſtruction du *Corps Helvétique*, ce qui étoit l'unique vûë de la *Maiſon d'Autriche*, qui, ſans faire ſemblant d'y toucher, auroit fait par ſa politique, ce qu'elle n'avoit pas pû exécuter par ſes armes.

Les *Suiſſes*, qui prévoioient ces deſſeins, répondirent en conſéquence : *Qu'ils étoient très-ſenſibles à l'obligeante invitation, que les Etats & les Villes de* Suabe *vouloient bien leur faire d'entrer dans leur Alliance ; ce qui étoit une preuve de leur amitié, & de leur bienveillance, dont ils conſervoient une reconnoiſſance éternelle ; mais que comme ils remarquoient, que la conſervation de l'Union Confédérale leur donnoit aſſez d'occupation, ils ne croioient pas, qu'il fut de la prudence de ſe charger d'une défenſe, qui paroiſſoit ſurpaſſer leurs forces, ni d'entrer dans une Ligue ſi conſidérable ; que cependant*

pendant ils réfléchiroient plus attentivement ſur cette propoſition, dans l'eſpérance, qu'à tout événement, les nouveaux Alliés ſe comporteroient à leur égard d'une maniere à ne point alterer la bonne harmonie, qui avoit ſubſiſté entr'eux depuis long tems. Que de leur côté ils n'auroient rien plus à cœur, que de leur donner des marques d'une véritable eſtime, & d'une ſincére amitié.

Ce refus des *Suiſſes* découvrit la mauvaiſe volonté de la *Ligue de Suabe* à leur égard. Les Villes, & la Nobleſſe ne purent ſe taire. On ſe répandit en mauvais diſcours, & en menaces. On dit ouvertement, que la *Compagnie de Saint-George* s'étoit érigée pour exterminer la domination de ces païſans, & on eut ſi peu de conſidération pour le *Corps Hélvétique*, qu'il ſe vit contraint de porter ſes plaintes au *Roi des Romains*, & aux Capitaines de la *Ligue*, en les priant de mettre un frain à la langue inſolente de leurs gens. On les déſavoüa, comme l'on fait ordinairement dans ces ſortes d'occaſions; mais ce déſaveu n'impoſa pas le ſilence; au contraire la *Ligue* regarda cette ſenſibilité des *Suiſſes*, comme un effet de la crainte, qu'ils avoient de ſes forces, & de l'appréhenſion de ce, qui devoit leur arriver. Elle continua dans ſes mépris, & occaſionna peu à peu une ſanglante guerre, qui fut fatale à la *Maiſon d'Autriche*, & à la ſuperbe *Ligue de Suabe*.

La Ville de *Lutri* dans le *Païs de Vaud* n'avoit point encore oublié la conteſtation, qu'elle avoit euë avec l'*Evêque de Lauſanne*, & l'accommodement, que les Députés de *Berne* & de *Fribourg* avoient propoſé, n'avoit pas pû agréer à la Bourgeoiſie de cette Ville. Elle ſe ſouleva une ſeconde fois avec tant de fureur, qu'elle pilla la Maiſon Epiſcopale, & tua quelques uns des domeſtiques de l'Evêque, aïant à ſa tête *Jean Major Maire de la Ville.* Une démarche auſſi hardie engagea les *Bernois* & les *Fribourgeois* à envoier tout de nouveau leurs Députés pour appaiſer cette révolte, & ils réglérent les articles ſuivants : 1ò. *Qu'on reſtitueroit ce, qui avoit été pris.* 2ò. *Que Jean Major ſeroit dépoſé de ſa Mairie.* 3ò. *Que les coupables ſeroient punis.* 4ò. *Qu'on feroit une fondation pieuſe pour le repos de l'Ame de ceux, qui avoient été tués.* 5ò. *Que pour les frais de l'Evêque & de la Députation l'on paieroit trois mille cinq cens florins de Savoie.*

1489 L'année ſuivante la *Suiſſe* fut remplie de révolutions, qui prouverent en effet, que les Alliances avec les Puiſſances étrangeres, de même que les penſions ſecrettes, & l'argent d'Alliance, comme on l'appelle, ne ſçauroient procurer aucun bien au *Corps Helvétique*, & qu'il auroit mieux valu, que les *Confédérés* ne ſe fuſſent jamais impliqués dans les affaires, & dans les conteſtations de leurs voiſins.

Zurich eſſuïa le premier la tempête, qui s'étoit formée peu-à-peu en *Helvétie* depuis les guerres de *Bourgogne* ; & ce fut ſur la tête de *Jean de Waldman Bourguemaître* de cette République, qu'elle tomba. *Waldman* fut un exemple fameux de l'inconſtance de la fortune. Il étoit né à *Blickenſtorff* petit Village dans le Canton de *Zug*, de parens pauvres & preſque inconnus. Il arriva ainſi miſérable à *Zurich* à l'âge de huit ans ; & il y fut ramaſſé dans les rües par gens charitables, qui lui firent apprendre le métier de *Taneur* : à meſure, qu'il grandiſſoit, il augmentoit en beauté d'eſprit & de corps. On ne pouvoit ni aſſez l'admirer, ni aſſez l'aimer. Quand il fut parvenu à l'âge viril, connoiſſant ſon mérite, & ſa valeur, il prit le parti des armes, & s'y diſtingua tellement, qu'il fut mis avec *Guillaume Harter de Strasbourg* à la tête du ſecond corps de l'Armée, qui défit *Charles Duc de Bourgogne* à la Bataille de *Morat*.

Waldman eut cela de commun avec *Varron*, qu'il étoit né de bas lieu ; celui-ci étant fils de Boucher ſuivant *Tite-Live*. Tous les deux furent grands Généraux. *Waldman* contribua beaucoup à la Victoire de *Morat*. *Varron* perdit la Bataille de *Cannes* ; mais lorſqu'il fut arrivé à *Rome*, le Peuple, l'oin de l'accuſer, lui rendit des actions de grace, de ce, qu'aïant diſperſé

le

le mieux, qu'il avoit pû les débris de ſon Armée dans les poſtes voiſins, il n'avoit pas déſeſperé du ſalut de la République, après la perte de *Lucius Æmilius*, & de quarante mille *Romains*, qui demeurerent ſur la place. *Waldman* dut la réception gratieuſe, que les *Zuriquois* lui firent, à ſa bonne conduite, & à ſes bonnes mœurs ; il étoit conſidéré des *Suiſſes*, comme il le méritoit ; & ils lui confiérent le commandement de leurs Troupes avec différents emplois, dont il s'acquita avec honneur & diſtinction ; enſorte que pour le mettre dans le luſtre, qui convenoit pour être à la tête des Armées, il fut fait *Chevalier* par le *Comte de Thierſtein*, & ſe vit par ce grade à portée des emplois les plus diſtingués. *Waldman* poſſédoit la maniére de s'inſinuer chez les Grands. Il ſçavoit leur plaire, & les prévenir. Le *Roi de France*, les *Ducs d'Autriche*, de *Lorraine*, de *Milan*, & autres Princes en faiſoient une eſtime toute particuliere ; & comme ſon crédit étoit grand en *Suiſſe*, c'etoit à lui, qu'ils s'adreſſoient pour obtenir leurs demandes, & parvenir à ce, qu'ils ſouhaitoient.

Comme au retour de la Bataille de *Morat* il avoit été fait Conſeiller d'Etat à *Zurich*, il donna dans ce poſte des preuves de ſon ſçavoir, & de ſon mérite, qui l'éleverent à celui de *Bourguemaître*, où il

ſe

ſe vit au faîte de la gloire dans ſon païs. Mais *Waldman*, qui étoit homme de guerre, n'eut pas le ſecret d'être véritablement homme de République, & il ne ſçut pas éviter l'hameçon, que ſes envieux lui tendoient. Accoutumé à ne point être contredit, il fut frappé, qu'on osât réſiſter à ſon éloquence. Il ne s'apperçut point, que ces appas étoient trop foibles pour être dangereux, & qu'il n'y avoit, qu'à ne pas faire ſemblant de les remarquer pour les faire ceſſer. L'amour propre, & peut-être un défaut d'éducation l'éblouïrent. Il crut, que tout devoit céder au premier rang de la République. Il fonda ſa maniere de penſer ſur ce principe, & s'y perdant, il ſe livra à une autorité déſpotique, & en même tems à ſes ennemis.

Il ſe mêla des affaires Eccléſiaſtiques & Séculieres lui tout ſeul : diſtribua les emplois ſans trop de diſcernement ; & l'amour illégitime ſe mettant de la partie, il ne trouva plus de ſureté contre l'envie, & ſa mauvaiſe conduite. Les ſommes d'argent, & les penſions, qu'il avoit reçuës des Princes étrangers, l'avoient mis en état de faire de la dépenſe, d'accumuler du bien, & il avoit acheté la terre de *Dübelſtein*, dont il portoit le nom.

Tant de richeſſes & d'honneurs non ſeulement cauſérent de la jalouſie à *Zurich*; mais

mais les autres Cantons trouverent dans la conduite de *Waldman* bien des ſujets de plaintes. Ils ne purent ſouffrir, que toutes les affaires importantes paſſaſſent uniquement par ſes mains, comme s'il étoit le Souverain de toute la *Suiſſe*, & qu'il n'y eut perſonne que lui en état de traiter avec les Princes étrangers. Ce feu, qui couvoit ſous la cendre, pouvoit aiſément cauſer un grand incendie, & avoir des ſuites très-funeſtes; c'eſt ce, qui arriva en effet dans le tems, qu'on s'y attendoit le moins.

Sous la préſidence du Bourguemaître *Henri Royſten* le Sénat de *Zurich* fit une ordonnance pour la réformation du luxe, que les guerres de *Bourgogne* avoient introduit dans la *Suiſſe*. On réforma la trop grande dépenſe, qu'on faiſoit aux Nôces, aux Batêmes, & en d'autres occaſions, où l'on faiſoit des excès, qui obligerent enfin le Magiſtrat à y pourvoir, & à y mettre ordre pour empêcher la ruine des Familles, qui à l'envi les unes des autres vouloient paroître avec plus de magnificence. On donne cette loüange aux *Zuriquois* d'avoir fait de tems en tems de belles ordonnances à ce ſujet; mais leurs femmes, comme par tout ailleurs, ont ſçu les éluder alors, comme elles le font encore de nos jours. Elles regardérent cette réforme comme une atteinte injuſte, qu'on donnoit à la liberté

de

de leur ſexe. Elles murmurerent, & enfin cherchant un objet de leur haine, elles la firent éclater contre *Jean de Waldman*, qu'elles accuſerent d'être l'auteur de la loi nouvelle, & le manacerent de ſa ruine, comme les femmes de *Sparte* firent à l'égard d'*Agis* leur Roi, qui avoit voulu entreprendre de les réduire à l'ancienne coutume de *Lacédémone*.

C'eſt une choſe terrible, qu'une femme irritée; on évite rarement ſa vengeance, quand elle l'a entrepriſe; elle fait joüer tant de reſſors, qu'à la fin elle en vient à bout. Le malheur de *Waldman* fut, qu'un peu auparavant, qu'il régnât, le Senat émana des défenſes encore plus rigoureuſes, & fit des decrets ſous *Henri Roiſten*, qui lui furent attribués, & qui lui attirerent abſolument la haine publique. L'Etat voulut prendre à lui le débit du ſel, & par là en priver le particulier, qui juſqu'à préſent en avoit fait un profit très-conſidérable. L'Etat défendit de couper des bois ſuivant la fantaiſie des particuliers, & ordonna, qu'on le fit avec modération, & dans les taillis. Il commanda aux païſans de ne plus garder de gros mâtins, parce qu'ils avoient déchiré un cerf, que les chiens de quelques jeunes Seigneurs de *Zurich* pourſuivoient.

A la publication de ces decrets, qui

en eux-même n'avoient en vûë, que le bien & l'œconomie de la République à l'exception de celui des mâtins, les femmes commencerent à parler, & à se repandre en invectives contre le *Bourguemaître de Waldman.* Les anciennes Familles se plaignirent, qu'il leur préféroit des nouvelles dans les charges du Gouvernement. Les Bourgeois ne voulurent point être genés dans leurs affaires domestiques; & les païsans se recriérent contre les decrets, qui regardoient le sel, le coupage des bois, & leurs chiens.

Il n'y avoit point encore tant de mal pour *Waldman*, si son imprudence lui avoit laissé la liberté de juger sainement de ce, qu'il auroit du faire dans la suite de cette révolution. La premiere faute, que le Bourguemaître fit, fut à l'occasion de la révolte des païsans au sujet des decrets. Ce fut là ce, qui alluma le feu, qui dévora *Jean de Waldman*, & qui porta sa tête sur l'échafaut. Le Sénat envoïa dans le païs deux de ses membres, sçavoir deux Conseillers, pour être présens à la publication des decrets; affin de leur donner plus de poids, & d'en procurer l'exécution avec plus de facilité, en prévenant les inconvéniens, qu'on prévoïoit bien, qu'une nouveauté de cette nature pourroit faire naître dans un païs libre, où tout fait ombrage sans

en

en excepter même les changemens les plus avantageuſes au public. Mais cette précaution ne guérit pas la frénéſie des païſans, à qui il parut toûjours bien dur, que la République voulut les obliger de ſe défaire de leurs chiens, qu'ils regardoient comme leurs Dieux pénates.

Le rivage du Lac ſe ſouleva à *Erlenbach*; la révolte paſſa à *Küſnacht*, enſuite à *Meilen*, & enfin deux mille païſans vinrent camper à *Zollickon*, dans la réſolution de ne pas poſer les armes, que le Magiſtrat n'eût annullé ces nouvelles ordonnances. Au bruit de cette révolution les Cantons s'aſſemblerent à *Lucerne*, où vinrent les Députés de l'*Evêque de Conſtance*, avec ceux de l'*Abbé* & de la *Ville de Saint Gal*, & ceux de *Bâle*, de *Schaffhauſen*, & de *Rothweil*. On eut bien de la peine à engager les païſans à quitter leur camp, & à retourner chez eux ſous la condition, qu'ils envoïeroient à la Diétte cinquante des leurs, avec leſquels huit Députés des Cantons, & quatre du Conſeil de *Zurich*, dont le Chef étoit *Jean de Waldman*, conclurent le Traité ſuivant : *Que le débit du ſel reſteroit ſur l'ancien pied, & que les païſans y contribueroient ſuivant l'ancienne uſage. Qu'ils prêteroient de nouveau ſerment de fidélité & d'obéiſſance à la République, & demanderoient pardon de leur faute, avec promeſſe, de ne plus ſe*

révolter contr'elle ; & de ſon côté la République les maintiendroit dans leur liberté, & dans leurs franchiſes.

Loüis Amman Chancelier de *Zurich* ſtipula le Traité en termes, qui n'avoient rien d'offenſant pour les païſans, croïant, que la circonſtance exigeoit de lui cette politique, & cette douceur. Mais *Waldman*, qui courroit à ſa perte, au lieu d'imiter la modération d'*Amman*, ne put ſe contenir. Il chanta poüilles aux Commis des paiſans, & leur fit connoître, qu'ils ne devoient pas ſe glorifier de leurs franchiſes, puiſque la République les avoit acquiſes moiennant des ſommes conſidérables; qu'ainſi ils auroient tort de ſe flatter, qu'on oubliât ſi tôt leur révolte. Il acheva cette harangue par des menaces, qui irritterent encore d'avantage ces manans.

Cette affaire, plûtôt aſſoupie que finie, donna aux Députés la liberté de retourner chez eux. On prit de tous côtés les articles du Traité dans l'*Abſcheid*, & *Waldman* les fit lire à ſon retour à *Zurich* en préſence des Tribus. Il crut avoir triomphé de ſes ennemis, & les avoir réduits au ſilence. Il ſe vanta de ſon expédition, & en fit trophée; ſa vaine gloire le porta à dire, que cette revolution auroit pû s'étendre plus loin, que le ſecret du complot n'étoit pas reſté entre ceux, qui habitent

les

les bords du Lac; qu'on pouvoit hardiment préſumer, qu'on l'avoit communiqué hors des limites du Canton de *Zurich*; mais que l'occáſion ſe préſenteroit peut-être de s'en venger un jour. Il deſignoit par ce diſcours les *Zugois*, qui conçurent contre lui une haine mortelle, lorſqu'ils apprirent cette calomnie.

La ſeconde faute, que fit *Waldman*, fut de quitter *Zurich*, pendant que les cœurs étoient encore aigris contre lui, & qu'il ne s'agiſſoit, que de ce moment, qui n'étoit pas encore venu, pour lui faire rendre raiſon de ſon imprudente conduite. Il le fit naître lui même en s'en allant à *Baden* avec une partie de ſes flatteurs; il y tint pluſieurs diſcours inconſiderés, & pendant le ſéjour, qu'il y fit, il donna le tems à ſes ennemis de profiter de ſon abſence. On inſinua au peuple, que le *Bourguemaître* formoit des deſſeins dangereux contre la liberté; on anima les anciennes Famille & la Nobleſſe; on repréſenta aux paiſans, qu'il méditoit une punition ſevére contre les auteurs de la derniere émûte, & qu'il vouloit forcer tout le pais à venir demander pardon à genoux au Magiſtrat.

Waldman n'auroit pas eu de la peine à detruire, ou à prevenir les impreſſions, que ces diſcours faiſoient parmi le peuple, s'il avoit été préſent, mais ne l'étant pas,

ſes ennemis continuerent tellement à groſſir les objets, que les paiſans épouvantés par le péril, qu'on leur faiſoit regarder comme inévitable, s'aſſemblerent de nouveau. Le danger de cette ſeconde revolte engagea *Waldman* à partir de *Bade* fort à la hâte. Il arriva la nuit à *Zurich*, n'aiant pas osé entreprendre d'y venir pendant le jour, crainte d'être enlevé par les paiſans. Il s'apperçut dès ſon entrée dans la Ville du changement des eſprits à ſon égard, & du peu de ſûreté, qu'il y avoit pour ſa perſonne; mais cela ne fut pas capable de le décourager.

Les paiſans, au nombre de ſix mille, levérent l'étandart de la rebellion, & s'emparerent de tout le pais à l'exception de *Winterthur*, & du *Château de Kibourg*. Ils étoient d'autant plus fiers & plus obſtinés dans leur revolte, qu'ils avoient des partiſans dans la Ville même, qui étoient charmés d'une revolution, dont la fin leur paroiſſoit devoir être la chûte du *Bourguemaître*.

Les Députés des Cantons, qui étoient aſſemblés à *Schweitz*, n'eurent pas plûtôt appris cette mauvaiſe nouvelle, qu'ils en partirent pour ſe rendre à *Zurich* dans l'eſpérance de calmer une ſeconde fois cette émûte populaire. Ce fut à cette occaſion, que *Waldman* commit la troiſiéme faute, car, comme il alloit au *Logis de l'epée* diner avec les Ambaſſadeurs des Cantons; en paſſant

ſant ſur le pont d'en bas ſon valet de chambre fut aſſaſſiné par une troupe de Bourgeois, qui préparoient le même ſort au Maître, s'il étoit allé à ſon ſecours, comme il témoignoit en avoir envie. Les aſſaſſins après ce meurtre ſe promenérent dans les ruës, ſans que perſonne fit ſemblant de les vouloir arrêter. Tout cela devoit faire comprendre au *Bourguemaître* le peu de reſſource, qu'il avoit à eſpérer de la part de la Bourgeoiſie; & c'eſt à quoi il ne fit pas attention, quoique ſes amis lui conſeillaſſent de s'éloigner pour quelque tems, & de céder au peuple, ou irrité, ou prévenu. Mais *Waldman*, ou innocent, ou téméraire, mépriſa ce ſage conſeil. Il reſta, & remplit ſa deſtinée. Le lendemain premier d'*Avril*, qui fut le jour fatal, *Waldman*, que rien n'avoit encore pû déconcerter, alla avec une préſence d'eſprit admirable d'une Tribu à l'autre. Il y expoſa d'un côté ſon innocence, & de l'autre la néceſſité, qu'il y avoit d'étouffer la rébellion dans ſa naiſſance; il parla avec tant d'énergie, qu'infailliblement il ſeroit venu à bout de ſe juſtifier, & de mettre la Bourgeoiſie dans ſon parti, ſi ſes ennemis, qui craignoient ſa juſtification, lui euſſent donné le tems de ſe préſenter dans l'Aſſemblée de toutes les Tribus. Il avoit commencé par celle des *Charpentiers*, & étoit venu juſqu'à celle des *Ta-*

neurs, lorſqu'on ſonna la cloche du Conſeil, qui l'obligeoit de s'y rendre, & d'interrompre le ſeul ouvrage, qui pouvoit lui ſauver la vie, & confondre ſes ennemis.

Dans le tems, que le Magiſtrat donnoit audiance aux Députés des Cantons, la Bourgeoiſie inquiette s'aſſembla tumultueuſement, & vint avec de grandes clameurs devant la Maiſon de Ville, demandant, qu'on lui livrât ceux, dont elle declineroit les noms; à défaut dequoi elle maſſacreroit ſans diſtinction tous ceux, qu'elle rencontreroit. Les Députés voulurent faire des remontrances; mais elles ne furent pas écoutées, & il fallut céder au torrent en livrant au peuple furieux les perſonnes, qu'il demandoit, ſous la condition néanmoins, qu'on ne leur feroit aucun mal, avant qu'on eut inſtruit, & parfait leur procès. On livra le Bourguemaître *de Waldman*, *Léonard Ochem* Maître de Tribu, *Erhard Elend*, *Loüis Amman* Chancelier, *Henri Götzen*, & d'autres, que les Députés des Cantons accompagnerent dans la priſon de *Wellenberg* pour empêcher, que la fureur du peuple ne les mît en piéces. On blâma fort *Seiler* Avoïer de *Lucerne* d'avoir demandé en cette occaſion à la Bourgeoiſie effrénée, ſi elle vouloit encore avoir d'autres Membres du Conſeil.

Dès

Dès que les priſonniers furent en lieu de ſûreté, la Communauté de *Zurich* s'aſſembla au *Waſſerkirche*, où l'on ne fit plus miſtere d'avoüer, qu'il y avoit des intelligences, & de la colluſion entre les Bourgeois, & les paiſans. Dans cette Aſſemblée on accuſa *Waldmau* d'avoir voulu rendre la Ville de *Zurich* à l'Empereur à condition. qu'il le feroit *Comte de Kibourg*; que dans ce deſſein il avoit fait faire des clés pour ouvrir les portes de la Ville; qu'il avoit ſes caves remplies d'armes, & qu'il avoit prémédité de faire couper la tête à ſoixante Bourgeois.

Ces accuſations injuſtes, qui n'avoient pas même l'ombre & l'apparence de vérité, trouverent néanmoins une foi entiere auprés de la Bourgeoiſie prévenüe & gagnée. La Communauté alla plus loin. Elle dépoſa le Conſeil pour en former un nouveau, composé pour la plus grande partie de ceux, qui s'étoient montré les plus acharnés à la perte du *Bourguemaître*. Ce Conſeil au nombre de ſoixante fut appellé le *cornu*, par rapport à ſes ſentimens ridicules, & ſévéres. Il traita avec les paiſans, qui ne voulurent pas poſer les armes, que le *Bourguemaître de Waldman* n'eut été mis à mort. Ainſi ce malheureux Chef d'une Populace ingrate fut mis ſur la ſelette, & accuſé d'avoir prêté ſerment au

Roi de France ; d'avoir de ſon autorité privée changé les decrets, & les ſentences ſouveraines ; d'avoir fait inſcrire des loix, qui n'avoient jamais été decretées ; d'avoir agi contre les Franchiſes de l'Etat ; d'avoir reçu quatre mille ducats de *Milan* ; d'avoir ſollicité pluſieurs femmes à commettre un adultere ; & on le chargea enfin de pluſieurs autres crimes, qu'il nia conſtamment.

Lauffer ajoute, que dans le tems, que le Conſeil jugeoit *Waldman*, il arriva un homme tout eſſoufflé, qui aïant trempé ſa chemiſe dans la fontaine de *Stampffenbach*, pour faire croire, qu'il venoit à perte d'haleine, dit en frapant à la porte du Conſeil, que l'Empereur aiant paſſé le *Rhin*, avoit mis le feu à la Ville d'*Egliſau*, & qu'il venoit pour délivrer le *Bourguemaître* d'entre les mains de la Juſtice. Les Juges firent ſemblant de croire cette groſſiere impoſture, & hâterent leur ſentence de mort.

On remit *Waldman* entre les mains du Bourreau, & on le conduiſit ſons l'eſcorte de deux cens Bourgeois au lieu du ſupplice. On ne voulut écouter ni ſa juſtification, ni ſon innocence. Il eut la tête coupée, & mourut avec une conſtance digne de ſon courage, ou de ſon innocence.

Le

Le Juge-criminel dit au Peuple innombrable, qui étoit là préſent, *qu'actuellement tout le monde pouvoit s'en aller tranquillement ; & que la nouvelle de l'invaſion des Troupes Impériales n'étoit, qu'une pure fiction.*

Telle fut la fin de *Jean de Waldman*, que le poid d'une trop grande fortune, qu'il ne put ſoutenir, conduiſit ſur l'échaffaut. On le plaignit après ſa mort, & bien des gens crurent, qu'il n'avoit pas mérité un châtiment ſi rigoureux. Le dernier d'*Avril* le *Tribun-Maître Ochem* eut le même ſort. *Götz* & *Widmer* eurent auſſi la tête tranchée ; le Chancelier *Amman* fut jugé à une priſon perpétuelle dans ſa maiſon ; d'autres furent condamnés à finir leur vie entre quatre murailles ; & ceux, dont on retarda le jugement, obtinrent leur liberté après, que la colere & la prévention du Peuple eurent fait place à la raiſon, & à la juſtice.

Le *Conſeil cornu* punit tous ceux du Conſeil ordinaire, qui avoient gloſé contre ſa conduite ; & ſous le ſpecieux prétexte du Bien public, chaque Membre de ce Corps ſatisfit ſa haine particuliere. Cependant après, que la tranquillité eut repris le deſſus, la plûpart des anciens Conſeillers rentrerent dans leur charge.

Pendant cette anneé critique le Tréſor ne fut pas ſeulement entierement épuiſé, mais

mais il fut chargé encore de vint mille gouldes de dettes, que le *Conſeil cornu* avoit faites dans ces belles expéditions. On connut alors la trop grande paſſion, avec laquelle on avoit agi contre *Waldman*, dont on n'avoit jamais voulut entendre la juſtification, ni permettre, qu'il plut plaider ſa défenſe. On voulut reparer cette injuſtice par la punition de ceux, qui avoient tué le Domeſtique du *Bourguemaître*. *Nicolas Haaſen* eut la tête coupée ; les autres éviterent par leur fuite le même ſupplice. On traita enſuite avec les païſans, auxquels on donna douze mille florins des biens de *Waldman*, & l'on adoucit des articles de la derniere Paix, moïennant quoi ils decamperent, & la tranquillité fut rétablie dans le Canton & dans la Ville.

L'air infecté ſe communiqua au pais de *Lucerne*. Les paiſans, à l'exmple de ceux de *Zurich*, ſe mutinerent au ſujet des penſions, que leurs Seigneurs recevoient des Princes étrangers. Ils s'aſſemblerent dans la ſemaine de *Pâques*, & ſe plaignirent, qu'ils étoient vendus à beaux deniers comptants, tantôt à la *France*, tantôt à un autre Prince ; que le profit du ſervice entroit dans la bourſe des Grands, pendant que les miſérables paiſans, n'avoient en partage que les travaux, & la pauvreté. Cette émûte n'eut pas des ſuites fâcheuſes, parce que le

Magi-

Magiſtrat profitant de l'exemple du Bourguemaître *de Waldman*, & appréhendant une pareille révolution, renonça aux penſions, & par ce moïen l'on tranquilliſa les paiſans, qui rentrerent dans leur devoir, ſans cependant qu'on fit aucune perquiſition ſur leur conduite. On ne voulut point aigrir les choſes, jugeant, que la douceur étoit dans cette occaſion le parti le plus prudent. Dans ces circonſtances dangereuſes, qui pouvoient entrainer d'autres malheurs, les Villes de *Berne*, de *Fribourg*, de *Soleure*, & de *Bienne*, pour les prévenir, tinrent une Conférence le ſixiéme de *Mai* à *Berne*, où elles firent un Traité défenſif en cas de violence ou de rébellion. On eut ſoin d'avertir les Balliſs de veiller ſur la conduite des ſujets, de leur inſpirer une exacte obéiſſance, & de prendre garde, qu'il n'y eut point d'aſſemblées nocturnes, ni de complots, & d'en donner avis ſur le champ, ſi l'on appercevoit la moindre inclination, ou la moindre apparence à une révolte. Ces ſages précautions en impoſerent aux paiſans, & les retinrent dans le devoir.

Quand on fut en repos du côté des ſujets, l'on tomba dans de nouveaux inconvenieus entre les Cantons. Il ſembloit, que cette année étoit faites pour ſe tourmenter les uns les autres. Celui de *Schweitz* pro-

propoſa à la Diette de *Bade* quatre points, qui étoient faits exprès pour rallumer une guerre en *Suiſſe*. Le premier, *que le Traité, que les Suiſſes avoit fait avec la Ducheſſe de Savoïe au ſujet du Païs de Vaud, aïant rapporté une ſomme conſidérable d'argent, on devoit en rendre compte, & examiner avec ſoin, qui éteiont ceux, qui l'avoient reçüe.* Le ſecond, *que* Gabriël Moraſin *avoit aſſüré, qu'on avoit trouvé cent mille gouldes dans le Château de* Grandſon, *d'où il en ſeroit revenu cent à chaque ſoldat; qu'il étoit juſte de ſçavoir la vérité du fait, & ce qu'on avoit fait de cet argent.* Le troiſiéme, *qu'il étoit néceſſaire de ſçavoir, ce qu'étoit devenu celui, que le* Roi de France *avoit donné pour la* Franche-Comté. Et enfin le quatriéme, *que puiſque la perception des penſions avoit cauſé une ſi triſte révolution à* Zurich, *il étoit abſolument néceſſaire d'annuller l'article de la Diette de* Stantz, *qui défendoit aux Communautés de s'aſſembler ſans le conſentement du Souverain.*

Il y avoit là des matieres combuſtibles, qu'il n'étoit pas néceſſaire de beaucoup attiſer pour en faire ſortir la flamme; le dernier article étoit contre le Gouvernement des Villes. Par la liberté, que les Communautés acqueroient de pouvoir s'aſſembler, pour le Bien commun de la Patrie, on ſappoit inſenſiblement l'*Ariſtocratie*, pour faire de la *Suiſſe* entiere un Etat

Démo-

Démocratique, & c'étoit là la vûë des Cantons populaires. Mais les Députés de *Berne*, qui pénétrérent d'abord ce deſſein, répondirent, comme étant les plus intereſſés, qu'on ne ſçavoit autre choſe à *Berne*, ſi non : *que tous les Députés des Cantons s'étoient comportés en honnêtes gens, dans toutes les négotiations, qui leur avoient été confiées, en Savoïe & ailleurs ; qu'ils n'étoit pas à préſumer, qu'ils n'euſſent pas rendu un compte fidéle des ſommes d'argent, qu'ils avoient reçuës ; que quant aux Députés de* Berne *une partie de ceux, qui avoient été emploïés, étoient morts, & que les autres etoient pleins de vie ; mais que dans leur République on avoit une vénération parfaite pour les défunts, & une entiére confiance en la probité de ceux, qui vivoient encore. Qu'ainſi ils ne voïoient pas, qu'on eut raiſon de vouloir rechercher des gens, ſur leſquels on ne pouvoit fonder aucun ſoupçon légitime. Que quant à* Moraſin *; ils regardoient ſon rapport, comme le diſcours d'un homme, qui veut ſe faire un nom dans le monde à quel prix, que ce ſoit ; mais qui ſe dementoit par le ſilence des Généraux, des Officiers, & des Soldats, qui avoient été aux Journées de* Grandſon *& de* Morat *; & qui n'auroient pas manqué de ſe récrier, s'il leur étoit arrivé un tort ſi conſidérable, en perdant leur part des cent mille gouldes, qui dans le fond n'avoient exiſté, que dans l'imagination échaufée de* Moraſin. *Que par rap-*

rapport aux penſions ; ils avoient déja déclaré dans d'autres Diettes, qu'ils conſentoient à n'en plus recevoir ; qu'ainſi ils ſe prêteroient volontiers à tout ce, que les Cantons régleroient là deſſus pour l'honneur, & le bien du Corps Helvétique. *Mais, que pour ce, qui regardoit l'Aſſemblée des Communautés, ils ne pouvoient pas s'écarter de l'*Abſcheid *de la Diette de* Stantz. *où cette matiere avoit été ponderée, mâchée, & traitée avec toute la précaution poſſible, après avoir été agitée dans les Cantons populaires avec tout le flegme, & l'attention, qu'elle méritoit. Qu'en conſéquence de ces raiſonnemens on y avoit conclu, que les Communautés ne s'aſſembleroient pas ſans l'aveu & le conſentement du Corps ſouverain de l'endroit. Enſorte, qu'ils reſtoient inviolablement attachés à la deciſion préciſe de cet article ſans en vouloir démordre.*

La fermeté de ce diſcours, & de la réponſe des *Bernois*, qui étoit le ſentiment des autres Villes confédérés, arrêta tout court les Députés de *Schweitz*. Ils furent obligés de s'en contenter, & cela n'eut pas d'autres ſuites à cet égard ; néanmoins on ne put oublier le tendre ſouvenir des penſions ; pour les abolir l'on fit des Decrets, qui furent confirmés à *Lucerne* dans une Diette, où tous les Cantons envoïerent leurs Députés ; mais le penchant l'emporta, & peu-à-peu l'on ſe remit dans le vieux train.

Les

Les *Bernois* accommoderent encore cette année une conteſtation épineuſe, qui s'étoit élevée entre la République de *Fribourg*, & le *Marquis de Hochberg* Souverain de *Neufchâtel*, au ſujet de certaines poſſeſſions litigieuſes entre le *Marquis* & les *Fribourgeois*, par rapport aux Seigneuries de *Saint Aubin*, & de *Gorgier*, que *Jean Comte de Fribourg* avoit venduës à la *Maiſon d'Eſtavaïé*, & ſur leſquelles les *Fribourgeois* formoient des prétentions.

Revenons à *Charles VIII.* Ce Prince penſoit toûjours à ſe rendre maître de la *Brétagne*, ou par ſes conquêtes, ou en épouſant la Princeſſe héritiére. Sur l'avis, que ſes Troupes s'étoient emparées de *Breſt*, & du *Conquêt*, il partit dès le mois de *Février* de cette année pour la *Touraine*; ce qui inquiéta fort les *Brétons*, qui n'étoient pas en état de s'oppoſer à l'Armée de *France*. Tout ce, qu'ils purent faire, fut d'engager *Maximilien* à faire diverſion. *Charles de Saveuſe*, un de ſes Généraux, ſe rendit maître de *Saint-Omer*, pendant que des *Cordes* travailloit à engager le *Comte de Hainaut* à s'unir aux *Flamans*. Les *Brétons* négotierent auſſi avec le *Roi d'Angleterre*, qui étoit le plus à craindre pour la *France*, parce qu'il n'y avoit point d'endroit, d'où la *Brétagne* put tirer de plus grands ſecours. La *Ducheſſe de Beaujeu* devenuë *Ducheſſe de Bourbon*,

bon, en ſentit parfaitement les conſéquences ; auſſi mit-elle tout en uſage pour engager *Henri VII.* dans les interêts de la *France* ; & avant, que les conquêtes des *François en Brétagne* puſſent lui donner de la jalouſie, elle lui envoïa des Ambaſſadeurs, qui avoient ordre de le féliciter ſur la victoire, qu'il venoit de remporter, & de lui rendre compte de l'état des affaires de la *France*, comme à un Prince allié, & ami. Ils devoient enſuite l'entretenir des affaires de *Brétagne.* Ils trouverent *Henri à Lancaſtre* ; ils lui inſinuerent, que *Maximilien* étant un Prince ſans argent, ſans reſſource, ſans crédit parmi ſes ſujets, peu aimé, & encore moins eſtimé, il ne pouvoit qu'être à charge à ſes alliés. Ils ajouterent, que ſi *Charles VIII.* avoit porté la guerre en *Brétagne*, il n'avoit pû faire autrement ; le Duc s'étant prévalu de la jeuneſſe du Roi pour débaucher les Princes de ſon ſang. Ils rappellerent à *Henri* les obligations, qu'il avoit à la *France*, qui l'avoit ſecouru au préjudice de ſes interêts. Enfin ils lui dirent, que le moins, que *Charles* pût attendre de ſon amitié, étoit, qu'il demeurât neutre ; que Sa Majeſté Très-Chrêtienne ſoupiroit après la fin de la guerre de *Brétagne*, pour aller enſuite en perſonne en *Italie*, faire valoir les droits de ſa Maiſon ſur le *Roïaume de Naples*

ples, après qu'il auroit épouſé *Marguerite d'Autriche*, Fille du *Roi des Romains*

Les Ambaſſadeurs avoient un ordre exprès de toucher ces deux derniers articles du mariage du Roi, & de ſon voïage en *Italie*, afin qu'*Henri* ne crut pas, que *Charles* eut deſſein d'épouſer la *Ducheſſe de Brétagne*. Le *Roi d'Angleterre*, avant que de répondre aux Ambaſſadeurs, voulut en conférer avec ſon Conſeil, & quelques jours aprés, il les admit à ſon audiance, & leur dit, qu'il avoit toute la reconnoiſſance poſſible de la part, que le Roi leur Maître voulut bien prendre au ſuccès de ſes armes, qu'à ſon tour il en prenoit beaucoup aux avantages, qu'il avoit remportez ſur le *Roi des Romains*. Enſuite étant tombé ſur la guerre de *Brétagne*, il ajouta, que le Roi & le Duc, dont il ne ſçavoit pas encore la mort, étoient les deux Princes du monde, à qui il avoit de plus grandes obligations ; que la reconnoiſſance, qu'il leur devoit ne lui permettoit pas de ſe déclarer en faveur de l'un au préjudice de l'autre ; qu'il ſeroit au déſeſpoir, ſi leurs différends l'obligeoint à prendre parti ; que pour éviter cet inconvenient, il offroit ſa médiation ; & qu'il envoïeroit au plûtôt ſes Ambaſſadeurs en *France*, & en *Brétagne* à ce ſujet.

En effet il y envoïa *Chriſtophe Urſwic*

un de ſes Chapelains, avec ordre de s'appliquer à pénétrer les deſſeins de la *France*, & d'offrir ſa médiation, s'il trouvoit, qu'on fut diſpoſé à la Paix; qu'il fit les mêmes offres au *Duc de Brétagne*; qu'il dreſſât enſuite le projet de la Paix, & revînt promptement lui en faire le rapport. Mais aïant appris ſur ces entrefaites la victoire des *François* à *Saint-Aubin*, la mort du *Duc de Brétagne*, & les intrigues de la *Ducheſſe de Bourbon*, *Henri* ſe détermina enfin de faire la guerre à la *France*. Il aſſembla pour cela ſon Parlement, & la guerre y fut réſoluë contre *Charles VIII.* On mit huit mille hommes ſur pied, & on les fit paſſer en *Brétagne* ſous la conduite de *Milord Brook*. *Henri* fit en même tems avec les *Brétons* une Ligue défenſive contre la *France*, à condition, que la Princeſſe héritiere ne ſe marieroit avec aucun Roi ou Prince ſans le conſentement du *Roi d'Angleterre*, & ne feroit point d'Alliance avec aucun Souverain, à l'exception du *Roi d'Eſpagne*, & du *Roi des Romains*.

Après ce Traité les *Anglois* s'embarquerent, & arriverent à *Guerande*. *Charles VIII.* l'aïant appris, donna auſſitôt ordre à ſes Troupes de ſe renfermer dans les principales Villes de *Brétagne*, dont il étoit maître, & d'abandonner la conquête des autres. Par là il empêchoit les *Anglois* de s'emparer

parer d'aucun poſte important, & en leur abandonnant le plat-païs, ſon deſſein étoit de les harceler par des gros partis, que les Commandans des places devoient envoïer courir par toute la campagne. Ce projet réüſſit. La *Ducheſſe de Bourbon* avoit en même tems ſi bien ſçû gagner par ſes intrigues les plus grands Seigneurs du païs, & broüiller les autres, que les *Anglois* ne voiant, que confuſion à la *Cour de Brétagne*, où chacun vouloit être maîtrs, & ne ſçachant de qui recevoir les ordres, ni à qui s'adreſſer pour avoir des munitions, & de l'artillerie, ils furent obligez de repaſſer la mer, & d'abandonner la *Brétagne*, ſans avoir fait autre choſe, que d'achever de ruiner le païs.

Le mariage de la Princeſſe cauſoit toutes les diviſions, qui régnoient à la *Cour de Brétagne.* Chacun des Prétendans y avoit ſes Partiſans. *Charles VIII. Roi de France; Maximilien Roi des Romains; le Duc d'Orleans, & le Seigneur d'Albret* ſe flattoient également d'acquerir le Duché en épouſant l'Héritiére. Le *Roi des Romains* étant veuf, & aiant un fils de ſon premier mariage, il ſembloit, qu'il dût y avoir moins de part; mais outre, qu'il n'avoit, que trente ans, c'étoit le Prince le mieux fait de ſon tems; l'*Archiduc* ſon Fils étoit fort délicat, & ſon Alliance ne pouvoit

donner aucun ombrage à l'*Angleterre*. Toutes ces conſidérations fortifierent ſon parti. Le *Maréchal de Rieux*, qui étoit fort porté pour ſes interêts, lui envoïa des perſonnes de confiance pour l'aſſûrer, qu'il pouvoit venir en *Bretagne* épouſer l'Héritiére, qu'on ne lui demandoit autre choſe, ſi non qu'il y parût dans un équipage digne d'un Prince de ſon rang. Son contrat de mariage avec la *Ducheſſe* fut dreſſé. L'avarice de l'Empereur ſon Père, qui lui refuſa tout, & ne voulut faire aucune depenſe, ne lui permit pas d'aller ſi-tôt lui-même en *Bretagne*; il envoia ſeulement avec les Députés un Seigneur, nommé *Walſurge de Polheim*, d'autres diſent, que ce fut le *Comte de Naſſau*, qui épouſa la Ducheſſe en ſon nom. Cette affaire fut négotiée ſi ſecrettement, que la *Ducheſſe de Bourbon* n'en eut aucun avis; & *Maximilien* fit preſque dans le même tems ſa Paix avec le *Roi de France*, à la ſollicitation du *Pape*.

Comme Sa Sainteté voïoit de grandes diſpoſitions à une guerre ouverte entre ces deux Princes, & qu'elle jugeoit, que le gros de l'orage tomberoit ſur la *Flandre*; elle mit toute ſa politique en uſage pour l'en détourner. Ses Nonces eurent ordre d'inſpirer des penſées de Paix, & d'union à toutes les Puiſſances, à qui la neceſſité de leur confédération devoit faire pren-

prendre quelque engagement. Son entremiſe eut tout le ſuccès, qu'elle pouvoit s'en promettre. Les Princes Electeurs aſſemblés à *Francfort* pour la Diette, agiſſant de concert avec les Nonces de Sa Sainteté, le *Comte de Naſſau*, & les autres envoïez des Princes conclurent enfin en préſence de *Maximilien*, & après pluſieurs Conférences un Traité, où l'on agita quatre points importans; ſçavoir, la reſtitution du *Comté de Charolois*, & du *Duché de Bourgogne* au *Roi des Romains*; la ſoumiſſion des *Flamands* à ce Prince; les interêts de la *Ducheſſe de Brétagne*; & la liberté du *Duc d'Orleans* priſonnier à *Bourges*.

Après pluſieurs conteſtations l'affaire fut terminée le vint-deuxiéme de *Juillet* à ces conditions. 1ò. *Qu'il y auroit Paix entre* Charles VIII. *&* le Roi des Romains. 2ò. *Que les* Flamands. *&* Anne Ducheſſe de Brétagne *ſeroient compris dans le Traité, & qu'on mettroit celle-ci en poſſeſſion des places, dont le feu Duc joüiſſoit au tems de ſa mort.* 3ò. *Qu'on déſigneroit un lieu, où les deux Rois ſe trouveroient pour régler enſemble dans une entrevûë la reſtitution du* Duché de Bourgogne, *du* Comté de Charolois, *&* de *la* Ville de Saint Omer, *que le Roi de* France *demandoit.* 4ò. *Qu'on accorderoit à* Philippe de Cléves *la main levée de ſes biens, qu'on avoit ſaiſis, & la liberté aux* Flamands *priſonniers*

ſonniers à Bruges. 5ò. *Que le* Roi de France *emploïeroit tous ſes ſoins pour faire rentrer les* Flamands *dans leur devoir à l'égard du* Roi des Romains. 6ò. *Que les ſujets des deux Rois ſeroient remis en poſſeſſion de leurs biens confiſqués.* 7ò. *Qu'on mettroit en ſéqueſtre Saint Mâlo, Dinan, Fouréges, & Saint Aubin, juſqu'à ce, que la* Ducheſſe de Brétagne *eut renvoïé les* Anglois, *& que le differend, qu'elle avoit avec* Charles VIII. *à l'occaſion de ces places eut été terminé par Arbitres, ou par les voïes de la juſtice.* 8ò. *Enfin, qu'on traiteroit dans l'entrevûë des deux Rois de la délivrance du* Duc d'Orleans.

Ce Traité, qu'on n'oſe appeller Paix, & qui mérite plûtôt le nom de ſuſpenſion d'aigreur & de reſſentiment entre les deux Princes, fut exécuté aſſez exactement, ſi l'on en excepte les articles, qui regardoient la *Brétagne.* Le prétexte, dont on ſe ſervit en *France*, pour ne les pas obſerver, fut que la Ducheſſe avoit conſervé quelques *Anglois*, qui étoient en garniſon dans les Villes, qu'elle occupoit. Elle envoïa cependant au Roi, qui étoit à *Amboiſe*, une Ambaſſade, dont le Chef étoit le *Comte de Dunois*, auquel étoit joint *Montauban* Chancelier de *Brétagne*, en qui la Ducheſſe avoit mis toute ſa confiance ; mais cela n'empêcha pas de recommencer les hoſtilités l'année ſuivante.

Tan-

Tandis que la guerre paroiſſoit avoir ceſſé en *Brétagne*, & en *Flandre*, elle ſe ralluma en *Suiſſe* entre l'*Abbé* & la Ville de *Saint-Gal*, qui en furent les Auteurs. 1490

Gaſpar de Breiten-Landenberg Abbé avoit trouvé en 1442. l'Abbaïe de *Saint-Gal* dans un très-mauvais état ; comme elle étoit chargée de dettes & d'hipotéques, il ſe vit forcé contre ſon gré, & à la ſollicitation de ſes Capitulaires de faire revivre d'anciennes prétentions contre la Ville de *Saint-Gal*, qui ne put diſſimuler ſon reſentiment & ſon dépit à ce ſujet. *Gaſpar*, qui n'avoit pas lieu d'en douter crut devoir ſe faire un appui contre les *Saint Gallois* ; & le quinziéme d'*Août* 1451. il fit une Alliance avec les quatre Cantons de *Zurich*, de *Lucerne*, de *Schweitz*, & de *Glaris*.

Les *Saint-Gallois* en ſentirent dabord les conſéquences ; & comme ils comprenoient bien, que ces Alliés de leur Prélat étoient de puiſſans Protecteurs, à qui ils ne ſeroient pas en état de réſiſter, ils s'allierent de leur côté avec les Cantons de *Zurich*, de *Berne*, de *Lucerne*, de *Zug*, & de *Glaris* en 1454. eſpérant, que cette Alliance les feroit reſpecter par leur Abbé. *Gaſpar de Breiten-Landenberg* étant mort, *Ulric Röſch de Wangen dans l'Argau* lui ſuccéda. Ce Prélat étoit un homme ſage, & prudent, politique & ennemi des chicanes.

Il vit avec chagrin le peu d'inclination & d'amitié, que les *Saint-Gallois* & les *Appenzellois* avoient pour ſon Abbaïe. Comme il étoit queſtion d'y apporter du reméde en tâchant de les ramener par la voie de la douceur, il ne trouva point de meilleur moien pour y réüſſir, que de demander à ſes Alliés des quatre Cantons un Conſeiller honnoraire, qui demeurât conſtamment dans ſon Abbaïe. Par cette démarche il vouloit s'aſſûrer de la fidélité de ſes Confédérés, & avoir dans la perſonne du Conſeiller un témoin, & un garant de ſa conduite, de même, que de l'Alliance.

Les Cantons lui accorderent effectivement ſa demande en 1479. *Ulric* par ſon œconomie, & ſon ſage gouvernement remit l'Abbaïe ſur un fort bon pied, & ſe vit par ce moïen en état de ſatisfaire l'envie, qui lui prit de tranſporter ſa Réſidence à *Rorſchach* ſur le bord du Lac de *Conſtance*, ſans cependant transférer le Couvent de *Saint-Gal*, dont il vouloit continuer d'être Abbé, en incorporant à celui-ci le nouveau, qu'il alloit bâtir. Il en obtint la permiſſion du Pape, de l'Empereur, & des quatre Cantons Protecteurs; qui y conſentirent avec d'autant moins de difficulté, qu'ils voioient bien, qu'*Ulric* ne cherchoit, qu'à s'éloigner de gens, qui ne l'aimoient pas; affin d'éviter par là les ſuites fâcheuſes,

ſes, qu'une haine invétérée entraine ordinairement après ſoi. Il poſa la premiere pierre de ce bâtiment en 1487. en préſence de ſon Conſeiller & de ſes Capitulaires; & comme en très-peu de tems il ſe trouva fort avancé par la quantité d'ouvriers, qu'il emploioit avec une dépenſe extraordinaire, les *Appenzellois* & les *Saint-Galois* déliberérent entr'eux ſur les moiens, qu'il y auroit à prendre pour venir à bout de détruire ce nouveau Couvent. Le meilleur expédient, qu'ils trouverent, fut d'emploïer la force pour exécuter leur projet. Dans cette vûë ils convinrent, que les *Appenzellois* envoïeroient douze cens hommes, les *Saint-Galois* trois cens, & ceux de *Rhinthal* ſix cens pour faire cette belle opération. Ces Troupes arriverent l'année 1489. le jour de *Saint-Jacques* devant *Rorſach*, & ſans autre façon mirent le feu à ce ſuperbe bâtiment, qu'ils ruinerent de fond en comble, & s'en retournerent ſans avoir fait d'autre mal à perſonne. *Ulric* étoit alors à *Weil*, où il apprit cette triſte nouvelle. Il en porta ſes plaintes aux quatre Cantons Protecteurs; & ſuivant l'Alliance il demanda main forte, pour tirer vengeance de ce cruel attentat.

Lauffer, qui ſe plait à méconnoître la juſtice, attribue cette action des *Appenzellois* à la crainte, que les *Saint-Galois* avoient, que

que ce nouveau Couvent ne ruinât leur commerce par les fabriques, que l'Abbé y auroit pû introduire, & par les péages, qu'il auroit établis au bord du Lac, ce qui auroit été fort préjudiciable à *Saint-Gal*. Mais cette réflexion n'a rien de ſolide, puiſque les Puiſſances voiſines s'y ſeroient oppoſées, & que l'Empereur n'auroit pas ſouffert une ſemblable nouveauté, qu'on ne pouvoit établir ſans ſon conſentement. Outre qu'une vaine appréhenſion, qui n'eſt point caractériſée, ne peut-être, qu'une raiſon frivole, qui n'autoriſoit pas les *Saint-Galois* à commettre une action ſi rebelle.

Les Députés de *Berne*, d'*Uri*, d'*Underwalden*, de *Zug*, de *Fribourg*, & de *Soleure* ne tardérent pas de ſe rendre à *Saint-Gal* pour engager les habitans & leurs partiſans à ſe ſoumettre à leur arbitrage, affin de ſatisfaire aux inſtances de l'Abbé, & de proceder à l'examen de ſes plaintes. Mais les *Saint Galois* & les *Appenzellois* loin d'avoüer leur faute prétendirent n'avoir point manqué au droit des gens en uſage dans ce tems là, qui étoit de demander juſtice avant que d'en venir aux voiës de fait; ainſi ces eſprits irrités, prévenus & opiniatres perſiſterent dans leur ſentiment, ſans avoir le moindre égard pour l'Ambaſſade, qu'ils avoient récüe.

Lorſ-

Lorſque les quatre Cantons virent, que la médiation des ſix autres avoit été rejettée, ils entrerent en campagne au nombre de dix mille hommes au mois de *Février* 1490. ſous la conduite de *Conrad de Schwenden* Bourguemaître de *Zurich*. Ils s'aſſemblerent auprès de *Weil* en *Tourgovie*, & marcherent du côté d'*Appenzell*. L'allarme y fut bientôt répanduë, & les *Appenzellois* furent tellement épouvantés en voïant, que l'Armée des Cantons alloit entrer dans le *Rhinthal*, que leur *Landamman Herman Schwendiner* s'avança avec quatre autres Députés pour faire des propoſitions de Paix.

Il fut très-mal reçu, l'on rejetta abſolument toutes ſes propoſitions, à moins, que par préliminaire les *Appenzellois ne cédaſſent aux Cantons Protecteurs le* Rhinthal, Rheinec, Hohenſax, *& tout le païs, qui n'étoit pas compris dans leurs anciennes limites; on exigea encore d'eux, qu'ils ſe ſoumiſſent à l'arbitrage, & qu'ils demandaſſent pardon, en promettant de ne donner aucun ſecours à ceux de* Saint Gal. Le *Landamman* porta ces dures conditions à ſes Compatriotes, qui les accepterent en renvoïant encore la même nuit *Schwendiner* au camp des Cantons pour les en aſſûrer. Le *Rhinthal* paſſa ainſi ſous la domination des Protecteurs, qui chargerent ce Païs de la ſomme de vint mille goulldes pour les frais de la guerre, & le dédom-

dommagement de l'Abbé. Le poid de la guerre tomba delà ſur la Ville de *Saint-Gal*, où pour faire une longue & vigoureuſe réſiſtance, l'on brula quatre vints maiſons dans les fauxbourgs. Mais les *Uraniens*, & ceux d'*Underwalden* s'étant joints aux *Zuriquois* & aux Alliez ; & l'Armée compoſée de ſeize mille hommes, étant arrivée devant la Ville ; les Bourgeois, qui n'avoient nul ſecours à eſpérer, battirent la chamade, & capitulerent ſous les conditions ſuivantes. 1ò. *Qu'ils accepteroient l'arbitrage des quatre Cantons.* 2ò. *Qu'ils donneroient quatre mille gouldes à l'Abbé, en lui abandonnant dans la Ville la place, que les Bourgeois lui avoient conſtamment refuſée, quoiqu'il en eut voulut païer douze cens florins d'Empire.* 3ò. *Qu'ils n'accorderoient le Droit de Bourgeoiſie dans leur Ville à aucun Toggenbourgeois, ou dépendant de la Juriſdiction Abbatiale.* 4ò. *Qu'ils préteroient un nouvel hommage pour les fiefs, qu'ils tenoient de l'Abbé.* 5ò. *Qu'ils païeroient dix mille gouldes comptant pour les frais de la guerre, & céderoient aux* Suiſſes *l'*Oberger-Gericht, & Steineich *eſtimé douze mille florins.*

Quand ces conditions eurent été remplies, l'Armée décampa ; & les *Saint-Galois* avec leurs Partiſans y furent pour cent mille florins d'Empire, que cette guerre leur couta, quoiqu'elle n'eut pas duré un mois entier. Peu de tems après mourut le

Grand

Grand *Mathias Roi de Hongrie* dans la quarante ſeptiéme année de ſon âge. Par ſa mort l'Empereur *Frédéric* ſe vit délivré d'un puiſſant ennemi, & il n'eut pas de la peine de reprendre l'*Autriche* & *Vienne* ſa Capitale. *Mathias* y mourut d'apoplexie le ſixiéme d'*Avril*, dans le tems, qu'on étoit convenu d'une Aſſemblée pour le treiziéme de *Septembre*, affin d'établir la Paix entre ces deux Monarques. Quelques Hiſtoriens prétendent, qu'il fut empoiſonné par ſa Femme *Béatrix*, qui lui donna des figues avant, que de boire, pour appaiſer la ſoif, qu'il ſouffroit. Mais on en peut hardiment douter.

Sigiſmond Duc d'Autriche païa cette même année le tribut ordinaire à la nature, & comme il n'avoit point d'enfans, il donna tous ſes biens à *Maximilien Roi des Romains*, ſon Couſin, qui envoïa une Ambaſſade en *Suiſſe*, avec une lettre datée à *Inſpruc* du vintiéme *Mars*, par laquelle il faiſoit part au *Corps Helvétique* de la mort de *Sigiſmond*, & de ſon héritage. Le *Roi des Romains* offrit d'obſerver l'*Union Héréditaire*, & de s'y conformer entiérement, dans l'eſpérance, que les *Suiſſes* s'y rangeroient auſſi, proteſtant de vouloir vivre avec eux en bon voiſin; ce Prince préſenta dix mille gouldes pour la libre entrée des quatre Villes forêtieres, & quatre mille quatre cens au *Comte George de Sargans* pour les prétentions,

qu'il

qu'il avoit contre le défunt *Duc Sigiſmond*, à moins, qu'il n'aimât mieux pouſſer ſes droits par les voïes préſcrites dans le Traité de la Paix perpétuelle. La pluralité des Cantons étoit inclinée à renouveller l'*Union Héréditaire*. *Fribourg* & *Soleure* demanderent à entrer en participation des dix mille gouldes; mais *Schweitz* & *Glarie* s'y oppoſerent ſi vivement, à cauſe du *Comte de Sargans*, qui étoit leur Combourgeois, que cette affaire n'eut point de ſuite.

Charles Duc de Savoïe à ſon retour de *France* ſe rendit à *Turin*, où après de grandes réjoüiſſances il tomba malade; les Médécins le firent porter à *Montcalier*, où l'air eſt beaucoup meilleur, & delà à *Pignerol*, où il décéda le treiziéme de *Mars* non pas de l'année 1490. dit *Guichenon*, contre le ſentiment de quelques Hiſtoriens; mais de l'an 1489. âgé ſeulement de vint-un an. Il fut inhumé dans l'Egliſe de *Saint François*, & mis dans le tombeau des Princes d'*Achaïe* & *de la Morée*, avec cette Epitaphe, qui a cauſé apparamment l'erreur, dans laquelle ſont tombés les Auteurs Suiſſes, qui mettent la mort de ce Duc en 1490. *Anno Domini* M CCCC LXXXX. *die* XIII. *Martii obiit Illuſtriſſimus D D. Carolus Dux Sabaudiæ & Princeps Pedemontium.*

Jamais la *Savoïe* ne fut ſi affligée. Elle perdit un Prince des plus courageux de ſon

ſon ſiécle, beau, vertueux, ſage, qui déféroit tout à ſon Conſeil; libéral, affable, & ſçavant. Il eut de *Blanche de Montferrat* ſa Femme *Yolande-Loüiſe*, qui épouſa l'an 1496 *Philibert de Savoïe Comte de Breſſe*; & *Charles*, *Jean*, *Amedée*. Il y eut quelques difficultés pour la tutelle de ce Prince, & pour la régence de l'Etat. Les *Comtes de Genéve*, & de *Breſſe*, & *François Archevêque d'Auch* ſes Oncles renouvellerent l'ancienne querelle. *Blanche de Montferrat* ſa Mere alléguoit l'exemple de la *Ducheſſe Yolande*. D'un autre côté les *Savoïards* ſoutenus par le *Comte de la Chambre*, & les *Piémontois* par *Loüis de Savoïe Seigneur de Cavours*, diſputoient du lieu de l'éducation. Enfin après une grande ſédition à *Turin*, où pluſieurs perſonnes furent tuées, la Régence demeura à *Blanche*, & le titre de *Lieutenant général de Savoïe & de Piémont* à l'*Archevêque d'Auch*, & au *Comte de Breſſe*.

Dès que le *Marquis de Saluces*, & les *Seigneurs de Raconis*, & de *Cardé*, qui étoient en *France*, apprirent la nouvelle de la mort du *Duc Charles*, ils crurent avoir trouvé l'occaſion favorable pour ſe rétablir dans leurs terres. Ils paſſerent donc les monts en diligence avec quelques Troupes Françoiſes; ſurprirent d'abord *Dronero*, en chaſſerent *Ambres*, qui en étoit Gouverneur, & ſe ſaiſirent de *Valefeniére*, où commandoit

Amedée de Valpergue. La Régente, qui avoit ſçû, que *Raconis* étoit allé à *Milan*, pour demander du ſecours à *Loüis Sforce* dit *le More*, *Duc de Barri*, Tuteur & Lieutenant Général de *Jean Galeas Duc de Milan* ſon Neveu, lui envoia *Amedée de Valpergue* pour détourner cette négotiation. Mais ſon voiage n'aiant pas réüſſi, elle députa l'*Evêque de Montdovis*, & *Antoine de Roſſillon Seigneur de Beauretour* le vintiéme *Juillet* 1490. pour repreſenter à *Sforce* les anciennes Alliances & Confédérations, faites entre les *Maiſons de Savoie*, & *de Milan*, & pour le diſſuader de favoriſer le *Marquis de Saluces.*

Ces Ambaſſadeurs trouverent *Sforce à Bellot* Château de l'*Aſteſan*; il faiſoit marcher en faveur du Marquis ſes Troupes commandées par *Antoine Marie Comte de Saint Severin*, & par le *Comte Borello*; & il leur dit pour toute réponſe, *que s'étant aidé à dépoüiller le Marquis de Saluces, il étoit bien juſte, qu'il travaillât à le rétablir dans ſes biens.* Delà paſſant plus avant, il vint camper avec ſon Armée entre *Carignan*, & *Carmagnole.*

Au retour des Ambaſſadeurs la *Ducheſſe* fut fort ſurpriſe de leur mauvais ſuccès; & comme elle n'étoit pas en état de réſiſter à *Sforce*, & que d'ailleurs elle étoit convaincüe, que le *Roi Charles VIII.* prenoit les interêts du Marquis, elle céda à la force plûtôt qu'à la raiſon, & mit la choſe en négo-

négotiation. Enſorte, qu'après quelques allées & venuës, elle obligea *Sforce* de s'en retourner, ſous la promeſſe, qu'elle lui fit de rendre au Marquis toutes ſes places; & de rendre à *Raconis* & à *Cardé* leurs biens, & leurs charges dans le mois d'*Août*. Tout cela fut exécuté de bonne foi, excepté l'article, qui regardoit le Château de *Cavours*, où les *Seigneurs de Greilli & de Cordon*, qui en avoient la garde, ſoutinrent le ſiége pendant ſix ou ſept mois, & ne ſe rendirent qu'à *Brianſe de Romagnan* au nom de la Régente, qui le fit remettre entre les mains de *Louis de Savoïe*, qui en étoit Seigneur. Voila comment le *Marquis de Saluces*, & les mécontens furent rétablis.

Les *Bernois* & les *Fribourgeois*, qui avoient eu tant de part à la premiere guerre, ne furent point mêlés dans celle-ci. Ils ſe contenterent, ſuivant les Traités, de tenir leurs Troupes prêtes à marcher pour empêcher, qu'il n'arrivât aucun mal dans le *Duché de Savoïe*, & pour s'oppoſer aux courſes, que *Loüis Sforce*, ou le *Marquis de Saluces* auroient pû entreprendre de faire dans ce pais.

En *France*, *Charles VIII.* informé du mariage de *Maximilien Roi des Romains* avec *Anne Ducheſſe de Brétagne*, demeurée ſeule héritiere de ſon Pere par la mort de ſa Sœur, reprit les armes, & fit marcher ſes Troupes pour aſſiéger la Ducheſſe dans *Rennes*,

où elle s'étoit retirée : mais on les contremanda auſſitôt après, peut être parce que la *Ducheſſe de Bourbon* conçut dès lors le deſſein de faire épouſer l'Héritiere de *Brétagne* au Roi, & de ſupplanter par là *Maximilien*, quoique ſon mariage eut déja été fait par procureur.

Il étoit d'une extrême importance pour la *France* de rompre ce mariage. Heureuſement le *Roi des Romains* par ſa négligence en rendoit l'exécution facile ; & le Roi, demandant la Princeſſe en perſonne, ne devoit pas craindre d'être refuſé, d'autant plus, qu'un moien ſi doux, & ſi juſte de finir la guerre, étoit auſſi avantageux pour la *Brétagne*, que pour la *France*. Il paroiſſoit même ſurprenant, que le *Ducheſſe de Bourbon* n'y eut pas penſé plûtôt. Quelles que fuſſent les raiſons, pour leſquelles elle n'avoit pas travaillé auparavant à faire réüſſir ce deſſein, la Gouvernante jugeant, qu'il étoit à propos de ne rien négliger pour empêcher la Ducheſſe d'épouſer le *Roi des Romains*, & que cela ne ſe pouvoit faire, qu'en la mariant avec *Charles VIII.* elle y penſa ſerieuſement, & pour y réüſſir, elle fit ceſſer les actes d'hoſtilités, quoique le *Seigneur d'Albret* eut déja livré aux *François* la Ville & le Château de *Nantes*. Elle renoüa ſes intrigues. Elle envoïa en *Angleterre François de Luxembourg*, *Charles de Marignan*,

rignan, & *Robert Gaguin Général de l'Ordre de la Trinité*, pour faire agréer à *Henri VII.* le deſſein de faire épouſer la *Ducheſſe de Brétagne* à *Charles* ſon Frère, ſans pourtant le lui marquer en termes exprès, lui repréſentant ſeulement, que le *Roi de France* étoit en droit d'empêcher, qu'on ne la mariât à un ennemi, qui avoit actuellement les armes à la main contre lui, & que *Henri* ne devoit point s'oppoſer à la liberté, que le Roi demandoit de diſpoſer de l'Héritiere de *Brétagne* d'une maniere, qui ne portât aucun préjudice à ſon Etat. Mais comme le *Roi d'Angleterre* avoit beaucoup contribué au mariage du *Roi des Romains*, ſa réponſe ne fut pas bien différente d'une déclaration de guerre, & il en vint là en effet.

Un autre obſtacle, que la *Ducheſſe de Bourbon* avoit à lever, étoit du côté du *Duc d'Orleans.* La Princeſſe l'aimoit autant, qu'elle avoit d'indifférence pour *Charles VIII.* & le *Duc d'Orleans* lui-même ſe flattoit de devenir ſon Epoux. Le *Comte de Dunois* ſe chargea de la négotiation, ne ſçachant pas d'autre moïen pour tirer le Duc de priſon, que de le faire renoncer à épouſer la Ducheſſe. Le Comte commença par le *Maréchal de Rieux*, qui ſe laiſſa perſuader; mais la condition, qu'il mit, fut, qu'on rendroit la liberté au *Duc d'Orleans*; & c'eſt à quoi la *Ducheſſe de Bour-*

bon ne vouloit pas consentir. Tout ce, qu'on obtint d'elle, fut, que le *Comte de Dunois* auroit un commerce libre avec le Duc, qu'il le verroit dans sa prison, qu'il s'entretiendroit avec lui, & qu'il travailleroit à le faire renoncer au mariage, auquel il prétendoit. Le Comte fit usage de cette permission. Il remontra au *Duc d'Orleans*, que dans la triste conjoncture de ses affaires, il n'avoit pas d'autre parti à prendre, que d'entrer dans ses vûës, & à servir le Roi auprès de la *Duchesse de* Brétagne, puisqu'autrement ni le Roi, ni lui épouseroient cette Princesse, & que *Maximilien* acheveroit de l'enlever à l'un & à l'autre.

Jean de Fégeli de Fribourg commandoit les Troupes, que les *Suisses* avoient données au *Roi de France* pour cette guerre de Brétagne; *Antoine* Brügler de Berne étoit son Lieutenant, & *Jean Kisling* de *Soleure* portoit la Banniére. En échange *Jean Etterlin de* Berne étoit à la tête de celles, qu'on avoit accordées au *Roi des Romains*. Néanmoins le *Corps Helvétique* garda avec ces deux Monarques une conduite, qui fut approuvée par les Princes, qui dans cette guerre gardoient une exacte neutralité. Ils ne chercherent, qu'un temperamen, & une occasion de les réünir; & quoique les *Suisses* eussent des Troupes

dans

dans les deux Armées, ils n'étoient pas moins ardens à travailler pour procurer la Paix; mais le mariage du *Roi* avec la *Ducheſſe Anne* fut la meilleure médiation pour la *Brétagne.*

On remarquoit, que l'animoſité augmentoit de plus en plus entre la Nation *Allemande*, & l'*Helvétique.* C'étoit l'effet de la *Ligue de Suabe.* Elle parut encore d'avantage après la mort de *Sigiſmond Duc d'Autriche.* Il y avoit un ſi grand changement dans la conduite, & dans la maniere de penſer des *Suabes*, qu'il étoit viſible, qu'on ne tarderoit pas à en venir, ſi non à une rupture ouverte, au moins à des extrémités très-fâcheuſes. Cependant trois Princes de la *Maiſon de Baviére*, *Philippe Palatin du Rhin*, *George de Landſperg*, & *Albert de Munich* Gendre de l'Empereur *Frédéric*, qui n'avoient point voulu entrer dans la *Ligue de Suabe*, firent une Alliance de cinq ans avec les *Suiſſes*, & promirent à chaque Canton une penſion annuelle de deux cens florins d'Empire. Cette marque d'amitié, quoique legére, étoit un lien, qui ne plaiſoit pas à la *Compagnie de Saint Georges.* Elle prévoioit bien les conſéquences, & elle étoit fâchée, que les *Suiſſes* euſſent encore quelqu'un en *Allemagne*, qui les aimât, & qui parût vouloir prendre leur parti en cas, qu'on en vint aux mains de part, & d'autre. *René Duc de Lorraine* ſe

rappella auſſi dans ces conjonctures, les ſervices, que les *Suiſſes* lui avoient rendus contre *Charles Duc de Bourgogne.* Ce Prince envoia à la Diette de *Lucerne* le *Comte de Vallangin*, & *Conrad de Kagenegk* Chevalier pour leur renouveller les témoignages de ſa vive reconnoiſſance, & pour aſſûrer le *Corps Helvétique* de ſon amitié; Il leur fit dire en même tems, qu'en cas, que la Ville de *Metz* ne voulut pas s'en tenir au Traité, qu'elle avoit fait avec lui, il les prioit de lui accorder un ſecours d'hommes à ſes frais, affin de l'obliger à remplir ſon devoir; promettant de ſon côté de les ſecourir de toutes ſes forces, s'ils en avoient beſoin, & ſi l'occaſion s'en préſentoit. Néanmoins par des conſidérations politiques, on refuſa l'un & l'autre; & l'on ne voulut pas même accéder à l'Alliance des Villes du *Sundgau*, & des *Evêques* de *Strasbourg*, & de *Bâle*, qui étoit cependant la Ligue de la Bataille de *Morat*, & qui s'offroient de la meilleure grace, & de la meilleure maniere du monde. On renouvella pourtant celle, qu'on avoit fait avec la Ville de *Rothweil*, parce qu'étant dans la *Suabe*, on comptoit d'en tirer avantage au cas, que la *Compagnie de Saint George* fit mine d'entreprendre quelque choſe contre la *Suiſſe.*

LIVRE SIXIEME.

LA guerre ne fut pas plûtôt éteinte en *Piémont*, qu'il en ſurvint une autre en *Savoïe*. *François de Savoïe Archevêque d'Auch*, & *Evêque de Genéve* étant décédé au mois de *Mars* 1491. La Régente nomma à l'Evêché de Genéve *Antoine de Champion*, *Evêque de Montdovis*, & donna la Lieutenance générale de l'Etat au *Comte de Breſſe*, qui en prit poſſeſſion. Le *Pape* pourvut *Champion* de l'*Evêché de Genéve* ſur cette nomination; mais le Chapitre par la cabale du *Comte de la Chambre* élut *Charles de Seiſſel* ſon Parent, appellé le *Protonotaire d'Aix*, à qui le *Pape* refuſa les proviſions. 1491

Le *Comte de la Chambre* irrité de ce, que les *Savoïards* n'avoient aucune part aux affaires de l'Etat, & que les *Piémontois* en étoient les principaux Directeurs, forma un parti, & s'étant déja ſaiſi de *Chambéri*, il crut pouvoir en faire autant de *Genéve*, ſous prétexte d'y introduire *Seiſſel* élû Evêque par le Chapitre. Les *Seigneurs d'Aix* & de *Chalant* ſe joignirent à lui, & ils allerent du côté de *Genéve* avec des Troupes pour l'aſſiéger. Le *Comte de Breſſe* par ordre de la Régente vint en toute edili-

gence en *Savoïe*, reprit *Chambéri*, & attaqua le *Comte de la Chambre* à *Chanci* près de *Genéve*, où il le défit, & entra enſuite victorieux dans la Ville, & y établit *Champion*. Delà il aſſiégea, & prit le *Château d'Aix*. Le *Comte de la Chambre* étonné de tant de mauvais ſuccès abandonna *la Chambre*, & ſes autres places, & ſe retira en *France*.

Philippe, pour le punir de ſa témérité, fit raſer tous ſes Châteaux; le Conſeil de *Turin* lui fit ſon procès, comme criminel de leze-Majeſté, & confiſqua tous ſes biens. Mais quand on fut ſur le point de procéder à l'exécution de l'arrêt, le *Roi de France* intercéda pour lui, & obtint ſon abolition de la Régente; mais ce ne fut pas ſans ſe donner bien des mouvemens. Ce Monarque ſoutenoit l'election de *Seiſſel*; il en écrivit ſur ce pied à la Ducheſſe, & au *Comte de Breſſe*, & demanda au *Pape* les proviſions pour lui. Il écrivit en même tems aux deux Républiques de *Fribourg*, & de *Berne* pour ſe les rendre favorables. D'un autre côté, la *Ducheſſe* & le *Comte de Breſſe* les prioient de ſoutenir *Champion*, que le *Pape* avoit confirmé dans ſa poſſeſſion, par les proviſions, que Sa Sainteté lui avoit envoïées. Les deux Villes, qui connoiſſoient la délicateſſe de cette demande, répondirent, qu'elles ſouhaitoient toute ſorte de

te de bonheur à l'un & à l'autre ; mais que le cas étant purement Eccléſiaſtique, il étoit naturel d'en abandonner la déciſion à la *Cour de Rome* ; que cependant elles envoïeroient leurs Ambaſſadeurs pour tâcher de moïenner un accommodement convenable. *Berne* députa *Guillaume de Diesbach*, *Henri de Matter* Chevalier, *George de Stein*, & *Antoine Schöni*. *Fribourg* envoia *Pierre de Fauſſigni* Chevalier. Ces Députés allerent à *Genéve*, & auprès du *Comte de Breſſe*. Ils expoſerent, que le jugement de cette difficulté appartenoit au *Pape*, & qu'en attendant la déciſion, il étoit à propos de laiſſer l'*Evêché* entre les mains de la *Savoïe*, & des deux Républiques, comme étant des Puiſſances neutres. *Charles VIII.* ne gouta point cette propoſition ; il envoia l'*Evêque de Montauban*, & *Antoine de Lamet Ballif d'Auxonne* pour déclarer en ſon nom, que ce moien ne lui agréoit pas, & qu'il ne demandoit autre choſe aux *Bernois* & aux *Fribourgeois*, ſi non de fournir des Troupes pour maintenir *Seiſſel* dans le Siége Epiſcopal ; c'eſt à quoi les deux Républiques ne voulurent pas conſentir. L'on convint à la fin, que les deux Candidats élûs remettroient la déciſion à un arbitrage, & que celui, à qui par droit on ôteroit l'Evêché, ſeroit promû à la premiere vacance. Sur ces entrefaites *Jean Armbroſter* Prévôt de l'Egliſe

gliſe Collégiale de *Berne* y fut envoié comme *Grand-Vicaire & Adminiſtrateur ;* en ſorte que cette affaire ſe termina ſans uſer d'aucune violence.

Il y eut auſſi une conteſtation pareille, entre deux concurrens pour l'*Abbaie de Païerne.* Pendant que la diſpute dura, l'Abbaie fut miſe ſous la garde de deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*, & ſous celle du *Ballif de Vaud.* *Thomas Schöni de Berne* y fut au nom des deux Souverains ; & à la fin elle fut adjugée au *Cardinal de Sainte Anaſtaſie ;* c'eſt de quoi *Innocent VIII.* remercia les deux Républiques.

Ceux de *Sanen* firent grand bruit au ſujet d'un procès trop rigoureuſement jugé à *Berne*, & ils eurent avec cet Etat un demêle fort vif, qui auroit pû replonger la *Suiſſe* dans les anciennes guerres inteſtines, ſi les Cantons Démocratiques avoient voulu s'allier avec eux, comme ils le deſiroient. *Jean Brocher de Sanen* étant mort, ſa femme prétendit l'héritage, ou voulut en diſtraire une partie. Comme le défunt avoit un frère, qui demeuroit à *Laupen*, il ſe mêla de cette affaire, & apparamment il voulut voir clair dans une ſucceſſion, qui devoit lui revenir. Il fit mettre ſa belle ſœur en priſon, & on lui fit ſon procès. Elle fut miſe à la torture, où elle ſoutint ſon innocence, & fut enſuite liberée. Envain

les

les *Bernois* repréſenterent pluſieurs fois à ceux de *Sanen* la dureté de leur procedé à l'égard de cette pauvre innocente, ceux-ci bien loin d'y faire la moindre attention ſollicite-rent au contraire les Cantons d'*Uri*, de *Schweitz*, d'*Underwalden*, & de *Zug* de faire avec eux un Traité défenſif. Les quatre Cantons rejetterent hautement cette propo-ſition, comme étant contraire à la foi des anciens Traités confédéraux, ainſi ceux de *Sanen* fruſtrés de leurs eſpérances, & voïant, que les *Bernois* avoient ſagement prévenu leur mauvaiſe volonté, envoierent leurs Dé-putés à *Berne* pour s'excuſer le mieux, qu'il leur fut poſſible. *Loüis Comte de Gruïe-res* y vint en perſonne, & quoiqu'il fut leur Seigneur, il ne put pas s'empêcher de con-damner lui même le procedé de ſes ſujets. Il fit connoître le peu de part, qu'il avoit à cette démarche; & par la médiation des Députés de *Fribourg*, qui étoient *Thierri d'Engliſperg*, & *Guillaume d'Avri*, la con-teſtation fut terminée ſous les conditions ſuivantes. 1ò. *Que ceux de* Sanen *s'obligeroient par un nouveau ſerment, d'obſerver exactement le droit de Combourgeoiſie perpétuelle, qu'ils avoient avec l'Etat de* Berne. 2ò. *Que tous ceux, qui auroient des prétentions ſur les biens de feu* Jean Brocher, *ou contre ſa Veuve en feroient les pourſuites par devant l'Avoier, & le Conſeil de* Fribourg, *s'ils n'aimoient mieux*

les

les faire par devant le Châtelain du haut & bas Sibenthal, *ou la Juſtice de* Frutinguen; *& qu'ils ſeroient tenus à l'obſervation de la ſentence, qui ſeroit prononcée.* De cette façon les parties furent miſes en régle, & l'année ſuivante l'on mit la derniere main à leur accommodement à *Erlenbach*, & à la ſatisfaction réciproque des intereſſés.

En *France* la *Ducheſſe de Bourbon* perſiſtoit toujours à vouloir retenir le *Duc d'Orleans* priſonnier, dans la crainte, qu'étant une fois mis en liberté, il ne voulut prendre trop d'autorité dans le Conſeil, ou qu'il ne formât quelque nouvelle faction. Mais *Charles VIII.* qui pénétra les motifs, qui faiſoient agir ſa Sœur, & qui comprit de quelle importance il lui étoit d'avoir le *Duc d'Orleans* dans ſes interêts, s'il vouloit faire réüſſir ſon mariage avec la *Ducheſſe de Brétagne*, prit enfin la réſolution de le délivrer, & affin, que la Ducheſſe ſa Sœur n'y apportât aucune oppoſition, il le fit, ſans le lui communiquer. Sa Majeſté étoit alors au *Pleſſis-lés-Tours*, elle en partit ſous prétexte d'une partie de chaſſe, & alla juſqu'au pont de *Barangon*, d'où elle envoïa d'*Aubigni* chargé d'un ordre pour le *Commandant de la Tour de Bourges*, de lui remettre ſon priſonnier. L'ordre fut exécuté, & le Prince vint ſe jetter aux pieds du Roi, qu'il aſ-

ſûra

fûra de ſa ſoumiſſion, de ſa fidélité, & d'un attachement inviolable à ſa perſonne. Il fut reçu avec beaucoup de bonté ; le Roi lui promit de tout oublier, & de lui rendre ſon amitié.

La *Ducheſſe de Bourbon* fut déconcertée, quoiqu'elle n'en temoignât rien à l'extérieur, & qu'elle ſçut toujours ſauver les apparences, affectant de careſſer beaucoup le Duc. Dès que le *Comte de Dunois* eut appris la délivrance du *Duc d'Orleans*, il ne penſa plus, qu'à le confirmer dans les ſentimens, qu'il lui avoit déja inſpirés. Le Roi de ſon côté l'y engagea par les témoignages, qu'il lui donna d'une ſincere réconciliation, en lui confiant le *Gouvernement de Normandie*, avec la Lieutenance générale de ſes Armées dans cette Province. Et comme il s'y rendit auſſitôt pour prendre les meſures néceſſaires contre le *Roi d'Angleterre*, qui étoit ſur le point de déclarer la guerre à la *France*, il ne put arriver à *Rennes* auprès de la *Ducheſſe de Brétagne*, que dans le mois de *Novembre*. Il la trouva fort mécontente des longueurs de *Maximilien*, & encore plus irritée contre la conduite des *François*, qui avoient rompu la Tréve à la mort de ſon Père, que dégoutée de la perſonne du Roi. Ce fut pour cela, que la premiere ouverture, qu'on lui fit de ſon mariage avec *Charles VIII.* la révolta.

volta. Elle insista sur les engagemens, qu'elle avoit contractés avec le *Roi des Romains*. Elle fit valoir celui du *Roi de France* avec *Marguerite d'Autriche*; mais enfin elle se radoucit, & le *Prince d'Orange*, le *Maréchal de Rieux*, le *Chancelier de Montauban*, qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit, joints au *Duc d'Orleans*, lui firent préférer l'honneur d'être *Reine de France*, à tous les scrupules, qu'elle avoit allegués d'abord. Mais elle ne voulut donner aucune promesse positive sur son mariage, sans avoir pris auparavant l'avis de son Conseil. Le Roi avoit eu la précaution de s'approcher de *Rennes* avec son Armée commandée par *Loüis de la Trimoüille*, pendant qu'un autre corps sous la conduite du *Seigneur de Saint André*, s'avançoit d'un autre côté à une lieuë de la Ville. La Princesse y étoit renfermée, & craignoit un siége dans les formes. Elle étoit sans Troupes; elle ne pouvoit se fier à ses sujets, qui étoient tous portés à ce mariage; & ses fidéles serviteurs le lui conseilloient. Le *Duc d'Orleans* lui-même lui faisoit voir, que delà dépendoit le salut de ses Etats. D'ailleurs son Conseil déja persuadé par les remontrances du *Comte de Dunois*, & du *Maréchal de Rieux*, étoit favorable au Roi. Toutes ces raisons firent enfin consentir *Anne de Brétagne* à épouser *Charles VIII.* & après la déliberation

tion des Etats de cette Province, le contrat de mariage fut ſtipulé à *Langeair en Touraine* le ſixiéme de *Décembre*.

Les *Bretons* n'auroient pas conſenti, que les nôces ſe fuſſent faites auparavant; & ſelon toutes les apparences le contrat les préceda au moins de huit jours. Les articles eſſentiels étoient: 1ò. *Que ſi la Ducheſſe mourroit avant le Roi, & ſans enfans, la* Brétagne *demeureroit unie à la Couronne, comme lui aïant été incorporée par une donation de cette Princeſſe, en conſidération de ſon mariage.* 2ò. *Que ſi* Charles VIII. *mouroit ſans enfans avec la Ducheſſe, il lui cédoit tous les droits ſur le* Duché de Brétagne, *à condition toutefois, qu'elle ne pourroit ſe remarier, qu'au Roi ſon Succeſſeur, ou au prochain Héritier préſomptif de la Couronne, en cas, que l'autre fut marié.* 3ò. *Que la Ducheſſe auroit pendant ſa vie la poſſeſſion du Duché, quand même il y auroit des enfans; qu'elle y nommeroit aux bénéfices, & qu'elle expedieroit les proviſions en joignant le nom du Roi; qui pour agir plus ſûrement avoit auparavant obtenu de la Cour de* Rome *une double diſpenſe, qui caſſoit les mariages de Sa Majeſté avec* Marguerite d'Autriche, *& de la* Ducheſſe de Brétagne *avec le* Roi des Romains.

On obligea ceux, qui avoient des droits & des prétentions ſur le Duché,

d'y renoncer en faveur du *Roiaume de France*. Tels étoient le *Prince d'Orange*, Fils de *Catherine de Dreux*, qui étoit Sœur de *François I. Duc de Brétagne*; *Jean* Fils aîné du *Seigneur d'Albret*, qui avoit épouſé *Catherine de Foix Reine de Navarre*; le Vicomte *de Rohan*, qui avoit épouſé une ſeconde Fille du *Duc François I.* On tira d'eux des renonciations en bonne forme, & on leur promit des dédommagemens. Enfin *Charles VIII.* fit encore un Traité ſéparément avec les Etats du païs, pour la conſervation de leurs droits, & de leurs priviléges : & tout aïant été accepté de part & d'autre, on conduiſit *Anne de Brétagne* à *Langeais*, où elle épouſa le Roi *Charles VIII.* dans le mois de *Décembre* 1491. l'*Evêque d'Albi* en fit publiquement la cérémonie dans la Chapelle du Château. Cette Union cauſa beaucoup de joïe dans tout le Roïaume, & l'on en fit dans toutes les Villes de grandes réjoüiſſances.

Charles VIII. qui prévoïoit bien, que ſon mariage avec *Anne de Brétagne* cauſeroit une guerre non ſeulement avec le *Roi des Romains*, mais auſſi avec ceux d'*Angleterre*, & de *Caſtille*, envoia en *Suiſſe* ſes Ambaſſadeurs l'*Evêque de Montauban*, & le Grand-Ballif de *Bourgogne Antoine Lamet*. Ces deux Miniſtres expoſerent au nom du Roi leur Maître à la Diette de *Berne*, où les

les *Confédérés* s'étoient assemblés, *que ce Monarque conservoit à l'égard de la* Nation Helvétique *les mêmes sentimens d'amitié, & de bienveillance, que* Loüis XI. *son Père de glorieuse mémoire, lui avoit marqués; & que* Charles VIII. *son Fils glorieusement Régnant, l'estimoit comme une Nation attachée à la Couronne de* France, *en laquelle aussi il mettoit sa confiance entiere. Qu'ainsi le Roi leur Maître leur proposoit une Alliance sur le même pied, & sous les mêmes conditions; qu'elle étoit du tems de* Loüis XI. *& qu'en conséquence la Nation joüiroit des mêmes prérogatives, & des mêmes pensions.*

Comme ce langage des Ambassadeurs *François* ne tendoit, qu'à une levée de Troupes, qui devenoit embarrassante pour les *Suisses*, dans les conjonctures présentes, & qu'il étoit dangereux de se défaire de la milice dans un tems, où la guerre pouvoit devenir générale, la sage politique exigeoit, que le *Corps Helvétique* vit auparavant, comment la chose tourneroit, & ce qu'il pourroit avoir à craindre de la part de la *Ligue de Suabe*, dont le chef étoit le Père du *Roi des Romains*, contre lequel ils auroient fourni des Troupes au *Roi de France*. D'ailleurs l'Alliance subsistant avec *Charles VIII* dès l'année 1484. Il ne sembloit pas nécessaire de la renouveller. On fit donc connoître aux Ambas-

ſadeurs, que les *Suiſſes* ne ſeroient pas contraires à l'Alliance, lorſqu'il s'agiroit d'accorder des Troupes au Roi pour la défenſe de ſon Roiaume, dès qu'il ſeroit attaqué. L'*Evêque de Montauban*, & le *Ballif d'Auxone* firent paroître, qu'ils ſe contentoient de cette réponſe en tant, qu'ils n'avoient pas ordre du Roi d'entrer en explication, ſur la maniere, qui regardoit le ſervice de la Nation dans les Armées de Sa Majeſté. Mais *Lauffer* dit, que ce, qui ſatisfit les Miniſtres, fut, que les Capitaines Suiſſes, par un motif d'interêt, leur repréſenterent, qu'il étoit inutile de renouveller l'Alliance, & de donner des penſions; vû qu'ils conduiroient au Roi autant de Troupes, qu'il en ſouhaiteroit.

L'Empereur *Frédéric* écrivit aux *Suiſſes* une lettre datée de *Nuremberg* le douziéme d'*Août* pour les remercier de ce, qu'ils n'étoient pas entrés dans les vûës de la *France*; & les pria de continuer dans ces bons ſentimens à l'égard de l'*Empire*. Ce Monarque envoia enſuite ſes Ambaſſadeurs à la Diette de *Lucerne* pour empêcher par leurs repréſentations, que le renouvellement de cette Alliance avec la *France* ne réüſſit, & pour demander en même tems pour lui la *Paix perpétuelle*, ſi les *Suiſſes* ne vouloient pas l'*Union héréditaire* avec la *Maiſon d'Autriche*. Cette démarche n'auroit pas été

dans

dans les régles, ſi lés *Confédérés* y avoient donné les mains; & ils n'auroient pas pû obſerver une neutralité ſi recommandable, & ſi néceſſaire en *Suiſſe*, s'ils avoient accordé à l'un ce, qu'ils venoient de refuſer à l'autre. Ainſi les propoſitions des deux Monarques furent rejettées, ſans que l'un, ni l'autre put avoir raiſon de ſe plaindre, ni de blâmer une conduite, qui a toûjours fait, & qui fera toûjours la ſûreté du *Corps Helvétique*, s'il a ſoin de ne jamais s'écarter de cette loüable maxime.

Charles VIII. partit de *Longeais*, paſſa 1492
par *Tour*, & vint à *Saint Denis*, où il s'arrêta pour le Couronnement de la nouvelle Reine, qui ſe fit au commencement de *Février* 1492. avec beaucoup de pompe, & au milieu des acclamations du peuple. De-là on la conduiſit à *Paris*, où elle fit ſon entrée le neuviéme du mois. On n'oublia rien pour la divertir, & pour lui faire oublier le chagrin, qu'elle avoit fait paroître d'abord. Le Roi lui témoigna tant d'amitié, & eut de ſi grands égards pour elle, qu'une ſatisfaction entiere ſucceda au mécontentement, qu'elle avoit dabord fait paroître.

Mais la joïe, que toute la Cour en reſſentit, fut troublée par la perte, qu'elle fit du *Comte de Dunois*, dans le tems, qu'il attendoit une récompenſe proportionée au

ſervice, qu'il venoit de rendre & à la nouvelle Reine, & au Roiaume. Etant monté à cheval pour aller prendre l'air à la campagne, il fut attaqué d'une apoplexie, dont il mourut à l'inſtant. Il avoit épouſé en 1466. *Agnes de Savoïe* Fille puînée de *Loüis Duc de Savoie*, dont il eut pluſieurs enfans, entr'autres *François II. Comte de Dunois*, en faveur duquel le *Comté de Longueville* fut érigé en Duché en 1505.

On peut aiſément s'imaginer, quels furent les ſentimens du *Roi des Romains*, quand il apprit la nouvelle du mariage d'*Anne de Bretagne* avec *Charles VIII.* Il perdoit une Province très-conſidérable, en partie par ſa faute, en partie par l'avarice de ſon Père, & pour comble de diſgrace, on lui renvoioit la Princeſſe *Marguerite d'Autriche* ſa Fille, qu'il croioit devoir être bientôt *Reine de France.* Il ne put digerer ce double affront. Il en fit de grandes plaintes dans toutes les Cours de l'*Europe.* Il envoia des Ambaſſadeurs en *Eſpagne*, & en *Angleterre*, pour les engager à prendre ſes interêts contre la *France.* Mais comme les *Rois Catholiques* étoient occupez alors à la conquête du *Roïaume de Grenade*, le *Roi des Romains* ne put engager dans ſon parti, qu'*Henri VII. Roi d'Angleterre*, quoiqu'il fut redevable de ſa Couronne au *Roi Charles VIII.* qui lui

avoit

avoit fourni une flotte de l'argent, & des Troupes, pour en chaſſer *Richard III.* qui fut tué dans une bataille. Les Ambaſſadeurs de *Maximilien* trouverent *Henri* tout diſposé à s'unir avec lui contre la *France.* Le Traité fut ſigné, & affin de le rendre plus autentique, *Henri* convoqua ſon Parlement, qui conſentit avec plaiſir aux volontés du Roi, ne ſouhaitant rien avec plus d'ardeur, que d'entrer en guerre avec la *France.* *Henri* ſe livra enſuite tout entier aux préparatifs de cette guerre, & comme il avoit promis d'attaquer la *France* du côté de la *Picardie*, il fit préparer la flotte pour ſon paſſage, & mit à la voile le ſixiéme d'*Octobre* de cette année. Son Armée étoit de vint cinq mille hommes d'Infanterie, & de ſeize cens chevaux. Auſſitôt qu'il fut débarqué, il s'avança vers *Boulogne*, & quatre jours après il en forma le ſiége.

Des Cordes, qui y commandoit, l'avoit pourvûë de tout ce, qui eſt néceſſaire pour une longue & vigoureuſe défenſe, perſuadé que le ſalut de la place dépendoit de la longueur du ſiége, & que l'hiver approchant, & les pluïes continuelles, qui tombent en ce pais là dans l'Automne, fatigant les *Anglois*, les rebuteroient plus, que tout le reſte. La place fut cependant fort preſſé au commencement; mais la nouvelle, qu'on reçut au camp, que le *Roi de Fran-*

ce venoit de rendre aux *Rois Catholiques les Comtés de Rouſſillon*, & de *Cerdagne*, rallentit beaucoup l'ardeur des aſſiégeans. *Ferdinand* & *Iſabelle* étant devenus par cette reſtitution amis de la *France*, ils ne pouvoient plus compter ſur les ſecours, qu'ils en eſpéroient.

Henri VII. étoit au camp devant *Boulogne*, quand il apprit, qu'on étoit convenu des articles du Traité de cette reſtitution, & qu'il étoit prêt d'être conclu. Dès lors il conçut le deſſein de faire auſſi la Paix avec la *France*. Il y étoit d'autant plus porté, que *Maximilien* n'avoit rien obſervé de ce, qu'il avoit promis, & qu'il étoit auſſi peu préparé à la guerre, que s'il n'y avoit aucun interêt; qu'il n'avoit, qu'un fort petit nombre de Troupes en fort mauvais état, manquant d'équipages, d'argent, & de munitions. *Des Cordes* aiant été informé des diſpoſitions, où ſe trouvoit le *Roi d'Angleterre*, ne manqua pas d'en profiter. Il lui fit remontrer ce, qu'il ſentoit déja, que le *Roi des Romains* lui manquant de parole, auſſi bien, que *Ferdinand*, il avoit un prétexte plauſible pour ſe retirer avec honneur, & que la *France* pour y contribuer s'offroit à lui paier l'argent, qu'il avoit prêté au *Duc de Brétagne* dans la derniere guerre, & de le rembourſer encore des frais de ſon voiage. *Henri* ſatisfait des avances, que faiſoit

faiſoit la Cour de *France*, accepta d'autant plus volontiers les propoſitions de *Des Cordes*, que ſa préſence étoit très-néceſſaire dans ſon Roiaume, pour diſſiper une conſpiration, qui commençoit à s'y former à l'occaſion du fameux *Perkins*. Ainſi les deux partis aiant un égal interêt de finir promptement la guerre, *Henri* nomma *Richard Fox Evêque d'Exceſter*, & *Milord d'Aubenai Gouverneur de Calais* pour ſe rendre à *Etaples*, & y traiter de la Paix avec *Des Cordes*, à qui *Charles VIII.* donna pour ajoints les *Seigneurs de Halluin*, *de Piennes*, & de *Morvilliers*. Mais pour achever de mettre *Maximilien* dans tout ſon tort, *Henri* l'envoia ſommer pour la derniere fois de ſe rendre au ſiége de *Boulogne*, & lui déclara en même tems, qu'en cas qu'il ne vînt pas le lendemain avec ſon Armée, il s'accommoderoit avec la *France*. *Maximilien* n'aiant rien répondu, *Henri* prit ſon ſilence pour un refus, s'accorda avec *Des Cordes*, & conclut ſon Traité. Il toucha l'argent des *François*, que *Mezeray* fait monter à cent cinquante mille écus, le *Pere Daniel* à ſept cens quarante cinq mille, chaque écu valant trente cinq ſols tournois. Il faut, que ce dernier Auteur parle de toute la ſomme, qui ne fut pas comptée alors, & qu'il y comprenne ce, que *Charles VIII.* s'étoit engagé de païer pour le *Duc de Bretagne*

tagne, aiant pris du tems pour y ſatisfaire, à cauſe du deſſein, qu'il avoit de porter la guerre dans le *Roiaume de Nâples*. Le Traité avec l'*Angleterre* fut conclu le troiſiéme de *Novembre* à *Etaples*, ratifié le douziéme par ce Prince, & un mois après par le *Roi de France*. Après la concluſion du Traité *Henri* ſe rembarqua à *Calais* avec une entiere ſatisfaction. pour ſe rendre dans ſon Roiaume. *Des Cordes* ne l'eut pas plûtôt vû mettre à la voile, qu'il s'avança en diligence vers *Arras* pour en renforcer la garniſon. Mais il apprit en chemin, que *Maximilien* s'étoit rendu maître de cette Ville deux jours après la ſignature de la Paix par la trahiſon d'un *Serrurier*, qui aiant eut l'adreſſe de ſe faire montrer les clés d'une porte, les avoit imprimées ſur de la cire, & en avoit fait de ſemblables. Les Troupes du *Roi des Romains* averties s'approcherent, & entrerent dans la place, pendant que celui, qui y commandoit, appellé *Carquelevant Bréton*, donnoit à ſouper aux Officiers. Un ſuccès ſi peu attendu flatta les *Allemans*, qu'ils pourroient auſſi facilement ſe ſaiſir d'*Amiens*; mais *Des Cordes* les avoit prévenus, & venoit d'y entrer; en ſorte, que les Troupes du *Roi des Romains* repouſſées dès le premier aſſaut, ſe retirerent. Ce fut là, où *Maximilien* borna ſes conquêtes, & dès lors il ne penſa plus, qu'à faire ſa Paix avec la *France*.

Maximilien, avant que de commencer cette guerre, dont on vient de parler, s'étoit transporté en personne à *Constance*, pour engager les *Suisses* à lui donner des Troupes dans le dessein de venger l'affront, que le *Roi de France* lui avoit fait, en lui enlevant *Anne de Bretagne* sa fiancée. *Guillaume de Diesbach*, & *Rodolphe de Scharnachthal* y furent de la part de *Berne*; *Jacques de Fossigni*, & *François d'Arsent* au nom de l'Etat de *Fribourg*. Le *Roi des Romains* remercia les Députés du *Corps Helvétique* de ce, qu'ils s'étoient si obligeamment rendus à la Diette, qu'il avoit convoquée pour chercher les moïens de venger l'honneur de la *Nation Germanique* lezé en sa personne par le mariage de *Charles VIII. Roi de France*, & *d'Anne Duchesse de Brétagne* son Epouse, & exposa, qu'étant devenu l'héritier des pais, que son Cousin *Sigismond Duc d'Autriche* possedoit pendant sa vie; il espéroit, que les *Suisses*, qui lui avoient marqué tant d'amitié, la continueroient à son égard, en renouvellant avec lui la *Paix perpétuelle*, qui avoit fait le bonheur de la Nation, & celui de *Sigismond*; qu'il étoit dans les mêmes sentimens de confiance, & de bienveillance, que leur avoit témoigné le feu *Duc d'Autriche*, & qu'il n'auroit rien plus à cœur, que de leur en donner des preu-

preuves convaincantes, quand l'heureuſe occaſion s'en préſenteroit.

Après ce préambule *Maximilien* ſe répandit en plaintes amères contre le procédé de *Charles VIII. Roi de France*, qui venoit de rompre la Paix ſi ſolemnellement jurée entre les deux Nations; qui non content d'avoir fait la guerre à *Philippe d'Autriche* ſon Fils, & de lui avoir renvoié la Princeſſe *Marguerite* ſa Fille lui avoit encore enlevé la *Ducheſſe de Brétagne*, qu'il avoit épouſée par ſon Ambaſſadeur. Il ajouta; Qu'une pareille conduite juſqu'alors inouïe ne devoit pas reſter ſans une vengeance éclatante. Que la *Nation Germanique* y étant intereſſée; les *Suiſſes*, qui en faiſoient une partie conſidérable, devoient y prendre part avec toute l'*Allemagne*, à qui il ſeroit injurieux de reſter dans l'inaction, lorſque le Chef eſt ſi vivement offenſé. Qu'il ſe flattoit donc, que le *Corps Helvétique* lui fourniroit à ſes frais un corps de ſix mille hommes, avec lequel il eſpéroit de ſe procurer la ſatisfaction, que la juſtice de ſa cauſe lui promettoit.

Les *Suiſſes*, qui ne trouvoient point de moïen pour arracher *Anne de Brétagne* de ſon lit nuptial; vû que le *Pape* n'avoit pas regardé les liens de *Charles VIII.* avec *Marguerite d'Autriche*, & ceux d'*Anne de Brétagne* avec le *Roi des Romains* comme

me indiſſolubles, puiſqu'il avoit permis à l'un & à l'autre de les rompre à la face de toute l'*Europe*, les *Suiſſes*, dis-je, après une mûre déliberation, répondirent à *Maximilien : Qu'ils étoient très-ſenſibles aux marques de bonté, & de bienveillance, que Sa Majeſté leur donnoit ; qu'ils tâcheroient d'en mériter la continuation par leur reſpectueux attachement à ſa Perſonne ſacrée ; mais qu'ils étoient bien fâchés, que leurs inſtructions ne leur donnaſſent pas le pouvoir de traiter avec elle ni de l'Union héréditaire, ni de la Paix perpétuelle. Qu'ils ſe chargeoient néanmoins avec plaiſir d'en faire le rapport à leurs ſouverains Seigneurs & Maîtres, ne doutant aucunement, que la réponſe n'en fut enſuite agréable, & ſatisfaiſante pour Sa Majeſté ; mais que quant au ſecours effectif, que le Roi demandoit, il leur paroiſſoit impoſſible d'y ſatisfaire pour pluſieurs raiſons, qui ne le leur permettoient pas dans les conjonctures préſentes ; & ſingulierement, parce que ſi la guerre devoit avoir lieu entre les deux plus puiſſans Monarques de la Chrêtienté, elle ne pourroit ſe faire ſans une grande effuſion du plus pur ſang de l'*Europe* ; qu'ainſi il ne convenoit pas aux Suiſſes de contribuer à le répandre, vû que peut être ils pourroient l'empêcher en gardant la neutralité. Qu'ils s'offroient à moïenner une Paix, ſi Sa Majeſté vouloit ſe ſervir de leur Miniſtére pour y parvenir, & qu'ils en écriroient à* Charles VIII. *leur Allié, dans la flatteuſe*

teuſe eſpérance, qu'ils trouveroient encore aſſés de moïens pour prévenir une ſanglante guerre par un accommodement amiable.

Maximilien répartit, que puiſqu'ils n'avoient pas le pouvoir de conclure *l'Union héréditaire* avec la *Maiſon d'Autriche*, il prioit les Députés de ſe le procurer pour la premiere Diette, affin de terminer heureuſement cette affaire. Que quant au ſecond article; il eſpéroit, que, puiſqu'ils lui refuſoient des Troupes, ils n'en accorderoient point à ſon ennemi; mais qu'ils garderoient une conduite égale entre les deux Princes belligerans. Qu'il ne doutoit pas non plus, qu'ils ne ſe rencontraſſent à la *Diette de Maïence*, où l'*Empereur* ſon Pére les appelleroit avec les autres membres de l'*Empire*, & où la Nation pourroit faire connoître les moïens efficaces, qu'elle auroit, pour parvenir à une heureuſe Paix; qu'alors on les examineroit, pour en faire enſuite l'uſage convenable aux interêts de l'*Empire*, & à l'honneur de ſa Couronne.

Les Députés *Suiſſes*, pour faire plaiſir au *Roi des Romains*, indiquérent une *Diette à Schweitz* pour le dixiéme d'*Août*; & chargerent en même tems les deux Villes de *Bérne* & de *Fribourg* d'écrire inceſſamment au *Roi de France*, pour offrir à ce Prince la médiation du *Corps Helvétique*. Dans cette lettre, qui fut datée à *Berne*

le

le dixiéme d'*Août*, l'on repréſenta à *Charles VIII.* : *Qu'il étoit ſenſible au* Corps Helvétique *d'apprendre les différends, qu'il y avoit entre Sa Majeſté & le* Roi des Romains, *vû que ces ſortes de conteſtations pouvoient avoir de fâcheuſes conſéquences, & exciter de grands troubles dans leurs Roïaumes. Mais que ce, qui faiſoit le plus de peine aux Cantons, étoit la mésintelligence, qui régnoit entre deux Princes, pour leſquels ils avoient un égal interêt d'amitié, & de conſidération. Car ſi d'un côté, ils n'avoient, que des vœux ſinceres à faire pour la parfaite proſperité de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, qui ne leur avoit jamais donné occaſion de ſe répentir de l'Alliance, qu'ils avoient faite avec la* France ; *d'un autre côté la diſpoſition d'eſprit, où ils étoient à l'égard du Saint Empire, ne leur permettoit pas de voir avec indifférence, que l'on troublât ſon repos & ſa tranquillité ; & qu'ils ſe croioient même obligés de deſirer ſon bonheur & ſon entiere conſervation. Qu'ainſi les Cantons n'avoient rien plus à cœur, que d'empêcher autant, qu'il dépendroit d'eux l'effuſion du ſang de tant de milliers d'hommes, qui alloient être les victimes de cette guerre, & de chercher tous les moïens poſſibles pour la prévenir en propoſant un accommodement, qui ne pouvoit manquer de faire le bonheur des Nations, qui s'intereſſoient dans la querelle des deux Rois. Que ſi Sa Majeſté agréoit leur cordiale médiation, ils tâcheroient*

de

de la faire agréer auſſi au Roi des Romains. *Qu'on choiſiroit enſuite un endroit, où l'on pourroit par voïe amiable négotier une Paix ſalutaire, qui réjoüiroit toute l'*Europe. *Qu'enfin ils prioient Sa Majeſté de leur faire connoître ſes intentions le plûtôt, qu'il ſeroit poſſible.*

La Diette, qu'on avoit promiſe à *Maximilien*, étant aſſemblée à *Schweitz*, les Députés de *Berne* y déclarérent de la part de leur République, qu'elle regardoit l'*Union héréditaire* avec la *Maiſon d'Autriche* comme une Traité très-avantageux au *Corps Helvétique*; qu'ainſi leurs ſouverains Seigneurs y donnoient les mains ſans aucune difficulté; en priant les deux Cantons d'*Uri*, & de *Schweitz*, qui paroiſſoient être d'un autre ſentiment, de ne point ſe ſéparer des autres *Confédérés*, & de mettre fin aux conteſtations, qu'ils avoient ſur ce ſujet avec le *Canton de Lucerne*. Ces Députés ajouterent, que leurs Maîtres avoient fort approuvé, qu'on eut refuſé dans la derniere Diette les ſix mille hommes, que le *Roi des Romains* avoit demandés, & qu'on lui eut promis d'en agir de même à l'égard du *Roi de France*, en cas, que ce Prince fit une ſemblable demande; qu'ainſi il étoit à propos de ne point démordre d'une réſolution ſi convenable à la ſituation préſente des affaires, & ſi néceſſaire pour le repos de la Patrie. Ils dirent enfin, qu'ils

qu'ils eſpéroient, que les Cantons ſeroient d'un ſentiment unanime en cas, que les deux Rois acceptaſſent la médiation du *Corps Helvétique*, & qu'ils ne ſe feroient aucune peine d'envoïer leurs Députés dans l'endroit, qu'on auroit choiſi pour le congrès, que ſi cependant quelque Canton s'en faiſoit du ſcrupule, & qu'il ne voulut pas ſe mêler de cette affaire étrangere, il permettroit néanmoins, que les Députés des autres Cantons, qui voudroient travailler à la Paix entre les deux Rois, puſſent le faire ſous le nom du *Corps Helvétique*, comme ſi les Députés de tous les Cantons étoient préſens, aſſûrant, qu'on n'entreprendroit rien, que pour la gloire de la Nation, & le Bien des Peuples.

Tous ces raiſonnemens ne firent point d'impreſſion ſur les *Etats Démocratiques*. Ils conſervoient depuis les Guerres de *Bourgogne* une ſecrette envie contre les *Ariſtocratiques*, & cela fut cauſe, qu'on ſe ſépara ſans avoir rien conclu dans cette Diette. Les Villes, que la *France* négligeoit depuis la mort de *Loüis XI.* étoient portées pour le *Roi des Romains*. Les païs au contraire, que le Miniſtére François ménageoit, adhéroient au *Roi de France*; particulierement à cauſe des difficultés, que les *Comtes de Metſch, de Sargans, & de Werdenberg* avoient avec la *Maiſon d'Autriche*. Le Landamman

de Réding dit : *Qu'il n'y avoit, que l'amitié de la* France, *qui put mettre un frein à la haine, que les* Allemans *& les* Lombards *leur témoignoient.* Enſorte, que les cinq Cantons d'*Uri*, de *Schweitz*, d'*Underwalden*, de *Zug*, & de *Glaris* réſolurent entr'eux dans cette Diette de n'entrer dans aucun Traité avec le *Roi des Romains*, & d'en faire la déclaration poſitive à ſes Ambaſſadeurs à la prochaine Diette de *Zurich*.

On en fit en effet le rapport à *Herman d'Eptingen*, *Lazare d'Andlau*, & *Jean de Liebenfels*, que *Maximilien* y avoit envoïés pour apprendre la réſolution des *Suiſſes*, en conſéquence de ce, dont on étoit convenu à *Conſtance*. Les cinq Cantons avoient encore decreté entr'eux dans une Aſſemblée, qu'ils firent à *Brunnen*, de ſe conſerver les *Majora* contre les *Ariſtocratiques*, & de réduire les deux Villes de *Fribourg* & de *Soleure* à n'avoir dans les Diettes ni ſuffrage, ni ſéance, excepté pour les cas, qui regarderoient leurs interêts particuliers. Cette conduite tout à fait ſinguliere des cinq Cantons populaires obligea celui de *Berne* d'aſſembler à *Zoffingen* ceux de *Zurich*, de *Lucerne*, de *Fribourg*, & de *Soleure*, afin de déliberer avec eux ſur les meſures, qu'il y avoit à prendre dans des conjonctures ſi étranges ; où il s'agiſſoit cependant de conſerver le *Corps Helvétique* dans

ſa

ſa réputation, & dans la force de ſon Alliance confédérale. Ce qui paroiſſoit difficile, ſi les cinq Cantons, contre l'article du Traité de *Stantz*, perſiſtoient à refuſer à l'*Empire* ce, à quoi ils s'étoient engagés, & aux puiſſantes *Maiſons de Bourgogne*, *d'Autriche*, & de *Savoïe* l'Union, à laquelle ils faiſoient difficulté de ſe prêter par un pur eſprit de contradiction, & de ſingularité, en riſquant par là le bien de la Patrie, & ſalut des Peuples Suiſſes.

Le réſultat de cette Diette de *Zoffingen* porta, que chaque Ville feroit prêter ſerment à ſes ſujets de ne point quitter le païs, ſous peine pour chaque contrevenant de perdre la vie, d'être déshonnoré, & de voir ſes biens confiſqués. En ſecond lieu, qu'on rappelleroit ſous la même peine tous ceux, qui étoient engagés dans le ſervice de ces deux Princes; & en cas de contravention on les déclaroit privés pour toûjours du droit de pouvoir habiter en *Suiſſe*. Les *Bernois* & les *Lucernois* firent à cette occaſion une Alliance plus étroite, & entr'autres articles ces deux Cantons convinrent, qu'il n'y auroit dorénavant point de Traite-foraine pour les cas d'héritage.

Dans ces entrefaites arriva la réponſe de *Charles VIII.* à l'Etat de *Berne* datée du vint-quatriéme d'*Août*. Le Roi loüoit extrêmement dans ſa lettre le zéle des Can-

tons, qui paroiſſoit ſi viſiblement n'avoir d'autre intention, que celle d'épargner l'éffuſion du Sang Chrêtien, de parvenir à une Paix ſolide, & de tranquilliſer ſes Peuples. Il marquoit, qu'il ſeroit charmé, qu'on choiſit un endroit, où l'on put travailler à une ouvrage ſi ſalutaire, & qu'il remettroit volontiers ſes interêts entre les mains des *Suiſſes*, dont la juſtice & la probité lui étoient ſi fort connuës.

Ils n'en eurent cependant pas la gloire; car l'envie, que le *Roi de France* avoit de faire la guerre en *Italie*, fut le motif, qui l'engagea à faire ſa Paix avec *Maximilien Roi des Romains*, à des conditions fort avantageuſes à ce Prince; mais en même tems fondées ſur la juſtice du côté de *Charles VIII.* puiſqu'il n'étoit pas juſte, qu'il gardât la dot de *Marguerite d'Autriche*, Fille de *Maximilien*, après l'avoir renvoïée à ſon Père. Le *Roi des Romains*, qui n'avoit aucune eſpérance d'obtenir du ſecours des *Suiſſes*, & qui par lui même n'étoit pas en état de continuer la guerre, choiſit pour la terminer un expédient, qui lui réüſſit au-delà de ſon attente.

Les Provinces des *Païs-bas* s'aſſemblerent à ſa ſollicitation dans la Ville de *Bruxelles*, & réſolurent d'envoïer tant en leur nom, qu'en celui de l'*Archiduc Philippe d'Autriche* leur Souverain, ſans faire mention de

Maxi-

Maximilien ſon Père, une Ambaſſade ſolemnelle à *Charles VIII.* pour lui repréſenter le Traité de *Loüis XI.* avec eux, & lui demander, que puiſqu'il n'avoit pas jugé à propos de l'exécuter, & qu'il avoit renvoïé la *Princeſſe Marguerite*, il lui rendit au moins ſa dot en l'état, où elle ſe trouvoit ; on devoit encore dire à ce Prince, qu'il avoit mortifié autant, qu'il étoit poſſible les Provinces des *Païs-bas*, en répudiant cette Princeſſe Sœur de l'*Archiduc* leur Maître ; & que ſi l'on ajoutoit à cette injure l'injuſtice de retenir ſa dot, ce ſeroit un attentat contre le droit des gens. Ces Députés eurent l'adreſſe de gagner deux nouveaux favoris du Roi, *Guillaume Briçonnet*, & *Etienne de Veſc*, ou *de Vers*, qui de ſimple Valet de Chambre de *Charles*, lorſqu'il n'étoit que *Dauphin*, devint *Grand Chambellan*, & *Sénéchal de Baucaire.* Tous deux diſpoſerent leur Maître à faire cette reſtitution, avec d'autant plus de facilité, que l'autorité de la *Ducheſſe de Bourbon* commençoit à diminuer, parce que le Roi ſon Frère ſe lâſſoit de ne pas gouverner immédiatement par lui même. On s'aſſembla à *Senlis* pour convenir des articles, & le tout fut conclu à ces conditions : 1°. *Que les Comtés de* Bourgogne, *d'*Artois, *de* Charolois, *& la Seigneurie de* Nogent *ſeroient rendus au* Roi des Romains, *comme Père de* Philippe d'Autriche,

ſauf les droits de Souveraineté appartenans au Roi de France. 2. *Que le Maréchal des Cordes garderoit* Aire, Hédin, & Bethune, *juſqu'à ce, que l'Archiduc eut vint-ans accomplis ; leſquelles places lui ſeroient remiſes, en faiſant hommage au Roi* Charles *pour les fiefs relevans de la* Couronne. 3ò. *Que le Roi rentreroit dans la Cité d'*Arras, & *y auroit un Gouverneur.* 4ò. *Que les* Comtés *de* Mâconnois, *de l'*Auxerrois, & *de* Bar-Sur-Seine *demeureroient au Roi, juſqu'à ce, qu'on fut convenu des droits de chacune des parties.* 5ò. *Qu'enfin la juſtice décideroit de tous les différends ſurvenus au ſujet du Traité d'*Arras *entre le* Roi de France, & *le* Roi des Romains ; & *que l'Archiduc étant Majeur viendroit jurer & ratifier ce Traité.* Ainſi les *Comtés de Bourgogne* & d'*Artois* furent démembrés de la Couronne de *France*, à la qu'elle ils n'ont été réünis, que long-tems après.

Comme le *Roi de France* penſoit ſérieuſement à porter ſes armes dans le *Roïaume de Naples*, & qu'il faiſoit pour cela ſes préparatifs ; la crainte, qu'en eut *Ferdinand*, le porta à ſe réconcilier avec le Souverain Pontife. Le *Roi d'Arragon* s'étant rendu médiateur, ce Prince & *Alphonſe Duc de Calabre* ſon Fils firent leur Paix avec le *Pape* le vint-huitiéme de *Janvier* de cette année, & ſur la fin du mois de *Mai Ferdinand* envoïa à *Rome* ſon Petit-fils *Ferdinand*

Prince

Prince de *Capouë*, pour demander pardon à *Innocent VIII.* au nom de ſon aïeul, & de ſon Père, promettant de païer exactement chaque année le tribut dû à l'Egliſe Romaine, & de ne plus bleſſer ſon autorité dans la collation des benefices du *Roïaume de Nâples.*

Ce Prince fut reçû du *Pape* avec beaucoup d'honneur, & reçut de ſa part de grands témoignages de bonté. L'on trouve une Bulle de Sa Sainteté du quatriéme de *Juin* de cette année, qui aſſûre à *Alphonſe* la ſucceſſion du *Roïaume de Nâples*, & au *Prince de Capouë* ſon Fils, en cas, qu'*Alphonſe* mourut avant *Ferdinand* ſon Père. L'on y lit auſſi la formule du ſerment, qu'il devoit en faire au Souverain Pontife. Ce fut par là, qu'*Innocent VIII.* finit ſon Pontificat; il mourut le mois ſuivant le vint-cinquiéme de *Juillet.* Depuis l'attaque d'apoplexie, qu'il avoit euë deux ans auparavant, il n'avoit pû joüir d'une ſanté parfaite. On dit, que ne trouvant aucun ſoulagement à ſes maux dans l'art de la medecine, un Juif impoſteur lui prépara un breuvage compoſé du ſang de trois jeunes garçons, qui venoient d'expirer, & que le *Pape* l'aïant ſçû, il en eut une ſi grande horreur, qu'il donna auſſitôt ordre d'arrêter ce Juif, & de le punir; mais celui ci évita le châtiment par la fuite. *Innocent* voïant donc approcher ſa derniere heure,

ne penſa plus qu'au ſalut de ſon ame, témoignant un grand mépris pour toutes les eſpérances fragiles du ſiécle, & ne ſoupirant, qu'après la bien-heureuſe immortalité. Il reçut les Sacremens avec beaucoup de pieté, & mourut dans des ſentimens tout à fait Chrétiens, à l'âge de ſoixante ans, après avoir gouverné l'Egliſe ſept ans, dix mois, & vint ſept jours.

Rodrique Borgia, qui lui ſucceda, prit le nom d'*Alexandre VI.* Preſque tous les Hiſtoriens ont exercé leur plume ſur lui, pour en dire tout le mal poſſible. Il étoit Fils de *Godefroi Lenzoli*, ſorti d'une des plus grandes Maiſons du *Roïaume de Valence*; mais *Rodrique* avoit changé ſon nom, & les armes de ſon Père, pour prendre les armes & le nom de ſa Mere, Sœur de *Caliſte III.* de la Famille *Borgia.* Comme il étoit riche, & aſſez inſinuant, il ſcut emploier ſon or, & ſes promeſſes pour gagner les eſprits, & ſe faire élire, quoiqu'avec des mœurs, qui euſſent dû l'éloigner pour jamais, non ſeulement du ſouverain Pontificat, mais même des moindres fonctions de l'Egliſe. Etant Cardinal, il avoit eu de *Vanotia* Dame Romaine, Epouſe de *Dominique Arimano*, quatre fils, & une fille. *Louis Borgia* l'ainé fut *Duc de Gandie*; le ſecond, appellé *Céſar*, fut Cardinal, puis *Duc de Valentinois*, homme le plus cruel, & le

& le plus ambitieux, qui ait jamais été; *Alexandre*, qui avoit une complaiſance aveugle pour lui, renverſa toutes les Loix divines & humaines pour le porter, s'il eut pû, juſque ſur le trône des Céſars, dont il lui fit prendre le nom. Ses autres enfans furent *Jean*, & *Godefroi*, & une fille nommée *Lucréce*. *Jean* ſucceda à ſon Frère dans le *Duché de Gandie*, & épouſa *Marie d'Arragon* Bâtarde d'*Alphonſe II. Roi de Nâples*. dont il eut *Jean* Père de *Saint François Borgia*, qui fut Général des Jéſuites. *Godefroi* épouſa *Sanche* autre fille naturelle d'*Alphonſe*. *Lucréce* avoit été mariée à un certain Eſpagnol, mais lorſque ſon Pére fut devenu Pape, il la lui ôta pour la donner à *Jean Sforce Prince de Pezaro*. Elle fut mariée enſuite avec le *Prince Bizelli* fils naturel d'*Alphonſe*, & elle fit après ſa mort une quatriéme Alliance avec *Alphonſe d'Eſt Duc de Ferrare*. Quelques Auteurs l'ont accuſée de n'avoir pas mené une vie fort réglée pendant ſa jeuneſſe, & de s'être même abandonnée à ſes propres Frères. Telle étoit la Famille du nouveau Pape.

Ces mouvemens de guerre, malgré la défenſe, qu'il y avoit de n'aller dans le ſervice d'aucun des deux Rois, engagerent néanmoins quelques jeunes gens de *Schweitz* & d'*Underwalden* à former un Corps de Volontaires de ces deux Cantons, & de quel-

ques autres voiſins, pour aller ſervir dans les Armées de *Charles VIII.* contre *Maximilien.* Leur deſſein étoit de s'aſſembler à *Neufchâtel*, & de ſe rendre maîtres de cette Ville ſous prétexte de quelque anciennes prétentions, qu'ils formoient ſur cette Souveraineté. L'Etat de *Berne*, qui en fut aviſé, avertit les *Neufchâtelois* ſes Combourgeois de prendre garde au paſſage de ces Troupes, & de ſe mettre en état de défenſe. On envoïa à *Neufchâtel Urbain de Mulren*, *Antoine Schöni*, & *Rodolphe Huber* Membres du Sénat, & *Jean Friſching* Grand-Sautier avec un détachement d'arquebuſiers. Les premiers pour repréſenter la République de *Berne*, & les derniers pour s'oppoſer à ceux, qui vouloient attaquer la Ville, ou la ſurprendre. Mais ce deſſein aiant été éventé tous les Cantons s'intereſſerent à la conſervation de *Neufchâtel*, & ordonnerent aux leurs de ne faire aucun dégât dans cette Souveraineté.

Il ſurvint auſſi du côté de la *Savoïe* une aſſez mauvaiſe affaire, qui auroit pû cauſer bien du mal, ſi les *Bernois* & les *Fribourgeois* n'avoient eu ſoin de le prévenir. *Pierre* & *Henri Wolläben* du Canton d'*Uri* furent dépoüillez par quelques *Florentins.* Ils cherchérent l'occaſion de s'en venger, & dans ce deſſein ils arrêterent quarante quatre Marchands de *Florence*, qui paſſant dans

la

la *Vallée de Miolans* alloient à la foire de *Lion.* Ils les menérent priſonniers dans le chateau, & demanderent, que juſtice leur fût renduë.

Quoique les *Wolläben* aſſûraſſent, qu'ils avoient arrêté les Marchands *Florentins* par le conſentement du *Comte de Breſſe*, la Ducheſſe Régente de *Savoïe* n'eut aucun égard aux preuves, qu'ils vouloient en apporter. Elle leur fit faire leur procès, comme à gens, qui avoient violé ſon Territoire, & donné atteinte au droit du Souverain. Quelques-uns de leurs Complices furent punis de mort, d'autres pécuniairement; mais les deux *Wolläben*, comme gens de conſidération furent relâchés à la priere des deux Cantons de *Berne*, & de *Fribourg*, en paiant les frais de leur détention.

Ces deux hommes outrés & piqués de l'affront & de l'injuſtice, qu'ils croioient leur avoir été faite par la Ducheſſe, s'en plaignirent amérement dans leur Canton; enſorte, qu'ils engagerent leurs ſouverains Seigneurs avec le ſecours des *Suiſſes* & des *Underwaldnois*, de projetter une invaſion dans le *Païs de Vaud* Déja l'on étoit ſur le point d'en venir à l'exécution, lorſque les autres Cantons, à la ſollicitation de *Berne* & de *Fribourg* s'aſſemblerent au plûtôt à *Lucerne*, où la Diette fut convoquée, & où en préſence des Députés de la *Ducheſſe*

cheſſe de Savoie, & des *Wolläben*, il fut prononcé par un arbitrage, auquel les parties ſe ſoumirent : *Que les* Uraniens, *qui étoient encore priſonniers en* Savoie, *ſeroient ſur le champ mis en liberté. Qu'on feroit des funerailles honnorables à ceux, qui avoient été pendus; & que la Ducheſſe païeroit cinq mille florins du Rhin à* Pierre & *à* Henri Wolläben; & *à ceux, qui les avoient été chercher en* Savoie *chacun deux cens gouldes.* Cette ſomme fut acquité à *Strasbourg* & à *Bâle* par les *Fribourgeois* & les *Bernois*, qui s'étoient conſtitués garans du Traité, & par conſéquent du paiement. Ainſi finit cette affaire au contentement des *Uraniens*. Elle ouvrit en même tems les yeux aux *Suiſſes*, qui virent le danger, qu'il y avoit pour le *Corps Helvétique*, de continuer cet uſage de prendre fait & cauſe en mains pour ſoutenir un de leur Compatriotes, ou pluſieurs, dans les avanies, qui leur arrivoient dans les pais étrangers. Ils décréterent donc à cette occaſion pendant, qu'ils étoient aſſemblés à *Lucerne*; que dorénavant les Cantons en particulier, ou en général ne prendroient pas les armes; mais qu'ils ſe ſerviroient de la voïe d'interceſſion en faveur de ceux des leurs, qui en pourroient avoir beſoin; & c'eſt ce, qui s'obſerve encore de nos jours. C'eſt bien la maxime la moins inquiétante, & la plus ſûre.

Les

Les *Bernois*, & les *Fribourgeois* calmerent auſſi cette année les *Valaiſans*, qui vouloient ſe joindre aux *Cantons populaires* pour tomber dans la *Savoie*, au moment, que les *Uraniens* ſeroient entrés dans le *Païs de Vaud*. Cette diverſion auroit embaraſſé la Ducheſſe, ſi ſes fidéles Alliés ne l'avoient pas empêchée par leurs ſages repréſentations.

Le *Duc de Lorraine* ſe trouvoit bien emprunté. Sa ſituation entre les *Rois de France*, & *des Romains*, ſur l'amitié deſquels il n'avoit pas lieu de compter, le mettoit dans de continuelles appréhenſions pour ſon Duché. Il envoia les *Comtes de Liningen* & d'*Arbourg* avec ſon Chancelier en *Suiſſe* pour demander à faire Alliance avec le *Corps Helvétique*; mais les mêmes raiſons, qui avoient eu lieu contre *Charles VIII.* & *Maximilien*, firent agir en *Suiſſe* contre *René*. Ainſi ce Prince ne put pas avoir la ſatisfaction, qu'il eſpéroit des *Confédérés*, qui ne vouloient point changer de ſiſtême pendant, qu'ils voïoient la fameuſe *Ligue de Suabe* prête à entreprendre quelque mauvaiſe affaire, & que leur propre Gouvernement ſe reſſentoit de la contagion du ſiécle.

La tranquillité, que *Charles VIII.* venoit d'établir dans ſes Etats par les Traités de Paix avec le *Roi d'Angleterre*, avec *Ferdinand* & *Iſabelle*, & avec le *Roi des Romains* fit, qu'il ne penſa plus, qu'à l'exécution 1493

cution de ſes deſſeins pour la Conquête du *Roiaume de Naples*. Et affin de prévenir les eſprits en ſa faveur, il fit faire par *Leonard Barronat* Maître des Requêtes, un mémoire juſtificatif des droits, qu'il prétendoit avoir ſur ce Roïaume. Voici en peu de mots, ſurquoi ils étoient fondés. „ Les *Lombards* » joüirent du Roïaume de *Naples* juſqu'à ce, » que leur Etat fut aboli par *Charles Magne* » en 774. Les enfans de ce Prince partagerent la *Lombardie* avec les *Grecs*, qui » depuis la ſoumirent toute entiere ; mais » ils en furent chaſſez la plus grande partie par les *Sarrazins* dans le neuviéme & » dixiéme ſiécles. Ces barbares s'y rendirent très-puiſſans, juſqu'à ce, que les » *Normands*, *Fierabras*, *Dreux*, & *Robert Guiſcard*, qui fut *Duc de Calabre*, & de » la *Poüille*, les en chaſſerent entierement » dans le onziéme ſiécle. Les *Normands* » y régnerent juſqu'au mariage de *Henri IV.* » Fils de l'Empereur *Frédéric Barberouſſe*, » qui épouſa l'an 1186. à *Milan*, *Conſtance* » Fille poſthume de *Roger Duc de la Poüille.* » D'autres diſent *Berthe* Fille d'*Othon Marquis d'Italie.* Elle eut *Frédéric II.* Empereur, qui mourut en 1250. qui étoit Père de *Conrad*, qui mourut en 1257. Celui-ci eut un Fils nommé *Conradin* ; » mais le Roïaume ſe ſoumit à *Manfroi* » Bâtard de *Frédéric II.* qui fut dépoüillé

» par

» par *Charles d'Anjou* Frère de *Saint Loüis*;
» & le Pape *Clement IV.* en inveſtit ce *Char-*
» *les*, attribuant le droit de ſucceſſion à
» ſes hoirs mâles & femelles en ligne di-
» recte, & à leur défaut à un des fils du
» *Roi de France*, qui régneroit alors. Ain-
» ſi les Princes de la *Maiſon d'Anjou*, *Ro-*
» *bert* Fils de *Charles*, & d'autres, poſſede-
» rent cet Etat juſqu'à la *Reine Jeanne II.*
» qui étoit Fille d'un *Charles d'Anjou*, &
» qui fut confirmée dans la poſſeſſion de
» ſon Etat par *Clement VI.* Elle mourut
» ſans poſterité en 1435. Cette Princeſſe
» outrée contre le Pape *Martin V.* qui
» avoit donné l'inveſtiture de ſon Roïau-
» me à *Loüis III. Duc d'Anjou*, adopta *Alphon-*
» *ſe V.* de ce nom *Roi d'Arragon.* Mais l'in-
» gratitude, la vanité, & les mauvais trai-
» temens de ce Prince obligerent la Reine
» à révoquer ſon adoption, & à inſtituer
» pour ſon héritier le même *Loüis d'Anjou.*
» Ce Prince étant mort avant elle; elle
» déclara ſon héritier *René d'Anjou* Frère de
» *Loüis* le jour même, qu'elle mourut, &
» lui légua ſes Etats par ſon teſtament. *Re-*
» *né* étoit alors priſonnier à *Dijon*, depuis
» ſa défaite près de *Neufchâtel en Lorraine*
» par l'Armée d'*Antoine de Vaudemont*, qui
» lui diſputoit le *Duché de Lorraine.* A
» peine *René* fut-il en liberté, qu'il par-
» tit pour *Nâples*; mais il ne fut point heu-

reux

„ reux en cette expédition, non plus que
„ ſon Fils *Jean Duc de Calabre*, qui en en-
„ treprit inutilement la conquête. La *Mai-*
„ *ſon d'Arragon*, qui dès le tems de *Char-*
„ *les I. d'Anjou* en occupoit une bonne par-
„ tie fondée ſur les droits de *Mainfroi*, dont
„ *Pierre d'Arragon* avoit épouſé la Fille,
„ s'en empara entierement, & s'étoit main-
„ tenuë dans cette poſſeſſion juſqu'à *Ferdi-*
„ *nand*, qui régnoit, quoique Bâtard, lorſ-
„ que *Charles VIII.* en entreprit la con-
„ quête. Ainſi le droit du *Roi de France*
„ étoit fondé ſur ce, que *René* en mourant
„ avoit laiſſé *Charles d'Anjou*, *Comte du Mai-*
„ *ne* ſon Neveu héritier du *Comté de Pro-*
„ *vence*, & de ſes prétentions aux Roïau-
„ mes de *Nâples* & de *Sicile*; & ce *Charles*
„ mourant ſans enfans donna la *Provence* &
„ tous ſes droits ſur ces mêmes Roïaumes
„ à *Loüis XI.* dont *Charles VIII.* étoit le
„ Succeſſeur, & par conſéquent héritier
„ des droits de ſon Père ſur les Roïaumes
„ de *Nâples* & de *Sicile.*

Ce droit paroiſſoit inconteſtable au *Roi de France*, & cependant ſon entrepriſe n'étoit pas goutée de tout le monde. On avoit déja éprouvé par une fâcheuſe expérience les mauvais ſuccès des Armes Françoiſes en *Italie*, depuis deux cens ans, que la querelle duroit. On avoit à faire avec des Princes, qui laiſſoient ſouvent à part la bonne

bonne foi, quand il s'agiſſoit de leurs interêts, & qui ne pouvant ſouffrir la domination de la *France*, ne manqueroient pas de ſe liguer contr'elle pour traverſer ſes conquêtes. Mais *Loüis de Sforce*, qui avoit uſurpé le *Duché de Milan* ſur ſon Neveu, & qui vouloit s'y maintenir, ſçut ſi bien tourner l'eſprit des deux hommes, dont on a déja parlé, *Etienne de Vers*, & *Guillaume Briçonnet*, qui gouvernoient abſolument *Charles VIII.* que ce Prince ſuccomba à la tentation de ſe rendre maître d'un grand Roïaume, & de le joindre à ſa Couronne.

Mais pour entendre clairement cette intrigue, il faut reprendre les choſes de plus haut. Il y avoit près de cinq cens ans, que le *Duché de Milan* avoit toûjours été poſſedé par des Princes d'*Italie*. Les *Viſconti* en avoient joüi juſqu'à *Philippe Marie* dernier Duc de ſa Maiſon, qui n'aïant point d'enfans légitimes, avoit marié ſa Fille naturelle, nommée *Blanche*, à *François Sforce* Bâtard de *Jacques*, connu ſous le nom de *Jacomuſio*, & qu'on ſurnommoit *le Grand*. Ce *François* choiſi par les *Milanois* pour leur Capitaine, après la mort de *Philippe* les força à le recevoir pour Duc en 1450 malgré les droits légitimes de *Charles Duc d'Orleans* Fils de *Valentine de Milan*, qui étoit Fille du *Duc Galeas*. *François* gouverna dans la ſuite aſſez paiſiblement; mais ſon bonheur

ne passa pas tout entier à ses deux Fils. L'aîné *Galeas-Marie* lui succéda, mais son Cadet *Ludovic*, surnommé *le More* à cause de son teint bazané, en eut tant de chagrin, qu'il ne pensa plus, qu'à le supplanter. Les moïens seuls lui manquoient. *Galéas* ne regna donc paisiblement, que parce que *Louis* ne pouvoit le traverser; & ce ne fut, que douze ans après, qu'il se présenta une occasion favorable à son ambition. *Galéas* s'étant rendu odieux au peuple par ses débauches, & son extrême férocité, fut assassiné dans l'Eglise le vint-cinquiéme de *Decembre* 1476. mais comme *Jean-Galéas* son Fils unique étoit trop jeune pour gouverner, la tutelle en fut d'abord déférée à sa Mere *Bonne*, Fille de *Louis Duc de Savoïe*, qui s'en démit en faveur de *Louis* Oncle paternel du jeune Duc, en lui donnant, sans y penser, le moïen d'usurper le *Duché de Milan*. *Jean-Galéas* parvenu à l'âge de se marier, épousa *Isabelle d'Arragon*, Fille d'*Alphonse Duc de Calabre*, & de *Blanche Sforce*. *Loüis* s'imagina, qu'en donnant à son Neuveu cette Princesse, elle obligeroit son époux à passer sa vie sous la tutelle de leur commun Oncle: mais il se trompa. *Isabelle*, ambitieuse jusqu'à l'excès, ne fut pas plûtôt devenuë *Ducheſſe de Milan*, qu'elle s'appliqua à gagner son mari, & à lui inspirer le desir de gouverner par lui même.

Elle

Elle l'avoit rendu en moins de deux ans Père d'un fils, & d'une Fille. *Galéas* ſur les inſtances de ſa Femme preſſa ſon Oncle de ſe déſiſter de l'adminiſtration du Duché; mais *Louis* perſuadé, qu'il n'y avoit, qu'*Iſabelle*, qui lui inſpiroit ces ſentimens, s'en vengea ſur elle, en la mortifiant dans toutes les occaſions. Elle en écrivit au *Duc de Calabre* ſon Pére, & au *Roi de Nâples* ſon Aïeul. Elle leur repréſenta ſes malheurs en termes fort pathétiques, & menaçoit de ſe donner la mort par ſes propres mains, ſi on ne la mettoit au plûtôt en liberté.

Ferdinand, & le *Duc de Calabre* voulurent d'abord eſſaïer les voïes de douceur & d'honnêteté, avant que d'en venir à la force, & prier *Louis* de remettre le gouvernement à ſon Neveu, parce qu'il avoit l'âge porté par les loix, & que ſa Famille étoit établie par la naiſſance de deux enfans. *Louis* le promit, & ne demanda que deux ou trois mois de délai pour aſſembler les Etats du Duché, & leur rendre compte de ſon adminiſtration. Mais bien loin d'accomplir ſa promeſſe, il emprunta de l'argent, leva des Troupes, fortifia les places, & fit tous les préparatifs néceſſaires pour une longue défenſe. On jugea par là de ſa mauvaiſe foi; mais *Ferdinand* ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour le punir. Il eut donc recours à d'autres Puiſſances. *Alexandre VI.* venoit d'é-

tre élû Pape, & avoit trois Fils naturels, qu'il vouloit élever. Comme l'ainé étoit déja Cardinal, le *Roi de Nâples* promit aux Cadets les premiers fiefs, qui vacqueroient dans ſon Roïaume; & le Pape s'en contenta, parce qu'il n'étoit pas encore poſſedé de l'ambition de les rendre ſouverains. Après avoir mis le Souverain Pontife dans ſes interêts ; *Ferdinand* tourna ſes vûës du côté de *Pierre de Medicis*, qui venoit de ſuccéder au crédit, que ſon Père s'étoit établi dans *Florence*. Il parut d'abord difficile à l'ebranler : c'eſt pourquoi le *Roi de Nâples* eut recours à *Virginie des Urſins*, de qui *Pierre de Medicis* avoit épouſé une des Filles. *Virginie* avoit de grandes obligations à *Ferdinand*, & il avoit acquis un grand aſcendant ſur l'eſprit de ſon Gendre. Il s'en ſervit pour lui perſuader, que la Ligue, qu'il venoit de faire avec *Louis* contre les *Vénitiens*, ne devoit pas l'empêcher d'en contracter une ſemblable avec le *Roi de Nâples* ; que celle-ci lui ſeroit plus avantageuſe, & il l'y détermina ſous promeſſe, que cette liaiſon ſeroit tenuë fort ſecrette.

Il étoit en effet auſſi important pour le *Roi de Nâples*, que pour *Pierre de Medicis*, que *Loüis* ne ſçût rien de leur Alliance, juſqu'à ce, que les Troupes de *Nâples* ſe fuſſent jointes à celles des *Florentins*. De là dépendoit principalement le ſuccès de l'entrepri-

trepriſe, qu'ils méditoient. Mais *Loüis* pénétra bientôt ce, qui ſe paſſoit à ſon préjudice, & voici ce, qui le lui fit ſoupçonner. C'étoit la coutume des Princes Chrêtiens, à l'élection d'un nouveau Pape, de lui envoïer leurs Ambaſſadeurs, pour le féliciter ſur ſon exaltation ; & les Princes d'*Italie* avoient encore plus d'interêt, que les autres, à s'acquiter de ce devoir. Ils l'avoient fait juſqu'alors ſéparément. *Loüis* s'imagina, qu'il ſeroit plus à propos de n'envoïer, qu'une Ambaſſade, où les Députés ſeroient enſemble, & de n'avoir, qu'un ſeul Orateur, affin de faire connoître à Sa Sainteté la liaiſon, qu'il y avoit entr'eux ; & que ſi le nouveau Pape ſe propoſoit de les diviſer, comme avoit fait *Innocent VIII.* il en fut détourné en voïant l'union, qui régnoit entr'eux. *Ferdinand* accepta volontiers un expédient, qui pouvoit le mettre à l'abri de l'orage, dont il étoit menacé, & *Pierre de Medicis* parut d'abord s'y rendre, mais dans la ſuite il fit tout ce, qu'il put pour traverſer cette Ambaſſade générale.

Comme il étoit le ſeul Chef de la Députation des *Florentins* ; & qu'étant fort riche, il n'épargnoit rien dans les occaſions d'éclat ; il crut, que ſi ſon train marchoit avec celui des autres Ambaſſadeurs, il ſeroit obſcurci par le grand nombre ; ainſi il réſolut d'aller ſeul à l'audiance du *Pape*. Il

y fut encore déterminé par *Scipion Gentile Evêque d'Arrezzo*, qui avoit préparé un discours pour haranguer Sa Sainteté, & qui se croïant l'homme le plus éloquent de toute l'*Italie*, ne vouloit pas céder cet honneur à *Sannazar*, que *Ferdinand* avoit choisi pour Orateur au nom de tous. *Pierre de Médicis* ne se contenta pas d'avoir pris ce parti, il engagea aussi le *Roi de Nâples* à le suivre. Celui-ci tenta la même chose auprès de *Loüis*, qui lui reprocha son infidélité. Soit par inadvertance, soit dans le dessein de s'excuser, le *Roi de Nâples* fit entendre à *Loüis*, qu'il auroit suivi le premier projet, si *Pierre de Médicis* ne l'avoit porté à l'abandonner; mais qu'il n'avoit pû résister à ses importunités. Cet aveu fit soupçonner à *Louis*, Prince d'ailleurs très-défiant, qu'il y avoit une union formée entre le *Roi de Nâples*, & *Pierre de Médicis*. Il prit des mesures pour le découvrir plus particulierement.

Cependant chaque Prince fit au Pape ses soumissions à part, de même, que chaque République. *Pierre de Médicis* s'y distingua par sa magnificence. Le discours de l'*Evêque d'Arrezzo* fut si bien reçu, & si applaudi, qu'on le fit imprimer à la tête de ces sortes d'ouvrages. Quoique *Louis* n'ignorât pas, que le Pape lui eut sçû mauvais gré de ce, qu'il avoit ouvert le dessein d'une

d'une Députation générale, cependant comme ce projet n'avoit point été exécuté, il crut, que le mécontentement du Pape ne pouvoit pas l'empêcher de recourir à lui, & de lui demander du secours contre le *Roi de Nâples*, & les *Florentins*. Il avoit dans ses interêts le *Cardinal d'Ascagne*, qui étoit bien venu auprès du Pape, & il comptoit sur son crédit. Il ne s'agissoit, que de saisir une occasion favorable pour se faire écouter.

La vente, que *François Cibo* Neveu du défunt Pape, venoit de faire de quelques Principautés à *Virginie des Ursins* Commandant des Armées de *Nâples*, lui fournit cette occasion. *Cibo* avoit fait cette vente sans la participation du Pape, dont ces Principautés relevoient comme fiefs du Saint Siége; il ne les avoit venduës que quarante mille écus d'or, ce qui n'égaloit pas le revenu de deux années de ces Principautés; c'étoit le *Roi de Nâples*, qui avoit fourni cette somme à *Virginie*: le Pape devoit être indisposé contre toute cette conduite. *Louis*, qui n'en doutoit pas, profita de cette occasion. Il représenta au Pape, que s'il souffroit l'injure, qu'on venoit de lui faire, le Saint Siége perdroit & son Autorité, & sa sûreté; qu'il ne falloit pas tant s'en prendre à *Virginie des Ursins*, qui n'avoit fait, que prêter son nom, qu'au *Roi de Nâples*, qui avoit fourni l'argent; que la hai-

ne de ce Prince pour la *Maiſon de Borgia* étoit irréconciliable, qu'il en avoit donné des preuves dans toutes les occaſions ; & que ſi Sa Sainteté ne perdoit *Ferdinand*, elle devoit s'attendre, que ce Prince la perdroit. Le *Cardinal Aſcagne* ſon Frère appuïoit fortement toutes ces raiſons, pour obliger le Pape à oppoſer une nouvelle Ligue à celle des *Florentins*, & du *Roi de Nâples*, l'aſſûrant, qu'il y feroit entrer les *Vénitiens*. L'affaire fut bientôt concluë. *Louis* prêta à *Alexandre VI.* l'argent, dont il avoit beſoin, leva trois cens lances, & commença à agir pour former une Ligue avec les *Vénitiens*, pendant que d'un autre côté il ſollicitoit *Pierre de Médicis* à demeurer neutre, affin d'être plus en état de pacifier les différends, qui ſurviendroient entre les Confédérés. *Louis* lui fit entendre, que le Pape traverſeroit, quand il lui plairoit, la liaiſon des *Florentins* avec les *Nâpolitains* ; parce que ſes Etats étoient juſtement au milieu d'eux ; mais qu'il n'en étoit pas de même de la liaiſon des *Florentins*, & des *Milanois*, dont les Etats étoient contigus. Mais *Pierre de Médicis* étoit trop engagé pour rompre avec *Ferdinand*. Il renvoïa l'argent de *Loüis*, & ne penſa plus qu'à exécuter ſon deſſein.

Son refus déconcerta un peu *Louis*, & lui fit tourner toutes ſes vûës du côté

de

de la République de *Véniſe*, plus capable de le proteger, que celle de *Florence*. Il lui envoïa ſes Ambaſſadeurs, qui aiant été admis au Conſeil, repréſenterent, qu'il falloit oppoſer une Ligue à celle des *Florentins*, & du *Roi de Naples*; que le Pape n'étoit pas éloigné d'y entrer, & que ſi les *Vénitiens* vouloient faire la même choſe, ils conſerveroient ſûrement le repos de l'*Italie*, en mettant la Ligue oppoſée dans l'impoſſibilité de rien entreprendre. Comme les *Vénitiens* crurent, que ce ſeroit pour eux une occaſion de faire de nouvelles conquêtes, parce que fourniſſant ſeuls plus de Troupes, que le *Pape*, & *Louis* enſemble, ils emporteroient par conſéquent la meilleure partie de la dépoüille des *Napolitains*, & des *Florentins*; ils écouterent favorablement cette propoſition. Cependant ils ne donnerent pas de réponſe poſitive; parce qu'ils craignoient, que le Pape ne manquât de parole, comme il lui arrivoit ſouvent. Ce qui les détermina enfin, fut la nouvelle, qu'ils reçurent de *Conſtantinople*, que *Bajazet* ſe préparoit à leur faire la guerre. Ils prévirent, que ſi le *Sultan* pouvoit être détourné de ce deſſein, ce ſeroit par la crainte, en les attaquant, d'avoir affaire aux trois plus puiſſans Etats d'*Italie*. Sur cette raiſon ils accepterent la nouvelle Ligue. Elle fut ſignée dans le mois d'*Avril* 1493.

Toute l'*Italie* fut allarmée, lorſqu'on en apprit la nouvelle. Il n'y a point de doute, que *Ferdinand*, & *Pierre de Médicis* n'euſſent remporté de grands avantages, s'ils euſſent d'abord pris les armes. Mais le projet du *Cardinal de Saint Pierre aux liens* Neveu de *Sixte IV.* & grand ennemi d'*Alexandre VI.* les arrêta trop long tems. Ce Cardinal s'étoit perſuadé, que le nouveau Pape avoit conjuré ſa perte; c'eſt pourquoi il s'étoit réfugié au ſortir du Conclave dans ſon *Evêché d'Oſtie*, dont il avoit le gouvernement; & il s'étoit enfermé dans la citadelle de cette place, où il avoit une forte garniſon, dans l'aſſûrance, que les *Colonnes*, avec leſquels il étoit fort uni, le délivreroient, ou du moins favoriſeroient ſon évaſion en cas de ſiége. Pour achever de ruiner les deſſeins du Pape, & l'empêcher de lui nuire, il avoit réconcilié les *Colonnes* avec les *Urſins*, qui étoient ennemis déclarés depuis pluſieurs ſiécles; & tous enſemble ils avoient pris des meſures pour ſurprendre *Rome*.

Alphonſe Duc de Calabre, & *Pierre de Médicis* avoient approuvé ce projet. Le premier devoit conduire des Troupes ſuffiſantes pour garder la place. Mais *Ferdinand*, qui craignoit, que le *Cardinal de Saint Pierre aux liens* n'en demeurât pas à la ſeule priſe de *Rome*, & qu'il ne portât ſa haine

haine aux dernieres extrémités, ne voulut point consentir à ces entrepriſes. Il fit plus. Il détacha les *Urſins* de ſes interêts, il les accommoda avec le *Pape*, & pour faciliter cet accord il perdit les quarante mille écus d'or, qu'il avoit prêtés à *Virginie*, pour être comptés à *Cibo*. Il obtint de lui, qu'il remettroit au *Pape* les mêmes Principautés, que *Cibo* lui avoit venduës, en lui en donnant l'égale valeur dans la Province de la *Poüille*, pour le dédommager. Par cet accommodement la Ligue, que *Louis* étoit venu à bout de former, lui devenoit inutile, ce qui le chagrina, mais ſans ſe décourager, il tenta de ſe lier avec la *France*. Il s'informa avec ſoin du véritable état de ce Roïaume, & aïant ſçû, que le crédit de la *Ducheſſe de Bourbon* venoit de ceſſer, & qu'il étoit entiérement entre les mains d'*Etienne de Vers*, & de *Guillaume Briçonnet*, Favoris de *Charles VIII.* il mit tout en œuvre pour les gagner.

Le *Pape*, qui étoit déja prévenu contre le *Roi de Nâples*, entra dans ſes vûës. Tous deux prirent enſemble les meſures néceſſaires pour envoier ſecrettement en *France* des perſonnes affidées pour ſonder les diſpoſitions du Roi. Ils s'adreſſerent d'abord à *de Vers*, & à *Briçonnet*. Le premier avoit commencé, comme on l'a dit, ſa fortune par les ſervices les plus bas de la garde robe

be du *Dauphin*, & l'avoit pouſſée juſqu'à la dignité de *Chambellan*, & de *Sénéchal de Beaucaire*. Le ſecond de *Préſident de la Chambre des Comptes* étoit devenu *Intendant des Finances*, & enfin étoit entré dans l'Etat Eccléſiaſtique. Tous deux avoient l'oreille du Roi. Pour les engager on promit au premier une Principauté dans le *Roïaume de Nâples*, & à l'autre un Chapeau de Cardinal.

Des promeſſes ſi flatteuſes les porterent à faire toutes les avances néceſſaires pour engager le Roi dans le parti de *Louis*. Quand on fut informé de ce premier ſuccès, on agit plus ouvertement. Le *Pape*, & *Louis* convinrent, qu'il falloit envoier une Ambaſſade ſolemnelle vers *Charles VIII*. On nomma pour cela le *Comte Charles de Beljoïeuſe*, & le *Comte de Cajazzo de la Maiſon de San-Severino* ennemi mortelle de *Ferdinand*. On les chargea d'un ample mémoire pour expoſer les droits du Roi ſur le Roiaume de *Nâples*, affin de l'engager à les pourſuivre par la voïe des armes; ce qu'ils firent en plein Conſeil Ils montrerent les avantages, & toute la gloire, qui en reviendroient à la *France*, & firent beaucoup valoir la facilité, qu'il y avoit à faire cette conquête, qu'ils fondoient ſur les bonnes intentions de *Louis*, & ſur les diſpoſitions des *Napolitains* laſſés de la tirannie, & des cruautés de *Ferdinand*,

ſur

ſur la haine, que les *Vénitiens* lui portoient, & ſur la promeſſe authentique, que faiſoit le *Pape* de ſeconder les *François*. Ils rapporterent encore pluſieurs autres raiſons, qui furent fort goutées du Roi, mais différemment reçûës de ſon Conſeil.

Ceux, qui s'y oppoſerent le plus, furent le *Maréchal des Cordes*, & l'*Amiral de Graville*. Ils firent voir, que cette conquête étoit éloignée, qu'on auroit à faire à deux Princes, qui avoient beaucoup de prudence & d'expérience; qu'ils s'étoient aſſûrez de leurs Etats par la mort des principaux Seigneurs, qui ſeuls pouvoient y introduire l'ennemi, & que la confiſcation de leurs biens jointe aux épargnes d'un long régne les avoit rendus aſſez riches pour ſoutenir long tems la guerre, pendant que l'Armée Françoiſe s'épuiſeroit en dépenſes, & en fatigues. Qu'on ne pouvoit ſe fier à *Louis*, le plus fourbe de tous les hommes, qui violoit les Loix divines & humaines pour ſupplanter ſon Neveu; qu'il étoit décrié dans toute l'*Italie* pour ſa mauvaiſe foi; & que quand les *François* réüſſiroient dans leur entrepriſe, peut être auroient ils plus de peine à retourner du *Roïaume de Nâples* dans leur païs, qu'ils n'en auroient eu à le conquérir.

Ce Diſcours ébranla ſi fort *Briçonnet*, qu'il ſe répentit d'avoir ſollicité le Roi à s'engager dans un deſſein ſi mal concerté; mais

mais *Charles VIII.* déférant plûtôt au ſentiment de *de Vers*, qu'à celui de ſes autres Miniſtres, perſiſta toujours dans le même deſſein. Le *Prince de Salerne*, *Bernardin de Biſignano*, & d'autres Seigneurs *Napolitains* exilés, qui s'étoient réfugiés en *France*, avoient fort contribué par leurs diſcours à déterminer le Roi. L'on en vint donc à la concluſion d'un Traité, dont les principaux articles de la part du *Roi de* France, étoient, qu'il n'entreprendroit rien ſur le *Duché de Milan*; qu'il y conſerveroit l'autorité de *Louis*; que pour aſſûrer ſa protection, il laiſſeroit en paſſant deux cens lances dans la Ville d'*Aſti*, qui appartenoit au *Duc d'Orleans*, & qu'on lui donneroit la *Principauté de Tarente*, après la conquête du *Roïaume de Naples*. *Louis* de ſon côté s'obligeoit de faire prêter à *Charles VIII.* avant, que ſon Armée ſortît de *France*, deux cens mille écus, pour être uniquement emploïés à la paier; d'y joindre, quand elle paſſeroit par le *Duché de Milan*, cinq cens lances, que le même *Louis* entretiendroit à ſes dépens, tandis que la guerre dureroit, de donner le paſſage à cette Armée, & les rivieres & les ports de l'Etat de *Gênes* pour la ſûreté de la flotte de *France*, auſſi nombreuſe, que Sa Majeſté le ſouhaiteroit.

Ferdinand, que la tempête menaçoit, ne s'appliqua plus, qu'à lever de nouvel-

les

les Troupes, à visiter les meilleures places, à renforcer les garnisons, à distribuer des milices pour garder les côtes, & sur tout à emprunter de l'argent de tous ceux, qui voulurent lui en prêter. Il travailla ensuite à rassûrer ses peuples, en leur inspirant beaucoup de mépris pour les *François*, & leur exposant les difficultés de leur entreprise:

Y avoit il apparence, que les Républiques de *Vénise*, & de *Florence*, le *Duc de Ferrare*, & le *Souverain Pontife* vouluſſent exposer leurs Etats au pillage, en y introduisant une Armée étrangere. Toutes ces Puissances aiant une même interêt de s'y opposer, c'étoient autant d'ennemis, que les *François* auroient à combattre. Les *Vénitiens* sur tout jaloux de leur liberté, ne se resoudroient jamais à recevoir chez eux les *François*, & quand après les avoir arrêtés long tems, ils leur accorderoient enfin le passage; ces étrangers rebutés par les fatigues d'une longue & pénible marche, arriveroient dans le *Roïaume de Nâples*; où ils trouveroient une Armée fraiche composée de soldats aguerris, qui les battroient aisément. D'ailleurs les *Rois de Castille*, & d'*Arragon*, à qui la *Sicile* appartenoit, verroient-ils d'un œil tranquille les *François* se rendre maîtres du *Roïaume de Nâples*, eux, qui avoient à craindre, qu'après en avoir fait la conquête, ils ne vouluſſent faire valoir

loir les mêmes prétentions ſur le *Roïaume de Sicile*. Mais quelque aſſûrance, que le *Roi de Nâples* fit paroître, il n'en étoit pas dans le fonds moins allarmé ſur le danger preſſant, qui le menaçoit. Les extremités fâcheuſes, où les *Ducs d'Anjou*, & de *Calabre* avoient réduit ſon Père, & lui, lui faiſoit entrevoir, ce qu'il devoit craindre d'un *Roi de France*, qui le venoit attaquer en perſonne. Si les premiers l'avoient obligé d'abandonner ſes Etats, comment pouvoit-il ſe promettre de réſiſter à un jeune Prince, qui à la tête d'une nombreuſe Armée, avoit réſolu de le dépoüiller d'un bien, qu'il prétendoit lui appartenir; lui, qui s'étoit attiré la haine de ſa Nobleſſe, & qui avoit tellement opprimé ſes peuples par ſa tirannie, qu'ils ne demandoient, qu'à changer de maître; lui, qui ne pouvoit compter ſur l'amitié d'aucun Prince d'*Italie*, puiſqu'il n'y en avoit aucun, qu'il n'eut offenſé, ou en leur déclarant la guerre, ou en travaillant à les diviſer, ou en excitant leurs ſujets à la revolte; & s'il ſe fioit ſur les tréſors, qu'il avoit amaſſés, d'où pouvoit il eſpérer des reſſources, lorſqu'ils ſeroient épuiſés, & que les *François* une fois entrés dans le *Roïaume de Nâples*, l'empêcheroient d'en tirer aucun ſecours. Dans des circonſtances ſi embaraſſantes le meilleur parti, qu'il

crut

crut devoir prendre, fut d'appaiſer les *François*.

Frédéric d'Arragon ſon ſecond Fils avoit épouſé une Princeſſe de *Savoïe*, Sœur de la Mere de *Charles VIII.* Il en avoit une Fille, que la *Ducheſſe de Bourbon* ſa Couſine germaine avoit élevée à la *Cour de France*, & qu'on avoit deſſein de marier au *Roi d'Ecoſſe*, qui la recherchoit; la bienſéance vouloit, que le contrat fut fait à la *Cour de France*, où elle réſidoit. *Ferdinand* ſe ſervit de cette voie pour négotier quelque accommodement, & engager *Charles VIII.* à ſe déſiſter de ſon entrepriſe. Il envoia à *Paris* des Ambaſſadeurs, à la tête deſquels étoit *Camillo Pandonne* fort agréable au Roi, dont il étoit connu. Leurs lettres de créance ne contenoient, que le réglement des articles du mariage de la petite Fille de *Ferdinand*; mais ils avoient des ordres ſecrets, qu'ils ne devoient communiquer, qu'à *Briçonnet*, & au *Sénéchal de Beaucaire*. *Ferdinand* offroit à Sa Majeſté très-Chrêtienne un tribut de cinquante mille écus par ans, & à en paſſer par toutes les conditions, qu'elle voudroit exiger, pourvû, qu'elle accordât la Paix; mais comme on craignoit en *France* de donner quelque ombrage au *Pape*, de qui le *Roïaume de Nâples* étoit feudataire, & qui venoit de faire une démarche, qui ſembloit marquer un deſſein

ormé de s'unir plus étroitement avec la *France* ; le Conſeil du Roi, à qui l'affaire fut propoſée, repréſenta aux Ambaſſadeurs de *Nâples*, que ce, qu'ils demandoient ne pouvoit s'exécuter. On ſe contenta de terminer avec eux l'affaire d'*Ecoſſe*. On leur déclara enſuite, que la *France* ne vouloit plus déſormais avoir de liaiſon avec *Ferdinand* ; & on leur fit voir les préparatifs, qu'on faiſoit pour la guerre.

Le *Roi de Nâples* informé de ces réſolutions du Conſeil de *France*, s'adreſſa au *Pape*, & lui offrit pour *Godefroi Borgia* ſon Fils, une Fille naturelle du *Duc de Calabre*, qui lui apporteroit pour dot la *Principauté de Squillacio*, dix mille ducats de rente, & une Compagnie de cent hommes d'armes entretenus. Le *Pape* accepta l'Alliance, & la Principauté, qu'on lui offroit, mais il ne voulut point entrer dans la Ligue, qu'on lui propoſoit. Il offrit d'ailleurs à *Ferdinand* tous les ſervices, qu'il pourroit lui rendre, pourvû, qu'on ne lui parlât point de Ligue. Le *Roi de Nâples*, peu ſatisfait des ſentimens du Pape, eut recours au Sénat de *Véniſe*, & aux *Rois Catholiques*, dont il ne fut pas écouté auſſi favorablement, qu'il l'auroit ſouhaité. De ſorte, que ſa derniere reſſource fut en *Louis Sforce*, à qui il fit une peinture très-vive des malheurs, qu'il alloit attirer ſur l'*Italie*, & ſur lui même, puiſqu'il

y ſe-

y seroit le premier exposé, & l'assûra, qu'il le laisseroit paisible possesseur du *Duché de Milan*. *Loüis* sçut profiter en son tems de la foiblesse de son ennemi

Charles VIII. de son côté négotioit en *Italie*. Il envoia pour ce sujet à *Vénise Perron de Baschi* Italien, dont *Jean d'Anjou Duc de Calabre* s'étoit avantageusement servi dans ses affaires de *Nâples*, & de *Catalogne*. Ses ordres portoient, de commencer par les *Vénitiens*, d'aller ensuite trouver le *Pape*, & la République de *Florence*, & de ne rien omettre pour les engager tous trois à favoriser le Roi dans la guerre de *Nâples*. Mais les premiers répondirent, qu'il leur étoit impossible de s'unir avec le *Roi de France*, & de l'assister, à cause des avis certains, qu'ils avoient reçus de *Constantinople*, que *Bajazet* Empereur des *Turcs* étoit sur le point de leur déclarer la guerre, & qu'il y auroit de l'imprudence, & de la présomption pour eux à se mêler de conseiller un Prince, qui avoit de si grands hommes dans sa Cour. Cette réponse n'étoit qu'une défaite, n'y aiant aucune apparence, que le *Sultan* pensât à leur déclarer la guerre. Mais ils supposoient, dit *Comminet*, que *Charles VIII.* n'iroit pas en personne à *Nâples*, qu'il se contenteroit d'y envoier un de ses Généraux, & de là ils concluoient, qu'ils seroient maîtres d'ar-

rêter ſon entrepriſe préciſément, lorſqu'ils le jugeroient à propos. Ils penſoient à ſe voir vengés par les *François*, non pas tout-à-fait de *Ferdinand*, à qui ils ne vouloient pas tant de mal; mais d'*Alphonſe* ſon Fils, qu'il accuſoient d'avoir ſuborné des gens pour empoiſonner leurs citernes, & d'avoir formé contr'eux, pendant que leurs forces étoient occupées devant *Ferrare*, une Ligue de tous les Princes d'*Italie*, qui les auroient infailliblement accablés, ſi l'inconſtance, & l'infidélité de *Loüis* ne les euſſent garantis.

Baſchi, peu content de la réponſe de *Vénitiens*, paſſa à *Florence*, & demanda à la République, qu'en conſéquence de la bonne union, qui étoit entr'elle & les *François*, elle accordât à ceux-ci le paſſage libre ſur ſes terres, les vivres, & les autres choſes néceſſaires à un juſte prix; de plus un renfort de cent hommes d'armes entretenus à ſes frais pendant la guerre. Cette demande embarraſſa *Pierre de Médicis*. Il répondit, que la République n'avoit rien de plus cher, que l'amitié des *François*, mais que c'étoit par cet endroit là même, qu'elle les prioit de ne pas inſter ſur leurs demandes, puiſqu'elle ne les pouvoit accorder préſentement, que l'Armée du Roi n'étoit point en *Italie*, ſans s'expoſer à une ruine entiére de la part du *Roi de Nâples*. *Baſchi* lui répliqua, que la choſe demeu-

reroit

reroit ſecrette, & ajoûta, qu'en refuſant, il s'attireroit l'inimitié du *Roi de France*, qui leur feroit ſentir la premiere impétuoſité de ſes armes ; & que s'ils étoient vaincus, non ſeulement on ravageroit leur païs, mais encore on leur ôteroit la liberté. Cette menace n'étoit pas vaine, & *Pierre de Médicis* demanda quelque tems pour rendre une derniere réponſe. Son deſſein étoit de donner avis à *Ferdinand* de l'embarras, où il ſe trouvoit, & de la néceſſité d'accorder au Roi ce, qu'il demandoit pour éviter un ſoulevement de la Ville de *Florence* contre lui ; & quoique *Ferdinand* ne goutât point ſes raiſons, les *Florentins* ſignerent toute fois le Traité, que *Baſchi* leur préſenta ; mais ce fut après beaucoup de délais.

Il ne reſtoit plus, que le *Pape* ; *Baſchi* alla le trouver, & lui offrit d'abord des bénéfices en *France* pour celui de ſes Fils, qu'il vouloit élever à la dignité de Cardinal, & des terres pour les deux autres. Mais le Saint Pere ne fit, que des réponſes générales. Il déclara, qu'il vouloit garder entre les parties une exacte neutralité, quoiqu'il eut été en partie cauſe de la guerre. Son but étoit de tirer de *Ferdinand* beaucoup plus, que la *France* ne lui offroit ; & c'eſt ce, qui inquiétoit le *Roi de Nâples*, qui voioit, que malgré

toutes ſes complaiſances il ne pouvoit s'aſſûrer, qu'il fut pour lui.

Voila, en quel état étoient les affaires en *Italie*, lorſque *Frédéric III.* Empereur mourut. Ce Prince décéda le ſeptiéme de *Septembre* de cette année 1493. à *Lintz en Autriche* dans la ſoixante & dix-huitiéme année de ſon âge, après un régne de cinquante trois ans, & quatre mois. La gangréne étant ſurvenuë à une de ſes jambes, on la lui coupa pour empêcher le mal de gagner; mais il ne put ſurvivre à cette douloureuſe opération. Son corps fut tranſporté à *Vienne en Autriche*, & mis dans le tombeau des Empereurs. Ce Prince ne fut pas plûtôt arrivé à l'Empire, qu'il s'attacha à diſſiper les factions, qui ſe formoient dans ſes Etats; & lorſqu'il ſe vit contraint de prendre les armes, il ſe contenta de punir les plus rébelles. Il aimoit le repos, & diſſimula avec tant de ſoin les ſujets de plaintes, que lui donnerent quelques *Papes*, que les *Italiens* diſoient, qu'il enfermoient une ame morte dans un corps vivant. Il convint avec leurs Légats du Concordat de la *Nation Germanique*; il confirma la *Bulle d'or*; & pour retrancher le grand nombre de procès, que le Droit Romain avoit introduit dans la juſtice, il fit imprimer le code des fiefs. Quelque inclination, qu'il eut pour la Paix, l'*Allemagne*

lemagne ne fut jamais ſi cruellement déchirée par les guerres civiles, & par les armes des étrangers, que ſous ſon Empire. Les Hiſtoriens lui reprochent une extrême avarice, & on en a vû des Traits aſſés marqués dans tout ce, qu'on a rapporté de lui. En un mot, il avoit toutes les qualités d'un politique, & aucune de guerrier; la tête forte, & les bras foibles. Les Couronnes de *Hongrie*, & de *Bohême* ſeroient demeurées dans la *Maiſon d'Autriche*, s'il avoit eu autant de courage pour exécuter, que de facilité à enfanter des grands deſſeins. Il épouſa *Eleonore* Fille d'*Edoüard Roi de Portugal*, dont il eut trois Fils, & deux Fille. Le premier Fils, nommé *Chriſtophe*, mourut n'étant encore qu'enfant. Le ſecond fut *Maximilien*, qui lui ſuccéda. Le troiſiéme, nommé *Jean*, mourut jeune. La premiere des Filles, appellée *Héléne*, mourut auſſi dans un âge fort tendre. La ſeconde, appellée *Cunegonde*, épouſa *Albert le ſage Duc de Baviére*, après la mort duquel elle embraſſa la vie monaſtique.

Maximilien étoit alors âgé de trente cinq ans, & il y avoit déja quelques années, qu'il étoit *Roi des Romains*. On ne ſçauroit nier, que l'*Empereur Frédéric* n'ait été un homme d'un grand jugement, & d'une vertu exemplaire, & doüé ſur tout d'une pieté, & d'une débonnaireté, qui fut

comme naturelle à tous les Princes de ſa Maiſon ; par deſſus tous les Princes de ce tems là ; mais comme il aimoit un peu trop l'argent, que quand il falloit uſer de ſes droits, la douceur prévaloit toûjours, & qu'il n'étoit pas ferme dans ſes réſolutions, pluſieurs le mépriſerent ; ſes ordres n'étoient guéres reſpectés dans l'Empire, juſques la même, que *Sigiſmond Archiduc de Tirol* ſon Couſin, eut la hardieſſe de marier la Princeſſe Impériale, qui étoit à ſa Cour, à *Albert Duc de Baviére* ſon ennemi declaré, à ſon inſçû, & malgré lui.

Comme il y avoit long tems, que *Maximilien* étoit *Roi des Romains*, il n'y eut aucune difficulté pour le faire monter ſur le Trône Impérial après la mort de ſon Pére ; à peine s'y fut il aſſis, que l'invaſion des *Turcs* dans la *Croatie*, l'obligea à ſe mettre en campagne pour les en aller chaſſer.

Le *Roi de Nâples* aïant épuiſé toute la politique, pour détourner l'orage, qui le menaçoit, & voïant, que *Charles VIII.* n'avoit point été ébranlé par les offres avantageuſes, qu'il lui avoit faites ; qu'il ne pouvoit ſe fier au *Pape*, qui ne penſoit, qu'à le ſacrifier à ſon interêt, & à ſon ambition ; que *Pierre de Médicis* ne pouvoit ſe diſpenſer d'accorder le paſſage aux *François* par les Etats de *Florence* ; qu'enfin ſa derniere reſſource étoit *Louis Sforce*, de qui il ne pouvoit

voit rien eſpérer d'avantageux, il réſolut enfin d'aller trouver lui même ce dernier à *Milan*, & de s'humilier devant lui juſqu'à reconnoître, qu'il tiendroit de lui ſon ſalut. Il étoit prêt à s'embarquer pour ce voïage, lorſqu'il apprit, que les Ambaſſadeurs en *France* avoient eu ordre de ſortir inceſſamment de ce Roïaume. Cette nouvelle le frapa ſi vivement, qu'il fut attaqué d'apoplexie dans le moment même, & il mourut un Samedi vint-cinquiéme *Janvier* 1494. âgé de plus de ſoixante & dix ans, & après un régne de trente ſix. 1494
Tous les Auteurs, qui ont parlé de ce Prince, diſent, qu'il étoit en exécration au Peuple, à cauſe de ſes monopoles, auxquelles on n'étoit pas accoûtumé alors, & de ſes cruautés; quoiqu'il ſe piquât d'une profonde ſageſſe, & d'une grande politique; auſſi fut-il le moins regretté de tous les Souverains, qui avoient regné depuis *Néron*: & à dire vrai, il n'avoit pas aſſez bien traité les *Napolitains*, pour qu'ils fuſſent ſenſibles à ſa perte. Il ſembloit, qu'il eut affecté de regner en tiran, & non en Roi; & ce qui redoubla la haine de ſes ſujets pour lui, fut qu'*Alphonſe d'Arragon Duc de Calabre*, ſon Fils ainé, l'imitoit dans tous ſes vices; & qu'ainſi les ſujets n'avoient pas lieu d'eſpérer une meilleure condition ſous ſon régne. Ils avoient l'un & l'autre

fait périr un grand nombre de Prélats, & de perſonnes de qualité par le fer, par de longues priſons, & par le poiſon. Aucune Dame, de quelque qualité, qu'elle fut, n'étoit à couvert de leurs violences, lorſqu'elle étoit aſſez malheureuſe, pour en être aimée. Ce qu'il y avoit de plus riche dans les Egliſes, n'échapoit point à leur avarice; les Familles les plus accommodées ſe trouvoient expoſées à tout perdre, ſi elles ne leur offroit la meilleure partie de leurs biens, dans la ſeule vûë de conſerver le reſte; ils faiſoient eux mêmes le principal trafic de leur Roïaume; ils achetoient les bleds, & les huiles à vil prix, & contraignoient enſuite les mêmes perſonnes, qui les avoient vendus, à les racheter d'eux fort cher.

Comme les *Napolitains* étoient intereſſés à attendre l'Armée de *France*, avant que de ſe révolter, ils laiſſerent *Alphonſe* prendre tranquillement poſſeſſion du Roïaume de ſon Père. Il s'adreſſa au *Pape*, à qui il promit deux des principaux fiefs du *Roïaume de Nâples*, trente mille écus de penſion, & deux Compagnies entretenuës, de cent hommes d'armes chacune, pour *Jean*, & *Godefroi de Borgia*, les deux fils naturels du Souverain Pontife, avec de riches bénéfices pour *Céſar*, qui étoit déja Cardinal. Le *Pape* accepta ces offres, & chargea *Jean de Borgia* Cardinal du titre de *Sainte Suzanne*,

de

de couronner *Alphonſe* en qualité de *Roi de Nâples*. Le Bref, qu'il lui en adreſſa étoit daté du dix-huitiéme d'*Avril* 1494. ſans aucun égard aux inſtantes ſollicitations, que *Charles VIII.* lui fit faire, de ſuſpendre cette inveſtiture, & de ne point agir contre le Droit de Sa Majeſté Très-Chrêtienne ſur ce Roïaume, juſqu'à ce, qu'il l'eut décidé par ſes armes. Et ce, qu'il y a de plus ſurprenant dans la conduite du Pape; en même tems, qu'il envoïoit à *Nâples Jean de Borgia* pour couronner *Alphonſe*, il levoit des Troupes de concert avec *Louis Sforce*, & à frais communs pour faire la guerre à ce même *Alphonſe*. Il en donna le commandement à *Proſper Colonne*, qui étoit dans les interêts de *Charles VIII.* & il promettoit par écrit le Chapeau de Cardinal à *Briçonnet*. Cette conduite ſi irréguliere du Souverain Pontife, la défection de *Pierre de Médicis*, qui piqué contre *Louis*, qu'il accuſoit d'être entré dans une conſpiration contre lui, s'étoit réüni de dépit avec le *Roi de Nâples* fournit au Conſeil de *Charles VIII.* une occaſion de redoubler ſes inſtances, pour la rupture du voiage de Sa Majeſté à *Nâples*.

La Cour ſembloit déterminée à ne plus penſer à cette entrepriſe, dont la réüſſite paroiſſoit ſi hazardeuſe, lorſque le *Cardinal de Saint Pierre aux liens* arriva en *France*, &

fit

fit changer tout d'un coup la face des affaires. Ce Cardinal, dans la crainte, qu'*Alphonſe* ne le forçât dans *Oſtie*, & ne le livrât à *Alexandre VI* s'étoit ſauvé dans une galére, qui l'avoit conduit à *Génes*, où il s'étoit embarqué pour *Savonne*, & de là il étoit paſſé à la Cour de *France*, qu'il avoit trouvé aſſez irréſoluë ſur le parti, qu'elle devoit prendre. Le *Senéchal de Beaucaire* ſeul inſiſtoit toûjours pour la guerre; il ſe joignit à lui, & tous deux travaillant de concert, déterminérent enfin le Roi. Le Cardinal déja connu en Cour pour un homme, qui s'étoit toûjours hautement déclaré pour les interêts de la Couronne, promit de maintenir les *Génois* dans le parti de la *France*, quand même le *Pape* & *Louis* les abandonneroient à cauſe des intelligences, qu'il avoit dans cette Ville avec les *Fieſques*, les *Grimaldi*, & les *Frégoſes*, & dans *Rome* avec les *Colonnes*, les *Urſins*, les *Ceſarini*, & les *Savelli*. Ces offres furent écoutées, & dès lors la guerre fut réſoluë.

On envoia donc en *Italie* d'*Aubigni* avec *Perron Baſchi* pour tâcher de ramener les *Florentins* à leur premiere Alliance; mais ces Envoiés ne gagnerent rien. *Pierre de Médicis* demeura ferme dans ſa réſolution, & ſe retrancha toûjours ſur l'impoſſibilité, où l'on avoit mis le Sénat de *Florence*

de

de s'attacher à la fortune des *François*, ajoutant, que dans la Ligue, qu'il avoit ſignée avec les autres Princes d'*Italie*, un des principaux articles étoit, que les Confédérés ne feroient rien au préjudice les uns des autres; que le *Roi de Naples* étoit compris dans cette Ligue; & qu'ainſi la *Toſcane* ne pouvoit ouvrir le chemin aux *François*, ni leur fournir des vivres pour l'aller combattre.

Charles VIII. mécontent de ce refus, ſaiſit tous les effets, que *Pierre de Médicis* & ſes Amis avoient dans *Lion*; & les Ambaſſadeurs de *France* ſe retirérent pour aller à *Ferrare*, où *Hercules d'Eſt*, qui en étoit Duc, les reçut avec beaucoup d'honneur, & leur accorda tout ce, qu'ils demandoient. *Jean Bentivoglio Seigneur de Boulogne* offrit auſſi toutes ſortes de ſecours aux *François*, & voulut, que ſes quatre Fils ſerviſſent dans leur Armee. La République de *Sienne* fit la même choſe, à condition, qu'elle ne ſe déclareroit, que quand l'Armée de *France* paroîtroit, pour n'être pas opprimée par les *Florentins*. Ce qu'on lui accorda ſans nulle difficulté. Il ne reſtoit plus, que le *Pape*, dont on avoit interêt de s'aſſûrer, quoiqu'on ne dût pas beaucoup compter ſur ſa parole. D'*Aubigni*, qui n'étoit pas informé du dernier accommodement de Sa Sainteté avec *Alphonſe*, le preſſa fort d'exécuter ce, qu'il

avoit

avoit promis, lorſqu'il s'étoit joint à *Loüis* pour obliger le *Roi de France* à paſſer les alpes, mais le Saint Pere n'accorda rien aux Ambaſſadeurs, ſans toute fois leur ôter l'eſpérance d'obtenir ce, qu'ils demandoient. Il leur dit ſeulement, que le droit du Saint Siége ſur le *Roïaume de Nâples* étoit conſtant, que le *Roi Charles VIII.* comme Fils aîné de l'Egliſe, n'y voudroit pas donner atteinte; que s'il en avoit donné l'inveſtiture à *Alphonſe*, il n'avoit, que ſuivi l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, qui en avoient inveſti le Père, & l'aïeul; qu'il ne lui convenoit pas de détruire ſon propre ouvrage, juſqu'à ce, qu'on lui eut prouvé la nullité de ces trois inveſtitures; que le Saint Siége ne pouvoit en uſer autrement, parce que les *Florentins* s'étant déclarés pour *Alphonſe*, l'Etat Eccléſiaſtique ſeroit expoſé à l'invaſion des premiers ou du ſecond. Qu'en un mot la qualité de Père commun l'obligeroit à reſter neutre, pour être toûjours en état de procurer la Paix.

Cette réponſe du *Pape* ne ſatisfit pas les Ambaſſadeurs; ils en témoignérent ouvertement leur chagrin, & ils la manderent en Cour, affin qu'on prit les meſures néceſſaires. Cependant ni la nouvelle du changement du *Pape*, ni les remontrances du *Duc*, & de la *Ducheſſe de Bourbon*; ni les défiances aſſez bien fondées touchant

la

la sincérité de *Loüis Sforce*, ni le refus des *Florentins* de favoriser les interêts de la *France*, ne firent point changer de résolution au Roi. Il donna commission au *Seigneur d'Urfé Maître de son écurie* de travailler à équipper la flotte, quoiqu'il n'entendit rien à la marine. Dès qu'elle fut prête, il nomma pour la commander le *Duc d'Orleans*, brave à la vérité, mais qui n'avoit vû la mer, que de dessus les côtes de *Brétagne*.

Sa Majesté avoit voulu, que ce Duc fut du voïage de peur, que durant son absence, il n'excitât quelques broüilleries dans le Roïaume. La *Ducheſſe de Bourbon*, le *Maréchal des Cordes*, & d'autres Seigneurs ne pouvant détourner le Roi de passer les Alpes, essaïerent du moins de lui persuader de s'attacher seulement à la conquête du *Duché de Milan*, qui appartenant incontestablement au *Duc d'Orleans*, lui fourniſſoit un prétexte plausible de s'en rendre maître, & de ne point passer outre; mais *Charles VIII.* se piqua de garder à *Loüis* la parole, qu'il lui avoit donnée, & partit avec la Reine au commencement de *Juillet* pour se rendre à *Lion*, où étoit le rendez-vous des Troupes, affin qu'étant plus près, il donnât plus aisément ses ordres à ce, qui étoit nécessaire pour la guerre, qu'il entreprenoit.

Avant

Avant ſon départ il donna les ordres, qu'il convenoit pour le Gouvernement du Roïaume, dont il fit *Lieutenant-Général* le *Duc de Bourbon*; *Baudricourt* fut fait *Gouverneur de Bourgogne*; d'*Orval de Champagne*; l'*Amiral de Graville de Normandie* & *Picardie*; & les *Seigneurs d'Avaugour* & de *Rohan* furent nommés pour commander en *Brétagne*. La peſte menaçant la Ville de *Lion*, le Roi ſe rendit à *Vienne*, & de là à *Grenoble*, où l'on prit les meſures néceſſaires pour l'expédition, qu'on méditoit.

Les *Suiſſes* étoient alliés du *Roi de France*, & de *Loüis Sforce*, ſoit du *Duc de Milan* ſon Neveu. L'obligation des deux Alliances exigeoit d'eux des Troupes, pour le ſervice des deux Puiſſances. On en leva donc de nombreuſes dans les différentes contrées de ces Républiques, qui s'étant rangées ſous leurs Banniéres, paſſerent les Alpes au nombre de plus de vint-cinq mille hommes pour aſſiſter les deux Princes alliés ſous la conduite du *Ballif de Dijon*, qui leur ſervit de Général pendant tout le cours de cette guerre. *Jean de Muſſilier* étoit à la tête des Troupes, qui formoient le contingent du Canton de *Fribourg*. Le *Duc d'Orleans*, qui étoit parti de la Cour, auſſitôt, qu'on lui eut mandé de *Génes*, que dans peu les galéres, & les vaiſſeaux de la flotte ſeroient en état de ſe mettre

en

en mer, prit ſon chemin par terre, & eut une entrevûë avec *Loüis*, dont il ne parut pas content, quoique le tout s'y fut paſſé avec beaucoup de civilité de part, & d'autre. Le Duc étoit déja dans *Génes*, lorſqu'il apprit, que la flotte du *Roi de Nâples* étoit partie de *Livourne*, après y avoir embarqué cinq mille hommes, & qu'elle s'avançoit du côté de *Porto Vénére*. Il alla au devant d'elle, & la chaſſa de devant cette Ville, après un combat, qui dura ſept heures. La Flotte *Nâpolitaine*, rebutée de cette premiere diſgrace, s'avança devant *Rapallo* ſous la conduite d'*Objetto de Fieſque*, qui avec trois mille fantaſſins, qu'il débarqua, ſe rendit maître aiſément de cette place, qui n'eſt éloignée de *Génes*, que d'environ vint milles. Mais dès que le *Duc d'Orleans* ſçut la deſcente des ennemis à *Rapallo*, il y alla avec dix-huit galéres, ſix galéaſſes, & neuf gros vaiſſeaux, & les contraignit d'abandonner ce poſte, le pont aïant été forcé. Ceci arriva le dix-ſeptiéme de *Juillet*.

Les galéres de *Nâples* prirent l'épouvante dès la premiere décharge, que firent les grands vaiſſeaux du Roi, & quoiqu'on ne leur eut tué, ou bleſſé pas plus de cent hommes, elles prirent au plûtôt la fuite, & porterent avec elles la conſternation partout, où elles allerent.

Dans ces circonſtances le Roi partit de *Grenoble* le vint-neuviéme d'*Août*, & renvoïa à *Paris* la Reine, qui l'avoit accompagné juſques dans cette Ville. Il paſſa par *Gap*, *Ambrun*, & vint à *Suze*, où il fut reçu par la *Ducheſſe de Savoïe*, Veuve de *Charles*. Elle vint avec le Roi à *Turin*. Le jeune *Duc Charles*, qui n'avoit que cinq ans, alla à ſa rencontre à cheval, & la Ducheſſe fit faire à Sa Majeſté l'entrée la plus ſuperbe, la plus pompeuſe, & la plus magnifique, qu'on puiſſe imaginer : & pour témoigner plus ouvertement la ſatisfaction, qu'elle avoit de la proſpérité des armes du Roi, elle lui prêta de l'argent, & ſes joiaux, avec la permiſſion de les engager. Le Duc lui donna ce cheval renommé, que *Commines* appelle, le meilleur du monde, ſur lequel Sa Majeſté combattit ſi vaillamment à la journée mémorable de *Fornouë*. La *Marquiſe de Montferrat* imita la *Ducheſſe de Savoie*, & le Roi engagea tous ces joiaux pour la ſomme de vint quatre mille ducats. Il traverſa le *Piémont*, & fut reçu par tout avec beaucoup d'honneur. Enfin il arriva à *Aſti* le neuviéme de *Septembre*, où il tomba malade de la petite verole ; ce qui l'obligea d'y ſéjourner plus long tems, qu'il ne croioit.

Le *Roi de Nâples* tâcha de profiter de ce délai pour renforcer ſon Armée ; pendant

dant que le Pape envoïa à *Veniſe* l'Evêque de *Calahorra* pour preſſer le Sénat d'entrer dans la Ligue contre les *François* ; & en cas, qu'il n'y put réüſſir, engager du moins la République à contraindre *Loüis* de renoncer à l'Alliance, qu'il avoit faite avec *Charles VIII.* en le menaçant de la guerre, s'il le refuſoit. Mais ces propoſitions furent également rejettées ; ce qui déconcerta fort, & le Saint Père, & *Alphonſe*. L'expédient, qu'ils trouverent pour arrêter les *François*, fut d'avoir recours à *Bajazet* Empereur des *Turcs*. Ils lui envoïerent deux Agens. Celui du *Pape* ſe nommoit *George Baſardo* Bourgeois de *Génes*. La commiſſion de *Baſardo* ou *Bozzardo*, comme quelques-uns l'appellent, n'étoit point d'*Alexandre VI.* comme Pape ; mais comme Prince temporel, & Seigneur Suzerain du *Roïaume de Nâples*. Il avoit en cette qualité chargé cet envoïé de repréſenter au *Sultan* le danger, dont ce Roïaume étoit menacé par une Puiſſance, à laquelle l'*Italie* ſeule ne pouvoit réſiſter ; que le *Roi de France* aſſiſté des *Milanois*, des *Normands*, des *Bretons*, des *Suiſſes*, & d'autres Nations, venoit à *Rome* pour enlever au Souverain Pontife *Zizzim* Frère de Sa Hauteſſe, & s'emparer enſuite du *Roïaume de Nâples*, en chaſſer *Alphonſe*, paſſer enſuite dans la *Thrace*, & aſſiéger *Conſtantinople* ; que ce

jeune Prince ne cherchoit que la gloire, & qu'il ne se mettoit pas beaucoup en peine des voïes, par lesquelles on y arrivoit.

Qu'*Alexandre* au contraire ne désiroit, que le repos du *Turc*, en considération de la bonne & mutuelle amitié, qui étoit entr'eux, & qu'il étoit de l'interêt du Grand Seigneur d'arrêter dans l'*Italie* le plus long tems, qu'il seroit possible les armes d'un si dangereux ennemi. *Bajazet* écrivit en conséquence plusieurs lettres au *Pape*, datées de *Constantinople* les quinziéme & dix-huitiéme de *Septembre*. Dans une de ces lettres, il lui mande, qu'il a reçu son Envoïé avec beaucoup de plaisir, & qu'il peut ajouter foi à tout ce, qu'il lui dira de sa part. Dans une autre, il lui parle d'un Archevêque, qu'il le prie de faire Cardinal à sa recommandation; c'étoit *Nicolas Cibo Archevêque d'Arles*, désigné Cardinal par le Pape *Innocent VIII.* Il tâche de lui persuader de faire mourir son Frère *Zizim*, qu'il avoit entre ses mains, lui promettant pour récompense trois cens mille ducats, & une amitié constante pendant toute sa vie. Quelques Auteurs ont ajouté, que *Bajazet* s'étoit obligé de fournir au *Pape*, & au *Roi de Nâples* six mille Cavaliers de vieilles Troupes, & autant de Fantassins, & que le Traité fut si secret de la part du Souverain Pontife, que l'on ne

le

le sçut, que long tems après ; mais qu'il n'en fut pas demême d'*Alphonse*, qui peut-être pour étonner ses ennemis, publia le sien aussitôt, qu'il l'eût reçu. Il ne paroit pas toute fois, que le *Sultan* ait accompli aucune de ces promesses.

En même tems le *Pape* s'addressa à *Ferdinand*, & *Isabelle Rois de Castille*, & d'*Arragon*, pour les inviter d'envoïer une Flotte en *Sicile*, sous prétexte de veiller à la conservation de cette Isle. Mais en effet pour secourir le Roi *de Nâples* en cas de besoin. Les *Rois Catholiques* lui répondirent, qu'ils n'appréhendoient pas moins, que lui le voisinage des *François*; mais que l'argent leur manquoit, & qu'il en falloit beaucoup pour équipper une Flotte. *Alexandre* en avoit encore moins, que *Ferdinand* & *Isabelle*, & d'ailleurs il les connoissoit assez pour sçavoir, que ce seroit la même chose de leur prêter de l'argent ou de leur donner. Mais il se souvint, qu'*Innocent VIII.* son Prédécesseur avoit fait publier une croisade dans leurs Roïaumes, & accordé un Jubilé à ceux, qui contribueroient aux frais de la guerre contre les Infidéles; qu'il s'étoit levé pour ce sujet une somme d'argent assez considérable, & que les Commissaires Apostoliques, qui en étoient les dépositaires, la mettroient entre les mains de leurs Majestés, pourvû, que la Cour

de *Rome* y consentît, & que l'ordre leur en fut donné. On fit accroire, que c'étoit pour équipper une Flotte, qui devoit fermer le passage des *Dardanelles*; & les *Rois Catholiques* ne se firent aucun scrupule d'emploier cet argent à leur usage.

LIVRE SEPTIEME.

CHarles *VIII.* pendant tout ce tems là ne pensoit, qu'à rétablir sa santé à *Asti*. Ce jeune Monarque comptoit sur sa bonne fortune, qui ne lui promettoit jusques là, que du bonheur & de la gloire. Il étoit sorti de *France* avec si peu de finances, qu'on n'étoit pas téméraire en doutant du succès de son entreprise. Car *Commines* lui même dit en parlant de la flotte, que le Roi fit équipper : *La dépense de ces navires étoit fort grande, & fus d'avis, qu'elle coûta trois cens mille francs, & si ne servit de rien, & y alla tant d'argent comptant, que le Roi put tirer de ses finances : car comme, j'ai dit, il n'etoit point pourvû ne de sens, ne d'argent, n'y d'autre chose nécessaire à telle entreprise, & si en vint bien à bout, moïennant la grace de Dieu, qui clairement le donna ainsi à connoître. Je ne veux point dire, que le Roi ne fut sage de son âge; mais il n'avoit que vint & deux ans, & ne faisoit,*

que

que ſaillir du nid. Ceux, qui le conduiſoient en ce cas, que j'ai nommez, à ſçavoir Etienne du Vers Senéchal de Beaucaire, *&* Géné al Briçonnet, *de préſent* Cardinal de Saint-Mâlo, *étoient deux hommes de petit état, & qui de nulle choſe n'avoient eu expérience; Mais de tant montra nôtre Seigneur ſa puiſſance.* Le Roi reçut à *Aſti* une viſite de *Louis*, & de ſon épouſe, qui y demeurerent deux jours. Enſuite ils ſe retirerent à *None*, qui eſt dans le *Duché de Milan* à une lieuë d'*Aſti*, & chaque jour le conſeil du Roi ſe rendoit auprès de ſa perſonne. Plus ce Prince avançoit ſon chemin, plus les inquiétudes redoubloient à *Rome*, *à Naples*, *& à Florence*; Car *Alphonſe* avoit engagé dans ſon parti le *Pape*, & *Pierre de Medicis*. *Alexandre* vouloit détourner le coup, s'il étoit poſible; pour cet effet il adreſſa un Bref au *Cardinal de Saint Euſtache*, par lequel il le conſtituë Légat *à latere* auprés de *Charles VIII.* par tout où ce Prince pourroit aller, & l'exhorte fortement à léngager à ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur le *Roïaume de Naples*, en lui remontrant, que la peſte étoit dans le païs; qu'il étoit à craindre, que ſon arrivé ne cauſât des guerres civiles, que les vivres ne devinſſent rares, & par conſéquent hors de prix, par l'arrivée d'une ſi nombreuſe armée; qu'*Alphonſe* bien réſolu de défendre ſa perſon-

ne & ſes Etats, attireroit les Turcs en *Italie* pour ſoutenir ſes interêts, ce qui cauſeroit la ruine de la Réligion chrétienne. Ce bref eſt du quinziéme d'*Octobre*; Mais le *Roi de France* n'eut aucun égard à toutes ces remontrances du *Pape*; Il ne voulut point admettre le Légat à ſon audiance, parce qu'il le regardoit comme ſuſpect; & il fit répondre à ſa Sainteté, qu'il ne craignoit ni la peſte, qui en le faiſant mourir, finiroit ſes travaux, ni la famine, aïant fait d'abondantes proviſions, ni le *Turc*, contre lequel il feroit paroître un zéle, qui l'animoit depuis ſon enfance, ravi d'en trouver au plûtôt l'occaſion. N'y aïant donc plus rien, qui s'oppoſât à ſon entrepriſe, ce Prince partit d'*Aſti* le ſixiéme d'*Octobre* accompagné des *Comtes de Vendôme*, *de Montpenſier*, *de Longueville*, *de Ligni*, *de Nevers*, & d'un grand nombre d'autres Seigneurs d'une grande diſtinction. Le *Maréchal de Cordes* étoit mort à *Lion*. Son armée étoit compoſée de trois mille ſix cens hommes d'armes, & de ſix mille Archers tous de Cavalerie. On comptoit dans l'Infanterie ſix mille Arbalêtriers, huit mille piquiers, & huit mille autres Fantaſſins tous *Suiſſes* accoûtumez à combattre en rang de pied ferme, & ſerrez; ce qui leur donnoit un grand avantage au-deſſus des *Italiens*, qui faiſoient alors la guerre

d'une

d'une maniere fort extraordinaire. Le *Roi de France* menoit encore avec toutes ces Troupes cent quarante groſſes bombardes, c'eſt à dire, des piéces d'Artillerie, qui jettoient des boulets de plus de deux cens livres, trois fois autant de petits Canons. Il y avoit huit mille chevaux deſtinéz à trainer cette artillerie, quatre mille charetiers, douze cens Canoniers, deux mille ſix cens Charpentiers pour raccommoder les affuts à meſure, qu'il ſe romproient; trois cens ſapeurs, & autant d'ourviers pour travailler à la fonte.

Alphonſe de ſon côté, aïant formé le deſſein de porter la guerre dans les terres de *Loüis*, avoit envoié dans la *Romagne* une armée commandée par le jeune *Ferdinand* ſon Fils, & une autre conduite par *Fréderic* ſon Frère ſur les côtes de *Génes*, comtpant de faire ſoûlever cette ville par les intelligences, qu'il y avoit avec le *Cardinal Paul Frégoſe*, *Objetto Fieſque*, & quelques autrets Seigneurs de la Maiſon des *Andornes*. Il comptoit auſſi, qu'en prenant ſous ſa protection le jeune *Duc de Milan*, il feroit ſoulever les *Milanois* contre *Loüis*; que parlà il arrêteroit le *Roi de France* fort loin de *Naples*. Mais ſon projet fut découvert par le *Cardinal de Saint Pierre-aux-liens*, qui en informa *Loüis*. On pourvut à la ſûreté de *Génes*. Le Roi y envoia le *Bail*,

li de Dijon avec deux mille *Suiſſes*. *Frédéric*, voïant qu'il n'y avoit aucune eſpérance de réüſſir de ce côté là, alla ſe joindre aux Troupes du *Pape* pour ſurprendre *Oſtie*. Le *Cardinal de Saint Pierre* en avoit confié la garde, de même que des autres places, qu'il tenoit dans l'Etat Eccléſiaſtique, à *Nicolas de Rovere* ſon frère. Mais les ennemis ne s'en furent pas plutôt approchés, qu'il les rendit, à condition de n'être plus excommunié.

Peu de tems après les *Collones* rentrerent dans *Oſtie*. On leur en ouvrit les portes; & le *Pape* ne l'eut pas plutôt appris, qu'il rappella ſon armée de la *Romagne*. Le *Roi de Nâples*, & *Pierre de Médicis* deſirant de ſortir de l'embarras, où ils étoient, chercherent à diviſer le *Roi de France* d'avec *Louis*. Comme ils ſçavoient, que ce dernier ne penſoit, qu'à s'aſſûrer la poſſeſſion du *Milanois*, dont l'*Empereur* lui avoit déja donné l'inveſtiture; l'un & l'autre lui firent offrir de le laiſſer paiſible poſſeſſeur de ce Duché.

Alphonſe de ſon côté ſçachant, que le Roi n'étoit pas fourni d'argent, renouvella les offres de ſon père, en promettant de ſe rendre tributaire de la Couronne de *France*; ce qui étoit mettre à couvert l'honneur de *Charles VIII.* & ſa réputation. La raiſon du *Roi de Nâples* & de *Pierre de Médicis*

dicis pour en agir ainſi, étoit, que *Loüis* avoit changé de conduite à l'égard de ce dernier, & qu'au lieu qu'il l'avoit auparavant ſollicité de renoncer à l'alliance d'*Alphonſe*, il lui avoit envoié *Etienne Taverna* ſon confident pour l'exhorter à la perſévérance. Mais *Pierre de Medicis* convaincu de la mauvaiſe foi de *Loüis*, & ne voulant pas ſe fier à lui, convint avec le *Roi de Naples*, que s'ils pouvoient tous deux convaincre *Charles VIII.* de la perfidie de ſon alliance, peut-être aimeroit-il mieux abandonner ſon deſſein, que de ſe fier à un homme ſi fourbe. *Pierre* ſe chargea d'en informer *Jean Mattaron*, qui étoit le Réſident du Roi à *Florence*. Il lui parla, & s'offrit de lui faire voir, que les *François* étoient trahis par *Loüis*. Pour l'en convaincre, il le pria de venir au palais, où après l'avoir caché derriere une tapiſſerie dans ſa chambre, il introduiſit auſſi-tôt *Taverna*, auquel il dit d'un ton aſſez haut pour être entendu de *Mattaron*, que l'*Italie* ſe plaignoit avec raiſon de la conduite de *Louis*, qui s'obſtinoit à vouloir l'aſſujettir aux *François*. *Taverna* répondit du même ton, que ſon maitre avoüoit ſa faute, qu'il étoit prêt de la réparer, qu'il demandoit de rentrer dans la confiance, que les Princes d'*Italie* avoient euë autrefois pour lui, & qu'il répondroit à cette condition de renvoïer les *François*

çois au delà des Alpes, ſans leur laiſſer voir le *Roïaume de Nâples*, bien loin de le conquérir. *Taverna* ajouta beaucoup de particularités, qui confirmoient la perfidie, & les mauvaiſes intentions de *Loüis*. *Mataron* ne pouvant plus entendre au déſavantage du *Roi de France*, fit ſigne à *Pierre de Medicis* de congédier *Taverna*; & eut ſein d'informer *Charles VIII.* de tout ce, qu'il venoit d'apprendre. Ce qui fit penſer à pluſieurs, que ſa Majeſté très chrétienne alloit tourner ſes armes contre le *Duché de Milan*. Cependant tout le contraire arriva, & l'on reconnut, que ſi Dieu ôte quelque fois le jugement, & la force aux Princes, qu'il veut punir; il ôte auſſi les ſentimens de vengeance à ceux, qu'il a deſtinés pour punir les autres. *Loüis*, qui croïoit être un grand politique, ne ſoutenoit cette qualité, que par des fourberies infames, & des artifices déteſtables. Il répondit, ſans s'embarraſſer, à *Charles VIII.* qui lui reprochoit ſa trahiſon; que ceux, avèc les quels il avoit à faire étant reconnus pour traitres, il falloit uſer avec eux de trahiſon; & le *Roi de France* étant déſabuſé par les nouvelles proteſtations, que *Loüis* lui fit d'un attachement inviolable, non ſeulement n'eut point d'égard à l'injure, qu'il venoit de recevoir; mais de plus, il ſe propoſa de le retenir dans ſes jnterêts,

& de le rendre irréconciliable avec le *Roi de Nâples*, & *Pierre de Medicis*, en l'inſtruiſant de la contreruſe, dont on uſoit à ſon égard. On riſquoit dans cet expédient, & toute fois il réüſſit. *Louis* n'eut pas plûtôt ſçû, que *Pierre de Médicis* joüoit ſon Envoïé, qu'il le rappella, & ne voulut plus avoir de communication avec les Princes d'*Italie*. *Charles VIII.* alla d'*Aſti* à *Caſal*; d'où il ſe rendit à *Pavie*, & y logea dans le Château, où étoit renfermé le jeune Duc de *Milan*, *Jean Galéas*, actuellement malade, quelques inſtances, que fit *Louis* pour empêcher Sa Majeſté de prendre ce Château pour ſon logis, affin qu'elle ne vît pas ſon Neveu. Le Roi cependant le viſita ſans lui parler d'affaires : & le jeune Prince, qui ſentoit bien, qu'il n'avoit pas long tems à vivre, pria ſeulement Sa Majeſté de ſe ſouvenir du Fils, & de la Fille, qu'il laiſſoit au monde, & les lui recommanda avec beaucoup de larmes. On dit même, que la *Ducheſſe Iſabelle* ſon Epouſe ſe jetta aux pieds du Roi pour le conjurer d'écouter les propoſitions d'*Alphonſe*, ſans lui faire d'autres demandes. Pluſieurs Seigneurs *François*, entre leſquels étoit *Briçonnet*, touchés des larmes du jeune Duc, qui étoit moribond, & des inſtantes prieres de ſon Epouſe, conſeillerent au Roi, même le preſſerent de ſe

ſaiſir

saisir de *Louis*, & du *Duché de Milan*, pour le rendre à son légitime Souverain. Ils lui remontrerent, qu'il s'attireroit par là une gloire immortelle, & que quand les *Vénitiens* le verroient maître de ce Duché; ils ne pourroient plus se dispenser de se déclarer en sa faveur. *Charles* parut se rendre à ces remontrances. Il fit redoubler les Gardes pendant deux jours aux portes de *Pavie*, ce qui allarma *Louis*. Mais soit foiblesse, soit que *Louis* eut gagné par argent ceux de la Cour, qui pouvoient plus facilement traverser ce dessein, le Roi ne fit rien de plus, & alla à *Plaisance*, où il arriva le dix-huitiéme d'*Octobre*, accompapagné de *Louis*. Il apprit quelques jours après, que le jeune *Duc de Milan*, qu'il avoit laissé moribond, n'étoit plus en vie. *Louis* fut soupçonné avec beaucoup de fondement de lui avoir donné du poison lent, qui causa en lui un grand épuisement. Ce soupçon étoit fondé sur l'attestation de *Théodore de Pavie* Médecin du Roi, qui assistant à la visite, que Sa Majesté lui rendit, assûra qu'il y avoit dans sa maladie des signes manifestes de poison. *Louis* aiant sçû cette mort alla promptement à *Milan*, où il fit assembler le Conseil. Comme il en avoit gagné les principaux Membres, on représenta, que l'aîné des enfans du jeune Duc n'aiant, que quatre ans, il n'étoit pas en état

état de défendre un Etat, qui avoit beſoin d'un homme, qui le garantît des Armées ennemies, dont l'une étoit dans le cœur du Duché, & les deux autres ſur les frontiéres. Qu'il n'y avoit, que *Louis*, qui put le préſerver du péril, qui le menaçoit. Que par conſéquent il falloit le reconnoître pour *Duc*, & le contraindre d'accepter cette dignité, en cas, qu'il la refuſat. Cet avis ne fut pas plûtôt donné, que les autres, dont on avoit acheté les ſuffrages, l'appuierent; le reſte de l'Aſſemblée n'oſa contredire; & *Louis* achevant de joüir ſon perſonnage, ſe fit quelque tems prier, avant qu'on lui prêtât le ſerment de fidélité.

Comme il ne retourna pas joindre le Roi auſſi tôt, qu'il avoit promis, ce délai augmenta la défiance, qu'on avoit de lui. On crut, que n'aiant plus beſoin des *François*, il ne manqueroit pas de les ſacrifier au Bien commun de l'*Italie*; & l'on craignit, qu'il ne fermât les paſſages à l'Armée de *France*, pour la faire périr. Ce qui fut cauſe, qu'on délibera dans le Conſeil du Roi, ſi l'on paſſeroit outre, & ſi l'on s'engageroit plus avant. La plûpart opinoient pour le retour. Mais *Louis* étant revenu, ſon arrivée détermina le Roi à s'avancer vers *Nâples*. Mais on ne convenoit pas de la route, qu'on devoit tenir. La plus facile étoit par la *Romagne*, & la *Marche d'Ancone*

cone pour ſe rendre dans l'*Abruzze*, & l'on étoit aſſuré d'en chaſſer l'Armée de *Ferdinand Duc de Calabre*, qui n'oſeroit diſputer le paſſage à celle des *François*, beaucoup plus nombreuſe, que la ſienne. Cependant l'on prit une autre route infiniment plus difficile, à cauſe du *Mont Apennin*, qu'il falloit traverſer, & des neiges, qui commençoient à y tomber. La raiſon, qu'on avoit de prendre ce parti, étoit que la *Flotte de France* ſe trouvoit ſur les côtes de *Toſcane*; & qu'on vouloit paſſer par *Florence* pour empêcher *Pierre de Médicis*, & le *Pape* de donner du ſecours à *Alphonſe*, & de jetter des Troupes dans la Capitale de ſon Roiaume. Ainſi cette réſolution priſe, le Roi partit de *Plaiſance* le vint troiſiéme d'*Octobre*, & arriva à *Fornouë* le vint-cinquiéme, & à *Pontremole* le vint-huitiéme, n'aiant point trouvé d'autre obſtacle dans ſa route, que *Fiviſano*, qui après ſa priſe fut abandonnée au pillage. *Gilbert de Montpenſier* Prince du Sang conduiſoit l'avant-garde de l'Armée, que les *Suiſſes*, qui étoient à *Génes*, vinrent joindre avec l'artillerie. La Ville de *Fiviſano* n'étoit pas loin de *Sereſanello*, Château très-fort, bâti ſur un roc. Comme il étoit dangereux de laiſſer cette place derriere, les *François* l'aſſiegerent, & la prirent contre leur attente, après avoir défait *Paul des Urſins*, qui y conduiſoit du ſe-

ſecours. Cette priſe cauſa une ſi grande conſternation dans *Florence*, que les Nobles auſſi bien que les Bourgeois voiant leur commerce interrompu avec la Ville de *Lion*, & prévoiant, qu'on alloit faire la même choſe avec la Ville de *Génes*, ſe déclarerent tous contre *Pierre de Médicis*, qui les avoit portez à rompre avec *Charles VIII.* Ce qui lui fit craindre pour ſa vie, ou du moins pour ſa liberté, ſi le Roi venoit à *Florence.* Il ne pouvoit rien attendre de l'Armée de *Nâples*, qui étoit aſſez occupée à ſe défendre contre d'*Aubigni.* Il ne lui reſtoit donc plus, ou qu'à demeurer expoſé à la fureur des *Florentins*, ou à ſe remettre à la diſcrétion des *François.* C'eſt ce dernier parti, qu'il prit, comme le plus ſur. Il ſe rendit de *Florence* à *Pietra-Santa*, d'où il envoia demander au Roi un Sauf-conduit, qui lui fut accordé, & dont l'*Evêque de Saint-Mâlo* fut le porteur. *Pierre de Médicis* avec ce Sauf-conduit ſe rendit auprès du Roi, qui faiſoit aſſiéger la Forteresſe de *Sereſanello.* Il en fut très-bien reçu, & on le renvoia à des Commiſſaires, qui devoient lui propoſer les demandes de Sa Majeſté. Ils convinrent avec lui, que la République de *Florence* en général, & la *Maiſon de Médicis* en particulier, rentreroient ſincerement dans l'Alliance, & dans l'amitié des *François*; qu'elles renon-

ceroient à la Ligue faite avec le *Roi de Naples*, & que pour en donner des preuves, elles remettroient incessamment entre les mains de Sa Majesté les Fortereſſes de *Sereſana*, & *Sereſanello*, avec *Pietra-Santa*, qui étoient de ce côté là les clés de la République de *Florence ;* de plus le Château de *Piſe*, & le Port de *Livourne*, ſur la promeſſe par écrit, de les reſtituer de bonne fois après la conquête de *Naples*. On ajouta, que les *Florentins* prêteroient au Roi deux cens mille Ducats, qui ſeroient acquités au même terme, avec promeſſe, que juſqu'à ce tems là les interêts en ſeroient païés au denier courant. Tous ces articles aïant été accordés, le Traité fut exécuté d'abord pour les trois premieres Places, & à l'entrée du Roi dans *Florence* pour les deux autres.

La facilité de *Pierre de Médicis* ſurprit tout le monde ; mais ceux, qui le connoiſſoient, étoient perſuadés, qu'il faiſoit paroître autant de lâcheté à l'approche du péril, qu'il étoit fier, quand il ne l'enviſageoit, que de loin. Sa ſoumiſſion rétablit les affaires des *François*, qui auroient été abſolument ruinées, s'il eut attendu leur Armée dans *Florence*. *Charles VIII.* ne faiſoit, que d'arriver devant *Sereſanello ;* ſes Troupes n'avoient des vivres, que pour trois jours ; le territoire, où elles étoient, ne pouvoit rien

rien leur fournir, à cauſe de ſa ſtérilité; les aſſiegés avoient des proviſions pour plus de ſix mois. Ils étoient en aſſés grand nombre pour ſe garantir d'inſulte, ainſi ils n'avoient rien à craindre. Si les *François* euſſent levé le ſiége, ils auroient été contraints de retourner ſur leurs pas, & *Loüis* Maître du *Duché de Milan* ne les auroit pas favoriſés en les voïant malheureux. La fauſſe démarche de *Pierre de Médicis* leur ouvrit la *Toſcane*, & la *Romagne*, & mit hors d'état de leur réſiſter ceux, qui en défendoient l'entrée.

Catherine Sforce, qui gouvernoit les Villes d'*Imola* & de *Forli* en qualité de Tutrice de *Jerôme Riario* ſon Fils, qui n'avoit, que quatorze ans, avoit été fortement ſollicité par le jeune *Ferdinand Duc de Calabre* à ſe déclarer contre les *François*; mais étant toûjours demeurée dans la neutralité, elles leurs ouvrit alors ſes places. Le *Duc de Calabre*, Fils unique d'*Alphonſe*, ne ſe voïant plus en ſûreté ſous le canon de *Faënze* céda le terrain à d'*Aubigni*, & ramena ſon Armée du côté de *Nâples* avec beaucoup de précipitation vers *Ceſene*.

Frédéric d'Arragon, qui commandoit à *Livourne* la Flotte du *Roi de Nâples* ſon Frère, fut contraint d'en ſortir, & prit le large, ſans ôſer s'arrêter ſur aucune côté de l'*Etat Eccléſiaſtique*. Dès lors tout

dans le fond, il ſeroit ravi, que la République de *Piſe* ſortît de ſon eſclavage, ſans qu'il parût y avoir contribué. Les *Piſans* tinrent conſeil ſur les propoſitions de *San-Sévérino*, & comme ils ne reſpiroient, qu'après leur liberté tous convinrent, qu'il falloit profiter de la conjoncture, qui ne pouvoit leur être plus favorable, & dans le tems, que le Roi entroit dans la Ville, & paſſoit pour aller à la Meſſe, le Peuple ſe mit à crier : *Liberté, liberté!* le ſuppliant les larmes aux yeux, qu'il la leur accordât. Un Conſeiller du Parlement de *Dauphiné*, qui marchoit devant ce Prince, & qu'on appelloit *Rabot*, lui parla pour les *Piſans*, & repréſenta à Sa Majeſté, qu'ils demandoient leur liberté, & que jamais Nation n'avoit été traitée ſi durement, qu'eux par les *Florentins*. Le Roi touché de leurs larmes, & ſans penſer, dit *Commines*, que cette Ville n'étoit point à lui, & qu'il n'y avoit été reçû, que par amitié, & pour ſe faciliter un paſſage, accorda leur requête. Auſſitôt, le peuple commença à crier : *Noël*, & courut en foule au bout du pont abattre la figure du *Lion*, qui étoit ſur un grand pillier de marbre, & qui étoit la marque de la *Seigneurie de Florence*. Ils le prirent, & le jetterent dans la riviere, & mirent en ſa place la Statuë équeſtre du *Roi de France*, aïant une épée

à la main, & tenant un Lion ſous les pieds de ſon cheval. Il parut néanmoins, que *Charles VIII.* ſe répentit de ce, qu'il venoit d'accorder aux *Piſans*, puiſqu'il retint *Porto fermo*, la meilleure des citadelles de *Piſe*, qu'il confirma les Magiſtrats, que les *Florentins* y avoient mis, & qu'il leur ordonna d'y exercer la juriſdiction ordinaire, ſans qu'on y fit aucun changement. *Loüis*, après avoir reçu du Roi l'inveſtiture de l'*Etat de Génes*, aux mêmes conditions. que *Galéas* ſon Frère, préſenta à *Charles VIII.* un long mémoire, pour le prier de lui remettre les Fortereſſes de *Sereſanello*, & de *Pietra-Santa*, qui aïant été autre fois, ainſi, qu'il le faiſoit voir, des dépendances de *Génes*, avoient été uſurpées par les *Florentins.* Mais le Roi s'excuſa de les rendre, ſur le Traité, qu'il venoit de faire, où il promettoit de rendre ces deux Fortereſſes immédiatement après la conquête de *Nâples*, à ceux, qui les lui avoient confiées. *Loüis* répliqua, que ce même Traité concernoit auſſi *Piſe*, à qui toute fois le Roi venoit d'accorder la liberté. Mais Sa Majeſté répartit qu'en cela, elle n'avoit point prétendu préjudicier au droit de la *République de Florence*, qu'au contraire, il avoit retenu la Citadelle de *Piſe*, affin de la remettre, comme les autres places aux *Florentins*, auſſitôt, que l'Armée *Françoiſe* n'en auroit plus beſoin pour ſa ſûreté.

Cette réponſe ne contenta pas *Louis*, qui s'étoit flatté, qu'étant une fois maître de ces deux Fortereſſes, il pourroit auſſi s'emparer de *Piſe*, & dès lors il réſolut de traverſer la conquête de *Naples*, autant qu'il le pourroit. Mais la choſe ne lui étoit plus ſi facile depuis le Traité, que le Roi avoit fait avec *Pierre de Médicis*. *Charles VIII.* pouvoit ſe regarder comme Maître de *Florence*, & la poſſeſſion de cette place importante le mettoit à couvert de toutes les mauvaiſes pratiques des Princes *Italiens*.

Les *Florentins* ne furent pas long tems à s'apperçevoir de l'état périlleux, où la précipitation de *Pierre de Médicis* les expoſoit. Autant irrités de ce, qu'il avoit Traité avec la *France* ſans leur participation, que de ce, qui venoit de ſe paſſer à *Piſe*, ils s'abandonnerent entiérement à la vengeance, & oubliant dans un moment les ſervices ſignalés, que la *Maiſon de Médicis* avoit rendus à la République, ils ſe ſoûleverent contre *Pierre*, allerent en grand nombre en ſon Palais, enfoncerent les portes, & l'auroient inveſti, s'ils n'euſſent appris, que *Pierre*, pour éviter leur fureur, s'étoit ſauvé avec trois de ſes Frères. Il étoit allé en effet du côté de *Boulogne*, où n'aïant pas été aſſez bien reçû de *Jean Bentivoglio*, qui le regarda comme un homme malheureux par ſa mauvaiſe conduite, il ſe retira à *Ve-*

niſe. On lui refuſa dabord l'entrée, parce que les *Vénitiens* étoient informés de ſes intrigues avec le *Pape*, & le *Roi de Nâples.* Mais l'Ambaſſadeur de *Charles VIII.* leur aïant repréſenté, que ce, qui s'étoit paſſé à *Florence*, ne venoit, que d'une révolution populaire, à laquelle la *France* n'avoit point contribué, ils lui accorderent l'azile & la ſubſiſtance, ſans avoir égard au mal, que leur avoit fait *Côme de Médicis* ſon Biſaïeul. Les *Florentins* ne voulurent point d'autre preuve du crime de *Médicis*, que leur fuite. Ils les traiterent d'ennemis publics, mirent leurs têtes à prix, confiſquerent leurs biens, pillerent leur Palais, qui étoit le plus magnifique de l'*Europe*, diſſipérent le prodigieux amas de ſtatuës, de tableaux, de livres, de médailles, dont il étoit rempli, & briſerent par tout leurs armoiries. Tous ces mauvais traitemens ne firent point changer les amis, que *Pierre* avoit dans *Florence.* Ils s'appliquerent à le rétablir, & pour lui en faciliter les moïens, ils gagnerent *Philippe Comte de Breſſe*, qui étoit fort avant dans la faveur de *Charles VIII.* Le Comte repréſenta au Roi, que *Pierre de Médicis*, malgré ſon infortune, avoit un grand crédit, & de bons effets dans toutes les Villes de commerce. Il ajouta que, pourvû, qu'on le rébtalît, il trouveroit ſeul autant d'argent comptant, que l'on pourroit en exiger

exiger des *Florentins* : que d'ailleurs on auroit beaucoup de peine à tirer de ceux ci plus de cent mille ducats, ſans les porter à quelque ſédition. L'affaire aiant été propoſée au Conſeil, elle y paſſa, & *Charles VIII.* écrivit à *Pierre de Médicis* de venir le joindre avec promeſſe de le rétablir. La lettre du Roi fut envoïée au *Cardinal de Medicis*, qui étoit à *Boulogne*, où l'on croïoit, que *Pierre* étoit encore. Ce Cardinal la fit tenir à *Véniſe*, & la lettre aiant été communiquée aux *Venitiens*, ceux-ci prévoïant, que rien n'empêcheroit les *François* de conquérir *Naples*, que le défaut d'argent, & que *Pierre* étoit ſeul capable de leur en procurer, lui repréſenterent, conformément à leurs interêts, qu'il n'y avoit pour lui aucune ſûreté à *Florence*, où il ne pourroit éviter l'aſſaſſinat, ou le poiſon; que les *François*, à qui il ne pouvoit plus être utile, ne diſſimuleroient plus leur reſſentiment, & le puniroient d'une maniere exemplaire, quand ce ne ſeroit, que pour retenir *Louis Sforce*, & les autres Princes d'*Italie*. *Pierre de Médicis* ſe rendit à ces raiſons, & demeura toûjour à *Véniſe*, après avoir prié *Charles VIII.* de trouver bon, qu'il ne s'expoſât pas ſi tôt à la fureur des *Florentins*.

Cependant Sa Majeſté arriva au *pont du ſigne*, qui eſt à ſix mille de *Florence*; & comme les *Florentins* ne voulurent pas

lui donner entrée dans leur Ville, il y reſta pendant cinq ou ſix jours, attendant, que d'*Aubigni* le vint joindre avec ſes Troupes. On délibera en attendant, ſi l'on aſſiégeroit cette Ville en forme, & l'Armée ne demandoit pas mieux, pour profiter du pillage. Mais on aima mieux, avoir recours aux négotiations; & après quelques Conférences, il fut arrêté, que le Roi y feroit ſon entrée, comme il le jugeroit à propos. Il y entra en conquérant le dix-ſeptiéme de *Novembre*, ſa lance ſur la cuiſſe, à la tête de ſa Cavalerie, la plus belle, qu'on put voir. On vint lui préſenter les cléfs, & on lui fit le ſerment de fidélité. Les *Florentins* moitié de gré, moitié de force, firent avec lui un Traité de Confédération, qui fut publié dans toutes les Villes d'*Italie*, avec un manifeſte, portant que le Roi n'étoit venu, que pour chaſſer les tirans, & de là porter les armes contre les *Turcs*, ennemis déclarés de la Religion Chrêtienne.

Mais comme la ſoumiſſion des *Florentins* n'étoit pas tout à fait volontaire, il s'éléva bientôt des conteſtations entr'eux, & les *François*, à l'occaſion de l'argent, que l'on vouloit, qu'ils prêtaſſent au Roi. Le motif de cet emprunt étoit d'exempter la Ville du pillage. Les *François* demandoient deux cens mille ducats, & les *Florentins* n'en

vouloient donner que la moitié. *Guichardin* dit, que la diſpute s'échauffa de telle ſorte, parce le Roi les menaçoit de garder leur Ville à titre de conquête, & d'y établir des Officiers, pour rendre la juſtice en ſon abſence; que les Commiſſaires du Roi furent ſur le point de faire battre les tambours, & ſonner les trompettes, comme un ſigne de ſaccagement. Qu'un des plus riches de la Ville, nommé *Capponi*, Chef des Députés des *Florentins*, qui avoit été Ambaſſadeur en *France*, & qui n'aimoit point *Pierre de Médicis*, arracha des mains du Secrétaire le papier, qui contenoit les demandes du Roi, le déchira, & dit fort en colére; que puiſqu'on perſiſtoit à exiger des choſes ſi injuſtes, & ſi honteuſes à la Patrie, il feroit de ſon côté ſonner le tocſin, ne déſeſperant pas, que ſes Compatriotes ne ſe défendiſſent juſqu'à la derniere extrémité. Cette hardieſſe de *Capponi* fut cauſe, qu'on ſe relâcha ſur les demandes, qu'on faiſoit; & en effet on avoit lieu de tout appréhender de la fureur d'un Peuple irrité, & jaloux de ſes priviléges juſqu'à l'excès. On propoſa donc des conditions plus raiſonnables, & il fut conclu, que les *Florentins* donneroient au Roi ſix vints mille ducats, dont ils paieroient cinquante mille comptans avec promeſſe d'en fournir quarante mille dans trois mois, &

le reſte dans ſix. Que la République feroit Alliance avec le Roi, ſous la protection duquel elle joüiroit de ſon ancienne liberté. Qu'elle changeroit ſes armes, qui étoient une fleur de lis rouge, en celles de *France*. Qu'elle lui laiſſoit toutes les places, dont on a déja parlé, *Piſe*, *Livourne*, & autres, que *Pierre de Médicis* avoit déja livrées, avec ſerment juré ſur l'autel de *Saint-Jean*, dit *Commines*, de rendre ces places quatre mois après, que le Roi ſeroit dans *Nâples*, ou plûtôt, s'il retournoit en *France*. Que l'arrêt de confiſcation, publié contre *Pierre de Médicis*, ſeroit caſſé, avec cette clauſe, que ni lui, ni ſes Frères ne s'éloigneroient de *Florence* de cent mille d'*Italie*. Enfin, que *Charles VIII.* auroit dans ces deux Villes deux Agens, qui auroient entrée dans le Conſeil.

Ce Traité fut ratifié & juré de part & d'autre. Enſuite le Roi partit de *Florence*, & vint à *Sienne*, où il arriva le vint-huitiéme de *Novembre*, & y fut reçû avec des honneurs extraordinaires, & une joïe univerſelle de la part des peuples, qui l'appelloient ouvertement l'Envoïé de Dieu, le Libérateur de l'Egliſe Romaine, & le Propagateur de la Foi. De *Sienne*, où il laiſſa garniſon, il ſe rendit à *Pailette* le ſixiéme de *Décembre*. Ses équipages, & la groſſe artillerie, dont il avoit beſoin,

ſoin, s'y étant trouvés, il prit enſuite la route de *Viterbe*. Cette place étoit forte, & le *Duc de Calabre* revenu dans l'*Etat Eccléſiaſtique* à la priere du *Pape* s'étoit chargé de la garder ; & ſans doute, que la querelle pour le *Roïaume de Nâples* y auroit été décidée, ſi les *Colonnes* renforcés par des Troupes Françoiſes, ſçachant, que le *Duc de Calabre* s'étoit éloigné de *Rome* pour aller à *Viterbe*, n'euſſent enlevé à *Oſtie* tous les convois, que l'on menoit à ce Duc, & ne l'euſſent ainſi contraint de retourner ſur ſes pas juſqu'à *Rome*, pour la couvrir. Ainſi la partie de l'*Etat Eccléſiaſtique*, qu'on appelle le *Patrimoine de Saint Pierre*, ſe voïant abandonné, traita avec les *François*, pour éviter le pillage. Les *Urſins* prirent le même parti, quoique *Virginie* leur Chef fut attaché au *Roi de Nâples* par des liens aſſez forts, pour ne pas quitter ſi aiſément ſes interêts, étant ſon *Connêtable héréditaire*, & *Jourdain des Urſins* ſon Fils aîné aïant épouſé l'ainée des Filles naturelles de ce Roi. Mais le bonheur ſuivit par tout le *Roi de France*. *Virginie des Urſins* lui offroit ſes places, & ſes Fils pour ôtage de ſa fidélité ; & Sa Majeſté Très-Chrêtienne les accepta avec beaucoup de joïe & de plaiſir.

Cette conduite de *Virginie des Urſins*, & l'approche de l'Armée *Françoiſe* conſter-

nerent

nerent fort le *Pape Alexandre VI.* qui ne ſçavoit, quel parti prendre. Tantôt il étoit réſolu de faire entrer le *Duc de Calabre* dans *Rome*, & de s'y défendre; mais outre, que les *Colonnes*, & les *Urſins* avoient trop d'amis, il craignoit, que les vivres n'y vinſſent à manquer, parce que la campagne n'en fourniſſoit pas, & que la garniſon d'*Oſtie* empêcheroit, qu'on y en portât par mer. Tantôt il avoit envie d'aller au devant des *François* pour tâcher de les arrêter; mais il ſentit bien, qu'il n'avoit pas aſſés de vertu pour leur imprimer du reſpect. Dans ces incertitudes, le parti, qu'il prit, fut d'envoïer au Roi les *Evêques de Concorde*, & de *Terni* avec *Gratien* ſon Confeſſeur, pour traiter de quelque accommodement avec ce Prince, & lui offrir, que le *Roïaume de Nâples* relèveroit de Sa Majeſté, de même que du Saint Siége, & qu'elle en donneroit une ſeconde inveſtiture. Le Roi répondit aux envoïés du *Pape*, que ſi Sa Sainteté ne vouloit, que traiter pour elle, elle auroit lieu d'être ſatisfaite, & qu'il lui envoïeroit pour cela des Ambaſſadeurs. Il lui envoïa en effet le *Seigneur de la Trimoüille*, le *Préſident de Gannay*. & le *Général Bidaut*, comme l'appelle *Commines*. Mais à peine furent-ils entrés dans *Rome*, que le *Pape* y introduiſit pendant la nuit le *Duc de Cala-*

Calabre, & fit arrêter, ſelon *Guichardin*, les Ambaſſadeurs François, au lieu, que *Commines* ne parle, que de quelques perſonnes de leur ſuite, qu'on enferma par ſon ordre dans le Château *Saint-Ange*, avec *Proſper Colonne*, & le *Cardinal Aſcagne Sforce*, qui étoit alors dans *Rome* ſur la parole de Sa Sainteté. Il eſt vrai, qu'ils n'y furent pas long tems, & que l'emportement, qui avoit fait violer au Saint Pere la foi publique, aïant fait place à des réflexions plus juſtes, & plus déſintereſſées, il les fit mettre en liberté peu de jours après, & excuſa leur détention ſur un avis, qu'il prétendoit lui avoir été donné, que ceux, qu'il avoit fait arrêter, n'étoient venus dans *Rome*, que pour y exciter une ſédition.

Charles VIII. ne laiſſa pas d'envoïer le tiers de ſon Armée du côté de *Rome*, ſans que le *Pape* parut s'émouvoir. Ce qui obligea Sa Majeſté de lui renvoier les *Cardinaux de Saint Pierre-aux-liens*, *Sforce*, *Colonne*, & *Savelli*, pour lui déclarer, qu'en qualité de Roi Très-Chrêtien il alloit aſſembler un Concile, où l'on examineroit, par quelles voies il avoit été élevé au ſouverain Pontificat. Ces menaces le firent conſentir à laiſſer entrer le Roi dans *Rome*, comme il étoit entré dans *Florence*; & pour ſauver ſa dignité, il ren-

renvoia à ſon grand regret le *Duc de Calabre*, ſans ôſer lui donner des Troupes pour l'eſcorter. Sur ces diſpoſitions du *Pape*, Sa Majeſté lui envoia le *Maréchal de Gié*, le *Senéchal de Beaucaire*, & le premier Préſident du Parlement de *Paris*, pour le raſſûrer contre les menaces, qu'on lui avoit faites, & lui remontrer que, quoique le Roi eut un très-juſte ſujet de ſe plaindre de lui, qu'il eut ainſi manqué à ſa foi, & qu'il eut emploié ſon Autorité, & ſes armes pour l'arrêter au delà des Alpes, après avoir été le premier à lui conſeiller la conquête de *Nâples*, néanmoins Sa Majeſté en remettoit de bon cœur la vengeance à Dieu, ſans vouloir ſe mêler des Affaires Eccléſiaſtiques; qu'elle ne penſoit, qu'à voir *Rome*; que quoiqu'il fut aiſé d'y entrer de force, elle aimoit mieux, que ce fut du conſentement du Chef de l'Egliſe; qu'elle ne vouloit pas céder à la pieté de ſes Ancêtres, ni manquer de rendre ſes reſpects au Vicaire de JESUS CHRIST. Ce qui rendit le Pape un peu plus tranquille.

Le Roi continua donc ſon chemin, & arriva à *Viterbe*, où il fit quelque ſéjour, & mit garniſon dans le Château. De là il ſe rendit à *Népi*, où il laiſſa repoſer ſon Armée depuis le Lundi quinziéme de *Décembre* juſqu'au Vendredi dix neuviéme du même mois. Il vint enſuite loger

à *Brac-*

à *Bracciano*, qui appartenoit à la *Maiſon des Urſins*, d'où il envoïa occuper *Cornetto*, *Civitta Vechia*, & les autres Fortereſſes du Territoire de *Rome*. Il fit conduire le *Cardinal de Saint Pierre aux-liens* à *Oſtie* par des Troupes, que commandoit le *Comte de Ligni*, & *Yves d'Alégre*; & ces mêmes Troupes allerent enſuite ſe rejoindre aux *Colonnes* au delà du *Tibre*. Le Pape parut inquiet de toutes ces démarches, & un accident imprévu le fit rentrer dans ces premieres fraïeurs. Une partie des murailles de *Rome*, & des remparts du Château *Saint-Ange* étant tombées, il ſembloit, que c'étoit une large porte, que le Ciel ouvroit aux *François*, le Peuple murmuroit de tous côtés, parce que la garniſon d'*Oſtie* empêchoit, qu'on ne conduiſit des vivres à *Rome*; tout ſe diſpoſoit à un ſoulévment général, & la populace s'attroupoit dans les ruës, criant d'une maniere ſéditieuſe: *la paix*, *la paix*. Dans ces extrémités le *Pape* ne prit point d'autre parti, que de ſe retirer dans le donjon du Château *Saint-Ange*, après avoir fait avertir le Roi, qu'il pouvoit venir à *Rome*, quand il lui plairoit.

Les Cardinaux *Baptiſte des Urſins*, & *Olivier Caraffe* accompagnerent Sa Sainteté; la plûpart des autres Cardinaux Prirent la fuite. Il y en eut cependant quelques uns,

qui voulant plus particuliérément marquer au Roi leur attachement, ſe mirent à ſa ſuite, lorſqu'il entra dans *Rome*. La Cérémonie s'en fit le trente-uniéme de *Décembre* au ſoir aux flambeaux. Le *Duc de Calabre* étoit ſorti le matin de cette Ville, pour aller trouver ſon Père *Alphonſe* à *Nâples*. *Charles* entra dans la Ville par la Porte *Flaminienne*, qu'on a depuis appellé la Porte de *Sainte Marie du Peuple*. Les Magiſtrats de *Rome* allerent en corps au devant de lui, & lui préſenterent les clés de la Ville au nom du Pape, & du Peuple Romain; ils ſe joignirent enſuite aux *François*, comme pour honnorer leur Triomphe. *Charles* entra dans *Rome* en la même maniere, qu'il étoit entré dans *Florence*. Il ſembloit, que ſon Armée ſe fut préparée pour une Bataille; les lanciers aiant leurs lances en arrêt ſur la cuiſſe, les archers l'arc à la main, les *Suiſſes* armés de hallebardes, ou de haches d'armes. Ces Troupes ſe ſaiſirent des avenuës, & des places publiques; le Roi traverſa la Ville juſqu'au *Palais de Saint Marc*, qu'on avoit préparé pour ſon logement. On y avoit diſposé au tour des corps de garde, avec autant de précaution, que ſi l'Armée du *Roi de Nâples* avoit été proche. Enfin il n'y eut de différence entre la priſe de poſſeſſion de *Rome* par l'Armée Françoiſe, & celle d'une Ville, dont

on

on vient de faire la conquête, & que l'on a enlevée de force, ſi non qu'il n'y eut point de priſonniers, & qu'on s'abſtint du pillage.

Lauffer ne veut pas, que les *Suiſſes*, qui allerent au ſervice de *Charles VIII.* y aient été du conſentement de leurs Souverains; mais de leur propre mouvement, & par un eſprit mêlé de gloire, & d'interêt. Qu'une partie des Cantons les fit rappeller, & envoia des Députés au Roi à *Génes*, pour prier ſa Majeſté de vouloir les renvoïer, puiſqu'il n'y avoit point eu de Traité fait pour cette levée; ce qui cependant auroit du précéder ſuivant l'ancienne maxime, & le ſens des Alliances.

Gaſpar de Stein de Berne, Chef de cette Ambaſſade fut renvoïé au *Seigneur d'Urfé, Grand Ecuïer de France, & aux Bailli de Dijon*, qui lui firent comprendre, que le Roi ne verroit pas de bon œil que les *Suiſſes*, qui étoient venus à ſon ſervice, & qu'il voudoioit bien, le quittaſſent dans le moment, qu'il étoit prêt d'entrer dans le *Roiaume de Nâples*; que d'ailleurs ces Troupes étant diſperſées le long des côtes de la mer, il ſeroit bien difficile de les raſſembler; outre qu'il y auroit du riſque pour les de paſſer au travers d'une armée, qui peut-être, regardant ce départ comme une eſpéce de déſertion, voudroit venger l'af-

front, qu'on faiſoit aux *François* par ce rappel, qui ne pouvoit pas tourner à la gloire de la *Nation Helvétique*, pour la quelle *Charles* avoit la même conſidération, & la même bienvellance, que le feu Roi *Loüis XI.* ſon père, leur avoit temoignée; dont il leur en donneroit des preuves convainquantes dans toutes les occaſions. *De Stein* répartit, que ſes Maitres ne trouveroient pas bon, que leurs Sujets allaſſent ainſi ſans leur permiſſion dans le ſervice d'une puiſſance étrangere; que le Roi lui même ne les avoit jamais déſiré ſur un autre pied, que ſous la condition de l'agrément des Cantons: Qu'ainſi il avoit lieu d'eſpérer, que le Roi accorderoit le retour de ces Troupes. *D'urſé & le Baili de Dijon* promirent aux Députés, que *Charles* en écriroit au Corps *Helvétique*, affin d'avoir le conſentement, au défaut duquel cette conteſtation s'élevoit. En ſorte, que *de Stein*, demanda par ecrit cette promeſſe, qui lui fut expédiée le quatorziéme *Juillet* 1494. & il partit de *Génes* pour revenir en *Suiſſe*. Les Troupes y reſterent pour leur grand malheur; car de tout ce grand nombre, qui avoient paſſé les Alpes, il n'en revint que fort peu. *Stetler* ne parle pas de cette Ambaſſade; Elle fut, néanmoins réelle. Les Archives de *Fribourg* font foi, que *Jean Muſſilier* fut le Capitaine du Contingent, que cet Etat envoïa au delà des monts.

Bonfinius rapporte dans ſon *Hiſtoire du oïaume de Hongrie* la cruauté de douze *Juifs*, de deux femmes de la même Nation, ii aïant ſecrettement ſaiſi un jeune chré-en, lui fermerent la bouche, l'étranglent, & lui ouvrirent les veines, lors qu'il oit prêt d'expirer, pour avaler une partie ſon ſang, & réſever l'autre. Enfin ils irent ſon corps en piéces, & l'enfoüirent ns la terre. Ces malheureux furent artés, & mis à la queſtion; & ſur la dépoion des femmes, qui plus timides, que s hommes, avoüerent tout, & déclarerent complices, les plus coupables furent ndamnés au feu, & les autres à une oſſe amande pécuniaire. Dans l'interrotoire, qu'on fit ſubir aux vieillards, ils pondirent ſur la demande, qu'on leur , pourquoi ils ſe plaiſoient ainſi à réndre, & à boire le ſang des Chrêtiens, l'un tel ſang étoit propre à arrêter le ig de ceux, qu'on avoit circoncis; que même ſang pris dans leur repas ſervoit aucoup à entretenir la Paix, & l'union tr'eux; qu'il guériſſoit de la diſſenterie, laquelle ils étoient forts ſujets tant hom-es, que femmes; qu'enfin c'étoit une cienne ordonnance établie parmi eux, & l'ils obſervoient en ſecret d'offrir à Dieu ns leurs Sacrifices ordinaires en certains is le ſang des Chrêtiens; & qu'en cette

année 1494. cette obligation étoit échuë aux *Juifs de Tirnaw*, Ville de la *haute Hongrie*

Le *Roi de France*, après avoir fait son
1495 entrée dans *Rome* avec toute la pompe & la magnificence, qui convenoit à un grand Prince, comptoit de voir le *Pape*, & d'avoir quelques entretiens avec lui sur l'état des affaires ; mais *Alexandre* s'étot enfermé dans le Château *Saint-Ange* avec deux Cardinaux seulement. Comme il sentoit, qu'il avoit usé de toutes sortes de moïens pour traverser les *François*, qu'il avoit offensé *Charles VIII.* dans toutes les occasions, qui s'étoient présentées, & qu'il avoit emploié la fourberie & la trahison, il étoit résolu de ne point s'exposer à une conférence, dans la crainte, qu'on ne se saisît de lui, qu'on ne lui fit son procès, & qu'on ne le déposât. Le Roi aiant paru fort mécontent de cette conduite, dix-huit Cardinaux, qui avoit abandonné le *Pape*, ou par foiblesse, ou pour ne pas partager avec lui la mauvaise fortune, sollicitérent *Charles* de se saisir de sa personne, & de faire travailler à son procès.

Le *Cardinal de Saint-Pierre-aux-liens* plus animé, que les autres contre le Souverain Pontife, lui remontra fortement, que la conjoncture étoit favorable, pour donner à l'Eglise un autre Chef ; que Dieu avoit conduit, comme par la main Sa Majesté

dans

dans *Rome*, & qu'il y avoit lieu de croire, que ç'avoit été uniquement dans cette vûë. Qu'*Alexandre* étoit en exécration à toute la Chrêtienté pour ſa vie ſcandaleuſe; qu'il n'étoit devenu Pape, qu'à force d'argent, & qu'il ne travailloit, qu'à ſe rembourſer des frais, qu'il avoit faits pour obtenir cette dignité; qu'il avoit peu de Religion; qu'il s'étoit uni avec le *Turc*, & bien loin de témoigner du regret de ſes fautes paſſées, il entretenoit ſcandaleuſement dans ſa maiſon ſes propres bâtards, qu'il en avoit même élevé un à la dignité de Cardinal; que depuis, qu'il étoit Pape, ſes déréglemens avoient tellement choqué les Chrêtiens, & expoſé la Religion au mépris des infidéles, que le *Roi de France*, en qualité de Fils aîné de l'Egliſe, étoit obligé d'y pourvoir à l'exemple de ſes Prédéceſſeurs, qui avoient tant de fois délivré *Rome* de l'oppreſſion de ſes ennemis, & des mauvais Paſteurs. Que l'on prioit Sa Majeſté de faire aſſembler au plûtôt le Conſiſtoire pour rémédier à tous les maux, dont l'Egliſe étoit opprimée. Qu'enfin elle ne devoit point laiſſer ſur le Saint Siége le plus grand ennemi, que les *François* euſſent dans l'*Italie*, & que le ſeul moïen d'aſſûrer ſes conquêtes, étoit de le faire dépoſer. Mais *Briçonnet*, à qui le Pape avoit promis un Chapeau de Cardi-

nal, ſçut ſi bien ménager l'eſprit de *Charles VIII.* qui trouvoit d'ailleurs ces conſeils trop violens, qu'il diſſipa les deſſeins des Cardinaux, & diſpoſa ce Prince à traiter *Alexandre VI.* beaucoup plus favorablement. On le fit néanmoins ſommer de livrer au *Roi de France* le *Château Saint-Ange*; & ſur ſon refus Sa Majeſté commanda juſqu'à deux fois, qu'on aſſiegeât cette Forteresſe en forme, & qu'on pointât le canon pour la battre; mais chaque fois elle fit arrêter les canonniers, parce qu'elle n'en vouloit pas venir à ces extrémités, & qu'elle étoit fort éloignée de faire violence au *Pape*; outre que ceux de ſon Conſeil, qu'*Alexandre VI.* avoit gagnés, étoient les plus forts & en plus grand nombre: il fallut donc en venir à un accommodement, après qu'on eut député au Saint Pere les *Seigneurs de Foix, de Breſſe, de Ligni, de Gié, & Jean de Réli Confeſſeur du Roi*, nommé à l'*Evêché d'Angers.* Enfin après pluſieurs déliberations, le Traité fut conclu aux conditions: Que Sa Sainteté vivroit dans une entiere union avec le Roi pour la tranquillité de l'*Italie.* Qu'elle lui donneroit pour places de ſûreté, les Villes de *Terracine, de Civita Vechia, de Viterbe, & de Spolette. Charles VIII.* occupoit déja *Viterbe*, & *Spolette* ne fut point livrée, quoique le Pape l'eut promiſe. Qu'*Alexandre VI.*

ne

ne pourroit mettre, que des Gouverneurs agréables au Roi dans les places, qui lui reſtoient. Que le *Cardinal Borgia* ſon Fils ſuivroit la Cour, ſous prétexte de faire honneur au Roi, mais en effet pour ſervir d'ôtage. Que les Cardinaux du parti du Roi rentreroient dans les bonnes graces de Sa Sainteté, ſans qu'on pût les inquiéter, non plus que les Seigneurs du Territoire du Saint Siege, qui s'étoient déclarés pour la *France*. Que le Roi à ſon retour du *Roiaume de Naples* rendroit au *Pape* toutes les places dans l'eſpace de quatorze jours, excepté *Civita Vechia*, & *Oſtie*, & que cette derniere ſeroit remiſe au *Cardinal de Saint Pierre-aux-liens*, qui ſeroit rétabli dans ſa Légation d'*Avignon*. Qu'enfin Sa Majeſté rendroit au Pape l'obeiſſance filiale.

Après, que le Traité entre Sa Sainteté & *Charles VIII.* eut été ſigné, le Pape quitta le Château *Saint-Ange*, & vint au *Vatican*, où il reçut le *Roi de France* dans l'Egliſe de *Saint-Pierre*, ſelon les cérémonies ordinaires, un Vendredi ſeiziéme de *Janvier*. La premiere entrevûë ſe fit dans les jardins, où le Roi ne fut pas plûtôt entré, que le Pape accompagné de pluſieurs Cardinaux vint au devant de lui, & l'embraſſa, en ſe découvrant; ſans que ce Prince baiſât ni le pied, ni la main du Saint Père. Tous deux ſe couvrirent en même tems, & après les

premiers complimens le Roi pria Sa Sainteté de donner le Chapeau de Cardinal à *Guillaume Briçonnet Evêque de Saint-Mâlo*, comme elle l'avoit promis ; ce qu'elle accorda auſſitôt.

Cependant *Charles VIII.* voulant montrer au *Pape*, qu'il étoit prêt de lui rendre ſon obédiance filiale, on convint du dix-neuviéme de *Janvier*. Le jour venu le Maître des Cérémonies fut envoïé au Roi pour lui dire ce, qu'il avoit à faire dans cette entrevûë. Quand il eut appris le cérémoniel, qu'il devoit obſerver, il entendit la Meſſe, & alla dîner. Le *Pape* tint pendant ce tems là un Conſiſtoire, où il vint fort paré, & à la fin il envoïa deux Cardinaux avec pluſieurs Evêques pour avertir le Roi. Ce Prince partit avec eux, pour ſe rendre au Conſiſtoire. Il marcha au milieu d'eux, ſuivi des Princes & des Grands de ſa Cour. A l'arrivée du Roi le *Pape* prit une mitre très-riche, & le Roi fit trois révérences très profondes ; la premiere à l'entrée du Conſiſtoire ; la ſeconde devant le Trône du Pape ; le troiſiéme aux pieds même du Pape, dont il baiſa les pieds étant à genoux, & enſuite la main. Après quoi le Saint Père le releva, & l'admit au baiſir de la bouche. *Charles VIII.* étant debout au côté gauche du Saint Père, *Jean de Gannay* premier Préſident du Parlement de *Pa-*

ris,

ris ſe préſenta devant le Pape, & s'étant mis à genoux, il lui dit, que le Roi étoit venu en perſonne pour prêter obéiſſance à Sa Sainteté ; mais qu'auparavant il lui demandoit trois graces. La premiere, *qu'il confirmât tous les privileges, qui avoient été accordés au Roi Très-Chrêtien, à ſon Epouſe, & au Dauphin, & tous les autres priviléges, qui étoient contenus dans un livre, dont il rapportoit le titre.* La deuxiéme, *qu'il lui donnât l'inveſtiture du Roïaume de Nâples.* La troiſiéme, *qu'on caſſât, & qu'on abolit ce, qu'on avoit réglé la veille, touchant les répondants & les ôtages.* Le Pape répondit à la premiere demande, *qu'il confirmoit tous les priviléges, dont on lui parloit, s'ils étoient en uſage.* A la deuxiéme, *que comme il s'agiſſoit du préjudice d'un tiers, il falloit, qu'il en déliberât murement avec les Cardinaux ; mais qu'il feroit tout ce, qui ſeroit en lui pour ſatisfaire le Roi.* A la troiſiéme, *qu'il ne doutoit point, qu'en conférant avec le Roi même, & les Cardinaux, ils ne fuſſent bientôt d'Accord.* Après cette réponſe le Roi dit : *Saint Père ! je ſuis venu pour faire obédience & révérence à Vôtre Sainteté, comme ont accoutumé de faire mes Prédeceſſeurs Rois de France.* Quand il eut dit ces paroles, le premier Préſident, qui avoit toûjours été à genoux, ſe leva, & amplifia ce, que le Roi venoit de dire en le confirmant. Le Pape répon-

dit

dit en peu de mots à l'un & à l'autre, & donna au Roi le titre de *Fils aïné.* Enſuite *Gannay* ſe releva, & le Pape prenant le Roi de la main gauche, le conduiſit dans la Chambre des Papes, où le Saint Pere, après s'être dépouillé de ſes ornemens, feignit de vouloir reconduire le Roi; mais ce Prince le remercia, & s'en retourna dans ſon appartement ſans être accompagné d'aucun Cardinal.

Charles VIII. partit de *Rome* le Mecredi vint-huitiéme de *Janvier*, aiant fait avancer ſon artillerie, & une partie de ſon Armée. Il ſe rendit à *Marino*, & enſuite à *Veletri* Ville Epiſcopale, qui eſt éloignée de *Rome* d'environ vint milles.

Ce fut là, où le *Cardinal Borgia* Fils naturel du Pape, qui ſervoit d'ôtage auprès de Sa Maieſté, ſe déroba ſecrettement, & s'en retourna à *Rome* auprès de ſon Père, qui peut-être n'étoit pas fâché de ſe voir par là en liberté d'obſerver, ou d'enfreindre le Traité fait avec *Charles VIII.* mais auſſitôt après l'Armée du Roi aiant forcé les Villes de *Montfortin*, & du *Mont-Saint-Jean*, *Ferdinand* Fils d'*Alphonſe* au ſeul bruit de l'approche des *François*, abandonna *Saint Germain*, l'une des clés du *Roïaume de Nâples.*

Les Mécontens, qui étoient en grand nombre, & qui ne cherchoient, qu'une occaſion de ſecoüer le joug d'*Alphonſe*, qu'ils

qu'ils ne haiſſoient pas moins, qu'ils avoient haï ſon Père; tous deux aſſez ſemblables pour l'avarice, l'impieté, & la cruauté, profitant des circonſtances, prirent les armes de tous côtés. Toute la Province de l'*Abruzze* ſe révolta ouvertement. *Fabrice Colonne* ſe rendit maître de pluſieurs Forteresſes au nom du Roi *Charles*; & bientôt tout le Roiaume ſe vit ébranlé.

Le *Roi de Nâples* aiant donc appris, que ſon Fils *Ferdinand* étoit ſorti de *Rome*, & voiant ſes peuples diſpoſés à l'abandonner, plûtôt qu'à le ſeconder, en fut ſi épouvanté, que malgré ſon expérience, & ſa valeur, dont il avoit donné tant de preuves ſur tout au recouvrement d'*Otrante*, il ne penſa plus, qu'à ſe démettre de la Roiauté en faveur du Prince *Ferdinand* ſon Fils, le croiant plus propre à défendre le Roiaume. Il aſſembla donc la principale Nobleſſe, & ſes amis, à qui il propoſa ſon deſſein. Aucun n'en fut d'avis; mais il s'obſtina ſi fortement à le vouloir, qu'on fut obligé d'y conſentir. Le célébre *Jovien Pontan* fut chargé de dreſſer l'acte de ſa démiſſion, & il ſigna avec un viſage auſſi gai, que s'il ſe fut agi de monter ſur le Trône. La cérémonie du Sacre de *Ferdinand* ne fut différée, que juſqu'au lendemain. Elle ſe fit le matin vint-troiſiéme de *Janvier* dans l'Egliſe Cathédrale, & il parut le

même

même jour dans les principales ruës de la Ville à cheval, la couronne sur la tête au milieu de *Frédéric d'Arragon* son Oncle paternel, du *Cardinal Frégose*, & des Seigneurs Napolitains, qui lui étoient demeurés fidéles. Il reçut ensuite les sermens de tous les ordres du Roïaume ; & l'administration lui en fut cédée d'un consentement aussi unanime, & aussi général, que si son Père n'eut plus été vivant.

Cette cérémonie étoit à peine achevée, qu'*Alphonse* sortit brusquement de *Nâples*. La crainte d'être pourſuivi par les *François* lui fit tenir ce dessein fort secret, n'en aiant fait part, qu'à la *Reine Jeanne* sa belle-Mere Sœur du Roi Catholique. Il s'imaginoit les entendre continuellement au tour de lui ; toutes les nuits il se réveilloit en criant, qu'ils étoient proche. L'agitation des arbres, les pierres même, en un mot, chaque objet servoit à entretenir sa terreur. Aiant donc fait mettre quelques meubles dans quatre galéres, il fit voile vers *Masara en Sicile*, que les *Rois de Castille & d'Arragon* avoient donné à la *Reine Jeanne*. De là il se rendit à *Messine* dans le Monastére du *Mont-Olivet*, où l'on dit, qu'il prit l'habit de Religieux, & vécut d'une maniere fort édifiante, servant Dieu à toutes les heures du jour & de la nuit avec des Religieux, faisant beaucoup d'aumônes, & répa-

réparant par de bonnes œuvres le ſcandale de ſa vie paſſée. *Alphonſe* ne vécut pas long tems dans ſa retraite. Une maladie cauſée par la gravelle, & par des excoriations, qui lui ſurvinrent, & qu'il ſouffrit avec beaucoup de patience, lui cauſa la mort vers la fin de cette année.

Charles VIII. n'apprit la fuite d'*Alphonſe*, qu'en partant de *Rome*. Il étoit ſuivi des Cardinaux attachés à lui, qui n'oſerent demeurer à *Rome* après ſon départ; & à peine fut il arrivé à *Velétri*, qu'*Antoine de Fonſéque* Ambaſſadeur des Rois Catholipues, qui cherchoient un prétexte de rupture, vint ſe plaindre vivement de la part de ſes maîtres, de ce, que les *François* vouloient s'emparer de toute l'*Italie*, & il déclara au *Roi de* France, que *Ferdinand* & *Iſabelle* ſe croioient quittes de la parole, qu'ils lui avoient donnée en recouvrant le *Rouſſillon* & la *Cerdagne*; qu'ils ne lui avoient promis de ne ſe point mêler du différend entre la *France*, & la Branche bâtarde d'*Arragon* pour le *Roïaume de Nâples*, que ſous une condition, ſçavoir, qu'il agiroit ſuivant les formes du droit des gens; que le Roiaume, dont il s'agiſſoit de l'aveu des parties, étoit feudataire; que le *Pape* en étoit Souverain; & que néanmoins Sa Majeſté Très-Chrêtienne, non ſeulement ne s'étoit point adreſſée à Sa Sainteté, pour lui demander juſtice;

juſtice ; mais qu'elle n'avoit pas même daigné l'écouter. Qu'elle ne devoit pas trouver mauvais, que le Roi Catholique ſecourut ſon Allié ; qu'il étoit aiſé de prévoir, que les *François* ne ſe contenteroient pas de *Naples*, puiſqu'ils s'étoient déja emparés des places des *Florentins*, & de celles du Saint Siégé ; qu'ils avoient tenu le Pape captif durant plus d'un mois, & qu'ils ne l'avoient délivré, qu'après l'avoir contraint de ſigner un Traité tout-a-fait injuſte.

Les diſcours de *Fonſéque* choqua d'autant plus le *Roi de France*, & ceux de ſa ſuite, qui l'entendirent, qu'ils étoient moins accoutumés à voir ainſi violer la foi publique. Ils répondirent avec indignation, que les Rois Catholiques auroient du s'expliquer avant que l'Armée Françoiſe paſſât les Alpes, & ne pas attendre, qu'ils fuſſent à la veille du ſuccès de leur entrepriſe. Que les *Eſpagnols* étoient bien vains, & qu'ils croioient les *François* bien lâches, s'ils penſoient, que la ſeule menace d'un Ambaſſadeur devoit ſuffir pour les arrêter. Que ſi la *Maiſon d'Arragon* régnoit à *Naples* depuis plus de ſoixante ans en vertu des inveſtitures du Saint Siege, celle d'*Anjou* avoit un droit de plus de deux cens ans. Qu'il y avoit plus de *Papes*, à qui ce droit avoit paru indubitable, qu'il n'y en avoit, qui l'euſſent révoqué en doute. Que les *François*

çois ne tenoient, que pour un tems les places, dont ils étoient maîtres, & qu'ils les rendroient dans le tems, dont on étoit convenu. Qu'enfin, ſi Leurs Majeſtés Catholiques ne vouloient pas obſerver le Traité avec la *France*, & lui déclaroient la guerre, elles éprouveroient à leurs dépens, quelle différence il y avoit entre combattre des *Maures*, & des *François*. Cette réponſe irrita tellement *Fonſéque*, qu'il déchira le Traité, qu'il tenoit à la main en préſence du Roi. On fut ſur le point de venger l'emportement de l'*Eſpagnol* ſur ſa propre perſonne ; mais il convenoit mieux de paroître mépriſer ſes menaces. *Fonſéque* ſe retira ; & cela n'empêcha pas le *Roi de France* de pourſuivre ſes conquêtes.

Il étoit cependant aiſé de juger, que les *Rois Catholiques*, & leur Ambaſſadeur ne s'étoient avancés au point, qu'on vient de marquer, qu'après avoir conclu avec le Pape *Alexandre VI. Loüis Sforce*, & *Ferdinand* Fils d'*Alphonſe* une Ligue pour empêcher *Charles VIII.* de conquérir le *Roïaume de Nâples*. Mais comme les *François* n'avoient aucun ſoupçon d'une pareille infidélité, ils aimerent mieux continuer leur entrepriſe, que de s'amuſer à prendre des précautions contre un mal, qui leur paroiſſoit ou imaginaire, ou trop éloigné pour leur inſpirer de la crainte. Ils attaquerent

en chemin les deux places, qui oſerent leur faire réſiſtance, ſçavoir *Montefortino*, que *Jacques Conti Baron Romain* poſſedoit, & qui ne tint, que huit heures, quoiqu'elle ſe crut en état de ſoutenir un ſiége de ſix mois (les trois Fils du *Baron* y furent fait priſonniers) & le *Mont-Saint-Jean*, qui fut réduit en poudre en moins de vint-quatre heures, & où l'on pilla, brûla, & ſaccagea tout, pour inſpirer de la terreur aux autres places, qui en effet n'oſerent réſiſter à l'arrivée de l'Armée Françoiſe, qui ſe vit en état d'aller ſûrement attaquer *Ferdinand*. Ce jeune Prince avec cinquante eſcadrons, & ſix mille hommes d'infanterie de bonnes Troupes, attendoit l'Armée Françoiſe dans le poſte de *Saint-Germain*, place très-forte. Mais les *Nâpolitains* n'eurent pas plûtôt vû paroître l'avant-Garde Françoiſe, commandée ce jour là par *Louis d'Armagnac Comte de Guiche*, & depuis *Duc de Nemours*, qu'ils prirent tous la fuite, & déſerterent; de ſorte, que *Ferdinand* pour ne pas demeurer ſeul, fut contraint de les ſuivre. Dans cette conjoncture ſi capable de déconcerter un jeune homme, il ne s'amuſa point à quereller ſes Officiers, & ſes ſoldats, il s'emploia uniquement à les raſſembler, & il y reüſſit ſi bien, qu'il ne lui manqua pas cent perſonnes. Il prévit ſagement, qu'il y auroit

de

de la témérité à les oppoſer aux ennemis dans un nouveau camp, & il les enferma dans *Capouë*, dans *Nâples*, & dans *Gaiette*, ne voulant defendre que ces trois places, parce que toutes les autres ne lui paroiſſoient pas tenables. Il comptoit. qu'il les pourroit garder juſqu'à ce, qu'il eut vû l'effet de la Ligue faite en ſa faveur entre le *Pape*, l'*Empereur*, les *Rois Catholiques*, les *Vénitiens*, & *Loüis Sforce*.

On l'avoit préciſément averti des Troupes, qui marchoient à ſon ſecours, du tems, qu'elles ſeroient prêtes, & ſuivant ſon calcul *Capouë* devoit encore tenir, quand ces Troupes arriveroient, pour en faire lever le ſiége aux *François*; mais un contre-tems renverſa ſes projets. La Reine ſon Epouſe, qui étoit renfermée dans *Nâples*, lui écrivit à *Capouë*, où il étoit, que les *Napolitains* aïant appris, que les *François* n'avoient trouvé aucune réſiſtance à *Saint-Germain*, & qu'ils ſe promettoient d'être bientôt maîtres de tout le Roïaume. ils paroiſſoient fort portés à ſe ſoulever; qu'on y avoit déja pillé les maiſons des Juifs, & qu'on traiteroit bientôt de même toutes les autres, ſi ſa préſence ne venoit retenir le peuple. Le *Roi de Nâples* à ces nouvelles partit promptement, & laiſſa le commandement dans *Capouë* à *Jacques Trivulce*, avec promeſſe, qu'il ſeroit de re-

tour le lendemain. Mais à peine *Ferdinand* fut-il ſorti de la Ville, que *Trivulce* envoïa demander à *Charles VIII.* un ſauf-conduit pour l'aller trouver, & lui parler. Il l'obtint, & il lui promit non ſeulement de lui livrer la place pourvû, qu'il conſervat les priviléges des habitans, & qu'il épargnât les gens de guerre à ſon ſervice ; mais encore de diſpoſer *Ferdinand* à le venir trouver, s'il vouloit le traiter en Roi. La propoſition fut acceptée avec joïe, & le Roi aſſûra *Trivulce*, qu'il accorderoit de bon cœur ce, qu'on lui demandoit pour les Bourgeois & les gens de guerre de *Capouë*, ajoutant, que ſi *Ferdinand* vouloit abſolument renoncer au *Roïaume de Nâples*, on lui donneroit en *France* un établiſſement conſidérable, & capable de le dédommager. *Trivulce* ſe contenta de la promeſſe du Roi, & retourna à *Capouë*, où il diſpoſa les ſoldats à changer de maître ; ce qu'il obtint aiſément ; & quoiqu'il ne trouvât pas tout-à-fait la même facilité dans les Bourgeois, il ne laiſſa pas de capituler pour tous.

Cependant *Ferdinand* après avoir appaiſé la ſédition de *Nâples*, retourna à *Capouë*, mais on ne voulut l'y recevoir, qu'à condition, qu'il renonceroit par écrit au *Roïaume de Nâples*, & qu'il ſe contenteroit d'une Province en *France*. Ce mal-

heu-

heureux Prince à ces propoſitions ne put retenir ſes larmes ; il apprit, qu'on avoit déja pillé ſon bagage à *Capouë*, & enlevé ſes chevaux ; que *Virginie des Urſins*, & le *Comte de Petiliano* ſes meilleurs amis s'étoient rendus à *Charles VIII.* mais rien ne le touchoit d'avantage, que la trahiſon de *Trivulce*, qu'il n'auroit jamais crû capable d'une telle infidélité. Toutes ces réflexions chagrinantes le troublerent ſi fort, que la crainte de ſe trouver entre les Traitres, & les *François*, qui venoient à grands pas, l'obligea de s'en retourner promptement à *Nâples*, quoiqu'il prévît bien, qu'il n'y ſeroit pas en repos que juſqu'à ce, qu'on eut appris ce, qui venoit d'arriver à *Capouë*. Il ne ſe trompa pas, il n'y étoit pas encore, qu'il apprit, que *Nâples* & *Averſe* avoient déja envoïé des Députés à *Charles VIII.* pour ſe ſoumettre.

La ſédition recommença auſſitôt, qu'il y fut entré. Envain il aſſembla les principaux Bourgeois pour la faire ceſſer. Il leur montra le Traité de la Ligue, dont on a parlé, il leur repréſenta, que pour peu, qu'ils vouluſſent ſe défendre, ils recevroient infalliblement, & dans peu des ſecours conſidérables ; & en déſapprouvant la dureté du Gouvernement de ſon Père, & de ſon Aïeul, il leur promit de regagner les peuples par ſa bonté, & par ſa douceur. Mais

les Bourgeois lui aïant déclaré, qu'ils ne vouloient pas s'expoſer au péril d'être forcés, *Ferdinand*, qui n'avoit pas aſſez de Troupes pour leur donner la loi, & qui ne trouvoit pas ſa ſûreté à s'enfermer dans l'un des deux Châteaux de la Ville, leur permit, ſelon *Guichardin*, de traiter avec le *Roi de France*, les dégagea du ſerment de fidélité, qu'ils lui avoient prêté depuis peu de jours, renonça librement aux hommages, & aux ſervices, qu'il avoit droit d'exiger d'eux, comme étant ſes ſujets, & s'embarqua avec *Jeanne* ſa Fille, & la Reine Veuve de ſon Aieul, ſur les galéres, qui l'attendoient au port, après avoir fait mettre le feu aux navires, qui y étoient, affin qu'ils ne tombaſſent pas entre les mains de ſes ennemis. Enfin après avoir rendu la liberté aux Seigneurs, que ſon Père, & ſon Aieul avoient fait mettre dans le Château, à l'exception du *Prince de Roſſano*, & du *Comte de Popolie*, il prit le parti de la retraite, & s'embarqua. Il prit la route de l'*Iſle d'Iſchia*, ſituée près des côtes du *Roïaume de Naples* à trente milles de la Ville; fort inquiet, ſi le Gouverneur l'y recevroit, & s'il ne manqueroit pas de fidélité en cette occaſion. Ses ſoupçons n'étoient que trop bien fondés. Ce Gouverneur étoit un ancien Officier, nommé *Juſti*, qui avoit amaſſé beaucoup d'argent, & dans la crainte, que

le

le *Roi de Nâples* ne voulut le lui enlever, il lui refuſa l'entrée, à moins, qu'il ne fut ſeul, ou ſeulement lui deuxiéme. La mer étoit extrêmement agitée, le Prince avoit beſoin d'un lieu de retraite, il accepta la condition; mais à peine eut-il mis le pied dans la Fortereſſe, que ſaiſi de colere à la vûë de ce Traitre, il le ſaiſit, & ſelon quelques Hiſtoriens, le poignarda. Ce qui étonna ſi fort la garniſon, qu'elle le laiſſa maître de l'Isle, & lui demeura fidéle. Il y attendit tranquillement l'événément des armes de *Charles VIII.* Il ne lui étoit pas difficile de prévoir, que le ſuccès ſeroit heureux pour le *Roi de France.*

Le dix-huitiéme de *Février Charles* entra comme en triomphe dans *Capouë*, le dix-neuviéme il alla à *Averſe*, & le lendemain des Députés de *Nâples* vinrent l'y informer de la fuite de *Ferdinand*, & lui offrir leurs ſoumiſſions avec les clés de la Ville. *Charles VIII.* les reçut avec beaucoup d'honneur, les renvoia accompagnés du *Maréchal de Gié*, & d'autres Seigneurs, & les ſuivit le lendemain. Enſorte, que le Dimanche vint-deuxiéme de *Février*, il fit ſon entrée dans la Ville au milieu des acclamations du peuple, qui triomphoit de cette conquête, & qui reçut ce Prince comme ſon libérateur. On ſonna toutes les cloches, les Magiſtrats le reçurent comme

s'il fut venu prendre poſſeſſion d'un Etat héréditaire ; la Bourgeoiſie fit toutes ſortes de bons traitemens aux Officiers, & aux Soldats François, tant elle étoit fatiguée de la rigueur des régnes précedens, & prévenuë, que le nouveau ſeroit plus moderé. Les vaincus paroiſſoient auſſi contens, que les vainqueurs. Enfin il n'y eut point de marques de réjoüiſſances, que les *Nâpolitains* de concert avec les *François*, ne miſſent en uſage.

Cependant il reſtoit encore au Roi à ſe rendre maître du *Château-neuf*, & des autres, où il y avoit de bonnes garniſons. Le *Marquis de Peſcaire* commandoit dans le premier, & *Frédéric* Oncle de *Ferdinand* dans le *Château de l'Oeuf*. Le feu aiant pris aux poudres dans le *Château-neuf*, le fracas fut ſi terrible, que *Peſcaire* en perdit la tête, & s'enfuit ſur une félouque. Les Soldats Italiens, qui étoient dans la place ſe diſperſerent auſſitôt, & il n'y reſta, que cinq cens *Allemands*, dont le Commandant, après avoir pris les meilleurs effets, & abandonné le reſte aux ſoldats, laiſſa les *François* s'emparer de la place. Le *Château de l'Oeuf* ne couta gueres plus à prendre, parce que celui, qui y commandoit, en laiſſa trop aiſément faire les approches. Par là le Roi ſe vit le maître de toute la Ville, dont le reſte du Roiaume ſuivit bientôt l'exem-

l'exemple à la réſerve de *Brindes*, *Gallipoli*, le *Château de Reggio*, *Mantia*, & *Turpia* dans la *Calabre*, qui piquées, qu'on les détachât du Domaine du Roi pour les donner au *Seigneur de Préci*, ſe déclarerent en faveur de *Ferdinand*.

Le Roi n'emploia que cinq mois, depuis ſon départ d'*Aſti*, juſqu'à la réduction du *Château de l'Oeuf*; mais s'il fut aſſez heureux pour faire en ſi peu de tems ces conquêtes, il n'eut pas le même bonheur pour les conſerver. Il étoit jeune, l'expérience lui manquoit, & il ne lui avoit pas été poſſible d'en acquerir dans ce bonheur continuel, qui l'avoit ſuivi : Son Conſeil n'étoit composé que de gens, qui penſoient à leurs interêts. Le *Senéchal de Beaucaire* ſe fit donner la *Principauté de Nôle*, & le *Cardinal Briçonnet* n'attendoit, que la vacance des plus riches bénéfices du *Roïaume de Nâples*, pour ſe les attribuer. Le vainqueur négligea de donner audiance aux Députés des places, qui vinrent lui préſenter leurs clés. Les favoris partagerent entr'eux le patrimoine des *Rois de Nâples*; le relachement paſſa des Officiers aux ſimples ſoldats, & les uns & les autres négligerent également leur devoir.

La Ville d'*Otrante* ſe révolta; celles de *Turpia*, & de *Mantia* firent la même choſe irritées contre *Préci d'Alegre*. On épuiſa

entierement les magazins de *Nâples*. En un mot, toute la conduite, qu'on tenoit, portoit les *Napolitains* à ſe révolter, & à rappeller leur Roi *Ferdinand*, comme ils firent bientôt après.

Pendant qu'on diſſipoit les magazins de *Nâples*, *Commines*, que le Roi avoit envoié chez les *Vénitiens* dès l'année précédente, en aſſembloit d'autres à grands frais pour une entrepriſe contre les *Turcs*. *Bajazet* n'aimoit point la guerre, & ſes ſujets le mépriſoient ſi fort, qu'ils n'auroient rien fait pour le défendre, ſi on l'eut attaqué. Les *Grecs* ſe ſouvenoient encore de la liberté, que *Mahomet II.* ſon Père leur avoit ôtée, & cherchoient à la recouvrer. Ils avoient envoié à *Charles VIII.* des Députés ſecrets, qui promettoient une révolte générale de toute la *Gréce*, auſſitôt, que Sa Majeſté y auroit fait paſſer des Troupes; & c'étoit pour cette négotiation, que *Comines* étoit à *Véniſe*, où il équipoit une petite Flotte, qui devoit être commandée par *Conſtantin Prince d'Achaïe*, intereſſé au ſuccès à cauſe de ſes prétentions ſur la *Theſſalie*, & ſur la *Thrace*. *Zizim* Frère de *Bajazet*, que le Pape avoit remis entre les mains du *Roi de France*, ſervoit de prétexte pour armer contre le *Turc*; mais la mort de ce *Prince Ottoman* fit avorter ce projet fondé ſur de ſi belles eſpérances.

Les

Les *Vénitiens*, & le *Pape* contribuerent auſſi beaucoup à le faire échoüer par les avis, qu'ils donnoient au *Sultan* de toutes les intelligences, que le Roi avoit dans ſon pais. Il en couta la vie, ou la ruine à plus de cinquante mille Chrêtiens, à qui *Charles* devoit envoier des armes pour s'aſſûrer pluſieurs Villes maritimes, quand il ſeroit ſur le point de paſſer en *Gréce*; le *Prince d'Achaïe* eut beaucoup de peine à ſe ſauver. Le *Roi de France* auroit pû ſe conſoler de ce mauvais ſuccès, ſi la négotiation avec *Ferdinand Roi de Naples* avoit réüſſi, & ſi ce Prince eut bien voulut renoncer à ſes droits ſur ſes Etats, en échange d'une Province au centre de la *France*. Sa Majeſté avoit envoié un ſauf-conduit à *Frédéric*, Oncle de *Ferdinand*, pour le venir trouver, & apprendre les propoſitions, qu'on vouloit faire à ſon Neveu. Mais *Frédéric* qui ſçavoit ſes intentions, pria le Roi de l'excuſer, s'il ne ſe chargeoit point de cet accommodement, parce qu'il étoit aſſûré, que *Ferdinand* ne ſe réduiroit jamais à céder ſes droits ſur ſon Roiaume, à moins, qu'on ne lui en laiſſât en fief la moindre Province, qui étoit celle de *Calabre*, pour en joüir, comme Vaſſal du Roi. Mais le Conſeil ne voulut point y conſentir, ne jugeant pas à propos de laiſſer dans un Etat conquis un Prince, qui en avoit été Roi.

Les

Les *Napolitains* informés de la ſoumiſſion de *Ferdinand*, & de la dureté de *Charles*, commencerent à plaindre le premier, & à ſe refroidir pour le ſecond. On ne penſa donc plus, qu'à ſe rendre maître des quatre places, qui reſtoient à *Ferdinand*, & l'on envoia la Flotte de *France* attaquer *Jahia*. *Servon*, qui la commandoit en la place du *Duc d'Orleans*, demeuré à *Aſti* pour obſerver *Loüis Sforce*, ne répondit pas à ce, qu'on attendoit de lui ; au lieu, que le Frère de *Peſcaire*, à qui *Ferdinand* avoit donné le commandement de cette Isle, avoit eu ſoin de la munir de tout ce, qui étoit néceſſaire pour une vigoureuſe réſiſtance. Il avoit eu en même tems la précaution de faire le dégat ſur toutes les côtes, & de n'y rien laiſſer, dont les *François* puſſent faire uſage ; de ſorte, que ceux-ci ne trouvant à leur arrivée, que des maſures, & des reſtes d'embraſſemens, & n'aiant point de proviſions, furent obligez de s'en retourner à *Nâples*.

Charles VIII. y manquoit lui-même de munitions de guerre, & de bouche, & aiant mandé aux Commandans des Vaiſſeaux, & des Galéres, qui étoient à *Gênes*, de lui en amener inceſſamment, il eut le déplaiſir d'apprendre, que l'on avoit ſaiſi ſes vaiſſeaux. Ces premieres diſgraces annoncerent la ruine entiere des *François*

çois en *Italie*. Le *Pape*, & *Loüis* avoient aiſément attirés preſque tous les Princes d'*Italie* dans leur Ligue. Les Rois Catholiques, & l'Empereur *Maxmilien* furent les derniers à y entrer. Ils n'y étoient pas autant intereſſez ; ainſi l'on eut plus de peine à leur perſuader la néceſſité de s'unir contre la *France*. *Charles VIII.* informé des meſures, qu'on prenoit pour former cette Ligue, & des négotiations, qui ſe faiſoient à *Véniſe*, où les Ambaſſadeurs des Princes ſe rendoient publiquement de fréquentes viſites ; d'ailleurs perſuadé, que les *Napolitains* commençoient à regretter la Domination *Arragonoiſe*, qu'ils jugerent moins dure, que celle de *France*, il penſa ſerieuſement à ſon retour. Mais avant que de partir, il voulut faire à *Nâples* une ſeconde entrée, ſous prétexte, que la premiere n'avoit pas été aſſez triomphante, parce que les Châteaux tenoient encore pour *Ferdinand*. Elle ſe fit avec autant de pompe, que ſi les affaires des *François* euſſent été dans le meilleur état du monde. *Charles VIII.* parut la couronne d'or fermée en tête, & le globe à la main droite, avec un ſceptre à la main gauche. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlatte fourré d'hermines, ſous un dais porté par les plus grands Seigneurs du Roiaume. Le *Senéchal de Beaucaire* faiſoit l'office

ce de *Connêtable*, & le *Comte de Montpenſier* marchoit devant Sa Majeſté comme *Vice-Roi de Nâples*. Elle traverſa ainſi les cinq grandes places de la Ville, vint à la grande Egliſe, où elle fit les ſermens uſités dans la cérémonie du couronnement des *Rois de Nâples*, prit les qualités d'*Auguſte*, d'*Empereur*, de *Roi de Nâples*, de *Sicile*, & de *Jéruſalem*, & reçut les ſoumiſſions des *Napolitains*, qui devoient bientôt lui échapper. Cette entrée ſe fit le douziéme de *Mars*, & lui attira la haine irréconciliable de *Maximilien*, qui dèslors ſoupçonna, que *Charles* penſoit à lui enlever la Couronne Impériale. C'eſt ce, qui le fit reſoudre à entrer dans la Ligue, qu'on lui avoit propoſée.

Le projet de cette Ligue avoit été formé dès le tems, que le Roi paſſa à *Florence*; & on a vû, que les *Vénitiens*, & *Loüis Sforce* en furent les principaux Auteurs. *Auguſtin Barbadico*, qui étoit alors *Doge de Veniſe*, voïant *Charles VIII.* maître de *Nâples* & des Châteaux, crut, qu'il ne falloit pas différer davantage, & après pluſieurs Conférences l'*Evêque de Trente*, principal Agent de l'*Empereur*, *Laurent Suarez Figueroa* pour les Rois Catholiques, & *François Bernardin Viſconti* pour *Louis Sforce Duc de Milan*, il fit prier *Comines* Ambaſſadeur de *France* de venir au Sénat, où le *Doge* lui déclа-

declara, que la République avoit conclu une Ligue avec le *Pape*, l'*Empereur*, les *Rois de Caſtille*, & d'*Arragon*, & le *Duc de Milan*, dans laquelle on ſe propoſoit trois fins, ſçavoir de défendre la Religion contre les *Turcs*, de conſerver la liberté de l'*Italie*, & d'empêcher la *France* de rien entreprendre contre les Etats de ces Princes. Il ajouta, que la République avoit envoié ordre à ſon Ambaſſadeur auprès du Roi de *France* de revenir à *Véniſe*; proteſtant toute fois, qu'on ne ſe propoſoit aucun mauvais deſſein contre le Roi, & qu'on n'avoit en vûe, que de prendre les précautions néceſſaires contre ſes entrepriſes.

Cette Ligue, qui avoit été concluë au commencement du mois d'*Avril*, fut auſſitôt renduë publique, & conſterna beaucoup les *François*, pendant que ceux, qui n'étoient pas bien intentionnés pour eux, en triomphoient. On la publia ſolemnellement à ſon de trompe. Il y avoit des articles ſecrets, & d'autres publics. Ceux-ci contenoient, que les Confédérés mettroient ſur pied, & entretiendroient dans l'*Italie* trente-quatre mille chevaux, & quatre vint mille hommes de pied; de plus que l'*Empereur* & le *Roi de Caſtille* entreroient avec de puiſſantes Armées dans la *France*; le premier par la *Picardie*, & la *Champagne*; le ſecond par la *Guïenne*, &

par

par le *Languedoc*. Que *Ferdinand* & *Iſabelle* entretiendroient une Flotte dans les ports de *Sicile* pour combattre les *François* en cas de beſoin. Que tout l'argent levé en *Eſpagne* pour la guerre contre les *Turcs* y ſeroit emploïé; & que s'il ne ſuffiſoit pas, les Confédérés fourniroient le reſte, chacun à proportion de ſes facultés. On a crû, que les articles ſecrets étoient, que l'*Empereur* & les *Rois Catholiques* ne contribueroient, que par des gens de guerre, des vaiſſeaux, & des galéres, qui ſeroient paiés, & entretenuës aux dépens des Confédérés, & qu'ils garderoient les places, qu'ils auroient conquiſes. Que la flotte des *Vénitiens* ſommeroit les Villes maritimes du Roïaume de *Nâples*, de rentrer dans l'obéiſſance de *Ferdinand*, & les attaqueroit en cas de refus; & que celles, qui ne ſeroient ramenées, que par la force demeureroient en gage aux *Vénitiens* juſqu'à ce, que *Ferdinand* les eut rembourſés de leurs frais. Que *Piſe* ſeroit renduë aux *Florentins*, en cas qu'ils vouluſſent entrer dans la Ligue. Mais quelques inſtances, que fit le *Duc de Milan* auprès d'eux, ils refuſerent de ſe déclarer, parce qu'ils ſe défioient plus des *Vénitiens*, & de *Loüis Sforce*, que du *Roi de France*; dont ils eſpéroient la reſtitution de *Piſe*, & de *Livourne*. Le *Duc de Ferrare* ſuivit leur exemple.

Toutes

Toutes ces nouvelles déterminerent *Charles VIII.* à s'en retourner au plûtôt, dans l'appréhenſion, que les Ligués ne l'en empêchaſſent, s'il differoit plus long tems. Mais avant ſon départ il étoit important de laiſſer un homme capable de maintenir les *Napolitains* dans l'obéiſſance, & c'eſt ce, qu'on ne fit pas. Le Roi choiſit pour *Viceroi de Nâples*, & ſon *Lieutenant Général* dans ce Roïaume *Gilbert de Bourbon Duc de Montpenſier Prince du Sang*, incapable d'une charge auſſi peſante : bon homme, dit *Mezerai*, mais peu ſage, & qui aimoit tant ſes aiſes, qu'il paſſoit la plus grande partie du jour à dormir, & ſe faiſoit violence, quand il ſe levoit à midi, enſorte, que ſi la douceur de ſes mœurs le faiſoit aimer, ſa vie molle empêchoit, qu'on n'eut pour lui toute l'eſtime dûë à ſa qualité de Prince. On ne lui laïſſa, qu'environ quatre mille hommes pour défendre ce Roïaume, parce qu'on comptoit ſur les Princes ennemis de la *Maiſon d'Arragon*, qui toute fois manquérent de fidélité. D'*Aubigni* eut la charge de *Connêtable*, & le Gouvernement de la *Calabre*. *George de Sulli* celui de la Principauté de *Tarente*. *Gratien des Guerres*, *Gaſcons* celui de l'*Abruzze ;* & le *Senéchal de Beaucaire* non content de la *Principauté de Nôle*, fut fait Gouverneur de *Gaïette*, & ſe fit donner les

charges de *Grand-Maître de la Maiſon du Roi*, & de *Grand-Tréſorier*.

D'autres veulent, que le Roi ait laiſſé la plus grande partie de ſes Troupes pour aſſûrer la poſſeſſion du Roïaume de *Nâples*, ſon Armée à la Bataille de *Fournouë* ne faiſant pas en tout vint-mille hommes, & n'étant preſque compoſée, que des Troupes des *Cantons Suiſſes*. Mais ce, qui arrêta le Roi à *Nâples*, fut la diſtribution de ces emplois, après quoi il en partit le dix-neuviéme ou le vintiéme du mois de *Mai* à la tête de ſon Armée, & alla droit à *Rome*. Le *Pape*, qui s'y attendoit, avoit demandé du ſecours à ſes Confédérés, qui lui avoient envoïé cinq cens chevaux légers, & deux mille hommes d'Infanterie; mais ces Troupes n'étant pas capables de le raſſûrer, il ſe retira d'abord à *Orviette*, enſuite à *Pérouſe*, eſcorté de quelques Soldats *Vénitiens*, & réſolu de paſſer de là à *Padouë*, & même à *Véniſe*, ſi quelques détachemens des *François* ſe mettoient à ſes trouſſes. La prévention du *Pape* fit plus de pitié à *Charles VIII.* qu'elle ne lui inſpira de colére. Ses gens ſe comporterent à *Rome* avec beaucoup de modération, & ne laiſſerent aucune marque de leur licence dans l'*Etat Eccléſiaſtique*, excepté à *Toſcanelle*, dont ils eſcaladerent les murailles, & pillerent quelques maiſons de Bourgeois,

parce

parce que l'on refusa de les y recevoir ; à moins qu'ils ne montrassent un ordre du Pape. L'Armée Françoise alla droit de *Rome* à *Sienne*, où le Roi arriva le douziéme de *Juin*, & où *Commines* vint le joindre, pour l'informer des dispositions des *Vénitiens*.

Sa Majesté s'y arrêta six jours entiers, malgré les avis de *Commines*, qui conseilloit au Roi de hâter sa marche, prévoiant, que les *Vénitiens*, qui avoient quarante mille hommes, ne manqueroient pas de s'opposer à son passage. Le *Cardinal de Saint-Pierre*, & *Trivulce* lui donnoient le même conseil ; mais ce, qui arrêta le Roi dans cette Ville, fut la priere, que lui fit la *République de Sienne*, de la prendre sous sa protection contre les différentes factions, qui l'opprimoient. Celle de *Monte-novo* avoit pris le dessus ; ce qui fit, que les autres, au nombre de trois, aimerent mieux se soumettre à un Prince étranger. Elles demanderent au Roi en public, qu'il les protegeât, & promirent en secret au *Comte de Ligni* vint mille écus par ans, s'il pouvoit obtenir de Sa Majesté le Gouvernement de leur Ville. L'affaire fut proposée dans le Conseil. *Commines* fut d'un avis contraire à celui de *Ligni*. Il l'appuia sur ce, qu'il y avoit de la prudence à refuser les avantages,

qu'on ne pouvoit pas conſerver ; que les *François* ne ſeroient pas plûtôt ſortis de la *Toſcane*, que les Confédérés offriroient à la faction de *Monte-Novo* de le rétablir dans *Sienne*, & lui tiendroient parole avec d'autant plus de facilité, que *Charles VIII.* n'étoit pas en état d'y laiſſer autant de gens, qu'il en falloit. Que l'on expoſeroit à la boucherie ceux, qu'on y mettroit. Qu'enfin *Sienne* étoit ſous la protection de l'*Empereur* ; qu'on obligeroit par cette inſulte à doubler les Troupes, qu'il devoit fournir à la Ligue.

Il n'y en eut aucun du Conſeil, qui ne fut du même avis. Cependant *Charles VIII.* conclut en faveur *de Ligni* ; & la *France* eut la confuſion de ſe charger d'une Ville, qu'elle ne put conſerver huit jours, puiſque la faction de *Monte-Novo*, qu'on avoit chaſſée, y rentra par une porte preſque dans le même tems, que le *Roi de France* ſortoit par une autre. On agita encore dans le Conſeil l'affaire des *Florentins*. Ils avoient député vers le Roi pour traiter du recouvrement des places, qu'ils lui avoient remiſes au tems de ſon paſſage. Ils offroient cent mille écus comptant ; & de plus trois cens lances, commandés par un Officier de réputation, nommé *Franciſque Secco* avec deux mille fantaſſins, qui accompagneroient le Roi juſqu'à *Aſti*, & ſe chargeroient

geroient de combattre les Confédérés, s'ils entreprenoient de disputer le passage aux *François*. *Commines*, que le Roi nomma avec d'autres pour en conférer avec les *Florentins*, connut, qu'il étoit d'une extrême importance aux *François* de retenir *Seresana*, *Pietra Santa*, & la Forteresse de *Livourne*, jusqu'à l'entiere exécution du Traité, & le proposa aux *Florentins*, qui avoient un si grand desir de recouvrer *Pise*, qu'ils accorderent ces trois places pour le tems, qu'on les demandoit.

Rien n'étoit plus avantageux à *Charles VIII.* Les *Vénitiens* avoient levé quarante mille hommes, & l'*Empereur* en amenoit trente mille. On auroit opposé à ces deux Armées les garnisons des places, qu'on alloit restituer, & en y ajoutant les Troupes, que les *Florentins* s'engageoient de fournir; l'Armée Françoise augmentoit de plus de la moitié. De plus, le Roi n'avoit point d'argent; les *Suisses* en demandoient, & la somme offerte par les *Florentins* étoit plus, que suffisante pour les satisfaire. Mais *Ligni*, à qui le Roi avoit donné le Gouvernement général de ces places, où l'on avoit mis garnison Françoise, voulant se conserver dans cet emploi, insista avec tant de chaleur, pour qu'on les retînt, & promit si positivement de les conserver, que *Charles VIII.* y consentit; ce

qui causa une extrême joïe à *Pise*, où le Roi arriva quinze jours après sans passer par *Florence*. Il fut très bien reçu par les *Pisans*. Mais il n'écouta pas favorablement la demande, qu'ils lui firent de les prendre sous sa protection. Il avoit été intimidé par les remontrances du célébre *Jerôme Savonarolle*, Religieux de l'Ordre de *Saint Dominique*, qui le vint trouver à *Pontigibonsi*, accompagné des plus illustres Citoïens de *Florence*. La harangue du Religieux ne fut pas longue, mais assez vive pour ébranler le Roi. Il rappella dans la mémoire de Sa Majesté, qu'elle avoit promis par écrit, & confirmé par serment de rendre *Pise* aux *Florentins*; il le somma de tenir sa parole en cas de refus, il le menaça de l'effet le plus terrible de la vengeance divine. On crut, que *Savonarolle* vouloit parler de la mort du *Dauphin*, que le Roi perdit peu de tems après.

Le respect, que le Roi avoit pour ce grand homme, fut cause, qu'il renvoïa l'affaire des *Florentins*, jusqu'à ce, qu'il fut à *Pise*, & promit, qu'ils seroient contens. Les Députés redoublerent leurs instances. Tout le Conseil étoit d'avis, qu'on leur répondit favorablement; & c'est ce, qui engagea le Roi à ne donner, qu'une réponse générale aux *Pisans*, sur la protection, qu'ils lui demandoient. Mais les *Pisans* eurent recours

cours à deux moïens, qui leur réüſſirent : l'un en gagnant les Troupes Françoiſes, à force de les bien traiter ; l'autre en s'allant jetter aux pieds du Roi en ſi grand nombre, & d'une maniere ſi touchante, qu'il en fut attendri. On dit même, que les Dames les plus diſtinguées de la Ville vinrent en Troupes vétuës de deüil, & nuds pieds, tenant leurs enfans par la main, ſe jetter aux genoux du Prince, & le conjurer d'avoir pitié d'une Ville, qui lui étoit toute devoüée, & de ne pas ſouffrir, que ſes habitans retournaſſent ſous la domination des *Florentins* leurs tirans, qui les traitoient en veritables eſclaves. Les Soldats à ce ſpectacle ne parurent pas moins touchés, que le Roi, & tous ſes Officiers. Ils apprirent, que le *Cardinal Briçonnet*, & le *Maréchal de Gié*, avec le premier Préſident *Gannai* ſollicitoient pour les *Florentins*. Ils coururent à leurs logis, menacerent de les maſſacrer, & les intimiderent ſi fort, qu'aucun d'eux n'oſa s'oppoſer à la protection, que le Roi accorda enfin aux *Piſans*. D'*Entragues*, Créature du *Duc d'Orleans*, fut fait Gouverneur de la Citadelle de *Piſe*.

Le Roi s'arrêta encore ſix ou ſept jours dans cette Ville, malgré les remontrances de ſon Conſeil, & n'arriva que le vint-troiſiéme de *Juin* à *Luques*, d'où il alla à *Pietra-Santa*, & enſuite à *Pontremole*,

ſur les Frontieres de la République de *Gênes*. Pendant le tems, que le Roi emploioit à ce voïage, le *Duc d'Orleans*, qui étoit toujours à *Aſti*, en partit, & ſurprit la Ville de *Novarre*, qui étoit une des plus conſidérables du *Duché de Milan*. *Loüis* n'en ménageoit pas aſſez les habitans pour les maintenir dans ſes interêts. Pour ſe venger, ils conſpirerent de livrer leur Ville aux *François*, & envoïerent à *Aſti* propoſer au *Duc d'Orleans* leur réſolution par *Opicini*, & *Laccia*, qu'ils choiſirent pour leurs Députés. Le Duc écouta leur propoſition; il entra dans leur deſſein, & ſe ſaiſit de la Ville contre l'ordre exprès du Roi, qui lui avoit mandé de l'attendre, & de reſerver ſes Troupes pour attaquer les Confédérés d'un côté, pendant que Sa Majeſté tâcheroit de l'autre de ſe faire un chemin pour paſſer.

Loüis à la nouvelle de la priſe de *Novarre* fut ſi déconcerté, qu'il n'y eut point de baſſeſſe, qu'il ne fit auprès des *Veniciens* pour l'aider à la reprendre. Auſſitôt, que ſon Armée eut joint le ſecours, qui lui vint, il envoïa défendre au *Duc d'Orleans* de prendre la qualité de *Duc de Milan*, avec ordre de ſa part de repaſſer au plûtôt les Alpes, & de remettre *Aſti* entre les mains de *Galeas de San-Sévérino*. Le *Duc d'Orleans* répondit, comme il fallut

lut à ces rodomontades, & ſur ces entrefaites les habitans de *Milan* vinrent lui faire offre en ſecret de le rendre maître, non ſeulement de leur Ville, mais encore de *Loüis*, de ſa Femme, & de ſes enfans. Mais ſoit, qu'il doutât de la ſincérité des *Milanois*, ou qu'il ne les crut pas en état de tenir leur parole, il n'eut aucun égard à leurs offres, & par là il manqua la plus belle occaſion du monde, de ſe ſaiſir de *Milan* & de *Louis*, & d'aider à *Charles VIII.* de repaſſer en *France* ſans trouver d'obſtacle, & ſans rien perdre de ſes conquêtes. Il étoit occupé au ſiége de la Citadelle de *Novarre*, qu'il croioit prendre, & il perdit tout.

Louis du conſentement des *Vénitiens*, rappella ſon Armée de l'Etat de *Gênes*. Il écrivit à *Galeas de San-Sévérino*, Général de ſes Troupes, de les conduire vers la frontiere de *Piémont*; & elles arriverent heureuſement à *Vigevano* ſur le *Teſin*. Les *Vénitiens* y ajouterent ſix cens chevaux Albanois de leur Armée, outre mille Cavaliers, & deux mille Fantaſſins Allemands. Ce renfort changea ſi promptement l'état des affaires, que peu s'en fallut, que l'Armée du *Duc d'Orleans* ne fut ſurpriſe. *Galéas de San-Sévérino* vint aſſiéger *Novarre*, qui fut obligée de ſe rendre, parce qu'elle n'étoit pas munie de vivres, & l'embarras de *Charles VIII.* devint plus grand pour continuer ſon voïage, & traverſer les montagnes.

L'Armée des Confédérés s'étoit assemblée pour l'attaquer à son passage. Ils s'étoient imaginé, que ce Prince s'embarqueroit sur la Flotte, qui l'attendoit à *Livourne* pour se rendre à *Toulon*, ou qu'il gagneroit le *Mont Cencruccio*, pour essaïer d'entrer par le *Val de Taro* dans le *Tortonois*. Ils s'appliquerent donc uniquement à fermer ces deux passages ; Mais le Roi en avoit trouvé un autre ; c'étoit *le pas de la Sierre*, nommé par ceux du pais, *Il salto della cerva*, le saut de la biche. Cinquante Soldats pouvoient le garder contre une Armée très nombreuse, en sorte, qu'une charette mise en travers, dit *Commines*, & deux piéces d'artillerie, eussent empêché les *François* d'y passer. Ce passage étoit borné d'un côté par une chaussée, & de l'autre par des marais impraticables ; mais par bonheur il se trouva sans garde. Les *François* n'y eurent, qu'à donner la chasse aux bêtes sauvages. Le *Marquis de Mantouë Général de l'Armée Vénitienne*, & le *Comte de Cajazzo*, qui commandoient celle du *Duc de Milan*, ne purent s'excuser sur leur négligence.

L'Armée de *France* après ce passage, se saisit aisément de *Pontrémole*, qui appartenoit à *Loüis Sforce*, & trouva ainsi la commodité de traverser l'*Apennin*.

Le *Cardinal de Saint-Pierre-aux-liens*, qui ne pouvoit demeurer en *Italie*, à cau-

se

ſe de la haine irréconciliable, que le *Pape* lui portoit, & qui étoit bien aiſe de fixer ſa demeure à *Génes*, ou Sa Sainteté n'oſeroit le pouſſer à bout, propoſa à *Charles VIII.* de faire révolter les *Génois* ſes Compatriotes contre le *Duc de Milan*, qui étoit maître de cette République. On n'eut pas beaucoup de peine à la perſuader aux bannis de cet Etat, qui ſuivoient la Cour de *France*, & reconnoiſſoient pour leur Chef le *Cardinal Frégoſe*, & *Objetto de Fieſque*, mais il falloit montrer des Troupes aux *Genois*; & c'étoit la difficulté. On ne laiſſa pas d'aſſembler le Conſeil, qui rejetta abſolument la propoſition, & conclut, que ſi le Roi gagnoit la Bataille, à laquelle ſe préparoient les Confédérés, les *Génois* viendroient s'offrir d'eux mêmes, & que ſi on la perdoit, on n'auroit pas beſoin de cette Ville. *Commines* remarque, que ce fut la premiere fois, qu'il entendit parler de Bataille; ce qui lui fit croire, que l'Armée Françoiſe s'attendoit à être attaquée, & qu'on en viendroit aux mains. Mais *Charles VIII.* qui n'aimoit pas à refuſer, ne put ſe défendre des importunités du *Cardinal de Saint-Pierre aux-liens.* Il conſentit peu de jours après, qu'un nouveau renfort, qui lui venoit de *France*, ſe joignît aux Troupes, que *Vitelli* avoit levées pour les *François* en *Italie*, & que le tout enſemble ſe préſentât à la vûë de *Génes.*

On donna le commandement de ces Troupes au *Comte de Breſſe*, ſuppoſant, qu'il attireroit encore beaucoup de *Piémontois* ſous ſes enſeignes. Les Officiers ſubalternes furent *Polignac*, d'*Amboiſe*, & *Beaumont*. Ils ſe préſenterent à la vûë de cette Ville, mais les précautions, que *Louis* avoit priſes pour arrêter la révolte, & la défaite de la Flotte Françoiſe à la hauteur de *Rapello* engagerent les Troupes de *France* à ſe retirer, & à prendre le chemin d'*Aſti*, après beaucoup de dangers, qu'ils n'éviterent, que par la jalouſie des *Fieſques*, & des *Adornes*, qui ne voulurent pas les pourſuivre, de peur qu'en l'abſence d'un des partis, l'autre n'entreprît quelque choſe dans la Ville au préjudice du premier. L'Armée Françoiſe s'avanca donc juſqu'à *Pontremole*, dont elle ſe ſaiſit par le crédit de *Trivulce*, qui s'en étant emparé auparavant, y avoit mis beaucoup de munitions de guerre, & de bouche. Les *François* y furent reçus. Le *Maréchal de Gié* conduiſoit l'avant-garde de l'Armée, & l'on ne penſa plus, qu'à paſſer l'*Apennin*. Les *Suiſſes* aïant eu querelle dans leur premier paſſage avec les habitans de *Pontremole*, à l'occaſion des étapes, & aïant eu pluſieurs de leurs Camarades tués, dont ils avoient vengé la mort par celle de plus de deux cens Bourgeois, ſe reſſouvinrent à leur re-

tour

tour de l'inſulte, qu'on leur avoit faite en allant à *Nâples*. La vûë de cette Ville ranima leur colére ; ils la pillerent, & maſſacrerent tout ce, qui fut en état de leur réſiſter. L'avarice & la brutalité y furent pleinement ſatisfaites, dit *Fleuri*, pour faire connoître la différence de la maniere de piller à la *Françoiſe*, ou à la *Suiſſe*; la premiere étant déſintereſſées, & remplie de douceur, pendant que l'autre eſt avare, & brutale ; mais toutes les deux dans la vûë de ruiner ceux, qu'on pille, & de n'épargner perſonne. Quand on fut las de piller, on mit le feu, ſans épargner le magazin, & ſans donner le tems d'y mettre ordre. Les *Suiſſes* ſçachant, que le Roi étoit fort irrité contr'eux, rentrerent dans eux-mêmes, & voïant Sa Majeſté fort embarraſſée pour tranſporter l'artillerie dans des chemins, où les chevaux ne pouvoient pas la tirer ; ils vinrent s'offrir pour cela, s'attelerent eux-mêmes, & trainerent le canon ; enfin ils guiderent à force de bras, & de poulices ce, qui ne pouvoit être porté. La *Gendarmerie Françoiſe* imita les *Suiſſes*, chaque ſoldat ſe chargea d'un boulet, le *Seigneur de la Trimoüille* fit comme les autres. Le bagage paſſa immédiatement après l'avant-garde, & il y eut trois jours de diſtance entre ſon trajet, & celui de l'arriere-garde. La deſcente parut encore

plus

plus difficile, que la montée. On en vint toute fois à bout; mais avec tant de peine, & de fatigue, que le *Seigneur de la Trimoüille* parut noir comme un more, après ce paſſage.

Le *Maréchal de Gié*, qui commandoit l'avant-garde, compoſée d'environ quinze à ſeize cens hommes, vint deſcendre à *Fournouë*, qui n'eſt qu'un Village dans le *Parmeſan*, neuf mille au de là de *Plaiſance*; & envoïa reconnoître les ennemis campés près de là. Ses coureurs lui rapporterent, qu'ils étoient au nombre de quarante mille hommes, & qu'ils avoient appris par quelques priſonniers, que dans trois ou quatre jours, ils ſeroient cent mille. Cependant *Commines* ne donne à l'Armée ennemie que trente cinq mille hommes; & *Guichardin* ne la fait monter qu'à vint mille; ſçavoir deux mille cinq cens hommes d'armes, qui faiſoient dix mille Cavaliers; deux mille hommes de Cavalerie légére, compoſée d'*Albanois*, qu'on appelloit *Stradiots*, & huit mille Fantaſſins.

Ce nombre ne laiſſoit pas d'être conſidérable en comparaiſon de l'Armée Françoiſe, qui n'avoit pas huit mille hommes. Tout ce, que put faire le *Maréchal de Gié*, fut de prendre tout ce, qu'il y avoit de vivres dans *Fournouë*, de retourner ſur ſes pas, de camper à l'entrée de l'*Apennin*, du

côté

côté de la *Lombardie*, & de s'y retrancher ſi bien, qu'on ne put le forcer par devant, en attendant l'arrivée de *Charles VIII.* qui joignit ce Maréchal le cinquiéme de *Juillet*, & marcha droit aux ennemis.

A peine le Roi fut-il arrivé, que les peuples apporterent des vivres en abondance, en les vendant cependant fort cher; mais comme l'on craignoit, qu'ils ne fuſſent empoiſonnez, on n'oſa pas y toucher dabord. On donna du pain aux chevaux, & voïant, qu'il ne leur arrivoit aucun mal, les hommes en mangerent enſuite, & n'en furent point incommodés. *Charles VIII.* aiant joint le *Maréchal de Gié*, trouva l'Armée des Confédérés campée ſur le rivage du *Taro*, & ſi avantageuſement retranchée, qu'il n'étoit pas poſſible de la forcer. Il ne dépendoit, que d'elle de foudroier les *François* avec ſon artillerie. Le Roi connut alors tout le danger, auquel il étoit exposé, & il eut recours à la négotiation. Il envoïa un héraut au *Marquis de Mantouë*, qui commandoit l'Armée *Vénitienne*. Il fit la même démarche au *Comte de Cajazzo*, le principal Confident de *Louis*, affin qu'on lui accordât le paſſage. *Commines* par ordre de Sa Majeſté écrivit aux deux *Provéditeurs de Véniſe*, pour leur demander une entrevûë; mais on ne lui fit point de réponſe, & la démande du Roi acheva

de

de déterminer les Confédérés à lui livrer Bataille. La défaite de l'Armée Françoiſe leur parut ſi facile, que les *Italiens* ſortirent auſſitôt de leurs retranchemens, & paſſerent le *Taro*. Le *Marquis de Mantouë* diviſa ſes Troupes en neuf corps. Les *Italiens* avoient détaché ſix cens *Albanois* pour harceler les *François*, & les empêcher de ſe repoſer la nuit avant la Bataille, affin qu'ils euſſent moins de vigueur le lendemain, & quand ils n'auroient pas mis en uſage cet artifice, le mauvais tems auroit produit cet effet, puiſque la pluïe, le vent, & le tonnerre furent ſi terribles, & ſi fréquens, que les *François* ne purent prendre aucun repos pendant la nuit, & que pluſieurs en tirerent un fort mauvais augure. Le jour ramena le beau tems, & le Roi rangea ſon Armée en bataille le lundi ſixiéme de *Juillet* vers le ſept heures du matin. Il étoit monté ſur un beau cheval, appellé *Savoie*, de couleur noire, & qui n'avoit qu'un œil. C'étoit un préſent, que lui avoit fait *Charles Duc de Savoïe* dans ſon paſſage à *Turin*. *Commines* dit en parlant du Roi monté à cheval : *& ſembloit, que ce jeune homme fut tout autre, que ſa nature ne portoit, ne ſa taille, ne ſa complexion : car il étoit fort craintif à parler, & eſt encore aujourd'hui. Auſſi avoit-il été nourri en grande crainte, & avec petites perſonnes, & ce cheval*

val le montroit grand, & avoit le viſage bon & bonne couleur, & la parole audacieuſe, & ſage. Il diſpoſa ainſi ſa petite Armée par le conſeil de ſes anciens Capitaines. Il mit les *Suiſſes*, & l'élite de ſes Troupes réduites à la moitié à l'avant-garde, & comme on ne doutoit pas, que les Confédérés ne détéraſſent à celle du *Duc de Milan* l'honneur de l'attaque ; le Roi joignit à la même avant-garde *Trivulce* avec cent hommes d'armes, qu'il commandoit, & qui étoient preſque tous *Milannois* du nombre de ceux, que *Louis* avoit chaſſés de leur païs, & dépoüillés de leurs biens. *Charles VIII.* ſe mit lui-même au corps de bataille, & ſept volontaires des plus braves, qui craignoient pour la perſonne de Sa Majeſté, prirent des armes, & des ornemens tout à fait ſemblables aux ſiens, affin qu'on put moins reconnoître le Roi, & qu'ils partageaſſent avec lui le danger, auquel il alloit s'expoſer. La *Trimoüille* avoit été réſervé pour l'arriere-garde ; mais il obtint par ſes prieres le commandement d'un eſcadron à côté du Roi. Ceux, qui accompagnoient Sa Majeſté, étoient les *Comtes de Ligni*, & de *Guiſe*, le *Bâtard de Bourbon*, les *Seigneurs de Piennes*, de *Bonneval*, *Monneron*, & *Genoüillac*. L'arriére-garde fut donnée à *Jean de Foix Vicomte de Narbonne*, Beau-frère du *Duc d'Orleans*.

Les bagages furent placés à la gauche, sous la conduite du *Capitaine Odet*. Mais dès le commencement de la Bataille, ils furent sans gardes ; & c'est ce, qui fut l'occasion de la victoire. L'Armée des Confédérés étoit au de là du *Taro*. Le premier mouvement, qu'elle fit, fut de faire avancer trois corps separés, dont le moindre égaloit en nombre toute l'Armée Françoise. Celui, où étoient les *Albanois* passa le premier la riviere. Le *Marquis de Mantouë*, à la tête d'un gros escadron de six cens hommes d'armes, vint aussi passer le *Taro* ; entre l'arriere-garde, & *Fournouë*, avec les *Albanois* & les *Italiens* soutenus de cinq mille fantassins ; il s'étoit chargé d'attaquer l'arriere-garde, & le *Comte de Cajazzo* passa la même riviere en deça de l'avant-garde Françoise, à la tête de quatre cens hommes d'armes, & deux mille hommes d'infanterie ; avec cette précaution, que de l'autre côté du *Taro*, il avoit laissé un corps de réserve de deux cens hommes d'armes, commandés par *Annibal Bentivoglio*, sans parler d'un autre escadron sous la conduite d'*Antoine de Montfeltro Bâtard du Duc d'Urbain*, laissé du même côté par le *Marquis de Mantouë*, qui s'approcha de l'arriere-Garde Françoise, tandis que celle ci fit face, & soutint ce premier choc avec beaucoup de valeur. L'action fut très vi-

goureu-

goureuſe de part & d'autre, & le ſuccès à peu près ſemblable.

Charles VIII. & *Jean de Foix* penſerent avoir du deſſous pour avoir laiſſé paſſer le *Taro* à une partie de l'Armée des Confédérés, & leur avoir donné le tems de réparer le déſordre, que le trajet de la riviere y avoit cauſé. Leur réſiſtance opiniâtre n'empecha pas, que les ennemis ne les ouvriſſent, & le *Marquis de Mantouë* pénétra juſqu'à la *Cornette blanche*, où le Roi combattoit en perſonne, & entra ſi avant dans la mêlée, qu'il ſe trouva au premier rang. *Rodolphe de Gonzague* joignit le Roi ſi près, qu'il prit à vint pas de Sa Majeſté le *Bâtard de Bourgogne*, & l'emmena priſonnier. *Charles VIII.* penſa auſſi être arrêté. Mais cette action couta cher aux Confédérés, parce que la Cavalerie Françoiſe, qui s'étoit rallié, & l'Infanterie, qui étoit preſque toute *Suiſſe*, ſoutinrent enſemble le ſecond choc du ſecond corps des Alliés avec tant de bravoure, & de vigueur, qu'ils percerent à leur tour les Troupes du *Marquis de Mantouë*, & lui tuérent tant de monde, qu'il lui fut impoſſible de ſe remettre, les *Suiſſes* écartant avec leurs hallebardes, & leurs hâches d'armes tous ceux, qui tâchoient de ſe rallier, & maſſacrant ceux, qui vouloient leur faire réſiſtance. *Rodolphe de Gon-*

zague ſon Oncle aïant levé ſa viſiére pour donner quelques ordres, fut frapés d'un coup d'épieu au viſage, qui le fit tomber mort auprès du *Marquis*; & celui-ci auroit été pris lui-même, ſi deux de ſes Officiers n'euſſent donné leur vie pour le ſauver. *Renuſe Farnéſe* eut la tête fenduë; *Picinio* abbatu de cheval fut écraſé par les chevaux. Six autres Capitaines de Gens-d'armes *Italiens* reſterent ſur la placé; & ce ne fut, qu'aux dépens de tant de malheureux, que le *Marquis de Mantouë* s'ouvrit enfin un paſſage pour ſe ſauver.

FIN

Du cinquiéme Tome.

TABLE
DES MATIE'RES
TOME V.

A.

ALliance *entre Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg, & Soleure, & pourquoi*, 113. 114. *des huit Anciens Cantons*, 189. *& ſeq. entre Berne & Lucerne*, 429.

Alphonſe [Duc de Calabre] *Fils de Ferdinand, ſuccede au Roi ſon Pere dans le Roïaume de Nâples; ſon caractere*, 457. 458. *propoſitions, qu'il fait au Pape au ſujet deſquelles il obtint l'inveſtiture du Roïaume de Nâples, ibid.* 459. *forme le deſſein de porter la guerre dans le Milanois*, 473. *offre au Roi de France le même tribut, que ſon Pere lui avoit offert pour le Roïaume de Nâples*, 474. *ſes inquiétudes à l'aproche de l'Armée de France*, 509. *ſe demit de la Royauté, ibid. Ferdinand ſon fils lui ſuccéde. la cérémonie de ſon couronement, ib.* 510. *fuite d'Alphonſe*, 511.

Anglois [Arquebuſiers] *arrêtent les Sniſſes à la Bataille de Morat*, 48.

Animoſité *entre la Nation Allemande & Helvétique, & à quelle occaſion*, 391. 392.

Armbroſter [Jean] *Prevôt de la Collégiale de Berne eſt nommé Adminiſtrateur de l'Evêché de Genéve*, ſede vacante, 395. 396.

Avri [Guillaume d'] *commande le Troupes de Fribourg à Morat*, 34. *ſa belle défenſe*, 40.

B

Bâle *ſe reſſent des troubles de l'Helvétie*, & *comment*, 215.

Bataille *de Granſon*, 18 & *ſeq. de Morat*, 43. & *ſeq. de Nanci*, 77. *de Montguion*, 120. *de Bellinzone*, 124. *de Guinegate*, 156. &c. *de Saint-Aubin*, 336. 337. *de Fournouë*, 545. & *ſuivant.*

Bernois ; *précautions, qu'ils prenent pour reſiſter au Duc de Bourgogne*, 8. 12. *brulent les fauxbourgs de Romont*, 35. *écrivent aux Confédéres de ſe tenir prêts à marcher*, & *ſe plaignant à Louis XI. de la partialité de la Ducheſſe de Savoie ſa Sœur*, 35. *veullent engager ce Prince à garder ſes engagemens*, 36. 37. *à quel ſujet ils renouvellerent la Réforme pour les mœurs*, 198. 199. *prenant le parti de l'Evêque de Lauſanne*, & *pourquoi ; font enſuite l'accommodement*, 213 214. *leur prudente conduite eu égard à l'Empereur Frédéric*, & *le Corps Helvétiq.* 222. *obtinnent d'Innocent VIII. l'érection de leur Egliſe paroiſſiale en Collégiale*, 273. & *ſeq. font le commerce de ſel de Salins*, 296. *invitent quelques Cantons aux plaiſirs de leur Carneval*, *ibid. ordonnent aux eſclaves de ſortir de leur païs*, 298. *donnent*

du

du ſecours au Duc de Savoïe contre le Marquis de Saluces, 313. *dont le Roi de France leur fait le reproche*, 315. *cherchent à accommoder les deux Princes*, 316. *belle réponſe, que leurs Députés font à ceux de Schweitz à la Diette de Baden*, 367. *arment pour empêcher le Marquis de Saluces de faire des courſes dans la Savoïe*, 387. *envoïent leurs Députés à Genéve au ſujet de la vacance du Siége Epiſcopal*, 394. 395. *écrivent conjointement avec les Fribourgeois à Charles VIII.* 415. 416. *diſcours de leurs Députés à la Diette de Schweitz*, 416. 417. *aſſemblent une Diette à Zoffingen, & pourquoi*, 418. 419. *recoivent réponſe de Charles VIII. ibid. empêcherent quelques volontaires de Schweitz & d'Underwalden de s'emparer de Neufchâtel*, 425. 426. *accommodent la Ducheſſe de Savoïe & les Wolläben*, 426. *& ſeq. & les Valaiſans*, 429. *font une Alliance plus étroite avec les Lucernois, ibid.*

Borgia [Cardinal de] *Fils naturel du Pape, donné en ôtage au Roi ſe ſauve de Veletri pour retourner à Rome*, 508.

Bubenberg [Adrien de] *commande les Troupes de Berne à Morat*, 34. *ſa belle défenſe*, 40. 41. 42. *eſt envoïé en Ambaſſade à Louis XI.* 68. *eſt honnoré du Colier de l'Orde de Saint-Michel*, 69.

C.

Campo Baſſo *trahi le Duc de Bourgogne*, 72.

Cardinal de Sainte Anaſtaſie *nommé Prieur de l'Abbaïe de Païerne*, 396.

Chambre [Comte de la] *ſe ſaiſit de Chambéri, & pourquoi*, 393. 394. 395.

Charles le Hardi, *Duc de Bourgogne. ſa tréve avec Louis XI. ſes deſſeins*, 2. 3. 4. 5. *penſe à faire la guerre aux Suiſſes, ibid. ſouhaite d'avoir une entrevuë avec Louis XI.* 9. *déclare la guerre aux Suiſſes, & dans quelle vûë*, 1. *entre dans leur païs, ibid. aſſiége Lauſanne & Granſon, ibid. conſeil, qu'on lui donne après la priſe de Granſon*, 15. 16. *s'empare de Château de Vaumarcus*, 17. *ſe ſauve à Joigne après ſa défaite à la Bataille de Granſon*, 21. *ſa perte*, 23. *& les triſtes ſuites*, 24. *& ſeq. fait un ſecond effort contre les Suiſſes, ibid. reprend ſon ancien camp de Lauſanne*, 31 32. *le quitte pour aller camper entre le mont Jurat, & Saint Barthéleni*, 36. *marche à Morat, qu'il fit inveſtir*, 39. *ſe ſauve à Beſançon après la Bataille de Morat*, 52. *fait enlever la Ducheſſe de Savoïe*, 53. *état de ſon Armée, & de ſon humeur atrobilaire*, 71. 72. *remet le ſoin de ſon Armée à Campo Baſſo, ibid. met le ſiége devant Nanci*, 73. *la diſpoſition de ſon Armée*, 76. 77. *ſa mort*, 78. *différentes opinions à ce ſujet*, 78. *& ſeq. ſon portrait*, 84. 85.

Charles de Savoïe, *Succeſſeur de Philibert, envoïe ſes Ambaſſadeurs aux deux Villes de Berne & de Fribourg*, 238. 239. *fait la guerre au*

au Marquis de Saluces, de 306. jusqu'à 319. fait son entrée à Genève, 309. ne veut pas s'engager dans la Ligue des Princes d'Italie, 310. sa mort, & son éloge, 384. 385.

Charles VIII. succede à Louis XI. 236. envoïe ses Ambassadeurs aux Cantons Suisses, 237. conclut l'Alliance avec eux, ibid. 238. se fait sacrer à Rheims, 256. confirme l'Alliance avec les Suisses, ibid. envoit ses Ambassadeurs en Suisse pour empêcher l'union, qu'on y méditoit avec Maximilien, 295. va de Beauvais à Compiegne, 303. fait arrêter Commines & d'autres Seigneurs, 304. compliment, que ce Prince fait au Duc de Savoïe, 316. 317. fait la guerre en Brétagne, 320. & seq. veut faire Alliance avec le Roi de Hongrie, ib. profite des troubles, que Maximilien excita en Flandres pour avoir arrêté Rassingheim, 335. 336. continue la guerre en Brétagne, 369. & seq. fait la paix avec le Roi des Romains, 371. qui n'est point observée, 376. ce qu'il fait pour parvenir à épouser l'Héritiere de Brétagne, 387. & seq. soutient l'élection de Charles de Seissel à l'Evêché de Genève, depuis 394. jusqu'à 401. son contract de mariage avec cette Princesse, ib. 402. envoïe ses Ambassadeurs en Suisse pour demander des Troupes, 402. &c. fait couronner la nouvelle Reine, 405. rend la dot de la Princesse Marguerite à la sollicitation des Provinces des Païs-Bas, 420. 421. & les conditions, 422. se prépare à porter la guerre

dans le Roïaume de Nâples contre l'opinion de beaucoup de monde, 432. 433. *s'y détermine par les ſollicitations du Cardinal Julien*, 460. *& ſeq. part de Grenoble pour ſon expédition de Nâples*, 466. *tombe malade à Aſti de la petite verole*, *ibid. y eſt viſité par Louis Sforce*, 470. *ſa conduite avec le Pape & differens Princes d'Italie*, *depuis* 471. *juſqu'à* 480. *ſe défie de Louis Sforce*, 478. *part de Plaiſance, & arrive à* Fornouë, *l'état de ſon Armée*, 472. *s'empare de Piſe*, 584. 586. *arrive au Pont du Signe, & de là juſqu'à ſon entrée dans Rome*, 489. *à* 499. *ce qu'il y fait à l'égard du Pape*, 500. *& ſeq. part de Rome*, 508. *reçoit les Ambaſſadeurs des Rois Catholiques à Veletri, & à quel ſujet*, 511. 512. *ſe rend maître de preſque tout le Roïaume de Nâples*, 513. *& ſeq. faute, qu'il fit en partageant ce Roiaume entre ſes favoris*, *ibid. penſe à ſon retour, & pourquoi*, 522. *& ſeq. fait une ſeconde entrée dans Nâples*, *ibid.* 526. *ſa conduite juſqu'à la bataille de* Fournouë, 529. *juſqu'à* 545.

Chiens [les] *des Bourguinons ſont battus par les chiens des Suiſſes à la Bataille de Morat*, 47.

Commines *indique le commencement des penſions d'Alliance*, 69. *Paralelle, qu'il fait entre Mahomet II. Louis XI. & Mathias Roi de Hongrie*, 185. *ſoupçonné d'infidélité, & mis en priſon*, 303. *ſe juſtifie*, 304 *ſes reflexions ſur l'entrepriſe de Nâples*, 470. *eſt à Véniſe*, 522.

522. *paroit devant le Sénat*, 526. 527. *deſcription, qu'il fait de Charles VIII. à la Bataille de* Fournouë, 544.

Conſeil cornu *établi à Zurich pour juger de Waldman*, 61.

Conteſtation *entre le Duc de Lorraine, & Jean Comte de Vallengin renouvellée*, 285. *entre les deux Prieurs élus à Môtier-Granval*, 285. 287. *entre le Pape & le Duc de Savoie au ſujet des Evêchés de Turin, & de Genéve*, 307. 308. 309.

Conteſtation *entre les Cantons & les Villes de Berne & de* Fribourg *au ſujet des conquêtes faites pendant la guerre de Bourgogne*, 72. *&c.*

D.

Députés *du Canton de Schweitz font une propoſition à la Diette de Baden à deſſein de ſapper l'Ariſtocratie*, 366.

Deſſein *d'une guerre contre Mahomet II. avorté*, 522. 523.

Déſordres *des Troupes Suiſſes réformées après la mort de Louis XI. & réglemens faits à ce ſujet*, 244. *& ſeq.*

Diamant [gros] *du Duc de Bourgogne trouvé après la Bataille de Granſon, & ce qu'il eſt devenu*, 22. 23.

Diette *indiquée à* Fribourg *au ſujet de la Ducheſſe de Savoie*, 57. *& les Députés, qui y parurent*, 61. 62.

Diette *indiquée à Schweitz, à la réquiſition de Maximilien & ce, qu'on y traita*, 414. *&c.*

Diſpoſi-

Diſpoſition, *que Charles VIII. fit en quittant le Roiaume de Nâples*, 529. 530.
Dole *aſſiegée, & par cette priſe ſuit la conquête de la* Franche-Comté, 147. *& ſeq.*
Dunois [Comte de] *ſa mort*, 405. *François II. Comte de Dunois en faveur duquel le Comté de Longueville fut érigé en Duché*, 406.

E.

Ecrivain *célébre de Genéve donne une deſcription riante du Païs de Vaud*, 214
Engliſperg [Thierri d'] *commande les* Fribourgeois, *qui furent au ſecours du Duc de Savoie*, 313.
Envie, *que les Cantons Démocratiques avoient contre les Ariſtocratiques, & pourquoi*, 417.
Eſpagne, *les Rois Catholiques* Ferainand *& Iſabelle envoient Antoine de* Fonſéque *au Roi de* France *à Veletri pour ſe plaindre, que ce Prince vouloit s'emparer de toute l'Italie, & réponſe de Charles VIII. à ce Miniſtre*, 511. 512. 513.
Evénement [le moindre] *anime l'eſprit du Soldat*, 47.

F.

Fauſe ſécurité *des* François *à l'égard de la Ligue des Princes d'Italie*, 513.
Fegeli [Jean de] *commande en ſecond les Troupes de* Fribourg *à la Bataille de Morat*, 44. *eſt envoïé en Ambaſſade à Louis XI.* 68. *les honneurs, qu'il reçoit de ce Prince*, 69. *va*

ſervir ce Prince, 168. *commande les Troupes des Suiſſes envoiées en Brétagne*, 390.
Ferdinand *ſuccéde au Roiaume de Naples*, 509. 510. *eſt abandonné par ſon Armée, & les ſuites*, 514. *juſqu'à* 519. *Poignarde Juſti, ibid.*
Frédéric *Empereur entre dans des ſentimens de Pere à l'égard du Prince ſon Fils*, 119. *menace le Corps Helvétique*, 222. *demande du ſecours aux Suiſſes contre le Roi de Hongrie*, 270. *ſon indifférence ſur la priſe de Vienne*, 272. *remercie les Suiſſes d'avoir refuſé des Troupes à Charles VIII.* 404. *ſa mort, & ſon portrait*, 454. 455. 456.
Fribourgeois ; *précautions, qu'ils prenent pour reſiſter au Duc de Bourgogne*, 12. *battent Antoine d'Orly Gouverneur de Nice*, 31. 40. *prévienent le Comte de Romont, qui veut faire une invaſion dans le Païs de Bulle & de Gruieres*, 34. *brulent les* Fauxbourgs *de Romont*, 35. *recoivent une forte garniſon dans leur Ville*, 33. *recouvrent leur liberté*, 114. *& ſeq. eſt le ſeul Canton, ſur lequel aucune Puiſſance n'a droit de former la moindre prétention, ib. fait Alliance avec la Savoie, ibid. entrent dans l'Alliance Helvétique contre l'oppoſition des Cantons populaires*, 188. *& ſeq. prenent le parti de l'Évêque de Lauſanne contre la Ville, & font enſuite un accommodement*, 213. 214. *achetent la Baronie de Pont en Ogoz*, 263. *donnent du ſecours au Duc de Savoie contre le Marquis de Saluces*, 313. *dont le Roi de Fran-*

ce leur fait le reproche, 315. *cherchent à accommoder les deux Princes*, 316. *font un Traité défensif avec les Villes de Berne & de Bienne*, 365. *sont en contestation avec le Marquis de Hochberg au sujet des Seigneuries de Saint Aubin & de Gorgier*, 369. *envoient leurs Députés à Saint Gal*, 380. *arment pour empêcher le Marquis de Saluces de faire des courses dans la Savoie*, 387. *envoient leur Député à Genéve au sujet de la vacance du Siége Episcopal*, 394. 395. *envoient leurs Députés à Constance*, 411. *écrivent conjointement avec les Bernois au nom du Corps Helvétique à Charles VIII.* 415. 416. *les Cantons Démocratiques les veulent priver du suffrages & de la séance dans les Diettes*, 418. *accommodent la Duchesse de Savoie avec les Wolläben*, 426. *& seq. & les Valaisans*, 429.

G.

Gal [Abbé de Saint] *en contestation avec les Saint-Galois, & la suite*, 377. *jusqu'à* 382.

Généraux, *qui ont commandé l'Armée Suisse à Morat*, 44.

Génes *secoüe le joug du Duc de Milan*, 152.

Gingin [Amedée de] *est excommunié par le Pape Sixte IV.* 309.

Granson *assiégé, & pris*, 11. *& seq.*

Gratweil [Henri de] *cause une mésintelligence entre les trois Villes de Berne, de Fribourg, & de Soleure, pourquoi*, 278. 279. 280.

Guerre *de Florence, & pourquoi*, 134. *& seq. de Savoie, pourquoi*, 393. *& seq.*

Guichenon, *ce qu'il penſe ſur ce, que Louis XI. fit pour avoir les Princes de Savoie en ſa puiſſance*, 54. 55. *ce qu'il dit ſur la liberté, que la Duchéſſe de Savoie rendit aux* Fribourgeois, 116.

H.

Halweil [Jean de] *commande l'Armée Suiſſe à Morat*, 44. *ſon diſcours à ſes ſoldats*, 46. 47.
Henri VII. *Roi d'Angleterre fait la guerre au Roi de* France, 406. *traite de la paix avec ce Monarque, & la conclu à Etaples*, 409. 410.
Hertenſtein [Gaſpar de] *agit en habile Général à la Bataille de Morat*, 48. *ſa* Famille, 52. *& celles de pluſieurs autres de Lucerne, ibid.*
Hochberg [le Marquis de] *cherche les moiens de faire une Tréve entre le Duc de Bourgogne, & les Suiſſes*, 7. *proteſte de ſa fidélité à l'égard des Bernois, & remet Neufchâtel entre leurs mains*, 8.
Hugues de Châlons *devint Bourgeois de Berne*, 298.

I.

Jeunes libertins *des Cantons d'Uri, de Schweitz, & d'Underwalden s'aſſemblent à Zug, & font des troubles dans la Suiſſe*, 112. 113.
Indes occidentales *découvertes par Chriſtophe de Colomb*, 280. *& ſeq.*
Inquiſition, *ſon établiſſement*, 127. *juſqu'à* 134.
Intrigues *pour l'élection d'un Pape*, 248. 249. *entre le Duc d'Orleans & la Comteſſe de Beaujeu pour le Gouvernement de* France, 249. *& ſeq. & ſes ſuites*, 259. *à* 262. 284. 285. 305.

qui

qui précéderent la guerre, que Charles VIII. porta dans le Roïaume de Nâples, 433. *juſqu'à* 446. 449. *& ſeq.*

Iſabelle d'Arragon *épouſe Jean Galeas Sforce*, 434. *ce quelle fait pour faire régner ſon mari dans Milan, ibid.* 435.

Isle de Rhôdes *aſſiegée par Mahomet II. pourquoi, & les progrès, qu'il y fait*, 173. *juſqu'à* 179. *en leve le ſiége, ibid. viſions à ce ſujet* 180. *eſt en partie la cauſe de la paix accordée aux* Florentins *par le Pape*, 181. *conditions de cette paix*, 182. *& les ſuites des opérations des Turcs*, 183. 184. *mort de Mahomet II. & ce, qu'en dit Commines*, 185.

Julien de la Roüere, *Cardinal de Saint-Pierre-aux-liens eſt envoïé à Paris par le Pape pour moienner la paix entre Loüis XI. & Maximilien Archiduc d'Autriche*, 159. *ſa négociation avec l'Archiduc d'Autriche*, 163. 164. *obtient la délivrance du Cardinal Baluë*, 167. *arrête les deſſeins du Roi de Nâples, & de Pierre de Médicis, & pourquoi*, 442. 443. *determine Charles VIII. à porter la guerre dans le Roiaume de Nâples*, 459. 46. *conſeille au Roi de demettre Alexandre VI. du Siége Pontifical*, 502. 503. *mais Briçonnet pare le coup, & comment*, 504.

Juifs, *leur cruauté exercée en Hongrie*, 501.

K.

Keller [Felix] *fait une belle réponſe au Capitaine Harter de Strasbourg*, 51. 52.

L.

Ligue *du Pape & des Princes d'Italie contre les François, & en quoi elle consistoit*, 513. 522. *& seq. ce quelle fit avant la Bataille de* Fournouë, 538.

Ligue de Suabe, *ou* Compagnie de Saint George, *à quel dessein elle fut formée*, 344. *& seq. son animosité contre les Suisses*, 391. 392.

Lorraine [René Duc de] *sa reconnoissance à l'égard des Suisses*, 391. 392. *embarrassé entre les Rois de* France *& des Romains*, 429.

Louis XI. *sa conduite, & sa politique dans la guerre du Duc de* Bourgogne *contre les Suisses*, 9. 10. *à l'égard de René d'Anjou, ibid. ce, qu'il pense de la Victoire de Granson*, 24. *n'observe pas l'Alliance avec les Suisses, ibid. inaction de ce Prince*, 38. *Veut avoir le jeune Duc de Savoie en sa puissance*, 54. *fait arrêter Cavorret Secretaire de la Duchesse de Savoie, & pourquoi*, 57. *reçoit très-bien cette Princesse*, 59. *contribue à la Treve entre Yolande & les Suisses*, 57. *sa conduite pendant la guerre de Lorraine*, 72. 74. 75. *sa manœuvre après la mort du Duc de* Bourgogne, 79. *jusqu'à* 103. *veut engager le Roi d'Angleterre à entrer dans les Païs-bas*, 104. 105. *ne veut pas le mariage du Dauphin avec Marie de* Bourgogne, 106. *s'en repend*, 107. 108. *veut s'emparer de la* Franche-Comté, 117. 118. *soupçonne l'Etat de* Berne *d'avoir connivé au secour, que les Volontaires Suisses donnerent à Dole, ibid.* 119.

120. 121. *fait un Traité avec le Comte de* Breſſe, 121. *ſe fait recevoir Combourgeois de* Berne, *de Lucerne, de Zurich, & de Fribourg, ſuivant Golut*, 146. *réponſe, qu'il fait aux Génois, qui vouloient ſe donner à lui*, 153. *entretient le Roi d'Angleterre dans ſon parti, ibid. conſent à la paix, & pourquoi*, 159. *& ſeq. eſt touché d'apoplexie*, 165. *ſes effets*, 166. *reforme ſes Troupes*, 167. *& les remplace par des Suiſſes*, 168. *a une nouvelle attaque d'apoplexie*, 194. *envoie Commines pour accorder un différend entre le Comte de la Chambre, & les Oncles du Duc de Savoie*, 195. *dépêche le même à Maximilien*, 197. *ſes négociations avec ce Prince & le Traité d'Arras*, 198. *juſqu'à* 204. *donne du ſecours à Guillaume à la Marck*, 204. 205. *cherche tous les remedes imaginables à ces maux*, 206. *fait venir le Dauphin au Pleſſis*, 207. *ſon diſcours à ce Prince*, 208. *& ſeq. va à Lion, ib. continuation de ſa maladie; appelle Saint François de Paule, & ſa mort, avec ſon portrait*, 227. *juſqu'à* 236. *ſes cruautés, ibid.*

Loüis Sforce *retient les Etats de Milan à ſon Neveu Jean-Galeas*, 434. 435. *ſes intrigues avec divers Princes d'Italie, & la Cour de France*, 436. *juſqu'à* 444. *fait viſite à Aſti à Charles VIII.* 471. *ſa politique & ſa mauvaiſe foi à l'égard de ſes Alliés, & comment il en agi avec le Roi*, 475. 476. *eſt ſoupçonné d'avoir empoiſonné Jean-Galeas Duc de Milan*, 478.

478. *ſe fait élire Duc de Milan*, 479. *retourne auprès du Roi de* France, *ibid. il eſt déconcerté de la ſurpriſe de Novarre, & ce, qu'il fait enſuite*, 536. 537.

Lucernois *font Alliance plus étroite avec les* Bernois, 419.

Luther [Martin] *ſa naiſſance*, 247.

M.

Madelaine de la Trimoüille *épouſe Jean fils de George de Maillardoz*, 338.

Maillardoz [Maiſon de] 338. 339. *François de Maillardoz fait une belle défenſe dans le Château d'embas de* Fribourg *en* Briſgau, 338.

Marie *Fille de Charles Duc de* Bourgogne *ſe trouve à Gand à la mort de ſon Pere*, 97. *ce qui lui arrive*, 98. *juſqu'à* 103. *ſon mariage avec Maximilien*, 105. *& ſeq. acouche d'un Prince*, 119.

Mathias *Roi de Hongrie preſente ſa médiation aux Suiſſes*, 70. *fait Alliance avec eux*, 144. *veut profiter de la mort de Mahomet II.* 185. *& engager les Suiſſes à prendre les armes contre l'Empereur*, 186. *fait Alliance avec la* France, 325. *ſa mort*, 383.

Maximilien *veut attirer les Suiſſes dans ſon parti, & ne réuſſit pas*, 145. 146. *entreprend de détâcher le Roi d'Angleterre de Louis XI. & par quel moien, mais ne réuſſit pas*, 154. 155. *veut engager les Allemans à le ſecourir, mais avec auſſi peu de ſuccès, ibid. rebute les Envoiés du Roi de* France, 156. *ce que lui mande*

Marguerite Doüairiere de Bourgogne *au ſujet de ſa conduite avec Louis XI.* 162. *négotie avec ce Prince* 197. *juſqu'à* 204. *ſollicite les Cantons d'admettre les Villes Forêtieres dans le Traité de l'Union héréditaire,* 239. *ſes deſſeins après la mort de Louis XI.* 247. 248. *élu Roi des Romains,* 288. *& ſeq. fait malheureuſement la guerre à la France,* 290. *& ſeq. fait arrêter Raſſinghem, & les ſuites, qui en arrivent,* 331. *juſqu'à* 335. *épouſe l'Héritiere de Brétagne par procureur,* 374. *envoit une Ambaſſade aux Suiſſes après la mort de Sigiſmond Duc d'Autriche,* 383. *ce, qu'il fit après avoir appris le mariage d'Anne de Brétagne avec Charles VIII.* 406. *& ſeq. il veut engager les Suiſſes à lui donner du ſecours contre le Roi de France,* 411. *& ſeq. eſt fait Empereur,* 456. *entre dans la Ligue du Pape, & des Princes d'Italie contre la France,* 525.

Médicis [Pierre de] *prouve à Charles VIII. la perfidie de Louis Sforce, comment, & quelle ſuite elle eut,* 475. *&c. les ſuites de l'Alliance, qu'il fit avec la France,* 481. *juſqu'à* 489. *révolution dans Florence,* 490. 491. *& ſon Traité avec Charles VIII.* 493.

Mettelin *arrêté par l'Empereur ſous prétexte de Vol, & les ſuites,* 270. 271.

Metſch [le Comte de] *accuſa les Suiſſes d'avoir voulu empoiſonner le Duc d'Autriche, & ſes ſuites,* 240. 241.

Montferrat [Benoît de] *Evêque de Lauſanne ſe broüille avec la Ville, & pourquoi,* 212. *&c.*

Montpenſier [Gilbert de] *conduit l'avant-garde de l'Armée du Roi*, 480.
Mortalité, *& ſon effet*, 119.
Mouvemens *de l'Armée Bourguinonne, & meſures, que les Bernois prenent à ce ſujet*, 8. 9.
Muſſilier [Jean de] *commande le contingent des Fribourgeois, qui allerent avec les François à la conquête de Nâples*, 464.

N.

Nâples ; *quel droit la France prétend ſur ce Roïaume ; & les motifs, qui engagerent Charles VIII. d'y porter la guerre*, 430. *& ſeq. Ferdinand Roi de Nâples fait ſa paix avec le Pape par la médiation du Roi d'Arragon*, 422. 423. *fait une Ligue avec Louis Sforce, & Pierre de Médicis*, 434. *meſures, que Ferdinand prend pour reſiſter aux François*, 449. *& ſeq. ſa mort*, 457. *ſon portrait, ibid. Alphonſe lui ſuccede, ibid. les mécontens de ce Roïaume ſe revoltent*, 508. *partage de ce Roïaume entre les Officiers François*, 521. *ce qui en cauſa la revolte d'une partie, ibid.* 522.
Nicolas [Saint] *de Fluë décide entre les Cantons au ſujet de l'oppoſition, que les Cantons populaires firent à ce, que les deux Cantons de Fribourg & de Soleure ne fuſſent pas admis à l'Alliance Helvétique, & cela en faveur de ces deux derniers*, 190. 191. *ſa mort, & ſa vie auſtére*, 327. *& ſeq.*

O.

Oiſiveté, *maux quelle cauſe dans la Suiſſe*, 114.

Orleans [le Duc d'] *part pour l'Italie*, 464. 465. *bat la Flotte Napolitaine*, *ibid* *reſte à Aſti pour obſerver Louis Sforce*, 524. *s'empare de Novarre*, 536. *refuſe de ſe rendre maître de Milan*, 537.

Oſtentation *du Pape Sixte IV.* 307. *ſa naiſſance*, *ibid.* *ſa conteſtation avec le Duc de Savoïe au ſujet des Evêchés de Turin, & de Genéve*, 308 309.

P.

Paralelle, *entre Mahomet II. Louis XI. & Mathias Roi de Hongrie*, 185.

Pape *Sixte IV. veut interreſſer les Suiſſes dans les démêlés de Florence*, 142 *fait la paix avec les Florentins, & pourquoi*, 181. *& ſeq. veut quitter Rome*, *ibid.* *veut engager les Princes Chrêtiens à s'unir contre l'ennemi commun*, 184. *Bulle, qu'il fit en faveur de l'immaculée Conception de la Mere de Dieu*, 224. *& ſeq.* *ſa mort*, 248.

Innocent VIII. lui ſuccede, 249. *déclare la guerre à Ferdinand Roi de Nâples*, 267. *& pourquoi*, *ibid.* *ſuite*, 268. 267. *fait la paix*, *ibid.* *qui en ſont les articles*, 272. 273. *felicite l'Empereur de l'élection de ſon Fils à la dignité de Roi des Romains*, 289. 290. *ſa mort*, 423.

Alexandre VI. lui ſuccede, & ce, que c'eſt que ce Pape, 424. 425. *ſes intrigues au ſujet de la guerre de Nâples avec divers Princes d'Italie, & la Cour de France*, 436. *juſqu'à* 444. *donne l'inveſtiture du Roïaume de Nâples à Alphonſe*,

ſe, 459. *ſes intrigues avec Charles VIII. & autres Princes d'Italie*, 471. *& ſeq. ſa conſternation à l'approche de l'Armée Françoiſe*, 494. *& ſeq. ſa conduite à l'égard du Roi, lorſqu'il fut entré dans Rome*, 502. *juſqu'à* 507.

Paſſage *de l'Armée de France au retour de Naples*, 538.

Peſcaire [le Marquis de] *s'en fuit du Château-neuf*, 520.

Philippe *Comte de Hochberg ſoupçonné d'avoir contribué à la mort de la garniſon de Grandſon*, 297. *eſt néanmoins admi à la Combourgeoiſie de Berne*, 298.

Plaintes, *que les Bernois & les Fribourgeois font à la Diette de Fribourg contre la Ducheſſe de Savoie, & la réponſe des Ambaſſadeurs de cette Princeſſe*, 62. *& ſeq. prononciation des arbitres à ce ſujet*, 66.

Prétendans *à la ſucceſſion du Duc de Bourgogne, & pour quelles raiſons*, 89. *juſqu'à* 112.

Proceſſion *établié au ſujet de la Bataille de Morat*, 330.

R.

Reiff [Jean de] *porte la Banniere ſous Nicolas Perrotet, & Rodolphe de Praroman au ſecours du Duc de Savoïe*, 313.

Réflexions *ſur la guerre de Bourgogne*, 5. 6. *ſur ce que Guichenon & Fleuri diſent des Suiſſes*, 6. 7. 10. *ſur la Bataille de Granſon*, 21. 22. 23. *ſur l'indolence de Louis XI.* 38. 39. *ſur les ſubſides accordés aux Suiſſes pour leurs*

Troupes, 69. 70 *ſur la mort du Duc de Bourgogne*, 85. *ſur la faute, que les Suiſſes firent de réfuſer la Franche-Comté dans leur Alliance*, 110. 111. 112. *ſur le démêlé des deux Maiſons Médicis & Pazzis*, 143. *ſur la broüillerie, qui manqua d'éclore entre Louis XI. & les Suiſſes*, 170. 171. 172. *au ſujet de Croiſet Légendiſte en égard à la Sainteté de Nicolas de Fluë*, 191. *ſur les déſordres des Troupes Suiſſes réformées après la mort de Louis XI.* 246. *au ſujet du Traité de Môtier-Granval*, 302. 303. *ſur l'Alliance, que Charles VIII. voulut faire avec le Roi de Hongrie*, 324. *ſur le pillage brutal, que firent les Suiſſes de la Ville de Pontremole*, 541.

René d'Anjou *irrité contre Louis XI.* 4. *veut faire le Duc de Bourgogne ſon héritier, ibid. abandonne le Duc de Bourgogne, & s'accommode avec Louis XI.* 26. *&c.*

René *Duc de Lorraine arrive au camp des Suiſſes, ne commande point leur Armée, & fait Chevalier*, 44. 45. *demande du ſecours aux Suiſſes*, 67. *met le ſiége devant Nanci*, 71. *s'en rend maître*, 73. *les Suiſſes lui accordent du ſecours*, 75. *ſa marche aux ennemis*, 76. *fait porter le corps du Duc de Bourgogne à Nanci*, 79. *ſe comporte bien à la Bataille*, 80.

Romont [Comte de] *reprend une partie des Villes. que les Suiſſes lui avoient enlevées*, 32. *veut faire une invaſion dans le Païs de Bulle, & de Gruieres*, 34. *fait le ſiége de Morat*, 41. 42. *parti, qu'on veut lui faire par la paix*, 161. *demande la reſtitution de ſes païs*, 262.

S.

Sanen [ceux de] *en contestation avec Berne, & leur accommodement par la médiation de Thierri d'Englisperg, & de Guillaume d'Avri Députés de Fribourg*, 397.

Savoïe [Philibert Duc de] *meurt à Lion*, 211. *sa Veuve épouse l'Empereur Maximilien*, 212. *Charles Duc de Savoie va à Chamberi, & la guerre, que ce Duc fait au sujet du Marquisat de Saluces*, 306. *jusqu'a* 319. *réponse, qu'il fait au Roi de France*, 317.

Sforce [Galeas] *prend le parti du Duc de Bourgogne contre les Suisses, & pourquoi*, 3. 4. *renouvelle l'Alliance avec Louis XI.* 25. 26. *se met en campagne en faveur du Duc de Savoie*, 60. 61. *est assassiné*, 86. *& seq comment cette Famille entra dans le Duché de Milan*, 433.

Sigismond *Duc d'Autriche tache d'engager les Suisses à secourir les Barons de Geroltzegck*, 295 *en contestation avec les Vénitiens au sujet de l'Engadine*, 326. *sa mort & sa disposition testamentaire*, 383.

Silinen [Josse de] *Evêque de Valais en contestation avec le Comte d'Arona, & pourquoi*, 264. *emploie les Suisses dans l'Echenthal, & la paix en suivit*, 325. 326.

Soloriens ; *précautions, qu'ils prenent pour resister au Duc de Bourgogne*, 8. *entrent dans l'Alliance Helvétique non obstant, que les Cantons populaires s'y fussent opposé*, 189. *& seq.*

les Cantons Démocratiques veullent les priver des ſuffrages & de la ſéance dans les Diettes, 418.
Suiſſes, *leur reſolution au ſujet de la guerre de Bourgogne*, 16. 17. *mouvemens de leur Armée*, 18. *reprenent Granſon*, 24. *s'aſſemblent à Lucerne, & prenent les meſures pour agir vigoureuſement contre le Duc de Bourgogne*, 33. 34. *arrivent au camp devant Morat*, 43. *leur ordre de bataille*, 44. *entreprenent la conquête du Païs de Vaud*, 56. *envoient une Ambaſſade à Louis XI. & pourquoi*, 67. 68. *s'en retournent chez eux après la Bataille de Nanci*, 86. *la faute, qu'ils firent d'avoir refuſé la Franche Comté dans l'Alliance Helvétique*, 109. *&c. tranſigent avec Louis XI. à ce ſujet*, 110. *ſont blamés de cette convention, ibid. ont la guerre contre le Duc de Milan*, 122. *&c. font la paix*, 125. *tiennent deux Diéttes, & ce qu'on y fait, ibid.* 126. *ſont recherchés pour entrer dans le parti du Pape contre la Maiſon de Médicis*, 142. *font Alliance avec Mathias Roi de Hongrie*, 144. *ordre, qu'ils mirent pour la ſureté des voïageurs & des marchands dans leur païs, ibid.* 168. 169. *devienent les arbitres, ibid. manquent de ſe broüiller avec Louis XI.* 170. *s'aſſemblent à Berne, & pourquoi*, 172. *leur conduite à l'égard de Mathias Roi de Hongrie, & l'Empereur Frédéric*, 186. 187. *leur mésintelligence, & le ſujet, ibid.* 188. 189. *ce qui en ſuit, ibid.* 190. *& ſeq. ne ſont pas entiérement d'accord entr'eux*, 223. *s'aſſemblent à Conſtance*,

ſtance, & pourquoi, 239. & ſeq. ne puniſſent pas leurs ſujets, qui allerent au ſecours de l'Evêque de Valais ſans leur permiſſion, 265. ſont maltraités en la perſonne de leur Député à Lion, & de leurs Capitaines, 266. renouvellent l'Alliance avec le Pape, 268. écrivent en conſequence au Duc de Milan, ibid. ne veuillent pas prendre parti entre l'Empereur & le Roi de Hongrie, 271. 272. punis pour avoir été ſans au ſervice de Maximilien, 294. demandent aux Bernois à revoir le Traité entre eux, & l'Evêque de Bâle au ſujet de Môtier Granval, 298. & ſeq. demandent à Charles VIII. qui renvoïat leurs Troupes, qui étoient allé dans ſon ſervice ſans leur aveu, 343. refuſent d'entrer dans la Ligue de Suabe, & pourquoi, 345. & ſeq. cherchent de réunir le Roi des Romains, & celui de France, 390. 391. réponſe, qu'ils font aux Ambaſſadeurs de Charles VIII. 403. 404. & enſuite à l'Empereur, ibid. 405. leur ſage conduite avec Maximilien, 411. & ſeq. offrent leur médiation au Roi de France, 414. vont au ſecours de Charles VIII. & de Louis Sforce au nombre de 25000. hommes, 464. ſont rappellés par une partie des Cantons, 499. 500. ſont preſque l'Armée entiere du Roi de France à la Bataille de Fournoüe, 530. de quel ſecours ils ſont à ce Monarque, 541. 547.

T.

Traité *entre Louis XI. & le Duc de Brétagne, 1. entre Louis XI. & le Duc de Bourgogne, 2.*

entre les Suiſſes, & les Bernois au ſujet de Métier-Granval, 300. 301. & 302. *entre Alexandre VI. & Charles VIII. Roi de France*, 504. 507.

Trimoüille, *ſa valeur à la Bataille de Saint-Aubin*, 336. 337. *ſa maiſon, ibid. ſuite de ſa victoire*, 339. & *ſeq.*

Troubles *dans la Suiſſe, & pourquoi*, 348. & *ſeq. en Savoie au ſujet de la mort du Duc Charles*, 385. *entre Ducheſſe de Savoie, & les Wollâben*, 426. & *ſeq.*

Turgovie, *ce qui s'eſt traité à ce ſujet entre les Cantons, & la Ville de Conſtance*, 241. *les Familles, qui ſont encore dans cette Province*, 242.

V.

Valaiſans *défont un corps de Lombards*, 32. 33.

Vins *de Bourgogne ſont du gout des Bernois, & des Fribourgeois*, 55.

Viſconti *Duc de Milan*, 433.

Vuippens [Rodolphe de] *commande les Troupes de Fribourg à la Bataille de Morat*, 44. *eſt envoïé en Ambaſſade à Louis XI.* 68. *commande les Troupes à la Bataille de Nanci*, 80.

W.

Waldman *Bourguemaître de Zurich eſſuie les revers de la fortune, & eſt décapité, depuis* 349. *juſqu'a* 364.

Y.

Yolande, *Ducheſſe de Savoie prend le parti du Duc de Bourgogne contre les Suiſſes, & pourquoi*

quoi, 2. 3. *reſte attachée au Duc de Bourgogne*, 30. 31. 32. *eſt enlevée par le Duc de Bourgogne*, 53. *envoit Cavorret ſon Secrétaire à Louis XI.* 57. *elle arrive à Tours auprès de ce Prince*, 59. *elle repart*, 60. *rend la liberté aux Fribourgeois*, 114. *& ſeq. ſa mort*, 121. *& ce, qui en ſuit, ibid.* 122.

Z.

Zuriquois *tombent en conteſtation avec les Strasbourgeois, pourquoi, & la ſuite de cette affaire*, 216. *juſqu'a* 222.

MAG 2014702

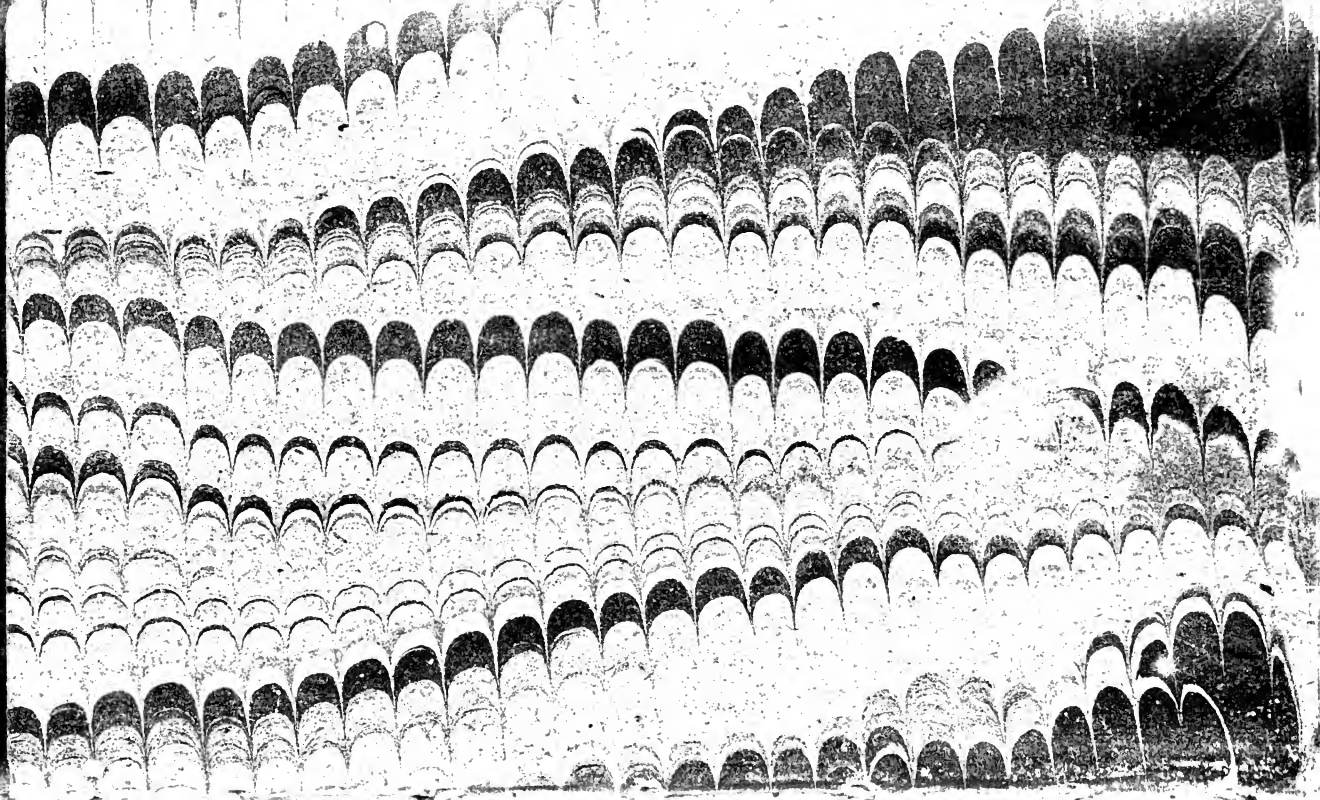

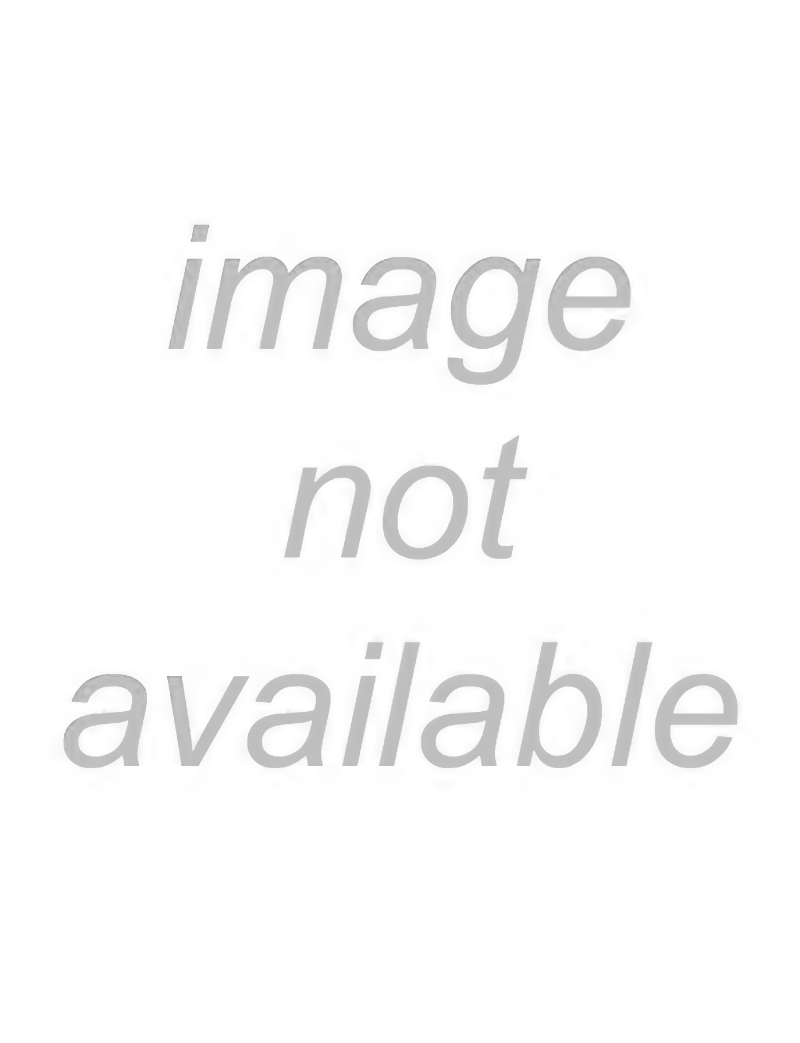
image
not
available